Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

1. 7. 5. 4.

II

I

.RG

REVUE

HISTORIQUE

13-6 1-4

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

GENERAL LIBRARY
University of
MICHIGAN

QUATRIÈME ANNÉE.

TOME DIXIÈME

Mai-Août 1879.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1879

MICHEL SERVET

D'APRÈS SES PLUS RÉCENTS BIOGRAPHES[1].

Lorsque le bûcher s'éleva pour Michel Servet, aux portes de Genève, sur le plateau de Champel, ce fut aux applaudissements des chrétiens les plus pieux et les plus débonnaires. Il pouvait y avoir divergence entre eux sur le genre de supplice qu'on lui infligerait; mais ils étaient

1. M. Henri Tollin, licencié en théologie, pasteur à Magdebourg, a publié sur Michel Servet une trentaine d'écrits, dont plusieurs séparément : les autres ont paru dans divers journaux ou revues scientifiques. Nous indiquons d'abord ceux que nous avons eus en main pour le présent travail. *Das Lehrsystem M. Servet's, genetisch dargestellt*, Gütersloh, Bertelsmann, I Bd. 1876, II et III, 1878. — *Dr. M. Luther und Dr. M. Servet, eine Quellen-Studie*, Berlin, Mecklenburg, 1875. — *Charakterbild M. S.'s.* Berlin, Habel, 1876. — *Ph. Melanchthon und M. Servet, eine Quellen-Studie*, Berlin, Mecklenburg, 1876. — *Die Entdeckung des Blutkreislaufs durch M. S.*, Iena, H. Dufft, 1876. — *Zur Servet-Kritik*, 1878, dans *Zeitschr. f. Wiss. th.* de Hilgenfeld.— Citons ensuite : *Servet's Kindheit und Jugend*, qui a paru, en 1875, dans *Zeitschrift für die hist. Theol.* de Kahnis ; *Die Beichtväter Kaiser Karls V*, 1874, dans *Magasin für die Literatur des Auslandes ; Toulouser Studentenleben im Anfang des* 16. *Jahrhunderts*, 1874, dans *Hist. Taschenbuch*, de Riehl ; *Servet und die Bibel*, 1875, dans *Zeitschrift für Wissenschafliche Theol.*, de Hilgenfeld ; *S.'s Pantheismus* 1876, *ibid. ; Strassburger kirchliche Zustände zu Anf. d. Ref.*, 1875, dans *Mag. f. die Liter. d. Auslandes ; M. S. und M. Butzer*, 1876, *ibid. ; M. S. als Geograph*, 1875, dans *Zeitschrift d. Gesellschaft f. Erkunde*, de Koner, 1875 ; *Wie M. Servet ein Mediciner wurde*, 1875, dans *Deutsche Klinik*, de Gœschen ; *M. S. toulouzer Leben*, 1877, dans *Zeitschrift f. wissensch. Theol.* de Hilgenfeld ; *Des Arztes M. S. Lehrer in Lyon, Dr. Symph. Champier*, 1874, dans *Archiv f. pathol. Anatomie und Physiol.*, de R. Virchow ; *Buchdrucker-Stricke in Lyon in der Mitte d.* 16. *Jahrhunderts*, 1875, dans *Magazin ; M. S.'s Sprachkenntniss*, 1877, dans *Zeitschrift f. luther. Theol.*, de Delitzch et Guericke ; *Die Toleranz im Zeitalter der Ref.*, 1875, dans *Histor. Taschenbuch ; Servet's Lehre v. d. Gotteskindschaft*, 1876, dans *Jahrb. f. prot. Theol.* de Hase ; *S.'s Teufelslehre*, 1876, dans *Zeitschr. f. wissenschaft. Theol.; M. S.'s Dialoge v. d. Dreieinigkeit*, 1877, dans *Theol. Stud. u. kritiken ; Alex. Alesii Widerlegung v. S.'s Restitutio Christianismi*, 1877, dans *Jahrb. f. prot. Theol. ; Butzer's Confutatio der Libri VII de Trinitatis erroribus*, 1875, dans *Th. St. u. Krit.* de Riehm et Kœstlin.

Servetus and Calvin, a Study of an important epoch in the early history of

unanimes à désirer qu'on débarrassât l'Église d'une « peste semblable. » Sa mort, réclamée avec acharnement par Calvin, fut pour celui-ci un titre de gloire, dont il se para, du reste, fièrement devant ses contemporains. Les protestations isolées de quelques nobles cœurs ne trouvèrent nulle part ni écho, ni sympathie : le « blasphémateur » resta en exécration au seizième siècle.

Dans le siècle suivant, un silence à peu près complet se fit sur ses ouvrages et sa tragique destinée. Et les rares historiens qui en dirent quelques mots ne connaissaient guère les incidents du procès. L'un d'eux, George Horn, prétend que Calvin supplia les magistrats de Genève de ne pas mettre à mort l'hérétique[1].

La réhabilitation du martyr ne commença que dans les premières années du dix-huitième siècle. L'honneur d'être le premier entré dans cette voie revient au pasteur Michel de la Roche : en 1712, il publia en anglais d'abord, dans les *Memoirs of literature* de Londres, t. I, et plus tard, en 1717, en français, dans la *Bibliothèque angloise* d'Amsterdam (t. II, art. VII), un récit intéressant de ce procès trop célèbre; il avait sous les yeux les pièces originales des Archives de Genève; mais ce récit est incomplet.

Henri de Allwœrden soutint, le 19 décembre 1727, une thèse en latin, *Historia Michaelis Serveti* (Helmstadii, in-4° de 212 p.), dont le docteur et professeur Jean-Laurent Mosheim, président de la soutenance, fit alors un assez bel éloge (v. sa lettre du 31 mars 1728, à la fin du volume), mais qu'il trouva bien faible plus tard, quand il eut fait une étude directe et personnelle de cette vie de Servet. Au reste, Allwœrden fut le premier à supposer que le malheureux Espagnol, dans sa prison de Genève, avait des intelligences avec les adversaires politiques de Calvin (p. 74).

Mosheim publia bientôt lui-même, en allemand, dans son *Histoire des hérétiques*[2], une biographie de Servet qui est assez étendue et digne d'estime; toutefois elle est assez insuffisante, soit parce que l'auteur ne connaissait pas les pièces officielles du jugement de Vienne, en Dauphiné, soit surtout parce qu'il n'avait pas assez approfondi les ouvrages du docteur espagnol. Deux ans plus tard, il compléta cette étude en publiant ses *Neue Nachrichten* (Helmstædt, 1750, in-4° de 108 p.; avec seize pièces justificatives). Ces « Nouvelles informations » furent prises sans doute dans le t. II des *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et*

the Reformation, by R. Willis, M. D., London, 1877, grand in-8° de 541 p., avec le portrait de Servet et celui de Calvin.

Hist. du peuple de Genève par Amédée Roget, t. IV, 1re livr., Genève, 1877, John Jullien.

1. « ..... Magna cum Joh. Calvini invidia, *quanquam is pro ejus vita apud magistratum deprecatus fuerit* » (*Historia ecclesiastica illustrata notis et observationibus ... Lugd. Batavorum*, 1687, p. 347).

2. *Anderweiliger Versuch einer vollstændigen und unpartheyischen Ketzergeschichte* (Helmstædt, 1748, in-4° de 500 p.).

de littérature, par l'abbé d'Artigny (Paris, 1749, in-8°), où se trouvent (p. 55-154, art. LX) des « Mémoires pour servir à l'histoire de Michel Servet. » D'Artigny avait publié dans cet ouvrage les pièces du procès, inconnues jusqu'alors, qu'il avait tirées des Archives de l'archevêché de Vienne et qui firent envisager ce procès sous un jour tout nouveau. Le réformateur de Genève en particulier y jouait un triste rôle. Ces pièces ont disparu depuis lors.

Notre siècle a poursuivi dans des conditions meilleures cette œuvre de réparation à l'égard du supplicié de Champel. En suivant l'ordre chronologique, nous devons mentionner tout d'abord une remarquable étude, en allemand, du pasteur bernois Trechsel, dans le premier livre de ses « Antitrinitaires protestants avant Fauste Socin » (Heidelberg, 1839, in-8°), et un fragment historique, en français, inséré par de Valayre dans les *Légendes et chroniques suisses* (Paris, 1853, in-12).

En 1844, M. Albert Rilliet publia, avec cette autorité qui allait désormais s'attacher à son nom, une *Relation du Procès criminel intenté à Genève, en* 1553, *contre Michel Servet* (Genève, in-8° de 160 p.). Nul avant lui n'avait analysé aussi exactement les pièces authentiques et originales de la procédure et les divers documents contemporains, manuscrits ou imprimés, qui pouvaient illustrer sa narration. Nul n'avait étudié aussi attentivement la situation intérieure de Genève à ce moment, et mis en rapport les incidents du procès avec les circonstances dans lesquelles se trouvait la république. Par des rapprochements inattendus, il a ainsi, avec une certaine vraisemblance, jeté quelque lumière sur les points encore obscurs de cette lugubre histoire. — Nous nous permettrons bientôt toutefois de donner les raisons pour lesquelles nous ne pouvons adopter son hypothèse. — Malheureusement, M. Rilliet n'a exposé que le côté genevois du sujet : depuis trente-quatre ans que son travail est publié, il n'a pas donné suite à l'engagement qu'il avait pris (p. 5) de présenter ailleurs « avec quelques détails les traits caractéristiques de la vie et des opinions de Servet, ainsi qu'un aperçu général sur les rapports entre la Réforme et l'hérésie. » Cette étude d'ensemble restait donc à faire. Qui devait l'entreprendre et la mener à bonne fin[1]?

Déjà en 1848, dans la *Revue des Deux-Mondes*[2], Émile Saisset fit ressortir avec raison la haute portée philosophique des écrits de Servet. En mettant en lumière le génie du penseur, le philosophe français a augmenté la gloire en même temps que le regret de son martyre. Mais

1. Nous n'avons pas ici à parler des historiens de la Réforme, des biographes de Calvin, des collaborateurs de revues, des chroniqueurs qui, dans une foule de pays et de langues, ont eu à s'occuper en passant ou *ex professo* de l'hérétique espagnol, et qui, suivant leur foi religieuse et leur tempérament, se sont prononcés pour ou contre ce dernier. Une simple mention même de leurs ouvrages nous mènerait trop loin.

2. P. 585-618 et 817-848.

il lui donne à tort des tendances panthéistiques. Pour éviter cette erreur qui a été, du reste, commise par un grand nombre d'historiens, il aurait fallu pénétrer dans la profondeur de pensée du grand mystique espagnol et étudier la genèse de ses dogmes : or, c'est ce qu'il n'a pas fait.

De plus savants défenseurs se sont présentés naguère qui ont réhabilité le docteur méconnu du seizième siècle.

Au premier rang de ces défenseurs dévoués, nous plaçons M. le pasteur Henri Tollin. Il aura le mérite d'avoir élevé à la mémoire de Michel Servet un monument qui restera. Depuis vingt ans il consacre sa vie à cette étude qui le passionne. Il a parcouru l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Italie septentrionale, suivant pas à pas les traces de son héros. Il a lu et relu plusieurs fois tous ses ouvrages, et pas seulement ses ouvrages théologiques. Il a découvert maintes particularités de sa vie, inconnues jusqu'à lui. Il a distingué avec une sagacité étonnante les stades divers qu'a parcourus la pensée philosophique et religieuse de Servet. « L'homme tout entier, dit-il avec une fierté légitime, se tient devant moi dans sa vivante personnalité *(mit Fleisch und Blut)*, et demande sa réhabilitation à l'histoire du monde[1]. » On reprochera peut-être à notre savant critique d'avoir surfait le noble martyr. On ne pourra toutefois s'associer à ce reproche qu'après avoir étudié à fond, comme il l'a fait lui-même, tous les écrits de Servet. Nous préférons pour notre part féliciter M. Tollin et le remercier de ce qu'il poursuit cette tâche avec une ardeur sans égale. Il en fait en quelque sorte l'œuvre capitale de sa vie de théologien et de littérateur. Dans de telles conditions, on pardonne volontiers un peu d'enthousiasme. A la fin de l'une des nombreuses brochures qu'il a publiées sur ce sujet, il nous représente Servet comparaissant devant ses accusateurs avec le tranquille regard d'un véritable juge, et nous disant : « J'ai été rejeté par mon siècle. J'ai vécu pour la postérité. Comprends-tu ce que je voulais et pourquoi je suis mort[2]? » M. Tollin l'a compris, et il nous le dit avec émotion dans une foule d'ouvrages, notamment dans son dernier, le plus considérable par l'étendue et la valeur scientifique *(Das Lehrsystem M. Servet's;* le dernier volume vient de paraître). Mais il lui restera, pour couronner son œuvre, un dernier livre à faire, à savoir la biographie complète et détaillée du grand docteur, d'après les savants travaux qu'il a déjà mis au jour. Personne n'est mieux préparé, mieux qualifié que lui pour cette publication d'ensemble dont tous les éléments sont dans ses mains.

1. *Dr. M. Luther und Dr. M. Servet*, p. 12.

2. *Charakterbild M. Servet's*, p. 42. Cette brochure, qui résume d'une façon heureuse les travaux et les découvertes de M. Tollin sur le rival de Calvin, a été traduite en anglais dans le *Christian Life*, II. London, 1876, nos 76, 77, 80, 81 ; et, tout récemment, en langue hongroise, par le professeur Dominique Simén, sous ce titre : *Servet Mihaly Jellemrajza*.

Les deux autres récents défenseurs de Servet sont MM. Willis et Roget. Le premier, déjà connu du public lettré par une étude sur la vie et les écrits de Spinosa, a publié, l'année dernière, une histoire du célèbre martyr, en deux parties : la première va jusqu'au procès de Vienne; la seconde nous montre Servet à Genève en face de Calvin[1]. Le livre est fait avec méthode, divisé en 43 chapitres très courts (21 pour la première partie, 22 pour la seconde), qui en rendent la lecture facile; mais son exactitude historique laisse beaucoup à désirer. Quelques-unes de ses assertions, relatives en particulier à la jeunesse du docteur espagnol, ne reposent sur aucun fondement solide. On dirait parfois que l'auteur n'a jeté qu'un regard distrait et superficiel sur les écrits de Servet et qu'il ne s'est pas donné le temps de bien saisir sa pensée[2]. Son dédain peu déguisé pour la théologie le rend inhabile à comprendre un homme qui a été avant tout théologien. Au reste, le portrait de Calvin n'est pas mieux esquissé que celui de Servet. Notre auteur les a rapetissés tous les deux : il a méconnu le génie divers mais également profond qui les caractérisait l'un et l'autre. Toutefois, sa profession de docteur en médecine et sa haute science en physiologie lui ont permis de parler en pleine connaissance de cause des grandes découvertes physiologiques faites par le rival de Calvin.

Le travail si consciencieux et si remarqué de Roget sur le « Procès

1. M. Willis a mis en tête de son ouvrage un portrait de Servet qui nous semble parfaitement réussi. C'est un portrait de fantaisie, toutefois, qui a été dessiné par la fille de l'auteur anglais : l'artiste s'est inspirée de trois portraits qui se trouvent dans les ouvrages de Horn, d'Allwoerden et de Mosheim, lesquels se sont à peu près copiés les uns les autres. Le type espagnol est reproduit dans toute sa distinction; les yeux ont une profondeur de génie et de mélancolie qui frappe tout d'abord, et l'ensemble de la physionomie impose le respect et la sympathie. On ne voit que le haut du buste. Dans le portrait donné par Allwoerden, la main gauche de Servet s'appuie sur une Bible ou une *Restitutio ;* la droite, repliée sur la poitrine, fait un geste attestant une ardente conviction. En haut du portrait, dans le même cadre, on a représenté, à droite, la porte de Genève par laquelle a passé le martyr en se rendant au lieu du supplice, la porte Saint-Antoine, par conséquent ; et à gauche, Servet attaché au fatal poteau et entouré de flammes. Le bourreau, tenant dans ses mains un râteau de fer, repousse les tisons dans le foyer. Un peu en arrière on voit le ministre Farel et une escouade de hallebardiers assistant, impassibles, à l'exécution. Mosheim a copié Allwoerden ; seulement il supprime la porte et le bûcher, et met au bas du buste et du cadre des tisons enflammés. — Nous n'avons pu nous procurer le portrait qui se trouve dans la *Kirchengeschichte* de Horn.

2. Voy. ce que dit de cet ouvrage Alex. Gordon, dans la *Theological Review* de Londres (livr. d'avril et de juillet 1878). Le spirituel critique conte à ce propos (p. 282) l'anecdote de cet étudiant écossais qui, trop fier pour descendre chez ses voisins et trop pauvre pour avoir une lumière à lui, recevait sur ses livres une faible lueur grâce aux fissures propices du plancher de son galetas. Willis de même, d'après Gordon, n'a su mettre dans son livre quelques points lumineux et nouveaux qu'en empruntant à Tollin un peu de l'abondante et vive clarté

de Michel Servet » a toutes les qualités que nous avons déjà signalées[1] dans son *Histoire du peuple de Genève :* sûreté d'informations, impartialité constante, clarté parfaite d'exposition, jugement ferme et droit. Nous nous trouvons à peu près sur tous les points en accord avec lui pour ce qui regarde le côté genevois du sujet. C'est le seul, du reste, que le savant historien ait été appelé à présenter dans le cadre forcément restreint de son ouvrage.

Nous ne songeons pas à refaire ici l'histoire de Servet. Notre intention serait plutôt, en nous inspirant de ses trois plus récents biographes, et en les contrôlant les uns par les autres et par quelques études personnelles, de faire un peu connaître ses ouvrages, qui tous, sans exception, sont devenus de très grandes raretés bibliographiques, et aussi de toucher à quelques faits ou incidents peu connus ou contestés de cette vie si laborieuse et si tourmentée.

Nous nous faisons un devoir d'indiquer, en outre, comme source d'informations, la grande édition des *Œuvres de Calvin,* poursuivie avec une si louable activité par MM. les professeurs de Strasbourg, Cunitz et Reuss : le t. VIII est consacré en grande partie au procès de Servet[2].

I.

Il y a bien des points obscurs dans la vie de Servet, à com-

projetée par ce dernier sur les ouvrages et la vie de Servet. Nous n'avons pu, malheureusement, connaître ces brillantes pages de la revue anglaise qu'après avoir presque achevé nous-même notre travail. Sans cela nous aurions compté le savant pasteur de Belfast au nombre des biographes les plus sympathiques de Servet. — Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons appris que le docteur Willis était mort le 21 septembre 1878, à un âge très avancé.

1. *Revue hist.*, livr. de sept.-oct. 1878.

2. *Calvini Opera*, Brunsvigae. Les pièces originales du double procès de Vienne et de Genève sont reproduites dans le t. VIII en un dossier complet, avec bien d'autres documents qui permettent à chacun de reviser le procès et de porter avec connaissance de cause un jugement personnel. — Nous avons pourtant sous les yeux la copie de trois pièces qui ont échappé à leurs recherches, et que M. Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève, a eu l'obligeance de nous communiquer. Ces pièces se trouvent aux archives de l'hôtel de ville, portef. hist., n° 1541 *bis*. Deux d'entre elles sont les créances chirographaires dont parle le registre du 30 octobre 1553 (v. Rilliet, p. 133) et que M. de Maugiron, lieutenant-général du roi en Dauphiné, aurait voulu connaître (*id.* p. 71, note). Le 1er septembre, Servet avait refusé de donner des explications sur ce sujet (*Cal. Opera*, Brunsv. t. VIII, col. 792) ; et ces deux papiers ne furent probablement saisis parmi ses effets qu'après son supplice. Le 14 août, au contraire, dès le lendemain de son arrestation, Servet avait déposé les bijoux et l'argent dont il était porteur (Rilliet, p. 32) entre les mains du geôlier, Jean Grasset. Quant à la troisième pièce, encore inédite, c'est l'inventaire qui fut dressé de ses « meubles, bagues et anneaulx ».

mencer par son nom, son lieu d'origine et la date de sa naissance. Essayons de les éclaircir.

Pour son nom d'abord, les uns (Willis, par exemple) écrivent *Servetus ;* d'autres (Gordon) *Serveto ;* d'autres encore (Goeschen) *Servede ;* d'autres enfin (Ceradini) *Reves*. Mosheim suppose, sans motif, que *Servet* est l'anagramme de *Reves*. Mais Tollin prouve, avec évidence pour nous[1], que la forme *Servet* est la bonne : ce nom existe encore aujourd'hui au-delà des Pyrénées, et la terminaison *et* se trouve dans une foule de noms propres de ce pays, comme dans le midi de la France. *Revès* est très probablement le nom de la mère de Servet, laquelle serait d'origine française. Ce fut par respect pour sa mère que le jeune Espagnol ajouta ce nom au sien dans le titre de ses deux premiers ouvrages : « *Per Michaelem Serveto alias Reves* » ; c'était assez l'habitude à cette époque chez les familles nobles. Tollin a compté que dans les pièces officielles des procès de Vienne et de Genève, la forme *Servetus* (terminaison latine de *Servet*) se rencontre 45 fois, *Servet* 137 fois, *Serveto* ou *Servede* jamais, et *Servetz* une seule fois. Dans l'interrogatoire du 15 août, à Genève, en particulier, le prévenu déclare après serment de dire la vérité « sur peine de soixante solz et d'avoir le cas pour confessé, ... qu'il s'appelle Michel Servet[2] ». *Serveto* est son nom italianisé, et il emploie sans doute cette forme dans ses deux écrits de 1531 et 1532 et dans l'unique lettre qu'il a écrite à Œcolampade, à l'imitation de son parent Andréas Serveto qui habitait l'Italie (il était jurisconsulte à Bologne). Œcolampade, du reste, dans l'avis qu'il adresse au Sénat de Bâle sur l'écrit de l'Espagnol, l'appelle *Michael Servet*[3].

Quel est son lieu de naissance ? On a pu hésiter sur ce point, car lui-même, à quelques mois de distance, fait deux déclarations qui ne sont pas identiques. A Vienne, dans l'interrogatoire du 5 avril 1553, il est « natif de Tudelle au royaulme de Navarre[4] » ; et dans celui du 15 août, à Genève, il est « Espagnol arragonois de Villeneufve[5] ». A priori, on aurait pu accepter comme vraie la déclaration de Vienne, plutôt que celle de Ge-

1. *Zur Servet-Kritik*, 1878, p. 426-447.
2. *Calv. op.* VIII, col. 737.
3. *Ibid.* col. 863.
4. *D'Artigny*, II, 102.
5. *Calv. op.* VIII, col. 737.

nève ; car à Vienne, une foule de personnes, l'archevêque en tête, connaissaient parfaitement le docteur incriminé et il s'exposait beaucoup en déguisant la vérité, tandis que Calvin et les Genevois n'avaient de son passé qu'une connaissance très superficielle. De plus, à Vienne, il risquait fort d'aigrir les Français de cette époque en mentionnant la Navarre qui était alors sous la tutelle de l'empereur hispano-allemand (la pauvre Marguerite était une reine sans royaume). Et pourtant c'est ce que fait Michel Servet à Vienne, devant ses juges français ; il le fait par amour pour la vérité. A la rigueur, toutefois, nous en convenons, l'hésitation entre Villeneuve et Tudèle était permise. Mais elle ne l'est plus aujourd'hui, depuis que Tollin a publié un document qu'il a découvert à Paris, il y a vingt ans, dans les archives de l'Ecole de médecine. A la date du 25 février (*ante Pascham*) 1538 (n. s.) les *Commentarii facultatis medic. Paris.* ont les lignes suivantes : « Un certain étudiant en médecine, Michel de Villeneuve, Espagnol de nation, ou, comme il disait, Navarrais, mais né d'un père espagnol, etc.[1] »

La question est désormais tranchée, et d'Artigny a deviné la solution quand il dit : « On peut, ce semble, lever cette difficulté (celle des deux lieux de naissance), en supposant que les ancêtres de Servet, originaires de Villa-Nueva, étaient venus s'établir à Tudelle[2]. » Michel Servet n'est donc pas Aragonais, mais Navarrais ; et si, dans ses deux premiers ouvrages, il se dit dans les titres : « Ab Arragonia Hispanus », ce n'est point qu'il ignore sa géographie, c'est pour honorer son père, qui était, en effet, sorti de Vilanova en Aragon. L'usage de prendre ainsi le nom patronymique était fort répandu à cette époque. L'un des maîtres de Servet, le célèbre Jean Fernel, premier médecin de Henri II, s'appelait *Ambianus* (d'Amiens) par respect pour son père qui était originaire de cette ville : lui-même cependant était né à Clermont, en Beauvaisis. Jean Œcolampade, de Weinsberg, en Franconie, appelle Bâle sa patrie, parce que son grand-père y était né. Un contemporain et concitoyen de Servet, saint Thomas de Villanueva († 1555), archevêque de Valence, né à Fuenllana

1. *Quidam scholasticus medicinae, Michael Villanovanus, natione Hispanus, aut, ut dicebat, Navarrus, sed Hispanico patre progenitus*, etc. (*Servet's Kindheit u. Jugend*, 1875 ; et plus récemment, 1878, *Zur Servet-Kritik*, p. 451).
2. *D'Artigny*, II, p. 56-57.

dans la Manche, prit le nom de *Villanovanus*, parce que son père était natif de Villanueva de los Infantes[1].

Les avis sont encore plus partagés sur la date de la naissance de Servet. Fauste Socin, l'un de ses disciples, par vénération sans doute, le fait mourir beaucoup plus vieux que Calvin ; et Boysen part de là pour le faire naître vers la fin du XV^e^ siècle, en 1495. Le procureur général de Genève, Claude Rigot, dans le réquisitoire qu'il rédigea contre le prévenu (du 24 au 27 août), dit de lui : « Comment est-ce qu'on le croira de n'en avoir parlé à personne (de sa doctrine) *depuis trente ans qu'il a entrepris de traicter et faire imprimer ses horribles heresies*[2]. » D'après cela, Servet serait né en 1503, car Rigot fait remonter la publication du premier livre sur la Trinité à 1523, et il dit que l'auteur du livre n'avait que *vingt ans*. C'est la date qu'on peut aussi déduire de deux assertions de Théodore de Bèze[3] : celui-ci croyait sans doute que le procureur était infaillible, même en histoire, et il l'a suivi aveuglément. Calvin, de son côté, fait entendre que Servet serait né en 1506, car il dit que l'hérétique avait vécu quarante-sept ans[4]. C'était vieillir l'Espagnol de cinq ans. Par contre, le célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui fut condisciple de Servet à la faculté de Paris, le fait naître bien plus tard : il hésite entre les années 1510, 1514, 1516 ou 1518[5].

Ne nous étonnons pas que les hommes du XVI^e^ siècle aient été dans l'ignorance sur ce point. Il n'existait pas alors de registres officiels de naissance ; on ne fêtait pas cet anniversaire dans les familles. Et Servet, qui ne s'est pas marié, et qui a dû perdre sa mère de bonne heure (il n'est jamais parlé d'elle), n'a pas eu l'occasion d'être exactement renseigné à cet égard. Aussi bien, donne-t-il deux dates différentes dans les interrogatoires de Vienne et de Genève. A Vienne, le 5 avril 1553, il dit qu' « il est aagé de quarante-deux ans ou environ[6] » : cela mène à l'an-

1. Tollin, *Zur Servet-Kritik*, p. 453.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 774.
3. *De hereticis*, a. 1554, p. 249 et p. 100.
4. *Quum ad annum quadragesimum septimum vixerit* (*Defensio orth. fid.*, 1554, *Calv. op.*, VIII, col. 622). La version française qui parut presque en même temps dit : « pres de cinquante ans » (*Déclaration*, etc., *ibid.* n.). On vieillit vite dans les angoisses morales et les tortures physiques de la prison !
5. *Œuvres*. Par. 1840. I, CCXXV de la préface de Malgaigne.
6. *D'Artigny*, II, p. 102.

née 1511. Quatre mois et demi plus tard, à Genève, le 28 août, il dit « qu'il est de laage de quarante-quatre ans[1] » : cela mène à 1509. De ces deux dates, laquelle est la bonne? Nous préférons 1511, surtout par les deux motifs suivants : le 23 août, à Genève, Servet déclare qu'il fit imprimer (à Haguenau) « ung petit livret traitant de la Trinité, et qu'il estoit allors envyron *de leage de vingt ans*[2]. » Le livret en question parut en 1531. S'il avait alors vingt ans, il est donc né en 1511. Ce témoignage est confirmé par celui du procureur général : « Consideré aussi, dit-il, *son aage de vingt ans auquel il a commencé* (de traiter et faire imprimer ses hérésies)[3]. »

Michel Servet-y-Revès naquit donc à Tudela, en Navarre, en 1511. Son père, de race noble et chrétienne, était originaire de Vilanova, en Aragon, et exerçait la profession de notaire. Il reçut une éducation soignée, mais non dans un couvent, comme le prétend Willis[4]. A douze ou treize ans il avait appris non seulement le latin, mais encore le grec et les premiers éléments de l'hébreu. A cette époque, il paraît être allé à l'université de Sarragosse, la plus renommée d'Espagne, et put compter parmi ses professeurs Pierre Martyr Angleria, l'un des esprits les plus libéraux de son siècle. Il s'y perfectionna dans l'étude des classiques, dans les mathématiques, l'astronomie et surtout la géographie, qui était la science à la mode depuis les grandes découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama.

En 1528, il fut envoyé par son père à l'université de Toulouse pour étudier les lois. Mais quelque ardeur qu'il mît à poursuivre cette étude et quelque profit qu'il en tirât, il ne devait pas cependant faire de la jurisprudence sa vocation définitive. Il eut ce trait de commun avec Calvin, lequel aussi fut poussé par son père dans cette direction. L'événement capital de son séjour dans la grande cité languedocienne fut la découverte d'une bible. La destinée du jeune étudiant en droit fut désormais fixée, comme l'avait été celle du moine d'Erfurt après une découverte semblable dans la bibliothèque de son couvent. Avec toute l'ardeur de son tempérament et de sa piété, il se passionna pour l'étude de la

1. *Calv. op.*, VIII, col. 780.
2. *Ibid.*, col. 767.
3. *Ibid.*, col. 774.
4. *Servetus and Calvin*, p. 6.

parole de Dieu, en compagnie de quelques jeunes gens de son âge, et le célèbre ouvrage de Mélanchthon (*Loci*), qui avait paru en 1521, lui en facilita l'intelligence. Plus tard sans doute il se livrera à d'autres travaux ; mais il restera toujours un lecteur assidu, disons mieux, un sondeur de la Bible, de ce « livre descendu du ciel, source de toute philosophie et de toute science », selon sa propre expression. Et ce qui, dans le saint livre, saisit le plus irrésistiblement son esprit et son cœur, ce fut la personne même de Jésus-Christ, telle que l'offraient à sa foi les récits naïfs et populaires des Evangiles ; et de cette personne sainte il fera toujours plus le centre de sa théologie et de sa vie intime.

Ce qui le fit changer d'étude, ce ne fut donc pas son éducation première (il ne fut jamais destiné au service de l'Eglise) ; ce ne fut pas non plus la tempête provoquée dans le monde religieux par la grande voix de Luther (il haïssait alors le réformateur allemand) ; ce ne fut pas non plus la lecture d'Erasme (il n'a jamais aimé le flegmatique Hollandais et il se plaît à le critiquer) ; encore moins la lecture de la *Théologie naturelle* de Raymond de Sébonde (cet auteur lui resta parfaitement inconnu, même de nom)[1] : ce fut uniquement la découverte de la Bible, ce fut l'étude approfondie de l'Evangile[2].

Il saisit bientôt avec empressement l'occasion qui lui était offerte, probablement à l'instigation de ses anciens maîtres de Sarragosse, d'entrer comme secrétaire au service du confesseur de Charles V, l'Aragonais Jean Quintana, qui, sous la cape du franciscain, cachait des idées plus larges, plus tolérantes que celles de son époque. Il était à Bologne lors du couronnement de l'empereur par le pape Clément VII (novembre 1529). Le spectacle qu'il eut alors sous les yeux arracha de son cœur jusqu'au dernier vestige de sa foi catholique. Il vit des milliers de fidèles et le prince le plus puissant de l'Europe se prosterner dans la poussière devant le souverain pontife comme devant un dieu. Il vit aussi la corruption profonde et le scepticisme éhonté des grands dignitaires de l'Eglise. Et il porta sur la papauté ce juge-

1. Ces hypothèses du Dr Willis (*Serv. a. Calv.* p. 12 et ss.) sont toutes gratuites.

2. « Il print cognoissance avec quelques escolliers de lire a la saincte Escripture et evangile, ce quil navoit jamais faict paravant. » (*Calv. op.*, VIII, col. 767, interrog. du 23 août.)

ment de condamnation que plus tard il accentua jusqu'à dire : « O bestiam bestiarum sceleratissimam, meretricum impudentissimam ! » Plus hardi que Luther qui, après son séjour à Rome, désira seulement réformer l'Eglise, le jeune Espagnol conçut l'ambition de réformer la religion en la remettant sur sa véritable base.

Servet suivit Quintana et l'empereur en Allemagne, à la diète d'Augsbourg (l'ouverture de la diète eut lieu le 20 juin 1530). Il était là, lorsque les Luthériens présentèrent leur confession à Charles V. On se figure très bien l'intérêt puissant, la curiosité anxieuse avec lesquels l'ardent Navarrais, déjà émancipé du dogme catholique, dut suivre les débats de cette auguste assemblée, et comparer la conception chrétienne formulée dans le document officiel par la savante école de Wittemberg, avec la conception qu'il élaborait depuis deux ans par la contemplation personnelle et directe du Christ des Evangiles, et qu'il s'était peut-être essayé à préciser par écrit pour son propre compte. Avec son esprit pénétrant et sagace, comme il a dû faire effort pour comprendre le grand mouvement religieux qui ébranlait tout un peuple ! Que de questions, que d'objections aussi n'a-t-il pas dû adresser aux docteurs évangéliques, en particulier à Mélanchthon, sa première connaissance protestante, pour savoir s'il pourrait en conscience et sans réserve s'affilier à la nouvelle Eglise ! Il paraîtrait même, d'après Tollin, qu'après la diète d'Augsbourg Servet serait allé à Cobourg pour converser avec le chef du mouvement, Luther. Nous croyons toutefois, avec Mosheim, Roget et d'autres, qu'il ne faut pas interpréter si rigoureusement un mot de Servet dans sa lettre à Œcolampade[1]. Si l'entrevue avec le réformateur allemand avait eu réellement lieu, il en serait resté autre chose qu'une phrase douteuse.

Au reste, on sait ce que le jeune Espagnol pensait de la Réforme inaugurée depuis quelques années en Allemagne : il n'en était qu'à moitié satisfait ; il y voyait, comme dans le catholicisme, un mélange de vérité et d'erreur. Il le dira deux ans plus tard : « Aucun des deux partis ne possède la vérité pure et complète, mais chaque parti n'en détient que des fragments ; chacun

1. *Aliter enim propriis auribus a te declarari audivi et aliter a doctore Paulo et aliter a Luthero et aliter a Melanchtone, teque in domo tua monui, sed audiri noluisti* (*Calv. op.*, VIII, col. 862).

reconnaît l'erreur de l'autre et ne sait pas découvrir la sienne. Toutes les difficultés seraient facilement aplanies si chacun dans l'Eglise pouvait parler librement, si les anciens prophètes voulaient faire silence et écouter ce que l'Esprit dit aux nouveaux. Mais nos contemporains luttent entre eux pour avoir l'honneur. Que le seigneur confonde tous les tyrans de l'Eglise ! Amen [1]. »

Il est probable que vers la fin de l'été de 1530, le jeune secrétaire du confesseur impérial se démit d'une place qui était trop assujettissante pour sa libre nature. Toujours est-il qu'avant le mois d'octobre 1530, il se trouvait à Bâle, excitant la défiance et le blâme des évangéliques par ses opinions théologiques très radicales.

Que voulait donc ce jeune homme de dix-neuf ans, qui soulevait ainsi l'opposition des docteurs de langue allemande? (La Suisse romande ne s'était pas encore affranchie de Rome.) — Il voulait que cette Eglise renouvelée ne s'arrêtât pas dans sa marche progressive, comme l'avait fait Luther depuis la guerre des paysans ; il voulait qu'elle se débarrassât peu à peu et à mesure que la conscience, la raison et l'Ecriture en démontreraient la nécessité, de tous les dogmes qui empêchaient, d'après lui, la gloire miséricordieuse de Dieu et la puissance sanctifiante du salut par Christ de rayonner librement dans les âmes et dans le monde. Il voulait que les réformateurs fussent plus conséquents avec eux-mêmes, plus fidèles au principe de libre recherche et de libre affirmation qu'ils avaient si vaillamment posé dès l'origine. Il donna lui-même l'exemple de cette marche incessante en avant. A l'inverse de son rival Calvin, qui donnera dans son premier ouvrage théologique (*Christianismi Institutio,* Bâle, 1536) la formule définitive de sa foi et n'en sortira jamais, malgré les développements considérables qu'il apportera à son œuvre primitive, Servet fit subir à ses opinions dogmatiques des modifications successives, suivant ses propres études, ses expériences intimes et les objections de ses adversaires. Rien ne prouve même qu'il eût dit son dernier mot dans le dernier ouvrage qui fut brûlé avec lui à Champel par la main du bourreau. Il est permis de supposer, au contraire, qu'il aurait encore modifié en quelques points son système doctrinal ; car toute sa vie il étudia

1. ***Nec cum istis nec cum illis in omnibus consentio, aut dissentio. Omnes mihi videntur habere partem veritatis, et partem erroris ; et quilibet alterius errorem dispicit, et nemo suum videt*** (*Dialog. de Trinitate,* dernière page).

avec une infatigable ardeur, et personne n'eut jamais plus que lui l'amour de la vérité.

Il commença cette œuvre d'épuration du christianisme officiel en attaquant le dogme nicéen de la Trinité, qui, pour les deux Eglises, constituait la partie intégrante de la révélation. Pour lui, au contraire, ce dogme était une excroissance qu'il fallait extirper. Œcolampade essaya vainement de retenir la main du novateur téméraire. « Je vois, lui écrivait-il en 1530, combien tu t'éloignes de nous, prêchant les folies des Juifs plutôt que la gloire de Christ... Je prie Dieu de t'éclairer, afin que tu croies réellement en Christ, fils de Dieu, et que tu le confesses [1]. »

Or, ce fut précisément pour « confesser » Christ selon sa conscience que Servet publia son premier ouvrage : « *De Trinitatis erroribus libri VII*, per Michaelem Serveto alias Reves, ab Arragonia Hispanum, 1531, » [2] (120 ff. petit in-8°).

Il ne paraît pas que cet écrit se soit répandu en France. Mais on sait l'impression qu'il fit ailleurs, dans les deux camps. Lorsqu'il fut présenté par le fameux catholique Jean Cochlaeus, lors de la diète de Ratisbonne, au docteur Quintana, celui-ci le qualifia de « *pestilentissum illum librum* », et il fit tous ses efforts pour le supprimer. L'ouvrage hérétique frappa d'autant plus le confesseur impérial qu'il avait eu longtemps Servet à son service et qu'il prétendait le bien connaître. Parmi les réformés allemands, il n'y eut qu'une voix pour protester. Bucer et Capiton, qui avaient d'abord accueilli avec faveur le jeune Espagnol et auprès desquels celui-ci avait résidé quelque temps à Strasbourg, s'éloignèrent de lui, bien qu'ils eussent été frappés de son génie, de sa méthode, et qu'ils eussent, le second surtout, montré quelque temps de la sympathie pour ses opinions [3]. S'il fallait s'en rapporter à Calvin, « Bucer, cet homme si débonnaire, aurait dit un jour, en chaire, que Servet mériterait qu'on le mît en pièces, après lui avoir arraché les entrailles [4]. » Nous nous refusons absolument à ajouter foi à un propos si féroce. Ce n'est pas

1. *Proinde satis video, quantum tu a nobis recedas : et magis iudaisas quam gloriam Christi praedicas...* (*Calv. op.*, VIII, col. 860).

2. On crut longtemps que ce livre et celui qui parut l'année suivante avaient été imprimés secrètement à Bâle. On sut plus tard, de la bouche même de Servet, qu'ils sortirent des presses de Jean Cecerius, de Haguenau. (*Calv. op.*, VIII, col. 745, interrog. du 17 août 1553.)

3. *Calv. op.*, VIII, col. 779 et note 2, interrog. du 28 août 1553.

4. Lettre de Calvin à Sulzer, 1553.

la première fois que nous prenons le réformateur de Genève en flagrant délit d'exagération. Tout lui semblait bon pour perdre et déshonorer un ennemi qu'il croyait pire que les papistes. Malheureusement, depuis trois siècles, ses disciples enthousiastes ont trop souvent accepté ses déclarations injustes et passionnées comme paroles d'évangile. N'est-ce pas à lui également que sa victime doit sa réputation, parfaitement gratuite, de panthéiste?

Zwingli lui-même, le tolérant Zwingli, aurait, au témoignage de Bullinger, dit à Œcolampade, peu de temps avant de tomber sur le champ de bataille de Cappel : « Prenez-y bien garde, la doctrine fausse et pernicieuse de ce détestable Espagnol renverserait toutes les bases de notre religion chrétienne. » Et Mélanchton, qui avait cru reconnaître en Servet « beaucoup de signes d'un esprit fanatique », pressentit les luttes tragiques que la question de la Trinité devait exciter dans le monde : « Περὶ τῆς Τριάδος, écrit-il à Camerarius, *scis me semper veritum fore. Bone Deus, quales tragoedias excitabit ad posteros haec questio :* εἰ ἐστὶν ὑπόστασις ὁ λόγος; εἰ ἐστὶν ὑπόστασις τὸ Πνεῦμα? »

Le grand ami de Luther, toutefois, tout en combattant Servet et en poursuivant jusqu'à Venise ses écrits et son influence, sut emprunter au prétendu hérétique quelques-uns de ses aperçus nouveaux ; il le lisait beaucoup (*Servetum multum lego,* disait-il) ; et il trouvait qu'il y avait aussi dans ses écrits d'excellentes choses (*Etiamsi multa alia bona scribat*). Si nous en avions le temps, nous montrerions, après Tollin[1], comment tel traité de Servet a influé à un degré éminent sur le développement intérieur de la doctrine de Mélanchton et par là sur le protestantisme tout entier. L'édition de ses *Loci communes*, de 1535, en serait un irréfutable témoignage, comparée avec les éditions antérieures[2].

Quant à Bucer, ce qu'il y a de fondé, c'est qu'il composa contre Servet une réfutation de ses erreurs (*Confutatio*), mais il ne la livra pas à l'impression. Au reste, après la publication du premier ouvrage de l'Espagnol, il le reconnaissait encore assez

1. *Ph. Melanchthon u. M. Servet, passim.*

2. Calvin a traduit cet ouvrage en français : *La Somme de théologie ou Lieux communs de Mélanchthon*, J. Girard, 1546, in-8°. Il est remarquable que le réformateur de Genève ait fait, dans la préface de cette traduction, un grand éloge du docteur wittembergeois et de son livre. Ce livre pourtant présente plusieurs doctrines sous un point de vue différent du sien.

chrétien pour le qualifier de « cher frère en notre Seigneur » (*in Domino dilecto*) [1].

Œcolampade, consulté par les magistrats de Bâle, émit l'avis qu'il ne fallait pas poursuivre personnellement Servet ; mais un arrêté fut pris par le conseil qui défendit la circulation de son ouvrage.

Toutes ces protestations, parties de divers côtés à la fois, ne réussirent pas à convaincre le hardi novateur qu'il s'était trompé. Au contraire : il profita des attaques dont son premier écrit avait été l'objet, pour appuyer ses opinions sur des arguments plus solides. Il publia, en 1532, « *Dialogorum de Trinitate libri duo* », avec un appendice en quatre chapitres : « *De justicia regni Christi et de charitate*, capitula quatuor » (Haguenau)[2]. Il ne cela rien de son principe fondamental ; il admit seulement que l'exécution pouvait être mauvaise : « *Retracto*, dit-il, *non quia falsa sint, sed quia imperfecta, et tanquam a parvulo puerulis scripta.* » C'est le premier théologien moderne qui soit entré dans la voie strictement historique. Il part de l'homme (*ab homine exordiendum*) et de la nécessité où nous sommes d'être disciples de Christ, pour poser la grande et invariable question : Quel est le Christ auquel nous devons croire (*Quis sit hic Christus*) ? Et à cette question il cherche d'un ouvrage à l'autre à donner une réponse toujours plus précise et plus nette, au travers des modifications de forme que subit sa pensée religieuse.

En étudiant les deux premiers écrits de Servet, on peut distinguer, en effet, plusieurs phases distinctes dans la conception théologique de ce grand penseur chrétien. Elles en comptent quatre : la première se voit dans le livre I de [illegible], qui [illegible] ; la seconde, dans le livre II, qui [illegible] ; la troisième, dans les livres V, VI et VII, qui [illegible]. — [illegible] — La quatrième phase de la théologie de Servet est

1 [illegible]

2 [illegible]

aperçue par Tollin dans le second ouvrage, de 1532. La cinquième enfin se montre vingt-un ans plus tard dans le *Christianismi restitutio* (1553) ; mais déjà on en remarque les premiers traits dans la correspondance que le jeune Espagnol échangea, entre ces deux dates, avec Calvin, et qu'il publia à la fin de son dernier écrit. — Quelques détails sur ces stades divers nous semblent ici nécessaires.

Dans le livre I *De Trinit. err.*, l'auteur déclare qu'il croit ces trois choses : « Jésus est le Christ ; Jésus est le fils de Dieu ; Jésus est Dieu. » S'il est antitrinitaire en comparaison de ses adversaires, il admet cependant une espèce de « Trinité divine [1] ». Ce dont il ne veut pas, c'est du principe universellement accepté à son époque d'après lequel l'essence divine serait divisible, et qu'il pourrait y avoir, dans la divinité, diversité de personnes. Ce qu'il repousse énergiquement, ce sont les trois substances, essences, hypostases ou personnes divines, qu'a imaginées la théologie scolastique : il leur refuse le nom de Dieux, parce que la Sainte Ecriture n'emploie pas cette expression. La divinité qu'il reconnaît en Christ est plutôt une divinité morale : « Christ est Dieu, dit-il, non par nature, mais par grâce, par privilège (*non per naturam, sed per gratiam, ex privilegio*) ; c'est le Père qui le sanctifie, le Père qui l'a oint et exalté, parce que le Christ s'est humilié (*per gratiam unctus est, exaltatus, quia se humiliavit*).

Dans ses conversations avec les docteurs évangéliques de Bâle et de Strasbourg, Servet vit bientôt que sa théorie sur la Trinité présentait plus d'une lacune. Il apprit donc à leur école, notamment à celle d'Œcolampade : il tint compte, par exemple, du prologue de Jean et des premiers versets de l'épître aux Hébreux. Depuis lors, il affirma la préexistence du Fils. Déjà dans le livre II, il nomme le corps de Christ : « la demeure vivante de Dieu, le temple le plus pur de la divinité. » Dans cette seconde phase, c'est la personne de Christ qui occupe le centre de son

1. Voy. sa réponse à l'art. 6 de son troisième interrogatoire à Genève, 17 août 1553 : « Il répond quil nappelle trinites ceux qui croient la Trinite, car il la croit luy-mesme, mais il appelle ceux la qui la deguisent aultrement quelle nest, cest assavoir ceulx qui mectent distinction realle en lessence divine, que ceux la en divisent Dieu et ostent l'unite de lessence divine, et il appelle ceux la *Trinitarios* et Atheistes. Et quen la vraie Trinite il y a distinction personale et non point reale. » (*Calv. op.*, VIII, col. 746.)

système, et il se tiendra toujours plus fortement à ce point de vue foncièrement évangélique.

C'est dans le livre III qu'on a cru trouver les traces de ce qu'on a appelé plus tard le panthéisme de Servet. Il n'était pourtant nullement panthéiste. Pour lui, Dieu demeure aussi transcendant et aussi indépendant du monde que possible. « La volonté du Père, dit-il dans son dernier ouvrage, est complètement indépendante du temps et de la nécessité[1]. » — « Il n'existe aucune créature qui soit coéternelle avec Dieu[2]. » — « Ils se trompent ceux qui pensent que tout arrive nécessairement par l'ordre préétabli de Dieu ; ils mesurent à leur esprit et limitent la puissance de Dieu[3]. » N'est-ce pas précisément la thèse opposée à ce qu'on appelle aujourd'hui l'hégélianisme ? — Mais si, pour notre auteur, Dieu est indépendant du monde, il y est aussi immanent. Et il exprime cette immanence dans des termes dont il ne faut pas exagérer la portée. « Dieu, dit-il, est air dans l'air, feu dans le feu, nuée dans la nuée[4], » ce qui veut dire que rien n'est, sans que Dieu soit là. « Dieu est un agir éternel[5]. » N'est-ce pas la paraphrase du mot que le quatrième évangile met dans la bouche de son Christ : *Mon père agit continuellement*[6] ? Et saint Paul n'a-t-il pas dit devant l'aréopage d'Athènes : *Nous vivons en Dieu ; en lui nous nous mouvons et nous sommes* ? Et dans l'épître aux Romains : *Tout vient de lui ; tout est par lui et pour lui*[7] ? Aussi Servet, dans ses réponses aux questions formulées contre lui à Genève de manière à ce que l'accusation de panthéisme en ressortît, déclare-t-il qu'il « ne la pas dict en ceste forme la » ; et il exprime clairement sa pensée sur ce point, en ajoutant : « Les creatures ont esté crees de Dieu et ycelles creatures ne sont point de la substance du Createur.....

1. « *Voluntas patris ab omni tempore et necessitate est mere libera,* » *Restitutio*, p. 393.

2. « *Non est creatura aliqua Deo coaeterna,* » *ibid.*, p. 698.

3. « *Decipiuntur qui ex praeordinatione Dei omnia necessario evenire putant, et Dei potentiam suo ingenio metiuntur ac limitant.* » — « *Qui omnia necessario evenire considerant, non considerant Deum esse supra tempus, supra necessitatem omnem.* » *Rest.* p. 54.

4. *Deus in aere aer, in igne ignis, in nube nubis* (*Rest.* p. 204).

5. *Deus ipse est actus aeternus* (*ibid.*).

6. Ὁ πατήρ μου ἕως ἄρτι ἐργάζεται (V, 17).

7. Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν καὶ κινούμεθα καὶ ἐσμέν (*Act. ap.* XVII, 28). — Ἐξ αὐτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν τὰ πάντα (*ad Rom.* XI, 36).

L'essence de Dieu est en tout et par tout et soubstient tout [1]. » Nous nous en tenons à ces déclarations écrites et signées du prévenu ; et c'est dans cet esprit qu'il faut expliquer une historiette contée par Calvin quand le prévenu n'était plus là pour le contredire.

Servet n'est donc point panthéiste. Il serait plus vrai de dire qu'il est panchrétien, car c'est Christ qui, pour lui, est immanent au monde, qui est l'âme du monde (*ipse est animus mundi*). « Le Fils de Dieu, dit-il, est tout pour nous et il contient tout. Il est pour nous père, frère, seigneur et ami. Il est à la fois prêtre, temple, autel et victime. Il est justification, sanctification, rédemption et tout le reste [2]. »

Mais revenons un peu en arrière et signalons la troisième phase du système doctrinal de Servet. Ce nouveau pas en avant se voit dans le livre V (*De Trin. err.*), et il le fit grâce aux spéculations hébraïques de Capiton. « Les noms les plus grands de la divinité, dit-il, sont Elohim et Jehovah : l'un est le nom de Christ, l'autre le nom du Père [3]. » — « Elohim était dans sa personne homme et dans sa nature Dieu [4]. » — « Christ est Elohim, homme selon la chair, Dieu par l'esprit et la puissance [5]. »

Après le livre VI, qui parle de la connaissance de Dieu, en vient un VII[e] et dernier, où l'auteur pose de nouveau les principes de son système, et réfute quelques objections qui lui avaient été faites depuis qu'il avait mis la dernière main aux livres précédents. Il répond à trois questions : 1° Y a-t-il une génération en Dieu? — Oui, mais ce n'est pas une génération réelle, histo-

1. *Calv. op.*, VIII, col. 739.

2. *Filius Dei est nobis omnia, et continet omnia. Ipse est nobis Pater, frater, Dominus et amicus. Ipse est sacerdos, Templum, altare et victima. Ipse est justificatio, sanctificatio, redemptio, et reliqua omnia* (*Rest.* p. 296). — Nous nous servons, pour notre travail, du beau manuscrit de la *Restitutio* qui appartient à la bibliothèque de la faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud. Ce manuscrit a été fait, vers le milieu du siècle dernier, pour le secrétaire de Frédéric II, Jordan. Nous l'avons soigneusement collationné d'après l'exemplaire imprimé de la bibliothèque de Genève (édit. de 1791). — Nous sommes heureux de remercier publiquement de son obligeance M. le bibliothécaire Ernest Chavannes, de Lausanne.

3. *Nomina divinitatis insigniora sunt Elohim et Jehovah : alterum Christi, alterum patris nomen.*

4. *Elohim erat in persona homo, et in natura Deus.*

5. *Ita nunc Elohim Christus est, secundum carnem homo, spiritu et virtute Deus.*

rique, c'est une génération idéale. 2° Dans quel sens Christ est-il Dieu? — Christ n'est pas Dieu par l'union d'un Fils métaphysique avec la nature humaine; mais l'homme Jésus est tout à fait Dieu, parce qu'il vit en Dieu et que Dieu vit en lui. 3° Si le Verbe n'est qu'un mot, une voix, comment peut-il être une hypostase ou substance? — Cette voix de Dieu par rapport à Christ a eu une puissance particulièrement propre. Quand un homme vient au monde, on n'entend pas retentir une voix du ciel; aucun de nous ne doit son existence à une voix particulière de Dieu. Ce serait folie d'assimiler notre apparition à celle de Christ. C'est par une voix expresse et spéciale que le Fils est né de Dieu, véritablement né, comme le monde a été créé. Aussi a-t-il été prédestiné de Dieu autrement que chaque homme.

Cette œuvre de jeune homme laisse, évidemment, à désirer à bien des égards. Mais, il faut bien le reconnaître, c'est un travail dogmatique et exégétique qui constitue pour la christologie biblique un remarquable progrès. C'est aussi la pieuse effusion d'un cœur qui, par la prière et les larmes, poursuit anxieusement la vérité. Toute l'ambition de Servet était de saisir Christ; et s'il s'élève contre le dogme officiel de la Trinité, s'il emploie pour le répudier des expressions violentes, injurieuses (il l'appelle « un cerbère à trois têtes »), c'est affaire de tempérament et de siècle, mais aussi et surtout c'est parce qu'il veut à tout prix retrouver le Christ que ce dogme a fait perdre au monde. « C'est par une punition de Dieu, dit-il, que la Trinité a été formulée au moment même où le pape se faisait roi; et alors nous avons perdu Christ (*et tunc Christum perdidimus*). »

La quatrième phase de la doctrine de Servet se peut voir dans les *Deux Dialogues sur la Trinité*. Ce nouveau développement fut amené par les objections que Bucer souleva dans sa *Confutatio* contre les sept livres *De Trin. err.* Point de filiation des chrétiens avec Dieu sans une participation de nature avec Christ : tel est son principe. Comparer Genèse I avec Jean I : voilà sa méthode. Elohim, Logos et Phos sont identiques : voilà son résultat. Servet devient toujours plus théologien biblique; toujours plus il soumet sa foi aux pensées, aux enseignements de la Sainte Ecriture. Dans le premier Dialogue, il affirme la préexistence de tous les enfants de Dieu en Dieu. La Trinité, qui tient une si grande place dans son premier ouvrage, ne se rencontre ici, pour ainsi dire, que sur le titre. La dispute trinitaire, selon

la juste remarque de l'auteur, ne peut se terminer que sur le terrain christologique. C'est donc avant tout de la christologie qu'il fait dans son second Dialogue. Dogmatiquement il pouvait dire avec saint Paul : *Christ est ma vie*. Et la virilité de sa foi et de son système se montre en ceci, que pour lui chaque dogme, si éloigné qu'il paraisse de Christ, ramène toujours au Fils de Dieu. Dans le premier Dialogue, il s'était surtout occupé de la nature de Christ ; dans le second, il parle de la vie en Christ.

Comme appendice aux Deux Dialogues sur la Trinité, le jeune auteur publia quatre chapitres *De justicia regni Christi et de Charitate*, traité mémorable dans lequel il passe en revue les passages les plus saillants sur la matière dans les épîtres du Nouveau Testament et avant tout dans celle de saint Paul aux Romains, et montre, l'Ecriture en main, les écueils moraux contre lesquels venait heurter l'enseignement de Mélanchthon. Le docteur wittembergeois, nous l'avons dit, prit bonne note de ces justes observations. Si donc il est vrai que Mélanchthon fut le premier initiateur de Servet dans l'intelligence des Écritures, il est vrai aussi que Servet provoqua chez Mélanchthon un sérieux développement de son système doctrinal : chacun d'eux a été tour à tour le maître et le disciple de l'autre [1].

Servet ne publiera un nouvel écrit théologique que vingt-un ans plus tard. Ses premiers essais avaient été trop mal reçus pour qu'il fût encouragé à poursuivre dans cette voie périlleuse. Que fit-il pendant cette longue période de sa vie ? Il ne négligea pas certainement son étude de prédilection, la théologie — *haeret lateri letalis arundo ;* — et il arrivera peu à peu à la cinquième et dernière phase de son développement dogmatique. Mais il va porter spécialement son attention sur d'autres points de la science humaine. Il avait un génie véritablement universel ; et nous allons le voir avec les premiers de son siècle et parfois au premier rang, dans tous les domaines qu'il explora, soit comme géographe, soit comme médecin anatomiste et physiologiste.

II.

Michel Servet sortit momentanément de l'arène théologique. Il y avait obtenu de précoces succès ; mais il n'avait provoqué

1. Tollin, *Ph. Melanchthon u. M. Servet*, préface et *passim*.

dans son entourage immédiat qu'antipathie et répulsion. Il se promettait sans doute à lui-même d'y rentrer plus tard, quand les circonstances seraient plus favorables. En attendant, il se tourna du côté des sciences exactes et naturelles pour lesquelles il avait une remarquable aptitude. Il quitta donc les pays allemands parce qu'il n'en connaissait pas la langue et qu'il était pauvre, comme il le dira plus tard. Il revint en France, et afin de pouvoir se livrer à ces nouvelles études sans s'exposer à d'inutiles périls, il se fit appeler « Michel de Villeneuve ». Il ne tarda pas à illustrer aussi ce nom, qui était celui de la ville aragonaise où son père était né.

Tous les historiens sont unanimes à dire que Servet et Calvin se rencontrèrent pour la première fois à Paris; mais ils ne s'accordent pas sur la date de cette rencontre. Théodore de Bèze la place en 1534 [1]. Nous tenons pour exacte cette information, par l'impossibilité où nous sommes de mettre ces premiers rapports dans une autre année, ni avant, ni après. Avant, Calvin n'était pas complètement converti aux idées nouvelles, et il ne devait guère songer à les défendre. Après 1534, il s'était volontairement exilé à Strasbourg et à Bâle et ne rentra dans sa patrie que dans les premiers jours de l'été de 1536, après son voyage en Italie et son séjour à la cour de Ferrare [2] : il alla à Noyon « pour donner quelque ordre à ses affaires ». Mais le temps lui aurait manqué pour faire le crochet assez long de Paris, car il se trouvait sur les bords du Léman dans la seconde quinzaine de juillet [3]. Une autre raison, plus décisive encore, nous empêche de mettre cette rencontre en 1536, comme le fait Gordon [4]. Calvin a pu aller impunément à Paris à cette époque, sur la foi d'un édit daté de Lyon le 31 mai, et par lequel François Ier pardonnait « à tous hérétiques », même aux sacramentaires et relaps, « pourvu qu'ils vinssent abjurer dedans six mois [5] ». Il ne s'exposait donc à aucun danger. Or, lui-même nous dit qu'il alla au rendez-vous « au péril de sa vie [6] ». La date de 1534 s'impose

1. *Vie de Calvin*, 1565, édit. de A. Franklin, Paris, 1864, p. 22.
2. *Etrennes chrétiennes*, année 1874, Genève, p. 214 et ss. « Voyage de Calvin en Italie. Histoire et légende. »
3. Herminjard, *Corr. des Réf.*, IV, p. 75 et 77.
4. *Theological Review*, april 1878, p. 285, 293 et 304.
5. Herminjard, IV, 6, n.
6. *Non sine praesenti vitae discrimine*, *Calv. op.*, VIII, col. 460. *Defensio.* Seulement Calvin se trompe sur la date quand il dit : *Ante annos sexdecim*,

nécessairement par cela même. D'un autre côté, Servet a dû faire quelque séjour à Paris avant 1535, car il dit dans son édition de *Ptolémée* de cette même année, aux pages consacrées à la France, qu'il « a vu » (*vidi*) « le roi toucher plusieurs personnes atteintes de scrofules ». Ce n'est qu'à Paris qu'il a pu être témoin de cet attouchement.

Quoi qu'il en soit, les deux rivaux se sont trouvés de bonne heure en face l'un de l'autre. Ce fut pour leur malheur commun : car si la vie de l'un est restée comme enjeu de ce terrible duel qui dura dix-neuf ans, la réputation de l'autre a été à jamais ternie par la mort de sa victime.

Ces deux hommes n'étaient pas faits pour s'entendre. Ils avaient entre eux sans doute quelques points de ressemblance. Ils avaient l'un et l'autre fait des études de droit ; ils étaient l'un et l'autre gagnés à la Réforme et travaillaient à son triomphe de toute l'ardeur de leur âme, de toute la puissance de leur esprit. Ils reconnaissaient l'un et l'autre l'Ecriture sainte comme suprême autorité, et ils poursuivaient d'un égal dédain, d'une égale violence, les erreurs et les superstitions de l'Eglise de Rome. De plus, ils n'acceptaient ni l'un ni l'autre, sans de grandes réserves, la doctrine chrétienne telle que Luther l'avait formulée. Mais ils avaient entre eux des points de dissemblance qui étaient plus profonds et qui devaient emporter tout le reste. Leur tempérament et leur nature d'esprit étaient aux deux pôles opposés.

L'un, Espagnol de sang et de caractère, reproduisait les traits saillants de sa race. Porté d'instinct vers les grandes choses, esprit chevaleresque, cœur chaud et sympathique, d'une curiosité inquiète, insatiable, il cherchait de préférence dans tous les domaines les chemins non frayés. Il semble s'être caractérisé lui-même quand il dit de ses compatriotes dans la préface de l'un de ses ouvrages : « *Inquietus est et magna moliens Hispanorum animus.* » Foncièrement religieux, mais d'une piété large et tolérante, il voulait choisir dans tous les systèmes et dans tous les cultes, au travers des imperfections et des voiles, ce que chacun d'eux avait de meilleur. Plein de confiance en lui-même, il

« seize ans auparavant ». Comme sa *Defens.* parut en 1554 (il l'avait finie en décembre 1553 et demanda au conseil la permission de la faire imprimer, le 11 de ce mois), il y avait en réalité dix-neuf ou vingt ans que le rendez-vous avec Servet avait été fixé.

exposait sa foi avec un naïf orgueil, parfois avec un ton de jactance ou de mordante ironie qui blessait et irritait ses adversaires. Mais toujours sincère et n'ayant réellement de passion que pour la vérité, il ne demandait qu'à s'instruire et provoquait imprudemment dans ce but, envers et contre tous, une discussion contradictoire. Pour vivre en repos dans cette rude époque qui semblait ne se plaire que dans les extrêmes, il aurait dû rester obscur et se taire ; mais il parla parce qu'il croyait. Il a vécu trois siècles trop tôt, sinon pour sa gloire, du moins pour son bonheur et sa paix.

L'autre, nature froide, tout d'une pièce, allant droit son chemin sans s'inquiéter des obstacles, jurisconsulte avant tout, ignora les hésitations, les nuances, les doutes. Il était surtout préoccupé du côté intellectuel des choses. Le monde des sentiments et celui de la nature lui étaient moins familiers. Il ne connut de la vie que ce qu'elle a de sombre, de tragique, et prit pour base de sa théologie un dogme qui, avec beaucoup d'humilité et un peu de logique, aurait dû être la théorie du désespoir. D'un rigorisme étroit pour lui-même comme pour les autres, il fut toujours homme de devoir, jamais d'enthousiasme. Né pour le commandement, il donnait une invincible force à ceux qui le suivaient ; mais à l'égard de ceux qui résistaient il était implacable, terrible. Le moindre écart dans la doctrine ou dans la conduite était une rébellion contre Dieu qui méritait châtiment. Toute pensée de tolérance ou de clémence, il la repoussait comme une suggestion de Satan : ç'aurait été trahir « l'honneur de Dieu ». On a parlé de sa cruauté ; le mot n'est pas juste ; il a été simplement impitoyable. Son tort, comme celui de tous les inquisiteurs, a été d'identifier sa cause avec celle de Dieu, et de croire qu'il ne pouvait se tromper dans l'interprétation des Ecritures ni dans les déductions plus ou moins lointaines qu'il en tirait. Convenons-en toutefois, cette doctrine, faite de prédestination et de stoïcisme, coulée en bronze dans un moule puissant, était une arme merveilleusement propre pour la lutte, qu'il s'agît de l'attaque ou de la défense. Et si cette arme, rouillée aujourd'hui, n'est plus qu'un monument historique que nul ne songe à sortir de l'arsenal du passé, on s'arrête cependant devant elle avec un respect mêlé d'admiration et de crainte ; car le calvinisme a fait des générations de héros, de saints et de martyrs, et il a marqué de son empreinte, en deçà et au delà de l'Atlantique, des peuples,

grands ou petits, qui ont fait bonne figure dans le monde et dont la sève est loin d'être épuisée.

Tel nous apparaît Calvin dans l'histoire. Mais, en 1534, l'auteur des livres sur la Trinité ne pouvait le bien connaître, et il se flattait peut-être de gagner à sa manière de voir un néophyte distingué qui avait pris rang parmi les hommes de lettres par la publication d'un commentaire sur le traité de Sénèque *De Clementia* (1532), et d'une préface à l'*Antapologia* de son ami François Duchemin (1531). Calvin sans doute avait en portefeuille l'ébauche d'un écrit polémique de théologie qui fut plus tard désigné sous le nom de *Psychopannychia* (prétendu sommeil des âmes après la mort) ; mais ce brouillon informe fut complètement remanié, sur le conseil de Capiton et de Bucer, et ne vit le jour qu'en 1542, à Strasbourg, malgré les deux préfaces datées d'Orléans, 1534, et de Bâle, 1536[1]. L'entrevue devait se faire dans une maison de la rue Saint-Antoine, le jour et l'heure étaient convenus. Calvin seul alla au rendez-vous. « Tant il y a, raconte-t-il plus tard, que je fus prest à Paris de hazarder ma vie pour le gaigner à Notre Seigneur, s'il eust esté possible. Mais voyant l'offre que je luy faisoye, jamais n'y voulut mordre. » Nous ne pouvons, en l'absence de renseignements de la partie adverse, accepter ce témoignage du réformateur de Genève. Servet a pu être retenu au dernier moment par un autre motif que celui de la peur.

Nous voyons bientôt le jeune Espagnol à Lyon, subvenant à ses besoins comme correcteur d'imprimerie. C'était une vocation libérale à cette époque où tout imprimeur était artiste, tout correcteur homme de lettres. Il publia dans cette ville, en 1535, pour le compte des frères Trechsel, une nouvelle édition de la version latine de la Géographie de Ptolémée par Bilibald Pirckheymer. Il y ajouta des commentaires de sa façon, fruit de ses propres voyages et de ses observations personnelles[2]. C'est un ouvrage de luxe, chef-d'œuvre de typographie et d'érudition. Les gravures sur bois abondent : il y en a dans les marges, en tête et à la fin des chapitres. Malgré son prix élevé, l'édition s'écoula

1. *Calv. op.*, X, 2e partie, col. 39.

2. *Claudii Ptolemaei Alexandrini Geographicae Enarrationis Libri octo ; ex Bilibaldi Pirckhemeri translatione, sed ad graeca et prisca exemplaria a Michaele Villanovano jam primum recogniti. Adjecta insuper ab eodem scholia*, etc. *Lugduni, ex officina Melch. et Gasp. Trechsel*, 1535, fol.

rapidement, et une nouvelle, considérablement amendée encore, parut par ses soins, en 1541. Tollin montre avec raison, dans une belle et savante étude publiée en 1875, que l'éditeur de ce livre doit être considéré comme le véritable fondateur de la géographie comparée [1].

Une annotation de cet ouvrage, au chapitre de la Terre-Sainte, fut relevée à Genève, par les accusateurs de Servet, comme étant une calomnie contre Moïse [2]. Le passage visé dit simplement et sans passion que la Judée a été trop louée pour sa fertilité et qu'on l'a fait « injuriâ aut jactantiâ purâ ». La réponse du prisonnier fut péremptoire : il dit que cette annotation n'était pas de lui, mais d'un autre, et qu'elle avait été supprimée dans la seconde édition (ce qui ne fut pas contesté) ; qu'il n'y avait là après tout rien de mal ; enfin qu'il « n'entend pas du tems de Moyse, mais du temps de ceulx qui ont escript de nostre siècle [3] ». Sur ce point, Calvin lui-même eut avec Servet une très vive discussion dont il rapporte les détails dans sa *Defensio* [4]. Il introduit seulement dans son récit quelques mots qu'on a l'habitude de mettre sur le compte de Servet : « Rogatus deinde quisnam *vanus ille praeco Judaeae* fuisset praeter Moysen... » Ces mots, que nous avons soulignés, ne se trouvent pas dans les notes du *Ptolémée*. Ce n'est donc pas l'éditeur qui a parlé de ce « vain prôneur de la Judée ». Le réformateur se flatte d'avoir réduit au silence son adversaire, « vilain chien qui ne feit que torcher son museau [5] ». Il faut regretter que ces expressions injurieuses et tant d'autres de même nature aient été écrites au lendemain du jour où du martyr il ne restait que des cendres. Heureusement pour la mémoire de celui-ci, le texte vrai, officiel, de ses réponses a été conservé dans les procès-verbaux de ses interrogatoires : on peut le lire dans le dossier des archives genevoises.

Le paragraphe incriminé commence ainsi : « Quam permissam terram, pollicitam et non vernacula lingua laudantem pronuncies. » Pour comprendre cette phrase, il faut, d'après Schelhorn,

1. *M. S. als Geograph* (*Zeitschrift d. Gesells. f. Erdkunde* zu Berlin, v. W. Koner).
2. *Calv. op.*, VIII, col. 727.
3. *Calv. op.*, VIII, col. 745, interrog. du 17 août.
4. *Ibid.*, col. 496.
5. Le texte latin porte : *Obscoenus canis tantum os perfricuit.* — *Ibid.*, col. 497 et n. 2.

rectifier d'abord une faute de typographie (mettre *laudatam* au lieu de *laudantem*) ; en outre, savoir que *vernacula lingua* désigne la langue allemande ; et puis, faire attention au jeu de mots allemand qui s'y trouve. « Das *gelobte* Land » a les deux sens de terre *promise* et de terre *vantée*. Tollin, infatigable dans ses recherches, a découvert que l'auteur du calembour était Laurent Friese : l'entière bonne foi du désaveu de Servet est ainsi clairement démontrée.

Pendant que Servet faisait à Lyon le métier de correcteur d'imprimerie, il fut appelé à soigner les publications de Symphorien Champier (en latin *Campeggius*), médecin de cette ville, qui était aussi botaniste, platonicien, astrologue et partisan déclaré de Galien. Avec quelle chaude affection le pauvre écolier ne dut-il pas s'attacher au célèbre docteur lyonnais qui l'initiait sans doute aux secrets de son art, et qui, dans tous les cas, lui inspira le goût de la médecine ! Il n'oublia jamais le service rendu et se plut à témoigner publiquement à son bienfaiteur toute sa gratitude : *cui ut discipulus multa debeo*, dit-il quelque part en parlant de lui [1]. Il lui emprunta en particulier sa théorie des trois esprits, le vital, l'animal et le naturel, mais se réduisant en fait dans les deux premiers [2].

Plein d'ardeur, il alla continuer ses études médicales à Paris : il demeurait au collège de Calvi [3]. Il compta parmi ses maîtres Jean Günther (*Guinterus*) d'Andernach, Jacques Dubois (*Sylvius*) d'Amiens, Jean Fernel de Clermont-en-Beauvaisis [4]. Il eut pour condisciple André Vésale, qui fut le premier anatomiste de son temps, et auquel il succéda comme aide et préparateur pour les leçons du professeur Günther. Ce dernier, dans un ouvrage qui sortit des presses de Bâle en 1539, rendit un juste hommage à l'habileté de main, à la sagacité de son préparateur, ainsi qu'à sa distinction dans tous les genres de littérature ; quant à sa connaissance de la doctrine de Galien, il ne le cède à personne (*vix ulli secundus*) [5]. Il conquit avec honneur les

1. *Brevissima Apologia* (1536).
2. Willis, p. 101 et s.
3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 103.
4. *Calv. op.*, VIII, col. 780, interrog. du 28 août.
5. Willis, p. 107, n. : « Qua in re *auxiliarios habui*, primum Andreum Vesalium, juvenem Mehercule ! in Anatome diligentissimum ; *post hunc*, *Michael Villanovanus familiariter mihi in consectionibus adhibitus est*, *vir omni*

grades de M. A. et de M. D., et fut libre d'exercer légalement la profession de médecin.

Pendant cette période il publia deux opuscules, qui sont les moins connues de ses œuvres à cause de leur extrême rareté. En 1536, parut une *Brevissima Apologia pro Campeggio in Leonardum Fuchsium*. Il y prenait la défense de son maître Champier contre les attaques d'un professeur allemand de Heidelberg, Léonard Fuchs. Cette défense apologétique du docteur lyonnais n'est pas un mythe, quoi qu'en dise Mosheim. Tollin a eu la bonne chance d'en trouver un exemplaire, et il se propose d'en publier les passages les plus intéressants. En 1538, Servet mit au jour un pamphlet très vif contre les professeurs de Paris (*Apologetica Disceptatio pro astrologia*) qui s'étaient permis de n'être pas de son avis sur cette prétendue science des astres dont Servet s'était engoué, à l'imitation de Champier, et qui devait fournir libre carrière à sa brillante imagination et à son religieux mysticisme.

Dans l'intervalle de ces deux publications, il avait « lu les Mathématiques[1] », comme on disait alors, au collège des Lombards, c'est-à-dire qu'il avait fait un cours public sur la géographie et l'astrologie. Un nombreux auditoire et un auditoire d'élite se pressait autour de la chaire du savant professeur. Parmi ses auditeurs, il faut signaler « un jeune ecclésiastique, homme de talent, Pierre Paulmier, qui, après avoir rempli plusieurs emplois de confiance auprès de son roi François Ier, fut promu à l'archevêché de Vienne en Dauphiné[2]. » Ce primat aux allures libérales deviendra pour Servet un troisième protecteur, après Champier et Quintana ; il l'attirera près de lui et le logera dans une maison qui dépendait de son palais épiscopal.

Le cours de Servet sur l'astrologie lui valut un procès en règle devant le Parlement de Paris : deux facultés, de concert avec l'inquisition, le mirent en cause. On lui défendit (18 mars 1538) de se mêler de la branche judiciaire de cette science, c'est-à-dire

genere literarum ornatissimus, in Galeni doctrina vix ulli secundus. Horum duorum *praesidio atque opera*, tum artuum, tum aliarum partium exteriorum, musculos omnes, venas, arterias et nervos in ipsis corporibus examinavi, studiosisque ostendi. » (*Io. Guinteri Institutionum Anatomicarum, lib. IV*, 4°, Basil. 1539.)

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 103.
2. Willis, p. 110.

de chercher à deviner certains cas particuliers d'après l'influence des astres. Ses leçons furent considérées comme diffamatoires, et sa *Disceptatio* fut retirée de la circulation. Tollin nous fait espérer la réimpression de ce livre rarissime. Nous serons ainsi à même de juger, mieux que nous ne pourrions le faire aujourd'hui, d'après le protocole écourté du procès, quels étaient les points saillants de la spéculation astrologique du jeune docteur.

Le séjour de Paris n'était pas sans danger pour lui. Aussi, toujours sous le nom de Michel de Villeneuve, alla-t-il exercer son art en province. Il emportait avec lui une grande réputation. Il avait publié, en 1537, chez Simon Colines, à Paris, un traité de thérapeutique qui fut très favorablement accueilli et qui eut jusqu'à cinq éditions en onze ans[1]. Il y prend la défense de Galien[2] et d'Hippocrate contre les partisans d'Averrhoës ou de la médecine arabe. Le livre est fort savant et le latin est d'une rare élégance. Dans sa préface (*ad lectores*), l'auteur déclare que c'est « avant tout l'amour de la vérité » qui l'a porté à écrire ce volume (*ipse que in primis veritatis amor*). Il a, d'ailleurs, une foi entière dans les principes qu'il expose et les conseils qu'il donne. Il le dit ingénument dans un distique grec qu'il adresse « à l'ami de la médecine » (πρὸς τὸν φιλίατρον), et qui est évidemment de sa composition : ce qui prouve, pour le dire en passant, qu'il savait le grec, malgré l'insinuation contraire de Calvin. « Si tu veux, dit-il, maintenir ton corps en bon état et adoucir la crudité des humeurs, suis les préceptes de ce livre[3]. »

1. « Syruporum univĕrsa ratio, ad Galeni censuram diligenter expolita. Cui, post integram de concoctione disceptationem, praescripta est vera purgandi methodus, cum expositione aphorismi : concocta medicari. Michaele Villanovano authore. Parisiis, ex officina Simonis Colinoei, 1537. » In-8° de 71 ff. et 1 p. d'errata (il y en a quatre). Les cinq éditions sont de 1537, 1545, 1546, 1547, 1548. Nous avons eu en main l'édition *princeps*, qui est dans la riche bibliothèque de M. J. Adert, de Genève. — Le traité se compose de six discours (*sermones*) :

1. Quid concoctio (digestion), et quòd unica non multiplex sit.
2. Quae sunt, quae concoqui debeant.
3. Quod concoctio semper incrasset.
4. Expositio Hippocratici aphorismi.
5. De syruporum compositione, et vario usu.
6. Quid post purgationes agendum.

2. E. Saisset prétend (*Rev. des Deux-Mondes*, 1848, p. 590) qu'il « *attaque avec violence* Galien... ». C'est tout le contraire qu'il fallait dire.

3. Εὗρον ποιήσων τάτε σώματα, τατε πεπάνων
ὠμὰ χυμῶν, ταύτης δόγματα ἴσθι βίβλου.

Ce n'est pas toutefois dans ce traité que se trouvent les passages célèbres sur la circulation du sang, d'un ventricule du cœur à l'autre, au travers des poumons. Le seul fait physiologique nouveau qu'on pourrait peut-être déduire de quelques passages, c'est que l'humeur, le liquide appelé par Hippocrate ὠμὸς, et que lui appelle *humor*, se montrait d'abord dans les veines du mésentère et du sillon transverse du foie ; il insiste sur l'origine première, la naissance de ce liquide, qui n'est autre que le chyle. N'aurait-il pas entrevu les phénomènes de l'absorption de nos physiologistes modernes[1] ?

Il n'est pas sans intérêt d'observer que dans ce livre de médecine, c'est-à-dire quand l'auteur analyse des faits concrets et positifs, il y a chez lui la même tendance à l'unité qu'on remarque dans ses ouvrages abstraits. Il ne veut pas reconnaître, par exemple, deux ou un plus grand nombre de digestions dans la santé ou dans la maladie, comme on le croyait généralement de son temps. Il affirme qu'il se passe dans les deux cas des faits identiques : les maladies ne sont pour lui, avec raison, que la perversion des fonctions naturelles et non l'introduction d'éléments nouveaux dans le corps[2].

Les pages qui doivent faire attribuer au docteur espagnol la plus grande découverte physiologique des temps modernes n'ont été imprimées qu'en 1553, dans le *Christianismi Restitutio*. Mais pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, nous en parlerons ici, sans nous assujettir rigoureusement à l'ordre chronologique. Au reste, ces pages étaient rédigées bien avant 1553.

Ne nous étonnons pas que le docteur Michel de Villeneuve ait été appelé à parler de l'organisation du corps humain dans un ouvrage essentiellement théologique. Le domaine de l'anatomie et de la physiologie était pour lui un terrain sacré. « Le plus grand de tous les miracles, dit-il, est la constitution de l'homme. » Miraculum maximum est hoec hominis compositio (*Restit.* p. 176).

C'est dans le livre consacré au « Saint-Esprit » (le cinquième des cinq sur la Trinité) que se trouve le passage en question.

1. « Humor autem qui verè ὠμος dicitur, de quo Hippocrates loquutus est, *in primis venis, quae sunt mesenterii et simae jocinoris, potissimum generatur...* » fol. 34 *a*. — « Cùm itaque *in venis mesenterii, et concavi jocinoris, hi potissimum generentur*, non erunt impedimento ducendis aliis ex ventre humoribus... » fol. 35 *b*.

2. Willis, p. 114.

L'auteur veut exposer la manière dont le divin agit sur la nature humaine dans l'homme ; et il est ainsi appelé à faire la description du corps humain où va s'exercer, comme dans un sanctuaire, l'action de l'Esprit Saint. Le savant anatomiste dut être heureux de publier sa merveilleuse découverte. Il va tenir la promesse qu'il a faite précédemment, de « mettre en lumière les principes des choses, inconnus jusque là aux plus grands philosophes[1] ».

Il commence par rappeler que la vieille classification des esprits en esprit vital, animal et naturel, est erronée ; qu'il n'y a réellement que deux esprits : le vital et l'animal (ce dernier mot dans le sens de psychique). Pour lui, l'esprit vital a son siège dans les artères et dans le cœur (c'est le sang artériel) ; et quand cet esprit, ce fluide, passe dans les veines et dans le foie, il l'appelle esprit naturel (sang veineux). L'esprit, le fluide qui est dans les veines est donc de même nature que celui qui est dans les artères : c'est le même esprit. Quant à l'esprit animal, psychique, qui est « comme un rayon de lumière », il a son siège dans le cerveau et dans les nerfs du corps[2]. — Servet garde donc l'ancienne terminologie, mais il donne une autre signification aux termes dont il se sert.

Citons les lignes les plus importantes :

L'esprit vital (sang artériel) a son origine dans le ventricule gauche du cœur, grâce surtout aux poumons qui le produisent. C'est un esprit léger, élaboré par la force de la chaleur, de couleur brillante (*flavo*), d'une puissance de feu (*ignea*) ; c'est comme une vapeur lucide provenant d'un sang plus pur, contenant en soi des éléments d'eau, d'air et de feu. Cet esprit vital provient d'un mélange, opéré dans les poumons, de l'air aspiré avec le sang subtil élaboré que le ventricule droit du cœur communique au gauche. *Mais cette communication ne se fait point par la cloison du milieu du cœur, comme on le croit vulgairement, mais avec un art infini* (magno artificio) *par le ventricule droit du cœur, après que le sang subtil a été mis*

1. « Rerumque principia in lucem proferemus, summis philosophis hactenus incognita » (*Rest.* p. 125).

2. « Vere non sunt tres, sed duo spiritus distincti. Vitalis est spiritus, qui per anastomoses ab arteriis communicatur venis, in quibus dicitur naturalis. Primus ergo est sanguis, cujus sedes est in hepate et corporis venis. Secundus est spiritus vitalis, cujus sedes est in corde et corporis arteriis. Tertius est spiritus animalis, qualis lucis radius, cujus sedes est in cerebro et corporis nervis. In his omnibus est unicus spiritus et lucis Dei energia » (*Restit.* p. 169).

en mouvement par un long circuit au travers des poumons. Il est préparé par les poumons ; il devient brillant, et de la « vena arteriosa » (artère pulmonaire) est versé dans l' « arteriam venosam » (veine pulmonaire). Ensuite, dans cette même arteria venosa, il est mêlé à l'air aspiré, et il est purgé de toute impureté (*fuligine*) par l'expiration... La preuve que la communication et la préparation a lieu au travers des poumons est fournie par le rapprochement multiplié (*varia*) et la communication de la venae arteriosae avec l'arteria venosa dans les poumons [1].

Et il cite encore à l'appui de son assertion la grosseur considérable de la *venae arteriosae* qui ne serait pas telle et qui ne lancerait pas du cœur même une si grande quantité de sang très pur dans les poumons, si ce sang devait uniquement servir à la nourriture de ces poumons. En outre, dans le fœtus, les poumons eux-mêmes tirent d'ailleurs leur nourriture, puisque les valvules du cœur restent fermées jusqu'au moment de la naissance. C'est donc pour un autre usage que le sang est versé du cœur dans les poumons à l'heure de la naissance et en si grande quantité. De même, ce n'est pas de l'air simplement, mais de l'air mêlé de sang qui est envoyé au cœur par les poumons au moyen de l'*arteria venosa*.

Donc le mélange se fait dans les poumons. Cette couleur brillante est donnée au sang spiritueux (artériel) par les poumons, non par le cœur. Dans le ventricule gauche du cœur la place est insuffisante pour un mélange si grand et si abondant, et pour l'élaboration de cette couleur brillante. Enfin la cloison du milieu, qui n'a ni vaisseaux ni aucun moyen quelconque, n'est pas propre à cette communication et à cette élaboration, alors même qu'un suintement pût se

1. « Vitalis spiritus in sinistro cordis ventriculo suam originem habet, juvantibus maxime pulmonibus ad ipsius generationem. Est spiritus tenuis, caloris vi elaboratus, flavo colore, ignea potentia, ut sit quasi ex puriori sanguine lucidus vapor substantiam in se continens aquae, aëris et ignis. Generatur ex facta in pulmonibus mixtione inspirati aëris cum elaborato subtili sanguine, quem dexter ventriculus cordis sinistro communicat. *Fit autem communicatio haec non per parietem cordis medium, ut vulgo creditur ; sed magno artificio a dextro cordis ventriculo, longo per pulmones ductu agitatur sanguis subtilis :* a pulmonibus praeparatur ; flavus efficitur, et a vena arteriosa in arteriam venosam transfunditur. Deinde in ipsa arteria venosa inspirato aëri miscetur, et exspiratione a fuligine repurgatur... Quod ita per pulmones fiat communicatio et praeparatio docet conjunctio varia, et communicatio venae arteriosae cum arteria venosa in pulmonibus.... » (*Rest.* p. 170).

produire. Avec le même art que dans le foie la transfusion se fait de la veine porte à la veine cave par rapport au sang (veineux), se fait également dans le poumon la transfusion de la vena arteriosa à l'artariam venosam par rapport à l'esprit (sang artériel)... Ainsi cet esprit vital est ensuite versé du ventricule gauche du cœur dans les artères de tout le corps [1].

On ne saurait conclure de ces passages de la *Restitutio* que Michel de Villeneuve a connu la grande circulation du sang. Toujours est-il qu'à lui revient l'honneur insigne d'avoir découvert la petite circulation, la circulation pulmonaire, qui devait facilement mener à l'autre, et de l'avoir exposée et prouvée en termes clairs, précis, péremptoires.

Ce qui rehausse l'éclat de cette découverte, c'est que le docteur espagnol l'a faite sans le secours de Galien, dont il était pourtant le disciple enthousiaste depuis qu'il avait lu ses livres à Paris (1537-1538), et il l'a faite en se sachant en contradiction avec lui sur ce point. Au reste, c'est en suivant scrupuleusement la méthode tracée par son vénéré maître qu'il y est arrivé. — Servet n'a pas eu de prédécesseur à cet égard ; c'est lui qui a fait ce pas en avant, si décisif pour la science médicale ; et c'est à lui, à son livre imprimé ou manuscrit, que d'autres, plus tard, ont pris cette révélation physiologique, sans dire à quelle source ils avaient puisé. Nous renvoyons, pour le développement et la preuve de ce fait d'histoire encore contesté, aux pages si érudites et si spirituelles de Tollin (*Die Entdeckung des Bluthreislaufs*). Vésale (1514-1564), le grand Vésale, ne parle de la circulation du sang, dans son livre célèbre *De humani corporis fabrica*, que dans les éditions qui suivirent la publication du livre de Servet : le passage manque, par exemple, dans l'édition de Bâle, 1543 [2]. Quant à Harvey (1577-1657), auquel on attribue

1. « Ergo in pulmonibus fit mixtio. Flavus ille color a pulmonibus datur sanguini spirituoso, non a corde. In sinistro cordis ventriculo non est locus capax tantae et tam copiosae mixtionis, nec ad flavum elaboratio illa sufficiens. Demum paries ille medius, cum sit vasorum et facultatum expers, non est aptus ad communicationem et elaborationem illam, licet aliquid resudari possit. Eodem artificio, quo in hepate fit transfusio a vena porta ad venam cavam propter sanguinem, fit etiam in pulmone transfusio a vena arteriosa, ad arteriam venosam propter spiritum... Ille itaque spiritus vitalis a sinistro cordis ventriculo in arterias totius corporis deinde transfunditur » (*Rest.* p. 171).

2. Flourens n'a pas remarqué cela dans son *Hist. de la circul. du sang*, Paris, 1857.

la grande découverte et qui l'a simplement complétée, il avait fait quatre années d'études médicales à Padoue, à partir de 1598, et fut reçu docteur dans cette ville, le 25 avril 1602. Or, on sait que Michel Servet comptait de nombreux et chauds amis dans l'Italie du Nord et particulièrement à Padoue (Matthieu Gribaldi, George Blandrata, Hor. Cel. Curione, etc.). Et il serait plus qu'étonnant, il est impossible, que quelques exemplaires n'eussent été envoyés à aucun d'eux. Il est certain que tous ceux qui, de Servet à Harvey, ont parlé de la circulation du sang, étaient des Italiens et avaient eu des relations avec Padoue (Columbo, Cesalpin, Ruini, Rudio, Sarpi, Fabrice d'Acquapendente). Et s'ils n'ont point cité les passages de la *Restitutio*, c'est qu'il y avait péril à montrer qu'on avait lu ce livre condamné par les deux Églises. Le péril existait même du vivant de Harvey.

Nous reprenons notre récit. — Michel de Villeneuve déclare devant ses juges de Vienne qu'après avoir quitté Paris il « s'en vint à Lyon, là où il demeura quelque temps, et de là en Avignon, et d'Avignon tourna à Lyon, et de Lyon à Charlieu, là où il demeura pratiquant là trois ans en l'art de médecine[1]. » Nous connaissons par son propre témoignage un incident de sa vie de docteur à Charlieu. « Allant de nuit veoir ung mallade, par lenvie dung aultre medecin de ladicte ville, il fut aggrede de certains qui estoient sez parens et favoriz, la ou il fut blece et en bleca aussy ung des aultres, par laquelle chose demora deux ou trois iours aux arrestz[2]. »

Dans le même interrogatoire du 23 août, à Genève, en réponse à une question indiscrète du procureur général, il déclare que s'il ne s'est jamais marié, « c'est pource qu'il ne se sentoit pas potent, veu qu'il est coppe dung coste et de laultre est rompu. » Il ajoute qu'il n'a pas mené pour cela une vie dissolue : « Il a este estudieux de la saincte escripture, ayant zele de verite, et pense avoir vescu comme ung chrestien[3]. » Paroles dignes de remarque : c'est l'étude de la Bible qui l'a préservé du mal. Nous avons peine à comprendre que, malgré cette affirmation, Calvin ait osé dire plus tard : « Vita autem Serveti *magis fuit dissoluta, quam ut suspicari liceat*, errore ad turbandam eccle-

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 103.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 769, rép. 17.
3. *Ibid.*, rép. 18, 19.

siam fuisse impulsum[1]. » Pour le réformateur de Genève, tout homme qui ne partageait pas de tout point ses opinions dogmatiques ne pouvait être qu'un homme sans mœurs.

De Charlieu, Villeneuve revint à Lyon. Son séjour dans cette ville, en 1541 et 1542, est marqué par deux publications importantes. Il réimprima, d'abord, avec de notables corrections, son édition de *Ptolémée*, qu'il dédia à l'archevêque Paulmier (1541); et l'année suivante, il publia une édition nouvelle de la Bible latine du docteur en théologie Santes Pagnini. Celui-ci était mort le 24 août 1541, mais il avait laissé des notes manuscrites qui corrigeaient une foule de passages (*ipsum locis innumeris propria manu Pagnini annotatum*), et le nouvel éditeur en fit bon usage; il enrichit l'ouvrage de commentaires et de scholies[2].

Voici dans quels termes dédaigneux Calvin parle de ce travail de Servet : « Il y a environ douze ou treze ans que luy estant à Lyon, pour ce qu'il faisoit bien la morgue d'Espagne, certains Imprimeurs s'addresserent à luy pour luy faire revoir la Bible, desquels il grippa bien et beau cinq cens francs, leur faisant acroire merveilles. Or, de peur qu'il ne semblast qu'il eust desrobe ce qu'on luy bailloit pour son salaire, il va farcir les marges, en partie de ie ne say quels menus fatras, en partie de ses meschantes resveries[3]. » L'œuvre de Servet est pourtant sérieuse et sérieusement faite; et si les imprimeurs lui donnèrent les cinq cents francs dont parle Calvin, il avait bien gagné son salaire. Ce qui déplaisait dans ce livre au réformateur de Genève, c'étaient les idées très nettes et fort originales que l'éditeur exposait, dans sa préface, sur les écrits des prophètes; c'était surtout l'interprétation qu'il donnait de certains passages regardés comme messianiques (Esaïe VII, VIII et LIII). Pour Servet, ce n'était pas dans les mots eux-mêmes des prédictions, mais dans l'histoire, dans l'action, dans le drame vivant qui remplit le canevas prophétique, que le Christ se trouve préfiguré. Le sens mystique et prophétique est toujours caché sous l'enveloppe d'un récit historique ou plutôt héroïque et poétique. « Les prophètes,

1. *Defensio. Calv. op.*, VIII, col. 496.

2. ***Biblia sacra ex Sanctis Pagnini translatione, sed et ad Hebraicae linguae amussim ita recognita et scholiis illustrata, ut plane nova editio videri possit. Lugduni ap. Hugonem a Porta.*** 1542. In-fol. Casp. Trechsel.

3. *Déclaration.* (*Calv. op.* VIII, col. 745, n. 3.)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

instruits qui admiraient en lui une capacité intellectuelle peu commune, il goûta quelque temps le repos, le bien-être. On voudrait savoir si, dans l'intimité, il ne fit connaître à personne ses opinions religieuses. Nous serions surpris, vu sa nature expansive, qu'il eût constamment enfermé en lui-même la foi qui brûlait son cœur. Cet ecclésiastique de Vienne, par exemple, Jacques Charmier, qui eut maille à partir avec les inquisiteurs à cause de ses relations avec Servet, et qui fut condamné à trois ans de prison pour s'être occupé des cinq balles de la *Restitutio* envoyées à Lyon comme « papier blanc », devait être évidemment pour le docteur espagnol autre chose qu'une simple connaissance. L'archevêque lui-même, dont le libéralisme était bien connu, a bien dû aussi entendre quelquefois son protégé parler assez librement des choses de la religion. Toutefois, en fils soumis de l'Eglise, il remplira correctement son office de juge quand l'orage aura éclaté sur la tête de l'hérétique. — Nous ne pouvons faire que des conjectures à cet égard, car le prévenu eut la générosité de taire les noms des personnes que ses révélations auraient pu compromettre. Il refusa de même plus tard, à Genève, de donner la liste de ceux qui lui devaient de l'argent. Contraste éclatant avec l'indigne conduite du s[r] de Maugiron, lieutenant général du roi en Dauphiné, qui avait obtenu de la munificence royale, pour l'un de ses fils, « tous les biens et deniers appartenans audict Servet » (estimés trois ou quatre mille écus), et qui, pour ne rien perdre de ces riches dépouilles, écrivit en toute hâte aux syndics de Genève, le 29 août 1553, dès qu'il eût appris l'arrestation du fugitif, pour qu'on l'interrogeât sur ce point [1].

Quoi qu'il en soit, alors même que le protégé de l'archevêque eût trouvé prudent de ne confier à personne, à Vienne, sa manière de voir en religion, il la confia, du moins, et sans rien déguiser, à des théologiens du dehors, notamment à Calvin. Il semble avoir été obsédé du désir de gagner à ses opinions le réformateur de Genève, comme il essaya également de gagner Philippe Mélanchthon : ç'aurait été entraîner dans ce sens les deux communions protestantes. Il perdit son temps et sa peine dans cette correspondance. Et il est douloureux de penser que les lettres qu'il adressa à Calvin *sub sigillo secreti* furent le premier instrument de sa perte.

1. *Calv. op.*, VIII, col. 791.

Les deux rivaux échangèrent leurs lettres par l'intermédiaire de leur ami commun, le libraire de Lyon, Jean Frellon. Elles traitèrent exclusivement d'exégèse et de critique sacrée. D'abord courtoises, elles tournèrent bientôt à l'aigre. Les expressions grossières, injurieuses, abondent de part et d'autre. C'était, paraît-il, l'assaisonnement habituel de toute polémique au XVI^e^ siècle. Mais ce qui devait, plus encore que des injures, irriter le réformateur de Genève, c'était le ton de moquerie que son correspondant se permettait à son égard ; il s'oublia même jusqu'à le renvoyer à l'école et à s'offrir lui-même pour lui servir de maître. « Puisque tu ne sais pas, lui écrit-il, faire la distinction entre un païen, un juif et un chrétien, je t'instruirai en quelques mots sur ce point. » La patience de l'irritable Calvin était à bout. Et quand son antagoniste lui eut envoyé, vers la fin de 1545, un manuscrit volumineux de sa *Restitutio*, le réformateur rompit brusquement avec son incorrigible disputeur ; il écrit à son sujet à Frellon : « S'il poursuit d'un tel style comme il a faict maintenant, vous perdres temps à me plus solliciter à travailler envers luy, car i'ay d'aultres affaires qui me pressent de plus près. Et ferois conscience de m'y plus occuper, ne doubtant pas que ce ne fust un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles [1]. » Il donne la mesure de son irritation dans une lettre intime adressée le même jour (idib. Februar. 1546) à son fidèle ami Farel, lettre terrible dont l'existence a été quelquefois contestée. Nous voudrions, pour l'honneur de Calvin, qu'elle fût apocryphe ; mais elle est de sa main, et chacun peut la lire à la bibliothèque nationale de Paris : « Servet, dit-il, m'a écrit dernièrement (*nuper*) et a joint à ses lettres un énorme volume de ses rêveries (*non parvum volumen suorum delirorum*), en m'avertissant avec une arrogance fabuleuse que j'y verrais des choses étonnantes et inouïes. Il m'offre de venir ici, si cela me plait ; mais je ne veux pas lui engager ma parole : car, s'il venait, *je ne souffrirais aucune, pour peu que j'eusse de crédit dans cette ville, que sa vanité sortit vaincu* » (*Nam si veneril, modo quicquam mea refert, ejus vanitas nunquam patietur* [2]).

Rebuté par Calvin, Servet s'adressa à des amis du réformateur à Farel, à Abel Poupin. Dans une lettre adressée à ce der-

1. Voir. op. XII, col. 761 lettre de Calvin à Farel.
2. Ibid. XII, col. 762 lettre de Calvin à Farel.

nier, pasteur à Genève, l'imprudent docteur aiguise à l'adresse de ses collègues les objections les plus blessantes à propos de leur système religieux : « Votre Evangile, dit-il, est sans le Dieu unique, sans la vraie foi, sans les bonnes œuvres. A la place du Dieu unique, vous avez un cerbère à trois têtes (*tricipitem cerberum*) ; à la place de la vraie foi, vous avez un songe fatal (*fatale somnium*) ; et pour vous les bonnes œuvres sont de vaines peintures. La foi de Christ est pour vous une pure fumée (*merus fucus*), sans efficacité aucune ; l'homme est pour vous un tronc inerte (*iners truncus*), et Dieu est pour vous la chimère du serf arbitre..... Vous fermez devant les hommes le royaume des cieux..... Malheur à vous, malheur, malheur ! » — « Il vous déplaît peut-être que je prenne ma part dans le combat de l'archange Michel contre le grand Dragon[1] et que je désire vous y voir prendre la vôtre. » Et il ajoute ces mots tristement prophétiques : « Je sais que je mourrai pour cette cause ; mais mon courage n'en est pas abattu pour cela, afin que moi, disciple, je ressemble à mon maître » (*ut fiam discipulus similis praeceptori*). Il termine par cet avertissement tiré d'Habakuk (II, 1 et 3) : « Je me tiendrai à mon poste ; je veillerai et verrai ce que l'Eternel me dira. Car elle s'accomplira (la prophétie), elle s'accomplira certainement[2]. »

Plein de sa mission de prophète, Servet revit le brouillon d'après lequel il avait préparé le volumineux manuscrit qu'il avait envoyé à Calvin et que, malgré ses instances, celui-ci ne lui renvoya point. Il y ajouta les trente lettres qu'il avait écrites au réformateur de Genève, ainsi que l'Apologie « De mysterio Trinitatis et veterum disciplina » qu'il avait adressée à Mélanchthon et à ses collègues, et fit commencer l'impression du tout, le 29 septembre 1552. Il avait eu quelque peine à trouver un imprimeur. Marrin, de Bâle, avait décliné courtoisement ce périlleux honneur (9 avril 1552)[3]. Balthazar Arnoullet, de Vienne,

1. Lorsque Jeremie Ferrier, qui depuis ..... et le synode national de Gap octobre 1603 soutinrent que le pape était l'antéchrist et que la bête de l'Apocalypse était l'Eglise romaine. Ils ne se doutaient certes pas que l'hérétique espagnol avait été le premier à donner cette interprétation au célèbre passage du Voyant de Patmos. Apoc. XII, 7 et s.

2. Cette lettre de Servet à Abel Poupin se trouve parmi les pièces du procès aux archives de Genève. Elle n'a point de date, mais elle a dû être écrite vers l'été (Calv. op. VIII, col. 730).

3. D'Artigny, Nouv. Mém., p. 72.

Les deux rivaux échangèrent leurs lettres par l'intermédiaire de leur ami commun, le libraire de Lyon, Jean Frellon. Elles traitèrent exclusivement d'exégèse et de critique sacrée. D'abord courtoises, elles tournèrent bientôt à l'aigre. Les expressions grossières, injurieuses, abondent de part et d'autre. C'était, paraît-il, l'assaisonnement habituel de toute polémique au XVI^e^ siècle. Mais ce qui devait, plus encore que des injures, irriter le réformateur de Genève, c'était le ton de moquerie que son correspondant se permettait à son égard ; il s'oublia même jusqu'à le renvoyer à l'école et à s'offrir lui-même pour lui servir de maître. « Puisque tu ne sais pas, lui écrit-il, faire la distinction entre un païen, un juif et un chrétien, je t'instruirai en quelques mots sur ce point. » La patience de l'irritable Calvin était à bout. Et quand son antagoniste lui eut envoyé, vers la fin de 1545, un manuscrit volumineux de sa *Restitutio,* le réformateur rompit brusquement avec son incorrigible disputeur ; il écrit à son sujet à Frellon : « S'il poursuit d'un tel style comme il a faict maintenant, vous perdres temps à me plus solliciter à travailler envers luy, car i'ay d'aultres affaires qui me pressent de plus prés. Et ferois conscience de m'y plus occuper, ne doubtant pas que ce ne fust un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles[1]. » Il donne la mesure de son irritation dans une lettre intime adressée le même jour (idib. Februar. 1546) à son fidèle ami Farel, lettre terrible dont l'existence a été quelquefois contestée. Nous voudrions, pour l'honneur de Calvin, qu'elle fût apocryphe ; mais elle est de sa main, et chacun peut la lire à la Bibliothèque nationale de Paris : « Servet, dit-il, m'a écrit dernièrement (*nuper*) et a joint à ses lettres un énorme volume de ses rêveries (*longum volumen suorum deliriorum*), en m'avertissant avec une arrogance fabuleuse que j'y verrais des choses étonnantes et inouïes. Il m'offre de venir ici, si cela me plaît ; mais je ne veux pas lui engager ma parole ; car, s'il venait, *je ne souffrirais jamais, pour peu que j'eusse de crédit dans cette cité, qu'il en sortît vivant* » (*Nam si venerit, modo valeat mea auctoritas, vivum exire nunquam patiar*[2]).

Rebuté par Calvin, Servet s'adressa à des amis du réformateur : à Viret, à Abel Poupin. Dans une lettre adressée à ce der-

1. *Calv. op.*, XII, col. 281, lettre du 13 février 1546.
2. *Ibid.*, XII, col. 283, lettre des ides de février 1546.

nier, pasteur à Genève, l'imprudent docteur aiguise à l'adresse de ses collègues les objections les plus blessantes à propos de leur système religieux : « Votre Evangile, dit-il, est sans le Dieu unique, sans la vraie foi, sans les bonnes œuvres. A la place du Dieu unique, vous avez un cerbère à trois têtes (*tricipitem cerberum*) ; à la place de la vraie foi, vous avez un songe fatal (*fatale somnium*) ; et pour vous les bonnes œuvres sont de vaines peintures. La foi de Christ est pour vous une pure fumée (*merus fucus*), sans efficacité aucune ; l'homme est pour vous un tronc inerte (*iners truncus*), et Dieu est pour vous la chimère du serf arbitre..... Vous fermez devant les hommes le royaume des cieux..... Malheur à vous, malheur, malheur ! » — « Il vous déplaît peut-être que je prenne ma part dans le combat de l'archange Michel contre le grand Dragon[1] et que je désire vous y voir prendre la vôtre. » Et il ajoute ces mots tristement prophétiques : « Je sais que je mourrai pour cette cause ; mais mon courage n'en est pas abattu pour cela, afin que moi, disciple, je ressemble à mon maître » (*ut fiam discipulus similis praeceptori*). Il termine par cet avertissement tiré d'Habakuk (II, 1 et 3) : « Je me tiendrai à mon poste ; je veillerai et verrai ce que l'Eternel me dira. Car elle s'accomplira (la prophétie), elle s'accomplira certainement[2]. »

Plein de sa mission de prophète, Servet revit le brouillon d'après lequel il avait préparé le volumineux manuscrit qu'il avait envoyé à Calvin et que, malgré ses instances, celui-ci ne lui renvoya point. Il y ajouta les trente lettres qu'il avait écrites au réformateur de Genève, ainsi que l'Apologie « De mysterio Trinitatis et veterum disciplina » qu'il avait adressée à Mélanchthon et à ses collègues, et fit commencer l'impression du tout, le 29 septembre 1552. Il avait eu quelque peine à trouver un imprimeur. Marrin, de Bâle, avait décliné courtoisement ce périlleux honneur (9 avril 1552)[3]. Balthazar Arnoullet, de Vienne,

1. Lorsque Jérémie Ferrier, qui depuis ..... et le synode national de Gap (octobre 1603) soutinrent que le pape était l'antéchrist et que la bête de l'Apocalypse était l'Eglise romaine, ils ne se doutaient certes pas que l'hérétique espagnol avait été le premier à donner cette interprétation au célèbre passage du Voyant de Patmos (*Apoc.* XII, 7 et s.).

2. Cette lettre de Servet à Abel Poupin se trouve parmi les pièces du procès aux archives de Genève. Elle n'a point de date, mais elle a dû être écrite vers 1548. (*Calv. op.*, VIII, col. 750.)

3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 73.

accepta. Le livre fut tiré à mille exemplaires ; l'auteur se chargea des frais et de la surveillance des épreuves. La presse fonctionna silencieusement dans une maison séparée de l'établissement public. Le [illegible] livre fut terminé. Le titre, assez singulier, visait évidemment le [illegible] *Institution* de Calvin. Voici le début de cette : « CHRISTIANISMI [illegible]. Tota Ecclesiæ catholicæ fides et ad sanctæ [illegible] Trinitatis [illegible] Domini Jesu Christi Dei *Fidei* [illegible] ad [illegible] Baptismi. et [illegible] Domini Nostri Jesu Christi [illegible] nobis [illegible] [illegible] et Angelos, non [illegible] ».

Le début semble bien [illegible] les livres [illegible] de Michel Servet. Il [illegible] la [illegible] par la date au bas [illegible] [illegible]. En [illegible] les premières lignes [illegible] « De Trinitate divina » [illegible] se trouve en tête [illegible] [illegible] de Servet. Chez Michel et Pierre, [illegible] : « L'Eglise [illegible] commencement [illegible] Verbe [illegible] commencement était au près [illegible] [illegible] à une seule personne, à Christ. — Pierre. Vous savez que je cherche. Et Jean : que Dieu [illegible] une seule. Et plus loin : [illegible] quelques-uns [illegible] Jésus-Christ [illegible] ». Le nom [illegible] Michel se [illegible] le passage [illegible] [illegible] de la page [illegible] Jean, Michel [illegible] [illegible] dans le passage [illegible] [illegible] [illegible]

base la doctrine chrétienne : cette base, c'est le Christ, le Christ de l'Ecriture, le Christ historique. « Je gémis, dit-il, quand je vois le Christ ignoré des chrétiens ; quand je vois appeler chrétiens ceux qui ne savent pas en quoi consiste la foi du christianisme. Si le Christ venait aujourd'hui et qu'il prêchât de nouveau qu'il est le Fils de Dieu, de nouveau nos sophistes le crucifieraient [1]. » C'est donc pour la gloire de son divin maître qu'il va, nouvel archange Michel, combattre l'antéchrist, au risque de succomber dans la lutte. De ce vaste cosmos théologique où sont abordées toutes les questions qui touchent à la religion, une idée maîtresse se dégage et sert de conclusion à l'œuvre entière, à savoir que tout vit et se meut en Dieu idéalement, mais se concentre et se résume réellement dans le Christ.

La conception théologique la plus féconde et qui constitue le progrès le plus saillant de cette nouvelle phase, c'est que Dieu peut se communiquer à l'homme absolument dans la force de sa perfection, et qu'ainsi est assuré le bonheur de l'homme. « Felicitas hominis, dit-il, est unio divina. » — « Bonum enim non dicitur bonum, nisi communicabile, et tanto magis communicabile, quanto magis bonum. » Et, dans la même page : « Quiconque nie que Dieu peut se rendre sensible (conformare), se communiquer à l'homme, nie la puissance de Dieu, nie la félicité de l'homme, nie Christ tout entier (Christum totum negat) [2]. »

Au jugement de Gordon [3], la partie la plus belle de la *Restitution du christianisme* est la magistrale *Apologie*, adressée à Mélanchthon, qui termine l'ouvrage. Le savant critique a raison : c'est là qu'on trouve, en effet, dans un latin d'une admirable pureté et en quelques pages, le résumé complet de sa doctrine. Nous en recommandons la lecture à ceux qui n'auraient pas le temps d'étudier l'ensemble du volume. C'est de là que nous avons tiré nos dernières citations.

Les mots frappants et qui font image ne manquent pas ; le ciselé de l'expression met en relief la vérité de la pensée. A propos du célibat imposé aux prêtres, il dit : « Ad scortandum a Papa consecrantur [4]. » Il exprime de mille manières son idée fondamentale que Christ est tout pour lui. « Christus ipse est

1. *Rest.*, p. 199.
2. *Rest.*, p. 730.
3. *Theol. Rev.*, p. 414.
4. *Rest.*, p. 447.

idearum pelagus aeternum [1]. » — « Christus est mihi unicus evangelista [2]. » — « Omnis Christi actio sit nostra instructio [3].» — « Nemo Christianus, nisi discipulus [4]. »

Sa science médicale lui permet de comprendre la vraie nature de ces maladies étranges qu'on croyait produites par le démon. « La contraction des nerfs, dit-il, est appelée par Christ (Luc XIII) la chaîne de Satan ; exactement comme Paul appelle sa propre infirmité corporelle un messager de Satan [5]. » — Il ne croit guère non plus à un enfer séparé. Le même esprit de Dieu qui sera la lumière des bons sera le feu des méchants. La face rayonnante de Dieu sera la joie des premiers, et la confusion, le châtiment des autres. Le rétablissement final se fera de lui-même : « Ipsemet Spiritus Sanctus, quem accepisti, erit tibi tormentum si eum male serves [6]. » « Dieu lui-même est le feu consumant qui détruira le pervers. »

Le *Christianismi Restitutio* était sorti de presse le 3 janvier 1553. La plus grande partie des exemplaires fut expédiée dans des balles à Lyon et à Francfort, où se tenaient, deux fois par an, les plus grandes foires de l'époque. La vente devait se faire aux fêtes de Pâques. Mais Servet avait compté sans la vigilance de son implacable adversaire, que la publication de ses « rêveries » et de ses « blasphèmes » avait exaspéré au dernier point. Calvin fut un des premiers à recevoir un exemplaire de l'ouvrage, et il s'y prit si vite et si bien qu'avant Pâques l'auteur était sous les verrous de l'inquisition à Vienne. Le plan d'attaque ne fut pas long à combiner. Un riche négociant, originaire de Lyon, réfugié à Genève pour cause de foi, Guillaume Trie, entretenait alors une correspondance avec un parent demeuré à Lyon, Antoine Arneys, qui, affligé de sa défection, cherchait à le ramener dans le giron de l'Eglise romaine. Pour embarrasser son contradicteur et aussi pour mettre en lumière les sentiments orthodoxes de l'Eglise genevoise, il lui écrit une lettre dans laquelle, après l'avoir remercié des belles remontrances qu'il lui fait pour le « réduire au lieu dont il est party », il lui fait honte de ce qu'on

1. *Rest.*, p. 278.
2. *Ibid.*, p. 290.
3. *Ibid.*, p. 526.
4. *Ibid.*, p. 566.
5. *Ibid.*, p. 392.
6. *Ibid.*, p. 246.

tolère en France un homme qui vient de publier un livre plein d'impiétés :

... On soutient de par de la, dit-il, un heretique qui merite bien d'estre bruslé par tout où il sera. Quand je vous parle d'heretique, j'entends ung homme qui sera condemné des Papistes aultant que de nous ou pour le moins qui le doibt estre... C'est un Espagnol Portugallois nommé Michael Servetus de son propre nom, mais il se nomme Villeneufve à present, faisant le médecin. Il a demeuré quelque temps à Lyon, mainctenant il se tient à Vienne, où le livre dont je parle a esté imprimé par un quidam qui a là dressé imprimerie nommé Barthazar Arnoullet. Et afin que vous ne pensiez que j'en parle à crédit je vous envoye la premiere feuille pour enseigne[1]...

Cette lettre, écrite le 26 février 1553, était accompagnée de l'indice et des quatre premiers feuillets de l'ouvrage. Toutes ces pièces, comme il fallait s'y attendre, furent communiquées par Arneys à l'inquisiteur Matthieu Ory, fin limier que le cardinal de Tournon, l'inventeur de la chambre ardente et l'instigateur du massacre des Vaudois de Cabrières et de Mérindol, avait fait venir de Rome et qui avait un flair merveilleux pour dépister les hérétiques. Ory, de son côté, mena très lestement l'affaire. Servet fut interrogé ; il nia avec assurance ; sa maison fut visitée ; on ne trouva rien de suspect. Arnoullet et son beau-frère Guil. Guéroult, directeur et correcteur de son imprimerie, eurent également à subir un long interrogatoire ; mais ils ne fournirent aucun éclaircissement. Il fut donc décidé, le 18 mars, « qu'il n'y avoit encore aucun indice suffisant pour faire aucun emprisonnement[2] ».

L'inquisiteur se chargea de se procurer cet « indice suffisant ». Il le fit tout simplement demander à Trie par Arneys. L'ami de Calvin s'empressa de fournir ce qu'on désirait et au delà.

Je vous mettray en main plus (que le livre imprimé) pour le convaincre, assavoir deux douzaines de pièces escriptes de celui dont il est question, où une partie de ses heresies est contenue. Si on luy mettoit au devant le livre imprimé il le pourroit regnyer, ce qu'il ne pourra faire de son escripture. Par quoy les gens que vous dictes ayant la chose toute prouvée, n'auront nulle excuse s'ils dissimulent

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 80, 83.
2. *Ibid.*, p. 91.

plus ou different a y pourvoir... Il me semble que pour ceste heure vous estes garny d'assez bon gaige et qu'il n'est jà mystere [l. mestier] d'avoir plus pour se saisir de sa personne et luy faire son procès [1].

Ory, toutefois, ne voulut commencer le procès qu'après avoir obtenu de Genève toutes les pièces de conviction. Il n'avait pas à redouter un refus : on était allé au-devant de lui. Il dicte donc à Arneys une nouvelle lettre qu'un messager va porter en toute hâte dans la cité du Léman [2]. Trie répond, le 31 mars : « Il serait heureux d'envoyer sur l'heure divers traités de Servet qu'on lui demande ; mais ils sont à Lausanne, entre les mains de Viret. » Il rappelle les démêlés que l'Espagnol eut en Allemagne avec Œcolampade et Mélanchthon. Il affirme de nouveau que le livre hérétique est sorti « de la boutique d'Arnoullet ». Et il conclut ainsi : « Mais me semble que vous avez la preuve assez aisée par ce que je vous ay desjà envoyé pour enfoncer plus avant voire pour commencer le tout [3]. »

En effet, l'inquisiteur « enfonça plus avant ». Une conférence eut lieu, le 4 avril, au château de Rossillon, présidée par le cardinal de Tournon. On y décida que le jour même on s'assurera de la personne de Servet et d'Arnoullet. Et pour que la chose se fît secrètement, l'imprimeur fut prié d'apporter au palais delphinal le Nouveau Testament qu'il venait de publier, et le docteur fut prié d'y aller visiter des prisonniers malades et blessés. Ils viennent sans défiance, et sont mis dans des cachots séparés.

Devant ses juges, Servet ne montra pas cette intrépidité qu'il avait dans son cabinet, la plume à la main. Ne pouvant nier son écriture, il dit « avec expression de larmes [4] » qu'il n'était point Servet, mais que lui, Michel de Villeneuve, avait pris le nom d'un écrivain connu pour amener plus facilement Calvin à débattre avec lui certaines questions, « gravis disputationis ». Il

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 94. La lettre de Trie est du 26 mars.

2. Chose curieuse ; à un siècle et demi de distance, nous voyons quelque chose de semblable se produire dans la même cité : Rome et Genève firent taire leurs griefs mutuels, afin de poursuivre et d'atteindre un libre croyant, l'ennemi commun. Voy. *Procès et condamnation d'un déiste genevois en* 1707, par Henri Fazy. Genève, 1877, in-4° de 11 p. Ce déiste est André-Robert Vaudenet.

3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 96.

4. *Ibid.*, p. 106.

proteste, d'ailleurs, qu'il n'a « jamais eu vouloir ny de dogmatiser ni de soubstenir rien de cella en ce qui se pourroit trouver contre l'Eglise ou la Religion chrestienne[1]. »

Cette soumission tardive et ces ingénieuses fictions ne lui inspirèrent pas cependant une grande confiance. Aussi, après trois interrogatoires subis coup sur coup, le 5 et le 6 avril, il profita, dès le lendemain 7 avril, de la permission qui lui était octroyée d'aller dans le jardin de la prison « pour se promener ou pour d'autres nécessités » ; « il laissa au pied d'un arbre son bonnet de velours noir et sa robbe de chambre fourrée[2], » et prit la clé des champs.

Pendant que le malheureux se cache où il peut, demandons-nous quelle fut la part de Calvin dans cet échange de lettres de dénonciation entre G. Trie et son parent catholique. Sa part est énorme, sa responsabilité entière à cet égard, et il en reste chargé, nous allions dire accablé, devant l'histoire : car nous avons ici un acte déloyal qu'un honnête homme n'aurait jamais dû commettre, quelle que fût son horreur pour l'hérésie. Nous comprenons que Calvin, une fois Servet reconnu et arrêté à Genève, réalise l'horrible menace qu'il avait formulée contre lui dans une lettre intime à Farel, sept ou huit ans auparavant. C'est une monstruosité, nous en tombons d'accord ; tout notre être aujourd'hui se révolte contre ces sanglantes aberrations. Mais encore une fois nous nous expliquons le fait, tout en le déplorant. On en était encore au code Justinien, et les hérétiques devaient, de par la loi, être punis de mort. Le réformateur de Genève et, après lui, son disciple et ami Th. de Bèze, défendront publiquement cette triste thèse, et bien loin de s'en excuser, ils s'en glorifieront. Mais dans la correspondance de Trie, il y a autre chose : en sus du crime légal dont le XVI^e^ siècle, après tout, est coupable, il y a une lâche dénonciation dont aucun siècle ne peut accepter la responsabilité. Calvin lui-même en eut le sentiment, car il chercha à détourner le coup dont il se sentait frappé dans l'opinion publique :

Le bruit volle, çà et là, dit-il dans sa *Déclaration*, que j'ai pratiqué que Servet fust prins en la papauté, à savoir à Vienne ? Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honestement comporté, en

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 108.
2. *Ibid.*, p. 112.

l'exposant aux embûches mortelles de la foi, comme si je l'avais jetté au milieu des loups. Mais je vous prie, d'où me serait venue soudain une telle prévenance avec les satellites du Pape ? Voilà une chose bien croyable que mes communications ensemble par lettres, et que nous nous accordions avec moi aussi bien comme Bélial avec Jésus-Christ, combattant avec un ennemi si mortel comme avec leurs compagnons !

Puis, comme s'il se proposait d'ajouter à feu pour démontrer l'invraisemblance de l'allégation, encore contre lui, Calvin finit par dire :

Pourquoi, à vrai dire, besoin d'insister plus longuement à réfuter une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'aura dit en un mot qu'il n'en est rien [1].

Non, ce n'est pas cette « calomnie » qui « tombe bas » : c'est la dénégation de Calvin : les lettres de Trie sont là, incontestables, et si elles n'ont pas été écrites de la main du réformateur, elles ont du moins été dictées par lui, peut-être dictées à Trie présent, quelque chose qu'il le suppose, aurait-il pu écrire d'un tel style ? Pour peu qu'on soit familiarisé avec le génie de Calvin, on reconnaît à première vue ses tours de phrases, son incomparable netteté *ad unguem lemanum* [2]. N'a-t-il pas, d'ailleurs, remis à son frère dissimulé les lettres autographes qui lui avaient été écrites sous le « *sub sigillo secreti* », et qui devaient servir à confondre l'Espagnol ? Il s'est fait prier pour les brûler, cela est vrai, nous sommes heureux qu'il ait eu un ressouvenir de la mauvaise action qu'il allait commettre : mais enfin il l'a commise. Et nous cherchons en vain ce qui pourrait lui servir d'excuse. Ne servait-il pas que les lettres de Trie à Calvin soient mises sous les yeux de l'inquisiteur Cey ?

1. Rép. Bic. du monde, d. Œuvres, IX, 2e p., [illegible].

2. Cet heureux rapport d'ensemble des trois lettres avec la fin de la troisième, une partie d'allusions de famille à ces événements de la correspondance de Trie, et une vérité à différences qui n'ont échappé à cet égard au réformateur, et celui du secrétaire. Par ces différences Trie prouve ce la manière qu'il avait prises autrefois en Allemagne, quand l'auteur de ces lettres était [illegible] la main de Calvin s'appuyait parfois.

3. D'Artigny, Nouv. Mém., t. I, [illegible].

4. Les lettres manuscrites de Calvin remises par Calvin à Trie sont expressément visées dans les deux jugements de Vienne du 17 août et du 23 décembre [illegible]. D'Artigny, Nouv. Mém., t. [illegible], p. 123. Le nombre de ces lettres qui nous sont parvenues dans le second jugement, [illegible] [illegible].

— Pour la première, c'est possible, et encore ! mais pour la seconde, comment pouvait-il l'ignorer, puisque son correspondant catholique lui a appris qu'il a « communiqué la lettre (la première) à ceulx qui y estoient taxés de nonchalance[1] » ? Dira-t-on qu'il ne se doutait pas que les inquisiteurs condamneraient au feu l'hérétique ? — Mais n'a-t-il pas fait écrire en vue de ce but ? N'a-t-il pas fait dire à son sujet qu'il « méritoit bien d'estre bruslé partout où il seroit » ? Et dans une autre lettre, ne s'étonne-t-on pas, à Genève, que le procès ne soit pas déjà commencé ? Oui, Calvin a été derrière son ami et voisin Guill. Trie[2], comme l'inquisiteur Ory a été derrière Arneys. Le cardinal de Tournon le savait bien : « Eh quoi ! s'écriait-il en riant de toutes ses forces, un hérétique peut-il bien en dénoncer un autre[3] ? » Le conseiller d'Etat Gautier, qui a écrit, au commencement du XVIII[e] siècle, une *Histoire de Genève* restée manuscrite, ne met pas en doute que ce ne fût Calvin qui dénonça Servet aux inquisiteurs : « Le dernier livre, dit-il, que Servet fit imprimer à Vienne irrita si fort Calvin, qu'*il fit écrire* en cette ville par un nommé Guill. Trie contre cet hérétique, *afin qu'on s'assurât de sa personne*[4]. » C'est aussi l'opinion de d'Artigny ; en donnant, dans ses *Nouv. Mémoires,* le texte des trois lettres écrites par le négociant réfugié, il dit carrément : « *Lettres de Calvin sous le nom de Guillaume Trie*[5]. »

L'inconcevable conduite du réformateur s'expliquerait-elle par cette circonstance, qu'il aurait voulu acheter ainsi l'indulgence des mêmes inquisiteurs à l'égard de cinq prisonniers évangéliques auxquels il s'intéressait avec une ardeur passionnée et qui attendaient leur sort dans les cachots de l'officialité lyonnaise ? Il s'agissait des cinq écoliers qui, après avoir fini leurs études à Lausanne, s'en retournaient en France pour commencer leur

1. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 92.

2. On connaît les relations intimes de Guill. Trie avec le réformateur. Il avait acheté, le 29 juillet 1549, pour 170 escus soleil, la maison de la Chantrerie, près de Saint-Pierre, par conséquent près de la rue des Chanoines dans laquelle habitait Calvin : il l'avait achetée, évidemment, pour l'habiter. Il épousa, en 1550, Marguerite de Budé. Le 8 septembre 1551, il fut reçu bourgeois pour 80 escus. Il fut membre du Deux-Cents, pour le quartier de Saint-Pierre, en 1559-1560, 1561-1562. Il mourut en 1562, laissant au réformateur la tutelle de ses enfants.

3. Roget, *Hist. du peuple de Genève*, IV, p. 28, n. 1.

4. *Ibid.*, p. 28.

5. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, p. 79.

périlleux ministère et avaient été arrêtés à Lyon, le 1er mai 1552. La date de la première lettre de Trie coïncide, en effet, avec le moment où la puissante république de Berne faisait auprès de Henri II une suprême tentative en faveur de ces étudiants qu'elle appelait ses « pensionnaires ». Mais les inquisiteurs ne tinrent pas compte de cette prévenance de Calvin, quelque méritoire qu'elle fût à leurs yeux. Les cinq écoliers furent brûlés vifs sur la place des Terreaux le 16 mai 1553. N'étaient-ils pas plus redoutables pour Rome qu'un hérétique repoussé par les deux communions[1]? Quoi qu'il en soit, cette circonstance ne serait guère atténuante pour Calvin, car il n'est pas permis de faire un mal certain pour arriver à un bien hypothétique.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans les détails du procès de Genève. Ce dernier épisode de la vie du docteur espagnol est parfaitement connu : il a été raconté, en français, par deux maîtres de la science historique, Rilliet et Roget. Nous renvoyons à leurs ouvrages. Nous nous arrêterons seulement un instant sur la question suivante, qui n'est pas encore éclaircie, et sur laquelle nos deux savants historiens sont en désaccord : Servet avait-il des intelligences dans Genève? Espérait-il prendre sa place dans la lutte soutenue par le vieux parti national genevois contre Calvin, et peut-être substituer à la réforme prêchée par l'auteur de l'*Institution chrétienne* la réforme qu'il avait prêchée lui-même dans sa *Restitution du christianisme*? — Nous reconnaissons que ses vues étaient loin d'être purement théoriques ; on trouve dans son dernier ouvrage des idées d'organisation ecclésiastique où percent le désir et l'intention d'une application effective. Et Genève était un lieu d'expérimentation tout préparé. Mais pour croire que Servet a été le complice des Berthelier et des Perrin, ou qu'il a été leur dupe (comme le prétend Willis), il faudrait admettre qu'il était arrivé à Genève dès le mois de juillet 1553, et qu'il s'y tenait caché attendant l'occasion favorable d'entrer en scène. Or, cette supposition n'est pas admissible. D'après un témoignage contemporain dont nous ne saurions infirmer l'exactitude, Servet a été arrêté à Genève le

1. M. Gustave Revilliod, le savant éditeur des œuvres de Bonivard, vient de réimprimer chez Fick, de Genève, cette émouvante histoire tirée du *Martyrologe* de Crespin, sous ce titre : « Des cinq Escoliers sortis de Lausanne, bruslez à Lyon. » Grand in-4° de 213 p., avec planches sur bois.

jour même de son arrivée, à savoir le dimanche 13 août. Il avait couché, la veille, dans le petit village de Savoie nommé Leluiset [1]; il y avait vendu son cheval, et le lendemain il avait franchi, à pied, les quelques milles qui le séparaient de Genève. L'après-midi il alla au temple voisin pour entendre le sermon. Mais à peine était-il entré dans le sanctuaire qu'il y fut reconnu. Calvin, immédiatement averti, le fit arrêter; et son secrétaire, Nicolas de la Fontaine, Français réfugié, se constitua prisonnier en même temps que l'accusé : ainsi le voulait la loi quand il s'agissait d'intenter une poursuite criminelle :

Je ne dissimule point, dira bientôt le réformateur, que ça esté à mon adveu qu'il a esté appréhendé en ceste cité pour rendre compte de ses maléfices. Que les malveillants ou medisans jargonnent contre moy tout ce qu'ils voudront, si est ce que je déclare franchement pour ce que, selon les lois et coustumes de la ville, nul ne peut estre emprisonné pour crime sans partie (dénonciateur) ou sans informations précédentes, que pour faire venir un tel homme à raison, je feis qu'il se trouva partie pour l'accuser [2].

Que venait donc faire sur les bords du Léman le fugitif des prisons de Vienne? — Interrogé sur ce point, il répond « qu'il estoit venu pour passer dela les montz et non point pour demorer icy, et s'en aller au royaulme de Naples là où sont les Espagnolz et vivre avec eulx de son art de medicine. Et que expressement pour ce faire il sestoit venu loger a la Rose, et quil en avoit ja parle a lhoste et a lhostesse pour trouver une barque pour aller tant hault par le lac quil pourroit pour trouver le chemin de Zurich. Et quil se tenoit cache en ceste ville tant quil pouvoit, affin s'en pouvoir aller sans estre cogneu [3]. » Nous ne pouvons récuser ce témoignage, d'autant plus qu'à une autre question, plus précise encore sur ce point, il déclare « qu'il n'a communiqué à personne du monde et ne cognoist personne du monde [4]. » S'il avait menti à cet égard, il aurait été bien facile de le confondre en interrogeant l'hôte ou l'hôtesse de la Rose, ce

1. Leluiset est bien connu dans l'histoire de Genève par l'entrevue que les députés genevois et Théod. de Bèze eurent dans ce village, en 1600, avec Henri IV. (V. *Etrennes genevoises*, par Roget, 1878, p. 85-125.)
2. Roget, *Hist. de Gen.*, IV, p. 45.
3. *Calv. op.*, VIII, col. 770, interrog. du 23 août, rép. 28.
4. *Ibid.*, rép. 29.

qu'on n'eût pas manqué de faire sans doute. Une loi sévère, d'ailleurs, exigeait, dans ces temps de surprise et de guerre, que les hôteliers allassent dans les trois jours déclarer à l'autorité les noms des étrangers qui logeaient chez eux. Servet n'a donc pas eu le temps de faire des connaissances à Genève.

Les Perrinistes ont essayé, il est vrai, de tirer parti contre Calvin de la présence du docteur espagnol (voy. le procès-verbal de la séance écourtée du 16 août et quelques mots assez peu clairs du protocole du lendemain)[1]. Mais ils abandonnèrent bientôt le prisonnier à son triste sort, estimant sans doute que le terrain était mal choisi pour attaquer sur ce point leur redoutable adversaire : car pour eux aussi Servet était un grand hérétique. En tout cas, ils ne firent rien, absolument rien pour le délivrer ; et pourtant, s'ils l'avaient voulu, la chose aurait été facile.

Notre opinion à cet égard est confirmée par la déposition suivante, faite en juillet 1558 par Jean Trolliet, le principal confident de Perrin, depuis lors venu à résipiscence :

> Interrogé si Perrin, Vandel et Berthelier et autres complices n'ont pas soubtenu et maintenu les hérétiques contre notre religion, comme Servet, Hierosme Bolsec et aultres..... Iceluy déposant a dit que, *quant à Servetus, il n'en a jamais rien seu,* et quant à Hierosme, que les dessus dits l'avoient en bonne réputation et disoient qu'il estoit homme de bien et en la cause qu'il heubt contre M. Calvin et le sollicitoient de tenir bon. (*Inform. crim.* p. 126)[2].

Si l'*alter ego* de Perrin n'a rien su de Servet, c'est qu'il n'y avait rien. S'il y avait eu quelque chose, il l'aurait dit aussi librement qu'il le fait pour Bolsec.

Mais pourquoi, se demande-t-on, le malheureux Servet songea-t-il à passer par Genève pour se rendre en Italie, où l'attendaient des compatriotes sympathiques, des adhérents, des amis ? Ne savait-il pas que Calvin l'avait dénoncé aux inquisiteurs français ? Il le savait fort bien, au contraire, puisqu'on lui montra, à Vienne, les lettres manuscrites qu'il avait autrefois envoyées au réformateur de Genève[3]. Mais peut-être n'a-t-il pas pu faire autrement. En s'échappant de la prison de Vienne, le 7 avril au matin, il avait, suivant sa déclaration, pris « le che-

1. *Ibid.*, col. 741 et 742.
2. Roget, *Hist. du peuple de Gen.*, IV, p. 337.
3. D'Artigny, *Nouv. Mém.*, II, p. 106 et ss.

min pour aller en Espagne ; dempuys il s'en est revenu à cause des gendarmes qu'il craignoit[1]. » Il a dû errer misérablement pendant plus de quatre mois dans le Dauphiné ou la Bresse, se cachant dans les lieux écartés, se rapprochant toujours plus de la frontière ; cette vie d'angoisse et d'inactivité n'était pas tenable ; à tout prix il fallait qu'elle prît fin. Il a préféré passer par Genève, dans l'idée que s'il était reconnu, une terre protestante lui serait moins funeste qu'un pays catholique.

Quant à son apparition au prêche de l'après-midi, on peut se l'expliquer soit par le désir, bien imprudent, hélas ! d'entendre Calvin, en s'enveloppant dans cet incognito qu'il se flattait de garder jusqu'au bout ; soit surtout pour ne pas exciter les soupçons de l'hôte de la Rose en n'allant pas au sermon.

Nous nous expliquons aussi facilement la différence radicale de ton qui existe entre sa seconde et sa troisième requête à la seigneurie de Genève, d'un côté (15 et 22 septembre), et la première du 22 août, de l'autre. Dans celle-ci, il montre que « c'est une novelle invention ignorée des apostres et disciples et de l'eglise ancienne, de faire partie criminelle pour les doctrines de l'escripture ou pour questions procedantes d'icelle. » Il rappelle qu'alors le bannissement était la seule peine appliquée[2]. Dans les deux autres, il parle de *poena talionis ;* il demande que son « faulx accusateur soyt detenu prisonier » comme lui, « jusques à ce que, ajoute-t-il, la cause soyt diffinie par mort de luy ou de moy ou aultre poine. Et pour ce faire je me inscris contre luy a la dicte poine de talion. Et suys content de morir, si non est convencu, tant de cecy, que d'aultres choses, que je luy mettre dessus. Je vous demande justice, messeigneurs, justice, justice, justice[3]. » Sa patience est à bout ; son exaspération est grande. Aux souffrances morales qui devaient assaillir un cœur comme le sien, sont venues se joindre des souffrances physiques intolérables. Il croit qu'on veut le « faire pourrir dans la prison ». « Les poulx me mangent tout vif, écrit-il, mes chausses sont descirees et n'ay de quoy changer, ni perpoint, ni chamise que une mechante. » Des semaines s'écoulent sans que la seigneurie daigne lui donner des vêtements convenables. « Je suis plus pietre que jamais,

1. *Calv. op.*, VIII, col. 749.
2. *Calv. op.*, VIII, col. 762.
3. *Ibid.*, col. 797 et 805.

écrit-il le 10 octobre ; et davantaige le froyt me tormante grandament, a cause de ma colique et rompure, laquelle m'engendre d'autres pauretes que ay honte vous escrire. C'est grand cruaulte que je n'aye conget de parler seulement pour remedier à mes necessites. Pour l'amour de Dieu, messeigneurs, dones y ordre, ou pour pitié ou pour le devoyr..... Je vous supplie pour l'amour de Jesu-Christ, ne me refuser ce que vous ne refuseries a un Turc[1]..... » Vaines supplications. On a refusé même, malgré ses requêtes instantes, et par les motifs les plus étranges[2], de lui donner un procureur ou avocat, alors que sa partie adverse en a obtenu un, « la quiele, dit-il avec raison, n'en avoyt si à faire que moy que suys estrangier ignorant les costumes de ce pays[3]. » Quoi d'étonnant si le malheureux se trouble sous la pression de la douleur et de l'indignation, et s'il oublie les arguments de tolérance et de charité qu'il invoquait uniquement aux premiers jours de sa captivité ! Il s'emporte à son tour et rend injure pour injure. Les quatorze pasteurs de Genève, Calvin en tête, épluchent à loisir ses ouvrages imprimés ou manuscrits ; ils se concertent entre eux pour ne rien laisser échapper de ses prétendues hérésies. Et lui est seul pour repousser leurs attaques combinées (*solus hic quidem*)[4]. Rien n'exaspère comme une lutte inégale et la froide solitude d'un cachot.

Abrégeons ce douloureux récit. Les églises et les conseils de Berne, de Bâle, de Schaffouse et de Zurich, qui avaient été consultés, malgré Calvin[5], sur le cas de Servet, ne firent rien pour

1. *Calv. op.*, VIII, col. 806-7.

2. *Ibid.*, col. 775 : « Veu qu'il scait tant bien mentir, ny a raison a ce qu'il demande ung procureur. Car qui est celuy qui luy peust, ny voullust assister en telles impudentes menteries et horribles propoz ? Joinct aussi qu'il est deffendu par le droict, et ne fut jamais veu que telz seducteurs parlassent par conseil et interposition de procureur. Et davantaige ny a ung seul grain d'apparence d'innocence qui requiere ung procureur. Par quoy doibt sur le champ estre debouté de telle requeste tant inepte et impertinente. » (Réquisitoire du procureur général.)

3. *Ibid.*, col. 797.

4. *Ibid.*, col. 799.

5. « C'est malgré nos réclamations (*nobis quidem reclamantibus*), écrit Calvin à Bullinger de Zurich, que nos magistrats vous causent cet ennui ; mais ils en sont venus à ce point de démence et de fureur, qu'ils tiennent pour suspect tout ce que nous disons. Aussi, quand je prétendrais qu'il fait jour en plein midi, ils commenceraient tout aussitôt à en douter. » *Calv. op.*, XIV, col. 611. 7 id. sept. 1553. — Les magistrats de Genève espéraient sans doute que les Eglises et les Conseils suisses, interrogés, malgré les réclamations de Calvin, n'opineraient

arracher le malheureux à la mort, comme ils l'avaient fait deux ans auparavant en faveur de Bolsec. Zurich surtout poussa à la sévérité. Les magistrats suisses s'imaginèrent-ils que le docteur espagnol, qui voulait la simple imposition des mains pour les enfants, mais non le baptême, pouvait avoir quelque accointance avec l'anabaptisme ? Les craintes à cet égard auraient été chimériques : ce n'était pas de la politique sociale que faisait Servet, c'était de la théologie. N'avait-il pas, d'ailleurs, donné à cet égard pleine satisfaction à la seigneurie de Genève, quand il avait déclaré, le 22 août, qu'il n'était ni « sedicieux ni perturbateur..... En oultre que les anabaptistes sedicieux contre les magistrats et que voliont faire les choses communes, il les a tousiours reprouvé et repreuve »[1] ?

La sentence de mort fut prononcée le jeudi 26 octobre et lui fut signifiée le lendemain. Il fut condamné à être brûlé vif[2], avec son livre imprimé et manuscrit, « pour avoir de longtemps mys en avant doctrine faulse et pleinement hereticale[3]. » L'exécution eut lieu le jour même, à Champel[4], vers deux heures de l'après-midi. La mort fut lente à venir : il avait plu dans la journée et le bois n'était pas bien sec. Un cri lui échappa quand il vit la première flamme jaillir du bûcher. Mais pendant la demi-heure que dura l'horrible supplice, il chercha la force dans la prière, et jusqu'au dernier soupir on l'entendit murmurer ces mots : « Jésus, fils du Dieu éternel, aie pitié de moi ! »

pas pour la mort. Que n'ont-ils résisté jusqu'au bout à la pression du réformateur ! Il n'y aurait pas sur leurs mains aussi des taches de sang.

1. *Calv. op.*, VIII, col. 762-3.

2. Calvin dit dans une lettre à Farel du 26 octobre 1553 (*Calv. op.*, XIV, col. 657) que lui et ses collègues essayèrent en vain de faire changer le genre de mort : *Genus mortis conati sumus mutare, sed frustra.* Nous le croyons, bien que les registres du Conseil n'en soufflent mot. Il insista pour la mort (*meo hortatu*), mais il se serait contenté du glaive. Nous l'avons dit : il n'était pas cruel, il était sans pitié.

3. *Calv. op.*, VIII, col. 827-829.

4. Le lieu d'exécution de Servet n'a pas été déterminé, croyons-nous, d'une manière absolument précise. On hésite entre deux emplacements, qui se trouvent à quelques minutes l'un de l'autre : le premier est le plateau de Champel, jadis appelé *Tattes de Saint-Paul*, du nom d'une chapelle de Saint-Paul qui y existait avant la Réformation. Le second, situé sur le versant ouest du coteau, assez près de l'hôpital cantonal actuel, est *le creux du bourreau*, ainsi nommé parce qu'il servait de lieu de sépulture des suppliciés, encore en usage au dix-huitième siècle. Ce *creux* a été comblé il y a quelque cinquante ans. Nous optons, avec M. Rilliet, pour le premier emplacement.

« Aujourd'hui que trois siècles se sont écoulés, dit un biographe de Calvin, le pasteur Henri, je me représente qu'un jury impartial, formé de délégués de toutes les Eglises chrétiennes, s'assemble sur les hauteurs de Champel pour prononcer dans cette cause un jugement définitif. Un tel tribunal, après avoir compulsé tous les documents, s'être reporté dans l'époque et après avoir écouté les témoins, déchargerait Calvin de toute faute et prononcerait sur lui *non coupable,* et à l'égard de Servet, il dirait : *coupable avec circonstances atténuantes.* »

L'impartial jury que se représentait le pasteur berlinois a été formé ; le jugement définitif et sans appel a été prononcé par les historiens des diverses églises et nations chrétiennes, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Hollande[1] et ailleurs. Seulement, les termes du verdict sont renversés : Servet est déclaré *non coupable,* et Calvin, *coupable avec circonstances atténuantes*, — sauf, bien entendu, la dénonciation du docteur espagnol aux inquisiteurs français, dont le réformateur de Genève ne saurait être déchargé ; il n'y a sur ce point aucune atténuation possible.

Charles DARDIER.

1. Il a paru naguère une *Hist. de la Réf.* en hollandais, par Hofstede de Groot, nommé récemment professeur à l'Université de Groningen. L'auteur cite souvent Roget et adhère complètement à son point de vue.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DE L'ÉPARGNE AU MOYEN AGE,

DE SON EMPLOI ET DE SES EFFETS.

Ce n'est pas du premier coup, qu'au moyen âge, les classes productives ont compris tous les usages auxquels l'épargne pouvait se prêter. Elles ne se doutaient pas que l'épargne était susceptible de devenir entre leurs mains un instrument de crédit; elles ne prévoyaient même pas que l'épargne les affranchirait un jour du travail, comme le travail les avait jadis affranchies du servage. Rarement leur superflu restait entre leurs mains : le fruit de leurs sueurs allait sous forme d'usure enrichir les Juifs; ou bien il servait à diminuer les terreurs de l'enfer, à se réconcilier avec la mort et, par une absorption lente, mais irrésistible, la meilleure part du capital libre qui se formait passa aux établissements de main-morte, où elle s'immobilisa. En échange de ses prières et des trésors immatériels de l'Église, dont il avait la dispensation, le clergé s'assura des loisirs, et avec les loisirs, le moyen de se vouer à la culture de l'esprit, tandis que le bien mal acquis des Juifs devenait la réserve des princes, qui toujours trouvaient moyen de les dépouiller.

Jusqu'ici les érudits n'ont pas assez approfondi ce côté de l'histoire. Pour ne parler que de l'Église, en monopolisant l'épargne à son profit, elle a créé un régime économique qui a réagi sur les conditions de l'existence. Il est vrai que, pour ce genre de recherches, il faut des outils spéciaux, et ceux qu'on possède sont malheureusement trop rares ou trop imparfaits pour donner des résultats vraiment scientifiques. Cette lacune ou cette insuffisance sont générales. En Alsace seulement, il vient d'y être pourvu par les *Etudes économiques* de M. l'abbé Hanauer. Fruit du dépouillement méthodique de tous les grands dépôts d'archives de la province, il n'y a pas une seule des faces multiples par lesquelles la production touche aux monnaies, à la main d'œuvre, aux salaires, aux échanges, à la circulation, au

crédit, qui aient échappé à la minutieuse analyse de l'auteur et, après avoir étudié dans le détail les organes et les fonctions, il a couronné son œuvre en ramenant tous les faits à une mesure commune, à une synthèse générale : le pouvoir actuel de l'argent.

Avant le livre de M. Hanauer, les meilleurs esprits reculaient devant ces problèmes économiques, qui surgissent à chaque pas dans l'étude des documents et des historiens, tant chacun était à l'avance persuadé de son impuissance à les résoudre. Partout on se heurtait à de fausses conceptions, à des malentendus, à des à-peu-près, à des erreurs flagrantes ; partout on aboutissait à des contradictions, dont on avait conscience, mais sans pouvoir les rectifier. Grâce à M. Hanauer, il est possible aujourd'hui, du moins en Alsace, de faire la lumière sur ces obscurités, et c'est par ce juste hommage au mérite de son livre, par ce témoignage des secours que j'y ai trouvés, que je crois devoir commencer ces recherches.

I.

En publiant, il y a douze ans, une *Étude sur l'histoire des Juifs à Colmar*, j'avais négligé de parler d'une charte qui ne s'est retrouvée que depuis, formant la couverture d'un registre de la recette et de la dépense de 1400 à 1403. C'est une lettre d'admission au droit de bourgeoisie, baillée par la ville de Colmar, le mardi après la Saint-Thomas apôtre (22 décembre) 1388, à Salomon, le juif de Kaysersberg, à sa femme et à ses enfants.

On connaît la situation que l'Allemagne faisait alors aux Juifs : ils étaient serfs de la chambre impériale, et relevaient de l'empereur, à qui ils payaient un impôt spécial, connu sous le nom de denier d'or. D'un autre côté, la seule industrie que la société du moyen âge leur eût abandonnée, c'était l'usure. De là des haines locales contre lesquelles le pouvoir de l'Empereur était presque toujours sans efficacité. A deux reprises déjà, en Allemagne, ces haines avaient fait explosion ; des cris de mort s'étaient élevés contre les Juifs, et partout où la foule avait pu les atteindre et mettre la main sur leurs personnes, ils avaient été chassés ou exterminés.

Tel avait été leur sort à Colmar, en 1348, quand le peuple, excédé, les rendit responsables de la peste noire qui ravageait la contrée. Cependant on retrouve de nouveau des Juifs dans les rôles de la bourgeoisie, à partir de l'année 1361, mais on ignore les circonstances qui les firent de nouveau admettre à domicile.

Sous le règne de Wenceslas, il parait qu'ils tombèrent encore en disgrâce ; du moins trouve-t-on un acte du samedi avant la Saint-

Nicolas (2 décembre) 1385, d'où il résulte qu'à la recommandation du roi des Romains, la ville venait de revenir sur l'expulsion qu'elle avait décrétée contre les Juifs. Wenceslas se montra d'une autre manière encore favorable à leur retour, en accordant à la ville, pendant dix ans, la contribution que ses bourgeois juifs devaient à l'Empire. Cela résulte d'un diplôme daté de Prague samedi avant la Saint-Jean (20 juin) 1388.

Ce fut sous ce régime, qui substituait temporairement la ville à la chambre impériale, que le Juif Salomon obtint le droit de bourgeoisie à Colmar. La charte qui en fait foi n'est pas seulement un contrat analogue à tous ceux que la commune passait, en pareil cas, avec ses bourgeois; c'est de plus une patente et un règlement en forme pour l'exercice de l'usure. Il y a là des révélations qui éclairent d'un jour particulier la situation générale des Juifs en Allemagne.

« Conformément à l'autorisation qu'ils en ont reçue du roi des Romains Wenceslas, et de leur plein gré, — c'est ainsi que cet acte s'exprime, — le prévôt, les bourgmestres, le conseil, les zunftmestres, les bourgeois et toute la communauté de Colmar, accordent paix et protection aux personnes et aux biens présents et à venir des récipiendaires, et s'engagent à les défendre de leur mieux contre toute violence et injustice, du vivant du roi des Romains et jusqu'après sa mort.

« Le susdit Salomon pourra prêter sur toute espèce de meubles, hormis les vêtements ensanglantés, les gages mouillés (*nasse pfant?*) les ornements d'église (*altar gewehte*) et tous autres objets que l'usage interdit à Colmar.

« S'il reçoit en gage des objets provenant de vol, il ne sera pas tenu de déclarer de qui il les tient; mais il devra les restituer au légitime propriétaire, moyennant le remboursement de la somme principale qu'il aura avancée.

« L'intérêt de l'argent qu'il prête aux gens de Colmar est limité, pour une livre, à 2 deniers par semaine; pour 15 jours, à 1 1/2 denier; pour 10 sous, à 1 denier; pour 5 sous, à 1/2 denier. Si le prêt dépasse 15 jours, ilpourra prétendre 2 deniers; si 10 sous, 1 1/2 denier, si 5 sous, 1 denier, et pour moins de 5 sous, 1/2 denier.

« Si un emprunteur se plaint, dans le délai de deux mois, que le prêteur a outrepassé le taux légal à son égard, le Juif devra lui restituer la différence, mais ne sera puni d'aucune amende. Après deux mois, l'action ne sera plus reçue et le Juif en sera cru sur son serment.

« Pour le prêt sur titre ou sur toute autre sûreté, le taux de l'intérêt reste limité comme ci-dessus, et en cas d'infraction, l'action se prescrit également par deux mois.

« Toutefois l'usure est libre pour les gens du dehors et les campagnards.

« Les gages qui ne seront pas retirés au bout d'un an et un jour, seront acquis au prêteur, qui pourra en disposer à son gré.

« Ledit Juif jouira généralement de tous les droits, franchises et bonnes coutumes, comme tout autre bourgeois, chrétien ou juif.

« Celui qui aura des prétentions à faire valoir contre lui sera admis à prouver son dire par le témoignage d'un Juif ou d'un Chrétien de bon renom, ayant droit de bourgeoisie à Colmar.

« Si ledit Juif ou quelqu'un des siens commet un acte délictueux, il ne sera pas puni d'une autre peine que si le coupable était un Chrétien.

« En échange des droits qui lui sont conférés, ledit Juif paiera annuellement à la ville, pendant les cinq ans à venir, chaque fois à la Saint-Martin, une redevance de 23 florins d'or, moyennant quoi elle ne pourra le frapper d'aucune autre contribution, ou l'obliger à prêter de l'argent ou à accorder, contre son gré, des délais pour la rentrée d'une créance.

« S'il convient audit Juif de partir, il pourra le faire conformément à l'usage; à dater du jour où il aura dénoncé son droit de bourgeoisie, ses débiteurs auront treize semaines pour racheter les gages dont il sera nanti; passé ce délai, il pourra s'en aller sans que personne puisse ultérieurement rien prétendre de lui.

« S'il dénonce son droit de bourgeoisie, toutes les causes qu'il aura à introduire ou à soutenir avant son départ, contre l'un ou l'autre des bourgeois, devront être portées devant le Conseil ou devant le Tribunal de Colmar, et nulle part ailleurs, et le jugement qui sera rendu deviendra exécutoire par voie sommaire : le Juif jouira, tant devant le Conseil que devant le Tribunal, de tous les droits qui lui compétaient quand il était encore bourgeois et, en cas de déni de justice, il pourra recourir à tel autre juge qui lui conviendra. De plus ledit Salomon ne pourra être tenu d'acquitter d'autre prestation ou tribut que ce qu'il devra au jour de la dénonciation, selon l'appréciation que le Maître et le Conseil en feront, et il restituera le titre qui lui conférait le droit de bourgeoisie.

« Pour mieux garantir la sûreté du susdit Juif et des siens, à chaque renouvellement du Conseil l'ancien conseil fera comprendre, dans le serment à prêter par le nouveau, l'obligation de le protéger contre toute violence ou injustice.

« Enfin, si le roi des Romains frappe une contribution extraordinaire sur la ville, ledit Salomon ne pourra être imposé que dans une juste proportion et de la même manière que les Chrétiens. »

Telle est cette charte : le lecteur en aura déjà fait la remarque, le

privilège qu'elle octroie au Juif reçu bourgeois est exorbitant. Ce n'est pas du taux de l'intérêt que je parle : pour le XIII^e^, pour le XIV^e^ siècle, il est parfaitement normal : l'abbé Hanauer, dans les *Études économiques*, tome I^er^, pp. 524 et sqq., nous en fournit plus d'une preuve. Le monopole assuré aux prêteurs et le risque qu'ils couraient, suffisaient pour en expliquer l'exagération. Mais à côté de cette minutieuse réglementation du prêt à la petite semaine, dont les lettres de bourgeoisie de Colmar nous portent le témoignage, il y a la faculté reconnue au Juif de se faire recéleur, de prêter sur des objets volés, avec dispense de dénoncer le voleur quand le vol était avéré; il y a l'impunité garantie au prêteur, même quand il dépassait l'intérêt légal de plus de 43 0/0 par an ; il y a la plainte de la partie lésée qui se prescrit par deux mois; l'unique témoignage du serment du prêteur qui fait foi dans les procès auxquels ses opérations donnent lieu; les facilités de dénonciations qu'il acquiert, quand il a sujet de liquider ses affaires ; puis, à l'occasion, le pourvoi devant une autre juridiction des sentences rendues contre lui par le juge du lieu. Tout cela est en dehors du droit commun, en dehors du pacte social; à bien des égards, c'est le renversement de la loi morale, naïvement consenti par une autorité qui relevait de l'Empire et qui, en toute autre circonstance, avait le devoir de la sauvegarder, mais qui, au cas particulier, substituée au droit du fisc, suivait ses errements et entourait de sa faveur l'usure dont elle partageait le bénéfice.

Nous avons vu que la ville prélevait chaque année une contribution de 25 florins d'or sur son bourgeois. En 1388, le florin d'or valait, en monnaie du temps, 10 sous; les 25 florins représentaient donc l'intérêt de près de 29 livres pendant un an. En francs, le florin valant fr. 8,60, et le pouvoir de l'argent étant à 4,92, la commission que la commune touchait d'un seul de ses Juifs montait à près de fr. 1060. Suivant toutes les apparences, c'était l'équivalent du tribut que l'Empereur tirait de son serf, quand il ne l'aliénait pas. A ce compte il est permis de dire que l'État ou la Commune connivait à l'usure, et qu'ils contribuaient, pour leur part, au haut prix de l'argent qu'empruntaient les petites gens.

Ajoutons que la ville, qui se montra si accommodante en cette circonstance, se fit autoriser, en 1510, par l'empereur Maximilien I^er^, à expulser les Juifs, et que jusqu'à la Révolution aucun ne put reprendre son domicile, ni même séjourner à Colmar.

II.

De même que le Juif était le banquier du travail, le clergé devint

celui de la propriété. Tous ceux qui étaient en état de fournir des gages immobiliers recoururent à lui. Ce n'étaient pas des emprunts proprement dits, mais des constitutions de rentes, perpétuelles ou rachetables.

Ce fut pour la propriété, en Alsace, le point de départ d'hypothèques qui, en certains cas, s'aggravaient d'emphytéose et de censive, et qui devinrent de plus en plus lourdes, à la longue intolérables. Pour beaucoup de localités, il serait possible d'en établir le chiffre : grâce aux livres terriers que les archives ont conservés, rien ne serait plus aisé que de calculer la somme des prélèvements qu'à un moment donné, les corps de main-morte faisaient annuellement, par cette voie, sur le revenu public.

A Colmar, par exemple, la terre et les habitations payaient cens et rentes : *intra-muros* à la collégiale de Saint-Martin, au prieuré de Saint-Pierre, à la commanderie de Saint-Jean, aux Frères déchaux, aux Dominicains, aux Augustins, aux religieuses d'Unterlinden, aux Catherinettes : *extra-muros* aux abbayes de Pæris, d'Alspach, etc., sans compter de nombreux établissements de bienfaisance, qui avaient heureusement eu leur part de la générosité des fidèles.

Il y avait peu d'héritages qui ne fussent plus ou moins redevables à ces maisons. Les propriétés bâties surtout étaient écrasées de rentes, qui finirent par en compromettre la conservation. Les acheter, c'était s'obérer, et quelques faits montreront jusqu'à quel point le mal était grand.

Le 22 octobre 1622, c'est-à-dire au milieu d'une crise monétaire qui avait atteint les proportions d'une calamité publique et dont M. Hanauer nous fait connaître l'intensité, — la livre de compte qui, le 8 janvier, était encore cotée fr. 2,32, ne valait plus, le 21 juin 1623, que fr. 1,54 et remonta, le 26, à fr. 2,20, — un particulier vendit, dans un des quartiers agricoles de Colmar, dans le faubourg de Deinheim, une maison affectée à une boulangerie, au prix de 1870 florins. Au cours d'alors, le florin valait fr. 1,29, ce qui faisait une somme principale de fr. 2412,30, et au pouvoir actuel de l'argent (2,35) 5568,90.

Seulement, l'immeuble était grevé de rentes dont voici l'énumération :

A la léproserie, 9 deniers en nature de pain, soit pour l'année 1 l. 19 s. ou	fr. 3 744
A l'hôpital, 11 s. 6 d. ou	1 15
A la ville 8 1/2 florins ou	10 95
et 5 s. 9 d. ou	» 575
A reporter	16 419

Report	16	419
Au couvent des Augustins, 12 s. rachetables au denier 20 moyennant 20 florins ou fr. 25,80	1	20
Au couvent de Sainte-Catherine, 9 s. 4 1/2 d.	»	936
Aux chanoines de Saint-Martin, 4 s. 6 d.	»	45
A la commanderie de Saint-Jean, 2 s. 6 d. et deux chapons valant	»	25
	3	12
A la cour colongère de Sigolsheim, 1 florin.	1	29
Au couvent des Dominicains, 12 1/2 blancs.	»	60
A un particulier, 8 florins.	10	30
Total	fr. 34	565

ce qui, capitalisé au denier 20 = fr. 691,30, augmentait d'un cinquième le prix de vente de l'immeuble.

Une hypothèque du cinquième peut, il est vrai, ne point paraître excessive, quoique la multiplicité des rentes à servir dût être une grande gêne pour le propriétaire. En est-il de même des charges que nous révèlent deux autres contrats, l'un du 20 janvier 1489, l'autre du 26 février 1523?

Dans le premier, il s'agit d'une maison située sur le parcours de la Grand'rue actuelle, en face du canal de la Boucherie, dite *zum Gouch* ou *zum Goïch* (au Coucou).

L'immeuble était grevé de deux rentes perpétuelles : l'une, au profit de la commanderie de Saint-Jean, de 4 livres de vieux deniers, ou fr. 48 »

L'autre, au profit de la collégiale de Saint-Martin, de 1 l. 8 s. ou 16 80

Il était redevable, de plus, d'une troisième rente, au profit d'un particulier, d'un florin rachetable au denier 20 6 90

Total	fr. 71	70

L'hypothèque était donc, au capital de fr. 1434 et au pouvoir actuel de l'argent (5,11), de fr. 7327,74.

La maison en est nécessairement dépréciée et elle ne se vend que 30 florins ou fr. 207, valant aujourd'hui fr. 1057,77, ce qui nous donne la proportion : 207 : 1434 : : 14,45 : 100.

Le second exemple est d'autant plus frappant qu'il est possible de déterminer l'héritage qu'il concerne. C'est une maison rue des Serruriers, à deux étages en encorbellement sur le rez-de-chaussée, avec une façade en pignon, percée de deux fenêtres, une petite cour et des dépendances. Elle devait à des coupeaux de montagne peints en rouge, en manière d'enseigne, la dénomination *zum Rothen Berg*. On peut

hardiment admettre que, dans son gros œuvre, elle est restée ce qu'elle était en 1523, et de nos jours cette baraque vaut encore de 16 à 20,000 francs.

Au moment où il changea de main, l'immeuble était grevé des rentes suivantes :

Au profit de l'asile des étrangers *(elend herberg)*, 5 florins à 11 1/2 sous,	fr. 26 45
Au profit de l'œuvre de Saint-Martin, 1 florin,	5 30
Au profit du couvent des Dominicains, 1 florin,	5 30
Au profit de la prébende de Saint-Michel, à Ribauvillé, 10 sous,	1 60
Au profit du chapitre de Saint-Martin, 15 deniers,	» 57
et deux chapons,	» 96
Au profit de la commanderie de Saint-Jean, 2 sous,	» 92
Au profit de l'ossuaire, 1 1/2 pot d'huile,	» 81
Au profit de la léproserie, 1 1/2 pot,	» 81
Au profit d'un particulier, 2 pots,	1 08
Au profit du couvent des Dominicains, 1 pot,	» 54
Au profit du couvent des Franciscains, 3 pots,	1 62
Total	48 96

Capitalisée au denier vingt, cette somme représentait en principal fr. 979,20, et au pouvoir actuel de l'argent (5,78) fr. 3659,77. Quoique moindre que dans le cas précédent, c'était encore un bien gros chiffre et qui devait peser non moins lourdement sur la valeur vénale de l'immeuble.

Il ne se vendit en effet que 8 florins à 12 1/2 sous, soit fr. 46, équivalent à fr. 265,88, au pouvoir actuel de l'argent ; autrement dit, il n'y avait de liquide que 1 1/5 0/0 sur la valeur totale de fr. 1025,20 = 5925,65.

Si peu que ce fût, ce n'était même pas le dernier degré de l'avilissement de la propriété à cette époque, et un dossier que M. Ed. Fleischauer, l'honorable président de la chambre de commerce de Colmar, a bien voulu me confier, nous montre jusqu'à quelle profondeur le mal était descendu.

Ce sont les titres de propriété de l'hôtel qu'il possède entre la rue des Blés, la rue Corberon et le boulevard de l'Ouest, et dont il a fait certainement l'une des maisons particulières les plus intéressantes de Colmar.

Les plus anciens remontent à 1357 et à 1363. Un bourgeois, qui se trouve être le greffier de la ville, achète, d'une part de la commune, d'autre part d'un autre bourgeois, un enclos ayant servi de synagogue

et qui était devenu la propriété de la ville par suite de l'expulsion des Juifs, en 1348, et en vertu d'une transaction avec l'empereur Charles IV, du 2 avril 1349.

Pour le premier lot il paie 70 livres à fr. 12,95, soit	fr.	906	50
Pour le second, 180 florins de Florence à fr. 9,70,		1746	»
Total	fr.	2652	50

et au pouvoir actuel de l'argent (4,04) fr. 10716,10.

Tout porte à croire qu'à ce moment l'immeuble était déjà grevé d'une rente assise sur une tour des fortifications, auxquelles il était adossé, et dont le propriétaire avait acquis la jouissance de la ville, au prix d'une redevance de 5 sous par an. Il est vrai que cette rente n'apparaît dans les titres qu'en 1406 ; mais comme on trouve, au compte de la ville, des baux emphytéotiques de ce genre dès l'année 1303, on peut, avec beaucoup de vraisemblance, faire remonter les 5 sous de rente à la même date.

En 1406, la propriété ainsi constituée avait changé de mains. Pour parer à un besoin d'argent, les nouveaux propriétaires constituent, au profit de l'église de Holzwihr, petite paroisse à deux lieues de Colmar, moyennant un capital de 200 florins, une rente annuelle de 20 florins. C'était un prêt au denier 10, qui était encore à ce moment un taux fort ordinaire pour les particuliers.

A cette date, le florin valait fr. 8,60. En admettant une plus-value de 10 0/0 sur le prix de fr. 2652,50 payé pour l'immeuble cinquante ans auparavant, cela constitue à son actif une somme de fr. 2917 75

mais déjà grevé d'une rente de 5 sous, valant fr. 4,30, au capital de	fr.	43	»		
Sa valeur s'amoindrissait encore du nouvel emprunt de	fr.	1720	»	fr.	1763 »
de sorte que pour les propriétaires le capital se réduisait à				fr.	1154 75

et au pouvoir actuel de l'argent (4,69), à fr. 5415,77.

Les conséquences d'un état de choses pareil ne pouvaient manquer de se produire rapidement, tant pour les propriétaires que pour leurs créanciers. Grevé d'une rente de 10 0/0, alors que le loyer de l'argent s'abaisse insensiblement jusqu'à 5 0/0 et tombe, avant la fin du siècle, à 4 0/0 pour les villes et les établissements religieux, l'héritage se déprécie de plus en plus. Cependant, grâce à la connivence du juge du lieu, qui, toujours partial pour ses ressortissants, avait trouvé équitable de rogner la rente que la propriété servait à une

église du dehors, de 10 0/0 elle avait été convertie à 5 0/0, sans qu'on sache comment l'opération s'était faite. Mais il était trop tard, et la mesure ne procura guère d'allègement. En 1495, l'immeuble est encore une fois vendu, et quoique, pour une cause qu'on ne peut deviner, le contrat n'accuse plus qu'une rente de 4 florins, la vente ne produit que 130 florins, valant fr. 6,50. Cela fait donc fr. 845 »
et au pouvoir actuel de l'argent (5,11), fr. 4317,92. En
y ajoutant le capital de la rente de 4 florins, soit 320 »

cela fait une somme principale de fr. 1365 »

et au pouvoir actuel de l'argent, fr. 7075. En apparence c'était une valeur supérieure à celle de 1406, à laquelle remontait l'hypothèque; mais, comme on va voir, le contrat de 1495 n'était pas sincère et dissimulait une partie de la rente, ce qui oblige à beaucoup rabattre de l'estimation.

En 1529, la propriété est entre les mains d'un mineur, fils naturel de messire Jean Horrenbach, curé de Gueberschwihr. Il a pour tuteur le chapelain Materne Berler, bien connu des historiens alsaciens comme auteur d'une chronique publiée par extraits, en 1848, aux frais de la ville de Strasbourg, et dont le manuscrit original a péri dans l'incendie de sa bibliothèque. Berler s'occupe de la liquidation de la succession et vend la maison de Colmar qui en dépendait.

Or, à ce moment, sa valeur est entièrement négative. Elle est grevée d'une hypothèque de 200 florins, pour laquelle elle doit 10 1/2 florins de rente. Le florin valant encore fr. 5, 75, ce sont donc fr. 1207 50 à son débit. Évidemment le service de la rente absorbait depuis longtemps le loyer de la maison. Il n'avait plus été possible de l'entretenir et elle tombait en ruine. Les réparations qu'elle exigeait dépassaient sa valeur marchande. Il fallut donc à la fois déduire le capital de la rente à payer et tenir compte du montant des travaux à exécuter. Il en résulta qu'au lieu de toucher un prix quelconque de l'immeuble, la succession dut faire à l'acquéreur une bonification de 10 florins ou de 57 50

De sorte qu'au lieu d'une valeur active, l'héritier du curé Horrenbach se trouva endetté de fr. 1265 »

faisant au pouvoir actuel de l'argent (4,36) fr. 5515,40.

Quoique ces prix n'aient rien à voir avec l'objet spécial de ces recherches, j'ajouterai, pour ne rien négliger de ce qui concerne cet héritage, qu'en 1620, la moitié du même immeuble se vendit, avec une part aux futailles en cave, au prix de 2350 florins, faisant

à fr. 2,90, fr. 6815 et, au pouvoir actuel de l'argent, fr. 16015,25, et qu'en 1714, le tout fut acheté par le premier président du conseil souverain d'Alsace, M. de Corberon, au prix de 13000 livres, faisant à fr. 1,01, fr. 13130, valant aujourd'hui fr. 32037,20. Soit dit en passant, M. de Corberon, qui a donné son nom à l'une des rues bordant la maison, a été l'un des plus intrépides touristes de son temps. Il a accompagné Regnard, le poète dramatique, dans son voyage au cap Nord, et il a sa part dans l'inscription bien connue qui se termine par ce vers :

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.

En 1714, pas plus qu'en 1620, il n'est plus question du service de la rente ; la dette est amortie et l'hypothèque éteinte, et c'est grâce à cette liquidation que le sol et les bâtiments qui le couvrent ont recouvré leur valeur.

A Dieu ne plaise qu'il faille tirer de ce petit nombre de faits des conclusions trop absolues. Sans doute il ne serait pas difficile de multiplier les exemples ; mais parce qu'à la fin du xv^e^ et dans les premières années du xvi^e^ siècle, la vente de quelques maisons s'est faite à Colmar à des conditions particulièrement onéreuses, ce n'est pas à dire que toute la fortune immobilière privée fût également grevée et également dépréciée. Il est certain cependant que, dans nos archives, vers cette époque, à côté des baux emphythéotiques et des constitutions de rentes perpétuelles ou rachetables, les sentences d'éviction qui dépossèdent les détenteurs et les tenanciers, faute par eux de satisfaire à leurs engagements, deviennent de plus en plus fréquentes. Ici encore tout prouve que c'étaient surtout les propriétés bâties dont la situation s'aggravait. A la longue, elle ne menaça plus seulement les intérêts privés, elle devint compromettante même pour le fisc ; si l'immeuble faisait banqueroute aux particuliers, à plus forte raison devenait-il difficile de lui faire acquitter les impositions publiques. C'est là ce qui nous fait saisir le sens des mesures auxquelles la ville de Colmar eut recours dans cette extrémité.

A sa sollicitation, l'empereur Maximilien I^er^ lui bailla, le 29 novembre 1516, la singulière faculté de se mettre en possession du sol de toutes les maisons écroulées, lesquelles, après un avertissement préalable donné tant au créancier de la rente dont elles étaient grevées, qu'à son débiteur, n'auraient pas été rebâties dans le délai d'un an.

En matière de contributions, la saisie des meubles et des fruits est de droit commun. Ce qui est nouveau dans le diplôme de Maximilien I^er^, c'est la faculté de confisquer le fonds même de l'héritage qui ne pouvait plus satisfaire le fisc : une maison en ruine n'abritant

plus ni meubles ni habitants, il ne restait en effet qu'à l'attribuer à la commune, qui, étant comptable de l'impôt, n'avait qu'à se substituer au contribuable, quand il n'était plus en état de l'acquitter.

C'était là un de ces moyens extrêmes qui trahissaient la profondeur du mal, mais qui n'y remédiaient point. Il fallait guérir cette plaie des rentes constituées plutôt que d'amputer le membre qui en était infecté. Colmar sollicita donc et obtint un second diplôme du même empereur, daté du 6 décembre 1516, qui autorisait tous ses ressortissants à racheter les rentes perpétuelles au taux marqué par les contrats, ou, pour celles dont le rachat n'était pas prévu, avec un cinquième en sus du taux admis pour les rentes rachetables.

Les causes qui avaient amené le mal étaient générales, et ce qui permet de l'affirmer, c'est l'identité des mesures que la situation de la propriété a fait prendre en même temps à d'autres villes; elles n'ont pas échappé aux investigations de M. Hanauer, et il en a lui-même reconnu l'objet et la portée.

Ainsi, dès 1503, Strasbourg rend une ordonnance en vertu de laquelle le débiteur d'une rente perpétuelle était en droit de l'amortir en en payant vingt fois le montant, quand il ne pouvait plus produire le titre original ; s'il existait un contrat en règle, stipulant la faculté de rachat, il pouvait se libérer au taux primitivement fixé. Pour ces rentes, à vrai dire, la faculté de rachat était de droit ; il n'en était pas de même des rentes foncières proprement dites, qui se compliquaient parfois du *laudemium;* pour se libérer, le débiteur devait payer trente fois le montant de la rente. Quant aux rentes féodales ou emphytéotiques, qui avaient pour point de départ un bail héréditaire et qui concernaient des héritages dont la directe était inaliénable, elles étaient formellement exclues de la faculté de rachat.

Bâle aussi dut intervenir. Il alla même dans cette voie plus loin que Strasbourg ; car, non content de faciliter le rachat des rentes, il défendit, dès 1504, d'en constituer de nouvelles.

Sélestadt également se fit autoriser par Charles-Quint, d'abord en 1521, à confisquer les maisons non rebâties dans un délai de deux ans, puis en 1526, à racheter les rentes perpétuelles.

En Alsace, la situation économique était donc partout la même, et il est certain qu'ailleurs la propriété subissait la même crise. Peut-être ne se tromperait-on pas en y voyant la principale cause de la décadence universelle des villes de l'Empire au commencement du XVI^e^ s. Nous avons à cet égard le témoignage de l'un des hommes les plus considérables du temps, Bilibald Pirkheimer, qui constate le fait dans une lettre à Baptiste Egnazio : *Censura de Germaniæ rebus publicis* (*Opera*, Francfort, 1610, p. 201).

Nous sommes donc en droit de dire que la crise dont la propriété souffrait à Colmar et ailleurs était arrivée à sa dernière limite. C'était la banqueroute générale de la propriété qui commençait, et Bâle y apporta le vrai remède en défendant d'ajouter à l'hypothèque qui l'écrasait et de constituer de nouvelles rentes.

Vers la même date, la Réforme allait promulguer un nouveau dogme plus efficace que toutes les mesures édictées par les autorités civiles. Jusque-là on avait enseigné aux fidèles la justification par les bonnes œuvres. Cette croyance avait été la source de toutes les manifestations du sentiment religieux au moyen âge. C'était elle qui avait rendu les croisades possibles, qui avait partout élevé les cathédrales gothiques, qui avait multiplié et enrichi les églises et les ordres religieux. C'était par les bonnes œuvres qu'on effaçait ses péchés, qu'on se rachetait soi-même et les autres du purgatoire. Dans ce monde mystique, qui rattachait les vivants aux morts, les bonnes œuvres procuraient des effets rétroactifs qui ont inspiré un grand nombre de fondations ; les cœurs émus qui, dans leurs aspirations vers Dieu, n'oubliaient aucun des êtres qui leur étaient chers, avaient comblé les églises de leurs bienfaits, non seulement pour le salut de leurs âmes, mais encore en vue du salut de celles de leurs parents et de tous ceux des leurs qui les avaient précédés dans la tombe. Le sentiment de la famille entrait donc pour une large part dans le sentiment religieux ; il lui prêtait de nouvelles forces et lui faisait pousser ses racines encore plus avant dans la nature humaine.

Et cependant, quand le moment fut venu, il suffit à quelques théologiens de s'inscrire en faux contre cette croyance si bien assise, qui semblait avoir pris à jamais possession du chrétien, pour la renverser de fond en comble. Pour qui connaît la ténacité des dogmes et des formes religieuses, c'est un phénomène inexplicable que la facilité avec laquelle de nombreuses populations ont suivi sur ce point le nouvel enseignement, et ont brûlé en un jour ce qu'elles avaient adoré la veille. A toutes les causes qui ont amené ce grand changement dans les conceptions religieuses, il doit être permis de joindre la situation économique où se débattait la vieille société du moyen âge : cette situation venait en aide aux novateurs et, n'en doutons pas, elle contribua pour sa part au triomphe de la nouvelle doctrine de la justification par la foi.

X. MOSSMANN.

LES MÉMOIRES DE LAREVELLIÈRE-LEPEAUX[1].

Les mémoires de Talleyrand n'ont pas encore paru. Barras a laissé des mémoires : le manuscrit est entre les mains des héritiers de M. Hortensius de Saint-Albin, lequel n'en a publié qu'un court fragment (sur le 9 thermidor). M. Hortensius de Saint-Albin possédait également les manuscrits de son père (Alexandre Rousselin de Corbeau de Saint-Albin), qui joua sous la Révolution, comme membre des Cordeliers, un rôle d'une certaine importance, et devint l'un des fondateurs du *Constitutionnel*. Ces manuscrits, relatifs aux révolutionnaires que Rousselin a connus, sont, paraît-il, extrêmement nombreux. J'ouvre le beau livre consacré par Edgar Quinet à l'histoire de la Révolution; j'y vois que le conventionnel Baudot, avant de mourir, a confié à Quinet le manuscrit de ses mémoires; ce manuscrit est intéressant, si l'on en juge par les extraits que nous en fait connaître Quinet. Aujourd'hui on réimprime les œuvres de Quinet. On ne parle pas d'imprimer le manuscrit de Baudot. En 1851, le colonel Fervel publie son ouvrage : *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales, en* 1793, 1794, 1795. L'auteur se dit heureux d'avoir pu consulter pour son travail les mémoires du conventionnel Cassanyès. Les mémoires de Cassanyès sont encore, si je ne me trompe, inédits. Le conventionnel Delbrel a composé des mémoires. Son fils les possède. Jusqu'à présent il n'en a été publié qu'un très court extrait (sur le 18 brumaire) dans la *Feuille villageoise*, journal de Moissac (Tarn-et-Garonne); le reste attend l'impression[2]. Il faut noter qu'il ne s'agit ici que de documents restés en la possession de personnes attentives à en assurer sinon la publication, au moins la conservation. Qu'est-ce donc pour ceux des hommes de l'époque révolutionnaire qui n'ont

1. *Mémoires de Larevellière-Lepeaux, membre du Directoire exécutif de la République française, et de l'Institut national*, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur, et suivis des pièces justificatives et de correspondances inédites. Paris, J. Hetzel et Cie. 1873. 3 vol. in-8°.

2. Je voulais citer encore le général de la République Huet, dont la famille possède de très nombreux écrits, des pièces de toutes sortes, relatives aux fonctions militaires qu'il avait exercées. Mais j'apprends que copie de ces papiers (importants pour l'histoire révolutionnaire de la Normandie, et particulièrement pour ce qui concerne les approvisionnements de Paris pendant les premières années du Directoire) a été remise à M. Monprofit, qui est chargé de leur mise en ordre et de leur publication.

laissé pour héritiers naturels que des ennemis de leurs idées? Si l'on songe que, par une fatalité bizarre, beaucoup de fils de nos conventionnels professent des opinions opposées à celles de leurs pères; si l'on remarque ce fait étrange que nos assemblées politiques sont depuis soixante ans remplies des petits-fils et des neveux des hommes qui ont marqué dans la Révolution, et que ces fils et ces neveux siègent en majorité à droite; si l'on se rappelle enfin que dernièrement un journal monarchiste reprochait à un député républicain, M. Turquet, d'être le petit-fils de Carrier; si l'on se dit que ce journal faisait une confusion de personnes[1], que M. Turquet n'a pas Carrier dans sa parenté, qu'il existe des descendants de ce conventionnel, mais que ce n'est pas à gauche qu'il faut les chercher; si l'on songe à toutes ces circonstances, n'a-t-on pas le droit de craindre pour le sort de nombreux manuscrits dont la divulgation serait précieuse? Les hommes de la Révolution écrivaient beaucoup; il n'est pas douteux que d'innombrables documents sont encore à l'heure qu'il est enfouis, oubliés au fond des armoires, pis encore, volontairement cachés, confisqués en quelque sorte par les familles. Puisqu'il est impossible d'éviter que d'inappréciables richesses historiques soient ainsi anéanties par ceux qui en ont la garde, par ceux qui devraient bien comprendre qu'ils n'ont pas le droit de supprimer la parole de leurs ancêtres, du moins serait-il désirable que les hommes qui sentent le prix des pièces tombées entre leurs mains, qui en désirent la divulgation, ne se rendissent pas par négligence ou par apathie coupables, eux aussi, de fermer la bouche à des témoins utiles à entendre. Qu'ils publient donc. Si Talleyrand, Barras, Rousselin, Baudot, Cassanyès, Delbrel et tant d'autres ont écrit leur témoignage, c'est sans doute parce qu'ils ont voulu que leur témoignage fût écouté. Or voici un cas singulier : Larevellière-Lepeaux a laissé des mémoires et ces mémoires sont publiés. Qui s'en doutait? En réalité ces mémoires sont publiés depuis cinq ans. Larevellière-Lepeaux a ordonné avant de mourir qu'ils fussent imprimés. On a attendu cinquante ans pour lui obéir, mais enfin on a obéi. Puis on s'est demandé sans doute s'il n'y aurait pas quelque moyen d'exécuter les volontés de l'auteur tout en les enfreignant, de lui obéir tout en lui désobéissant, de publier tout en ne publiant pas. On y est parvenu. Les mémoires ont été mis en ordre, annotés, imprimés avec soin; puis on a évité les embarras d'une publicité dont on ne voulait probablement pas, en enfermant l'édi-

1. M. Turquet est le petit-fils du constituant Lecarlier, devenu en l'an VI ministre de la police.

tion. L'édition existe; elle est, nous assure-t-on, à Angers, au fond d'une cave.

Fort heureusement pour Larevellière-Lepeaux, tout livre imprimé est astreint au dépôt légal. L'exemplaire du dépôt est à la Bibliothèque nationale, où l'on peut le consulter sous la cote : L 33, a 165. L'ouvrage n'est communiqué qu'à la table de la réserve, vu son extrême rareté. Rareté n'est même pas le mot propre, on pourrait dire que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale est unique. Michelet seul en a eu jusqu'ici connaissance. Il s'en est servi pour le second volume de son Histoire du XIX^e^ siècle. Mais il n'en a tiré que peu de chose, et il nous a paru qu'une véritable analyse serait de nature à intéresser nos lecteurs.

Ces mémoires sont intéressants, généralement bien écrits, sauf quelques négligences que le genre autorise. L'ouvrage a en outre un mérite; l'auteur s'y montre tel qu'il est, avec une candeur à nulle autre seconde. Qui a lu le livre connaît l'homme même. Larevellière-Lepeaux était quinteux de tempérament. Il se tient dans un juste milieu farouche. Les gens qu'il rencontre à droite ou à gauche de ses théories sont à ses yeux bons à pendre. Rien n'égale sa haine pour Bonaparte, si ce n'est son aversion pour les thermidoriens; rien n'approche de son aversion pour les thermidoriens, si ce n'est son horreur pour Robespierre; rien ne peut être comparé à son horreur pour les robespierristes, si ce n'est son antipathie pour les dantonistes; son antipathie pour les dantonistes trouve un pendant dans la répulsion que lui inspire le parti d'Orléans, et quant au parti de la cour, il le tient en abomination. Il habite avec entêtement un certain petit canton situé sur les confins de la plaine et de la Gironde. Gardez-vous pourtant de lui parler de Sieyès, il ne peut le souffrir. Il est, en résumé, un honnête homme, sincèrement épris de la liberté, très dévoué à la Révolution, à la condition de la comprendre exclusivement d'une certaine façon, peu porté à l'indulgence pour autrui, un esprit cultivé, un cerveau étroit, un caractère que l'on sent désagréable, tatillon et pointu.

Les mémoires, divisés en cinquante chapitres, occupent deux volumes; le tome troisième est entièrement consacré aux pièces justificatives. L'éditeur (Larevellière-Lepeaux fils) a fait précéder l'ouvrage d'une introduction intéressante : Larevellière-Lepeaux (24 août 1753-27 mars 1824) est qualifié sur son acte de baptême de Louis-Marie de Larevellière. Il est né à Montaigu (Vendée). Malgré le *de*, Larevellière-Lepeaux appartient à la bourgeoisie; suivant un usage très répandu dans son pays, il ajouta à son nom celui d'un bien, la petite ferme de Lepeaux ou Lespeaux. Avant la Révolution

on l'appelait ordinairement M. de Lepeaux. Les actes les plus importants de sa vie politique sont signés L.-M. Revellière-Lepeaux.

M. Thiers, vers 1827, lorsqu'il écrivait la fin de la période du Directoire, et Lamartine, lorsqu'il composait les Girondins, ont eu communication du manuscrit. M. Thiers, paraît-il, regrettait d'avoir connu trop tard ce document. Lamartine s'en est servi pour le récit de la proscription subie par Larevellière-Lepeaux après le 31 mai.

Par une note intitulée : Observations essentielles sur mes mémoires, l'auteur avait autorisé son fils non seulement à revoir son manuscrit, mais encore à en retoucher la forme. Celui-ci, et il faut l'en féliciter, n'a voulu faire subir à l'œuvre de son père de changement d'aucune espèce. Dans la même note, je trouve le passage suivant :

« Si je me suis servi de quelques termes démesurés vis-à-vis de Carnot, je désire qu'on les modère. Je ne dois pas imiter ses fureurs. J'ai pour moi la vérité, et, sans doute, elle doit s'énoncer de manière à faire éclater à tous les yeux le vice et le mensonge, en faisant tomber le masque de dessus la face de l'imposteur, mais cela avec une franchise mesurée, qui prouve que ce n'est que par l'intérêt de la vérité historique et celui de la morale que la plume de l'écrivain a été dirigée, sans que la haine, le dépit et la vengeance, quelque légitimes qu'ils fussent, y aient eu la moindre part. » (6 avril 1823.)

Ainsi, dès le début, nous voyons apparaître la pensée qui sera la préoccupation dominante de ce livre : répondre aux attaques portées par Carnot contre les auteurs du 18 fructidor et particulièrement contre Larevellière-Lepeaux. Nous allons, en effet, en suivant pas à pas l'auteur des mémoires, le voir à plusieurs reprises, presque constamment même, revenir à fructidor, aux antécédents de cette journée, à ses conséquences ; et cela est assez naturel, le 18 fructidor étant l'acte politique le plus marquant de la vie de Larevellière-Lepeaux.

Le premier chapitre nous fait connaître en détail la famille, l'enfance et la première jeunesse de Larevellière-Lepeaux. Je note un passage qui nous apprend à la suite de quelles circonstances le futur membre du Directoire est devenu bossu : Larevellière-Lepeaux avait eu pour précepteur un certain abbé Perraudeau, à qui il paraît garder une forte rancune, rancune motivée d'ailleurs, si l'on en juge par le récit que Larevellière-Lepeaux nous fait de sa façon de comprendre l'éducation des enfants : « C'est, dit-il, aux coups redoublés qu'il me donna sur le dos que sont dues la difformité de ma taille, et en grande partie la faiblesse de ma poitrine. »

Après la fondation des assemblées provinciales, Larevellière-Le-

peaux est nommé syndic municipal de la commune de Faye (Anjou). 89 arrive, il travaille au cahier de son bailliage, est nommé électeur, puis député à la Constituante. Le premier élu est Milscent, qui bientôt cédera la place à Leclerc son suppléant, parce que « la peur ne lui permettait plus de siéger. » Au moment de partir, la députation d'Anjou est invitée à dîner par le marquis de La Galissonnière, député de la noblesse. Au dessert, La Galissonnière apprend qu'il y a quelque changement dans l'état ordinaire des choses :

« Messieurs les députés du tiers, nous dit-il avec le ton d'un courtisan qui se croit en faveur ou d'un seigneur de village qui parle à ses vassaux, vous ne savez ce que c'est que la cour, vous allez vous trouver tout déconcertés, vous ne saurez par où vous y prendre ; mais vous n'aurez qu'à vous adresser à moi, je me ferai un plaisir de vous diriger dans toutes vos affaires et celles de votre ordre. — Monsieur, lui répondis-je d'une voix très ferme et très élevée, ne vous mettez pas en peine du tiers état, tenez-vous pour assuré qu'il fera fort bien ses affaires sans la protection des nobles, dont il n'a pas besoin, et que ceux-ci auront bien assez de s'occuper des leurs. »

Les députés du tiers se rendent à Versailles ; les bons Angevins les voient partir avec inquiétude, le bruit court qu'ils ne reviendront pas, et qu'en raison de la hardiesse de leurs opinions le roi les mettra à la Bastille. Nous voici à la Constituante. Au sujet de la séance royale et de la célèbre apostrophe de Mirabeau (Allez dire à ceux qui vous envoient, etc.), Larevellière-Lepeaux nous fait connaître un épisode très important dont il tient le récit de son collègue d'André :

« La réponse de Mirabeau ayant été rapportée à la cour par M. de Brezé, il fut donné ordre à deux ou trois escadrons de gardes du corps de marcher sur l'Assemblée et de la sabrer, s'il le fallait, pour la dissoudre. Et certes les députés, dans un pareil moment, se seraient tous laissé égorger plutôt que de bouger. Au moment où cette troupe avançait, plusieurs députés de la minorité de la noblesse étaient assemblés sur une terrasse attenant, si je me le rappelle bien, au logement de l'un des Crillons. Ils étaient encore dans leur grand costume. Il y avait entre autres les deux Crillons, d'André, le marquis de Lafayette, les ducs de Larochefoucauld, de Liancourt, etc., tous dans les opinions de Necker, voulant l'établissement d'un gouvernement constitutionnel à l'anglaise, avec la branche régnante de la dynastie. Lorsque d'André vit les gardes du corps s'avancer pour exécuter l'ordre dont je viens de parler : « Eh quoi ! s'écria-t-il, aurions-nous la lâcheté de laisser égorger sous nos yeux, et sans aucune démarche vigoureuse pour les en empêcher, des hommes qui nous donnent un si bel exemple de fermeté et de dévouement ! Marchons au devant des escadrons et sauvons les

députés des communes ou périssons avec eux. » Ils partent tous à l'instant ; ils barrent le chemin au détachement, enfoncent leurs chapeaux empanachés, mettent l'épée à la main et déclarent au commandant qu'il leur passera sur le corps à tous avant qu'il parvienne aux députés des communes, que c'était à lui à juger des conséquences. Le commandant répond d'abord qu'il ne connait que ses ordres et fait un mouvement pour se porter en avant et leur passer sur le corps. Mais ces braves gens étant restés inébranlables à l'approche de cette cavalerie, le commandant n'osa aller plus loin. Il retourna au château rendre compte de ce qui s'était passé et demander de nouveaux ordres. La cour, effrayée, irrésolue, donna l'ordre de rétrograder. »

Notre auteur assure que c'est par erreur que l'on attribue au club Breton l'origine des Jacobins. D'après lui, la célèbre société aurait eu pour parrains une vingtaine de députés franc-comtois et angevins, Leclerc, Pilastre, Larevellière-Lepeaux et quelques autres. On prit d'abord l'habitude de se réunir dans la salle des Jacobins, surtout en vue de se concerter pour assurer au parti patriote la nomination du bureau de l'Assemblée nationale. La première réunion eut lieu un dimanche matin. On était quinze ou vingt.

Après la session il est nommé membre du département de Maine-et-Loire. Il refuse la mairie d'Angers, il est « en quelque sorte l'orateur du club d'Angers. » On sent déjà (1792) dans le département une sourde agitation. Larevellière-Lepeaux donne d'intéressants renseignements sur les préludes de la guerre civile en Maine-et-Loire. Les causes de la guerre de Vendée sont uniquement religieuses. Larevellière-Lepeaux se met à la tête d'une espèce de « club ambulant » qui parcourt les campagnes prêchant la liberté. Ici se place une curieuse anecdote sur Bonchamp qui, causant avec l'insurgé vendéen Fleury, se sent des tentations d'obéir à la voix de la nation et exprime des regrets de ne pas être avec les patriotes.

Vers la fin de la Constituante, le menuisier Duplay, avec sa femme et ses enfants, était venu « au nom du patriotisme » inviter Larevellière-Lepeaux à dîner. Il dîne avec Robespierre, Pétion, Girod-Pouzol, etc. Larevellière-Lepeaux, élu à la Convention, l'année suivante, retourne chez Duplay; il voit Robespierre décidément installé dans la maison, et près de lui « ce Curée, devenu plus tard sénateur, qui, après avoir adoré Robespierre se vendit si honteusement à Bonaparte. »

Le tableau qu'il fait des premières séances de la Convention est faible et sans intérêt. Relevons pourtant un petit renseignement qui peut fixer un fait de la vie de Collot d'Herbois (vie encore assez peu étudiée pour la période antérieure à 1789). Larevellière-Lepeaux assure l'avoir vu longtemps avant la Révolution à Angers; Collot

d'Herbois aurait, à cette époque, fait jouer, sur un des théâtres de cette ville, une pièce de circonstance de sa composition[1]; plus tard, en 1786, d'après le témoignage de Pilastre, Collot d'Herbois était à Genève directeur d'une troupe de comédiens. Le séjour de Collot d'Herbois à Genève est un fait connu, mais son passage à Angers paraît avoir été négligé, au moins par les biographies générales que l'on consulte d'ordinaire pour les hommes de la période révolutionnaire. A propos d'une séance orageuse, les Mémoires parlent des assistants menaçants des tribunes, venus là armés : « Au lieu d'armes *un très grand nombre* (!) d'entre eux avaient à la main des tronçons de câbles affilés par l'une de leurs extrémités, et trempés, assuraient-ils, dans l'eau-forte, pour rincer la bouche des perfides députés qui *parleraient contre le peuple...* »

Larevellière-Lepeaux envoie sa femme à Montmorency; il va de temps en temps la voir « en *guinguette* à dix places sur deux rangées de bancs en face l'un de l'autre. On y entrait par le fond. »

Nous arrivons au 31 mai. Après l'arrestation des principaux Girondins, Leclerc et Larevellière-Lepeaux couchent tantôt chez Creuzé-Latouche, tantôt chez Mme de Nort, femme divorcée de Levaillant, le célèbre voyageur. Un soir Leclerc rentre coucher chez lui. Il est aussitôt arrêté, conduit à la Bourbe; Pilastre et Larevellière-Lepeaux sont sauvés par la municipalité d'Angers, qui leur adresse des passeports en blanc spontanément.

« Dès les premiers moments de la Convention, Pilastre et Leclerc, forts et adroits, s'étaient, par une sage prévoyance, exercés au métier de menuisier chez Dumarais, menuisier du jardin des Plantes. Pilastre se fit, sur son passe-port, garçon menuisier. Il se sauva, à la faveur de cet heureux déguisement, en travaillant en qualité de simple ouvrier, d'abord à Montmorency, dans la boutique de Me Denis, et ensuite à Saint-Prix, chez un appelé Richard. »

Bosc avait acheté avec Bancal une maison dans la forêt de Montmorency qui avait servi d'asile à Roland et à d'autres. Larevellière-Lepeaux reste trois semaines dans ce réduit, mangeant quelques pommes de terre et *des limaçons*. Il va ensuite se cacher chez M. de Buire, à Buire. Il fait un émouvant récit de cette fuite : « J'aperçus au milieu du village de Cuvilly une voiture arrêtée devant la poste, tournée vers Paris, et conséquemment vis-à-vis de moi. C'était un coupé à quatre chevaux surmonté du petit étendard et du bonnet de

1. Larevellière-Lepeaux fait sans doute allusion à la pièce de Collot d'Herbois : *Le bon Angevin* ou l'*Hommage du cœur*, comédie en un acte. 1777, in-8°.

liberté qui étaient les attributs d'un représentant en mission. » C'est Bourbotte, qui ne le vit pas.

Le 9 thermidor lui permet de rentrer à la Convention. Il est alors très pauvre : « Je ne croyais pas devoir profiter des distributions en huile, sucre, riz, draps, toiles, etc. que le Comité de salut public faisait à ceux des membres de la Convention qui en réclamaient. » Mme de Staël cherche à l'attirer chez elle; il refuse parce que « la maison de Mme de Staël était le centre d'une coterie qui désirait prendre une grande part aux affaires publiques, soit directement soit indirectement. » On veut l'attirer dans une autre coterie, celle de Sémonville, Maret, etc.

« Mme de Sémonville, fort intrigante, était liée avec une autre femme qui ne l'était pas moins, c'était Mme de Nort, femme divorcée du voyageur Levaillant » qui avait logé Larevellière proscrit. « Profitant de la reconnaissance que je lui devais, elle se proposait d'exercer sur moi une influence qui m'aurait rendu l'instrument de ses projets d'intrigues. Elle avait promis à Mme de Sémonville de m'engager dans sa clique. » On arrive à l'attirer à déjeuner : « Les instances de toute espèce ne manquèrent pas dans tout le cours du déjeuner. Enfin elles me pressèrent avec les manières les plus étranges, fermèrent la porte, se mirent devant, en m'assurant que je ne sortirais pas sans leur donner ma parole d'honneur que j'irais chez M. et Mme de Sémonville. Je fus obligé de leur dire des choses vertes et même assez dures pour les forcer à me livrer passage. »

Pendant la journée de prairial « je restai sur le banc où j'étais placé, en face du bureau. J'avais à ma gauche Creuzé-Latouche, Louvet et sa femme, qui était venue se placer à son côté dès les premiers moments de la confusion. » Ils n'étaient que cinq ou six restés à leur banc, le peuple les injurie et veut les forcer à se joindre aux montagnards, qui, massés au pied de la tribune, votent les décrets révolutionnaires. Un envahisseur dit à Larevellière-Lepeaux : « Tu es député, pourquoi ne vas-tu pas voter pour le peuple? » Et comme Larevellière-Lepeaux n'obéit pas à ses injonctions, il ajoute : « Tiens! a-t-on jamais vu un chien plus entêté! » Quant aux montagnards, le peuple, pour les faire voter plus vite, « leur donne des coups ». Larevellière-Lepeaux est-il bien sûr de ne pas forcer ici la note? Je veux bien croire à l'attitude héroïque de Larevellière-Lepeaux, de Louvet et de sa *Lodoïska;* mais j'ai quelque peine à me figurer Soubrany, Goujon, Bourbotte, Gilbert Romme votant sous les coups. On trouve un peu plus loin des renseignements sur l'éclosion de la Constitution de l'an III. Boissy d'Anglas en retardait la confection. Elle est due, dit Larevellière-Lepeaux, « à mon opiniâtreté ». Le cha-

pitre suivant est à lire : il contient (p. 248-254, t. I) un tableau très intéressant et vivant de l'intérieur du troisième Comité de salut public dans les derniers mois de la Convention. Nous arrivons au Directoire. L'intérêt de ces mémoires est surtout là. Larevellière-Lepeaux commence par un paragraphe qu'il intitule : Préambule aux notes relatives à l'histoire du Directoire exécutif. Sa longue querelle avec Carnot commence immédiatement.

« Carnot a fait paraitre un mémoire, ou pour mieux dire un libelle diffamatoire, en réponse au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor. Dans ce libelle sont articulés des faits qu'on trouvera à leur place et que je taxerai d'une insigne fausseté. Si, comme cela n'est guère douteux, il laisse d'autres mémoires, ils devront être en contradiction avec les miens sur bien des points... Qu'on scrute en entier ma vie privée et ma vie publique : où verra-t-on l'ambitieux, soit de pouvoir, soit d'argent, soit de renommée ? où verra-t-on l'homme de parti, changeant en 24 heures de liaisons, d'opinion et de langage ? où verra-t-on l'homme sanguinaire, signant chaque jour l'arrêt de mort de 60 ou 80 personnes de tout âge, de tout sexe, de toutes les opinions ? où verra-t-on l'auteur d'une correspondance semblable à celle dans laquelle Joseph Lebon reçoit de grands éloges et de puissants encouragements à l'occasion des exécrables attentats qu'il commettait à Arras et dont le souvenir seul fait frissonner d'horreur ? où verra-t-on l'homme vindicatif qui sacrifie la patrie et la vérité à ses haines individuelles, l'homme passionné au point d'oublier toute raison, toute mesure, toute bienséance, dans un mémoire prétendu justificatif, où le dépit et l'orgueil éclatent à chaque ligne et où les plus grossières injures sont prodiguées avec tant d'emportement que l'auteur perd par cela seul tout droit d'être cru ? enfin, où verra-t-on un homme vain, dissimulé, dont le cœur ne s'ouvre jamais à une franchise réciproque, dont l'âme reste froide et insensible aux invitations les plus touchantes et les plus cordiales de rapprochement pour détourner les malheurs publics et assurer la stabilité de l'État ? J'ai la noble confiance que qui que ce soit ne trouvera dans mes discours ou dans mes actions le moindre prétexte pour m'adresser aucun de ces reproches. A l'exception de la cupidité et de l'avarice, dont je n'ai jamais vu chez lui le moindre indice, Carnot ne doit-il pas se les faire à lui-même ?

« ... Je ne veux point ôter à Carnot le mérite d'avoir voté dans le Tribunat contre le consulat et contre l'empire. Cependant la querelle qu'il avait eue avec Bonaparte, et à la suite de laquelle il quitta le ministère de la guerre, n'entra-t-elle pour rien dans ce vote généreux ? Pour qu'on fût assuré du contraire, n'aurait-il pas fallu qu'il lui refusât le serment ? n'aurait-il pas fallu, quelque temps après, qu'il refusât une pension de 10,000 fr. et un rappel de 90,000 fr. comptant ? n'aurait-il pas fallu qu'il rejetât ce vain titre de comte, qui fit de lui un admirateur outré et un dévoué serviteur de ce despote pendant son ministère

de l'intérieur ? enfin, si après son exil au 18 fructidor il rentra patriote en France, n'est-on pas autorisé à croire, d'après toute sa conduite antérieure et sa conduite subséquente, que c'est parce qu'il avait vu chez l'étranger que le sort qu'on destinait, à la fin de l'an 3, aux Tallien, aux Fréron, etc., si la contre-révolution s'était alors opérée, était celui qui l'attendait aussi, comme on verra que je le lui avais prédit, si la faction royaliste avait triomphé en fructidor ?

« Qu'il me soit permis, de mon côté, de faire remarquer que je n'ai jamais plié le genou devant le maitre, quoiqu'il ait employé tour à tour les cajoleries et les menaces pour me séduire ou m'intimider ; que dans une situation de fortune tout aussi étroite que celle de Carnot, je l'ai bravé dans sa puissance, et, plutôt que de le reconnaitre, j'ai fait le sacrifice d'une place honorable (celle de membre de l'Institut) dont le traitement faisait une notable partie de mon médiocre revenu ; que, depuis, j'ai refusé l'offre d'une pension dont je restais le maitre de fixer la quotité ; que je l'ai refusée en déclarant que, n'ayant jamais servi le gouvernement impérial et qu'étant dans l'intention de ne le servir jamais, je n'entendais pas accepter ses bienfaits.

« J'ai donc la confiance intime que si les faits et les intentions que j'expose sont en contradiction avec les écrits que Carnot pourra laisser ou avec quelques pièces tirées des archives du Directoire exécutif, archives restées si longtemps, et sous plusieurs gouvernements, en des mains peu fidèles, ce n'est pas ma véracité qui devra être suspectée. Celui à qui on ne peut reprocher aucune ambition, qui pouvant se venger de cruelles persécutions les oublia toutes, ne doit être taxé ni de passion ni de mensonge. »

Il ajoute en note :

« Je pourrai me trouver en contradiction avec des pièces officielles ; d'autres fois, les pièces justificatives de ce que j'avancerai ne se trouveront plus dans les dépôts publics ; mais qu'on fasse attention que Bonaparte a conservé auprès de lui, pendant assez longtemps, Lagarde, secrétaire général du Directoire, l'homme du monde qui lui convenait le moins et qu'il méprisait le plus, mais qui connaissait parfaitement le classement des pièces. Bonaparte, le plus orgueilleux des hommes et le plus dépourvu de conscience, a dû profiter du secours de Lagarde, à qui l'on pouvait très justement appliquer cette observation que « l'insolence « est une médaille dont le revers est la bassesse. » Il est plus que probable que toutes les pièces qu'il ne convenait pas au despote de conserver ont été, les unes falsifiées, les autres supprimées. Un fait appuie cette conjecture.

« Daunou, dont la véracité ne peut être mise en doute par personne, m'a répété plusieurs fois que Camus, qui l'avait précédé dans ses fonctions d'archiviste, et qui, certes, n'abandonnait pas aisément ce qu'il avait entrepris, n'avait jamais pu, malgré l'opiniâtreté de ses demandes, obtenir de Bonaparte que les papiers du Directoire exécutif fussent

transférés aux archives de l'État. Il ajouta même que lui, Daunou, l'avait souvent sollicité avec aussi peu de succès. Bonaparte voulait laisser vieillir les faits, de manière que la mémoire en fût perdue et qu'on ne s'aperçût pas de sa prévarication. Ceux qui auront succédé à Lagarde, sous un autre gouvernement, auront-ils été plus délicats ? »

Voici le récit de l'installation du Directoire :

« Le 11 brumaire, sur les 9 ou 10 heures du matin, Rewbell, Barras, Letourneur et moi, nous nous rendîmes dans le lieu des séances du Comité de salut public : Sieyès avait refusé d'accepter. Là, nous prîmes un cahier de papier à lettres roulé autour d'une écritoire à Calmar, qui contenait un canif et quelques plumes, puis nous nous rendîmes tous les quatre au petit Luxembourg, dans une même voiture, entourés, aux termes de la Constitution, d'une garde de 140 hommes à pied et de 140 hommes à cheval, dont le dénûment était tel que les dragons, qui formaient le détachement à cheval, montaient en mauvais souliers et en bas de laine percés, au lieu de bottes. Nous trouvâmes tous les appartements littéralement nus ; il n'y avait pas un meuble de quelque nature que ce fût. Après une recherche inutile, nous nous réfugiâmes dans un petit cabinet. Le concierge Dupont nous y fit placer une petite table boiteuse dont un pied était rongé de vétusté, et quatre chaises, le tout à lui appartenant. Il nous prêta aussi quelques bûches, car le temps était assez froid. Ce ne fut guère que dans le délai de 4 à 5 mois que nous obtînmes un très médiocre assortiment des choses les plus indispensables, tant pour le service immédiat du Directoire exécutif que pour l'usage particulier de ses membres. La situation des choses paraissait si désespérée qu'on ne croyait pas à la durée de notre existence politique, aussi personne ne s'empressait de nous servir. »

Ce chapitre et ceux qui suivent sont réellement remarquables. La peinture de la détresse nationale en l'an IV est poignante. Les détails sur le fonctionnement intérieur du Directoire, sur la lutte des partis à cette époque, sont intéressants. Nous passons au procès Babeuf.

« Grisel ne cessa, pendant tout le cours de ses communications secrètes avec nous, je veux dire avec Carnot, Rewbell, Letourneur et moi, de nous conjurer de nous méfier de Barras, qui était, nous assurait-il, en grands rapports avec une partie des conjurés. Les renseignements qu'il nous donna à cet égard portaient un tel caractère de vraisemblance qu'il était impossible de douter de ce qu'il avançait. Au reste la conduite de Barras, ses liaisons, son aspect sinistre, ses opinions, tous les rapports de la police suffisaient pour nous convaincre. Aussi Carnot, pour nous communiquer sa découverte, choisit un moment où il était absent du conseil.... Nous jugeâmes alors que, forcés de lui faire connaitre les faits.... nous ne devions le faire qu'après avoir arrêté notre plan, de manière qu'il n'y eût que très peu d'intervalle entre la communication faite à Barras et l'exécution. Nous avions

cependant fort à craindre qu'il ne le fît manquer en prévenant les conjurés.

« Barras nous avoua au surplus qu'il était le principal auteur de l'évasion, de la prison de l'Abbaye, du député Drouet, pris en flagrant délit parmi les conspirateurs, et nous dit ouvertement qu'il avait dirigé le moyen de le faire embarquer.

Larevellière-Lepeaux revendique pour le Directoire l'honneur d'avoir délivré Lafayette :

« Lorsque l'administration intérieure eut pris de la force et de la régularité, et lorsque la victoire conduisit les Français aux portes de Vienne, le Directoire se fit un devoir d'exiger du gouvernement la délivrance de cet illustre proscrit et de ses deux respectables compagnons d'infortune (La Fayette, Bureau de Puzy et Latour-Maubourg), et déclara à ce gouvernement qu'il n'entendrait à aucune proposition sans ce préliminaire. Telle fut la déclaration que Bonaparte reçut l'ordre de faire au cabinet de Vienne. C'est ainsi qu'ils furent rendus à la liberté. Cependant lady Morgan... qui voit dans Bonaparte... l'être par excellence, lui fait l'honneur de la condition exigée de l'Autriche... Il est de toute fausseté, je le répète, que la condition... ait été imposée spontanément par Bonaparte, l'ordre lui en fut donné par une instruction positive et spontanée du Directoire. Bonaparte ne fit qu'exécuter l'ordre qu'il avait reçu. »

Larevellière-Lepeaux a plusieurs occasions de revenir sur le compte de Bonaparte, moins qu'on ne pourrait le croire cependant. Il ne faut pas oublier que la carrière politique de Larevellière-Lepeaux est brusquement terminée à l'époque du 30 prairial an VII. A partir de ce jour il disparaît de la scène, même comme personnage de second plan. Quoi qu'il prétende, il ne fait rien après brumaire, sous le Consulat, sous l'Empire, qui puisse permettre de le classer parmi les hommes qui ont fait à Bonaparte une opposition sérieuse. Un refus de serment à l'empereur, comme membre de l'Institut, refus très louable dont il convient de lui donner acte, voilà tout. Ce n'est pas assez, disons-le en passant, pour expliquer les airs superbes avec lesquels il parle des hommes de prairial an VII et du club du Manège ; ces derniers ne sont peut-être pas des politiques bien remarquables, ils commirent, pour la plupart, la faute explicable en l'an V, impardonnable en l'an VII, de ne pas deviner dans Bonaparte l'homme qui méditait brumaire ; mais enfin, tels qu'ils sont, ils ont été de la part du premier consul et de l'empereur les objets d'une haine dont les déportations des Seychelles et de Cayenne nous permettent de mesurer la violence.

Les dangers courus par Larevellière-Lepeaux sous l'empire n'ap-

paraissent pas clairement, même après la lecture des mémoires de l'ancien directeur. Aussi Bonaparte ne tient-il qu'une place secondaire dans son livre, tandis que Carnot d'un côté, les hommes de prairial de l'autre, obsèdent véritablement sa pensée. En réalité l'ouvrage n'est à lire que jusqu'en prairial an VII; à partir de cette date il ne contient plus sur les hommes et sur les choses que des bavardages sans portée. Pourtant Larevellière-Lepeaux donne sur le rôle de Bonaparte des renseignements d'une certaine importance, par exemple à l'occasion de la campagne d'Italie et du traité de Campo-Formio. C'est ainsi que Larevellière-Lepeaux soutient que Bonaparte désorganisa de propos délibéré la république Cisalpine, afin de la livrer à l'Autriche; au traité, « la ligne militaire qu'il traça entre les frontières de la Cisalpine et les possessions autrichiennes était telle que les moyens d'attaque et de défense se trouvaient en entier du côté de l'Autriche, et que par conséquent la république Cisalpine était menacée d'une courte durée. »

Plus loin il revient sur la façon dont Bonaparte sacrifia la république de Venise à l'Autriche :

« Il parait avoir toujours eu cette manie d'enchevêtrer les territoires les mieux circonscrits par la nature. En effet, il nous pressa très fort de réunir Gênes à la France.... Le Directoire résista longtemps avant de donner son assentiment à ce traité, non-seulement impolitique, mais même odieux sous un rapport, celui de livrer au bâton autrichien Venise, et en même temps la terre ferme, que nous avions appelée à une existence politique et à la liberté. Mais Bonaparte nous écrivait à tout moment les lettres les plus sombres et les plus alarmantes sur la position critique où allait se trouver l'armée d'Italie si l'on ne se hâtait de traiter avec l'Autriche, ce qu'on ne pouvait espérer de faire qu'en consentant à lui livrer Venise et ses anciens États de terre ferme, etc. Sans cela, si on devait l'en croire, la reprise des hostilités était prompte et infaillible, et la France ne pouvait s'attendre qu'à de grands désastres. En même temps il affectait un tel découragement qu'il semblait que tout fût perdu, et déclarait qu'en cas de guerre il ne reprendrait pas le commandement de l'armée, assuré qu'elle n'éprouverait que des revers. Je suis convaincu qu'il ne pensait rien de ce qu'il disait... Mais le mot de Carnot : « Vous voulez donc opprimer l'Autriche ? » dans le moment où lui et Bonaparte étaient en grande communication par l'intermédiaire de Clarke et de Lavalette; le soin qu'avait eu Carnot, qui, dans ce moment, conservait encore parmi nous une grande influence sur les choses militaires, de faire donner des congés à tous ceux qui en demandaient, et même à ceux qui n'en demandaient pas, et cela dès l'instant où la signature des préliminaires fut connue, et, par conséquent, avant que la paix fût assurée; le soin qu'avait eu Bonaparte, de son côté, d'envoyer des courriers à Hoche et à Moreau pour qu'ils cessassent de

pousser les Autrichiens, sans attendre les ordres du gouvernement ; sa conduite dans la négociation ; tout enfin me porte à croire qu'il y avait entre l'Autriche et ces deux hommes quelques négociations secrètes, ou, au moins que, soit conjointement, soit chacun à part, ils avaient quelques vues particulières qui n'étaient pas inspirées, comme elles auraient dû l'être, par le seul intérêt de la patrie. Ces conjectures, au moins très vraisemblables, expliquent la conduite de Bonaparte en Italie, autrement tout à fait inexplicable. »

Bonaparte envoyait tant de lettres dans lesquelles il se lamentait sur lui-même, que le Directoire lui envoya Bottot pour le consoler. Bottot revint peu enchanté du héros.

« Il nous le présenta, à peu près, comme un pantin politique, qui affectait des formes auxquelles il était étranger et qui le rendaient ridicule aux yeux des négociateurs autrichiens. Ceux-ci, à l'en croire, se jouaient de lui, tantôt en flattant sa vanité, tantôt en irritant son amour-propre. Bottot nous rapporta à cet égard plusieurs anecdotes. »

Larevellière-Lepeaux soutient que le texte du traité rendit tous les Directeurs furieux, mais alors, pourquoi l'avoir ratifié? Parce que si l'on refusait,

« Ce refus de faire la paix et la résolution de perpétuer la guerre, dont les royalistes avaient tant accusé le Directoire, n'étaient que trop démontrés... Des attaques journalières auraient été dirigées à la tribune contre le Directoire par les membres influents des deux conseils. Toute la popularité eût été pour eux, et pour nous toute la défaveur. Les levées d'hommes et d'argent fussent devenues impossibles. Bonaparte, en abandonnant le commandement de l'armée, aurait préparé des défaites infaillibles à son successeur, ainsi qu'il l'a fait avant de partir pour l'Égypte, en jetant dans le peuple cisalpin et dans l'armée française tous les germes de la division, du mécontentement et de la sédition. En se perdant, le Directoire entraînait avec lui la constitution de l'an III et la République. Telle fut à nos yeux, et telle est encore aux miens, la conséquence nécessaire de notre refus de ratifier le traité. Lorsque Bonaparte le conclut, contre les instructions positives qui lui avaient été données, il ne le fit certainement pas sans avoir bien calculé toutes les chances que je viens d'exposer et sans avoir bien prévu qu'il pouvait nous forcer la main. »

Larevellière-Lepeaux donne le texte d'une minute restée entre ses mains, contenant les instructions du Directoire (18 germinal an V) à Bonaparte pour les bases du traité et pour l'organisation politique du nord de l'Italie. Ce document est important.

Citons un passage encore sur le rôle de Bonaparte en Italie :

« On a dit que son mariage avec la veuve de Beauharnais avait été

une condition sans laquelle il n'aurait point obtenu un commandement qui faisait l'objet de ses vœux les plus ardents ; cela n'est pas. Il existait, en effet, une société très intime entre Barras, Bonaparte, Fréron, Tallien, une dame Hamelin, une sœur de Mirabeau dont j'ai oublié le nom de femme, et d'autres encore. Cette coterie avait pour double objet les tripotages d'affaires et le plaisir. Au milieu de tout cela, Mme de Beauharnais, désirant reprendre dans le monde la consistance qu'elle avait perdue depuis la mort de son premier mari, aurait disposé sa coterie, et, en particulier, Barras, avec lequel elle avait le plus d'intimité, à obliger Bonaparte à l'épouser, s'il voulait obtenir le commandement de l'armée d'Italie. Je ne sais s'il y a quelque chose de vrai dans tout cela, mais, ce que je puis affirmer, c'est que, dans le choix que fit le Directoire, il ne fut influencé ni par Barras, ni par personne.

« En Italie, Bonaparte donna l'exemple et le précepte des plus honteuses dilapidations. « Quiconque, disait-il, sert la République, doit « s'enrichir par elle. » La modération et la probité devinrent une sottise ; on pilla sans pudeur ; on afficha un luxe scandaleux qu'il exigea de tous ceux qui l'entouraient, tandis que, par un charlatanisme aisé à apercevoir, il affectait une grande simplicité dans ses vêtements, afin d'être mieux distingué par le contraste. Il appela en Italie sa famille pour l'enrichir ; l'oppression et la spoliation de toutes les parties de l'Italie où il pénétra furent la suite d'un pareil système. Le gaspillage des ressources de la France fut porté au plus haut point. De grade en grade la corruption pénétra bientôt toute l'armée, toutes les administrations civiles et militaires et les agents de toute sorte. Une nuée de vautours, à la tête desquels il faut mettre les membres de sa famille, tombèrent sur cette riche et malheureuse Italie pour s'acharner sur son cadavre. »

Arrivons à Carnot. La continuelle préoccupation de Larevellière-Lepeaux est, on le sait, d'établir que Carnot fut l'un des complices de la conjuration royaliste de l'an IV et de l'an V. J'ai relevé les passages dans lesquels Larevellière-Lepeaux donne les motifs de la conviction qu'il dit avoir sur ce point. En les rapprochant, en les cousant bout à bout, le lecteur aura le texte complet de l'acte d'accusation dressé par l'auteur des Mémoires contre son collègue du Directoire.

La grande conspiration de Carnot contre Larevellière-Lepeaux aurait commencé, paraît-il, à l'affaire de Grenelle. Cochon et Carnot avaient été avertis par Malo de l'insurrection prochaine du parti jacobin ; une nuit, ils pensèrent que le palais directorial allait être attaqué. On se mit en garde, sans avertir Barras ni Rewbell, ni Larevellière-Lepeaux. Ce dernier, réveillé par le bruit, se leva, trouva Letourneur et Carnot à la tête des troupes, et fit comme eux. Or, pourquoi trois directeurs sur cinq avaient-ils été laissés dans l'ignorance du danger qu'ils étaient à la veille de courir ?

« Les circonstances, dit Larevellière-Lepeaux, qui accompagnèrent cet événement, me donnèrent à penser : qu'on eût négligé d'aller chez Barras, cela peut encore se concevoir dans la persuasion où nous étions qu'il était un des conjurés, et probablement le chef de la conjuration. L'absence de Rewbel pouvait aussi servir de prétexte pour l'avoir laissé dans l'ignorance de ce qui se passait, quoiqu'on eût dû le faire prévenir en toute hâte, ne fût-ce que pour sa sûreté. Mais comment le ministre de la police et le général en chef ne s'étaient-ils pas adressés d'abord à moi, comme c'était leur devoir, puisque j'étais président du Directoire? Pourquoi s'étaient-ils adressés à Carnot seulement et à Letourneur, qui n'avait pas d'autre avis que le sien? Lorsque j'en témoignai mon mécontentement, on me répondit des choses très respectueuses mais vagues ; celles que me dirent Carnot et Letourneur, lorsque je leur fis des reproches de ce qu'ils ne m'avaient pas avertis, furent insignifiantes quoique fort amicales. Ces indices réunis à beaucoup d'autres, la fausse sécurité dans laquelle le ministre Cochon nous avait laissés la veille, m'ont entièrement convaincu que Carnot et Cochon étaient d'accord pour laisser les anarchistes faire une échauffourée, lorsqu'il était aisé de la prévenir et d'arrêter leurs projets puisqu'ils étaient bien connus.

« Ce n'est pas sans peine qu'il (Carnot) me vit descendre de chez moi armé et prêt à monter à cheval à ses côtés, lorsqu'il me croyait enseveli dans le sommeil. Le résultat des mesures concertées devait être l'extermination du plus grand nombre des factieux, soit dans l'attaque, soit sous le glaive de la loi. Rewbell étant absent, Barras ne paraissant point, s'il eût été vrai que je n'eusse pas paru moi-même, et surtout étant président, Carnot se donnait à lui seul l'honneur de la vigilance et de la vigueur contre un odieux parti, jadis le sien, au moins en partie. Il en serait résulté une grande diminution de la confiance qu'on devait avoir en nous, et pour lui, au contraire, un plus grand appui de l'opinion dans la route que, tout porte à croire, déjà il songeait à prendre. »

... Tel est le funeste effet des passions. Elles nous aveuglent à chaque pas et nous font, la plupart du temps, enfiler des routes aussi contraires à nos intérêts qu'à notre honneur. Concevrait-on autrement comment un homme du mérite de Carnot, bien élevé, spirituel, connaissant le monde, ait pu ternir l'éclat de toutes ses qualités et de ses services par la part qu'il prit aux proscriptions quotidiennes du Comité de salut public, par ses intrigues, sa dissimulation, son changement subit de langage et de parti, enfin par les mensonges les plus éhontés, les injures les plus outrageantes, les plus grossières, les moins dignes de l'éducation, même la plus commune, telles que celles dont il a rempli sa réponse à Bailleul.

« Malheureusement la passion immodérée de figurer à la tête des *grands faiseurs* le jeta toujours dans le parti dominant, ou dans celui qu'il croyait qui l'allait devenir, sans apporter aucune délicatesse dans le choix des moyens. Lorsqu'il se trouva dupe de ses calculs et qu'il

fut pris dans ses propres pièges, une vanité sans bornes fit éclater son dépit avec la plus grande virulence... Mais je reviens à ce que j'ai déjà insinué, qu'il y a toute probabilité que, dans le moment dont nous parlons, Carnot et Cochon songeaient à se rapprocher du parti clichien et à jeter de la défaveur sur la majorité du Directoire. Aux présomptions que je viens d'exposer j'en ajoute une autre : c'est qu'en effet, à partir de cet instant, ils commencèrent à pencher visiblement vers la faction royaliste. »

Letourneur quitte le Directoire :

« Carnot intrigua beaucoup pour faire remplacer Letourneur par Cochon. Il ne parlait de Barthélemy, son compétiteur, que comme d'un homme assez médiocre, et, même après son élection, Carnot assurait qu'il allait le déterminer sans peine à ne pas accepter... Rewbell, Barras et moi nous reçûmes notre nouveau collègue avec toute l'honnêteté possible... Carnot ne se contenta pas de cela ; il accueillit Barthélemy, dès son arrivée, avec de grandes démonstrations de joie et d'estime. Il lui répéta à plusieurs reprises qu'il était au comble de la satisfaction en voyant siéger parmi nous celui que ses vœux y appelaient de préférence à tout autre. Il faut avoir vécu dans les cours, ou au sein des révolutions, pour concevoir une pareille effronterie et ne pas tomber de surprise lorsqu'on en est témoin. »

Voici les élections de l'an V : « Dès lors les deux tiers réunis obtinrent une prépondérance que rien ne pouvait balancer. Néanmoins, il est de toute certitude que s'ils n'avaient pas eu d'appuis dans le Directoire, ils n'auraient pas osé prendre, aussi ouvertement qu'ils le firent, le chemin de la contre-révolution. Mais ils trouvèrent cet appui dans Carnot. Jugeant que, par le nombre, les talents et la consistance des chefs, ces deux nouveaux tiers pouvaient emporter la balance, même sans lui peut-être, mais sûrement avec lui, il alla au-devant d'eux. On doit juger avec quel empressement fut accueilli un homme qui passait pour avoir la plus grande prépondérance dans le Directoire, et dont la désertion dans leur opinion entrainerait nécessairement, ou le consentement forcé à leurs projets de tous les autres membres de cette autorité, ou leur chute. L'élection de Barthélemy acheva de les persuader d'un infaillible succès.

« Si l'ambition et l'amour-propre n'avaient pas aveuglé Carnot, se serait-il jeté dans une route évidemment aussi peu sûre pour lui qu'elle était peu honorable ? Le mépris des cabinets étrangers fut tout le fruit qu'il recueillit des peines et des risques qui furent la suite de sa désertion du parti populaire. Il ne gagna rien autre chose en se faisant le champion de la royauté absolue, de l'aristocratie et de la superstition.

Avant fructidor on conspirait : « Carnot lui-même a fait l'aveu du complot, car voici le fait que je tiens de la bouche de François de Neufchâteau. Après le retour de Carnot en France, François de Neufchâ-

teau et lui se trouvèrent à diner dans la même maison et placés à table côte à côte. La conversation s'engagea entre eux sur la journée du 18 fructidor. La suite de cette conversation amena François de Neufchâteau à demander à Carnot quel aurait été, suivant lui, le résultat des débats entre la majorité du Directoire exécutif et les deux conseils, si ces derniers avaient triomphé ? — Le résultat, répondit Carnot sans hésiter, était incontestablement le rétablissement immédiat de la royauté. — Ah ! ah ! lui répliqua François de Neufchâteau, l'aveu est précieux. Pourquoi donc vous étiez-vous lié avec des hommes qui, vous en convenez, conspiraient pour la monarchie contre la République, et comment accusiez-vous vos collègues de vouloir rétablir le règne de la terreur et vous sépariez-vous d'eux, lorsqu'ils n'avaient pour objet que de défendre la constitution de l'an III contre les efforts de la royauté, comme c'était leur strict devoir dans le poste où ils étaient placés ? » Carnot ne répondit rien.

« Carnot qui prévoyait la marche que suivraient les deux conseils, lorsque le tiers élu pour l'an V allait y revenir siéger, avait changé de principes politiques, de langages et de liaisons. Dès que le nouveau tiers fut installé, il rompit, à quelques exceptions près, avec ses connaissances d'alors, et alla au-devant des meneurs du nouveau Corps législatif, il n'eut plus de liaisons qu'avec eux; on peut dire qu'il se jeta à leur tête; il parait certain, au surplus, que quelques-uns d'entre eux, Pichegru entre autres, lui firent subir, par la froideur avec laquelle ils l'accueillirent, quelques humiliations qu'il se serait épargnées s'il eût su mettre dans ses démarches moins d'empressement et plus de dignité; il se serait au moins fait rechercher. Mais, on l'a déjà dit, cet homme, avec les qualités d'un esprit distingué, manquait tout à fait de noblesse dans le caractère; il ne craignait pas de s'abaisser, même jusqu'au caquetage dans ses intrigues politiques. Aussi le ton de sa famille et de sa maison changea tout à coup, comme il avait changé lui-même. Toute sa maison devint dévote, et ses domestiques substituèrent subitement aux chants patriotiques dont ils fatiguaient tous les jours moi et les miens (j'habitais l'étage supérieur au sien, et nos deux jardins, qui étaient immédiatement sous mes fenêtres, n'étaient séparés que par une simple palissade), ils leur substituèrent, dis-je, les chants de la messe et des vêpres, dont ils ne cessèrent de nous assourdir. Mais, en changeant de parti, il fallut changer de conduite et de langage. Carnot commença dans le conseil du Directoire à établir en principe, à la lettre, la doctrine de l'obéissance passive du Directoire à tous les décrets, à toutes les décisions du Corps législatif. Un grand nombre de membres influents des deux Conseils s'assemblaient chaque soir chez lui, dans son jardin, immédiatement au-dessous de mes fenêtres, et là, Carnot et son frère, officier du génie ainsi que lui, répétaient sans cesse cette maxime aux chefs de Clichy, et les invitaient eux-mêmes à se diriger par elle à l'égard du Directoire, ce qui entrait parfaitement dans le plan de ces meneurs.

« Lorsque je rapporte ces faits, qu'on ne soupçonne ni moi, ni per-

sonne de ma famille, d'avoir joué le rôle odieux de l'espionnage pour découvrir ce qui se passait chez Carnot dans son intérieur. Mais, je le répète encore, ces conférences se tenaient en plein air, littéralement parlant sous les fenêtres de mon salon, et ils étaient si sûrs de leur triomphe, les uns et les autres, qu'ils ne se croyaient obligés à aucune discrétion. Ils parlaient à aussi haute voix qu'on le fait sur la place publique.

« Carnot avait un frère homme intègre, ami sincère de la liberté... Il était commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Dijon. On nous pressa beaucoup de le destituer après le 18 fructidor, nous nous refusâmes à cette mesure... Nous eûmes d'autant plus à nous en féliciter que, dans les papiers de l'ex-directeur, on trouva plusieurs lettres du frère dont je parle. L'expression d'une véritable amitié fraternelle y était toujours empreinte, mais toujours aussi on y reconnaissait le patriote ferme et éclairé, qui censurait sévèrement la conduite du directeur et l'invitait de la manière la plus pressante et par les raisonnements les plus puissants, à abandonner son nouveau parti et à se rattacher à la majorité de ses collègues.

« Par suite de ses nouvelles vues, Carnot ne cessa dans le conseil du Directoire de tenir absolument le même langage qu'on tenait à la tribune des conseils; tantôt il devançait les propositions qui devaient y être faites, tantôt il les faisait le même jour, quelquefois le lendemain, mais toujours il les soutenait avec opiniâtreté.

« Il est de la plus exacte vérité qu'à l'approche du 18 fructidor, Carnot qui, dans la discussion des conditions à stipuler dans le traité de paix définitif qui se négociait à Campo-Formio, avait précédemment montré le plus grand zèle, ainsi que les quatre autres directeurs, pour les intérêts de la République française et pour diminuer la puissance de l'Autriche, changea de rôle tout à coup, et s'écria avec emportement dans une délibération relative au projet de ce traité : « Vous voulez donc opprimer l'Autriche! » Ce furent, quoiqu'il le nie, exactement ses propres expressions; elles m'ont trop frappé pour les avoir jamais oubliées. « Où sommes-nous, s'écria Rewbell à son tour; sommes-nous les ministres de l'Autriche, ou les membres du Directoire de la République française délibérant sur ses plus grands intérêts? »

Larevellière-Lepeaux élève encore d'autres griefs contre Carnot. Carnot voulait que la République ne nommât pas d'ambassadeurs, mais simplement des chargés d'affaires; cela, disait-il, par économie. D'après Larevellière-Lepeaux, son vrai motif aurait été celui-ci : les ambassadeurs de France avaient toujours eu le pas sur tous les ambassadeurs sauf sur celui de l'empire d'Allemagne; la République ordonnant à ses agents de revendiquer cette prééminence reconnue par les usages diplomatiques sous les gouvernements précédents, cette attitude ne pouvait qu'être désagréable aux rois. Carnot, en demandant que la France n'accréditât que de simples chargés d'affaires, voulait

éviter cette humiliation aux puissances monarchiques. Carnot voulait remplacer les fêtes révolutionnaires par des espèces de fêtes de cour, célébrées hors la présence du peuple. Il voulait que ces fêtes eussent lieu dans les circonstances ordinairement choisies par les monarchies, et que l'on renonçât à leur consacrer les anniversaires des événements de la Révolution.

« L'opiniâtreté avec laquelle Carnot soutint les opérations de Willot dans le Midi, où il favorisa la faction royaliste de tous ses moyens, et où il opprimait de même, je ne dis pas les misérables qui avaient ensanglanté cette contrée, mais les vrais patriotes; enfin le retard désespérant du passage du Rhin, que nous savions pouvoir s'effectuer dès lors avec le même succès qu'il le fut enfin depuis, et qui, dans ces premiers temps, eût mis la maison d'Autriche dans la nécessité de faire un traité bien plus prompt et de ne pas marchander sur des propositions raisonnables pour elle, et bien plus avantageuses pour nous; ces incidents et bien d'autres encore achevaient de nous convaincre d'une marche rétrograde de sa part, calculée avec les meneurs des conseils.

« Ici, on va me demander pourquoi, étant en majorité, nous n'ordonnions pas le passage du Rhin dès que nous le crûmes possible. Voici pourquoi : lorsqu'un plan de campagne était arrêté, Carnot se chargeait des détails d'exécution, dont il nous rendait un simple compte, à moins qu'il ne survint des circonstances qui exigeassent de nouvelles mesures. Or, si nous avions donné l'ordre de passer le Rhin, lorsque, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il soutenait qu'il n'était pas encore temps de le tenter, blessé dans son amour-propre, il pouvait par ses correspondances particulières avec l'armée, et par divers autres moyens, faire manquer une opération dont le défaut de réussite eût apporté un changement funeste dans notre position militaire, et tout le blâme en fût tombé sur nous. Nous ne pouvions donc que le presser de nous mettre à même de donner avec lui l'ordre du passage, toute autre conduite de notre part eût été d'une haute imprudence. Enfin, depuis ce temps encore nous avons eu connaissance de bien des détails que nous ignorions alors, et qui ont, sur divers points, converti en certitude de simples soupçons. »

Telle est, à peu près complète, la série d'indices d'après laquelle Larevellière-Lepeaux se croit suffisamment autorisé à élever contre Carnot une accusation de complicité avec les royalistes. Certains passages ne paraîtront peut-être pas aussi concluants que se le figure notre auteur. Carnot, après s'être tenu à l'écart de longues années, peut avoir, pendant les Cent-Jours et dans un moment de danger national, accepté le ministère de l'Intérieur, sans être pour cela un « admirateur outré » de Bonaparte; accuser Carnot d'avoir secrètement (à l'époque du traité de Campo-Formio) correspondu avec l'Autriche, semble assez ridicule, pour ne pas dire plus; supposer gratuitement, comme le fait Larevellière-Lepeaux, que Carnot eût été

capable, par dépit, de faire manquer une opération militaire (le passage du Rhin), c'est-à-dire de commettre un acte de haute trahison, est purement odieux; l'anecdote citée d'après François de Neufchâteau pourrait bien avoir été quelque peu arrangée; au sujet des ambassadeurs de la République que Carnot voulait remplacer par des chargés d'affaires, Larevellière-Lepeaux se livre encore à des suppositions dénuées de preuves, etc. Mais nous ne pouvons exiger d'un auteur de mémoires qui a été aussi directement mêlé aux événements dont il parle l'impartialité du véritable historien.

Le récit du 18 fructidor vient ensuite. Il vaut la peine d'être consulté. Les limites de cet article ne me permettent pas d'entrer avec l'auteur dans les détails parfois fort nouveaux qu'il donne sur l'exécution et surtout sur les apprêts de cette journée fameuse. « La journée du 18 fructidor, dit Larevellière-Lepeaux, n'aurait jamais eu lieu sans moi. » C'est lui, à l'en croire, qui en aurait été l'instigateur, avec Rewbell. Tous deux se seraient décidés à s'aboucher avec Barras afin d'avoir la majorité dans le Directoire. Cela fait, Carnot et Barthélemy auraient été pour ainsi dire mis en quarantaine. Carnot, sentant le danger, aurait en vain expédié à Larevellière-Lepeaux le géologue Faujas de Saint-Fond, afin de l'engager à rompre avec Barras et Rewbell.

Nous trouvons de curieux renseignements sur l'attitude de Bonaparte à cette époque. Quant à Pichegru, il « formait sa troupe et réunissait ses moyens d'attaque (contre le Directoire), ou distribuait des bons pour se faire donner des armes et des signes de ralliement pour se reconnaître dans le mouvement. A toute heure, nous pouvions être prévenus et attaqués. » Il était à craindre qu'Augereau, lié avec les Jacobins, modifiât la nature du coup qui se préparait et fît « une révolution de faubourgs ». Ce général et Barras laissaient passer le temps, n'étaient jamais prêts. Un jour Rewbell effaré vient chez Larevellière-Lepeaux : « Nous sommes trahis, dit-il, Barras et le général (Augereau) ont fait leur marché, et nous serons les deux seules victimes de cet odieux complot; je te déclare que je pars; j'ai dû t'en prévenir, je le fais. J'ai pris mon parti, prends le tien. » Larevellière-Lepeaux, inquiet lui-même, tâche de le rassurer; il lui dit : « Allons chez Barras de ce pas, forçons-le de s'expliquer catégoriquement. » Ils trouvent Barras prêt à marcher avec eux. A ce moment même[1] la négociation de Barras avec les Bourbons venait d'échouer.

« Quoi qu'en dise Carnot, nous fûmes fort aises de son évasion..... Pour Barthélemy, nous fîmes tout ce qu'il fut possible d'efforts pour l'engager à se retirer à Hambourg. Nous lui offrîmes toutes les facilités

1. Voy. Fauche-Borel.

imaginables pour s'y rendre, y résider tranquillement et y jouir de toute sa fortune, mais sous un autre nom que le sien; il s'entêta toujours à exiger que nous l'y envoyassions sous son nom. Nous cherchâmes à lui faire sentir que cela était impossible, que le Directoire se rendrait odieux au Corps législatif si les proscrits de ce corps étaient envoyés à la Guyane et le membre du Directoire ostensiblement à Hambourg; que cela seul suffirait pour occasionner une nouvelle mésintelligence entre les deux autorités. Nous lui envoyâmes à plusieurs reprises Marandat, son secrétaire de confiance, et le général Chérin, qu'il avait vu naître, pour tâcher de vaincre son obstination. Il y eut de sa part un entêtement qu'on pourrait dire stupide et, malgré nos efforts pour le faire évader, malgré le désir ardent qu'il en avait lui-même, il ne voulut jamais le faire qu'aux conditions qu'il nous prescrivait, et qui étaient impossibles à remplir.

« Le 18 fructidor, il y eut dans Paris encore plus que de la satisfaction, il y eut de l'enthousiasme, et il y en eut beaucoup.

Le 17 au soir, après la séance officielle, « nous nous rassemblâmes chez Rewbell. Nous y fîmes appeler tous les ministres et le général avec ordre de ne laisser sortir personne, le général excepté, pour donner ses ordres et en surveiller l'exécution. Nous prîmes tous les arrêtés qui furent ensuite publiés, nous rédigeâmes les proclamations qui furent affichées, nous donnâmes l'ordre au général d'agir de manière que la tranquillité publique fût maintenue complètement...

« Mme de Staël prétend que nous avions résolu de la faire arrêter, et que ce fut Barras qui nous en empêcha en plaidant sa cause avec la plus grande chaleur et la plus grande générosité. Barras peut bien lui avoir fait ce conte-là. Il en a fait bien d'autres, mais il n'en est assurément rien. »

Après fructidor, je relève quelques passages intéressants. — Sur la théophilanthropie :

« Je ne me mêlai en aucune façon de l'institution du culte des théophilanthropes que créa Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste et inventeur des procédés d'éducation pour les jeunes aveugles. Il s'était joint à d'autres citoyens que je ne connaissais pas plus que lui. » Ces citoyens viennent trouver Larevellière-Lepeaux qui les appuie : « Le Directoire... donna des ordres au ministre de la police Sotin, pour protéger les fondateurs de cette nouvelle institution, et pour leur accorder, sur les fonds de la police, les très modiques secours dont ils pouvaient avoir besoin pour la célébration d'un culte aussi simple et aussi peu dispendieux. Jamais, au reste, ni ma femme ni moi n'avons assisté aux cérémonies des théophilanthropes, et notre fille n'y est allée qu'une seule fois. »

Sur la mort de Hoche :

« Hoche est-il mort empoisonné? Je n'ai pu me faire là-dessus une opinion bien arrêtée.

« Lorsque Hoche partit pour prendre le commandement de l'armée d'expédition en Irlande, il paraissait jouir de la meilleure santé. A son retour, il était attaqué d'une petite toux sèche et fréquente qui ne l'a quitté qu'à la mort. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait été empoisonné par des femmes de la plus haute distinction, attachées au parti aristocratique, dans un banquet où il avait réuni des gens de tous les partis, afin, en partant pour l'Irlande, d'assurer la concorde dans un pays qui lui devait sa pacification. Un médecin distingué d'Angers qui avait été chirurgien-major d'un régiment à cheval, en garnison à Rennes, où il avait beaucoup fréquenté le général, m'a dit bien des fois que, dans son opinion, Hoche avait, en effet, été empoisonné par ces dames, mais non pas de la façon qu'on supposait. Il ajoutait que des remèdes mal employés, surtout pendant que Hoche battait la mer avec l'amiral Morard de Galles dans la première expédition d'Irlande, avaient pu, joints au mal en lui-même, occasionner l'érosion que les gens de l'art observèrent dans les conduits de l'estomac et dans les intestins. »

Accuser Scherer de cet attentat est absurde. Bonaparte? « Ses crimes publics permettent de l'envisager comme capable de tout. Cependant la justice ne permet pas d'attribuer sans preuves, à qui que ce soit, de pareils forfaits.

« On envoya au Directoire exécutif, dans l'esprit-de-vin, les viscères de l'infortuné Hoche avec un procès-verbal de l'ouverture faite par les gens de l'art, qui écartait tout soupçon d'empoisonnement. Pour moi, totalement étranger aux connaissances médicales, je suis resté, après la lecture de ce procès-verbal, dans la même incertitude qu'auparavant. »

Sur l'expédition d'Égypte, les Mémoires nous disent que l'idée en appartient à Bonaparte seul. Personne au Directoire ne songeait à rien de pareil. « Lorsque la désertion du général fut connue de son armée, la haine qu'on avait pour lui ne se contint plus; elle éclata de toutes parts. A cette occasion Kléber dit aux grenadiers qui l'environnaient, en termes des plus soldatesques, mais assurément très énergiques : « Mes amis, ce b... là nous a laissé ici ses culottes pleines de ..... nous allons retourner en Europe et les lui appliquer sur la figure! » Hélas! ce grand homme meurt peu après.

Je ne trouve rien de bien nouveau sur l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt. Au 30 prairial Larevellière-Lepeaux soutient qu'il a fait attendre sa démission avec beaucoup de dignité. Je le veux bien. Après prairial, les mémoires se continuent jusqu'en 1823. Ils ne racontent plus que des historiettes assez insignifiantes.

Le t. III, consacré aux pièces justificatives, renferme des documents importants, surtout sur les rapports du Directoire avec l'Italie, particulièrement avec la Cisalpine. Ce sont des correspondances inédites de Daunou, de Trouvé, de Faipoult, etc.

Tels sont en résumé ces mémoires. Les quelques citations que l'on vient de lire donneront sans doute aux travailleurs le désir de les connaître en entier. Leur étude ne sera pas sans profit, surtout pour les personnes qui dirigent leurs recherches du côté de l'histoire de la période directoriale, si négligée naguère, si à la mode aujourd'hui.

Jean DESTREM.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JOSEPH

(1797-1808).

Malgré ses lacunes, la correspondance de Napoléon Ier, publiée sous les auspices du gouvernement de Napoléon III, restera toujours la base des études historiques sur le premier empire. Mais, pour être comprises, les lettres de l'empereur ont naturellement besoin d'être rapprochées de celles de ses agents à l'intérieur et à l'étranger. Or, parmi les serviteurs de sa politique, il n'en est pas qu'il ait appelé à un plus grand rôle ni plus favorisé de ses confidences que les trois frères placés par lui sur les trônes de Naples, d'Espagne, de Hollande et de Westphalie. Les documents relatifs aux relations de Napoléon avec ses frères sont donc de ceux où l'on peut le mieux juger son caractère et sa politique : les plus grands intérêts européens s'y mêlent aux questions de famille, la familiarité fraternelle au ton impérieux du maître du monde. C'est ce double intérêt qui a fait le succès des *Mémoires du roi Joseph* (10 vol. Perrotin) et plus récemment celui du volume publié par M. Rocquain sous le titre : *Napoléon et le roi Louis* (1 vol. Didot). Nous espérons que le public n'accueillera pas moins favorablement la correspondance inédite de Napoléon avec Joseph, Louis et Jérôme, dont nous commençons la publication. Sortie de la même source que les *Mémoires du roi Joseph*, elle a la même authenticité. Publiée dans un temps où les scrupules qui ont imposé certaines suppressions à l'auteur de ces mémoires comme aux éditeurs de la correspondance de l'empereur n'ont plus de raison d'être, elle comble les lacunes de ces deux recueils et forme l'ensemble de documents le plus complet qui ait encore paru sur les

rapports de Napoléon avec les rois vassaux des Deux-Siciles, d'Espagne, de Hollande et de Westphalie, et avec leurs États. L'éditeur, M. le baron Du Casse, a accompagné ces documents des éclaircissements nécessaires soit en note, soit sous forme d'exposés qui n'ont d'autre but que de rappeler les circonstances dans lesquelles les lettres ont été écrites.

LA DIRECTION.

Jusqu'au jour où la politique et la raison d'État vinrent se mettre en travers de ses affections naturelles, l'empereur Napoléon Ier se montra un frère dévoué, principalement avec Joseph son aîné, qui, à la mort de leur père, Charles Bonaparte, était devenu le chef de la famille. Né en janvier 1768, Joseph avait dix-huit mois de plus que son second frère Napoléon, né lui-même en août 1769. Lors de la perte qu'ils firent de leur père, l'un avait donc 17 ans, l'autre 15 ans et demi.

Jeté de bonne heure au milieu des affaires publiques, devenu un personnage politique important, à l'âge où l'on sort à peine de l'adolescence, un général renommé à l'âge où l'on ceint à peine une épée, Napoléon, de fait le chef de sa famille, voulut associer ses frères à sa grandeur. Une fois à la tête du gouvernement, il les porta aux premières charges de l'État ; empereur, il voulut pour eux des trônes, et, pour les y asseoir, prononça la déchéance des anciennes familles royales de l'Europe. Mais si l'ambition dominait tout chez ce grand capitaine, chez ce puissant génie, ses frères n'avaient pas le même amour des grandeurs. Deux d'entre eux, Joseph et Louis, esprits modérés et éclairés, n'acceptèrent des couronnes qu'après beaucoup d'hésitation, bien plus pour céder aux exigences de leur frère, devenu le maître du monde, que pour obéir à leurs propres instincts. L'un d'eux, Lucien, se montra toujours rebelle à cet égard aux volontés de Napoléon. Il entendait vivre à sa guise, sans se plier aux vues de l'empereur. Enfin, le quatrième, Jérôme, léger de caractère, ami du plaisir, acceptait volontiers la tutelle fraternelle, à la condition de pouvoir puiser sans cesse dans le trésor impérial.

Nous allons exposer les relations de Napoléon avec ses frères à différentes époques de leur carrière, en rétablissant certaines parties de leur correspondance omises à dessein dans les ouvrages publiés jusqu'à ce jour.

Commençons par Joseph, l'aîné des Bonaparte, successivement roi de Naples et d'Espagne.

Nous croyons inutile de parler des premières années de Joseph Bonaparte. Nous allons le prendre au moment où il commença à

entrer dans la vie politique et à jouer un rôle dans la diplomatie.

A la suite de sa brillante campagne de 1796 en Italie, le général Bonaparte, déjà tout-puissant, fit nommer Joseph ambassadeur dans les États romains. Celui-ci se rendit à Rome à la fin de 1797. Conformément aux instructions de son frère et du Directoire, il fit tous ses efforts pour maintenir l'harmonie entre le gouvernement pontifical et la France. Il n'y put réussir. Les relations entre les deux États s'envenimèrent par la nomination d'un général autrichien (Provera), trois fois prisonnier de l'armée de Bonaparte, comme commandant de la troupe pontificale. Les justes plaintes de Joseph à cette occasion enhardirent d'une autre part les révolutionnaires romains, qui se figurèrent que nous ne pouvions faire autrement que de les soutenir dans leurs tentatives pour renverser le gouvernement pontifical. Cet état de choses amena l'échauffourée du 7 décembre, qui coûta la vie au jeune et brillant général Duphot, et nécessita le départ de Rome du ministre de la légation de France. Joseph, pendant son séjour dans la ville éternelle, échangea avec son frère une correspondance intéressante ; nous connaissons les lettres de Napoléon par le recueil officiel publié sous le second empire; les dépêches de Joseph, au contraire, n'ont été imprimées ni dans les *Mémoires du roi Joseph* ni ailleurs; nous choisissons les plus curieuses pour les donner ici.

I.

Rome, 24 fructidor an V (10 septembre 1797).

Joseph au général en chef Bonaparte.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre à laquelle étaient jointes plusieurs pièces relatives à l'arrestation de MM. Angeloni, Bouchard, Oscarelli [1], Vivaldi, etc. Les informations que j'ai prises sur eux, depuis que je suis à Rome, sont conformes à l'idée qu'on en donne dans les lettres qui vous ont été envoyées par le citoyen Monge ; ils ont manifesté le désir et le projet de changer le gouvernement romain. S'ils ont senti et pensé comme les Brutus et les grands hommes de l'antiquité, ils ont parlé comme des femmes et agi comme des enfants; le gouvernement les a fait arrêter. Comme ils n'avaient point de plan déterminé, on n'a rien trouvé chez eux qui pût les accuser; mais on en avait trouvé cinquante réunis à la villa Médicis; mais la ville entière connaissait les projets dont ils se vantaient sans avoir aucun moyen de les mettre à exécution.

Quelques-uns d'entre eux, et précisément ceux qui, par leurs talents,

1. Trois conspirateurs que le général Bonaparte voulait que l'on surveillât, tout en empêchant le gouvernement du pape de les molester.

paraissent être les chefs, étaient munis de certificats honorables de la commission des Arts [1]; mais ces certificats et la liaison qu'ils ont eue avec les commissaires français, loin d'être cause de leur arrestation, l'ont suspendue durant quelques instants, et l'on n'a procédé contre eux qu'après que le citoyen Cacault eut déclaré que les certificats des commissaires prouvaient pour le passé et non pour l'avenir ; qu'ils ne pouvaient d'aucune manière être regardés comme des actes de garantie pour des faits ignorés et absolument étrangers aux commissaires et à tout autre individu français.

Depuis cet événement, on est convaincu dans Rome que les Français n'ont aucun rapport avec ce qui s'est passé, et aucun d'eux n'a éprouvé le moindre désagrément qui puisse le faire croire.

Cependant, j'ai voulu pressentir quelles étaient les intentions du gouvernement sur les individus arrêtés, et surtout sur ceux auxquels vous croyez devoir prendre un certain intérêt : le secrétaire d'État [2] m'a assuré que Corroux et son frère n'ont point été arrêtés ; que le juif Ascarelli venait d'être mis en liberté ; qu'il croyait que Vivaldi allait l'être bientôt ; que, quant à Angeloni et Bouchard, qui sont les plus compromis, avant la sentence définitive je serais informé de l'état du procès, et que le gouvernement se prêterait à ce que les Français paraîtront désirer.

Je ne pense pas que le système de sang ou d'extrême rigueur qui a prévalu dans quelques États voisins prenne ici ; il y a bien quelques prêtres influents du caractère des persécuteurs des Albigeois, mais ils n'osent pas encore se livrer à l'ardeur de la persécution. Le secrétaire d'État, homme doux et honnête, les surveille. Tant qu'il pourra quelque chose, je ne crains pas les scènes de sang ; mais il n'a pas, je pense, tout le crédit qu'il mérite.

Il est inutile que j'entre dans plus de détails : il suffit que je vous assure que je ne perdrai pas de vue le sort des personnes arrêtées.

II.

Rome, 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797).

JOSEPH BONAPARTE, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE, AU GÉNÉRAL EN CHEF BONAPARTE.

Hier au soir, le pape [3] a été indisposé ; on espérait cependant qu'il serait en état d'aller aujourd'hui, jour de dimanche, à Saint-Pierre ; mais la fièvre l'a saisi avec des attaques d'apoplexie ; il a reçu le viatique à trois heures après midi. Il est dans ce moment dans un état presque désespéré, et l'on craint qu'il ne résiste pas au redoublement de demain.

1. Il y avait à Rome une commission des arts présidée par Monge et qui, à l'exception de son président, se montrait un peu encline à favoriser les projets des ennemis du gouvernement pontifical.
2. C'était alors le cardinal Doria, hostile à la France.
3. Pie VI.

Cet événement peut en faire naître plusieurs d'une nature bien différente, selon les impulsions que l'on donnera à l'opinion et aux affaires de cette ville.

Vous connaissez, citoyen général, les instructions qui m'ont été données par le Directoire ; mais sa situation, celle de la France et de l'Italie ne sont plus les mêmes.

Si les républicains qui existent à Rome, et dont quelques-uns sont encore arrêtés, s'ébranlent pour tenter un mouvement qui les conduise à la liberté, il est à craindre que Naples ne profite d'un instant d'oscillation pour faire enfin un mouvement réel et pousser ses troupes jusqu'à Rome. Dans ce cas, nul doute que le succès ne fût pour les partisans de la coalition dans Rome.

Naples ne tentera jamais ce mouvement s'il craint d'être prévenu par les troupes françaises. Il serait donc à désirer que vous puissiez faire filer des forces du côté d'Ancône. Dans toutes les hypothèses, leur présence dans un point avoisiné de Rome aura une influence morale ou absolue.

Les cardinaux dont on parle le plus pour les porter au pontificat sont : Albani, Gerdil, piémontais, et Caprara[1]. Le premier paraît avoir le plus d'influence, il est le centre de la faction impériale ; Provera, qui, lui, est envoyé ici par le nonce Albani, est un de ses moyens, et il les emploie tous. C'est un homme d'un extérieur séduisant : du tact, de l'usage, point d'instruction, point de talent transcendant, c'est le doyen des cardinaux.

Le cardinal Gerdil passe pour un saint homme, et un théologien consommé. C'est le choix des prêtres non titrés et des dévotes.

Caprara a des talents. Ennemi du pape actuel, il réunit autour de lui les suffrages d'une partie des mécontents du gouvernement d'aujourd'hui. L'Espagne parait le porter. On croit en général qu'il réunit aussi le vœu de la France.

Il est impossible qu'avant la réception de votre lettre, je demande officiellement la liberté des prisonniers et l'éloignement du général Provera ; cette mesure me sera dictée par les circonstances, si je les juge de nature à l'exiger.

Placé plus au centre des grands intérêts, vous serez plus à même de me faire connaître quelles doivent être les intentions du gouvernement et quels moyens il peut mettre en usage pour les remplir.

Si le pape prolonge son existence, votre lettre me sera extrêmement utile : dans l'hypothèse contraire, je vous enverrai un exprès en poste. Je vous prie de me faire renvoyer sur-le-champ le courrier porteur de la présente.

Il serait peut-être à propos que, pour tous les événements, vous m'envoyassiez quelques officiers.

1. Albani, neveu du pape Clément XI ; — Gerdil, cardinal, et l'un des membres les plus savants et les plus illustres du Sacré Collège ; — Caprara, cardinal, archevêque de Milan qui, en 1805, le 28 mai, sacra Napoléon roi d'Italie dans la cathédrale de Milan.

III.

Rome, 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797).

JOSEPH, AMBASSADEUR, ETC., AU GÉNÉRAL EN CHEF BONAPARTE.

J'ai reçu, citoyen général, votre lettre du 8 vendémiaire par mon courrier de retour.

Vous êtes déjà instruit du rétablissement de la santé du pape.

Le général Provera, que l'on attendait ici depuis longtemps, est encore à Trieste, d'où le consul romain annonce au secrétaire d'État son prochain départ.

J'ai eu une longue conférence avec le cardinal Doria; je lui ai annoncé la volonté précise du gouvernement français de ne pas souffrir au commandement des troupes du pape un général autrichien. Aujourd'hui, il a dû lui écrire pour lui donner l'ordre de suspendre sa marche. Ma déclaration verbale a été un coup de foudre pour lui; je l'ai accompagnée de tous les raisonnements qui en font sentir la justice, et me suis plaint de plusieurs faits qui décèlent la malveillance tacite des meneurs secrets de la cour de Rome. Vous remarquerez que, depuis le ministère du cardinal Rusca, rien n'a changé que lui-même, son esprit y est resté; il dirige tous les travailleurs, commis et autres employés. Le cardinal Doria ne tient point essentiellement à la faction ennemie de la France; c'est un homme dont les manières françaises et la bonne foi ne peuvent plaire ni aux cardinaux ni à ses coopérateurs dans le ministère. Son élévation à ce poste est une preuve qu'il reste encore à Rome une partie de l'ancienne politique ténébreuse de cette cour : elle met en avant un homme honnête et loyal, incapable de soupçonner les intentions perfides de ceux qui gouvernent sous son nom, en le faisant agir dans leur sens, et, lorsqu'ils ne peuvent pas y réussir, en lui faisant forcer la main par le pape, qui déteste son secrétaire d'État.

Les meneurs réels de la cour de Rome sont un monsignor Barberi, procureur fiscal, l'intime des cardinaux Rusca, Albani; Zelada, secrétaire d'État lors du massacre de Basseville; Sparziani, premier commis du secrétaire d'État Rusca, resté dans la même place sous le cardinal Doria; c'est le rédacteur de la correspondance au nonce Albani, que vous fîtes intercepter avant la dernière campagne contre Rome; c'est à cet homme qu'étaient adressées les lettres du comte Gorri-Rossi de Milan, dont vous m'avez envoyé les copies.

Je n'ai point encore réclamé officiellement les Romains détenus depuis deux mois; j'ai épuisé tous les moyens de douceur auprès du secrétaire d'État. Vous concevez, citoyen général, d'après ce que je vous ai dit ci-dessus de la puissance réelle de ce ministre, que je n'ai dû rien obtenir : ce n'est que par des démarches fortes et officielles que l'on peut faire rentrer dans le devoir, amener à des principes de modé-

ration les meneurs et les travailleurs subalternes; c'est ce que je n'ai point encore cru devoir faire, d'après votre silence et celui du ministre des relations extérieures [1], que j'ai consulté sur cet article.

IV.

Rome, 5 frimaire an VI (25 novembre 1797).

JOSEPH BONAPARTE, ETC., AU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE.

J'ai reçu votre lettre du 24 brumaire. Le général Provera est parti le lendemain du jour de la réception de votre dépêche, sans que j'aie eu besoin de faire pour cet effet de nouvelles démarches auprès du gouvernement de Rome ; il s'est retiré à Naples.

Les détenus pour opinion politique ont été presque tous mis en liberté. Je vous ai déjà écrit à ce sujet.

Le cardinal secrétaire d'État sort à l'instant de chez moi ; il se plaint de la municipalité d'Ancône, qui a publié l'espèce de manifeste dont vous trouverez ci-joint une copie. Le pape a été très alarmé de sa lecture, et il a ordonné à son ministre de vous dépêcher un courrier et un autre à Paris pour réclamer la restitution d'Ancône ; il serait possible que la dépêche dont ce courrier sera porteur vous parvienne avant la présente.

L'officier cisalpin chargé des dépêches du ministre des relations extérieures n'a éprouvé aucune difficulté pour la reconnaissance de la nouvelle République.

Le secrétaire d'État vient de me donner lecture de la lettre qu'il a écrite à ce sujet au ministre des relations extérieures de la République cisalpine, et, à dire le vrai, Sa Sainteté lui en avait donné l'ordre le premier de ce mois, d'après les instances du cardinal et ce que je lui en avais dit moi-même dans la dernière audience.

Vous saurez sans doute que le duc de Parme s'est enfin décidé à consentir au projet d'échange auquel l'Espagne paraît tenir beaucoup : c'est M. le comte de Valde Pariso, ministre d'Espagne près l'infant, qui le mande à M. le chevalier Azara. Il est à désirer que la détermination de ce prince ne soit pas trop tardive, et que l'on soit à temps pour traiter avec le roi de Sardaigne.

Je ne vous envoie pas encore votre courrier, n'ayant rien de très pressant à vous marquer.

Après son retour à Paris en décembre 1797, à la suite du meurtre du général Duphot, Joseph reçut du Directoire l'offre de l'ambassade de Berlin qu'il refusa pour entrer au conseil des Cinq-Cents dont il

1. Talleyrand.

venait d'être nommé membre par le collège du département du Liamone (Corse). Napoléon étant parti pour l'expédition d'Égypte, les deux frères entrèrent de nouveau en correspondance.

Le 25 juillet 1798, Napoléon, étant au Caire, eut connaissance par des lettres de Paris des bruits qui couraient sur Joséphine. Il en éprouva un violent chagrin et écrivit à son frère Joseph la lettre ci-dessous qui n'a pas été insérée dans la correspondance de l'empereur et ne l'a été qu'en partie dans les *Mémoires du roi Joseph*. La voici tout entière :

Tu verras dans les papiers publics le résultat des batailles et la conquête de l'Égypte qui a été assez disputée pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Égypte est le pays le plus riche en blé, riz, légumes, viande, qui existe sur la terre; la barbarie y est à son comble. Il n'y a point d'argent, pas même pour solder les troupes. Je puis être en France dans deux mois. — Je te recommande mes intérêts. — J'ai beaucoup de chagrin domestique, car le voile est entièrement levé. Toi seul me restes sur la terre, ton amitié m'est bien chère, il ne me reste plus pour devenir misanthrope qu'à la perdre et te voir me trahir... C'est une triste position que d'avoir à la fois tous les sentiments pour une même personne dans un seul cœur... Tu m'entends.

Fais en sorte que j'aie une campagne à mon arrivée, soit près de Paris ou en Bourgogne; je compte y passer l'hiver et m'y enfermer, je suis ennuyé de la nature humaine! J'ai besoin de solitude et d'isolement, les grandeurs m'ennuient, le sentiment est desséché. La gloire est fade. A 29 ans, j'ai tout épuisé, il ne me reste plus qu'à devenir bien vraiment égoïste ! Je compte garder ma maison, jamais je ne la donnerai à qui que ce soit. Je n'ai plus que de quoi vivre ! Adieu, mon unique ami ; je n'ai jamais été injuste envers toi ! Tu me dois cette justice malgré le désir de mon cœur de l'être... Tu m'entends ! Embrasse ta femme, Jérôme.

Au mois d'octobre 1802, Napoléon, qui déjà songeait à faire participer avec lui ses frères aux affaires de l'État, écrivit à Joseph une courte lettre dans laquelle se reflètent ses pensées sur son frère aîné. La voici ; elle n'a pas encore été publiée.

J'estime qu'il est utile à l'État et à moi que vous acceptiez la place de chancelier, si le Sénat vous y présente. Je jugerai le cas que je dois faire de votre attachement et de vous, par la conduite que vous tiendrez.

Dans le premier volume des *Mémoires du roi Joseph*, on trouve un fragment historique que l'ex-roi de Naples et d'Espagne avait écrit pendant son séjour en Amérique. Il comprend la période qui s'écoule de la naissance de Joseph à son arrivée à Naples (1806). A la page 97, il est question de la mort du duc d'Enghien. On a supprimé de ce fragment les lignes suivantes que nous rétablissons :

GÉNÉRAL LIBRARY
University of
MICHIGAN

Ma mère était tout en larmes, et adressait les plus vifs reproches au premier consul qui l'écoutait en silence. Elle lui dit que c'était une action atroce dont il ne pourrait jamais se laver, qu'il avait cédé aux conseils perfides de ses propres ennemis, enchantés de pouvoir ternir l'histoire de sa vie par une page si horrible. Le premier consul se retira dans son cabinet, et peu d'instants après arriva Caulaincourt qui revenait de Strasbourg. Il fut étonné de la douleur de ma mère qui se hâta de lui en apprendre le sujet. A cette fatale nouvelle, Caulaincourt se frappa le front et s'arracha les cheveux en s'écriant : « Ah ! pourquoi faut-il que j'aie été mêlé dans cette funeste expédition ! »

Vingt ans se sont écoulés depuis cet événement et je me souviens très bien que plusieurs des personnes qui cherchent aujourd'hui à se laver d'y avoir pris part, s'en vantaient alors comme d'une fort belle chose, et approuvaient hautement cet acte. Pour moi, j'en fus très peiné à cause du respect et de l'attachement que je portais au premier consul ; il me parut que sa gloire en était flétrie.

Quelques jours après, ma mère me dit qu'elle avait été assez heureuse pour faire parvenir à une dame que le prince affectionnait, son chien et quelques effets qui lui avaient appartenu.

J'arrive maintenant au grand et important événement qui plaça la couronne impériale sur la tête du premier consul ; il s'écoula plusieurs mois entre son élection et le couronnement. Pendant ce temps, l'empereur, voulant entourer le trône de toute la dignité et de tout le respect nécessaire au pouvoir monarchique, rétablit l'ancienne étiquette et la fit observer avec soin. Dès ce moment je cessai d'avoir des relations aussi intimes avec lui, et pendant quelque temps je me trouvai par mon grade et par mes fonctions relégué dans le salon d'attente le plus éloigné de ses appartements.

Je n'en murmurai point et je concevais parfaitement que cela dût être ainsi. Mais il ne manqua pas de gens, courtisans ou autres, qui, sous le masque de l'intérêt, blâmèrent cette manière d'être de Napoléon à mon égard.

En 1805, pendant que l'empereur Napoléon combattait les empereurs d'Autriche et de Russie en Allemagne, Joseph, resté à Paris avec pleins pouvoirs de son frère, écrivit le 19 novembre à ce dernier la lettre ci-dessous, omise dans la *Correspondance* et les ***Mémoires*** :

Jérôme est parti hier. J'avais dû lui donner lors de son premier départ, il y a vingt jours, quarante mille francs. J'ai dû lui en procurer soixante mille avant-hier, pour qu'il pût partir. Il lui aurait été impossible sans cette somme de quitter Paris. Si Votre Majesté veut faire donner l'ordre de me rembourser cette somme de cent mille francs, elle me fera plaisir, parce que je ne suis pas dans le cas d'en faire longtemps l'avance à Jérôme. Je suis honteux d'entretenir Votre Majesté d'un si petit détail.

Napoléon trouva fort mauvais ce qu'avait fait Joseph et lui répondit de Schœnbrunn, le 13 décembre 1805, la lettre suivante, également omise :

Mon frère, j'ai lieu d'être surpris que vous ayez tiré des mandats sur un préposé de ma liste civile. Je ne veux rien donner à Jérôme au-delà de sa pension ; elle lui est plus que suffisante et plus considérable que celle d'aucun prince de l'Europe. Mon intention bien positive est de le laisser emprisonner pour dettes, si cette pension ne lui suffit pas. Qu'ai-je besoin des folies qu'on fait pour lui à Brest ? C'est de la gloire qu'il lui faut et non des honneurs. Il est inconcevable ce que me coûte ce jeune homme pour ne me donner que des désagréments et n'être bon à rien à mon système. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre très-affectionné frère.

Joseph, voyant que son frère s'était mépris en partie sur ce qui avait été fait à l'égard de Jérôme, écrivit de Paris le 22 décembre 1805 :

Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 22 frimaire, relativement à Jérôme. V. M. a été induite en erreur, je ne me suis pas permis de tirer des mandats sur aucun des préposés de sa liste civile, seulement j'ai demandé à M. Lemaitre, préposé du trésorier, s'il trouvait des inconvénients à avancer à Jérôme quatre mois de sa pension ; sur son hésitation, je lui ai dit que si M. Estève le trouvait mal, je ferais remettre cette somme dans sa caisse sur-le-champ. Voilà le fait. V. M. est trop juste pour ne pas voir que je n'ai rien pris sur moi qui pût lui déplaire. Jérôme ne pouvait partir sans argent et mon intendant n'avait pas un sol que je puisse lui donner dans ce moment, au-delà des quarante mille francs que je lui ai donnés précédemment.

Je me suis plaint tout le premier au ministre de la police du journaliste qui avait parlé des honneurs qu'on lui rendait. Sur mon ordre, le ministre a fait défense aux autres journalistes de copier cet article qui effectivement n'a pas été répété depuis.

J'ai fait la même plainte au ministre de la marine qui m'a dit qu'il avait une lettre de Jérôme qui démentait les assertions du journaliste et qu'il était très satisfait de lui [1].

Je suis, etc.

Jusqu'alors aucun différend un peu sérieux ne s'était élevé entre les deux frères. Napoléon écrivait avec quelque rudesse à son aîné, mais toujours en lui montrant une grande affection. Ce fut quelque temps après la création de l'empire et les succès de la campagne de

1. Jérôme, en effet, avait été reçu à Brest avec beaucoup d'éclat. Il était difficile qu'il en fût autrement. N'était-il pas le frère de l'empereur ? Peut-être ce dernier aurait-il été fort mécontent si son frère n'avait pas été reçu avec les honneurs dus à son rang.

1805, lorsque la politique fut en jeu, que survint la première mésintelligence sérieuse.

Napoléon, une fois sur le trône, voulut mettre une couronne sur la tête de Joseph et songea à fonder le royaume de Lombardie. L'aîné des Bonaparte, peu ambitieux de sa nature, refusa obstinément, donnant pour prétexte que son frère n'ayant pas d'enfant de son mariage avec Joséphine, il ne voulait pas aliéner ses droits sur la couronne de son propre pays. En vain l'empereur essaya-t-il de le faire revenir sur cette résolution, Joseph s'obstina, et le royaume d'Italie ayant été fondé, le beau-fils de Napoléon, le prince Eugène de Beauharnais, en fut nommé vice-roi par l'empereur. Toutefois, ce n'était qu'une étape dans les vastes projets du conquérant. Immédiatement après la bataille d'Austerlitz et le traité de Presbourg, dès qu'il eut lancé de son camp impérial de Schœnbrunn (27 décembre 1805) le manifeste par lequel il déclarait à la face de l'Europe que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner sur cette partie de l'Italie, Napoléon nomma Joseph son lieutenant-général dans le sud de la Péninsule, mit sous ses ordres l'armée française destinée à faire la conquête de ce royaume, bien décidé, une fois que son frère serait à Naples, à mettre la couronne des Deux-Siciles sur sa tête. Il laissa donc d'abord Joseph faire la conquête et entrer à Naples; puis, ce prince ayant demandé à avoir auprès de lui pour les attacher à son service deux personnes qui lui inspiraient une grande confiance, une véritable amitié, les conseillers d'État Miot de Mélito et Rœdérer, l'empereur les lui envoya. Avant d'expédier le premier, il le fit venir dans son cabinet et lui dit :

Vous allez partir pour rejoindre mon frère. Vous lui direz que je le ferai roi de Naples, qu'il restera Grand Électeur et que je ne changerai rien à ses rapports avec la France; mais dites-lui bien aussi qu'il ne faut ni hésitation ni incertitude. J'ai dans le secret de mon sein un autre tout nommé pour le remplacer, s'il refuse. Je l'appellerai Napoléon. Il sera mon fils. C'est la conduite de Joseph à Saint-Cloud, son refus d'accepter la couronne de Lombardie, qui m'a fait nommer Eugène mon fils. Je suis résolu à en faire un autre s'il m'y force encore. *Tous les sentiments d'affection cèdent maintenant à la raison d'État. Je ne connais pour parents que ceux qui me servent.* Ce n'est point au nom de Bonaparte qu'est attachée ma famille, c'est au nom de Napoléon. Je n'ai pas besoin d'une femme pour avoir un héritier. C'est avec ma plume que je fais des enfants [1]. Je ne puis aimer aujourd'hui que ceux

1. Nous adoucissons l'expression de l'empereur. Celle dont il se servit en parlant au futur ministre de Naples ne saurait être écrite. Cette conversation, recueillie par Miot de Mélito au sortir de son audience de départ, se trouve telle quelle dans le manuscrit de ce futur ministre de Naples.

que j'estime. Tous ces liens, tous ces rapports d'enfance, il faut que Joseph les oublie; qu'il se fasse estimer; qu'il acquière de la gloire; qu'il se fasse casser une jambe; qu'il ne redoute plus la fatigue; ce n'est qu'en la méprisant qu'on devient quelque chose. Voyez, moi, la campagne que je viens de faire, l'agitation, le mouvement m'ont engraissé. Je crois que si tous les rois de l'Europe se coalisaient contre moi, je gagnerais une panse ridicule.

Je donne à mon frère une bonne occasion. Qu'il gouverne sagement et avec fermeté ses nouveaux États; qu'il se montre digne du trône que je lui donne. Mais, ce n'est rien d'être à Naples où vous le trouverez sans doute arrivé. Je ne crois pas qu'il y ait eu de résistance; il faut conquérir la Sicile. Qu'il pousse cette guerre avec vigueur; qu'il paraisse souvent à la tête de ses troupes; qu'il soit ferme, c'est le seul moyen de s'en faire aimer. Je lui laisserai 14 régiments d'infanterie, 5 brigades de cavalerie, à peu près 40,000 hommes. Qu'il m'entretienne cette partie de mon armée, c'est la seule contribution que je lui demande. Surtout, qu'il empêche X..... de voler. Je veux que ce qu'il fera payer aux peuples du royaume de Naples tourne au profit de mes troupes et ne vienne pas engraisser des fripons. Ce qui a été fait dans les États vénitiens est épouvantable. Ce n'est point une affaire terminée. Qu'il le renvoie donc à la première preuve qu'il aura de malversation.

Quant à Rœdérer, je n'ai pas voulu le refuser à mon frère. C'est un homme d'esprit qui pourra lui être utile. Il est déjà assez riche. Que mon frère ne laisse pas déshonorer son caractère.

Vous avez entendu, je ne puis plus avoir de parents dans l'obscurité. Ceux qui ne s'élèveront pas avec moi ne seront plus de ma famille. *J'en fais une famille de rois qui se rattacheront à mon système fédératif.*

Ce discours familier tenu par Napoléon à l'ami, à l'un des futurs ministres de Joseph, nous paraît résumer la pensée intime de l'empereur et la ligne de conduite qu'il était décidé, dès ce jour, à suivre avec ses frères. Nous allons voir du reste qu'il ne s'en écarta plus.

Les recommandations relatives à X....., l'empereur les adressa à son frère à plusieurs reprises, notamment dans une lettre datée du 2 mars 1806. Dans cette dépêche, un passage supprimé dans les *Mémoires du roi Joseph* a été rétabli dans la *Correspondance de l'empereur* (page 146, 12e volume). Le voici : « Soyez inflexible pour « les voleurs. X..... est haï de toute l'armée; vous devez bien vous « convaincre aujourd'hui que cet homme n'a pas l'élévation nécessaire « pour commander des Français. »

L'empereur, dans une autre lettre à Joseph, exigea que ce dernier fît rendre les millions pris dans les États vénitiens. Cette lettre, en date du 12 mars, contient le passage suivant :

« X..... et Solignac ont détourné six millions quatre cent mille

« francs, il faut qu'ils rendent jusqu'au dernier sou. » En la recevant, Joseph, très-lié avec X....., le fit venir et lui demanda de restituer de bonne grâce les millions qu'il avait détournés. X..... ne paraissait pas disposé à ce sacrifice. « Écoute, lui dit le roi de Naples, « prends garde ; tu connais mon frère, il te fera fusiller. Si donc tu « ne veux pas rendre l'argent, embarque-le avec toi sur le navire « américain en ce moment dans le port de Naples et file dans le Nou- « veau-Monde. Si tu veux rendre, je te promets de te faire donner « par l'empereur une partie de ce que tu restitueras. » X..... consentit enfin. Quelque temps après eut lieu la prise de Gaëte. Regnier était fort embarrassé dans les Calabres. Joseph demanda à X..... de s'y porter avec 30 mille hommes. X..... commença par refuser si on ne lui laissait pas la faculté d'agir dans ce pays comme bon lui semblait. En vain Joseph lui promit de lui faire donner par l'empereur lui-même une grosse somme, il voulut rester libre de faire ce qui lui conviendrait.

Cela n'empêchait pas Napoléon de rendre justice au mérite de X..... ; aussi écrivait-il au prince Eugène, le 30 avril 1809, après la bataille de Sacile : « X..... a des talents militaires devant lesquels « il faut se prosterner. Il faut oublier ses défauts, car tous les « hommes en ont, etc. » Mais revenons à Joseph.

Pendant presque tout le règne à Naples du frère aîné de l'empereur, les relations entre les deux souverains furent affectueuses, surtout pendant l'année 1806. De temps à autre, néanmoins, Napoléon lançait dans ses lettres quelques mots de blâme à Joseph. Ainsi, le 24 juin 1806, il lui écrit de Saint-Cloud la lettre ci-dessous, omise dans la *Correspondance* et aux *Mémoires :*

J'ai reçu votre lettre du 15 juin. Je vous prie de bien croire que toutes les fois que je critique ce que vous faites, je n'en apprécie pas moins tout ce que vous avez fait [1].

Je vois avec un grand plaisir la confiance que vous avez inspirée à toute la saine partie de la nation.

Je ne sais s'il y a beaucoup de poudre à Ancône et à Civita-Vecchia, mais j'ai ordonné que, s'il y en avait, on vous en envoyât sur-le-champ.

Le roi de Hollande est arrivé à La Haye, il a été reçu avec grand enthousiasme.

Je vous ai déjà écrit pour l'expédition de Sicile qu'il fallait débarquer la première fois en force.

1. C'était en quelque sorte un exorde à la lettre fort dure que l'empereur devait écrire à son frère en date du 12 novembre 1807, relative à la Sicile.

Je vous prie de mettre l'heure de départ de vos lettres, afin que je voie si l'estafette fait son devoir, etc.

La reine Julie n'avait pu encore rejoindre son mari avec ses enfants; le roi l'attendait avec impatience, et l'empereur désirait son départ. Joseph lui écrivit la lettre suivante :

Ma chère Julie, j'ai reçu ta lettre du 11 ; je sais que ta santé n'est pas bonne, pourquoi t'obstines-tu à aller le dimanche et le lundi aux Tuileries ? tu dois rester chez toi et ne t'occuper que du rétablissement de ta santé ; tu sais que rien ne lui est plus nuisible que les veilles et la contrariété ; reste donc chez toi avec tes filles et ta sœur et tes nièces, amuse-toi avec elles, fais des contes à Zénaïde, à Lolotte et à Oscar [1] et pense que c'est tout ce que tu peux faire de mieux pour elles, pour toi et pour moi, puisque tu rattrapes par là ta santé.

Tout va bien ici, la ville est tranquille, je m'occupe beaucoup des affaires et je vois avec plaisir que ce n'est pas sans succès ; je ferai l'expédition de Sicile dès que j'en aurai les moyens, mais tu ne dois avoir aucune inquiétude pour moi. Cela fait, s'il entrait dans les arrangements de l'empereur de marier Zénaïde ou Charlotte avec Napoléon [2] au lieu d'un étranger, je m'estimerai heureux si, par l'adoption de notre neveu, l'empereur réunissait sur lui seul toutes ses affections, sans que mon honneur en fût blessé; je demanderai d'être, moi, l'organe de sa volonté au Sénat ; par ce moyen je reviendrai vivre avec toi à Mortefontaine, et je m'arracherai, avec plaisir, à cette vie que je ne mène que pour obéir à l'empereur, soit qu'il me voulût à la tête d'une armée, soit que s'y mettant lui-même, il me laissât le soin d'être l'organe de sa volonté à Paris comme il l'a déjà fait une fois. Je crois que l'intérêt de toute la famille, de l'empereur surtout, qui reste seul exposé aux complots ennemis, toutes ces affections de mon cœur se trouveraient réunies dans ce projet.

Il est plus que probable que nous n'aurons pas de garçons ; d'après cela, qu'y a-t-il de plus glorieux pour moi que de centraliser avec l'empereur toutes nos affections sur le même enfant qui devient aussi le mien ? Je crois que tu pourrais en dire deux mots à l'empereur, s'il t'en offre l'occasion.

Je le répète, il ne doit pas rester seul à Paris, la Providence m'a fait exprès pour lui servir de sauvegarde, aimant le repos, pouvant supporter l'activité, méprisant les grandeurs et pouvant porter leur fardeau avec succès ; quelles que soient les brouilleries qui ont existé entre l'empereur et moi, il est vrai de dire, ma chère amie, que c'est encore l'homme du monde que j'aime le mieux. Je ne sais pas si un climat, des rivages en tout semblables à ceux que j'ai habités avec lui m'ont

1. Depuis roi de Suède.
2. Fils aîné du roi Louis.

rendu toute ma première âme pour l'ami de mon enfance, mais il est vrai de dire que je me surprends pleurant mes affections de 20 ans comme celles de quelques mois ; si tu ne peux pas venir tout de suite, envoie-moi Zénaïde ; je donnerais tous les empires du monde pour une caresse de ma grande Zénaïde et une caresse de ma petite Lolotte ; quant à toi, tu sais bien que je t'aime comme leur mère et comme j'aime ma femme ; si je puis réunir une famille dispersée et vivre dans le sein de la mienne, je serai content et je m'adonne à remplir toutes les missions que l'empereur me donnera, comme général, gouverneur, pourvu qu'elles soient temporaires, et que je conserve l'espoir de mourir dans un pays où j'ai toujours voulu vivre.

Je ne sais pas pourquoi je n'écris pas ceci à l'empereur, mais ce sera la même chose si tu lui donnes cette lettre à lire, et je ne vois pas pourquoi je ne lui donnerais pas mon âme à voir tout comme à toi-même.

Le 28 juillet 1806, Napoléon, dans une autre lettre, reproche au roi Joseph sa trop grande douceur et termine par cette phrase : « Ce serait vous affliger inutilement que de vous dire tout ce que je pense. » Et un *post-scriptum :* « Au milieu de tout cela, portez-vous bien, « c'est le principal. »

Le 9 août, Napoléon dit à son frère, au milieu d'une longue lettre : « Votre correspondance est régulière mais insignifiante. » Le 12 novembre 1806, ayant appris que Joseph montrait quelquefois ses lettres à ses amis, il termine celle qu'il lui écrit ce jour-là de la manière suivante : « Peut-être ai-je tort de vous dire cela, mais si « vous montrez mes lettres pour des choses indifférentes, j'espère « que celle-ci sera oubliée par vous, immédiatement après que vous « l'aurez lue. »

L'idée favorite de Napoléon était d'imposer à l'Europe un système fédératif de rois pris dans sa famille. Il avait placé successivement Joseph sur le trône de Naples, Louis sur le trône de Hollande, Jérôme sur celui de Westphalie. Roi d'Italie, il avait fait son beau-fils, Eugène de Beauharnais, vice-roi. Un seul de ses frères, Lucien, persistait à se montrer rebelle à l'attrait du pouvoir suprême, préférant au sceptre une vie de famille douce et paisible. Depuis 1803, il vivait à Rome dans une sorte d'exil, marié à une femme qui lui convenait, mais que Napoléon ne voulait pas reconnaître pour sa belle-sœur. Un mot sur l'existence de Lucien jusqu'à son entrevue avec l'empereur à Mantoue, en 1807.

Lucien était né à Ajaccio le 21 mars 1775. Obligé de se réfugier en France par suite de la proscription que Paoli avait fait prononcer contre la famille Bonaparte, Lucien, dont la mère était complètement ruinée, sollicita et obtint un emploi dans l'administration des subsis-

tances de l'armée des Alpes-Maritimes, et, peu de temps après, la place de garde-magasin des subsistances militaires de Saint-Maximin, dans le département du Var. Reçu membre et bientôt élu président de la Société populaire de cette ville, Lucien épousa M^lle^ Christine Boyer, qui appartenait à une famille peu aisée mais très honorable du pays. Nommé à la fin de 1795 commissaire des guerres, il fut envoyé deux ans et demi après, par le département de Liamone, au Conseil des Cinq-Cents en qualité de député de la Corse.

Lucien n'avait alors que vingt-trois ans : l'âge légal exigé par la Constitution était vingt-cinq ans; mais la commission chargée de la vérification des pouvoirs, soit par sympathie pour le nouveau membre, soit par considération pour le général Bonaparte qui venait de conquérir l'Italie, passa sur l'illégalité de sa nomination.

Lucien était né orateur : quelques jours lui suffirent pour faire apprécier la puissance de sa parole. Il combattit avec force et succès le Directoire, et ne cessa de signaler à la France les conséquences inévitables des violations journalières faites à la Constitution. Ce fut lui qui fit accorder des secours aux veuves et aux enfants des soldats morts sur le champ de bataille, qui fit repousser l'impôt que le gouvernement voulait établir sur le sel et sur les denrées de première nécessité, et qui décida le Conseil, le 22 septembre 1798, à renouveler son serment de fidélité à la Constitution de l'an III. Convaincu qu'il sauvait la République en arrachant le pouvoir aux hommes du Directoire, Lucien, qui venait d'être porté à la présidence des Cinq-Cents, seconda de toutes ses forces le projet de son frère Napoléon. Ce fut lui qui décida, par l'énergie de son caractère et la puissance de sa parole, le succès des journées du 18 et du 19 brumaire. Nommé membre du Tribunat, institué par la constitution consulaire, et peu de temps après ministre de l'intérieur en remplacement de Laplace, Lucien déploya dans cette nouvelle position toutes les ressources de son esprit, et marqua son ministère par plusieurs actes importants. Ce fut sous son administration que les préfectures furent définitivement organisées et que les arts et les sciences, négligés par le gouvernement directorial, attirèrent de nouveau l'attention et la sollicitude du pouvoir. Envoyé en Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République, il décida Charles IV à s'allier étroitement à la France, força le Portugal à signer, le 29 novembre 1801, le traité de Badajoz, conclut avec les deux pays plusieurs conventions très avantageuses à la France, et prit enfin une part importante à la création du royaume d'Étrurie et à la cession faite à la France des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

Rentré en France au commencement de 1802, Lucien fut chargé

par son frère de présenter le Concordat à la sanction du Tribunat; il prononça, à cette occasion, un discours remarquable, dont la sagesse et la modération furent louées par tout le monde. Le 18 mai suivant, il fit adopter le projet d'institution de la Légion d'honneur; son discours, plein de vues supérieures, obtint les applaudissements de toute l'assemblée. Lucien fut nommé grand officier et membre du grand conseil d'administration de l'ordre et enfin membre du Sénat. Peu de temps après, l'Institut national, réorganisé sous ses auspices par décret du 3 février 1803, l'élisait membre de la classe des langues et de la littérature.

Lucien aimait réellement la République; il y voyait le salut de la France et le seul gouvernement compatible avec les circonstances. Ses vues différaient de celles du premier consul, et plus d'une fois cette différence avait provoqué de violentes discussions entre les deux frères. Également tenaces, également convaincus de la supériorité de leurs idées, Napoléon et Lucien défendirent leurs opinions politiques avec la même force; et, comme on devait le prévoir, n'ayant pu se convaincre mutuellement, ils se brouillèrent. Une affaire de famille acheva de séparer les deux frères. Lucien avait perdu sa femme, à peine âgée de vingt-six ans. Il voulait épouser M^me^ Alexandrine de Bleschamp, alors une des femmes les plus belles et les plus spirituelles de Paris, veuve de M. Jouberthon, mort à Saint-Domingue où il avait suivi l'expédition du général Leclerc. Le premier consul, soit qu'il prévît les grandes destinées réservées à ses frères et sœurs, soit qu'il eût des vues secrètes pour Lucien, voulut s'opposer au mariage de son puîné; mais Lucien épousa malgré lui la femme qu'il avait choisie. La rupture fut alors complète entre les deux frères. Lucien quitta la France au mois d'avril 1804, et alla se fixer à Rome, où il fut accueilli avec la plus haute bienveillance par le vénérable Pie VII.

L'empereur cependant n'avait pas renoncé à faire rentrer dans son système le seul de ses frères qui s'obstinât à ne pas s'y associer. Il fit faire officieusement par Joseph des avances à Lucien, lorsqu'à la fin de 1807, il se rendit lui-même à Milan pour ceindre la couronne de fer. Joseph, ayant vu Lucien à Modène, écrivit de cette ville à l'empereur, le 11 décembre 1807 :

J'ai rencontré Lucien à Modène; il était fort empressé de se rendre auprès de vous, surtout d'après les dispositions de bonté dans lesquelles je lui ai dit que vous étiez pour lui et pour celle de ses enfants en âge d'être établie. Il vient vous en remercier et il est décidé à l'envoyer à Paris dès que vous le jugerez nécessaire.

Il persiste dans les assurances qu'il m'avait déjà données à mon pas-

sage à Rome que, content de son état, il ne désirait en sortir qu'autant que cela pourrait être utile aux vues de Votre Majesté sur sa dynastie et compatible avec le devoir qu'il s'est imposé de ne point abandonner une femme qu'il ne dépend plus de lui aujourd'hui de ne pas avoir, qui lui a donné quatre enfants et dont il n'a qu'à se louer infiniment depuis qu'il vit avec elle.

Quelles que soient les observations que je lui aie faites; quelque fortes que m'aient semblé les raisons que je lui ai données, je n'ai pu en tirer autre chose sinon qu'il avait mis son honneur à ne désavouer ni sa femme, ni ses enfants, et qu'il lui était impossible de se déshonorer, ne fût-ce qu'à ses propres yeux. Du reste, prêt à saisir tous les moyens qu'il vous plairait de lui offrir pour sortir de l'état de nullité dans lequel il est. Il trouve juste que vous ne lui donniez aucun droit à l'hérédité en France, puisque vous ne reconnaissez pas les enfants nés de son mariage; mais qu'il lui semblait que dans un établissement étranger, les considérations politiques n'étaient pas les mêmes et que votre indulgence pourrait bien laisser partager cet établissement, quel qu'il fût, à sa femme et à ses enfants.

Sur ce qu'il m'a dit qu'ils étaient sur le point de se mettre en route pour aller se jeter à vos pieds, je l'en ai dissuadé et l'ai engagé à envoyer un courrier qui suspendît leur départ.

Je suis fâché de n'avoir pas autre chose à vous apprendre; mais Dieu est grand et miséricordieux et je reconnais tous les jours davantage qu'avec autant de bonté que moi, vous avez tant de ressources dans l'esprit que tout ce dont vous vous mêlez doit réussir. Je fais bien des vœux pour cela.

A la réception de cette lettre, Napoléon fit dire à Lucien de se rendre à Mantoue où lui-même irait le trouver.

Les deux frères se revirent après quatre ans de séparation. Napoléon, nous l'avons dit, regrettait l'éloignement de Lucien et par raison politique et par esprit de famille. Il n'avait pas renoncé à obtenir de lui une modification dans sa ligne de conduite, en s'adressant de nouveau à son ambition. Mais il voulait d'abord le détacher de sa femme comme il l'avait fait pour Jérôme, époux de l'Américaine Patterson.

Les deux frères arrivèrent à Mantoue le 13 décembre 1807, presque au même moment. A peine arrivé, Lucien se rendit au palais et monta à l'appartement de l'empereur, qui vint au-devant de lui en lui tendant la main avec émotion. Lucien la baisa, puis les deux frères s'embrassèrent. Restés seuls, Napoléon aborda franchement la conversation et fit connaître ses projets sans le moindre détour. Le royaume d'Italie fut offert à Lucien; mais celui-ci, sans dire qu'il accepterait dans aucun cas, fit observer à son frère que, roi de ce pays, il exigerait immédiatement l'évacuation des troupes françaises

et suivrait la politique qui lui semblerait la plus profitable à la nation italienne. C'était suffisamment dire qu'il régnerait pour lui et non suivant les vues de Napoléon; cela ne pouvait convenir à l'empereur. Celui-ci lui offrit alors le grand-duché de Toscane. Sans se prononcer sur cette proposition, Lucien répondit que, s'il devenait duc de Toscane, il marcherait sur les traces de Léopold, dont la mémoire était restée si chère aux Toscans. En d'autres termes, il déclarait cette fois encore qu'il ne gouvernerait que dans l'intérêt de ses sujets. Du reste, dans la pensée de Napoléon, l'offre de la Toscane, comme celle de la couronne d'Italie, était subordonnée à la condition que Lucien divorcerait avec M^me^ Alexandrine de Bleschamp. Lucien repoussa cette demande avec indignation. Napoléon s'emporta; dans sa colère, il brisa une montre en disant qu'il saurait briser de même les volontés qui s'opposeraient à la sienne; il alla même jusqu'à menacer Lucien de le faire arrêter; Lucien répondit avec dignité à cette menace : « Je vous défie de commettre un crime. » Peu d'instants après, les deux frères se séparèrent, Lucien pour retourner à Rome, Napoléon pour se rendre à Milan.

A la suite de cette entrevue et de cette scène violente, Napoléon écrivit à Joseph :

Mon frère, j'ai vu Lucien à Mantoue, j'ai causé avec lui pendant plusieurs heures; il vous aura sans doute mandé la disposition dans laquelle il est parti. Ses pensées et sa langue sont si loin de la mienne que j'ai eu peine à saisir ce qu'il voulait; il me semble qu'il m'a dit qu'il voulait envoyer sa fille aînée à Paris près de sa grand'mère. S'il est toujours dans ces dispositions, je désire en être sur-le-champ instruit, et il faut que cette jeune personne soit dans le courant de janvier à Paris, soit que Lucien l'accompagne, soit qu'il charge une gouvernante de la conduire à Madame. Lucien m'a paru être combattu par différents sentiments et n'avoir pas assez de force de caractère pour prendre un parti. Toutefois, je dois vous dire que je suis prêt à lui rendre son droit de prince français, à reconnaître toutes ses filles comme mes nièces, toutefois qu'il commencerait par annuler son mariage avec M^me^ Jouberthon, soit par divorce, soit de toute autre manière. Dans cet état de choses, tous ses enfants se trouveraient établis. S'il est vrai que M^me^ Jouberthon soit aujourd'hui grosse, et qu'il en naisse une fille, je ne vois pas d'inconvénient à l'adopter, si c'est un garçon, à le considérer comme fils de Lucien, mais non d'un mariage avoué par moi, et celui-là je consens à le rendre capable d'hériter d'une souveraineté que je placerais sur la tête de son père, indépendamment du rang où celui-ci pourra être appelé par la politique générale de l'État, mais sans que ce fils puisse prétendre à succéder à son père dans son véritable rang, ni être appelé à la succession de l'Empire français. Vous voyez que j'ai épuisé tous les moyens qui sont en mon pouvoir de ramener Lucien (qui est encore

dans sa première jeunesse), à l'emploi de ses talens pour moi et la patrie, je ne vois point ce qu'il pourrait actuellement alléguer contre ce système. Les intérêts de ses enfants sont à couvert, ainsi donc j'ai pourvu à tout. Le divorce une fois fait avec Mme Jouberthon et Lucien établi en pays étranger, Mme Jouberthon ayant un grand titre à Naples ou ailleurs, si Lucien veut l'appeler près de lui, pourvu que ce ne soit pas jamais en France qu'il veuille vivre avec elle, non comme avec une princesse sa femme, et dans telle intimité qu'il lui plaira, je n'y mettrai point d'obstacle, car c'est la politique seule qui m'intéresse; après cela je ne veux point contrarier ses goûts ni ses passions. Voilà mes propositions. S'il veut m'envoyer sa fille, il faut qu'elle parte sans délai, et qu'en réponse il m'envoie une déclaration que sa fille part pour Paris et qu'il la met entièrement à ma disposition, car il n'y a pas un moment à perdre; les événements se pressent, et il faut que mes destinées s'accomplissent. S'il a changé d'avis, que j'en sois également instruit sur-le-champ, car j'y pourvoirai d'une autre manière, quelque pénible que cela fût pour moi, car pourquoi méconnaîtrais-je ces deux jeunes nièces qui n'ont rien à faire avec le jeu des passions dont elles ne peuvent être les victimes? Dites à Lucien que sa douleur et la partie des sentiments qu'il m'a témoignées m'ont touché, et que je regrette davantage qu'il ne veuille pas être raisonnable et aider à son repos et au mien. Je compte que vous aurez cette lettre le 22. Mes dernières nouvelles de Lisbonne sont du 28 novembre. Le prince-régent s'était embarqué pour se rendre au Brésil; il était encore en rade de Lisbonne; mes troupes n'étaient qu'à peu de lieues des forts qui ferment l'entrée de la rade. Je n'ai point d'autre nouvelle d'Espagne que la lettre que vous avez lue. J'attends avec impatience une réponse claire et nette surtout pour ce qui concerne Lolotte.

Votre affectionné frère.

P.-S. — Mes troupes sont entrées le 30 novembre à Lisbonne, le prince royal est parti sur un vaisseau de guerre, j'en ai pris cinq et six frégates. Le 2 décembre, tout allait bien à Lisbonne. Le 6 décembre, l'Angleterre a déclaré la guerre à la Russie. Faites passer cette nouvelle à Corfou. La reine de Toscane est ici. Elle veut s'en aller à Madrid.

Milan, 20 décembre à minuit 1807.

A l'époque où cette lettre fut écrite, l'empereur commençait à se préoccuper des affaires d'Espagne. L'héritier présomptif du trône, Ferdinand, fils de Charles IV, lui avait fait faire des ouvertures pour obtenir la main d'une Bonaparte. Napoléon avait eu l'idée de donner à ce prince, prêt à se jeter dans ses bras, la fille de Lucien. C'est ce qui explique la lettre ci-dessus.

Au reçu de cette lettre, Joseph écrivit à Lucien qui lui répondit et dont il envoya la lettre à l'empereur le 31 décembre avec celle-ci :

Sire,

Je vous envoye la réponse que j'ai reçue de Lucien, il veut mener sa fille lui-même jusqu'à Pescara où il la remettra à la personne que vous aurez chargée de la conduire à Milan. J'ai fait inutilement l'impossible pour obtenir davantage de lui, pour son propre bien, pour celui de sa famille, et pour répondre aux vues paternelles de Votre Majesté.

Sa femme n'est pas décidément enceinte, ce que l'on avait dit n'est pas vrai.

Bientôt, en vertu des ordres de l'empereur, eut lieu l'expédition de Rome et la prise de possession de la ville éternelle par les troupes du général Miollis, le Saint-Père s'étant refusé à observer le blocus continental. Lucien se trouvait encore à Rome. Il écrivit à Joseph pour le prier de demander à l'empereur l'autorisation de se retirer près de Naples. Joseph manda à l'empereur le 4 février 1808 :

Je reçois vos lettres du 26. Nos troupes sont entrées à Rome. Lucien me demande à se retirer dans une campagne aux environs de Naples avec sa famille; il me dit qu'il n'est pas en sûreté à Rome, que la populace croit qu'il a été décidé par Votre Majesté, lors de son entretien avec elle à Mantoue, que les États du Pape lui seraient donnés. Je lui réponds qu'il ne m'est pas possible d'y voir sa femme, que je l'y verrai avec mes nièces si cela est utile à sa santé, que je croyais devoir vous en écrire, que les troupes françaises étant à Rome, je ne voyais pas ce qu'il avait à craindre s'il voulait y rester.

Le 11 mars, l'empereur répondit de Saint-Cloud à Joseph :

Mon frère, Lucien se conduit mal à Rome, jusqu'à insulter les officiers romains qui prennent parti pour moi, et se montrer plus romain que le pape. Je désire que vous lui écriviez de quitter Rome et de se retirer à Florence ou à Pise. Je ne veux point qu'il continue à rester à Rome, et s'il se refuse à ce parti je n'attends que votre réponse pour le faire enlever. Sa conduite a été scandaleuse, il se déclare mon ennemi et celui de la France; s'il persiste dans ces sentimens, il n'y a de refuge pour lui qu'en Amérique. Je lui croyais de l'esprit, mais je vois que ce n'est qu'un sot. Comment à l'arrivée des troupes françaises pouvait-il rester à Rome? Ne devait-il pas se retirer à la campagne? Bien plus, il s'y met en opposition avec moi. Cela n'a pas de nom. Je ne souffrirai pas qu'un Français et un de mes frères soit le premier à conspirer et à agir contre moi avec la prêtraille.

Votre affectionné frère.

L'empereur exigea que son frère Lucien quittât Rome pour aller s'établir avec les siens à Florence, et Joseph fut chargé de veiller à ce changement de résidence qui eut lieu à la fin d'avril 1808.

Lucien, fatigué des tracas que lui suscitait Napoléon, fut sur le point de se rendre en Amérique avec les siens. Il fit part de ce projet

à l'empereur et à Joseph. Ce dernier lui répondit le 15 mai 1808 :

J'ai reçu ta lettre, mon cher Lucien, j'espère que la réponse que tu auras attendue de l'empereur te fera changer de résolution et que tu pourras rester en Europe. Je fais des vœux pour que cela soit ainsi et que tu sois plus heureux dans tes relations directes que tu ne l'as été par mon intermédiaire.

S'il en était autrement et que tu partisses réellement, ce qui me paraît un événement déplorable, tu ne dois pas douter que je ne remplisse tes vues. Je t'embrasse bien tendrement avec ta famille et j'espère que l'immensité des mers ne m'ôtera pas la possibilité de t'embrasser en réalité bientôt.

Ce projet, abandonné alors, fut repris par Lucien en août 1810. Le 10 de ce mois, il s'embarqua pour l'Amérique avec sa famille à bord du trois-mâts l'*Hercule*, frété par lui pour le voyage. Le bâtiment avait à peine dépassé la Sardaigne que, rencontré par les croisières anglaises, il fut capturé. Lucien et les membres de sa famille, déclarés prisonniers de guerre, furent conduits à Malte où ils arrivèrent le 24 août, puis transférés en Angleterre où ils débarquèrent le 28 décembre. Ils furent relégués à Ludlow (principauté de Galles).

Pendant son règne à Naples, Joseph eut encore à supporter, à plusieurs reprises, des rebuffades de son frère ; ainsi le 12 novembre 1807, à propos de l'expédition de Sicile, Napoléon lui écrivit de Fontainebleau :

Mon frère, je vois par votre lettre du 3 que vous avez 74,000 hommes soit Français, soit Napolitains, soit Suisses ; et cependant, avec ces forces, vous n'êtes pas maître de Reggio et de Scylla ; cela est par trop honteux. Je vous réitère de prendre Reggio et Scilla ; si vous ne le faites pas, j'enverrai un général pour commander mon armée, ou je retirerai mon armée du royaume de Naples. Quant aux polissons que vous avez autour de vous, qui n'entendent rien à la guerre et qui donnent des avis de l'espèce que je vois dans les mémoires qu'on me met sous les yeux, vous devriez m'écouter de préférence[1]. Quand votre général est venu me trouver à Warsovie, je lui ai déjà dit alors : comment souffrez-vous que les Anglais s'établissent à Reggio et à Scylla ? Vous n'avez à combattre que quelques brigands ; et les Anglais communiquent avec eux et occupent les points les plus importants du continent d'Italie. Cela me révolte. Cette occupation d'ailleurs tranquillise les Anglais sur la Sicile ; ils n'ont rien à craindre tant qu'ils ont ces deux points, et dès lors leurs troupes de Sicile peuvent entreprendre impunément tout

1. Joseph avait envoyé à son frère plusieurs mémoires dans lesquels était traitée la question de l'expédition de Sicile, et où étaient exposées les difficultés qu'elle présentait.

ce qu'elles veulent. Mais il parait, vous et vos généraux, que vous vous estimez heureux que les Anglais veuillent bien vous laisser tranquilles dans votre capitale. Ils ont 8,000 hommes et vous en avez 74,000. Depuis quand les Français sont-ils si moutons et si inertes? Ne répondez à cette lettre qu'en m'apprenant que vous avez fait marcher des troupes et que Reggio et Scylla m'appartiennent. Avec l'armée que vous avez, je voudrais non seulement défendre le royaume de Naples et prendre Reggio et Scylla, mais encore garder les États du Pape et avoir les trois quarts de mes troupes sur l'Adige. Du reste, vous n'avez des brigands dans le royaume de Naples que parce que vous gouvernez mollement. Songez que la première réputation d'un prince est d'être sévère, surtout avec les peuples d'Italie. Il faut aussi en chercher la cause dans le tort qu'on a eu de ne point captiver les prêtres, èn ce que l'on a fait trop tôt des changemens; mais enfin, cela n'autorise pas mes généraux à souffrir qu'en présence d'une armée aussi puissante les Anglais me bravent. Je ne me donne pas la peine de vous dire comment il faut disposer vos troupes; cela est si évident. Parce que le général Reynier a eu un événement à Meida[1], ils croient qu'on ne peut aller à Reggio qu'avec 100,000 hommes. Il est permis de n'être pas un grand général, mais il n'est pas permis d'être insensible à un tel déshonneur. Je préférerais apprendre la mort de la moitié de mes soldats et la perte de tout le royaume de Naples, plutôt que de souffrir cette ignominie. Pourquoi faut-il que je sois obligé de vous dire si fortement une chose si simple? — Quand vous enverrez 10,000 hommes à Reggio et à Scylla, et que vous en conserverez 6,000 à Cassano et à Cosenzia, que diable craignez-vous de toutes les armées possibles de l'Angleterre? Quant à Naples, la moitié de vos gardes suffit pour mettre la police dans cette ville, et pour la défendre contre qui que ce soit. Je suppose que vous n'aurez pas laissé Corfou sans le 14e, et que vous avez fait exécuter ponctuellement les ordres que je vous ai donnés. Vous avez une singulière manière de faire. Vous tenez vos troupes dans les lieux où elles sont inutiles, et vous laissez les points les plus importants sans défense. — Votre femme est venue me voir hier. Je l'ai trouvée si bien portante que j'ai été scandalisé qu'elle ne partît point, et je le lui ai dit, car je suis accoutumé à voir les femmes désirer d'être avec leurs maris.

Votre affectionné frère.

P. S. — Ne me répondez pas à cette lettre que Reggio et Scylla ne soient à vous.

Ces reproches, peu mérités par Joseph et que son frère lui adressait pour l'exciter à terminer la conquête de la Sicile, n'empêchaient pas Napoléon de lui écrire quelques jours plus tard, le 22 du même mois, pour lui annoncer son arrivée à Milan et lui faire connaitre son

1. Le général avait été repoussé et avait subi un petit échec sans importance.

désir de le voir. Dès l'année précédente, l'empereur, voyant combien ses lettres, souvent acerbes, produisaient d'effet sur son frère et lui faisaient de peine, lui avait écrit la lettre du 24 juin 1806 que nous avons donnée plus haut.

Le 17 février 1808, Napoléon adressa de Paris à Joseph la lettre suivante[1] :

Mon frère, je reçois votre lettre du 11. Je ne conçois pas que vous n'ayez pas voulu recevoir les cardinaux et que vous ayez eu l'air d'aller contre ma direction. Je ne vois pas de difficulté que le cardinal Ruffo de Scylla, archevêque de Naples, soit envoyé à Bologne; que le cardinal qui commandait les Calabrais soit envoyé à Paris et que ceux que vous ne voudrez pas garder soient envoyés à Bologne. Mais il faut d'abord envoyer quelqu'un à Gaëte pour y recevoir leur serment, et ensuite les faire conduire en Italie.

P.-S. — Je suis surpris que les prêtres à Naples osent bouger.

Le blâme contenu dans cette dépêche devint beaucoup plus vif quelques jours après, lorsque Napoléon apprit par un rapport du général Miollis, commandant les troupes françaises à Rome, que Salicetti, le ministre de la police de Naples, avait osé contrevenir à ses ordres. Aussi, le 25 mars, envoya-t-il, par courrier extraordinaire, à son frère Joseph, la lettre suivante, où son mécontentement est exprimé de la façon la plus rude :

Je ne puis qu'être indigné de cette lettre de Salicetti[2]. Je trouve fort étrange qu'on répande qu'on mettra en liberté à Terracine des hommes que j'ai ordonné qu'on conduise à Naples. Il faut avouer qu'on est à Naples bien bête ou bien malveillant. Ces contre-ordres et cette ridicule opposition font sourire la cour de Rome et sont plus nuisibles à Naples qu'ailleurs. J'ai envoyé les cardinaux napolitains à Naples pour y prêter le serment à leur souverain légitime. Cette formalité est nécessaire pour que je les reconnaisse pour cardinaux. Si vous redoutiez leur présence à Naples, il fallait les envoyer à Gaëte et préposer quelqu'un pour recevoir leurs serments. Après cela, vous pouviez en faire ce que vous vouliez. Je ne voyais pas d'inconvénient à les laisser à Naples. Tant de faiblesse et d'ineptie, je ne suis pas accoutumé à les voir où je commande; mais enfin s'il y avait de l'inconvénient à recevoir leur serment à Naples, il n'y en a point à Gaëte. Si vous avez voulu montrer à l'Europe votre indépendance, vous avez choisi là une sotte occasion. Ces prêtres sont des gens contre lesquels je me fâche pour vous. Vous pouvez bien être roi de Naples, mais j'ai droit de com-

1. Inutile de dire que ces lettres ne se trouvent ni dans la *Correspondance* de l'empereur ni dans les *Mémoires* de Joseph.

2. Lettre du ministre Salicetti au général Miollis, datée de Naples le 13 mars 1808.

mander un peu où j'ai 40,000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus de troupes françaises dans votre royaume pour donner des ordres contradictoires aux miens, et je ne vous conseille pas de le faire souvent. Rien, je vous le répète, ne pouvait m'être plus désagréable que de voir contredire ouvertement les mesures que je prends pour mettre Rome à la raison. Si c'est Rœderer ou Miot qui vous a donné ces conseils, je ne m'en étonne pas, ce sont des imbéciles. Mais si c'est Salicetti, c'est un grand scélérat, car il a trop d'esprit pour ne pas sentir combien cela est délicat. Le *mezzo termine* de retenir les cardinaux dans une place frontière était si simple.

Cette lettre de Napoléon, datée du 25 mars, fut une des dernières que l'empereur écrivit à son frère Joseph à Naples. Au commencement de mai l'empereur demanda à son frère Louis de renoncer à la couronne de Hollande pour prendre celle d'Espagne. Louis ayant rejeté cette proposition, Napoléon résolut de placer Joseph sur le trône de Charles IV et de donner celui de Naples à Murat, son beau-frère. Il écrivit à Joseph de se rendre à Bayonne, ce que celui-ci fit dans les premiers jours de juin, tout en regrettant d'abandonner le royaume de Naples et le beau ciel d'Italie.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles. Antiquité. — Tandis que l'épigraphie et l'archéologie accroissent peu à peu, mais sans relâche, le trésor de nos connaissances sur l'antiquité, on ne peut signaler que de rares tentatives pour grouper ces notions éparses et nous faire mieux comprendre par des tableaux d'ensemble une civilisation à laquelle la nôtre doit ce qu'elle a de meilleur. Les deux seuls ouvrages sur l'antiquité que nous ayons à annoncer — encore l'antiquité n'occupe-t-elle dans l'un d'eux qu'une place restreinte — ont ce caractère commun d'être écrits par des jurisconsultes et pour les jurisconsultes. La partie historique de l'ouvrage de M. Gustave Cruchon[1] révèle un esprit ouvert et bien doué, mais elle manque de méthode et témoigne d'une connaissance fort imparfaite des littératures classiques et des textes épigraphiques. L'auteur, plus au courant des travaux de seconde main, paraît ignorer cependant l'existence de publications aussi importantes que l'ouvrage de Bæckh et le mémoire de M. G. Perrot[2] sur la banque athénienne. L'objet principal du livre de M. Et. Flandin[3] est d'étudier l'organisation actuelle des conseils départementaux. Il échapperait donc à notre compétence si cette étude n'était précédée d'un aperçu historique sur les assemblées provinciales dans l'empire romain et dans l'ancienne France. Cet aperçu, auquel l'auteur semble attacher une assez grande importance, à en juger par le titre de son ouvrage, est assez habilement présenté, mais il est le fruit d'une préparation fort insuffisante et reste loin de ce qu'on peut demander, même à une esquisse[4].

1. *Les Banques dans l'antiquité ; étude historique, économique et juridique*, 1 vol. in-8. Pedone-Lauriel.

2. Dans les *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire.*

3. *Des assemblées provinciales dans l'Empire romain et dans l'ancienne France ; des Conseils généraux des départements*, 1 vol. in-8. Larose.

4. Par exemple, l'auteur invoque le témoignage d'Aimoin pour prouver l'existence d'assemblées politiques sous Clovis ; il présente comme des assemblées poli-

Moyen age. — A la différence de M. Flandin, qui est peu familier avec les questions historiques, M. Clédat est un érudit de profession, qui aborde l'histoire du moyen âge après avoir fait des études classiques solides et avoir appris la vraie méthode sous des maîtres excellents, à l'École des chartes, à l'École des hautes études, à l'École française de Rome. Les thèses qu'il vient de présenter à la Faculté des lettres, sans être également approfondies, montrent qu'il a profité de ce triple apprentissage. Dans sa thèse française [1], il a cherché à tirer des *sirventes* de Bertrand de Born les renseignements historiques qu'ils contiennent, ainsi qu'à dater et à expliquer ces *sirventes* à l'aide des chroniqueurs et de la biographie provençale du poète. Ce rapprochement des textes historiques et des compositions poétiques de Bertrand de Born devait être et a été plus fécond pour l'histoire littéraire que pour l'histoire proprement dite. Les romanistes apprécieront sans doute les services que M. Clédat a rendus en classant les mss. du plus grand des troubadours, en établissant la chronologie de ses œuvres, en dégageant sa biographie de l'élément légendaire, mais son travail, qui rectifie et complète le récit des luttes entre Henri II et ses fils, tel qu'on le trouve dans Geoffroi du Vigeois, Benoit de Peterborough, etc., a un caractère suffisamment historique pour que nous ayons le droit de le signaler ici et d'en louer la méthode précise et rigoureuse.

La thèse latine de M. Clédat a beaucoup plus d'importance historique que sa thèse française ; on le comprendra quand on saura qu'elle est consacrée à la chronique de Salimbene [2]. Cette chronique n'était connue que par l'édition incomplète et très défectueuse qui en a été donnée à Parme en 1857. M. Clédat, qui l'a étudiée d'après le ms. du Vatican 7260, aborde presque toutes les questions qui peuvent se poser au sujet de l'auteur et de son œuvre. Malheureusement, s'il les effleure avec sagacité, il ne les approfondit pas de façon à satisfaire entièrement notre curiosité sur une composition aussi originale que peu connue. On se demande si l'auteur n'a pas renoncé trop vite à l'espoir de découvrir d'autres mss. de la chronique; on n'est pas aussi convaincu que lui que le ms. du Vatican soit autographe; on a peine à croire que les sources écrites de Salimbene se réduisent à la chronique de Reggio ou aux registres municipaux auxquels le chroniqueur de Reggio a puisé, et à la chronique de

tiques les plaids présidés par le centenier ; il parle du traité *des Andelys* (traité d'Andelot de 857).

1. *Du rôle historique de Bertrand de Born* (1175-1200), 1 vol. in-8. Thorin.
2. *De fratre Salimbene et de ejus chronicæ auctoritate*. Thorin.

Sicard de Crémone ; enfin on n'est pas suffisamment édifié sur les moyens d'information et la véracité du chroniqueur franciscain. Evidemment M. Clédat se borne aujourd'hui à nous communiquer les premières observations que lui a suggérées l'étude de Salimbene, et c'est pour une édition de la chronique qu'il réserve la discussion approfondie de ses sources et de sa valeur.

Si M. Clédat n'a voulu nous donner que l'esquisse et le gage d'un travail plus mûri, on peut considérer au contraire l'ouvrage de M. l'abbé Douais [1] comme le résultat définitif de ses recherches. L'auteur, qui a entrepris une histoire des Albigeois et même des sectes qui lui paraissent s'y rattacher [2], étudie surtout dans ce premier volume le caractère et l'origine de leur hérésie, ainsi que les mis-
sions organisées par la papauté pour la combattre. En ce qui touche les doctrines des Albigeois, M. Schmidt passe pour avoir dit le dernier mot, et ce n'est pas l'ouvrage de M. l'abbé Douais qui lui enlèvera ce mérite. Ainsi l'abbé Douais ne nous paraît pas avoir réussi à établir, contrairement à l'opinion du savant professeur de Strasbourg, une filiation entre ces doctrines et le manichéisme du IIIe siècle, ni même avoir bien compris l'opinion qu'il essayait de réfuter. Ce n'est pas le seul cas où il se soit fait illusion sur la force de ses arguments ; par exemple, il n'infirme pas les raisons plausibles qui ont fait croire à M. Dulaurier que les Albigeois n'avaient pas un chef spirituel suprême. M. l'abbé Douais ne nous fait nullement comprendre le succès de l'hérésie dans le Languedoc et la Provence, parce qu'il la juge en théologien plutôt qu'en historien et qu'il ne tient compte ni de l'élément moral ni du sentiment national qui ont contribué au développement de cette hérésie. Le chapitre III, qui n'est, sous le titre d'*État de l'Église au* XIe *et au* XIIe *siècle*, qu'une accumulation de faits et de noms, sans vues générales, montre l'impuissance de l'auteur à démêler dans une période historique les événements significatifs et caractéristiques. Dans ses renvois aux sources, il s'astreint rarement à la précision, et il n'hésite pas à se servir d'ouvrages sans autorité, comme les *Vies des poètes provençaux* de César de Notre-Dame. Faute de largeur d'esprit et de sens historique, il n'a fait qu'une compilation où l'on ne peut louer que l'étendue des recherches ; cela est d'autant plus regrettable que sa

1. *Les Albigeois : leurs origines, action de l'Église au XIIe siècle*, 1 vol. in-8. Didier.

2. Il annonce qu'il étudiera dans le volume suivant : les Albigeois et l'inquisition ; les Albigeois et les Templiers ; les Albigeois et les réformateurs du XVIe siècle.

connaissance des langues slaves lui ouvrait, pour les origines de l'hérésie albigeoise, des sources peu accessibles.

Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs l'*Histoire de Florence* de notre collaborateur, M. Perrens, comme une œuvre substantielle et approfondie. Le IVe volume confirme l'impression favorable que nous avaient laissée les trois premiers : l'extension de la domination florentine dans le *contado*, les luttes avec Pise et avec Lucques, avec Uguccione della Faggiuola et avec Castracano Castracani, puis avec Mastino della Scala et Giovanni Visconti, la tyrannie du duc d'Athènes, l'introduction du tirage au sort pour le recrutement des fonctions publiques (*imborsatione*), la peste noire, la persécution contre les Gibelins par le système des *ammonizioni*, l'établissement de l'impôt sur le revenu (*estimo*), le premier essai de cadastre, tels sont les principaux événements qui remplissent la période de quarante-trois ans (1315-1358) embrassée dans ce volume. On ne peut le lire sans être frappé du contraste entre l'impuissance militaire de Florence et sa supériorité dans la politique, comme dans les arts et les lettres. Tandis que, pour soutenir la lutte contre les Gibelins, la République est toujours obligée de faire appel à des protecteurs étrangers, tandis qu'elle compte presque autant de défaites que de combats et ne triomphe de ses adversaires qu'en les achetant, ses conceptions politiques, les modifications incessantes qu'elle introduit dans sa constitution, témoignent d'une fécondité et d'une maturité remarquables. Grâce à une expérience acquise au prix de fréquentes discordes civiles, elle devance les grands états européens dans le développement politique en créant une dette publique (*monte*), en établissant l'impôt sur le revenu, en essayant de dresser un cadastre (*tavola delle possessioni*). L'auteur n'a pas fait assez ressortir, à notre gré, cette puissance de création se manifestant au sein de l'anarchie. La vie intense de cette démocratie toujours agitée et se livrant toujours sur elle-même à de douloureuses expériences, ne se fait pas assez sentir dans l'œuvre solide et consciencieuse de M. Perrens. Cette œuvre n'en a pas moins le mérite d'être le fruit d'une initiative courageuse et d'un labeur persévérant, d'offrir une base excellente aux travaux ultérieurs et la meilleure synthèse des travaux de la critique italienne et allemande sur l'histoire d'une ville qui, tout en ayant eu fort peu d'influence sur la politique européenne, tient une place éminente dans l'histoire de la civilisation.

Nous réunirons ici deux ouvrages qui n'ont d'autre rapport que d'échapper au plan chronologique que nous avons adopté pour nos bulletins. Impossible à lire à cause de sa forme décousue, l'*Histoire du duché-pairie de Charost et de la seigneurie de Mareuil* de

M. Cartier Saint-René (1 vol. in-8°, Chaix) ne saurait être non plus consultée avec confiance, parce que les assertions de l'auteur ne sont presque jamais appuyées de preuves ou ne peuvent être contrôlées par suite du vague qu'il apporte dans ses renvois aux sources. Il n'est pas difficile, d'ailleurs, de reconnaître combien on se tromperait en le croyant sur parole. — Nous n'aurions pas à nous occuper de l'ouvrage de M. Jules Rolland[1] si l'on n'y trouvait, comme le titre pourrait le faire croire, que des renseignements sur les littérateurs de second ordre que la ville d'Albi a donnés à notre pays, mais il contient en même temps une histoire de l'instruction publique dans la capitale de l'Albigeois, et par ce côté il est du ressort de la *Revue historique*. Il est composé en grande partie d'après les archives locales et agréablement écrit, quoique avec une certaine prolixité. L'auteur y combat l'idée que l'ancien régime ne s'intéressait pas à l'instruction publique. C'est là un préjugé vulgaire, mais qui n'est point partagé par les personnes au courant de ce qui a été écrit sur ce sujet. Si nous avons perdu ce préjugé, c'est grâce à des travaux sur l'histoire de l'instruction publique dans diverses provinces, travaux analogues à celui de M. Rolland, qu'il ne paraît pas connaître et qui lui auraient fourni des termes utiles de comparaison. Voilà notre première critique; il nous semble aussi que, même en s'en tenant à Albi, l'auteur aurait pu enrichir son travail d'un plus grand nombre de faits et nous donner une étude, non pas plus agréable, mais plus nourrie.

Temps modernes. — Les *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, s^r de Soubise*[2], qui avaient déjà paru dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français* et dont l'éditeur, M. Jules Bonnet, a découvert, depuis cette publication, un ms. nouveau, ont un intérêt et un charme incontestables. Qu'ils aient pour auteur François Viette, comme le croit M. Bonnet, ou tout autre serviteur de Jean de Parthenay, ils ont été certainement écrits d'après les récits de ce dernier ou de sa femme. On y trouve une peinture fidèle des mœurs du temps et maint détail curieux et ignoré : signalons seulement ce qui concerne Poltrot de Merey, le projet d'assassinat des chefs protestants à Moulins en 1566, les conversations du héros des mémoires avec Catherine de Médicis. Parmi les pièces réunies en appendice par l'éditeur, nous remarquons une lettre où Sou-

1. *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, 1 vol. in-8. Toulouse, Privat.

2. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, s^r de Soubise*, accompagnés de lettres relatives aux guerres d'Italie sous Henri II et au siège de Lyon (1562-1563), avec une préface et des notes, par Jules Bonnet. Sandoz.

bise demande au duc de Guise de l'employer en Italie, si l'alliance négociée par le cardinal de Lorraine entre Paul IV et la France se conclut, et qui donne à penser que le rédacteur des mémoires a un peu exagéré l'hostilité de Jean de Parthenay contre la maison de Lorraine.

Aucune des œuvres que nous venons de passer en revue ne se recommande par la compétence de l'auteur au même degré que l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*[1] de notre collaborateur M. Chéruel. M. Chéruel n'est pas seulement l'éditeur du journal d'Olivier d'Ormesson, l'auteur des mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, il s'est préparé mieux encore à traiter le sujet qu'il aborde aujourd'hui en publiant les lettres de Mazarin dont le deuxième volume vient de paraître[2]. Cette publication l'a amené à étudier les documents les plus importants pour l'histoire de France sous la régence d'Anne d'Autriche et à ébaucher cette histoire dans les introductions placées en tête de son recueil. Les deux volumes de la correspondance de Mazarin peuvent donc être considérés jusqu'à un certain point comme contenant les pièces justificatives de l'ouvrage que M. Chéruel vient de publier et qui embrasse à peu près la même période (5 mai 1642 à la fin de 1647). L'importance capitale des documents émanés du premier ministre—lettres et carnets—ne lui a pas fait négliger les autres sources d'information. Indépendamment des mémoires du temps qu'il a tous connus, il a abondamment puisé dans les dépêches inédites de l'ambassadeur vénitien Nani et il a fait usage, bien qu'avec trop de discrétion peut-être, des correspondances diplomatiques conservées aux archives des affaires étrangères. La façon dont M. Chéruel a mis en œuvre ces matériaux brille surtout par la sûreté et la clarté. Dans ces deux volumes, dont l'un compte 416 pages, l'autre 526, la critique découvrira, croyons-nous, bien peu d'erreurs[3]. Le récit, qu'il ait pour objet des négociations ou des opérations militaires, reste toujours clair et sobre. Certains lecteurs regretteront qu'il n'ait pas plus de vie, que le style manque de relief et de mordant, mais la recherche de la vie et de la couleur fait tomber parfois l'histoire dans la fantaisie et lui fait perdre en vérité ce qu'elle gagne en agrément. L'exposition de M. Chéruel n'est d'ailleurs jamais languissante. Nous reprocherions plutôt à l'auteur

1. 2 vol. in-8. Hachette. L'ouvrage aura 4 vol.

2. *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère,* 2 vol. in-4. Collection des documents inédits. Le troisième volume sera prochainement mis sous presse.

3. M. Chéruel cite comme inédits (II, 123, note 3) les *Mémoires* de Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, qui ont été publiés par M. Hippeau.

son indécision dans certains cas où il se trouve placé entre deux versions différentes, parfois même la préférence qu'il parait accorder à la version la moins sûre. Il nous semble aussi que la question des rapports de Mazarin et de la reine aurait pu être serrée de plus près et, si nos souvenirs ne nous trompent pas, le *Palais Mazarin* de M. de Laborde fournit à cet égard des renseignements dont M. Chéruel aurait pu tirer parti. La situation intérieure de la France, la condition de la population des villes et des campagnes au début du règne, auraient mérité mieux que le rapide aperçu qu'en a donné l'auteur dans son introduction. L'historien du gouvernement de Mazarin ne doit pas nous faire connaître seulement le rang que la France conquérait en Europe par ses négociations et par ses victoires, il doit aussi nous éclairer sur le chiffre de la population, sur son bien-être [1], sur les sources de la richesse publique, sur l'organisation administrative, sur une foule de questions auxquelles il ne peut revenir souvent, mais qu'il doit étudier de temps en temps dans leur ensemble. Une étude de ce genre aurait été bien placée au début de l'ouvrage, au moment où le pouvoir passe dans les mains d'un ministre qui se portait héritier de la politique étrangère de son prédécesseur, mais qui, comme le remarque M. Chéruel, n'éprouvait pas la même sollicitude pour la prospérité intérieure.

C'est au moment où la Fronde va ouvrir une carrière à l'ambition remuante de Retz que s'arrête le livre de M. Chéruel; celui de M. Chantelauze [2] nous montre le cardinal, treize ans plus tard, dégoûté des agitations stériles, serviteur docile et zélé de la royauté affermie et glorieuse. Après avoir fait connaître en détail la transaction qui mit fin à l'exil de Paul de Gondi, M. Chantelauze expose les services qu'il rendit à la France dans ses relations avec le Saint-Siège. On a quelque peine à reconnaître le chef de la Fronde parlementaire dans le courtisan diplomate, remplissant, malgré ses infirmités et d'après les instructions de son ancien adversaire, Lionne, des missions diplomatiques où l'initiative ne lui appartient pas toujours, dont il ne retire pas toujours tout l'honneur et qui ne lui attirent jamais d'autre récompense que quelques lignes flatteuses du roi. On souffre de tant d'humilité et du rôle ingrat imposé à un homme de tant d'esprit et de talent. L'exposé de M. Chantelauze montre que Retz eut tout le poids et le mérite de négociations pour lesquelles le

1. On s'étonne que M. Chéruel n'ait pas utilisé les renseignements fournis par le livre si connu de M. Feillet, *La Misère au temps de la Fronde.*

2. *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome, d'après les documents inédits du ministère des affaires étrangères*, in-8. Didier.

roi ne l'investit jamais d'aucun titre officiel. S'il fut simplement consulté dans l'affaire du duc de Créqui et de la garde corse, il eut au contraire un rôle prépondérant dans le conflit soulevé par la censure des doctrines du jésuite de Moya et dans les trois conclaves qui mirent sur le trône de saint Pierre Clément IX, Clément X et Innocent XI. Pour faire connaître les négociations de Retz, l'auteur a le plus souvent reproduit les dépêches échangées entre lui et les deux ministres auxquels il en rendait compte, Lionne et Pomponne. C'était le vrai moyen d'intéresser le grand public à des questions dont l'importance ne peut être vraiment comprise que par ceux qui sont initiés à la politique générale de Louis XIV. Sans être aussi piquant que son précédent ouvrage [1], le livre de M. Chantelauze trouvera aussi de nombreux lecteurs, en même temps qu'il sera consulté avec fruit par les historiens sur les relations de la France et du Saint-Siège de 1662 à 1676.

Il n'y a au contraire aucun profit à tirer de l'ouvrage de M. A. Bonneau-Avenant [2]. Nous ne reprocherons pas à M. Bonneau l'absence de caractère et de vie du portrait qu'il a tracé de la duchesse d'Aiguillon ; le talent de composer une figure, de la graver en traits justes et vigoureux dans la mémoire du lecteur, n'est accordé qu'à quelques privilégiés. Mais l'auteur n'a fait aucun effort sérieux pour ajouter par des recherches dans les dépôts publics à ce que les imprimés nous apprennent de la duchesse d'Aiguillon ; c'est par le recueil d'Avenel qu'il a connu un certain nombre de documents, qu'il cite en note comme s'il les avait découverts. Il y a plus : il est loin d'avoir connu toutes les sources imprimées. Nous ne croyons pas que la *Muse historique* de Loret, par exemple, soit citée une seule fois. M. Bonneau ne s'est pas seulement fait honneur de la découverte de documents publiés par M. Avenel, il a tiré parti, sans y renvoyer jamais, des recherches de celui-ci sur la jeunesse de Richelieu [3] ; là où il contredit ou complète ces recherches, il ne fait jamais connaître ses autorités. Du reste, quand il indique ses sources, c'est toujours d'une façon vague, et il va jusqu'à invoquer « les mémoires du temps » ou « un contemporain ». Il commet des inexactitudes qui accusent une grande légèreté ; il accepte sans hésiter les médisances de Tallemant, le témoignage passionné du P. Rapin. Enfin, l'histoire lui paraît-elle trop nue, il ne se fait pas scrupule de la

1. *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau.* Cf. *Revue hist.*, VI, 408.

2. *La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu ; sa vie et ses œuvres charitables* (1604-1675), 1 vol. in-8. Didier.

3. *Revue des questions historiques*, VI.

parer d'ornements romanesques en attribuant aux personnages historiques des sentiments qu'ils n'ont jamais eus et en racontant des scènes imaginaires.

L'intérêt du 10e volume des *Archives de la Bastille*[1] est loin d'égaler celui du neuvième, déjà inférieur aux précédents[2]. Il ne faut pas en accuser le zèle de l'éditeur, mais le hasard qui ne lui a pas ménagé pour cette période des découvertes aussi importantes et qui lui a dérobé le plaisir de publier le premier les documents qu'il avait trouvés sur l'homme au masque de fer. M. Ravaisson a voulu s'indemniser de cette déconvenue en exposant ses conjectures sur une question qui a déjà fait répandre plus d'encre qu'elle ne mérite. Il les a présentées, du reste, avec une réserve et une modestie qui nous mettent à l'aise pour lui dire qu'elles ne sont pas de nature à décourager des hypothèses ultérieures. C'est dans l'avertissement qu'il s'est occupé de cette question. Quant aux documents qui composent le volume, ils sont relatifs à des personnes presque toutes obscures arrêtées pour différents motifs, la plupart comme religionnaires. On y apprend avec intérêt que certaines gens faisaient métier de faire passer la frontière aux protestants, d'autres de les faire marier par de faux prêtres ou par des prêtres qui ne célébraient pas le mariage d'après le rite catholique. On y voit Jurieu organisant, au profit du gouvernement de Guillaume III, un service d'espions dans les principaux ports de France. La correspondance du cardinal de Bouillon avec Baluze au sujet des faux titres généalogiques de la maison de la Tour mérite aussi d'être signalée. Nous regrettons que l'éditeur persiste à ne pas indiquer les collections d'où sont tirées les pièces qu'il publie, mais seulement les dépôts publics où elles sont conservées.

Deux hommes de guerre de la Révolution et de l'Empire, l'un illustre, l'autre digne d'être plus connu, ont été l'objet de deux biographies d'une valeur fort inégale. Le livre de Mme la marquise de Blocqueville sur son père, le maréchal Davout[3], n'a rien de l'intérêt que présentent d'ordinaire les biographies écrites d'après des papiers de famille. Parmi les correspondances qu'il contient, ce que l'historien appréciera le plus, ce sont encore les lettres du général Leclerc, beau-frère du prince d'Eckmühl. Quant aux réflexions et aux récits que l'auteur a joints aux documents, ils témoignent des sentiments

1. *Archives de la Bastille*, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson. Tome X (1693-1702), 1 vol. in-8. Pedone-Lauriel.

2. Cf. *Revue hist.* V, 124.

3. *Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même. Années de jeunesse*, par Mme la marquise de Blocqueville, née d'Eckmühl, 1 vol. in-8.

les plus respectables, mais n'ajoutent aucune valeur aux lettres, auxquelles elles se mêlent gauchement, de façon à ôter à l'ensemble toute unité, toute harmonie. Ce volume nous laisse au moment où Davout est nommé général de division (1800) ; son rôle va grandir, devenir dans certaines circonstances décisif; nous engageons vivement M^me^ la marquise de Blocqueville à s'astreindre à une méthode plus sévère, à consulter les documents du dépôt de la guerre, ou, si elle veut puiser exclusivement dans ses archives de famille, à nous donner un simple recueil de lettres, annotées avec sobriété. Au rebours du livre de M^me^ de Blocqueville, celui de MM. Dessaix et Folliet sur le général Dessaix [1] — qu'il ne faut pas confondre avec son quasi-homonyme le vainqueur de Marengo — pourrait servir de modèle aux historiens qui voudraient entreprendre la biographie de l'un de ces divisionnaires trop peu connus, tels que Friand, Gudin, etc., auxquels sont dues pour une bonne part les victoires de l'Empire. Le livre de MM. Dessaix et Folliet offre une narration tirée des notes et de la correspondance manuscrite du général, des archives de la guerre, etc., toujours précise, sobre de réflexions, ne se perdant jamais dans l'histoire générale. Ce laconisme ne va pas sans quelque sécheresse, mais ce défaut est presque inséparable de la biographie d'un homme de guerre qui, n'ayant eu qu'un rôle politique très effacé, a passé presque toute sa vie sur les champs de bataille sans s'élever au-dessus du grade de général de division.

L'ouvrage de M. Octave Noel (*Histoire du commerce extérieur de la France depuis la Révolution* [2]) est un exposé lucide et bien fait des discussions et des lois inspirées par la protection et le libre échange. L'auteur nous paraît avoir ramené trop exclusivement l'histoire du commerce extérieur à celle du régime douanier ; si importante que soit la question des tarifs et des traités de commerce pour l'histoire du commerce international, cette histoire n'est pas tout entière dans la lutte du système protecteur et de la liberté commerciale.

Le livre de M. Noel est l'œuvre d'un homme familier avec les questions économiques; celui de M. Servais [3] nous révélerait un diplomate d'une compétence toute spéciale, lors même que l'auteur nous aurait laissé ignorer la part qu'il a prise à la conférence de Londres. Il y expose avec netteté et impartialité, dans un style empreint d'un

1. *Le général Dessaix ; sa vie politique et militaire*, par Joseph Dessaix et André Folliet. 1 vol. in-8. Dumaine.

2. 1 vol. in-8. Guillaumin.

3. *Le grand-duché de Luxembourg et le traité de Londres du* 11 *mai* 1867, par G. Servais, ancien plénipotentiaire luxembourgeois à la conférence de Londres. In-8. Plon.

goût de terroir luxembourgeois assez prononcé, toutes les phases de la question du Luxembourg, depuis le moment où la destruction de la confédération germanique lui donna naissance jusqu'au jour où elle fut réglée par la conférence de Londres. La proposition d'une occupation mixte de la forteresse et d'une union commerciale avec la confédération de l'Allemagne du Nord par le roi des Pays-Bas, sa répugnance à céder le duché, le changement de front du prince de Bismark au sujet du projet de cession à la France sont bien établis par l'auteur ; ce qui ne l'est pas moins, mais ce qui paraîtra moins nouveau, c'est l'incapacité dont fit preuve dans cette circonstance le gouvernement impérial.

Le recueil des discours de M. Thiers, dont M. Calmon vient de publier la première série (1830-1836) [1], ne dispensera pas l'historien d'aller chercher dans le *Moniteur* les discussions dont ils font partie ; il sera surtout utile à ceux qui voudront étudier le rôle politique du grand citoyen. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas cherché à retracer ce rôle, à en faire ressortir l'unité souvent méconnue, à expliquer l'origine des idées politiques de M. Thiers, sa manière de traiter les affaires, à caractériser son éloquence. Les quelques pages que M. Calmon a placées en tête du premier volume ne répondent nullement à ce qu'on devait attendre d'un homme qui a connu M. Thiers dans la vie politique et dans l'intimité.

Nous avons déjà apprécié les différentes parties du livre de M. Maxime Du Camp [2] à mesure qu'elles paraissaient dans la *Revue des Deux-Mondes*. Après ce livre, l'histoire anecdotique de la Commune n'est plus à faire, et nul ne recommencera la minutieuse enquête orale dont il est le fruit. Le second volume n'est pas écrit avec le calme et le sang-froid que nous avons loués dans le premier. L'homme d'esprit et de cœur, parlant des ridicules et des infamies qui passaient sous ses yeux, n'a pas su s'interdire certaines expressions familières, triviales, passionnées qui peuvent nuire auprès de certains lecteurs à l'autorité de son récit. Tout en traitant son sujet surtout au point de vue anecdotique, l'auteur n'a pas négligé la statistique ; c'est ainsi qu'il a établi, d'après des documents officiels publiés en appendice, que le chiffre des communards tués les armes à la main ou fusillés dans l'ardeur de la lutte n'a pas dépassé 6,500.

G. Fagniez.

1. *Discours politiques de M. Thiers*, publiés par M. Calmon. 1re partie (1830-1836), 3 vol. in-8. Calmann-Lévy.

2. *Les convulsions de Paris*. Tome II : *Episodes de la Commune*, in-8. Hachette.

3. Cf. *Revue hist.*, VII, 140.

ITALIE.

TEMPS MODERNES.

XVI^e SIÈCLE. — Silvestro Aldobrandini, « docteur et cavalier florentin, avocat consistorial », est un de ces personnages qui à certains égards reflètent la physionomie de leur temps. Aldobrandini est surtout connu parce qu'il fut le père de Clément VIII, et parce qu'il composa le cartel de défi entre Lodovico Martelli et Dante de Castiglione d'un côté, Giovanni Bandini et Rubertino Aldobrandini de l'autre; il y a plusieurs années déjà, MM. Canestrini et C. Milanesi s'occupèrent de ce sujet dans l'*Arch. stor. ital.* (Nouv. S., t. IV, 2^e partie, p. 3-25). Aldobrandini est connu encore pour sa vie errante : après avoir espéré en vain une vie tranquille sous le gouvernement restauré des Médicis, il dut s'exiler à Faenza, puis se retirer à Venise, et après diverses vicissitudes, il se rendit à Rome. Naturellement, il soutint toujours les bannis florentins; mais ce qui se comprend moins, c'est qu'il pria les Médicis de lui pardonner et de lui rendre le séjour de Florence, à lui, qui s'était si fort réjoui du meurtre d'Alexandre. Aldobrandini ne put rien obtenir, sa haine contre les Médicis s'en accrût, et il poussa Paul IV à combattre les Espagnols. Né en 1499, il mourut en 1558, et fut, comme beaucoup d'autres à son époque, un mélange de bien et de mal qui semble justifier les appréciations les plus contradictoires.

M. L. P..., dans une publication récente sur Aldobrandini[1], se montre si enthousiaste de son sujet, qu'il défend toutes les actions de son héros, et reproche à Gino Capponi de l'avoir appelé « un homme bon à tout et prêt à tout »; mais d'autre part M. Guasti[2] appuie l'opinion de l'historien de Florence. Il croit Aldobrandini capable de tout, « de composer les sonnets *Povero campanile sventurato* et *Vanne, Bacio Valori, al Padre santo*, aussi bien que la lettre au duc Côme où il le prie d'oublier tout le passé, et où il se déclare son *ubidientissimo vassallo* ». Sans doute, M. P... va trop loin dans la défense, et de son côté M. Guasti exagère peut-être aussi en lui opposant le jugement de Capponi et autres. Si l'on veut bien comprendre Machiavel, Morone, André Doria, Aldobrandini, il faut

1. *Memorie intorno alla vita di Silvestro Aldobrandini*, corredate di varie sue lettere e scritture inedite o poco note, raccolte ed illustrate da L. P... Roma, Tiberiana, 1878.

2. *Archiv. stor. ital.*, 1878, 3^e fasc., 524-538.

les replacer dans leur milieu, et, comme dit fort bien M. Guasti, ne pas chercher à accuser ni à défendre, mais seulement à connaître la vérité. Il y a cependant des cas où l'on doit apprécier les faits ou les documents; M. L. P... s'est trouvé dans cette situation. Si Aldobrandini n'avait pas eu dans son caractère des parties estimables, comment expliquerait-on son amitié avec beaucoup de ses illustres contemporains? Quoi qu'on pense d'ailleurs d'Aldobrandini, le livre de M. P..., au dire même de son critique, est plein de mérite. Les documents qu'il a recueillis sont importants, et beaucoup étaient inédits, ainsi toutes les lettres à Philippe Strozzi, au cardinal Salviati, au roi et à la reine de France. Il est regrettable seulement que l'ouvrage n'ait été tiré qu'à 104 exemplaires.

On a publié plusieurs rapports adressés au Sénat de Venise par le podestat et les capitaines de Vicence; ils sont utiles pour connaître l'état de cette ville au XVI^e^ s. (cf. *Arch. st. it.* 1878, 4^e^ fasc.). Un d'eux[1] nous apprend que si, en 1523-1524, Vicence eut beaucoup à souffrir de la disette, ce fut par suite des abus persistants commis par les podestats de Lonigo et de Marostica. Le principe du libre échange n'était pas connu au XVI^e^ s. Malheur au pays qui laissait exporter ses grains! C'est au prix des plus grandes peines et des plus grands sacrifices qu'on pouvait les remplacer en cas de détresse. Aussi toutes nos républiques gardaient-elles avec un soin jaloux les produits de leur sol. Les podestats de Lonigo et de Marostica, en n'empêchant pas l'exportation des grains, créèrent à Vicence une grande cherté; les habitants se plaignirent, et la seigneurie de Venise dut leur venir en aide. Le rapport d'un autre podestat[2] montre comment et pourquoi Vicence fut fortifiée par les conseils et sur le plan du célèbre Alviano, plan modifié plus tard d'après les idées du duc d'Urbino, Guidobaldo II. Un troisième rapport[3] nous donne des indications précieuses sur l'importance du commerce des soies de Vicence, que l'on portait sur les marchés lointains de Francfort, de Cologne, d'Anvers, de Lyon. Ce trafic ne représente qu'une partie de la production et de l'exportation de Vicence, qui était déjà une des plus florissantes cités de l'Italie supérieure. Benedetto Correr, un autre podestat, atteste cette prospérité dans un rapport où il décrit au sénat de Venise la quantité et la qualité des produits vicentins; il nous donne aussi d'utiles indications sur la population de la ville, qui ressemble « à une bonne et

1. *Relazione del nobile uomo Marcantonio Contarini, podestà di Vicenza, presentata il* 24 *nov.* 1524. Vicence, Favoni, 1876.

2. *Relazione del n. u. Agostino Contarini, podestà di Vicenza.* 11 *ap.* 1541. Venise, Naratovich, 1877.

3. *Relazione del n. u. Giacomo Bragadin, capitano di Vicenza,* 14 *maggio* 1596. Vicence, Paroni, 1877.

fidèle nourrice, aux mamelles pleines d'un lait excellent, pour nourrir sa chère et bien aimée reine...[1]. ».

Comme publication de textes, nous signalerons *Ettore Fieramosca e Venezia*[2]; cette publication comprend deux documents jusqu'ici inédits, tirés des Diarii de Marin Sanuto. Ils nous apprennent qu'Hector Fieramosca offrit en 1510 ses services à la seigneurie de Venise, et qu'en 1512, blessé à la bataille de Ravenne, il fut soigné à Venise, où l'on vint lui faire visite au nom de la seigneurie. Ce fait, qui honore la république, fut renouvelé 19 ans plus tard pour Michel-Ange. Fieramosca est un de nos guerriers les plus populaires; il montra aux étrangers que la valeur militaire ne manquait pas en Italie et que le sentiment national y était déjà vivace. Massimo d'Azeglio a parfaitement compris que telle était la signification du combat en champ clos de 1502, et il en fit le sujet d'un livre qui ne fut certes pas un des moins efficaces pour réveiller notre sentiment national.

Puisque je parle de sentiment national, je ne veux pas passer sous silence une courte monographie de M. Aless. Lisini[3], qui rappelle la chute d'une noble cité. L'auteur veut nous montrer comment et pourquoi, après la ruine de la république, fut fermée la monnaie de Sienne. MM. G. Porri et D. Promis, dans leurs études sur la monnaie de Sienne, ne traitent pas cette question; cette lacune, M. Lisini vient de la combler. Après avoir dit que les premières monnaies frappées à Sienne appartiennent à la seconde moitié du XII^e^ s., et non du XI^e^, comme M. Promis l'a prétendu, il montre qu'à Sienne on frappa des jules pour la dernière fois en novembre 1555, et que quatre ans après Côme I fit frapper à Florence les dernières monnaies qui portent les emblèmes et le nom de Sienne.

Il faut mettre bien au-dessus de ces écrits d'importance secondaire la nouvelle édition des œuvres de Vasari, que prépare le savant et patient critique, M. G. Milanesi. Le besoin s'en faisait vivement sentir, parce que l'édition Le Monnier était épuisée et aussi par suite des progrès accomplis par la critique historique. Le premier volume a déjà paru[4]; je ne puis mieux faire que de citer ici le passage suivant que je trouve dans l'*Arch. st. it.* (1878, t. I, p. 197) : « Laissant de côté les notes, qui contiennent souvent des indications de

1. Clementi, *Relazione di Benedetto Correr, podestà di Vicenza*, 20 oct. 1598. Padoue, Prosperini, 1877.

2. Venise, Antonelli, 1877.

3. Dans les *Atti e Memorie* de la section des belles-lettres et d'histoire de l'*Accademia dei Rozzi*; nuova seria, vol. III. Sienne, 1878.

4. *Le opere di Giorgio Vasari*. Vol. I, VIII-698 p. in-8°.

documents récemment découverts, nous voulons signaler les autres additions, savoir la généalogie des Gualtieri et des Cimabue, le commentaire sur la vie de Nicolas et de Jean Pisani, la généalogie de la famille Gaddi, celle de la famille de Giotto et une partie du commentaire sur la vie de ce dernier ; la généalogie de la famille d'Ugolino Sanese et le commentaire sur la vie de Stefano Fiorentino et d'Ugolino Sanese, la généalogie de la famille d'Andrea Pisano, celle des Martini; le commentaire sur la vie de Taddeo Gaddi ; la généalogie de la famille Orgagna et le commentaire sur la vie d'Andrea ; la généalogie des Spinelli d'Arezzo. » La *Rassegna settimanale* en fait aussi un grand éloge ; elle signale cependant certaines questions qui auraient besoin d'être étudiées à nouveau, par exemple celle qui se rapporte aux chapelles de S. Maria Maddalena et du Podestà, dont les peintures seraient, d'après M. Ghiberti, de Giotto (R. S. I, n° 23). Cette édition est donc de la plus haute valeur et dissipera bien des doutes sur l'histoire de l'art italien.

Cette histoire profitera encore des *Memorie dei più insigni pittori, scultori et architetti dominicani*, par Vincenzo Marchese [1], et d'une *Nota di spese segrete e pubbliche di papa Paolo III*, publiée par M. A. Bertolotti [2]. On voit par cette note que Farnèse, au milieu des intrigues et des soucis causés par la révolution protestante, par l'hérésie de Henri VIII et par ses propres neveux, n'a pas oublié les arts ; elle nous donne les noms de plusieurs artistes presque ignorés et qui appartiennent à diverses parties de la péninsule.

Puisque nous n'avons pas négligé des publications même peu étendues, signalons encore un livre de M. Stefano Davari, qui nous donne d'utiles renseignements sur l'instruction publique et les maîtres qui, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, tinrent école à Mantoue (Mantoue, Segna, 1876) ; il ne faut pas y chercher une histoire complète des études à Mantoue, mais des matériaux suffisants pour nous donner une idée du développement pris par les écoles dans cette ville si féconde en talents et si importante, pendant quelque temps, dans l'histoire politique.

Tout le monde est aujourd'hui persuadé que nous devons faire l'histoire de nos universités si nous voulons nous rendre un compte exact du développement de la pensée en Italie. A Padoue, ce travail est déjà très avancé ; à Sienne, il s'est ralenti depuis quelque temps. En 1861, l'infatigable érudit, L. Banchi, avait publié, dans le *Gior-*

1. Bologne, G. Romagnoli, 1878.
2. Dans les *Atti della R. Deputazione di storia patria dell' Emilia*. Modène, 1878.

nale storico degli archivi toscani (5e année) plusieurs documents relatifs aux professeurs et écoliers de Bologne venus à Sienne en 1321. La même année, M. Carpellini publia une étude historique sur l'origine populaire et nationale des universités en Italie, et de Sienne en particulier. En 1862, le R. P. Tommaso Pendola fit insérer, dans le livre intitulé *Siena e il suo territorio*, quelques mémoires historiques sur l'université de Sienne. Il y a cinq ans, M. L. Mariani fit imprimer une brochure sur le même sujet (Sienne, 1873). Aujourd'hui, M. Campani s'en occupe à son tour, et tous les écrits qui, comme celui de M. Davari, apportent des faits nouveaux, seront certainement bien accueillis.

Il serait de même important de faire une histoire générale de l'imprimerie en Italie, avec une bibliographie raisonnée comme celle de Moreni pour la Toscane, mais, bien entendu, avec plus de critique. Nous ne sommes qu'au début de pareilles recherches, et déjà l'on voit de patients érudits préparer la voie aux historiens futurs. Nous en citerons deux seulement, parce qu'ils sont les seuls dont les ouvrages nous soient parvenus. M. Filippo Evola a publié une histoire de l'imprimerie en Sicile au XVIe s.[1] et M. G. Ottino une brochure sur l'imprimerie à Ancône[2]. Nous y apprenons que l'imprimerie ne fut pas introduite à Palerme avant 1511, et à Ancône avant 1512.

XVIIe SIÈCLE. — M. Ignazio Ciampi, l'éditeur de l'importante correspondance de Fabio Chigi[3] et l'auteur de plusieurs conférences sur l'histoire de la littérature italienne[4], a publié, l'an dernier, une histoire d'Innocent X Pamfili[5].

Depuis le XVe siècle jusqu'en 1691, les papes, moins quelques louables exceptions, comme Sixte-Quint, Paul V[6] en partie, Clément IX et Innocent XI, pensèrent plus aux intérêts temporels qu'aux choses éternelles. Toute l'Europe dut supporter le poids de la politique, des intrigues et du népotisme papal ; mais le poids se fit surtout sentir aux sujets des papes. Les interminables guerres qu'ils

1. *Storia tipografica letteraria del sec. XVI in Sicilia, con un catalogo ragionato delle edizioni in essa citate* (Palerme, 1878).
2. Milan, Bernardoni, 1878.
3. Dans les *Atti dell' Ac. dei Lincei ;* sc. morales, 3e série, t. I.
4. Imola, Galeati, 1877.
5. *Innocenzo X Pamfili e la sua corte. Storia di Roma dal* 1644 *al* 1655, *da nuovi documenti*. Rome, 1878 (impr. par Galeati, à Imola).
6. A propos de ce pape, je rappellerai un trávail de E. Cornet publié dans l'*Arch. veneto*, V et VI. Il s'y trouve des documents très importants pour connaitre les relations de Paul V avec la maison d'Este, Venise et les Espagnols. On y remarque un projet d'assassinat formé par quelques religieux contre le doge de Venise pendant le célèbre interdit.

entreprirent pour donner des États à leurs fils ou à leurs neveux, les énormes dilapidations du trésor au profit des cardinaux ou des courtisans, les dépenses faites pour les artistes qui, il faut le reconnaître, furent traités avec une grande munificence, appauvrirent de plus en plus les États pontificaux. Les Riario, les Borgia, les della Rovere, les Médicis, les Farnèse, les Caraffa, les Barberini et beaucoup d'autres y contribuèrent. Les papes auraient pu fonder une société modèle d'après les principes d'égalité professés par l'Église ; avec l'autorité que le clergé exerce sur ses membres, on devait former une démocratie prospère et heureuse par ses mœurs, son activité, ses lumières. Au XVII[e] s., au contraire, nous ne trouvons dans les domaines des papes que décadence morale, peu d'activité, l'instruction réservée à un petit nombre, beaucoup de superstition et un grand faste dans le culte extérieur. Les assassins infestaient les routes, les innombrables châteaux bâtis sur le territoire romain étaient des repaires de brigands ; à Rome même, la plupart des cardinaux et des évêques rivalisaient avec les princes séculiers pour s'entourer de satellites toujours prompts à tendre la main et à recevoir l'argent que leur jetait leur patron, toujours prompts aussi, selon les cas, à attaquer ou à défendre. Des enfants de quinze ans faits abbés, chanoines ou cardinaux, des abus de toute sorte, le peuple mécontent des mauvais gouvernements passés et irrité contre Urbain VIII [1], des discordes entre les cardinaux et les principales familles, tel est le triste héritage que les prédécesseurs d'Innocent X lui léguèrent à son avènement. Quand même il l'aurait sérieusement voulu, le nouveau pape n'aurait pu remédier à tous ces maux. Ses tentatives pour débarrasser Rome des voleurs et des assassins eurent peu d'effet. Il essaya vainement d'améliorer la discipline de certains ordres religieux profondément corrompus. Dans la constitution du 15 octobre 1652, le pape se plaint lui-même des nombreux couvents qui étaient devenus des asiles de criminels, de contumax et de bandits, qui ouvraient leurs portes à tout intrigant, à des femmes compromises et qui cachaient les vices et les crimes (p. 82-83). En outre Innocent, dans un âge déjà avancé, ne pouvait avoir toute l'énergie, toute la ténacité nécessaires. Si, au début de son pontificat, il ne voulut pas entendre parler de ses neveux, par la suite il fit *cardinal neveu*, car il ne voulait pas du mot « patron »,

1. Malgré la surveillance de la police, on chantait contre ce pape et contre les Barberini une chanson « Papa Gabella », qui s'augmentait d'un couplet chaque jour. A la mort d'Urbain, on lui fit cette épitaphe :

Pauca haec Urbani sint verba incisa sepulcro :
Quam bene pavit apes, tam male pavit oves.

son neveu Camillo, puis son autre neveu Astalli, et appela auprès de lui sa nièce Olimpia Maidalchini.

Cette dernière avait une intelligence peu commune, mais elle était fort ambitieuse, avide outre mesure et désireuse de profiter de l'élévation de son parent pour augmenter les richesses et le pouvoir des Pamfili. C'est à quoi pensait aussi le vieux pape, comme on le voit par un acte du 20 juin 1650. Les sommes amassées par Olimpia furent considérables ; elles ne peuvent cependant se comparer à celles que mit de côté Taddeo Barberini pendant les vingt années du pontificat de son oncle, et qui, d'après un calcul intéressant et peut-être un peu exagéré, se montèrent au chiffre énorme de 41,750,000 écus ; mais Taddeo Barberini était un homme, tandis qu'Olimpia était une femme. Le scandale en fut plus grand, bien que ce ne fût pas la première fois qu'on vit une femme auprès du pape, et c'est surtout cette Olimpia qui a rendu célèbre le pontificat d'Innocent X. Les contemporains déchirèrent à belles dents Pamfili ; la postérité le jugea, ou avec des idées préconçues, ou d'après les impressions des contemporains.

Notre auteur, après avoir examiné les écrits de Leti, de Siri Ameyden, de Muratori, de Galluzzi, de Sismondi, de Ranke, plusieurs documents récents qu'il a reproduits en appendice et les relations des ambassadeurs vénitiens, conclut en disant qu'il faut partager la gloire et l'infamie du pontificat d'Innocent entre lui et Olimpia. Telle était déjà l'opinion de Leti ou de Gualdi (*Vita di donna Olimpia*). D'après M. Ciampi, le gouvernement extérieur du pape Innocent ne fut pas si mauvais que l'ont dit les contemporains. Quant au gouvernement intérieur, j'entends celui du palais, Innocent X eut le tort de se laisser conseiller par une femme et de lui accorder l'autorité exercée, sous ses prédécesseurs, par le cardinal-patron ; car l'on ne peut douter que donna Olimpia ait été la conseillère du pape. Sans prendre au pied de la lettre la satire mordante lancée contre le pape, six mois avant sa mort, par les Romains, lorsqu'ils remplacèrent l'inscription de Latran « Innocentius Pont. Max. » par celle-ci : « Olimpia Pont. Max. » (p. 143), on peut invoquer le témoignage de Valençay dans l'instruction qu'il adressa à son successeur. L'ambassadeur français n'avait évidemment en cette affaire aucun motif pour le tromper, cependant il lui écrit : « Si celui qui imagina dans le temps jadis la fable d'une femme parvenue au pontificat avait su la dépeindre avec les qualités de celle-ci, adroite, avisée, prévoyante, il est certain qu'il aurait pu faire passer cette fiction pour une histoire véritable » (p. 330). Ce rapprochement entre un personnage de roman et la personne réelle indique évidemment leur ressemblance morale et

prouve l'ingérence de la Maidalchini dans les affaires de l'État ; aussi les éloges que mérite le gouvernement d'Innocent doivent-ils revenir en partie à Olimpia. Quant au gaspillage des deniers publics, aux offices et aux charges vendus pour faire de l'argent, nous devons dire que la faute ne doit pas être attribuée tout entière à celle-ci, car le pape savait tout ce qui se passait. Nous pouvons donc conclure que le pontificat d'Innocent X fut pareil à celui de ses prédécesseurs, avec cette différence qu'ayant essayé des réformes, persécuté les Barberini, touché à quelques ordres religieux, il se fit de nombreux ennemis, le nombre s'accrut encore par les rancunes de l'Espagne à qui le pape avait reproché les cruautés commises contre les rebelles de Naples et qu'il avait menacée dans le royaume des Deux-Siciles ; par celles enfin de Mazarin, blessé du refus d'un chapeau de cardinal pour son frère Michel, et de la reine de France, irritée de voir donner la pourpre à Paul de Gondi.

Entre Olimpia et Innocent X n'y eut-il pas de rapports plus intimes ? Le livre de M. Ciampi ne le dit pas ; il se contente de mentionner les accusations qu'on trouve dans certains auteurs contemporains ; mais ce sont peut-être de pures calomnies, car ce pape était si laid qu'il servit, dit-on, de modèle à Guido Reni pour peindre Satan dans son tableau de saint Michel ; il était d'ailleurs d'un âge avancé quand il devint pape. L'attachement d'Innocent pour sa parente peut s'expliquer par les éminentes qualités de cette femme et par le besoin d'une affection intime et domestique.

Deux mots pour finir sur le travail même de M. Ciampi. La narration nous paraît parfois un peu embrouillée ; de plus, l'auteur ne nous donne qu'une histoire de Rome, il aurait dû faire l'histoire du pontificat d'Innocent X, nous parler de ses rapports avec les autres princes et notamment insister davantage sur la question des jansénistes, si importante pour la France.

En ce qui regarde les rapports de ce pape avec la cour de Turin, nous avons une sorte de complément au livre de M. Ciampi dans le grand ouvrage du baron G. Claretta[1]. L'auteur traite du règne de Charles-Emmanuel II et le divise en deux parties : 1° la minorité du duc jusqu'à la mort de sa mère et tutrice, Christine de France ; 2° son règne personnel de 1664 à 1675. Le premier volume a seul paru. On y trouve des renseignements sur les démêlés de Charles-Emmanuel avec Innocent X à propos d'un moine cistercien, Antonio

1. *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II, duca di Savoia, scritta su documenti inediti*. 2 vol. I, 1877, Pr. 12 l. II, 1878. Pr. 10 l. Le 3e vol. est sous presse. Gênes, imp. des sourds-muets.

Gandolfo, accusé de lèse-majesté pour avoir écrit un almanach prophétique et trempé, disait-on, dans un complot. Malgré les protestations de la cour de Rome, qui n'avait pas tous les torts, le pauvre moine fut étranglé dans sa prison ; le pape fulmina aussitôt l'interdit et l'excommunication. Les rapports entre les deux cours restèrent tendus pendant quelque temps et se tendirent encore davantage quand le gouvernement piémontais eut réduit les revenus des abbayes vacantes et refusé d'enregistrer une bulle pontificale (p. 228 et suiv.). C'était la lutte entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, entre le « sindaco » et le « parroco » qui se livrait en Piémont ; c'était l'idée de l'Église gallicane que l'on défendait hors de France et qui devait conduire peu à peu à l'égalité des clercs et des laïques devant la loi.

Outre de nombreuses indications sur les rapports de Charles-Emmanuel avec le pape, la cour de France, les Suisses et Venise, M. Claretta nous donne des détails nouveaux sur le congrès des Pyrénées en 1659. Il est curieux de voir les intrigues nouées par Christine et par son fils sur des questions de cérémonial, de préséance et de titres. Un jour, il s'en fallut de peu que l'ambassadeur du duc à Paris n'en vint aux mains avec l'ambassadeur hollandais.

En dehors de la longue guerre contre les Espagnols en Lombardie, les deux événements les plus importants du règne de Charles-Emmanuel sont la lutte contre Gênes et celle contre les Vaudois. A tout ce qu'on avait déjà dit sur la guerre contre Gênes, M. Claretta ajoute encore de nouveaux détails. Quant à l'affaire des Vaudois, il s'appuie sur des documents nouveaux pour renverser les accusations de Léger dans son *Histoire des Églises évangéliques*. A mon sens, ces documents ne prouvent qu'une chose, c'est que le gouvernement ducal n'ordonna pas les massacres, mais les soldats commirent spontanément des actes indignes d'hommes civilisés. Du reste, le travail de M. Claretta, bien qu'il ait quelque peu le caractère d'une chronique plus que d'une histoire, est bien fait, utile et digne d'un des plus laborieux historiens du Piémont. Je remarque seulement que l'auteur n'a pas tenu la promesse faite dans son *Adélaïde de Savoie*[1]. Il promettait de parler, dans son histoire du règne de Charles-Emmanuel, du secours envoyé par le duc de Bavière au duc de Savoie dans la guerre contre les Vaudois ; mais, si j'ai bonne mémoire, ce volume n'en parle pas ou n'en dit que quelques mots.

Le principal mérite de l'ouvrage sur Adélaïde de Savoie, que je

1. *Adelaide di Savoia, duchessa di Baviera, e i suoi tempi ;* narrazione storica, scritta su documenti inediti da Gaudenzio Claretta. Torino, Paravia, 1877.

viens de citer, est de montrer que cette princesse ne mérite pas tous les éloges ni tous les regrets dont elle est généralement l'objet. Elle est intéressante, parce qu'elle fut mariée toute jeune à l'électeur de Bavière, qui lui plaisait peu, et qu'elle alla vivre dans une cour fort différente par les mœurs et les caractères de celle qu'elle quittait. Elle mérite des éloges pour son cœur bon et charitable, pour le vif souvenir qu'elle conserva toujours de sa famille et de son pays et pour le mérite littéraire de ses lettres. Mais elle n'en est pas moins l'auteur de son infortune. Elle se mêla de politique et s'efforça de faire passer à son frère les fiefs impériaux de Montferrat et de Mantoue. Elle ne put rien obtenir, parce que l'Autriche n'avait pas intérêt à augmenter la puissance des ducs de Savoie ; cet accroissement aurait pu nuire à la possession future de la Lombardie qu'elle rêvait pour elle-même à l'extinction prochaine de la branche espagnole de la maison d'Autriche. Louis XIV n'était pas davantage disposé à appuyer les demandes du duc de Savoie ; le roi très chrétien désirait plutôt s'emparer de ses États que les accroitre.

XVIII[e] SIÈCLE. — En abordant les travaux relatifs à l'histoire du XVIII[e] s., je trouve encore le nom d'un historien piémontais, M. Nicomède Bianchi. Le fait n'a rien d'étrange, si l'on se rappelle l'histoire intérieure de l'Italie. Le dévouement de la maison de Savoie à la cause nationale et libérale, sa popularité, la création à son profit de l'unité italienne ont imposé la nécessité de savoir comment les anciens comtes de Savoie, de Maurienne et de Tarentaise étaient devenus rois d'Italie. Il fallait étudier et connaitre plus à fond la vie d'un peuple qui a aidé si efficacement au mouvement national, voir à quelles sources il a puisé sa force morale et matérielle. C'est pourquoi nous voyons une noble phalange d'érudits s'adonner exclusivement à cette étude, à laquelle les archives de Turin fournissent de nombreux matériaux.

M. Bianchi se propose de nous mener de la Révolution française à la séance du Parlement italien où l'on a solennellement proclamé Rome capitale de l'Italie. L'entreprise est ardue, parce qu'il faut traverser des temps qu'il est difficile de bien connaitre par suite même de l'extrême abondance de documents. Mais M. Bianchi saura conduire sa barque à bon port. Il n'a paru jusqu'ici que deux volumes de son important ouvrage [1]. Le premier est presque tout entier consacré à l'examen des conditions où se trouvaient la cour, le gouvernement et les sujets du roi de Sardaigne à la veille de la Révolution

1. *Storia della monarchia piemontese dal* 1773 *sino al* 1861. Vol. I, II. Turin, Bocca, 1877-1878. Dans la collection des historiens italiens, entreprise par les frères Bocca.

de 1789. Les derniers chapitres sont réservés à la politique de Victor-Amédée III. Après avoir exposé avec soin les conditions où se trouvaient les États du roi ; après nous avoir montré que le pays avait besoin de réformes, que les idées se développaient dans un sens libéral, que même ces idées, en Piémont, se manifestaient en dehors de l'influence exercée par les écrivains français ; que le roi n'était pas à la hauteur des besoins de son temps, ne savait pas choisir de bons conseillers et ne voulait pas accorder les réformes nécessaires, il nous montre, à la fin de son premier volume, le roi se préparant à une guerre qui devait conduire son successeur en exil. On voit, dans le second volume, que cette guerre était désirée en France par les Jacobins, en Piémont par le roi ; ceux-là, pour fonder la République ; celui-ci, pour combattre les idées libérales pour lesquelles il éprouvait une profonde aversion. On prit des deux côtés pour prétexte l'incident de Sémonville. Le 22 septembre 1792, le général Montesquiou entrait en Savoie, et les Français étaient accueillis comme des frères. Les chefs de l'armée piémontaise se montraient incapables et le roi perdait artillerie, voitures, munitions de guerre et une belle province, sans que ses soldats subissent une seule défaite : ils n'avaient pas combattu. Nice partagea le sort de la Savoie, et le roi, plus irrité qu'effrayé de voir ses soldats, pour lesquels il avait ruiné son trésor, s'enfuir devant les « savetiers » de Paris, demanda de prompts secours à l'Autriche ; à Valenziana, il se livra à celle-ci pieds et poings liés. L'Autriche avait bien autre chose à faire que de défendre le Piémont ; elle voulait persuader au roi que la Lombardie n'était pas un artichaut que l'on pût manger feuille à feuille et elle exigeait la restitution des terres que les traités de 1738 et de 1748 avaient données au Piémont. Les projets de Thugut furent en grande partie la cause des victoires françaises, parce qu'elles retardèrent l'arrivée des secours. Thugut profitait de la situation où se trouvait le roi et de ses tendances ; il savait pertinemment que le traité de Valenziana ne laissait à Victor-Amédée d'autre voie de salut que de se jeter dans les bras de la France ; mais il savait aussi que le roi se serait cru déshonoré par une alliance avec les républicains. Les diplomates piémontais montrèrent la plus grande activité, mais le succès ne répondit pas à leurs efforts. Ils cherchèrent des secours auprès de toutes les puissances de l'Europe ; ils obtinrent de belles paroles, mais point de secours. Quelques milliers d'Autrichiens seulement combattirent avec les Piémontais, de 1793 à 1795, et quand l'Autriche comprit la nécessité d'envoyer des secours plus considérables, il n'était plus temps : en peu de jours Bonaparte était maître de Cherasco, prêt à s'élancer sur

Turin et sur la Lombardie, qui n'était pas loin. Le bon et infortuné roi Victor-Amédée errait seul dans son palais, songeant aux maux qui fondaient sur son pays, et il voulut les arrêter en signant un armistice et en traitant de la paix. Il réunit deux conseils où il fut décidé qu'on ne pouvait continuer la guerre sans d'extrêmes sacrifices, que l'on devait demander la paix à certaines conditions. Ainsi l'on accordait à l'armée française le libre passage à travers les États du roi, mais seulement dans une certaine zone du territoire et « après avoir obtenu la promesse formelle que la situation politique, religieuse et économique des pays parcourus par les soldats français n'aurait pas à subir le moindre changement » (p. 302). Le comte d'Hauteville, qui rédigea le mémoire d'où ce passage est tiré, s'imaginait encore pouvoir obtenir des Français des conditions avantageuses, parce qu'il restait encore des troupes aux Piémontais, et il faisait remarquer au général Bonaparte qu'un siège manqué serait fatal aux Français ; mais Bonaparte n'avait pas de telles craintes et dictait à Cherasco les conditions de l'armistice. Le marquis Costa de Beauregard, un des commissaires royaux, écrivait à sa femme : « Je viens de passer une nuit affreuse. J'ai signé, par ordre du roi, une suspension d'armes avec le général Bonaparte aux conditions les plus humiliantes et les plus dangereuses » (p. 313). Le baron della Torre, autre commissaire, faillit s'évanouir d'émotion et de fatigue et demanda une tasse de café que le général s'empressa de lui offrir. Les détails que l'auteur nous donne sur Bonaparte sont intéressants.

L'armistice de Cherasco assura aux Français des communications avec la France et ils purent s'étendre en Lombardie et bientôt même jusque dans les États autrichiens. Avant la signature du traité de Campo-Formio, quand l'Autriche, avec une activité et une persévérance admirables, renouvelait ses armées d'Italie, le Directoire offrit au roi de Sardaigne de bonnes conditions de paix s'il consentait à faire avec lui une alliance offensive et défensive. Victor-Amédée mourait le 16 octobre 1796 ; son fils aîné, Charles-Emmanuel IV, lui succédait ; le moment était opportun pour changer de politique. Le nouveau roi n'était pas lié par des précédents et pouvait adhérer à la proposition du Directoire qui lui offrait la Lombardie en échange de Nice et de la Savoie, pourvu qu'il l'aidât à chasser les Autrichiens de l'Italie. Charles-Emmanuel, plus capable de faire un bon moine qu'un bon roi, après des tergiversations sans fin et des hésitations de toute sorte, accepta quand il n'était plus temps. La France n'avait plus besoin de son aide et le roi dut acheter l'alliance française en distribuant plus d'un demi-million à certains représentants et à

divers hauts personnages du Directoire [1] (p. 436). Mais cette alliance ne lui profita pas. Le Piémont, entouré de quatre républiques, fut envahi par les idées républicaines ; et peu après, les entreprises des bannis, les intrigues des patriotes restés dans le pays, le mécontentement du peuple, les menées de Ginguené et du Directoire, forçaient Charles-Emmanuel IV, pour éviter de plus grands maux à son peuple et à son cher Turin, de quitter ses États de terre ferme ; dans les premiers jours de septembre, il partait pour la Sardaigne. Un pays épuisé, les produits agricoles diminués, la dette publique montée à un chiffre énorme pour un petit pays comme le Piémont, des peuples partagés entre les idées de liberté et les idées de réaction, tel fut l'héritage que le roi laissa à la République française. C'est à cette situation que conduisit la politique de Victor-Amédée III et de son successeur. La majorité des Piémontais aimait toujours la maison de Savoie. Des troubles se produisirent ; mais, de toutes les cités révoltées, Asti seule proclama la République qui tomba ensuite d'elle-même. Le roi n'avait pas trouvé dans ses peuples l'appui qu'avaient obtenu beaucoup de ses prédécesseurs, parce que le pays voulait des réformes et qu'il fut dégoûté et mécontent de ne pas les obtenir.

M. Bianchi s'arrête à cet endroit. Le second volume est digne du précédent, sauf que certains jugements, certaines opinions exprimées par l'auteur semblent en contradiction avec les idées exposées dans le premier. Mais cette contradiction est, peut-être, plus apparente que réelle, et l'on peut dire dès aujourd'hui que l'ouvrage de M. Bianchi sera d'une importance capitale pour l'histoire du Piémont. Naturellement, dans un sujet aussi vaste et qui se rapporte à une si longue période, on devra, sur certains points, faire de nouvelles études et approfondir les recherches.

A cette même époque se rapportent deux publications de MM. Pietro Callà Ulloa, duc de Lauria [2], et Raffaele Palumbo [3]. Pendant que

1. Outre les sommes en espèces envoyées au comte Prospero Balbo, ambassadeur à Paris, et 150,000 l. en pierres précieuses que Charles-Emmanuel lui envoya pour les distribuer en novembre de cette même année 1797, le roi fit cadeau au général Bonaparte d'un cheval sarde richement harnaché. Le marquis de San Marzano écrivait au chevalier Borghese, le 18 novembre : « .... Il me semble bon que Madame Bonaparte sache le présent et le voie ; il y a beaucoup de diamants et de rubis sur la bride et deux beaux solitaires sur les pistolets » (p. 437).

2. *Intorno alla storia del reame di Napoli di Pietro Colletta, annotamenti.* Naples, 1877. — Le duc de Lauria est mort à Naples le 24 mai de l'année dernière.

3. *Carteggio di Maria Carolina, regina delle Due Sicilie, con lady Emma Hamilton.* Naples, Nicola Jovene, 1877.

Bonaparte était loin d'Italie, les Russes et les Autrichiens rentrèrent dans la Péninsule, et la réaction commença. Les villes s'étaient imposées aux campagnes ; à leur tour les paysans se vengèrent des citadins qui avaient voulu interrompre la tradition, changer le gouvernement, toucher à la religion. Après avoir, au quatrième livre de son récit, raconté la guerre faite dans le royaume de Naples, surtout par le cardinal Ruffo avec ses bandes de soldats débauchés, contre les républicains, Colletta commence ainsi son livre V : « La République une fois tombée, la guerre en rase campagne une fois terminée, commença une autre guerre plus cruelle et obscure dans l'intérieur des cités. » Puis il décrit les mille tragédies, les mille trahisons et les horreurs sans fin qui furent le résultat d'un aveugle fanatisme. Les meilleurs des républicains furent assassinés par l'ordre du roi, par les intrigues de la reine, en violant les conventions moyennant lesquelles s'étaient rendus les défenseurs des châteaux. La noble figure de Caracciolo se fait remarquer entre toutes ; trahi par un serviteur, il fut pendu par ordre de Nelson.

Le récit de Colletta n'a pas paru exact à certains écrivains et la famille royale de Naples a trouvé des défenseurs : je citerai seulement Pasquale Borelli et Saint-Priest. En présence d'opinions aussi divergentes, il est difficile de découvrir la vérité, et nous ne pouvons espérer la trouver que dans des documents échappés par hasard à la destruction ordonnée par le roi lui-même.

L'ouvrage du duc de Lauria n'est pas très important. Les documents recueillis par M. Palumbo au Musée britannique sont au contraire d'une grande valeur. Ce sont des lettres que Caroline écrivait à lady Hamilton ; elles prouvent que la reine, Emma et Nelson prirent une grande part aux massacres de Naples. D'un article de la *Revue britannique* sur les *Letters and Despatches* de Nelson [1], il résulte que le cardinal Ruffo ne voulut jamais consentir à la violation du traité signé avec les rebelles. « En vain, dit Cantù, lady Emma le supplia-t-elle, en vain l'amiral anglais déclara-t-il qu'une pareille capitulation était une infamie ; Ruffo tint bon et refusa de signer ; il déclara que si l'armistice était rompu, on ne devait attendre aucun secours de sa part [2]. » On connaissait déjà le rôle joué par Emma et par Nelson dans cette triste affaire, mais on pouvait encore douter de la part que la reine y avait prise ; aujourd'hui, après les lettres publiées par M. Palumbo, le doute n'est plus possible. A mesure que l'on avance dans l'examen critique des faits, l'histoire de Colletta

1. Voy. C. Cantù. *Storia universale,* t. XIX, p. 1.
2. Ibid. — Cf. *Rev. hist.*, IX, 487.

acquiert donc un plus grand prix ; Colletta n'a pas voulu tromper le lecteur, comme l'affirme M. Ulloa dans ses annotations, ainsi que Cantù[1], qui tombe ici dans une contradiction, et les opinions de Helfert devront être corrigées sur certains points.

Au XVIII^e^ s. se rapportent exclusivement les *Curiosità storiche e diplomatiche del secolo* XVIII°, volumineuse collection de lettres inédites, dont plusieurs sont très importantes, publiée par M. Felice Calvi[2]; elles peuvent donner lieu à plusieurs études sur le siècle auquel elles se rapportent. A ce siècle encore appartient Giacomo Casanova, clerc, soldat, musicien, sorcier, professeur, écrivain, voleur de grands chemins, que sais-je encore ? Sa vie a été contée par M. Marco Lanza[3] et par l'abbé Rinaldo Fulin[4]. Ce dernier insiste surtout sur la fuite de l'aventurier vénitien, échappé des Plombs de Venise en 1756, et il en donne une nouvelle explication. Je ne ferai que mentionner un essai historique et critique de M. Vincenzo Papa sur Alberoni et son départ d'Espagne (Turin, Botta), qui n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà, et un travail d'un actif et soigneux écrivain, M. Ernesto Masi, sur Francesco Albergati[5], qui est, avec Goldoni, un des réformateurs du théâtre italien ; c'est une étude bien faite et telle qu'on devait l'attendre du biographe de Renée d'Este et des Burlamacchi (cf. *Rassegna Settim.* I, n° 22).

XIX^e^ SIÈCLE. — Nous entrons ici dans la période de notre renaissance matérielle, morale et politique. Mais que de luttes engagées, que de vies moissonnées dans leur fleur, que de souffrances pour en arriver au point où nous en sommes ! Beaux et tristes moments vers lesquels l'esprit aime à se reporter ! Il s'élève et se fortifie à converser avec les martyrs de la liberté, à les étudier dans leurs écrits, à se rappeler leurs souffrances. Nous y trouvons de nouvelles forces pour aller en avant et pour conserver tout ce qu'ils nous ont donné. Aussi saluons-nous avec joie les publications qui se rapportent à eux, ne serait-ce même que de simples lettres d'une importance historique parfois médiocre. Telles sont celles que la famille Garbin de Scio a dédiées à l'illustre sénateur Alessandro Rossi (Schio, Marin et C^ie^, 1877); elles sont de Romagnosi, Canova, Gioberti, Alfieri, Pellico, Monti, Rossini, la Michiel, Bianchetti, Fosinieri, Mustoxidi, Brera. La correspondance politique de Daniel Manin et de G. Pallavicino (1855-1857),

1. *Arch. stor.*, livr. I, 1878.
2. Milan, Vallardi, 1878.
3. *Di Giacomo Casanova e delle sue memorie ; appunti giudizii*. Venise, 1877.
4. *Giacomo Casanova e gl'Inquisitori di Stato*. Venise, Antonelli, 1877.
5. *La vita, i tempi, gli amici di Francesco Albergoti, commedio grafo del secolo XVIII ;* Bologne, Zanichelli, 1878.

publiée par M. Maineri (Milan, Bortolotti), est beaucoup plus importante. De même les mémoires et lettres inédites de Santorre Santa Rosa, publiées et annotées par M. Nicom. Bianchi [1]. C'est un essai, un mémoire, une monographie, comme on voudra, où l'auteur n'a pas cherché à peindre entièrement la noble figure historique de Santa Rosa, mais seulement à dessiner le plus fidèlement possible « quelques traits de son esprit et de son cœur ». Ces lettres et ces mémoires n'ont pas en réalité la valeur de documents purement historiques, mais ils nous aident à mieux connaître le généreux patriote, si dévoué à la liberté, à sa patrie, à sa famille et à ses amis ; nous l'y voyons tel qu'il était, rempli de doutes, d'incertitudes et, dans beaucoup de cas, sous le poids d'une grande lassitude morale. Santa Rosa naquit à Savigliano (Piémont), le 18 novembre 1783 ; à 16 ans, il combattit contre les Français ; à 30, il était déjà l'ennemi de toute domination, de tout patronage étranger ; on en a la preuve évidente dans cette note, qui se rapporte au jour où Victor-Emmanuel I faisait son entrée solennelle à Turin pour y venir occuper le trône de ses ancêtres :

XX mai MDCCCXV.

Rex noster intrabat in civitatem, et omnis populus dicebat in festivitate cordis sui : « O Rex, o Rex, salve, Rex ! » Sed astae regis Septentrionis circumdabant eum, et erat rex noster sicut pusillus, unde exclamabant oculos habentes : « Adest Rex, sed patria non adest cum eo.

Voilà en quelques mots sa politique tout entière. Une lettre du 15 mai 1815, à L. Provana, achève de la peindre. En pensant aux bataillons italiens revenus du Raab, Santa Rosa se posait ces trois questions : « Pourquoi, nous autres Piémontais, ne pourrions-nous pas aussi revenir un jour des Alpes rhétiques, vainqueurs des Autrichiens, au nom sacré de la patrie ? Quelle voie prendre pour porter nos rois sur le trône d'Italie ? Quels préparatifs devons-nous faire pour la grande entreprise ? » C'est avec l'épée et la plume qu'il s'efforça de résoudre ces questions. Il voulait une littérature nationale et plus de liberté. Avec les souvenirs publiés par M. Bianchi, nous suivons pas à pas le développement de sa pensée. Le profit qu'il retira de ses efforts fut l'exil en Suisse, puis en France, où il fit amitié avec Victor Cousin ; de là en Angleterre, d'où il se rendit en Grèce pour combattre pour son indépendance ; il y trouva une mort honorée. En France, il lutta contre la police qui l'avait arbitrairement arrêté, et c'est en

1. *Memorie e lettere inedite di Santorre Santa Rosa*, con appendice di Gian Carlo Sismondi (Curiosità di storia subalpina, livr. IX). Turin, Bocca, 1877.

méditant l'*Esprit des lois* qu'il comprit pourquoi il était relégué à Alençon. En Angleterre, il eut à lutter contre la misère. En Grèce, il dut abandonner son surnom et prendre celui de Derossi ! Espérons qu'il trouvera son biographe, comme son ami Luigi Ornato a trouvé le sien [1].

M. Bianchi a donné en appendice à son livre dix lettres de L. de Sismondi, dont sept adressées à Santa Rosa. Dans les cinq premières (26 juin, 1er juillet, 11 et 22 octobre et 1er novembre 1822), on voit quelle amitié avaient nouée ces deux esprits d'élite. Les deux suivantes, du 2 février et du 29 mars 1830, traitent de la congrégation des États en Savoie [2]. Les trois dernières sont adressées à Angelo Brofferio (29 février 1834, 15 novembre et 12 décembre 1835) ; il y est question de choses littéraires et de questions du jour. Ces lettres de Sismondi, comme celles qu'a publiées M. Villari, et d'autres à Barbieri, que le sénateur Fedele Lampertico a publiées (elles sont au nombre de 22 et vont de 1837 à 1841, Padoue, Salmin, 1877), nous font connaître le caractère du grand historien des républiques italiennes.

Un autre travail analogue à celui de M. Bianchi et qui complète les Martyrs italiens, de l'honorable Atto Vannucci, est celui de l'infatigable Cesare Cantù, à qui l'âge n'ôte rien de sa vigueur [3]. Avec son « Conciliateur et les Carbonari » il retourne en tremblant aux belles années de sa jeunesse ; mais il s'échappe de ce livre, pris dans son ensemble, un certain sentiment d'amertume, fruit du désenchantement et des souffrances autrefois endurées. Il traite de Silvio Pellico, de Manzoni, de Gino Capponi, de Leopardi, de Foscolo et de beaucoup d'autres ; sur tous, il donne des détails particuliers ou inédits. Il nous fait revivre, pour un moment, au temps des célèbres débats entre les romantiques et les classiques, au temps du journal « le Conciliateur ». Il parle des patriotes lombards, piémontais et toscans, de leurs idées et des différences d'opinion qui les séparaient. Je n'ai fait que résumer la table des matières, mais cela suffira pour donner une idée du livre.

Carlo FALLETTI-FOSSATI.

1. *Vita, studii e lettere inedite di Luigi Ornato*, par le prof. Leone Ottolenghi. Turin, Lœscher, 1878.

2. Cette question occupa encore le regretté comte F. Sclopis. On imprime en ce moment deux ou trois gros volumes in-fol. sur les vieux parlements du Piémont, du Montferrat, sur les congrégations des États, etc., par M. Emmanuele Bollati. Voyez Bianchi, *Memorie, etc.*, p. 129-130.

3. *Il Conciliatore e i Carbonari*. Milan, Trèves. Publié d'abord dans l'*Arch. stor. lombardo*.

ORIENT.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

L'Angleterre, après avoir enlacé le monde du réseau de ses colonies, ne cesse d'inonder la terre entière de ses touristes. Il faut reconnaître que l'histoire et la géographie ont bien des obligations à ce goût des voyages ; malheureusement pour nous, bon nombre de ces voyageurs improvisés se croient tenus d'annoncer *urbi et orbi* qu'ils viennent de découvrir le Nouveau Monde. De cette rage d'écrire naissent une foule de livres qui n'ont d'historique et de géographique que leurs titres prétentieux ; de là encore ces nombreux épanchements soi-disant historiques auxquels les journaux ouvrent toujours leurs colonnes. On s'imagine facilement que les événements survenus en Orient depuis deux ans n'ont pu que favoriser cette passion, d'où une foule de mauvais livres, petits et gros, dont il est inutile de citer même les noms. Nous excepterons de ce silence l'ouvrage de M. R. D. Osborn, dont l'étiquette pourrait trop facilement induire en erreur [1] : c'est tout simplement la seconde édition d'un récit de voyage, mais où les renseignements historiques, incomplets et injustes, compilés de troisième ou de quatrième main, sont présentés avec une habileté de plume qui pourrait faire illusion. Il est d'autres livres qu'il serait injuste de juger aussi sévèrement, ceux de M. Bosworth Smith [2] et de M. Freeman, par exemple. M. B. Smith n'est pas orientaliste et ses nombreuses lectures n'ont pas toujours porté sur les livres les plus sûrs et qui pouvaient lui fournir les meilleurs renseignements. Poussé à bout par la manière violente et injurieuse dont les chrétiens et leurs ministres apprécient l'islamisme, il a, avec une indépendance d'esprit rare surtout en Angleterre sur le terrain religieux, montré la supériorité de cette religion au moment où Mahomet la fonda ; comment il eût été presque impossible au « Prophète » d'en trouver une mieux accommodée aux besoins du peuple auquel il s'adressa, au temps où il parut ; comment enfin Mahomet ne doit pas nécessairement recevoir l'épithète de « faux prophète » dans le sens où l'entendent les chrétiens fervents. M. Smith a sans doute apprécié un peu trop favorablement la religion dont il prenait la défense, mais c'était la suite presque inévitable du point de vue où il se plaçait.

1. *Islam under the Khalifs of Baghdad*, Londres, 1878.
2. *Mohammed and Mohammedanism*, 2e éd. Londres, 1876.

M. Freeman [1] a également publié une seconde édition de *lectures* faites à l'occasion de la guerre de Crimée, en y ajoutant une préface toute politique où il déclare suivre la bannière de M. Gladstone. C'est assez dire qu'il croit l'Islam incapable de toute régénération et qu'il souhaite ardemment l'expulsion des Turcs. Tel est aussi le point de vue auquel est conçu son livre, qui n'est pas cependant un ouvrage de polémique, mais vise à faire la philosophie de l'histoire « des Sarrazins », ou plutôt d'une partie des peuples musulmans.

L'acquisition de l'île de Chypre par les Anglais et la curiosité provoquée par cet événement ont fourni à M. Stubbs [2] l'occasion de publier un assez bon résumé de l'histoire de ce pays ; il n'a guère fait qu'extraire les travaux antérieurement publiés à ce sujet, mais on est bien aise d'avoir sous la main un petit livre facile à consulter.

La guerre turco-russe a également favorisé l'éclosion de plusieurs livres, mais où il y a peu de chose à apprendre. M. Dmitri de Boukharow [3] a publié un bon et fidèle résumé des relations de la Russie et de la Turquie jusqu'en 1870. M. J. Blochwitz [4] a voulu faire à l'usage du grand public une petite histoire de la Turquie, mais il a apporté peu de discernement dans sa compilation, et il est facile d'y relever mainte et mainte erreur. Sous prétexte d'esquisser la physionomie du même pays, M. Charikles [5] n'a présenté qu'un tableau absolument insuffisant et de nature à mécontenter le lecteur le moins au courant de la question. Les lettres écrites par le général de Moltke [6] lors de son séjour en Turquie, et traitant de la situation à cette époque (1836) et de Mahmoud II, ont eu une deuxième édition, et ce n'est que justice : le célèbre maréchal y déploie la même sûreté de jugement, la même connaissance des hommes et des choses qui devaient élever si haut sa fortune militaire. Les lettres de Von Gentz [7] relatives à une période un peu antérieure, 1823-1829, ne nous apprennent rien de nouveau sur les événements dont le traité d'Andrinople fut la conséquence. Ce doit être à un membre de la « Jeune Turquie » que nous devons un livre très intéressant sur la Turquie

1. *The history and conquests of the Saracens*, Londres, 1876.
2. *The mediæval kingdoms of Cyprus and Armenia*, Londres, 1878.
3. *La Russie et la Turquie depuis le commencement de leurs relations politiques jusqu'à nos jours*, Amsterdam, 1876.
4. *Die Türken*, Berlin, 1877.
5. *Türkische Skizzen*, Berlin, 1877.
6. *Briefe über Zustænde und Begebenheiten in der Türkei*, Berlin, 1877.
7. *Zur Geschichte der Orientalischen Frage, Briefe aus dem Nachlasse von F. von Gentz*, 1877.

contemporaine [1]. L'auteur est fort bien au courant de la langue, des mœurs, des usages, des hommes du pays ; sans illusion sur tous les vices d'organisation et d'administration de *l'homme malade*, il voudrait lui voir prêter l'oreille aux conseils désintéressés de l'Europe chrétienne.

Nous n'avons guère rencontré jusqu'à présent que des matériaux, des documents plus ou moins utiles à consulter : nous trouvons dans le livre de M. Russell [2] un ouvrage digne de tous points de son titre. Cette histoire des guerres russo-turques est écrite spécialement au point de vue militaire, mais par un homme qui est en même temps un politique habile à démêler et à toujours suivre le fil secret des événements.

La situation financière et politique de l'Égypte touche l'Europe de trop près pour qu'on ne voie pas avec satisfaction paraître à ce sujet des études sérieuses et de première main. On peut à ce titre recommander deux ouvrages écrits en anglais sur l'instruction, la statistique, les produits de l'Égypte [3] ; l'histoire de la famille régnante s'y trouve également, et à côté d'une appréciation, qui paraît impartiale, de l'administration d'Ismaïl, on y trouve l'histoire de cet empire équatorial que le colonel Gordon est en train de fonder pour le compte de l'Égypte. M. Barker [4] a réuni des renseignements utiles et peu connus, principalement sur Alep, pour la fin du siècle dernier et le commencement de celui-ci ; ils proviennent des archives consulaires, ce dont on s'aperçoit bien vite, n'en fût-on pas prévenu, par le tour d'esprit levantin de l'auteur. On y apprend, au milieu de bien des bavardages, à connaître l'importance du rôle joué par les consuls anglais, souvent dans les conditions des plus difficiles.

En ce qui concerne l'Égypte du moyen âge, nous signalerons l'achèvement, par M. Wüstenfeld [5], de son livre sur les gouverneurs de l'Égypte à l'époque des Khalifes. On regrette de n'y trouver qu'une assez sèche énumération des princes qui se sont succédé dans cette contrée et de leurs luttes incessantes : il y a chez les chroniqueurs, même chez ceux que M. W. a employés, de quoi tracer au moins une esquisse de l'état social, du luxe et de la civilisation du pays. M. Guyard a publié une série d'anecdotes relatives au Vieux de la

1. *Stambul und das moderne Türkenthum ;* — même ouvrage, *Neue Folge*, Leipzig, 1877-78.
2. *Russian wars with Turkey*, Londres, 1877.
3. *Egypt as it is*, par M'Coan ; *The Khedive's Egypt*, par E. de Leon, 1877.
4. *Syria and Egypt under the last five sultans of Turkey*, 2 vol., Londres, 1876.
5. *Die Statthalter von Ægypten zur Zeit der Khalifen.*

Montagne et provenant d'un des affiliés à la redoutable secte des Assassins[1] ; il les a fait précéder d'une introduction où, d'une plume élégante et ferme, il retrace l'histoire sommaire et les tendances de cette secte, dont il suit les traces jusqu'à l'époque contemporaine. La relation qu'a publiée M. Lanzone[2] du voyage du sultan Kaïd Bey du Kaire à Ayn-Tab, en 882 de l'hégire, 1477-78 de J.-C., est l'œuvre de Mohammed ben Ibrahim, l'un des personnages de la suite du prince. On y trouve de nouvelles preuves, d'ailleurs surabondantes, du pouvoir et du luxe des sultans Mamlouks, et en même temps de quoi reconstituer les divisions territoriales de la Syrie et de la Palestine à cette époque. La biographie du prince, insérée au commencement du livre, nous paraît évidemment conçue dans un esprit trop favorable. M. Rhoné[3] a publié en un tirage à part le résumé des dates principales de l'histoire de l'Égypte depuis l'origine jusqu'à nos jours, paru en appendice dans son *Égypte à petites journées* : c'est un mémento utile où l'on voit se dérouler en quelques pages le tableau historique d'un pays dont le rôle est si considérable dans l'histoire de la civilisation.

Pour en finir avec la Syrie, signalons la deuxième édition d'un petit livre plus intéressant pour le géologue que pour l'historien[4], mais dans la deuxième partie duquel on trouve des détails intéressants sur les Druses et les Maronites. Nous nous reprocherions aussi de ne pas citer la traduction anglaise augmentée du guide Bædeker en Palestine et en Syrie[5], où l'on trouve de bons résumés historiques souvent difficiles à trouver ailleurs.

Nous ne voyons presque rien à relever relativement à la Perse. M. Cl. Huart[6] a recherché avec zèle et érudition les dernières traces de la dynastie Ilékanienne en Perse. Le South Kensington Museum a publié[7] un manuel où les faits historiques sont travestis d'une façon ridicule. L'empereur Rodolphe II rechercha l'alliance d'Abbas Ier de Perse contre la Turquie et à cet effet lui envoya une ambassade ; la relation allemande de cette ambassade vient d'être traduite en fran-

1. *Un grand maître des Assassins au temps de Saladin* (ap. *Journal asiatique*, 1877).
2. *Viaggio in Palestina e Siria di Kaid Ba.*
3. *Résumé chronologique de l'histoire d'Égypte,* Paris, 1877.
4. O. Fraas, *Drei Monate am Libanon,* Stuttgart, 1876.
5. *Palestine and Syria,* edited by K. Bædeker. Leipsic, 1876.
6. *Mémoire sur la fin de la dynastie des Ilékaniens* (*ap.* Journal asiatique, octobre 1876).
7. *Persian Art,* by Major Murdoch Smith, Londres, 1877.

çais [1], mais ne nous apprend que bien peu de chose sur la politique austro-persane. M. H. Howorth [2] ne donne son livre que pour ce qu'il est, une histoire compilée de seconde main à l'usage des Anglais qui ne peuvent lire que leur langue. — M. Nœldeke a publié la traduction d'une œuvre demi-historique, demi-légendaire, mais que sa provenance rend très intéressante : il s'agit de la vie d'Ardechir ben Bâbek, fondateur de la dynastie des Sassanides, d'après un original pehlvi [3].

Les renseignements n'ont jamais abondé sur l'Asie centrale, moins encore au moyen âge qu'à une époque plus récente. Par leurs rapides conquêtes de ces dernières années, les Russes se sont trouvés à même d'en savoir davantage ; mais malheureusement la connaissance de la langue russe est si peu répandue que les publications faites en cette langue sont à peu près lettre morte pour nous, et l'on sait d'autre part le soin jaloux avec lequel les vainqueurs empêchent les recherches ou les excursions dans leurs nouveaux territoires. M. E. Schuyler [4] y a pourtant pénétré, et son livre est le seul qui, demi-historique, demi-descriptif, nous renseigne aussi bien sur les conquêtes successives, sur l'administration russe et sur l'état social de ces territoires, où trône maintenant un gouverneur absolu ou peu s'en faut, entouré d'un luxe asiatique et au milieu d'officiers devenus autant de courtisans. L'auteur a consulté les sources russes, mais ne connaît pas assez l'islamisme ; en revanche toutes les questions politiques lui sont familières, et son livre est devenu le *vade mecum* de tout Anglais qui s'occupe de l'Asie centrale. — On sait le rôle considérable joué par Yacoub Beg dans ces parages : capitaine expérimenté, diplomate adroit, habile à employer ou à provoquer le fanatisme religieux, il sut se tailler à Kachgar un royaume indépendant et vivre à peu près en bonne intelligence avec les Russes, voisins incommodes qui conquéraient successivement tous les khanats voisins. M. Boulger [5] a écrit la vie de ce chef, nécessaire à connaître pour l'intelligence des événements qui ont failli amener récemment la guerre entre les deux

1. *Iter Persicum ou description du voyage en Perse entrepris en* 1602 *par Étienne Kakasch de Zolonkemeny*, traduit en français par M. Schefer. Paris, 1877.
2. *History of the Mongols*. Londres, 1876.
3. *Geschichte des Artachsir i Pâpakân* (apud *Beitræge zur Kunde der Morgenl. Sprach.*, tome IV). Leipzig, 1879. C'est en préparant la publication de la partie antéismalique de la chronique de Tabari, dont l'impression va bientôt commencer, que M. N. a été amené à s'occuper de ce récit.
4. *Turkistan*, 2 vol. Londres, 1876.
5. *The life of Yakoob Beg*. Londres, 1876.

puissances européennes qui se disputent l'Asie ; il appuie tout particulièrement sur la présence d'un troisième facteur trop négligé à ses yeux, la Chine avec son habileté administrative. Malheureusement M. Boulger ne nous renseigne que bien sommairement sur ses sources, qui sont d'une valeur inégale et consistent dans les rapports des envoyés anglais, des notes et des récits de journaux ; aussi ces matériaux peu homogènes ne lui ont-ils pas permis d'arrêter assez nettement les contours de la figure d'un homme remarquable, mais dont la clairvoyance s'est trouvée en défaut en ce qui concerne les rapports de solidarité qui auraient dû unir les khanats indépendants à l'égard de la Russie. — C'est d'une période un peu antérieure, c'est-à-dire de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, que traitent les notes d'Abdul-Kerîm sur l'Afghanistan, Bokhara, Khiva et Khokand, publiées et traduites par M. Schefer[1]. A l'aide des trois ouvrages cités, on arrive à se représenter la suite des événements dont ces régions ont été le théâtre depuis un siècle et demi. Nous ne nommerons le petit livre de M. Phil. Robinson[2], qui fourmille d'erreurs, que pour témoigner notre regret de ne pas connaître un ouvrage resté presque secret, le *Gazetteer of Afghanistan*[3].

Nous avons la satisfaction d'annoncer que le savant M. Dowson vient de mener à bonne fin la publication de l'*Histoire de l'Inde* entreprise par Elliot[4]. On sait que cet ouvrage ne répond pas tout à fait à son titre, autrement dit que c'est un recueil d'extraits des auteurs originaux : aussi présente-t-il bien plus d'intérêt au point de vue de l'histoire littéraire que de l'histoire proprement dite, grâce surtout aux notices consacrées aux divers chroniqueurs. Toujours est-il que cette suite d'extraits nous amène jusqu'à l'époque contemporaine ou à peu près. Nous ne tenterons pas de donner la liste par trop longue des chroniques où il a été puisé, et nous nous bornerons à dire qu'un index suffisamment détaillé permet de se retrouver dans les huit volumes de l'ouvrage. — Énumérons rapidement quelques autres publications relatives à l'Inde : M. Monier Williams[5],

1. *Histoire de l'Asie centrale par Mir Abdoul Kerim Boukhary*, 1876.
2. *Cabul, the Ameer, his country and his people*. Londres, 1876.
3. M. de Backer, sous le titre *L'extrême Orient au moyen âge*, Paris, 1877, a publié le ms. français connu sous le nom de *Livre des merveilles du monde*, comprenant la relation du frère Oderic de Frioul, celle de Hayton, celle du frère Bieul, la description de l'État du grand Khân par l'archevêque de Sultanyeh, et des lettres du grand Khân au Souverain Pontife. Nous n'osons rien dire des notes que l'éditeur y a jointes et qui sont quelque chose d'inimaginable.
4. *History of India as told by its own historians*, tomes V-VIII.
5. *Modern India and the Indians*, deux éditions en 1878. Londres.

dont la compétence et l'autorité sont bien connues en ces matières, a réuni en un volume des lettres adressées à divers journaux sur les mœurs et les coutumes du pays où il se trouvait ; les causes de l'insurrection de 1857 ont été traitées dans un livre où une part trop grande est faite à la polémique [1] ; le livre de M. J. Talboys Wheeler [2], dont le titre indique suffisamment le contenu, est une compilation de documents rares ou inédits sur la période qui va de 1600 à 1750 de notre ère ; un officier qui a longtemps pratiqué le Pendjâb a publié sur le nord-ouest de l'Inde des matériaux géographiques et historiques qui ont leur prix pour la période contemporaine [3] ; le colonel Malleson enfin [4] a retracé assez impartialement l'histoire de la lutte de Suffren contre les Anglais.

Le catalogue de M. Blau [5], dont on connaît la compétence en numismatique, est appelé à rendre des services pour l'histoire des Tartares de Crimée, où il subsiste encore plus d'une difficulté ; il faudra désormais recourir, pour l'élucidation des questions douteuses, à l'immense collection qu'on trouve à Odessa concernant cette dynastie.

Le savant et regretté M. de Slane a publié le texte et la traduction de l'histoire des Atabeks de Mosoul (de 477 à 607 de l'hégire, 1084-1211 de J.-C.), d'après un manuscrit unique de la Bibliothèque nationale ; l'auteur en est le célèbre Ibn al-Athir, bien connu par sa longue et précieuse chronique. M. Mordtmann aîné [6] a publié l'histoire d'une dynastie restée presque inconnue jusqu'à ce jour et qui régnait en Asie-Mineure à l'époque des Croisades, celle des Dânichmend [7] : il a recueilli les récits originaux en les complétant par la comparaison avec les chroniqueurs occidentaux. C'est de l'Orient latin que s'occupe

1. *Our real danger in India*, par C. Forgett. Londres, 1877.

2. *Early records of British India, a history of the english settlements in India as told in the government records, the works of the travellers and other contemporary documents from the earliest period down to the rise of British power in India*. Londres, 1878.

3. *The Punjaub and N. W. frontier of India, by an old Punjaubee*, Londres, 1877 ; ajoutez-y *Commentaries on the Punjaub campaign* 1848-9, by J. H. Lawrence, *Ib. The Afghan war* 1838-42 *from the journal and correspondance of the late Maj. general A. Abbott, by C. Rothbone Low*, Londres, 1878.

4. *Final French struggle in India*. Londres, 1877. Nous n'avons pas vu encore l'*History of Afghanistan* que vient de publier le même écrivain.

5. *The oriental coins of the Museum of the historical and archæological Society of Odessa*, 1877.

6. *Recueil des historiens des Croisades : historiens orientaux*, t. II, 2e partie. Paris, 1876.

7. *Die Dynastie der Danischmende* (ap. *Zeitschrift d. Deutsch. Morgenl. Gesellschaft*, t. XXX ; cf. XXXI, p. 152).

M. Schlumberger [1], qui a réuni et parfois complété, principalement par la numismatique, les grandes lignes de l'histoire des principautés fondées par ces nombreux aventuriers qui envahirent les pays musulmans à l'époque des Croisades. Sous un titre modeste, M. R. Rœhricht [2] a également continué la publication de matériaux importants pour cette période. Les monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale ont fourni à M. Lavoix [3], qui en a préparé le catalogue, l'occasion d'une dissertation intéressante sur les moyens employés par les Croisés pour se procurer de l'argent dans leurs expéditions lointaines et sur les pièces frappées par eux à l'imitation des Musulmans.

Maçoudi est maintenant assez connu, grâce à l'élégante et fidèle traduction de M. Barbier de Meynard, pour qu'il soit inutile d'insister sur l'importance et l'ancienneté des renseignements que nous fournit sur le khalifat cet aimable causeur, toujours porté à se laisser entraîner dans des digressions assez intéressantes pour qu'on ne soit jamais tenté de s'en plaindre. Le neuvième volume [4], avec un index bien nécessaire pour un écrivain si décousu, termine cette importante publication.

Dès 1866, l'Académie des inscriptions avait mis au concours un sujet vaste et épineux, l'histoire de la philosophie arabe sous le khalifat ; le programme, inutile à reproduire ici, nous paraît bien conçu. M. Dugat a fait imprimer le mémoire qu'il envoya [5] et qui ne fut pas couronné, ce dont il se plaint amèrement, mais ce qui ne nous étonne pas. L'auteur en effet n'a pas étudié l'histoire de la pensée arabe, il n'a guère fait qu'une suite de biographies propres à servir de cadre à l'orientaliste qui tentera cette tâche difficile. Il a eu d'autre part le tort de traiter en autant de chapitres les divers points de vue sous lesquels il faut envisager la question, division en chapitres que le programme de l'Académie ne peut avoir voulu imposer : les méthodes, l'influence soufie, les causes de la ruine de la philosophie ne peuvent en effet former autant de monographies distinctes, mais doivent faire corps avec l'histoire même des doctrines. Plus tard, d'ailleurs, M. Dugat s'est lui-même rendu compte que son mémoire n'avait de valeur qu'au point de vue que nous venons d'indiquer, ainsi que le prouvent sa préface et le titre qu'il a adopté.

1. *Les principautés franques du Levant*, Paris, 1877.
2. *Beitræge zur Geschichte der Kreuzzüge*, t. II. Berlin, 1878.
3. *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés*, Paris, 1877.
4. *Maçoudi, les Prairies d'or, texte et traduction*, t. IX, Paris, 1877.
5. *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans, de* 632 *à* 1258 *de J.-C.*, Paris, 1878.

L'ouvrage de M. von Kremer [1] est certainement et de beaucoup le plus considérable et le plus intéressant de tous ceux que nous venons de passer rapidement en revue. Il a été parlé ici même du premier volume, et nous n'avons pas à y revenir ; le second complète le tableau du monde arabe à l'époque du khalifat et traite successivement du culte, de Baghdad, du mariage et de la famille, de la population, des classes dont elle se composait, du caractère du peuple, du commerce et des métiers, de la poésie, de la science et de la littérature, des causes de la ruine du khalifat. Quiconque a pratiqué les chroniqueurs originaux connaît assez leur sécheresse pour se faire une juste idée des recherches auxquelles a dû se livrer M. von Kremer pour composer son livre. On peut y remarquer certaines omissions (il n'est rien dit, par exemple, de la part de ce qu'on peut appeler le militarisme dans la chute du khalifat), regretter parfois l'absence de renvois aux sources et un certain défaut de cohésion qui fait douter si l'on a affaire à un livre ou à une suite d'études séparées, mais malgré ces taches l'ouvrage est consciencieux et instructif au plus haut degré. Quel tableau par exemple que celui de cette luxueuse ville de Baghdad, à laquelle on ne pourrait actuellement comparer que les plus grandes capitales, Londres ou Paris, ainsi que s'exprime M. v. Kremer à plusieurs reprises ! Une dynastie qui se fonde dans le sang et que la fatalité des lois héréditaires mène par quelques représentants plus ou moins bien doués jusqu'à l'imbécillité; des nobles et des courtisans aussi près de la bassesse que de la révolte, toujours inquiets pour leur vie, soumis au moindre caprice d'un maître ivre de sang ou de vin quand il ne l'est pas de fanatisme ; au-dessous, une population active et entreprenante qui exploite le monde entier ou à peu près pour satisfaire aux goûts de luxe et de faste des riches, mais dont les efforts sont si généreusement payés qu'on reste confondu devant les richesses fabuleuses dont on nous parle ; n'oublions pas de mentionner un nombreux prolétariat littéraire vivant au jour le jour des largesses du maître, qui récompense de quatre-vingts, de cent mille francs un trait d'esprit ou quelques vers qui lui ont plu, ni ces spirituelles hétaïres que leurs talents font vendre si cher et qui s'entendent si bien à ruiner les innocents au profit de leurs maîtres. Nombre de traits intéressants ont été tirés par l'auteur d'un ouvrage manuscrit, le *Kitâb el-mowachchá*, que son ancienneté et son contenu semblent bien rendre digne d'être publié. — Il a paru

1. *Culturgeschichte des Orients*, t. II, Vienne, 1877.

une seconde édition de l'*Histoire des Arabes*, de M. Sédillot [1]. Nous nous contentons de la signaler, vu qu'elle ne diffère de la première que par l'addition de quelques mémoires relatifs à l'histoire des mathématiques chez les Arabes. — M. Sachau vient de terminer la publication du texte de l'*Athâr el-bâkiya* [2], de Biroûni, et nous en promet la traduction anglaise dans un bref délai. Sans avoir l'importance de l'histoire de l'Inde, du même auteur, ce traité de chronologie fournit des détails précieux qu'on chercherait vainement ailleurs, par exemple sur la Sogdiane, le Khwârizm, les fêtes de l'ancienne Perse.

Nous mentionnerons pour terminer deux mémoires de critique historique dignes d'être étudiés de près : dans l'un [3], M. von Gutschmid bat vivement en brèche la foi presque absolue qu'on a eue jusqu'à ce jour dans la véracité du père de l'histoire en Arménie ; dans l'autre [4], le même savant distingue et ramène à leur juste valeur les documents mis en œuvre par un autre chroniqueur arménien, Agathange.

E. Fagnan.

1. *Histoire générale des Arabes, leur empire, leur civilisation, leurs écoles philosophiques, scientifiques et littéraires*, 2 vol. Paris, 1877.

2. *Chronologie orientalischer Vœlker von Albéruni*, 2. Hælfte, Leipzig, 1878.

3. *Ueber die Glaubwürdigkeit der Armenischen Geschichte des Moses von Khoren* (extrait des mém. de l'Académie de Saxe, 1876).

4. *Agathangelos* (ap. Zeitschrift d. D. Morg. Ges., t. XXXI).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Die Quellen Plutarchs in den Lebensbeschreibungen des Eumenes, Demetrius und Pyrrhus, von R. SCHUBERT. 1 vol. in-8°. Leipzig, Teubner, 1878.

La question que traite M. Schubert a déjà donné lieu en Allemagne à des travaux assez nombreux. C'est ainsi que, sans parler d'ouvrages plus anciens et où le sujet est traité d'une manière plus générale[1], récemment M. Fr. Reuss[2] et M. Mœrschbacher[3] ont frayé la voie dans laquelle M. S. s'est engagé à leur suite[4]. Il est impossible de séparer complètement le livre de M. S. de ceux qui l'ont précédé, si l'on veut se rendre un compte exact de la valeur de ses recherches et des conclusions qu'il apporte.

Que Plutarque, pour composer ses vies des hommes illustres, ait puisé à des sources très diverses, qu'il ait reproduit, sans s'inquiéter de les mettre d'accord, les témoignages qu'il avait recueillis, c'est un fait bien connu et dont peuvent s'apercevoir les lecteurs les moins attentifs. Dans la vie de Démétrius, par exemple, on est arrêté, à tout instant, par des contradictions que l'auteur ne prend même pas la peine de dissimuler. A côté d'appréciations qui ont un caractère sérieux et équitable, comme celle-ci : « Démétrius s'abandonnait sans réserve, « tantôt aux plaisirs, tantôt aux affaires, et ne se partageait jamais « entre ces deux états; il se livrait tout entier à l'un ou à l'autre, sans « faire pour cela, avec moins d'exactitude et de soin, tous les préparatifs de la guerre; mais il montrait plus d'habileté à rassembler, à « équiper une armée qu'à la conduire dans l'action » (ch. 20), on rencontre d'autres passages où Démétrius ne paraît plus que comme un roi de théâtre, jaloux d'étaler une vaine magnificence, un débauché, abandonné aux voluptés les plus grossières (ch. 41). Le premier jugement est d'un historien, le second d'un déclamateur, et Plutarque n'a

1. V. particulièrement A.-H.-L. Heeren, De fontibus et auctoritate vitarum parallelarum Plutarchi commentationes IV (Gott. 1820), et M. Haug, Die Quellen Plutarchs in den Lebensbeschreibungen der Griechen neu untersucht (Tubingue, 1854).

2. Hieronymos von Kardia, studien zur Geschichte der Diadochenzeit (Berlin, 1876).

3. Quibus fontibus Plutarchus in vita Demetrii conscribenda usus sit (Strasbourg, 1876).

4. M. S. ne fait d'ailleurs aucune difficulté pour reconnaître ce qu'il doit à ses devanciers, qu'il cite à plusieurs reprises.

pas l'air de soupçonner ce qu'il y a de choquant dans une pareille opposition.

La dissertation de M. Mœrschbacher, très courte[1], mais substantielle et composée avec beaucoup de méthode, ne met pas seulement en lumière ces contradictions; elle entreprend de les expliquer. L'auteur, examinant minutieusement le récit de Plutarque, cherche à le décomposer, en quelque sorte, à retrouver l'origine de tel détail, de tel développement. En rapprochant le texte de Plutarque du XIX^e^ livre de Diodore, du XX^e^ et des fragments qui nous sont parvenus du XXI^e^, il montre que les deux historiens se sont servis des mêmes documents, et il établit que cette source commune n'est autre que le grand ouvrage de Hiéronyme de Cardie[2]. On sait que cet ancien compagnon d'Eumène, qui passa dans la suite au service d'Antigone et de son fils Démétrius, dont il obtint toute la confiance, avait écrit une histoire des successeurs d'Alexandre (ἡ τῶν διαδόχων ἱστορία, ou ἡ τῶν διαδόχων καὶ ἐπιγόνων ἱστορία). C'est à Hiéronyme de Cardie que Plutarque aurait emprunté ses renseignements les plus précis et ses jugements les plus sensés. En effet, Hiéronyme a pris une grande part aux événements qu'il raconte[3]; c'est un homme d'action, et non un rhéteur. Outre ses souvenirs personnels, il a pu consulter, pour la rédaction de son histoire, les documents les plus précieux, entre autres les mémoires de Pyrrhus, ὑπομνήματα βασιλικά[4]. Non seulement Hiéronyme est un écrivain bien informé; mais, malgré ses relations personnelles avec Eumène, avec Antigone et Démétrius, il rend hommage aux mérites de leurs adversaires et ne craint pas de signaler les défauts des princes qu'il a servis. Il fait l'éloge de la modération de Ptolémée après la bataille de Gaza[5], et blâme l'orgueil, la rudesse hautaine qui nuisaient aux grandes qualités de Démétrius et d'Antigone. Cette sûreté d'informations, cette fermeté et cette impartialité de jugement, qui donnent une si haute valeur à l'œuvre de Hiéronyme de Cardie, expliquent les emprunts si fréquents et si considérables qui lui ont été faits par Plutarque, par Diodore, et aussi par Trogue-Pompée, Pausanias et Polyen.

D'autres auteurs encore ont été mis à contribution par Plutarque pour cette vie de Démétrius : Phylarque, Philochore, Démocharès, le

1. Elle n'a que 44 pages; c'est une thèse présentée à l'Université de Strasbourg.

2. Cette opinion avait été déjà soutenue par Brückner, De vita et scriptis Hieronymi Cardiani (Zeitschrift zur Alterthumwissenchaft, 1842). — La dissertation de Brückner a été reproduite en partie dans les Fragm. hist. gr. de la coll. Didot (vol. II, p. 456-461).

3. M. Mœrschbacher et M. S. citent tous deux un passage de Lucien (Macrob., ch. XXII), qui contient un bel éloge de Hiéronyme, emprunté à Agatharchide.

4. Plut., Vie de Pyrrhus, ch. XXI.

5. M. Mœrschbacher et M. S. sont d'accord pour penser que cet éloge de Ptolémée, qui se trouve au ch. V de la Vie de Démétrius et qu'on peut lire également dans Diodore (XIX, 55 et 86), est emprunté à Hiéronyme de Cardie.

neveu de Démosthène. On peut voir, dans le Brutus[1], le jugement que porte Cicéron sur ce dernier historien : « Democharès autem, qui fuit « Demostheni sororis filius, et orationes scripsit aliquot; et earum « rerum historiam, quae erant Athenis ipsius aetate gestae, non tam « historico quam oratorio genere perscripsit. » Pas plus que Phylarque, qui se montre si hostile à la domination macédonienne[2], que Philochore, l'auteur d'une Atthide en 17 livres, un pareil écrivain ne se piquait d'être impartial. Plutarque trouvait chez lui, comme chez les deux autres, ces anecdotes malicieuses, par lesquelles les Athéniens se consolaient de leur abaissement et que lui-même racontait si volontiers; il y trouvait aussi ces amplifications pathétiques, qui convenaient si bien à la nature de son esprit. Comme si la mine n'eût pas été assez riche, il s'est adressé encore aux auteurs de la comédie nouvelle, et c'est d'eux qu'il aurait appris les détails qu'il prodigue, sur les maîtresses de Démétrius et sur ses flatteurs[3].

L'ensemble des conclusions auxquelles arrive M. Mœrschbacher est accepté par M. S. Il les rectifie et les complète sur certains points; par exemple, il rapporte à Duris de Samos l'origine de plusieurs passages que M. Mœrschbacher attribuait à Phylarque ou dont il n'avait pas reconnu l'auteur[4]. Mais ce n'est pas dans ces corrections de détails que se trouve le principal intérêt de son livre. Avant tout, il se propose d'établir que Plutarque, au lieu de remonter directement aux sources, a eu à sa disposition, pour composer ses vies d'Eumène, de Démétrius et de Pyrrhus, un grand ouvrage historique, une sorte de compilation qui aurait singulièrement abrégé ses recherches. C'est par cet intermédiaire (Mittelquelle) qu'il aurait connu les témoignages de Hiéronyme, de Duris de Samos, de Phylarque et des autres. L'auteur de ce résumé, de ce manuel, qui aurait été si utile, non seulement à Plutarque, mais à Cornelius Népos, à Justin et à Arrien, serait, d'après M. S., Agatharchide de Cnide, contemporain de Ptolémée VI Philométor et de Ptolémée VII Evergète. Il faut, en effet, que l'auteur en question ait vécu après Phylarque, dont il résume le témoignage, et avant Trogue-Pompée, qui l'aurait mis à contribution; il faut, de plus, qu'il ait raconté les campagnes d'Eumène en Asie aussi bien que l'expédition de Pyrrhus en Italie. Agatharchide est le seul qui satisfasse à toutes ces conditions. Nous n'avons conservé de lui que vingt fragments, — et l'on pensera peut-être que c'est un point d'appui bien faible pour

1. Ch. LXXXIII.

2. Cf. les Vies d'Agis et de Cléomène, où Plutarque paraît avoir fait usage surtout du récit de Phylarque.

3. Il ne faut pas oublier non plus, parmi les sources de Plutarque, ces recueils d'anecdotes, de faits et de dits mémorables, qui paraissent avoir été assez répandus dans l'antiquité.

4. V. particulièrement, Vie de Démétrius, ch. XLI, ἦν δὲ ὡς ἀληθῶς τραγῳδία, etc..., et Duris, fr. 31.

soutenir une pareille hypothèse, — mais M. S. trouve dans ce petit nombre de textes des arguments qui lui paraissent décisifs.

Il insiste tout d'abord sur le XVIII• fragment d'Agatharchide[1] : « Phylarque au XXIII• livre de ses Histoires et Agatharchide au « X• livre, où il parle de l'Asie, disent que les compagnons d'Alexandre « se sont abandonnés à la mollesse et à tous les excès. » De ce passage où Φύλαρχος καὶ Ἀγαθαρχίδης peuvent se traduire par « Phylarque reproduit par Agatharchide », M. S. tire sans peine la conséquence qu'Agatharchide, en rédigeant sa compilation, avait sous les yeux l'ouvrage de Phylarque et, comme il retrouve dans trois autres fragments (VI-VIII) la trace de renseignements puisés à la même source, il croit pouvoir affirmer que Phylarque est un des auteurs qu'Agatharchide a suivis de préférence. En ce qui concerne les emprunts faits à Hiéronyme de Cardie, les preuves directes font défaut. Mais, outre le texte de Lucien que j'ai indiqué plus haut et qui rapporte l'éloge de Hiéronyme fait par Agatharchide[2], M. S. appelle l'attention sur le II• fragment[3], où l'historien vante le courage des Etoliens, toujours prêts à affronter la mort. Or, Hiéronyme a parlé des Etoliens à plusieurs reprises et a loué leur bravoure[4].

L'ouvrage d'Agatharchide fournissait donc à Plutarque un résumé des historiens antérieurs, une sorte de recueil d'un usage commode, le dispensant à peu près de faire des recherches personnelles; et ce n'était pas une simple collection de matériaux qu'il avait ainsi sous la main, mais des amplifications de rhétorique, des réflexions sentencieuses, des développements oratoires tout préparés. Les fragments qui sont venus jusqu'à nous sont trop rares et trop courts pour que nous puissions juger par nous-mêmes du style d'Agatharchide, mais nous possédons un texte de Photius[5], qui nous le représente comme un rhéteur et un grammairien des plus habiles. M. S. va sans doute trop loin, quand il avance que Plutarque ne peut guère revendiquer, comme lui appartenant en propre, que les préambules placés en tête de chaque vie et les parallèles par lesquels il les termine (p. 688)[6]. Il nous fournit lui-même des arguments contre cette opinion excessive. Au 20• chapitre de la vie de Démétrius, Plutarque, après avoir rappelé avec quel soin attentif Démétrius veillait à la construction de ses vaisseaux et de ses machines de guerre, continue ainsi : « Né avec un esprit inventif, il n'employait « pas son goût pour les arts à des bagatelles, à des amusements inu-

1. Conservé par Athénée, XII, p. 359 B.
2. XVII• fragm. d'Agatharchide (éd. Müller).
3. Conservé par Athénée, XII, p. 527 B.
4. M. S. cite un passage de Diodore (XVIII, 25), où la même idée est exprimée et qui lui paraît avoir été également emprunté à Hiéronyme.
5. Bibl. Cod. 213.
6. La pagination du livre de M. S. est celle du IX• supplément des « Jahrbücher fûr classische Philologie ».

« tiles, comme les autres rois qui occupaient leurs loisirs à jouer de la « flûte, à peindre ou à tourner. » Puis viennent des exemples des distractions, au moins singulières, auxquelles se livraient Eropus, roi de Macédoine, Attale Philométor et les rois des Parthes. M. S. estime avec raison que Plutarque interrompt ici la suite de ses extraits d'Agatharchide, pour nous faire part de ses recherches personnelles. Il n'est guère vraisemblable, en effet, qu'Agatharchide ait inséré dans son histoire ces petits détails, et l'on comprend très bien, au contraire, que Plutarque, avec son esprit curieux, avec son goût pour les anecdotes, n'ait pas résisté au plaisir de nous conserver les historiettes qui avaient frappé son attention quand il les avait lues, et dont il s'était amusé tout le premier.

On trouverait encore à citer, dans le livre de M. S., bien des remarques ingénieuses, des rapprochements heureux, quoique parfois un peu subtils. La vie d'Eumène et celle de Pyrrhus ont été étudiées par lui d'aussi près que celle de Démétrius. Alors même qu'on ne souscrirait pas à toutes ses conclusions, on lui saura gré d'avoir éclairci, sur plus d'un point, cette histoire si compliquée et si obscure des successeurs d'Alexandre. A ce point de vue, je signalerai surtout, dans les notes qui terminent le volume, les deux dissertations (notes 3 et 4) sur la guerre de quatre ans et l'archontat de Dioclès[1], et l'étude sur les négociations qui amènent la conclusion de la paix entre Pyrrhus et les Romains (note 6).

J'indique rapidement ces discussions particulières; en effet, comme je l'ai déjà dit, ce qu'il y a de plus remarquable dans le volume de M. S., c'est l'effort très consciencieux et très méritoire qu'il a tenté, pour expliquer la méthode de travail et les procédés de composition de Plutarque. Ses recherches, on le voit, ne sont pas en contradiction avec celles de ses devanciers; il serait plus exact de dire qu'elles s'y superposent, en quelque sorte, et les complètent. Il rapporte, lui aussi, à Hiéronyme de Cardie, à Phylarque, à Duris de Samos, etc., l'origine des récits de Plutarque; mais, entre le biographe de Chéronée et les historiens primitifs, il établit un intermédiaire, le grand ouvrage d'Agatharchide. Au lieu de réunir lentement, pièce à pièce, les documents dont il a fait usage pour la rédaction de ses Vies des hommes illustres, Plutarque les aurait reçus, déjà préparés et mis en œuvre, de la main d'Agatharchide. Pour nous servir d'une comparaison de M. S., il n'y a pas là un travail délicat de mosaïque, un effort d'industrie patiente, rassemblant dans un même cadre, pour les ajuster avec soin, des pièces de provenances diverses; il n'y a guère qu'une reproduction, plus ou moins fidèle, d'un ouvrage, qui n'est lui-même qu'une compilation. Les récits originaux, les documents de première main ont fourni la matière des Vies de Plutarque, — et c'est ce qui nous les rend si précieuses;—

1. Ces deux dissertations avaient déjà paru dans l'Hermès, tome X, p. 111 sqq., 447 sqq.

mais il ne les a connus que par Agatharchide. Il les a seulement entrevus au travers d'un texte qui les avait trop souvent dérobés par les ornements d'une rhétorique ambitieuse et parfois pompeuse. — De là ce manque de précision, ces incertitudes regrettables dans la narration des événements et dans l'appréciation des caractères.

Il résulte encore de ce fait une autre conséquence, que M. S. expose nettement. Si l'on admet que Plutarque a extrait de l'histoire d'Agatharchide la substance de ses biographies d'Eumène, de Démétrius et de Pyrrhus, il est difficile de croire qu'il ait interrompu ce travail de dépouillement, pour aller chercher à des sources assez différentes les documents qui lui étaient nécessaires pour écrire les Vies de Sertorius, de Marius et d'Antoine, qu'il met en parallèle avec les trois généraux grecs. Il aurait dû dans ce cas prendre, quitter, reprendre encore l'ouvrage d'Agatharchide. Il aurait dépensé en pure perte beaucoup de temps et de peine, alors qu'il eût été beaucoup plus simple de composer à la suite ces trois récits, pour lesquels tous les renseignements lui étaient fournis par une source commune. Cette considération amène M. S. à émettre l'opinion suivante, qui me paraît très juste : « Je crois, « dit-il, que, dans le choix de ses biographies, Plutarque a pris surtout « en considération l'abondance des matériaux qui s'offraient à lui. Il « n'a pas eu tout d'abord le projet bien arrêté de comparer l'une à « l'autre les vies de deux personnages qu'il se serait d'avance désignées à lui-même, mais cette pensée n'a pris dans son esprit une « forme précise que dans le cours de son travail » (p. 687-688). Il aurait commencé par recueillir, en suivant plutôt l'ordre chronologique, des documents sur la vie des hommes illustres et c'est plus tard seulement, quand il aurait terminé ses extraits, qu'il se serait demandé sous quelle forme il les publierait, et se serait décidé à rapprocher l'un de l'autre un Grec et un Romain. Il aurait donc écrit après coup ses préambules et ses parallèles, se bornant tout au plus à réviser sur quelques points, avant la publication, le corps du récit[1], et laissant subsister dans ce travail de révision, probablement assez rapide, plus d'une inexactitude et d'une contradiction.

Avant de quitter le livre de M. S., je crois devoir exprimer une réserve, à laquelle souscriront, je pense, tous ceux qui lisent les Vies

1. Michaelis, dans sa dissertation de Ordine vit. par. Plut. (Berlin, 1875), soutient que l'on ne trouve dans les Vies de Plutarque aucune trace d'un travail de révision; mais cette assertion est démentie par ce fait que Plutarque renvoie souvent le lecteur aux détails qu'il a donnés, ou qu'il se propose de donner dans une autre biographie. M. S. cite avec raison ce passage de la Vie de César (ch. XXXV) : « ὡς ἐν τοῖς περὶ ἐκείνου (Pompée) γραφησομένοις τὰ καθ' ἕκαστα δηλωθήσεται ; » ce qui signifie qu'il avait déjà réuni les matériaux de la Vie de Pompée, qu'il avait terminé ses extraits à ce sujet, sans leur avoir encore donné leur forme définitive.

des hommes illustres, non pas en érudits, avec l'intention arrêtée de les soumettre à une analyse minutieuse, mais uniquement pour retrouver dans ces récits les souvenirs de l'antiquité et se laisser pénétrer, sans résistance, par l'impression fortifiante et saine qu'ils laissent après eux. Il resterait à expliquer, s'il est vrai que Plutarque se soit contenté de reproduire, sans ordre et sans choix, des travaux de seconde main, comment il se fait que ses biographies ont pour nous tant de charme, que nous prenons un tel plaisir à leur lecture, séduits également par l'intérêt des faits qui y sont présentés, et par l'honnêteté et la droiture de l'écrivain qui les raconte. Nous avons perdu l'ouvrage d'Agatharchide; mais on ne lui fera pas tort, à coup sûr, en supposant que, s'il nous eût été conservé, il n'aurait pas obtenu cette renommée populaire à laquelle sont arrivés, sans effort, les récits de l'historien de Chéronée. C'est que Plutarque, moraliste avant tout, a mis beaucoup de lui-même dans ses biographies. Son érudition est empruntée; mais il y a quelque chose qui est bien à lui, c'est la candeur de son âme, qui se peint dans ses écrits avec une fidélité si sincère. Dans la dissertation que j'ai citée, M. Mœrschbacher fait allusion à ces préoccupations morales de Plutarque (p. 11), et M. S., lui-même, montre à plusieurs reprises (par exemple p. 666, 787) que l'auteur, en passant sous silence tel ou tel détail, s'est laissé guider par le désir de ne pas altérer l'image du héros qu'il voulait proposer à l'admiration de ses lecteurs. Mais ce sont des indications rapides, et nulle part le caractère particulier des Vies de Plutarque n'est défini assez nettement. Il eût été juste, cependant, de ne pas l'oublier. Le goût de Plutarque pour la prédication, son penchant à considérer surtout dans les faits les enseignements et les exemples de vertu qu'ils peuvent donner, ont nui à la valeur de son œuvre, à l'exactitude et à l'ordre de ses narrations; mais, en même temps, ils sont, si l'on veut être équitable, la meilleure excuse qu'on puisse invoquer en sa faveur, puisqu'il s'est proposé bien moins d'écrire l'histoire que d'édifier les âmes et que, en somme, il a très bien fait ce qu'il a voulu faire.

Cette réserve exprimée, — et je crois qu'elle était nécessaire, — il convient de louer, comme il le mérite, le livre de M. S. De pareilles recherches, poursuivies avec ce soin et cette conscience, rendent de très grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Grèce. Il n'est pas indifférent, en effet, d'être dirigé par un guide tel que M. S. dans la lecture de Plutarque, d'être renseigné par lui sur l'autorité et la provenance des documents. Nous souhaitons vivement qu'il ne s'en tienne pas à ces premières études et continue la tâche qu'il a si bien commencée.

R. Lallier.

Rœmische Geschichte von W. Ihne. Vierter Band. Leipzig, Engelmann, 1876; in-8° de 335 p. — Pr. 5 fr. 65.

L'*Histoire romaine* de M. Ihne se compose jusqu'ici de quatre volumes. Le quatrième, qui est le plus récent, décrit l'état de la République arrivée à son apogée, c'est-à-dire vers l'époque des Scipions. L'auteur pense avec raison que les Gracques inauguraient une période nouvelle, celle des révolutions qui, rapidement, menèrent Rome à l'empire, et, avant d'en aborder l'étude, il a voulu jeter un regard sur l'ensemble des institutions républicaines, au moment où elles étaient le plus parfaites. Ce volume comprend quatre parties distinctes. Les chapitres I-III traitent de l'organisation politique de la République; les chap. IV-XI, de son organisation administrative, militaire, judiciaire et financière; les chap. XII-XV, de son état moral et intellectuel; le XVI^e^, qui est comme la transition du présent volume au suivant, raconte l'histoire intérieure de Rome depuis la fin des guerres puniques jusqu'aux Gracques.

M. Ihne s'est beaucoup servi des ouvrages antérieurs au sien, notamment des manuels de Lange et de Marquardt-Mommsen. Mais il les a contrôlés et quelquefois rectifiés par ses recherches personnelles. Ce qui fait surtout l'originalité de son livre, c'est qu'il s'est appliqué moins à exposer dans le détail ce mécanisme de la constitution romaine qu'à en pénétrer l'esprit. A cet égard on y trouvera des pages qui méritent d'être lues et méditées. Peut-être semblera-t-il parfois incomplet; mais il n'a pas eu la prétention de tout dire; il s'est proposé de donner une idée exacte et précise de la République, telle qu'elle était vers le milieu du II^e^ siècle av. J.-C., et, sauf quelques légères restrictions, il y a réussi.

Th. Keim. **Aus dem Urchristenthum**, Geschichtliche Untersuchungen in zwangloser Form. Erster Band. Zürich, Orell Füssli, 1878.

Ce volume nous arrivait en même temps que la nouvelle de la mort prématurée et regrettable de son auteur. Né à Stuttgard en 1815, Keim avait étudié la théologie à Tubingue sous la direction de Baur et fut certainement le plus distingué de la seconde génération d'élèves formés par ce maître illustre. Il n'était point fait cependant pour le simple rôle de disciple. D'une originalité vive et d'une indépendance jalouse et presque farouche, il chercha de bonne heure et sut trouver le sentier où il a marché jusqu'à la fin un peu solitaire, mais non sans fruit et sans gloire. Il se dégagea promptement du *schématisme* hégélien qui pèse d'un poids si lourd sur les constructions historiques de Baur. Il avait l'horreur des abstractions du *processus* logique et idéal auquel son maître se complaisait. Il avait le sens des réalités concrètes et il voulut les saisir partout pour les rendre avec un relief saisissant et une cou-

leur pittoresque. C'est là ce qui fit surtout le succès et le mérite de son *Histoire de Jésus de Nazara*, en trois forts volumes, à laquelle son nom restera attaché.

En histoire, il s'était marqué deux domaines dans lesquels se sont renfermées toutes ses recherches. L'un était les origines de la Réforme en Allemagne; l'autre les origines du christianisme. Il étendait cette dernière période du christianisme primitif (*Urchristenthum*) jusqu'à Constantin. C'est aux problèmes aussi nombreux qu'obscurs de ces trois premiers siècles que se rapportent ses principales publications. On peut dire qu'elles ont rouvert et renouvelé le débat sur tous les points qu'elles ont touchés. Tradition sur le prétendu séjour de l'apôtre saint Jean en Asie Mineure, inauthenticité des rescrits d'Adrien et d'Antonin touchant les chrétiens, controverse de Celse et d'Origène, conversion de Constantin, on ne peut plus reprendre ces sujets désormais sans tenir grand compte des recherches de Keim.

Il nous faut malheureusement ajouter que la susceptibilité et même l'irascibilité du théologien étaient égales à sa puissance de travail. Keim ne pouvait souffrir la contradiction. Son âpre polémique, qui rappelle trop bien celle d'Ewald, était prompte à ramener à des sentiments bas ou odieux l'opposition que rencontraient ses hypothèses même les plus discutables. Il ne pouvait admettre que les raisons qui l'avaient convaincu ne fussent pas suffisantes pour convaincre les autres. Le réfuter, c'était être son ennemi et, qui plus est, l'ennemi de la lumière et de la vérité. Cette aigreur de caractère le condamnait à l'isolement. Il avait rompu non seulement avec toutes les écoles, mais encore avec toutes les revues historiques et théologiques. Aussi, dans ces derniers temps, avait-il formé le dessein de publier à part et dans une série de volumes sans lien entre eux les dissertations qu'il ne croyait plus pouvoir adresser aux recueils périodiques de son pays. Le volume dont nous avons plus haut transcrit le titre est le premier de cette série qui promettait d'être longue et fructueuse et qui malheureusement ne contiendra plus, si elle se continue, que des œuvres posthumes.

Nous n'avons donc ici qu'une collection de dissertations sur des sujets divers qui n'ont de commun que le fait d'appartenir à l'histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne. Comme dans les articles de revue, la polémique y tient une grande place. Elles sont loin d'être toutes d'une égale valeur; mais aucune n'est dépourvue d'intérêt.

La première a pour titre : *Josephus im Neuen Testament*. Est-il possible de constater chez quelques-uns des écrivains du Nouveau Testament la connaissance et la mise à profit des écrits de Josèphe? La question ne se pose guère que pour Luc, c'est-à-dire pour l'auteur du *troisième évangile* et des *Actes des apôtres*. Keim la résout par l'affirmative au moins pour le *Bellum judaïcum* et les *Antiquitates*. Il insiste surtout sur le parallélisme de la chronologie de Luc et de celle de Josèphe. Nous devons avouer que ces arguments chronologiques ne nous parais-

sent pas beaucoup plus probants que les arguments philologiques réunis par M. Holzmann en faveur de la même thèse. Nous ne nous arrêterons pas davantage aux articles trop spécialement théologiques sur l'hypothèse d'un évangile de Marc primitif et sur la conférence de Jérusalem, malgré le grand intérêt de ce dernier, où Keim rompt ouvertement avec la tradition générale de l'école de Tubingue. Nous passerons également sur la discussion de l'origine du nom des *chrétiens*, des rescrits inauthentiques des Antonins, de la date de l'*Apologeticus* de Tertullien, et des origines du monachisme. Le véritable noyau du volume, la partie la plus importante et la plus digne d'attention est une étude approfondie sur les *Actes du martyre de saint Polycarpe* et sur la date de ce martyre.

On sait que M. Waddington dans un mémoire sur la chronologie du rhéteur Œlius Aristide, lu à l'Académie des Inscriptions en 1867, a fixé la date de la mort de Polycarpe en l'année 155, c'est-à-dire 10 ans plus tôt que ne le faisait la tradition. La plupart des savants en France et en Allemagne ont accepté la démonstration de M. Waddington. MM. Renan, Aubé, Hilgenfeld, Lipsius, Gebhardt, etc., l'ont regardée comme définitive. C'est un point qui passait pour acquis et que l'on donnait couramment comme tel dans les discussions sur les origines du christianisme. M. Keim n'a pas voulu se rendre et défend avec ténacité la date traditionnelle de 165 ou 166. Tous ses arguments ne sont pas du même poids. Il démontre sans doute qu'Eusèbe et Jérôme ont placé la mort de Polycarpe à cette dernière date sous Marc Aurèle et non sous Antonin. Mais ni l'un ni l'autre ne sont une autorité décisive en matière de chronologie. Le contradicteur de M. Waddington soulève des difficultés plus sérieuses. Il montre d'abord combien est confuse la chronologie de la maladie du rhéteur Aristide d'après laquelle on veut déterminer celle de la vie de Polycarpe. En second lieu, il n'est pas certain même d'après Aristide que Quadratus, le proconsul d'Asie au moment de la mort de Polycarpe, ait été le successeur immédiat de Sévérus, d'après lequel on détermine l'année de son proconsulat; il n'est pas plus prouvé que ce Quadratus, mentionné dans les actes du martyr de Smyrne, soit le même que l'ami de ce rhéteur Aristide, car il y a eu toute une série de grands personnages de ce nom depuis Trajan jusqu'à Commode. Tous ces points seraient aussi bien établis qu'ils sont incertains et confus, on n'aurait pas gagné grand'chose. Toute la combinaison de M. Waddington et de ceux qui l'ont suivi repose sur la mention de ce Quadratus dans l'appendice du *martyre de Polycarpe*. Or cet appendice date du cinquième siècle et peut-être du sixième. Quelle valeur peut bien avoir une indication si tardive? N'est-ce pas une simple fable chronologique comme celle du consulat des deux Geminus pour l'année de la mort de Jésus, ou celui de Sura et de Sénécion pour l'année du martyre d'Ignace? Enfin reste un dernier fait embarrassant. On sait que Polycarpe fit un voyage à Rome sous l'épiscopat d'Anicet. La durée de cet épiscopat d'Anicet, d'après la majorité

des documents, est généralement comprise entre 155 et 166. Si Polycarpe était à Rome au plus tôt en 155, il devient bien difficile de le faire mourir à Smyrne la même année, ou même pour d'autres raisons l'année suivante, 156. On trouvera beaucoup plus faibles et plus vagues les objections contre cette même date tirées des démêlés de Polycarpe avec Marcion, les Montanistes ou autres hérétiques. M. Keim n'apporte aucun argument nouveau en faveur de la date traditionnelle 165 ou 166; il ne renverse pas même la thèse de M. Waddington, mais il en fait très bien sentir les parties faibles, par où elle reste ouverte aux doutes et aux critiques; il montre qu'elle n'a pas le caractère d'évidence et d'axiome définitif qu'on se plaît un peu légèrement à lui prêter. Tout au moins cette minutieuse discussion de M. Keim, reprenant la question sous toutes ses faces, rouvre un débat trop tôt fermé et provoquera sans doute de nouvelles recherches.

Auguste SABATIER.

L'Abdicazione di Diocleziano; Studio critico di Achille COEN. Livorno, Vigo, 1877. Un vol. in-8° de 50 p.

M. Coen a essayé, après tant d'autres, de rechercher les causes de l'abdication de Dioclétien. Il examine d'abord les diverses opinions qui ont été émises sur ce point par les auteurs anciens comme par les modernes; il les réfute toutes par des arguments qui, pour la plupart, sont solides, et qui témoignent d'un véritable sens critique et d'une sérieuse connaissance du sujet. Dans la deuxième partie de son livre, il expose ses propres conjectures. Dioclétien, dit-il, voulut, pour fortifier l'empire, lui donner ce qui lui avait toujours manqué, une bonne loi de succession, et il crut y avoir réussi en établissant la tétrarchie. Ce système n'avait pas simplement pour objet de faciliter le gouvernement du monde par une sorte de division du travail; il devait aussi conjurer les troubles qui se produisaient à chaque changement de règne. Désormais, en effet, si un Auguste venait à mourir, son César, qui était en même temps son fils adoptif, lui succédait et nommait à son tour un nouveau César; si c'était un César qui mourût, les deux Augustes s'accordaient pour le remplacer; par ce moyen il y avait toujours à côté du trône des aspirants officiels à l'empire et des héritiers légitimes de la couronne. Dioclétien résolut d'éprouver l'efficacité de cette conception politique, et, après un règne de vingt ans, il provoqua, en abdiquant, une vacance qui lui permit de voir de quelle manière s'opérerait à l'avenir la transmission du pouvoir impérial. C'est là le motif principal qui, selon M. C., le détermina à se retirer. Cette hypothèse est ingénieuse et présente un grand caractère de vraisemblance, à condition de reconnaître que des motifs d'ordre secondaire, comme la maladie, ont pu agir aussi sur l'esprit de Dioclétien.

Je n'adresserai à M. C. qu'une critique. Il prétend que d'Auguste à Dioclétien « on ne sut pas à Rome si l'empire devait être héréditaire

ou électif, et, dans ce dernier cas, à qui devait être confié le soin d'élire l'empereur » (p. 32). Je crois au contraire qu'à cet égard les règles du droit public étaient très précises. L'empire était, en théorie, une monarchie élective, et c'était le Sénat, représentant du peuple romain, qui en principe nommait l'empereur. Mais, comme il ne possédait qu'une autorité morale et qu'il n'était pas en état de faire respecter ses prérogatives par la force, ses choix n'étaient presque jamais libres. Pourtant, même quand il arrivait qu'un empereur fût proclamé par les soldats, il fallait un vote du Sénat pour lui conférer par la *lex regia* l'*imperium* ; jusque-là il n'était qu'un usurpateur, ou, comme on disait, un tyran.

Paul GUIRAUD.

Récits de l'histoire romaine au Vᵉ siècle. Nestorius et Eutychès. Les grandes hérésies du Vᵉ siècle, par Amédée THIERRY, membre de l'Institut. Paris, 1878.

Le volume inscrit en tête de cet article termine la dernière partie du grand ouvrage qu'Amédée Thierry avait entrepris sous le titre : « Récits de l'histoire romaine au Vᵉ siècle. » Dans la première partie, comprenant les luttes politiques de ce siècle, il avait retracé successivement l'agonie, le démembrement, la mort de l'empire. Mais le tableau n'eût pas été complet, s'il n'y eût ajouté celui des luttes religieuses qui, dans cette période critique, occupent une si grande place. Sous les noms illustres de saint Jérôme et de saint Jean Chrysostôme, il avait décrit la société romaine en Orient et cette même société en Occident. Il lui restait à retracer, sous les noms tristement fameux de Nestorius et d'Eutychès, les longues et âpres controverses dont elle fut agitée. Cette tâche ingrate ne l'a point rebuté. Dans ces démêlés, purement théologiques en apparence, il a retrouvé les luttes d'intérêt, le jeu des passions, le concours de volontés et d'efforts dont se compose la vie publique et qui, pour le spectateur attentif, rendent un siècle digne de l'histoire.

Il fallait avant tout exposer les sujets du différend. C'est ce que Thierry fait en ces termes : « Lorsque la Vierge Marie mit au monde l'Homme-Dieu qui venait sauver le genre humain, engendra-t-elle l'homme ou le Dieu ? Et si elle engendra l'un et l'autre, dans quel rapport les deux natures, divine et humaine, coexistèrent-elles en la personne de Jésus ? »

Telle fut en effet la question débattue entre les théologiens du Vᵉ siècle. Mais ce n'était pas la première fois que cette question était soulevée. Bien avant l'époque d'Arien elle avait fait son apparition dans le monde théologique ; et pour expliquer l'ardeur croissante des discussions qu'elle fit naître, les formules diverses à l'aide desquelles on s'efforça de la résoudre, les violentes oppositions que suscitèrent quelques-unes d'entre elles, pour comprendre, en un mot, l'origine et la marche des contro-

verses qu'Amédée Thierry fait passer sous nos yeux, il faut remonter de siècle en siècle jusqu'au jour où le titre de Dieu fut pour la première fois donné à Jésus.

Qu'il nous soit donc permis de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de ce point de dogme qui, après avoir jadis donné lieu à trois schismes irrémédiables, divise et parfois passionne encore les théologiens de nos jours.

Chacun sait, chacun du moins peut s'assurer par l'Évangile, que jamais Jésus ne s'est lui-même appelé Dieu. Il s'appelait l'Oint de Dieu, le Christ, le Messie. Tant que Jésus était annoncé aux seuls Juifs, ce titre suffisait pleinement pour le relever à leurs yeux comme l'envoyé définitif promis à leur nation.

Toutefois, ce titre de Messie portait trop expressément le cachet juif, il était trop spécialement affecté au chef de cette nation méprisée, il avait trop longtemps servi à nourrir son fol orgueil, ses folles espérances, à exalter ses sentiments d'aveugle inimitié contre les autres peuples, pour accréditer auprès d'eux celui qui en était revêtu. Pour lui assurer leur foi et leurs hommages, on jugea nécessaire d'entourer ce nom d'une nouvelle auréole, de laisser dans l'ombre les attributs qui l'avaient seuls caractérisé jusqu'alors et de lui en assigner de plus universels, et, à ce qu'on pensait, de plus relevés.

C'est à ce besoin que parut répondre la notion d'un *Logos*, sagesse ou parole émanée de l'essence divine, dont les théosophes de ce temps faisaient, à l'instar de Platon, le conseiller et l'instrument de Dieu dans l'œuvre de la création. Cette notion, jusque-là purement idéale, on la déclara réalisée, personnifiée en Jésus. Revêtu ainsi d'un rôle cosmogonique auquel lui-même ne paraît pas avoir jamais songé — avant de prendre dans le sein de Marie une chair semblable à la nôtre et d'habiter parmi les hommes pour les éclairer et les sanctifier — il aurait « au commencement », comme Verbe divin, résidé auprès de Dieu et coopéré à la formation de toutes choses.

Tels sont les traits sous lesquels Jésus est représenté dans un passage de l'épître aux Colossiens (I, 16) et plus expressément dans le prologue du quatrième évangile, où se trouve la première trace du titre de Dieu donné à Jésus, mais où, conformément au principe théosophique de l'émanation, il ne lui est attribué que dans un sens subordonné (Θεὸς πρὸς τὸν Θεόν) correspondant à celui de *second Dieu* que Philon donne à son Logos.

Les Pères apologistes des IIe et IIIe siècles, Justin, Tatien, Athénagore, Irénée, Théophile, Tertullien, Origène, ambitieux, avant tout, de gagner à Jésus l'hommage des païens, empruntèrent à Philon des définitions encore plus précises. Puis, personnifiant à son tour le Saint-Esprit que Jésus avait annoncé à ses disciples, ils composèrent de ces trois personnes divines une Trinité qu'ils placèrent au sommet de la hiérarchie des êtres. Dieu le Fils, auquel le Saint-Esprit était subordonné, était lui-même subordonné à son Père, car, à moins de confondre ensemble

ces trois personnes revêtues d'attributs si différents, on n'eût cru pouvoir autrement demeurer fidèle au dogme fondamental de l'unité divine. On déclarait donc le Fils inférieur au Père qui l'avait engendré, les uns niant entre eux l'identité de substance, les autres la coéternité, tous en un mot considérant le Fils comme le ministre, l'envoyé, aucun comme l'égal du Père.

Mais depuis Constantin, les païens qui, à la suite du vainqueur, passèrent en foule sous la bannière chrétienne, précipitamment enrôlés dans l'Église, y apportèrent avec eux les habitudes anthropolatriques qu'ils avaient contractées dans leur ancien culte. Qu'on se rappelle ces néophytes qui, dans leurs invocations au Dieu de l'Évangile, ne pouvant s'empêcher de lui associer de simples mortels, transportaient aux saints et aux martyrs de la foi les honneurs divins que naguère ils rendaient à leurs héros. Comment n'eussent-ils pas étendu dans la même proportion les prérogatives, le pouvoir, la dignité de Celui au nom duquel ils s'étaient convertis ? Comment se fussent-ils fait scrupule d'égaler en tout à Dieu Celui qui en portait déjà le titre? Les chefs de l'Église, de leur côté, voyant la foule païenne embrasser avec ardeur le culte de ce Dieu venu sous la forme humaine, cédèrent de plus en plus à ce penchant qui, tout en hâtant le triomphe extérieur du christianisme, tournait au profit de leur propre autorité. Si Christ était Dieu dans le sens absolu de ce mot, c'était les ordres de Dieu que transmettaient au monde ceux qui lui parlaient au nom de Christ; c'était Dieu lui-même que, dans le pain et le vin de la Cène, les prêtres évoquaient du ciel et distribuaient aux communiants.

Les Docteurs d'Occident, puis ceux d'Égypte, furent les premiers à suivre l'inclination de la foule. Les Docteurs de Syrie et de Palestine, interprètes plus scrupuleux des livres saints, ne cédèrent qu'à demi à l'entraînement général. Arius, élève de l'école savante d'Antioche, tint tête quelque temps à Athanase, élève de l'école allégorisante d'Alexandrie. Mais au concile de Nicée, la pluralité des évêques se déclarèrent contre lui. Frappé d'anathème, il fut déposé, condamné à l'exil, et l'assemblée proclama solennellement « Jésus vrai Dieu, consubstantiel et coéternel à son Père ».

Dans ce décret, néanmoins, confirmé un demi-siècle après dans le décret du premier concile de Constantinople, l'Église n'entendait point favoriser l'erreur des Docètes et des Sabelliens qui, pour mieux diviniser Jésus, faisaient abstraction de sa nature humaine. C'eût été, par une autre exagération, choquer le penchant anthropolatrique de la foule et réduire à une pure fantasmagorie tout ce que l'Écriture raconte de la carrière terrestre du Sauveur. Lors donc qu'au IVᵉ siècle, Apollinaire, évêque de Laodicée, vint à soutenir qu'en Jésus le Verbe divin avait remplacé l'âme humaine et avait pris dans le sein de Marie une chair différente de la nôtre, dont il n'avait que l'apparence, il fut à son tour condamné par divers conciles qui décrétèrent que « Jésus, vrai Dieu,

n'était pas moins vrai homme, tout ensemble Dieu parfait et homme parfait. »

Mais alors renaissait, plus épineuse encore qu'auparavant, la question traitée incidemment dans les controverses du IIIe et du IVe siècle. Comment l'humanité réelle et l'absolue divinité pouvaient-elles coexister en Christ ? Comment pouvaient simultanément se manifester en lui leurs propriétés respectives ? Dans cette personne composée de deux natures, l'une finie, l'autre infinie, l'infini absorbait-il le fini ? le fini limitait-il l'infini ou bien étaient-ils simplement juxtaposés, de manière à ce que chacun eût son action propre, produisit ses effets ?

La controverse qui s'engagea sur cette grave question n'était au fond que le prolongement de la controverse arienne ; aussi y trouvons-nous en conflit les mêmes écoles dogmatiques dont la lutte avait signalé l'époque d'Arius. Les mêmes théologiens qui avaient hésité à donner à l'homme Jésus le titre de Dieu, obligés de céder sur ce point, voulaient au moins qu'on séparât profondément en lui la nature divine et la nature humaine, qu'on n'attribuât pas à l'une les propriétés, les actes, les conditions qui appartenaient à l'autre, qu'on ne rabaissât pas l'essence divine en lui imputant ce qui est le propre de l'être humain. Rien en particulier ne leur paraissait plus choquant que l'idée que Dieu eût pu naître d'une femme.

C'est là-dessus qu'éclata le différend.

Le monachisme, dont le crédit croissait de jour en jour, s'était dès son origine placé sous le patronage de Marie toujours vierge, et, parmi les titres d'honneur qu'il lui prodiguait, il n'en trouvait pas de plus digne d'elle que celui de « Mère de Dieu ». Aussi quelle explosion de colère chez les religieux et le peuple de Constantinople lorsque son patriarche, Nestorius, osa le lui disputer ! Mais bientôt quelle joie chez Cyrille, patriarche d'Alexandrie, lorsque cette hérésie, ébruitée, lui permit de se déchaîner publiquement contre un rival détesté ! Point de repos pour lui qu'il n'eût obtenu de Théodose le Jeune la convocation d'un concile général à Éphèse, devant lequel Nestorius fut traduit. Dans cette ville, vouée au culte de Marie et où son tombeau prétendu avait remplacé dans la vénération des habitants le temple de la grande Diane, la condamnation de Nestorius était assurée. Accusé de distinguer en Christ deux personnages différents, le fils de Dieu et le fils de Marie, il fut déposé, excommunié et un rigoureux exil prononcé contre lui (431).

Mais, lorsque dix-huit ans après, dans cette même ville d'Éphèse, le parti égyptien, représenté par le moine Eutychès et le patriarche Dioscore, voulut, dans un nouveau concile (449), compléter sa victoire et faire triompher la doctrine d'une seule nature en Christ, même depuis son incarnation, les actes de brigandage auxquels se livrèrent les vils agents dont Dioscore s'était fait escorter révoltèrent l'Église de Rome, qui s'unit à celle d'Orient pour écraser cette nouvelle hérésie. Le quatrième concile général, assemblé à Chalcédoine par l'empereur Marcien

(451), cassa le second décret d'Éphèse, proscrivit l'opinion d'Eutychès à l'égal de celle de Nestorius, et, dans un symbole qui devait servir de complément à ceux de Nicée et de Constantinople et fixer à jamais le dogme sur cette question, établit que Christ, consubstantiel à son Père quant à la divinité, consubstantiel à nous-mêmes quant à son humanité, subsistait par cela même en deux natures unies, mais distinctes, dont la différence subsistait malgré leur union et qui néanmoins concouraient à former un seul Fils, Dieu Verbe et Seigneur Jésus-Christ.

Par cette formule on signalait bien sans doute les deux écueils à éviter, mais on n'indiquait pas aussi bien la route à tenir pour les éviter. On déclarait qu'il ne fallait ni confondre les natures ni diviser la personne ; mais on n'expliquait pas comment on pouvait unir sans confondre et distinguer sans diviser, comment des attributs contradictoires pouvaient être unis dans un même sujet, comment la même personne pouvait tout à la fois ignorer comme homme, et, comme Dieu, posséder toute la science, souffrir, mourir comme homme, et être immortelle comme Dieu. Le vice du point de départ subsistait au point d'arrivée ; la solution de Chalcédoine laissait intacte la difficulté radicale inhérente au titre d'Homme-Dieu.

Aussi envenima-t-elle la dispute, bien loin de l'apaiser. Le parti monophysite, d'ailleurs, n'avait plus de contrepoids solide en Orient. La cour de Constantinople, où des influences opposées prévalaient tour à tour, flottait à tout vent de doctrine. Les écoles d'Antioche et d'Édesse étaient détruites ; les Nestoriens, expulsés de Syrie, étaient dispersés dans l'Inde, en Perse et en Chaldée. Le parti monophysite, au contraire, tout-puissant en Égypte, avait des adhérents dans la plupart des provinces de l'empire d'Orient ; il dominait dans tous les monastères. Fort de sa popularité et de la consistance de ses vues, il refusa de se soumettre aux décisions du concile et se porta contre ses adversaires aux actes les plus violents. Les successeurs de Marcien essayèrent, par diverses concessions, de ramener ce parti intraitable. Zénon, Anastase, Justinien surtout, firent dans ce sens de nombreuses tentatives ; toutes échouèrent, et en dépit d'elles, éclata, en 536, le schisme monophysite, bien plus étendu, bien plus profond que le schisme nestorien consommé un siècle auparavant.

Mais en vain l'Église croyait-elle avoir, au prix de ces déchirements, extirpé de son sein les hérésies nestoriennes et eutychiennes ; dès le commencement du moyen âge elles reparaissent sous de nouveaux noms et de nouvelles formes, l'une dans l'Église d'Orient, l'autre dans celle d'Occident. Héraclius et ses premiers successeurs, voyant les monophysites prêts à se liguer avec les ennemis de l'empire, essaient auprès d'eux de nouvelles voies de rapprochement. « Si vous le voulez, leur disent-ils, nous écarterons la question des deux natures et nous reconnaitrons avec vous qu'il n'y a en Christ qu'une seule volonté. » Cette formule trouve des adhérents ; mais encore ici c'est l'Église de Rome qui s'oppose et qui, se prévalant de l'appui qu'on demande aux Latins

contre les Musulmans, insiste pour le maintien du décret de Chalcédoine, et, sans s'émouvoir du schisme « monothélite » qui se déclare chez les moines du Liban, fait triompher dans le troisième concile de Constantinople (680), avec la doctrine des deux natures en Christ, celle de ses « deux volontés » comme homme et comme Dieu.

Un siècle après, c'est en Occident que la querelle se rallume. Deux évêques d'Espagne, dans leurs efforts pour la conversion des Arabes, frappés du scandale que leur causait le dogme de la déité de Christ, ont cherché à la leur présenter sous une forme plus acceptable, en observant que Christ, vrai Fils de Dieu, quant à sa divinité, n'était, quant à son humanité, fils de Dieu que « par adoption ». L'Église ne voit dans cette doctrine que le nestorianisme ressuscité et les deux évêques, condamnés par le concile de Ratisbonne, sont, l'un obligé de quitter l'Espagne, l'autre tenu en prison jusqu'à ce qu'il se soit rétracté devant l'évêque romain.

Pendant ce temps les monophysites, définitivement séparés de l'Église et de l'empire, abondent toujours davantage dans leur sens, poussent leur doctrine jusque dans ses conséquences les plus absolues, donnent, les uns dans le sabellianisme, les autres dans le docétisme, d'autres enfin, par une logique plus rigoureuse encore, arrivent jusqu'au panthéisme et déclarent non plus Jésus seulement, mais tous les êtres consubstantiels avec Dieu.

En scrutant si curieusement les rapports des deux natures en Jésus-Christ, en lui décernant un titre et des honneurs si supérieurs à ceux qu'il s'était lui-même attribués, l'ancienne Église avait-elle fait du moins des progrès proportionnés dans l'imitation du caractère du Christ?

Le contraire n'était que trop à craindre, et l'histoire lamentable de ces débats ne le fait que trop apercevoir. Est-il rien de plus desséchant pour la piété que la masse des écrits polémiques qu'ils enfantèrent, rien de moins imposant que ces conciles, où les clameurs tumultueuses, les furibonds anathèmes tenaient la place des arguments, rien enfin de plus antipathique à l'esprit de Jésus que celui qui animait les Cyrille et les Dioscore? Dans la primitive Église, Christ était surtout offert à l'imitation des fidèles. Ce qu'on faisait aimer, admirer en lui, c'était sa parfaite union de sentiments, de volonté avec son Père. On célébrait sa sainteté bien plus qu'on ne glorifiait sa nature; on eût craint certainement de fournir des excuses à ceux qui se seraient dispensés de marcher sur ses traces. Depuis que l'Église vise avant tout aux rapides conquêtes, ce qu'elle exalte en Christ, c'est la grandeur, la dignité de son essence. Elle le divinise afin de mieux régner sous son nom. Elle y gagne sans doute en autorité extérieure; elle y perd en puissance régénératrice. Il en est désormais de Jésus comme des saints que l'Église lui associe; il semble que plus les chrétiens le magnifient et l'adorent, moins ils se croient tenus de lui ressembler.

Am. Thierry n'avait point assurément à entrer dans ces considérations, encore moins, et nous l'en félicitons, à pénétrer dans ce dédale,

à débrouiller ce chaos de formules dogmatiques. Son but, essentiellement historique, était de retracer la vie publique d'un siècle où les controverses religieuses avaient joué un rôle important, mais subordonné pour tout narrateur autre qu'un théologien. Il n'en a pas moins retracé, avec toute l'ampleur de son talent, à côté des personnages et des événements politiques, la suite et les péripéties des débats religieux, la vie, le caractère des hommes qui y tinrent la principale place, les actes des conciles assemblés pour les terminer, les circonstances diverses qui les compliquèrent, qui plus souvent encore en accrurent la violence, les rivalités de patriarcats, les antipathies de nations et de races, l'intrusion déplorable du pouvoir civil dans un domaine qui lui était étranger, les intrigues de la cour, les passions d'une multitude qui ne cherchait que des prétextes d'émeutes, la turbulence de moines qui n'avaient rien à perdre aux agitations populaires. Tout cela, décrit par Amédée Thierry avec cette profonde connaissance et cet usage éclairé des sources, avec cette étendue de coup d'œil, cette vivacité de coloris qui l'ont distingué presque à l'égal de son illustre frère, forme pour les lecteurs de son ouvrage un tableau aussi captivant qu'instructif.

E. CHASTEL.

Zehn Jahre ostgotischer Geschichte (526-536) ; inaugural Dissertation von Horst KOHL. Leipzig, O. Leiner, 1877. In-8° de 74 p.

Après une courte introduction consacrée à l'étude des sources, M. Kohl raconte successivement la régence d'Amalasonthe et le règne de Théodad. Son travail témoigne d'une connaissance très exacte des textes ; le seul reproche qu'il mérite à cet égard, c'est d'avoir trop fait étalage de son érudition, et d'avoir encombré ses notes de longues citations, souvent hors de proportion avec l'importance des faits qu'elles sont destinées à prouver. Le caractère du sage gouvernement d'Amalasonthe est nettement décrit ; les premières guerres entre les Grecs et les Ostrogoths sont fidèlement exposées. Peut-être l'auteur n'a-t-il pas mis suffisamment en relief les causes qui provoquèrent le conflit ; on les devine d'après son récit même, on ne les voit pas assez.

Je signalerai en passant une erreur qui n'est pas sans gravité. Procope dit : ἦν τε ὁ Θευδέριχος λόγῳ μὲν τυραννος, ἔργῳ δέ βασιλεύς ἀληθής, et M. K. traduit ainsi : « ..... war er doch in Wahrheit ein echter Kœnig » (p. 2). Il oublie que dans la langue de Procope βασιλεὺς est synonyme d'*empereur*, non de *roi* ; pour désigner les rois barbares, cet écrivain emploie le mot ῥήξ. (Cf. *de Bello gothico*, I, 1.)

Die Immunitaet von Metz von ihren Anfaengen bis zum Ende des elften Jahrhunderts, von H. V. SAUERLAND. Metz, Lang, 1877, 155 p. in-8°. Prix : 4 fr.

Le livre de M. Sauerland est une étude de droit public et féodal sur

les origines passablement obscures des franchises et immunités de la ville de Metz. Il a étudié dans les sources imprimées et les archives locales la naissance et le développement successif des libertés municipales telles qu'elles se dégagent peu à peu du pouvoir épiscopal. C'est un travail d'érudition sérieuse qui continue, en les discutant parfois, les travaux antérieurs de M. Klipffel (Metz, cité épiscopale et impériale, Bruxelles, Hayez, 1867. — Étude sur l'origine et le caractère de la révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'empire germanique. Strasbourg, 1868). Il cherche surtout à réfuter l'idée, chère de tout temps aux auteurs messins, qu'il était resté dans Metz des restes de l'ancienne constitution romaine et que c'est d'eux que sortirent les franchises du moyen âge. Nous croyons que sur ce point l'auteur a parfaitement raison et qu'on aurait bien tort de chercher ainsi les traces de la législation romaine au cœur de l'ancienne Austrasie. L'auteur a joint en appendice quelques chartes inédites, copiées dans les archives de Metz.

E.

Geschichte von Metz von WESTPHAL, Major. Metz, Lang, 1876-1878, tomes II-III, IX-464, XX-364 p. 8°, avec cartes. Prix de l'ouvrage entier : 25 fr.

Nous avons parlé déjà dans la *Revue* de cet ouvrage en analysant le premier volume et nous avons caractérisé la manière d'écrire et de penser de l'auteur. Les deux volumes suivants nous sont parvenus depuis et prêtent aux mêmes critiques. Le second nous raconte la conquête de Metz par les Français, le siège de la ville par Charles-Quint et les événements, peu importants en somme, qui se passèrent dans la cité sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, puis l'époque révolutionnaire jusqu'à l'avènement de Napoléon Ier. On remarquera dans le récit la même disproportion que par le passé ; 15 pages sont consacrées, par exemple, à la fuite de la famille royale, en 1791, et le volume tout entier n'en contient que 460 pour l'histoire de deux siècles et demi ! Le troisième volume est un résumé plus que rapide de l'histoire contemporaine. 20 pages sont consacrées au premier empire, 10 aux Bourbons, 20 encore au règne de Louis-Philippe et 20 enfin à la seconde République et au second Empire, jusqu'au moment de la guerre. Plus de 300 pages au contraire sont données au récit de la campagne de 1870 et du blocus de Metz. L'auteur le décrit en militaire compétent et bien informé, qui paraît avoir eu communication de pièces officielles. Mais, à vrai dire, toute cette partie, quelque intéressante qu'elle puisse être, est un hors-d'œuvre dans une histoire locale de Metz, et le récit de M. W. provoquera sans doute plus d'une réclamation de la part des habitants de la cité messine. Du moins l'auteur reconnaît, avec une franchise qui l'honore, que « les Messins sont absolument Français et n'éprouvent pas la moindre sympathie pour l'Alle-

magne ». Tous les écrivains allemands des dernières années n'ont pas eu la loyauté d'en convenir. M. W. aurait pu s'épargner, à notre avis, la peine de réunir en tête de son troisième volume une liste de quelques centaines de noms d'auteurs, classés par ordre alphabétique et remplissant 15 pages. Les uns — et je suis du nombre — le croiront volontiers sur parole, les autres ne se laisseront pas convaincre, même par un pareil étalage d'érudition, qu'il a consulté cet amas d'écrits formidable.

E.

Eberhard, Bischof von Bamberg, ein Beitrag zur Geschichte Friedrich's I von Paul Wagner. Berlin, Meyer und Müller, 1876, 147 p. in-8°.

Ce travail est une dissertation inaugurale de l'Université de Halle et raconte la vie d'Éverard, évêque de Bamberg, et l'un des conseillers les plus autorisés de Frédéric Barberousse ; elle ne nous est guère connue que par quelques-unes de ses propres épitres. Il occupa le siège épiscopal de 1146 à 1170, et suivit à peu près constamment l'empereur dans ses expéditions d'Italie, sans qu'on puisse arriver à rendre à sa figure la vie et l'expression de quelques autres conseillers ecclésiastiques de Barberousse, de Reinald de Dassel, par exemple. Plusieurs études de détail remplissent la seconde moitié de cet opuscule. Nous signalerons la sixième, qui conclut à l'inauthenticité de la dernière correspondance de Frédéric avec Adrien IV, en 1159, correspondance renfermée dans le continuateur de Sigebert de Gembloux et admise par Jaffé dans les *Regesta Pontificum*.

R.

Die Politik Papst Paschal's II gegen Kaiser Heinrich im Jahre 1112, von Dr Wilhelm Schum, Privatdocent zu Halle. Erfurt, 1877, 128 p. in-8°.

Cet opuscule d'un des collaborateurs de la *Revue historique* a été certainement écrit sous l'impression des événements qui se sont produits dans le domaine de la politique ecclésiastique en Allemagne ; l'auteur laisse entrevoir ses tendances en parlant des *vieux-catholiques* d'outre-Rhin comme de « la minorité conservatrice de l'Église catholique en Allemagne ». Il veut apprécier la valeur morale des agissements de l'Église au moyen âge, d'après l'impression que ses actes produisent aujourd'hui sur nos esprits, et c'est dans cette intention qu'il reprend la question de la querelle des investitures, afin d'étudier l'action de l'Église sous un jour moins idéal que ne l'a fait, p. ex., Giesebrecht, dans son *Histoire des empereurs d'Allemagne*. Nous avouons que cette manière d'examiner les problèmes historiques nous parait bien dangereuse et que loin de rechercher « les impressions nouvelles » dont parle M. S., il nous semblait plus juste de faire abstraction, dans la

mesure du possible, du courant des idées modernes, afin de ne pas commettre involontairement un anachronisme intellectuel et moral dans l'examen des luttes politiques et des conflits moraux du moyen âge.

A la suite de ces considérations générales, le savant professeur de Halle entre assez brusquement au cœur de son sujet, en nous entretenant du pape Pascal II, modèle, selon lui, des papes conciliateurs, et qui ne semble pas avoir reçu jusqu'ici tous les éloges auxquels son attitude lui donnait droit. D'après M. S., ce n'est pas seulement à la crainte d'une agression brutale, sous l'impression de la peur, que le pape fit des concessions à Henri V. S'il y eut pression violente, compression morale, elle vint, non pas de l'empereur allemand, mais des évêques et des cardinaux italiens et français qui forcèrent Pascal à rétracter les promesses faites au souverain d'Allemagne. M. S. nous raconte à ce point de vue les divers événements qui se produisirent au synode de Rome et à celui de Vienne, et la façon tyrannique dont le malheureux pape aurait été maintenu, malgré lui, dans la ligne de conduite de Grégoire VII. M. Sch. a reproduit dans ses appendices un curieux mémoire, découvert à la *Biblioteca nazionale* de Naples, et renfermant l'apologie de la conduite du Saint-Père contre les ultra-catholiques de son temps. Le travail de M. Schum trouvera certainement des contradicteurs, car son récit forme à peu près la contre-partie de ceux qui jusqu'ici nous relataient cet épisode de l'histoire du moyen âge; mais comme il est basé sur des arguments sérieux, et que le talent de l'auteur est réel, il servira, du moins, de point de départ à de nouvelles recherches. La vérité historique finira par se faire jour grâce à la contradiction même qui s'élève aujourd'hui contre les opinions traditionnelles.

R.

Scheffer-Boichorst : **Deutschland und Philipp II August von Frankreich** (1180-1214), dans les Forschungen zur deutschen Geschichte. T. VIII, p. 467 à 562. Gœttingen, 1868.

Joh. Heller : **Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen** (1273-1291). 160 p. Gœttingen, 1874.

Georg Hueffer : **Das Verhæltniss des konigreiches Burgund zu Kaiser und Reich, besonders unter Friedrich I.** 112 p. Paderborn, 1874. — **Die Stadt Lyon und die Westhalfte des Erzbisthums in ihren politischen Beziehungen zum deutschen Reiche und zur franzœsischen Krone** (879-1312). Eine Habilitationsschrift. 154 p. Munster, 1878.

C'est une histoire curieuse à étudier dans ses origines que celle de la rivalité de la France et de l'Allemagne, rivalité qui remplit de son grand

bruit les temps modernes. Cette rivalité a couvé pendant tout le moyen âge pour éclater seulement au XVI^e^ siècle et se perpétuer jusqu'à nous sous prétexte d'équilibre européen. Au temps de Philippe-Auguste, une aussi savante formule n'avait point encore été trouvée. La conception existait pourtant dans la prétention qu'avaient empereurs et rois de rester indépendants les uns des autres. Mais de même que les guerres dites d'équilibre ne servirent qu'à rompre celui-ci au profit du plus fort, de même au moyen âge, tantôt le roi, tantôt l'empereur faisait servir son indépendance à menacer celle de son voisin.

Il y a plus : depuis le XVI^e^ siècle presque toutes les guerres entre la France et l'Empire ont été suivies de conquêtes, d'annexions, opérées toujours du même côté et visant toutes au même but. Nos rois de la troisième race ont eu la même préoccupation, et le mot célèbre attribué à Richelieu « jusqu'où la Gaule, jusque-là la France » pourrait bien avoir été prononcé dès le XIII^e^ siècle par quelqu'un des successeurs de Hugues Capet. Cette tendance ambitieuse provoqua naturellement chez les empereurs une tendance analogue, mais toute défensive, toute conservatrice des droits qu'ils avaient acquis au delà du Rhin et des Alpes.

Les monographies que nous allons examiner nous montrent dans quelles circonstances et par quels moyens les rois de France et les empereurs d'Allemagne poursuivirent leur but respectif, au moins pendant le XIII^e^ siècle. On peut s'étonner que pareille étude n'ait point été faite plus tôt. Un seul des travaux que nous signalons est antérieur à 1870. En France également le sujet n'a guère tenté les érudits. Il faut rappeler cependant, pour les relations de saint Louis avec Frédéric II, l'excellent chapitre de Huillard-Bréholles dans son introduction à l'histoire diplomatique des empereurs souabes (vers 1861). Quelques années plus tôt, M. Léopold Delisle avait donné sur ce même sujet, restreint au règne de Philippe-Auguste, une courte notice dans le catalogue des actes de ce roi. Pour les temps modernes, les travaux sont plus nombreux; mais nous devons nous en tenir ici au moyen âge[1].

Les quatre opuscules qui nous occupent sont de valeur inégale; mais ils ont en commun ce mérite d'épuiser la matière, telle au moins que peuvent la fournir les textes imprimés. On pourra mieux comprendre peut-être certains faits et surtout mieux saisir leurs rapports avec l'histoire générale; mais, à moins d'une moisson inespérée de pièces inédites, il n'est guère probable qu'on ajoute jamais un nouveau chapitre à l'œuvre de nos auteurs.

Huillard-Bréholles avait adopté dans l'exposition des faits un ordre méthodique : il étudiait d'abord ceux qui se rattachent à l'histoire générale et qui touchent aux intérêts communs des États du moyen

1. Notons aussi quelques chapitres du livre de M. Tueley : *Les écorcheurs sous Charles VII*.

âge. Puis il passait aux faits d'intérêt privé, j'entends ceux qui ne concernent que la France et l'Allemagne, parce qu'ils se résolvaient en la question de frontières. M. Sch. B. a préféré suivre simplement l'ordre chronologique; à la fin de chaque chapitre, il résume brièvement tous les faits de la période qu'il a étudiée. Mais cette méthode peut à peine se défendre pour l'époque de Philippe-Auguste où l'attention du roi est déjà tournée vers la Flandre et la Lorraine et où le royaume de Bourgogne subit depuis plus d'un siècle la suzeraineté impériale. M. Heller l'a bien compris et il a suivi l'exemple de Huillard-Bréholles.

M. Sch. B. a fait une étude toute pragmatique, pour me servir de l'expression allemande. Il suppose connus les événements généraux et ne s'attache guère à les rappeler. Il en résulte une certaine difficulté pour le lecteur à s'orienter sur-le-champ, d'autant plus que l'auteur néglige le plus souvent de marquer les années. Sans autre transition que celle des mois, on se trouve conduit fort loin sans y prendre garde, à moins de noter soi-même en marge la succession des années. Il importe fort cependant dans une simple monographie de bien fixer dans l'esprit du lecteur la distance des événements.

Nous ne voudrions point faire à M. Sch. B. un procès de tendance, et pourtant son patriotisme manque quelquefois de calme. Pour lui l'histoire n'est pas un simple spectacle destiné à satisfaire la curiosité du savant; ce n'est point non plus seulement un sujet d'observations pour le philosophe : c'est un champ d'expériences dont il faut savoir profiter. Il y cherche des leçons, il en trouve et il les redit sans ménagement. L'Allemagne des empereurs souabes s'est montrée lâche et désunie devant le roi de France : honte à l'Allemagne! Philippe-Auguste a su entretenir au delà du Rhin des discordes dont il profitait : haine à Philippe-Auguste! (page 551). Le diapason nous semble trop élevé.

Quelques jugements de M. Sch. B., qui pourraient bien avoir leur principe dans une tendance analogue, sont à réformer. Parlant de l'alliance renouvelée pour la troisième fois entre le comte de Flandre et Henri, roi des Romains (1135), il ajoute : la France apprit cette nouvelle avec tremblement : son intégrité était en effet menacée[1]. Ou bien les mots excèdent la pensée, ou bien M. Sch. B. oublie parfois quel était l'état politique de la France à la fin du XIIIe siècle. En quoi pouvait bien consister son intégrité en 1285? Évidemment dans l'indépendance des provinces de langue française vis-à-vis des autres États. Mais cette intégrité avait été trop bien entamée par le traité de 1033 pour qu'elle fût clairement conçue par les contemporains. En raison de sa position limitrophe et de la double suzeraineté que connaissaient ses comtes, la Flandre n'appartenait encore définitivement ni à la France,

1. Mit Zittern vernahm Frankreich diese Kunde : seine Integrität war bedroht. P. 479.

ni à l'Empire. Son annexion au corps germanique ne pouvait donc être considérée comme une diminution réelle du royaume de France.

M. Sch. B. nous semble avoir aussi de la puissance de Barberousse et de la faiblesse de Philippe-Auguste une idée assez peu juste lorsqu'il prétend que le comte de Flandre espérait par le secours de l'empereur menacer la France dans son existence même[1]. Il ne se souvient plus que Frédéric était toujours le vaincu de Legnano et que la paix de Constance ne l'avait point encore garanti contre les attaques de ses ennemis. Il oublie que Philippe-Auguste pouvait à ce moment compter sur l'alliance de Henri d'Angleterre et de Henri le Lion, alliance presque consommée l'année précédente, comme l'auteur l'a montré quelques lignes plus haut. Le comte de Flandre savait tout cela et ne pouvait nourrir à cette époque les espérances que lui prête M. Sch. B. Tout au plus peut-on les lui attribuer, sur la foi de Benoit de Peterborough, après la fameuse diète de Mayence où l'empereur se plut à frapper les esprits par un étalage inusité de faste et de puissance (1184). Le passage de Raoul de Dicet sur lequel M. Sch. B. fonde son assertion en 1182 nous semble parallèle à celui de Benoit de Peterborough et viser la même ambassade de 1184. La chronologie de Raoul de Dicet contredit peut-être notre opinion; mais quoi de plus fréquent qu'une confusion de dates chez ces chroniqueurs du moyen âge qui écrivent plusieurs années après les événements? Pour réduire les faits à leur juste valeur, il faut reconnaître simplement que Frédéric Barberousse, dans ses premières relations avec Philippe-Auguste, a toujours conservé sur celui-ci la supériorité du rang, de l'expérience et même de la puissance, mais que cette supériorité était singulièrement limitée par les qualités personnelles du roi de France. C'est dans cette mesure seulement que le jugement de M. Sch. B. nous paraît acceptable.

Déclarer que l'auteur est parfaitement maître de son sujet et le domine de haut, ce n'est point faire de lui un bien grand éloge, quoique ce genre de mérite ne se rencontre pas tous les jours. Le plaisir que nous avons éprouvé à lire cette étude ferme, concise, clairement écrite, nous fait regretter que M. Sch. B. n'ait point jugé à propos de donner plus de développement à son introduction. C'est, d'une part, dans la prétention des empereurs à la monarchie universelle dès Henri III, et d'autre part, dans les singulières délimitations établies par le traité de Verdun qu'il faut chercher l'origine de la politique qui prévaut à la cour de France à partir de Philippe-Auguste. Mais durant les trois siècles qui séparent son avènement de la chute de Charles le Gros, les premières conséquences du traité de 843 s'étaient déjà produites et allèrent se développant toujours. Nous aurions voulu que M. Sch. B. nous présentât sur cette période originelle une étude

1. Auch an den Kaiser wandte sich der Graf; durch ihn hoffte er..... die drohende Gefahr von sich abzuwehren, Frankreichs eigene Existenz zu gefahrden. P. 473.

analytique aussi soignée que celle qu'il consacre au règne de Philippe-Auguste. Cette étude reste à faire. Nous ajouterons que les travaux publiés dans les *Jahrbücher zur deutschen Geschichte* ont déjà éclairci ce sujet.

Les quatre appendices que l'auteur a joints à son travail doivent être pris en considération, comme aussi ses notes qui contiennent plusieurs rectifications au catalogue des actes de Philippe II. La méthode rigoureuse de l'auteur, la sûreté de sa critique, l'abondance de ses informations ajoutent encore du prix à un récit qui se lit avec facilité et même avec plaisir.

M. Sch. B. a bien vu que Philippe-Auguste avait inauguré chez nous la politique que suivirent presque constamment nos rois à l'égard de l'Allemagne, et c'est sans doute la véritable raison qui lui a fait négliger la période antérieure. C'est par un motif analogue que M. Heller ne commence son étude qu'avec l'avènement de Rodolphe, en 1273, quoique Huillard-Bréholles se soit arrêté à la mort de Frédéric II. C'est qu'en effet l'époque du grand interrègne n'offre guère d'intérêt pour le sujet qui nous occupe. M. H. en résume l'histoire en quelques pages qui servent d'introduction générale, et il se hâte d'arriver à Philippe le Hardi, ou, pour mieux dire, à Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui, après la mort de saint Louis, fut le véritable inspirateur de la politique française à l'égard de l'Allemagne.

La situation des deux pays avait complètement changé depuis Philippe-Auguste. La France avait grandi avec la royauté, et après saint Louis elle avait bien réellement la prépondérance en Europe. En Allemagne au contraire, tout pouvoir central était détruit, et les principicules qui avaient surgi de tous côtés, sous Guillaume de Hollande et Richard de Cornouailles, vivaient sans souci de la patrie commune. Quoi d'étonnant si, dans de telles circonstances, les rois de France ont aspiré à jouer en Europe le rôle des empereurs de la maison de Souabe, en prenant pour eux-mêmes cette couronne impériale que les grands électeurs mettaient à l'encan? Tout les y conviait, et l'exemple des autres princes, et la faiblesse de l'Allemagne, et leur propre intérêt. M. H. a parfaitement montré les motifs de cette ambition et les obstacles qu'elle rencontra. Il nous fait assister aux menées secrètes des deux souverains l'un contre l'autre et à l'extension très sensible de l'influence française en Bourgogne et en Provence sous Philippe III et Philippe IV. Si l'auteur n'a point les qualités d'exposition de M. Sch. B., ni surtout sa concision et sa netteté d'esprit, il est par contre beaucoup plus rassis dans ses jugements et raconte toujours les faits avec le calme qui convient à l'historien. Pourtant il y a un point sur lequel nous ne pouvons partager complètement son avis, sauf démonstration plus probante. M. H. prétend que Grégoire X fut *constamment* l'adversaire déclaré de l'élection du roi de France comme empereur : il en donne pour preuves la froideur avec laquelle furent reçus les ambassadeurs de Philippe III et le refus qu'ils essuyèrent d'un appui effectif auprès des grands élec-

teurs. Mais, quel était alors le candidat préféré du pape pour ce sceptre impérial auquel il prétendait donner la conduite suprême de la grande croisade qu'il projetait ? On ne le trouve point. Grégoire X n'a en effet soutenu personne au début de cette affaire, soit qu'il pressentît quelque danger à prendre parti entre les compétiteurs, soit qu'il s'effrayât de voir deux couronnes sur la tête de Philippe III, soit enfin qu'il cherchât quelque prince plus capable de jouer le grand rôle qu'il lui réservait. Toutefois, à l'encontre de M. H., nous croyons qu'il se départit *finalement* de cette neutralité, lorsqu'il eut vainement cherché un prince digne d'être opposé au roi de France, et nous ne répugnons point à lui attribuer une part d'adhésion à la fameuse lettre adressée par les cardinaux aux électeurs de l'Empire en faveur de Philippe de France. C'est ce que prétend d'ailleurs Girard de Frachet[1]. Mais M. H. ne veut voir dans cette assertion du chroniqueur qu'une pure invention. Grégoire eut peut-être la main forcée par son entourage, ou bien céda à un moment de faiblesse, à en juger par la joie qu'il manifesta en apprenant l'élection de Rodolphe : il n'importe du reste. Nous voulons seulement conserver à l'opinion de Girard de Frachet toute sa valeur.

M. G. Hüffer paraît vouloir remplir la seconde division du cadre tracé par Huillard-Bréholles et il se renferme judicieusement dans ces limites. Il est vraisemblable que, s'il eût dès l'abord conçu nettement son plan, il n'eût point séparé l'histoire du diocèse de Lyon de celle du royaume de Bourgogne. Il lui sera facile d'ailleurs, lorsqu'il aura achevé de parcourir le champ de recherches qu'il semble s'être proposé, de refondre ses travaux en un tout mieux coordonné et mieux adapté à la vérité historique.

M. G. H. a pu s'aider, pour la dernière partie de sa thèse sur Lyon, de quelques travaux français[2]. Mais en prenant pour point de départ la fondation du second royaume de Bourgogne, il a donné au sujet l'introduction naturelle qui lui faisait jusqu'ici défaut.

Il faut bien reconnaître que cette étude était particulièrement difficile à faire en l'absence de tout catalogue à l'instar des regestes des archevêques de Mayence. Les chartes sont en effet presque les seuls monuments que l'on puisse interroger, car les chroniques locales sont rares. Il est donc juste de tenir compte à l'auteur des longues recherches préparatoires qu'il a dû faire dans les nombreux ouvrages relatifs au Lyonnais et à la Franche-Comté. L'abondance de ses renseignements se peut juger aux notes de ses deux opuscules, et nous ne voudrions pas prendre à tâche de rechercher ce qui a pu lui échapper. Ce

1. Ou plutôt une addition du ms. de Venise, qui n'est que la transcription d'un passage de Ptolémée de Lucques.

2. Bonnassieux : *Réunion de Lyon à la France*. Lyon, 1874.

J. Baux : *Hist. de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*. Bourg, 1852.

soin revient d'ailleurs tout naturellement aux érudits de ces provinces plus compétents que nous dans cette question, comme aussi dans l'examen des jugements de l'auteur sur les faits d'histoire locale.

L'histoire des relations politiques entre la France et l'Allemagne au moyen âge commence donc à s'écrire, grâce aux excellentes études que nous venons d'examiner. Elle est connue dès à présent dans son ensemble au XIII^e^ siècle, puisque M. Heller se trouve relié à M. Sch. B. par Huillard-Bréholles. Nous espérons pouvoir donner avant peu les résultats de nos propres recherches pour le XIV^e^ et plus tard pour le XV^e^ siècle. Mais tous ces travaux particuliers ne sauraient être considérés comme définitifs : la seconde édition des regestes de Bœhmer, que l'on prépare actuellement, donnera certainement réponse à plus d'une question sur les causes de tel ou tel événement. Ceux de Chanel fournissent si peu pour le XV^e^ siècle qu'il est indispensable de fouiller beaucoup les bibliothèques et spécialement les archives de nos départements de l'est. Les *Regesta pontificum romanorum*, qui s'arrêtent présentement en 1308, apporteront aussi beaucoup de lumière, puisque les papes ont été presque toujours mêlés aux négociations entamées entre la France et l'Allemagne. Il ne sera que sage d'attendre l'achèvement de ces précieux catalogues avant d'entreprendre la révision de tant de monographies de valeur inégale, pour leur donner l'unité de ton et d'esprit qui leur fait défaut et cette juste proportion des parties qui n'est pas moins nécessaire. Il faudra s'attacher tout particulièrement à bien déterminer les phases de cette histoire, les principes et les idées qui la dominent, le fondement des droits que revendiquent les deux parties. L'influence réciproque des deux pays, au point de vue politique, l'œuvre d'action et de réaction, devront être étudiées de près. En rassemblant les remarques et les jugements échappés aux chroniqueurs français ou allemands sur leurs voisins d'outre-Rhin, il sera possible d'écrire un intéressant chapitre de psychologie nationale. On arrivera en fin de compte à mieux comprendre, et la persévérante ambition de nos rois, et cette haine du Welche qui se révèle toujours davantage chez nos voisins à mesure qu'on approche des temps modernes. Le sujet nous semble digne de tenter un homme de talent.

Alfred LEROUX.

Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ; sa vie, son enseignement, sa politique, par J. DE CROZALS. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877.

Cette étude soignée et consciencieuse d'un sujet intéressant sera bien accueillie de tous les érudits. Lanfranc n'a pas jusqu'ici reçu toute l'attention que mérite l'importance de sa carrière. En France, à ce qu'il semble, on avait considéré que la tâche de commenter la vie de ce célèbre personnage devait appartenir au pays où s'est exercée la meilleure part de son influence ; par contre, les historiens anglais semblent

avoir pensé qu'un tel travail était plutôt dévolu à quelque représentant de la race parmi laquelle sa réputation avait été la plus grande et à laquelle il se rattachait par les traits les plus accusés de son caractère. Aussi, ni le mémoire de M. Charma, ni la vie de Lanfranc, par le Dr Hook, dans la galerie des métropolitains anglais du sud, ne peuvent être regardés comme des travaux définitifs sur le sujet.

Il s'en faut que le caractère de Lanfranc ait été nettement tracé par les historiens ; sur ce point, les opinions les plus contradictoires ont été émises. Suivant M. de C., par exemple, pour bien comprendre sa politique et les principaux traits de son caractère, il faut se rappeler « qu'il resta moine toute sa vie »; d'après feu M. le prof. Maurice, critique très pénétrant à certains égards, « ce qui caractérise Lanfranc, c'est qu'il était homme d'État » (*Mediæval philosophy,* p. 92) et qu'il était de ceux « à qui la vie monastique ne convenait pas du tout » (p. 95). Lanfranc, dit M. Stubbs, « était un homme d'État autant qu'un théologien, et, au point de vue des sentiments, il était Anglais autant que Normand » (*Const. hist. of Eng.* I, 281). M. Freeman insiste sur ses sentiments « cosmopolites et non anglais » ; il affirme que Lanfranc, avec toutes ses grandes qualités, « vécut et mourut parmi nous en étranger » (*Hist. of the Norman conquest,* IV, 440,444). Palgrave, de son côté, voit en lui « le grand réformateur de l'Église d'Angleterre » ; « il posa, dit le doyen Hook, les principes fondamentaux de l'Église d'Angleterre pendant la période anglo-normande ; principes que les successeurs du Conquérant s'efforcèrent de mettre en pratique, et que certains successeurs de Lanfranc, tels qu'Anselme et Becket, s'efforcèrent de renverser » (*Lives of the archbishops*, II, 143). Maurice, d'autre part, suivant les traces d'Eadmer, estime qu'Anselme « se fit une idée peu nette de nos mœurs et de nos institutions, et du moyen par lequel l'Église pourrait agir sur elles avec le plus d'efficacité » (*Mediæval philos.*, p. 95).

La méthode suivie par M. de C. est bonne. Il a voulu étudier son sujet de première main et, autant que possible, puiser aux sources contemporaines. C'est malgré lui qu'il quitte Milon Crispin, la chronique du Bec, Eadmer, la chronique saxonne, pour demander des renseignements à Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury, Gervaise de Tilbury, Th. Stubbs et Guillaume de Thorn ; en même temps, nous avons le regret d'ajouter qu'aux yeux de beaucoup d'érudits, surtout en Angleterre, ses recherches paraîtront très imparfaites. Il est difficile d'accepter comme concluantes les opinions d'un écrivain qui, ayant l'occasion de traiter accidentellement une question relative à l'histoire du droit romain, ne fait nulle mention de Savigny, et qui, traitant des institutions ecclésiastiques et des événements politiques du xie siècle et de ceux de l'Angleterre en particulier, nous renvoie à Sharon Turner, à Henry, à Lingard, au lieu de citer Kemble, Palgrave, Stubbs, Freeman. Il n'aurait pas fallu citer l'*Historia major*, de Mathieu Paris, d'après l'édition de 1684, puisque celle de M. Luard, complète pour cette partie, est si facilement accessible. Lorsqu'il parle de la controverse entre

Lanfranc et Bérenger, M. de C. paraît avoir ignoré la découverte faite par Lessing à Wolfenbuttel du dernier traité de Bérenger, publié en 1834, par Vischer, avec une préface de Neander. Çà et là, nous rencontrons des marques de négligence qui donneraient une fâcheuse idée de la méthode critique suivie par l'auteur. Stubbs, l'auteur des *Acta pontificum Eboracensium*, est parfois (p. e. p. 159) cité sous le nom de « Twysden », son éditeur, et parfois tout simplement comme « Stubbs »; p. 150, Guillaume de Newbury est deux fois cité sous le nom de G. de Newbridge.

En ce qui concerne les rapports de l'époque de Lanfranc avec les périodes antérieures, M. de C. est d'accord avec les derniers historiens, et les plus autorisés ; il insiste avec raison sur la connexion directe entre l'activité littéraire sous Charlemagne et celle qui signala l'époque de Lanfranc (p. 17) ; M. de C. aurait pu s'étendre davantage sur ce sujet et suivre cette tradition littéraire depuis Odon de Cluny et Gerbert jusqu'à Lanfranc ; l'*Histoire littéraire* lui aurait fourni les principales lignes de cette esquisse.

La première question qui se pose lorsqu'on étudie pas à pas la carrière de Lanfranc, est celle du lieu où il acquit cette connaissance du droit qui le rendit plus tard si célèbre. M. de C. se rencontre avec les meilleures autorités en disant que ce dut être à Bologne; les passages de Robert du Mont, d'Odofredus, de Fattorini, qu'il invoque à l'appui de sa conclusion, sont instructifs. Il aurait encore plus rigoureusement prouvé l'existence d'études juridiques antérieures à Lanfranc, s'il avait consulté Savigny et surtout l'important passage emprunté par ce dernier (*Gesch. d. rœm. Rechts,* III, 476, 477) au traité d'Otton le Grand avec Léon VIII, en 964, où il est parlé d'un « synodum constitutum a pluribus viris catholicis, episcopis et abbatibus, insuper judicibus et *legis doctoribus*. » En réalité, on peut au moins douter qu'à l'époque de Lanfranc les écoles de droit fondées par Justinien eussent entièrement cessé d'exister. Savigny indique encore des « doctores legis » aux années 1067, 1076, 1109, et il montre clairement que Pepo (que M. de C. semble disposé à regarder comme un personnage légendaire) était chargé d'enseigner le droit en 1075, c'est-à-dire environ 40 ans avant une mention analogue, celle d'Irnerius (Savigny, *ibid.*, IV, 7). Quant au passage où Robert du Mont représente Lanfranc et Irnerius (ou Garnerius) comme des professeurs contemporains, il est avec raison rejeté par M. de C., ainsi que par Savigny, comme contenant un grossier anachronisme.

Pourquoi Lanfranc quitta-t-il brusquement l'Italie? La cause est inconnue, et M. de C. n'apporte aucune lumière sur cette question (p. 16). Nous trouvons ensuite Lanfranc à Avranches ; il enseigne dans cette ville, qui était peut-être à cette époque le centre d'instruction le plus distingué de ce côté-ci des Alpes ; là, après une courte mais brillante carrière, il fut pris de ce dégoût qui s'empare si souvent de l'homme doué de talents remarquables, rassasié de succès rapides et

peut-être prématurés. Il est évident qu'un changement subit et complet s'est produit dans l'idée que Lanfranc se faisait de la vie, et que seul le monastère parut dès lors lui offrir les conditions dans lesquelles il pût réaliser son nouvel idéal. Il aspirait à l'obscurité et il la trouva, à ce que nous dit Milon Crispin, après l'avoir longtemps cherchée, dans une contrée éloignée de celle où il avait acquis tant de célébrité, dans la pauvre et humble fondation récemment instituée par Herlouin au Bec.

Quant à Herlouin lui-même, notre auteur semble disposé à admettre, avec le doyen Milman, que le bon abbé « était aussi ignorant que grossier » (*Hist. of. latin Christianity,* liv. VIII, ch. 8). Avec M. Freeman, nous hésitons à accepter cette conclusion; Milon Crispin (I, 265) dit expressément en effet que les efforts constants d'Herlouin pour acquérir la science furent couronnés de succès : « Etiam ipsis apprime eruditis grammatica in exponendis ac intelligendis divinarum scripturarum sententiis merito haberetur admirabilis; » ailleurs il le qualifie de « legum patriæ scientissimus » (I, 270).

P. 46-49, nous trouvons une bonne peinture de l'organisation des écoles monastiques à cette époque. Il est malheureux cependant qu'en cherchant à expliquer le genre d'instruction qu'on y donnait, M. de C. ait choisi le récit purement imaginaire de l'enseignement donné par les moines de Croyland dans l'école qu'ils ouvrirent près de Cambridge, récit fourni par Pierre de Blois dans la continuation d'Ingulphus. Si M. de C. avait consulté les ouvrages de sir Fr. Palgrave ou ceux de M. Wright, il aurait évité cette méprise. La chronique d'Ingulphus et sa continuation sont apocryphes; M. de C. aurait d'ailleurs dû être prévenu par la mention d'Averroès, dans le passage même qu'il cite, car Averroès n'étant pas né avant 1149, son commentaire sur Aristote aurait été difficilement un texte à explication dans la première moitié du XII^e^ siècle. M. de C. veut-il une preuve plus décisive ? Il la trouvera dans le *Descriptive Catologue* de M. Hardy (II, 62-64) ou mieux encore dans l'*Archæological Journal* (art. de M. Riley, 1^re^ part. 32-43, 2^e^ p. 114-133). On trouverait de bien meilleurs renseignements sur l'éducation monastique à cette époque dans Aldhelm, ou même, tant l'aspect des choses a peu changé depuis le IX^e^ siècle, dans les écrits où Alcuin traite du *Trivium* et du *Quadrivium,* ou dans le *De Institutione clericorum* de Raban Maur.

D'autre part, M. de C. a probablement raison d'écarter comme apocryphe le capitulaire de Charlemagne qui fait une donation à l'école cathédrale d'Osnabruck, à condition que le grec et le latin soient systématiquement étudiés par plusieurs des chanoines. Les arguments produits par Eccard dans son traité de 1717 sembleraient, il est vrai, n'avoir pu convaincre Baluze, mais le document a été rejeté par la critique plus rigoureuse de Pertz dans ses *Monumenta* (*Leges,* I).

En ce qu'il dit en général de la littérature de cette époque, M. de C. nous semble manquer de précision et de soin. Il parle, p. e., d'un « Catalogue du Bec au XI^e^ s., » et dit qu'il contient le traité de Lanfranc

intitulé *De Corpore* et aussi un Velleius Paterculus. Nous serions heureux de savoir dans quel livre il a puisé ce renseignement. Le catalogue de la bibliothèque du Bec au XIIe s., imprimé dans Ravaisson, ne contient nulle mention d'aucun des ouvrages susdits. Le passage suivant nous semble encore bien plus sujet à caution : « Le XIIe s. nous a laissé cinq catalogues de bibliothèques : la bibliothèque de la cathédrale de Rouen, celles des couvents du Bec, de Saint-Évroul, de Fécamp et de Lire. Dans les catalogues de Fécamp, de Lire et de Saint-Évroul, aucun de ces ouvrages profanes n'est mentionné ; ce ne sont que des livres de théologie » (p. 53). Ailleurs (p. 52), il semble croire que Donat était fort peu connu à cette époque. Sur le point de fait, nous mentionnerons, outre les catalogues cités plus haut, ceux des abbayes de Saint-Amand, Corvey, Chartres, Saint-Victor, Saint-Bertin et Bobbio, tous du XIIe s.; la plupart d'entre eux indiquent un grand nombre de mss. d'auteurs classiques ; Donat, de son côté, n'est pas mentionné dans moins de six catalogues différents. Dissertant (p. 67) sur ce passage : « X Callend. februari, obit Thomas clericus, qui nobis dedit bibliothecam, » dans le martyrologe de l'abbaye du Mont Saint-Michel, M. de C. remarque que « son seul titre à la sainteté était le don de *quelques* livres. » Nous craignons que cette appréciation elle-même des mérites du pauvre Thomas soit encore exagérée, car « bibliotheca » à cette époque désigne communément une bible.

En ce qui concerne la ferme du monastère du Bec, incendiée en vertu des ordres donnés par le duc Guillaume, notre auteur pense, avec M. Freeman, qu'un pareil acte de vengeance n'a pu avoir pour cause la plaisanterie de Lanfranc sur l'ignorance de Herfast, le chapelain du duc ; ce fut en réalité une réponse à l'interdit mis par le pape sur la province à propos du mariage de Guillaume, mesure dont le duc croyait, et sans doute avec raison, le prieur du Bec grandement responsable. Sur l'obscure question de savoir quels motifs décidèrent à la fin Lanfranc à excuser le mariage qu'il avait d'abord condamné, M. de C. n'apporte aucune lumière ; ses conjectures (p. 74) paraîtront sans doute fondées à ceux qui connaissent les faits.

Quant à la date, si discutée du traité de Lanfranc *De Corpore*, M. de C. émet une opinion moyenne : le traité aurait été originairement écrit en 1059 ou 1060, puis il aurait été refait sous une forme plus développée après la nomination de l'auteur au siège de Canterbury. Le portrait qu'il trace de Bérenger est intéressant, et le jugement qu'il porte sur lui, nouveau à certains égards. « Le prêtre laborieux, sévère, à l'esprit droit, qui, au lieu de cultiver les subtilités, les avait en horreur » (Maurice, *Med. Philos.*, p. 89), disparaît, et nous voyons à sa place (p. 85) un des plus fameux professeurs du temps, un dialecticien accompli, un savant à qui les écrivains classiques de Rome et les pères de l'Église latine étaient également familiers, et sous l'habile direction de qui l'école de Saint-Martin de Tours avait recouvré le prestige qu'elle avait presque entièrement perdu depuis le temps d'Alcuin.

D'après Guitmond d'Aversa, suivi en ce point par plusieurs auteurs modernes, Bérenger n'aurait eu d'abord aucun goût pour les études théologiques, il ne s'y serait adonné sérieusement que lorsqu'il y trouva, pour lui, la renommée, et pour son école, dont la décadence commençait, un nouvel éclat ; en un mot, ce serait « en improvisant un enseignement théologique » qu'il se mit « à professer une science qu'il n'avait jamais apprise. » Ces idées sont repoussées par M. de C. comme indignes de toute créance. Bérenger, tel qu'il nous le dépeint, nous rappelle beaucoup plus le brillant professeur irlandais dont il se reconnaissait hautement l'élève et dont, bien malgré lui sans doute, il contribua à détruire la réputation d'orthodoxie : Jean Scot Érigène. Lanfranc, au contraire, ressemble plutôt à Prudent de Troyes. D'un mot de Lanfranc (*quando in scholis militavimus*, Twysden, 4361), M. de C. conclut avec vraisemblance qu'il fut le compagnon d'études de Bérenger. Le fait, quoi qu'il en soit d'ailleurs, nous rappelle Julien et saint Basile siégeant ensemble sur les mêmes bancs à l'école d'Athènes.

Dans les très importantes relations entre la Normandie et le Saint-Siège pendant les huit ans qui précédèrent la conquête, Lanfranc semble avoir été le trait d'union. D'autre part, l'Angleterre n'avait pas d'avocat pour défendre ses droits auprès de la cour romaine ; l'irrégularité des rapports entre les rois anglais et les pontifes romains, la négligence avec laquelle le tribut était levé et aussi une certaine répugnance de l'esprit anglais pour la doctrine de la transsubstantiation telle que l'enseignait Lanfranc, tout cela disposait le souverain pontife à regarder d'un œil favorable les intérêts normands. Dans les pages consacrées à cette partie de son sujet, M. de C., nous sommes heureux de le constater, est, sur les points essentiels, d'accord avec M. Freeman ; mais nous devons l'avertir qu'il pèche souvent contre la règle posée par ce dernier, de désigner au XI^e^ siècle la race conquise par les Normands, non par le terme d'Anglo-Saxons, mais par celui d'Anglais.

L'année 1070, où Lanfranc fut élevé à l'archevêché de Canterbury, marque « la date fatale » dans l'histoire du clergé anglais. Deux causes, selon M. de C., contribuèrent à sa chute : sa nationalité et ses vices. « Le clergé anglo-saxon, dit-il (p. 120 ; cf. Carlyle, *Life of Friedrich II*, I, p. 415), était resté, en 1070, ce qu'était le clergé normand trente ans auparavant, avec un caractère de grossièreté plus marqué peut-être, effet des invasions multipliées ; » mais, tandis que l'Église anglaise était dans cet état de stagnation, sinon de corruption, en Normandie, l'énergie de Guillaume, guidée par le discernement de Lanfranc, avait déjà opéré d'importantes réformes dans la morale et la discipline du clergé. C'était à Lanfranc qu'il revenait d'opérer une semblable réforme en Angleterre ; mais, pour atteindre ce but, il fut forcé de recourir à la mesure extrême de remplacer le clergé national par d'autres hommes, étrangers au peuple par la naissance, l'éducation, les sympathies. Aucun archevêque de Canterbury n'avait jamais eu plus de pouvoir que Lanfranc. Les résultats de la politique ecclésiastique de Guillaume, dit

M. Hook (*Lives of the archbishops of Canterb.*, II, 143), doivent être attribués « pour la plus grande partie aux avis, à l'influence et à la sagesse de Lanfranc. » C'est trop peu dire : l'influence de Lanfranc s'étendait en réalité sur toute la politique de Guillaume, civile ou ecclésiastique ; dans l'opinion de M. Stubbs, Lanfranc était « le seul ami personnel du monarque, le seul conseiller constitutionnel dont l'autorité contint de sérieux éléments d'indépendance » (*Const. hist.*, I, 288). Bien que le calme du jugement et le tact fussent au nombre des qualités les plus caractéristiques de Lanfranc, son présent biographe lui refuse, dans ses rapports avec le clergé anglais, « cette impartialité sereine qu'en aucun cas la passion ne saurait troubler. » Le dédain, pour ne pas dire le mépris, perçait dans sa conduite. Profondément convaincu de l'infériorité intellectuelle et morale de ce clergé, il appelait autour de lui des moines du Bec et des représentants de l'austère discipline canonique de Lorraine pour l'aider dans son œuvre réformatrice. « Les évêques de Guillaume, dit M. Stubbs, étaient généralement des hommes bons et capables, bien qu'ils ne fussent pas Anglais de caractère. Ils n'étaient pas de purs barons normands, comme ce fut le cas plus tard, mais des lettrés, des prêtres choisis sous l'influence de Lanfranc. » Il est certainement digne de remarque, comme le dit M. de C., que la chronique saxonne ne contienne pas un mot où se montre le ressentiment que ces mesures n'ont pu manquer d'exciter. La page où M. de C. résume son appréciation générale sur la politique ecclésiastique de Lanfranc (p. 147) est bonne à lire.

Dans son tableau de la primitive organisation épiscopale d'Angleterre, M. de C. s'est donné beaucoup de mal pour retracer la marche des événements depuis l'époque d'Augustin ; mais il oublie de noter, comme un des principaux obstacles à la réalisation du plan de Grégoire le Grand, ce fait que l'influence personnelle d'Augustin s'étendait peu au-delà de Kent et que chacun des royaumes de l'heptarchie reçut la foi nouvelle d'une source différente, Wessex ayant été converti par Birnius, missionnaire de l'Italie du Nord, l'Anglie orientale par un Bourguignon, Northumbrie et Mercie par un Irlandais, Essex et Sussex par Cedd et Wilfrid.

Le sixième chapitre contient un excellent récit de la rivalité entre les deux sièges de Canterbury et d'York, terminée par la soumission d'York, qui reconnut la supériorité de Canterbury ; c'est là, selon M. Freeman, « que commença le règne incontesté de Lanfranc sur l'Église » (*Hist. of the Norm. Conq.*, IV, 359). C'est ici cependant que nous commençons à voir plus clairement le tort que notre auteur a fait à son travail en négligeant de consulter le premier des historiens anglais contemporains ; car, tandis que celui-ci ajoute à son tableau de nombreux traits pleins de relief empruntés aux *Gesta Pontificum* de Guillaume de Malmesbury, M. de C. ne s'en réfère ici qu'à Eadmer. Il ne parle pas de la seconde visite de Lanfranc à Rome (en 1076), en compagnie de Thomas d'York et de Remi de Dorchester. Il insiste, avec

une emphase singulière pour les lecteurs anglais, sur le contraste entre l'Église d'Angleterre et les Églises du continent, contraste produit par l'autorité et la dignité dominantes de l'archevêque de Canterbury. Il soutient que par là une nouvelle barrière s'élevait entre le clergé anglais et le pouvoir du pape. L'archevêque de Canterbury était en réalité, d'après lui, *alterius nobis papa,* et, comme tel, le conseiller constitutionnel de la couronne (p. 167).

Le septième chapitre est en grande partie consacré à la rivalité, en Angleterre, entre les ordres monastiques et le clergé séculier. Là, prenant pour guide M. Stubbs dans sa préface magistrale des *Epistolæ Cantuarienses,* M. de C. a indiqué avec soin la vraie situation de Lanfranc ; celui-ci était alors en complète harmonie avec les traditions anglaises dans l'appui qu'il donnait au monachisme, en opposition avec Vauquelin, évêque de Winchester, qui essayait d'établir la supériorité du clergé séculier. En cette circonstance, Lanfranc nous parait isolé de presque tout le parti normand, qui renfermait non seulement les évêques, mais aussi les principaux personnages politiques et militaires et Guillaume lui-même. D'après notre auteur, il aurait alors subi l'influence de son ancien élève, Alexandre II, et il ne craint même pas d'affirmer que « peu de prélats entrèrent plus complètement que Lanfranc dans la pensée de la cour romaine. » L'importance qu'il accorde à cette idée nous semble peu en harmonie avec les faits, ou même avec certaines parties de son propre travail, et le d. Hook est plus près de la vérité lorsqu'il nous rappelle que Lanfranc « avait été nourri dans des idées plus favorables à l'empire qu'au pape. » Les impressions de sa jeunesse, ses premières études s'étaient formées dans la libre atmosphère des républiques italiennes, qui n'était encore ni guelfe ni gibeline, et l'on peut, croyons-nous, distinguer pendant sa longue carrière quelque chose de l'ancienne jalousie lombarde contre la Rome papale. Notons en passant qu'ici l'histoire de M. Freeman aurait été utilement consultée pour la tentative faite en 1055 par Hermann, l'évêque lorrain de Wiltshire, d'annexer l'abbaye de Malmesbury, tentative qui fut comprimée seulement par l'intervention du comte Harold.

Dans le chapitre final, on s'aperçoit mieux encore que l'ouvrage de M. Freemann aurait été un guide sûr, et que ce guide manque à notre auteur. Le noble refus de Guillaume de payer au pape le tribut réclamé comme un devoir est apprécié d'une façon juste, mais insuffisante. Nous ne pouvons mieux faire que de citer les termes mêmes de l'historien anglais : « Lorsqu'on lit cette lettre mémorable, on est frappé de la calme audace d'un homme capable à la fois de braver et de réfuter le puissant Hildebrand, sans un mot de menace ou de sarcasme, sans un mot que le pontife lui-même pût regarder comme désobéissant ou irrespectueux. La dignité simple, la logique écrasante de ces quelques mots de Guillaume le Grand, forment un contraste signalé avec les calomnies folles, les sauvages invectives que les partisans du pape et de l'empereur se lançaient l'un contre l'autre en d'autres pays. Mais

pour les Anglais la lettre a un autre intérêt, plus profond encore : elle montre combien Guillaume tenait fortement à montrer qu'il voulait rester dans la position prise par les rois dont il se déclarait bien haut le légitime successeur. Il revendique tous leurs droits, mais pas plus que leurs droits. Ce qu'ils payaient, il consentit à le payer ; ce qu'ils n'avaient jamais payé, il refusa de le payer. Avec la couronne de l'empire insulaire, Guillaume, en face des puissances étrangères, adopta les sentiments qui convenaient à un homme qui portait cette couronne.... Quand on voit l'honneur et la liberté de l'Angleterre ainsi gardés, aussi fidèlement que l'avait pu faire le plus noble des rois anciens ou récents, on peut oublier un moment que ce fut un conquérant étranger qui s'acquitta aussi dignement d'un au moins des devoirs d'un roi d'Angleterre » (*Norman Conquest,* IV, 433).

Sur l'idée générale que Lanfranc se faisait de ses devoirs envers le Saint-Siège, M. Freeman et M. de C. sont tout à fait d'accord. Lanfranc était prêt à rendre à Grégoire toute l'obéissance canonique due *secundum canonum præcepta,* mais rien de plus. « A cela se limite son obéissance ; pour le reste, il est l'homme du roi, et du roi seul. »

En résumé, la lecture attentive du livre de M. de C. précise l'idée que nous nous faisions de Lanfranc. La phrase de M. Paris, que l'auteur a reproduite en tête de son ouvrage, *papali animatus et armatus favore et regali,* rappelle à la fois le caractère, la carrière, la politique du grand archevêque, et c'est à la lumière de cette pensée que le nouveau biographe les a lus. Lanfranc a été la résultante des deux grandes forces de l'époque. Vénéré par Alexandre II et honoré à un degré exceptionnel par Guillaume, il put affronter avec sérénité le redoutable courroux du successeur de l'un et dominer les farouches sentiments du successeur de l'autre. Lanfranc nous rappelle souvent Alcuin ; tous deux tinrent une place prédominante dans la science de leur temps ; tous deux quittèrent leur mère-patrie pour aller chercher à l'étranger une plus large part d'activité. Ils furent tous deux des professeurs illustres et conquirent à un degré exceptionnel la faveur du principal souverain de leur temps. Tous deux furent des hommes d'une remarquable habileté, controversistes déliés et diplomates heureux. Tous deux étaient faits pour fixer l'attention par leurs vertus aimables et par leurs talents ; la tradition et l'autorité furent, pour l'un et l'autre, le principe de leur conduite. Mais le Lombard eut toutes les qualités du Northumbrien et d'autres en plus. Chez Lanfranc, soit lorsqu'il rencontre pour la première fois le duc de Normandie irrité, soit lorsqu'il élude le mécontentement d'Hildebrand, nous trouvons une pointe d'*humour* qui fait entièrement défaut à Alcuin ; toute la vie du premier atteste une aptitude pour le commandement et des ressources, en des temps difficiles ou dangereux, pour lesquelles l'époque relativement tranquille où l'autre vivait ne nous fournit rien de semblable.

J. Bass Mullinger.

D^r Hermann GRAUERT. **Die Herzogsgewalt in Westfalen seit dem Sturze Heinrichs des Lœwen.** 1 Th. Die Herzogsgewalt in den Nordwestfælischen Bisthümern Münster, Osnabrück und Minden. Paderborn, 1877.

En 1180, comme on sait, Henri le Lion fut dépouillé par l'empereur Frédéric I^er du duché de Saxe comme de tous ses autres fiefs d'empire ; le duché de Saxe fut partagé entre l'archevêque de Cologne et le comte Bernhard d'Anhalt. La façon dont ce partage fut effectué a été l'objet de longues controverses. Une opinion fort répandue, et admise tout récemment encore par des écrivains de valeur, attribue à l'archevêque de Cologne, en se basant sur le diplôme de 1180, la couronne ducale de toute la Westphalie, et allègue ce fait que l'archevêque de Cologne, aux XIV^e et XV^e siècles, se trouve en possession de la présidence de la Sainte-Vehme pour toute la Westphalie. M. Grauert montre, par une discussion très approfondie et très intéressante, que le contraire de cette opinion est précisément le vrai. L'archevêque de Cologne n'a été investi du duché en 1180 que pour le diocèse de Paderborn et pour la partie westphalienne du diocèse de Cologne, c'est-à-dire seulement pour la partie méridionale de la Wesphalie. La Westphalie du Nord (les diocèses de Munster, Osnabruck et Minden) fut donnée en fief, avec la Westphalie orientale, au comte Bernhard d'Anhalt et à ses héritiers. Ces deux co-partageants du duché de Saxe en sont venus aux mains au XIII^e siècle, parce que les archevêques de Cologne désiraient vivement étendre leur autorité sur la Westphalie tout entière. Les Ascaniens surtout n'ont pu faire qu'incomplètement valoir leurs droits sur la Westphalie septentrionale. La présidence de la Sainte-Vehme n'a pas son origine dans la concession faite en 1180 à l'archevêché de Cologne, mais dans l'office de juge de la paix publique pour toute la Westphalie, qui lui fut attribué au XIV^e siècle. Ces résultats peuvent être désormais regardés comme assurés par le travail consciencieux et pénétrant de M. Grauert.

Rud. SOHM.

Zur Geschichte der deutschen Gesellenverbaende im Mittelalter von Georg SCHANZ. Leipzig, Duncker und Humblot, 1877. XII, 295 p. in-8°. Prix :

Cette intéressante étude sur les associations ouvrières au moyen âge est dédiée à M. Schmoller, professeur d'économie politique à l'Université de Strasbourg, sous les auspices duquel elle a été entreprise et conduite à bonne fin. Elle embrasse les différentes questions qui se présentent au sujet des *compágnons* des différents métiers, leurs rapports avec leurs maitres, leurs relations entre eux-mêmes, les salaires qu'ils obtenaient, etc. L'auteur a surtout étudié la situation économique des pays rhénans, de l'Alsace et de la Souabe, dans les archives de ces

contrées. Il ne s'occupe pas autrement de la question si controversée de l'origine des *tribus* ou corporations d'arts et métiers; il les prend à l'époque de leur prospérité la plus grande, au XIIIe siècle, et suit leur décadence au XIVe et surtout au XVe siècle, décadence obligée, d'après l'auteur, puisqu'elle aurait eu pour causes l'augmentation des artisans et la diminution des habitants de chaque cité. La décadence des métiers amenant naturellement une diminution considérable dans le nombre des compagnons, nous voyons surgir dès le XIVe siècle ces coalitions ouvrières que certaines personnes, peu au courant des lois économiques, croient être des phénomènes d'origine tout à fait récente. Pour faire prédominer leurs vœux sur la volonté des maîtres, nous voyons successivement les compagnons de tous les corps de métiers recourir à l'association, et, pour la faire accepter plus facilement, lui donner d'abord la forme d'une confrérie religieuse. M. Sch. nous cite une foule d'exemples de ces associations, exemples tirés, pour la plupart, des archives d'Alsace. L'un des plus curieux est l'histoire du grand *strike* des garçons boulangers de Colmar, en 1495, déjà connu d'ailleurs dans ses détails, par le récit qu'en avait donné M. l'abbé P. Merklen dans les *Notes et Documents* de M. Mossmann, le savant archiviste de Colmar. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails, fort curieux, donnés par l'auteur sur le compagnonnage allemand au moyen âge; nous renvoyons à son livre tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées économiques, et au développement de la société chrétienne au moyen âge; ils trouveront dans ce volume bien des choses nouvelles, présentées d'une façon modeste et intéressante à la fois.

R.

Histoire des Réfugiés de la Réforme en Suisse, par J.-C. MŒRIKOFER. Traduit de l'allemand et illustré par G. Roux. Paris, Sandoz et Fishbacher, 1878; un vol. in-8 de 432 pages.

Excellente traduction d'un excellent ouvrage, où l'on peut suivre depuis le XVIe siècle les différentes périodes et les causes successives de l'émigration, ainsi que les efforts incessants de la Suisse réformée pour assurer aux réfugiés de France et d'Italie un appui proportionné à la grandeur de leur infortune [1]. Les matériaux recueillis par M. Mœrikofer sont, il est vrai, d'une valeur un peu inégale, selon qu'il s'agit de la Suisse allemande ou des pays romands; mais les renseignements nouveaux qu'il a tirés des archives de Zurich, de Berne et de Bâle donnent à plusieurs parties de ce livre un intérêt plus vif encore, et l'esprit de stricte impartialité qui l'anime d'un bout à l'autre lui assigne à bon droit une place fort honorable dans la littérature historique du protestantisme.

1. Voir, par exemple, p. 189-254 les chapitres relatifs à la révocation de l'édit de Nantes, et p. 255 sq. ce qui est dit des Vaudois du Piémont.

Histoire du Brésil français au XVIe siècle, par P. GAFFAREL, professeur à la faculté des lettres de Dijon. Paris, Maisonneuve, 1878.

Ceux qui s'intéressent particulièrement à l'histoire si instructive et si négligée de nos anciennes colonies auraient mauvaise grâce à se plaindre de la fécondité de M. G. Mais, tout en félicitant ce laborieux écrivain du sujet qu'il a choisi, il doit leur être permis de le mettre en garde contre les dangers d'une production trop hâtive. Certes, on ne rencontre guère d'erreurs dans ses livres ; la plupart des documents connus y sont cités ou allégués et il y a un véritable mérite à marcher sans accidents graves, d'un pas si rapide. Malheureusement, en matière d'histoire, les improvisations, si prudentes qu'elles soient, laissent toujours dans l'esprit du lecteur des regrets et des déceptions.

Voyons d'abord la substance du livre.

La première partie n'est pas assez neuve. Les travaux d'Estancelin, de Vitet, de d'Avezac, etc., auxquels l'auteur nous renvoie avec une loyauté scrupuleuse, contenaient déjà tout ce qui est raconté dans l'histoire du Brésil français. Nous examinerons plus loin si, dans un livre ainsi conçu, *la découverte* avait une place bien marquée ; quoi qu'il en soit, n'y a-t-il pas un peu d'indiscrétion à nous rééditer tout au long le récit du voyage du capitaine Cousin, quand on n'apporte pas cette pièce authentique, vainement cherchée jusqu'ici, qui changerait en une certitude glorieuse pour notre pays ce qui n'est encore qu'une flatteuse vraisemblance?

De même, plus loin, pourquoi reprendre avec tant de complaisance la minutieuse démonstration de M. d'Avezac à propos du voyage de Gousseville? Quelle révélation viendra récompenser le lecteur de l'attention qu'il aura prêtée aux moindres détails d'une histoire bien connue?

Dans la seconde et la troisième partie intitulées : *Colonisation* et *Ruine des établissements français,* la tâche de M. G. était délicate. Les documents, imprimés pour la plupart, pouvaient être facilement réunis, mais l'auteur avait à les classer, à les critiquer, en tenant compte des passions qui ont si violemment agité les principaux acteurs de son drame. Lery, Crespin, le cordelier Thevet, Claude Haton, la Popelinière, etc., ont été assez sagement consultés et l'on sent que des recherches ont été faites dans les historiens étrangers. C'est ce qu'il y a de plus intéressant, de meilleur dans tout l'ouvrage. On y trouve coordonnés un grand nombre de faits historiques restés jusque-là un peu épars.

Les pièces justificatives, qui remplissent 145 pages à la fin du volume, sont, sauf quelques emprunts faits à la Bibliothèque nationale, de pures rééditions. Nous ne blâmons pas M. G. de nous avoir offert si libéralement des *raretés bibliographiques*. Rien ne fixe mieux l'esprit que la lecture des textes ; on ne saurait trop les répandre, fussent-ils déjà publiés tout au long dans des recueils comme ceux de Ternaux-Compans.

Passons maintenant aux jugements portés sur les faits et aux vues générales.

Nous signalerons, dans la première partie, de justes observations sur le commerce clandestin. Dans la seconde, ce sont surtout des opinions téméraires que nous avons rencontrées. Il est dangereux pour un homme de lettres de trancher, du fond de son cabinet, les questions coloniales. Les causes économiques ou stratégiques de la perte d'un établissement sont difficiles à saisir, même pour les personnes compétentes ; les historiens ne doivent donc jamais se départir d'une extrême réserve. Je doute que nos marins s'associent au reproche que M. G. adresse si vertement à Villegagnon pour s'être retranché dans une île (voy. p. 186), *suivant la méthode des anciens*. Les Portugais n'ont trouvé de résistance sérieuse que dans ce poste si heureusement isolé, et leur premier soin, dès qu'il tomba en leur pouvoir, fut de le garnir de canons. Quand Duguay-Trouin s'empara de Rio, le fort de l'île Villegagnon fut le dernier qui se soumit, et l'audacieux capitaine ne dut ce succès décisif qu'à la panique des Portugais, accablés par les batteries françaises de l'île des Chèvres et les vaillantes attaques des troupes débarquées sur la terre ferme. Dans une instruction rédigée pour M. de Beaussier, en 1762 [1], M. de Choiseul, ministre de la marine, reconnait lui aussi que les batteries des îles rendent la baie presque impénétrable. Il commande au chef de l'escadre, envoyée pour forcer ce dangereux passage, de ne reculer devant aucun sacrifice, et il lui promet les plus flatteuses récompenses, quel que soit le résultat, pourvu qu'il ait poussé le courage jusqu'à la témérité et au désespoir.

J'insiste sur ce détail parce que j'ai été souvent arrêté, dans le livre de M. G., par les jugements absolus qu'il porte sur les choses étrangères à ses études.

Il y a des faiblesses d'une autre nature. Ainsi, le caractère de Villegagnon est tracé d'une main incertaine. L'auteur s'obstine à reconnaitre à ce remuant personnage une *grandeur morale*. Il profite du moindre prétexte pour lui attribuer les qualités d'un homme tout d'une pièce, la constance dans les opinions et même dans la foi (page 241). La lettre à Calvin est pourtant difficile à expliquer avec ce parti pris. Ces inconséquences jettent l'esprit du lecteur dans une pénible indécision. Il ne sait comment concilier les textes avec les réflexions de M. G. ; il est obligé de fermer le livre et d'isoler les faits de tout commentaire pour se former une idée nette.

Voici comment un historien américain, qui jouit d'une très grande réputation dans son pays et dont on n'a pas assez parlé en France, apprécie en quelques lignes le caractère de Villegagnon : « Nonobstant ses vœux monastiques, il batailla en faveur de l'hérésie par ses écrits et ses discours et assura les protestants de son adhésion tacite à leur croyance. Commandeur de son ordre, il se querella avec le grand maitre;

1. Voy. à la fin de cet article.

vice-amiral de Bretagne, il se mit mal avec le gouverneur de Brest. Las des déboires qu'il se créait à lui-même, il se laissa entrainer par son imagination et traversa les mers [1]. »

Cela n'est-il pas plus clair que le portrait longuement tracé par M. G. ?

Il nous reste à dire un mot de la composition du livre. C'est par là que la critique aurait pu être désarmée. Si la première partie, qui nous a paru un peu banale, était étroitement liée aux suivantes, si, dans le plan de l'auteur, elle occupait une place utile, notre reproche tomberait du coup. Malheureusement, la *Découverte* nous semble absolument distincte de la *Colonisation* et digne, tout au plus, d'être reléguée dans une introduction ou une annexe. Quel rapport y a-t-il entre les armements de Cousin et de Gousseville et l'expédition de Villegagnon? Seuls, les développements relatifs au commerce clandestin et aux deux Ango pourraient être rattachés à l'histoire du vice-amiral de Bretagne ; mais à condition que l'auteur, changeant de point de vue, considérât les vicissitudes de ces diverses entreprises comme celles de la grande lutte pour la liberté de la mer, si longtemps soutenue contre les Portugais et les Espagnols. L'histoire du *Brésil français,* ainsi conçue, pourrait être rapprochée de celle de la Floride, où les mêmes questions furent tragiquement débattues. Comment M. G., qui s'est précisément occupé de Jean Ribaud, de Laudonnière et de Ménendez, ne nous a-t-il pas donné en deux volumes le premier acte d'un drame sanglant où la France a joué le plus beau rôle? M. Parkman a mieux saisi les rapports qui existaient entre la colonisation du Brésil et celle de la Floride, et il a réuni sous un même titre ces deux épisodes d'une même histoire.

Mais peu importe la manière dont M. Parkman a su élever son sujet. C'est de M. G. qu'il s'agit ici, et il est bien certain que les tentatives de colonisation l'ont seules préoccupé. Ce point admis, les voyages clandestins deviennent des hors-d'œuvre aussi bien que ceux de Cousin et de Gousseville.

Par ces éliminations indispensables, le livre que nous analysons sera considérablement réduit, et l'on trouvera peut-être une amère ironie dans ce titre si vaste : *le Brésil français.*

A quoi se réduit notre domination dans cette colonie ? A l'occupation d'un îlot de la baie de Ganabara pendant dix ans. Cette fragile conquête fut héroïquement défendue, mais définitivement perdue. L'expédition de Duguay-Trouin, entreprise en 1711, n'avait pas pour but de nous la rendre et l'on ne pourrait guère rattacher au sujet de M. G. que les faits suivants, qui nous reportent à une date encore plus rapprochée de nous. Ils sont, croyons-nous, relatés ici pour la première fois.

En 1762, une expédition contre le Brésil fut secrètement préparée au port de Brest. L'escadre, commandée par M. de Beaussier, capitaine de

1. *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord,* par E. Parkman, traduction de la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre, page 12.

vaisseau, portait un corps de débarquement. Après s'être emparé de San Salvador, puis de Rio de Janeiro, le comte d'Estaing, pourvu du titre de vice-roi, devait établir la domination du roi de France dans toute la contrée, et lui fournir, aux dépens du Portugal, tardivement armé contre nous, des compensations pour les colonies de l'Amérique du Nord, prises par les Anglais. La paix arrêta les vaisseaux dans la rade de Brest.

Didier NEUVILLE.

J. B. LOUTCHISKY Katolicheskaja Liga i Kalvinisty vo Francii[1]. Kiew, 1877.

Un bulletin sur les travaux historiques en Russie publié ici même a déjà appelé l'attention des lecteurs sur l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre. Nous nous associons de tout cœur aux éloges qu'on lui a donnés. Il est manifeste qu'il repose sur des recherches consciencieuses et approfondies. M. Loutchisky connait tout ce qui a été imprimé sur le sujet qu'il traite, et il a de plus fouillé dans plusieurs dépôts d'archives françaises. Ce qui frappe surtout dans son livre, c'est son caractère purement objectif. L'auteur se tient en dehors ou même au-dessus des partis. Sa sympathie n'est pas plus acquise à l'un qu'à l'autre; il n'a de prévention contre aucun. Le lecteur érudit, l'historien accoutumé aux pénibles études, ne quitteront pas ce livre sans en avoir beaucoup profité; mais l'accumulation des faits, et la manière dont ils sont présentés, les arrêteront peut-être avant la fin.

Je ne puis formuler mon jugement sur le livre de M. L. sans une certaine réserve; d'abord parce qu'il s'annonce comme la suite d'un autre ouvrage du même auteur que je ne connais pas (Histoire de la réaction féodale en France, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles); il n'est en outre que le 1^er^ vol. d'un ouvrage plus considérable. Aussi n'en pouvons-nous saisir le plan général, et comme, dans son présent livre, l'auteur jette aussitôt son lecteur *in medias res*, il faut au commencement faire un certain effort pour se mettre à son point de vue.

Dans le livre dont il est ici question, et auquel nous devons nous restreindre, nous accompagnons M. L. pendant un temps relativement court : non moins de 560 pages nous conduisent de la paix de Monsieur (avril 1576) à la paix de Bergerac (sept. 1577). La méthode suivie par l'auteur est en partie cause de la longueur du récit. Il commence par établir telle ou telle proposition; puis il donne les exemples et les preuves à l'appui. Personne assurément ne lui reprochera de n'avoir pas voulu restreindre l'histoire de la France à celle de Paris; mais s'il nous faut chaque fois suivre l'auteur dans un grand nombre de provinces pour apprendre qu'on y retrouve le même groupement des partis et que ces partis obéissaient aux mêmes idées et aux mêmes tendances,

1. *La Ligue catholique et les Calvinistes en France.*

nous finissons par être fatigués de ces continuels déplacements, rendus plus pénibles encore par les répétitions sans fin de l'auteur. Ce qui rend encore la lecture du livre moins agréable, c'est que l'auteur ne peint jamais les personnages, mais seulement les partis auxquels ils appartiennent, c'est que partout l'individu disparaît pour se fondre dans son parti. Il ne nous montre pas des hommes; son but unique est d'exposer les idées qui mettent les hommes en mouvement. Peut-être M. L. pense-t-il que l'individu n'est qu'un agent subordonné de la vie de l'humanité. En voyant d'ailleurs qu'il ne tient presque nul compte des mobiles inspirés par des idées religieuses, mobiles si puissants néanmoins à l'époque des premières guerres contre les Huguenots, pour suivre seulement les tendances et les courants politiques auxquels se laissèrent entraîner les catholiques comme les protestants, on doit se demander si l'auteur n'accorde pas volontairement trop peu d'importance dans l'histoire de cette époque aux idées religieuses aussi bien qu'à l'action personnelle des individus; du moins c'est bien l'idée que suggère la lecture de son livre; si l'auteur ne voit qu'un côté des faits, c'est qu'il n'accorde de valeur qu'à ceux-là. Le livre tout entier est moins un récit continu qu'une suite d'études sur les partis en France, et leurs tendances.

Le 1er chapitre est intitulé : la ligue de Péronne (1576). L'auteur explique d'abord la différence entre le nouveau mouvement, qui s'annonçait comme une réaction contre la paix de 1576, et les associations catholiques antérieures. Dans celles-ci dominait le clergé; à Péronne c'est la noblesse qui prend sa place. L'objet propre du chapitre est de montrer ce caractère aristocratique de la nouvelle ligue à ses débuts. M. H. Martin (IX, 435) a déjà signalé « l'erreur des historiens qui ont prétendu attribuer à la Ligue un caractère exclusivement populaire et municipal »; M. L. développe cette idée; il décrit avec une grande abondance de détails le mouvement qui se produisit dans les diverses provinces, et en particulier en Picardie, son point de départ. — Le chap. 2 est consacré aux États de Blois, ou plutôt au tiers état et au rôle qu'il eut à jouer. C'est, comme on sait, le tiers état qui, incapable d'ailleurs d'empêcher l'explosion de la guerre civile, en abrégea la durée par son attitude hostile aux tendances de la Ligue, et qui accéléra le rétablissement de la paix. L'hostilité de la bourgeoisie contre l'aristocratie facilita la paix religieuse. — Le 3e chap. (la Ligue royale et la bourgeoisie) montre les causes et les progrès de cette hostilité, et reprend le thème déjà développé dans le 1er chap. — Le 4e chap., le plus intéressant peut-être de tout l'ouvrage, montre comment cette opposition des deux éléments aristocratique et bourgeois porta aussi le désordre dans le camp des Huguenots. Celui-ci commence à se désorganiser. Les confédérés, Damville tout le premier, l'abandonnent, chassés par ces rivalités. — Avec le chap. 5, nous recommençons notre tournée dans les provinces pour en connaître la situation, en particulier pour étudier les rapports des classes entre elles, et surtout le rôle joué par le tiers

état. Le tableau n'est pas réjouissant. L'agitation des esprits est extrême; le tiers état « entre dans l'arène de l'opposition active » contre l'ordre social. Le gouvernement de Henri III se voit forcé à des concessions; l'ordonnance de mai 1579 accorde quelques réformes réclamées déjà avec énergie par les États de Blois, et la reine mère, Catherine de Médicis, parcourut les provinces frémissantes pour les apaiser. « On parvint ainsi, pour le moment, dit M. L., à empêcher la révolution d'éclater. »

Qu'il me soit permis en finissant d'insister sur un point particulier. M. L. raconte que les membres de la famille de Guise, dans une réunion à Joinville, avaient dressé le plan d'un changement de dynastie. Le duc d'Alençon devait être déclaré par les États de Blois incapable de succéder à la couronne, le roi Henri III, comme autrefois Chilpéric, devait être relégué dans un monastère; les Valois céder la place aux Guises, les vrais et légitimes héritiers des Carolingiens. On connaît la source de ce récit; c'est le mémoire de l'avocat David, mort à son retour de Rome, mémoire que les Huguenots s'empressèrent de publier, lorsque les États de Blois s'assemblèrent. De Thou considère que ce document contient le plan véritable de la Ligue et de ses chefs. Pour M. L., l'autorité de cet historien est décisive (cf. cependant H. Martin, IX, p. 441), Henri de Guise avait ce plan dans sa tête lorsqu'il parut aux États de Blois. Il y a plus : toujours d'après de Thou, Saint-Goard, ambassadeur de Henri III à Madrid, envoya au roi une copie dudit mémoire. M. L. en conclut (et cette fois d'accord avec H. Martin) que ce document convainquit Henri III : il aurait dès lors cessé de croire que le mémoire eût été fabriqué par les huguenots. En admettant que le mémoire soit authentique, et n'ait pas été fabriqué après coup, tout le reste, croyons-nous, n'offre aucune certitude; il faut attendre que de nouveaux documents aient apporté sur la question une lumière nouvelle. Je ne saurais surtout accorder à M. L. que Henri III ait vu dans le duc de Guise le traître qui voulait porter la main sur sa couronne. S'il en eût été ainsi, Henri III n'aurait pas attendu jusqu'à 1588 pour le frapper.

I. Goll.

Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile, etc. Tome IV : Les belles figures et drôleries de la Ligue. Tome V : Journal de Henri IV (1589-1593). Paris, librairie des Bibliophiles, 2 v. gr. in-8° de 416 et 374 p.

Les nouveaux éditeurs de l'Estoile ont poursuivi régulièrement leur tâche en 1878, et ajouté deux volumes à leur précieuse publication. A la suite du *Journal de Henri III*, voici d'abord *Les belles figures et drôleries de la Ligue*, seul débris du recueil considérable de pièces, d'estampes, de placards de toute sorte formé au jour le jour par l'Estoile. Ce recueil avait été mis à profit par Michaud, et dérobé pourtant par

lui au public, car il s'était borné à y choisir à son gré ce qui lui paraissait devoir compléter, *illustrer* en quelque sorte les autres parties de l'œuvre. Il reparaît ici autant que possible dans son ensemble, des descriptions iconographiques suppléant aux dessins qu'on a dû renoncer à reproduire ; et il n'est pas de trop pour nous montrer, dans les manifestations quotidiennes de leurs passions politiques ou religieuses, les acteurs de la Ligue entre 1589 et 1600. Ce sont bien, comme le disent les nouveaux éditeurs, les *Murailles révolutionnaires* de l'époque.

Voici ensuite le premier volume du *Journal de Henri IV*. Nous ne sommes point encore en présence des parties inédites, car ce volume ne nous conduit que jusqu'en mai 1593. Son mérite consiste, comme pour les précédents, dans l'ordonnance aussi exacte que possible du texte, et dans sa rigoureuse conformité aux manuscrits. On a conservé, en les rejetant en appendice, les suppléments et les variantes des éditions de 1719 et 1736, mais on a de plus soumis à révision les passages douteux et jusqu'ici insérés entre crochets. Quelquefois on les a fait disparaître, quelquefois (par exemple les pièces de vers des p. 105 et 106) on les a conservés. On a restitué des passages, des phrases, voire des membres de phrase dont les anciens éditeurs avaient préjugé arbitrairement le peu d'importance, et qu'ils avaient effacés ; ils se trouvent ici d'ordinaire (pas toujours, ainsi p. 10, 21) intercalés entre deux étoiles. Faut-il en conclure que ces passages méritaient d'être conservés ? Oui certes, d'abord par respect pour le texte de l'Estoile, ensuite et surtout dans l'intérêt de leur auteur, car ils se rattachent souvent à quelque circonstance domestique de sa vie. Ainsi nous lisons p. 169 : « Le jeudi 28e dudit mois de may (1592), jour de la Feste-Dieu, j'ai aidé à porter le poisle de Saint-André, ce que jamais je n'avois fait, ni en ceste paroisse ni en autre. » Le fait valait la peine d'être relevé, étant donnés d'une part le tempérament politique de l'Estoile, et d'autre part les circonstances : le duc de Parme et le Béarnais étaient en présence aux portes de Paris, et l'on s'attendait à une action décisive.

Une table analytique sous forme de sommaire mensuel du journal, très suffisante pour les recherches, comprend les douze dernières pages du volume.

L. PINGAUD.

Albert BABEAU. **Le village sous l'ancien régime.** Paris, librairie Didier, 1878, in-8°.

M. de Tocqueville l'a justement constaté : « Il y a peu de gens qui puissent répondre aujourd'hui exactement à cette simple question : Comment s'administraient les campagnes avant 1789 ? Et, en effet, on ne saurait le dire avec précision sans avoir étudié, non pas les livres, mais les archives administratives de ce temps-là[1]. »

1. *L'ancien régime et la révolution*, 5e édition. Paris, Michel Lévy, 1866, in-8°, p. 39.

L'ouvrage de M. Babeau est une réponse à cette question, et, je dois le déclarer tout d'abord, une réponse dans les conditions indiquées par M. de Tocqueville, c'est-à-dire puisée aux vraies sources historiques, et basée sur l'examen des documents originaux.

« Faire connaitre l'administration des campagnes sous l'ancienne monarchie; étudier la gestion des affaires communales par les habitants des villages; montrer la part qu'y prenaient le prêtre, le seigneur et le prince; indiquer le concours que tous apportèrent à l'instruction, à l'assistance publique, à l'agriculture », tel est le but que s'est proposé l'auteur (page 1). Quant à son programme, en voici le détail.

Le livre I^er^, consacré au village en général, à *la communauté,* traite des communautés rurales, des assemblées, des syndics, des biens et revenus des communautés, des dépenses, dettes, emprunts et impositions. — *La paroisse*, envisagée dans ses trois éléments principaux, l'église, les marguilliers et le curé, forme l'objet du livre II. — Dans le livre III, *le seigneur*, l'auteur passe successivement en revue le château, l'influence seigneuriale, les droits seigneuriaux et la justice. — Après la communauté, la paroisse et le seigneur, vient l'*État* (livre IV). Sous cette rubrique sont classés les impôts, la corvée des chemins et la milice. — Dans un cinquième et dernier livre, *le bien public,* il est question de l'école, de l'assistance publique, de l'agriculture, et enfin, en guise de conclusion, de la condition matérielle et morale des habitants des villages.

Comme on le voit à ce simple énoncé, le programme est des plus vastes. Il comprend non seulement l'histoire des institutions communales des villages sous l'ancien régime, mais aussi celle des classes agricoles, de leur sort, de leur existence journalière, de leur vie intime pendant plusieurs siècles. C'est tout un coin du passé que M. Babeau a la prétention d'évoquer à nos yeux.

Certes, l'œuvre est hardie; elle l'est d'autant plus qu'une pareille généralisation, dans l'état actuel des données historiques acquises, offre à chaque pas, comme toutes les synthèses prématurées, un danger à éviter ou une difficulté à vaincre. L'auteur s'en est-il rendu compte? A-t-il triomphé des obstacles amoncelés sur la route à explorer? Justifie-t-il les promesses que fait naître ce beau titre : *Le village sous l'ancien régime?* C'est ce que je vais essayer d'examiner.

L'étendue même du sujet constitue, à mon sens, le défaut capital de l'ouvrage. D'une part, au lieu de suivre l'exemple de M. de Tocqueville, le maître en la matière, au lieu de se borner à étudier l'ancien régime à son époque caractéristique, — au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle, — M. Babeau remonte en plein moyen âge, et, malgré les différences des institutions aussi bien que de l'état politique et social, embrasse d'un seul regard une période de cinq cents ans : de la guerre de cent ans à la révolution de 1789. D'autre part, la spécialité topographique des documents qu'il a utilisés ne comporte pas le titre général inscrit en tête du volume. L'auteur, du reste, est forcé de le

reconnaitre. Ce sont les archives de l'Aube qui lui ont fourni, en dehors des ouvrages imprimés, la majeure partie de ses matériaux, et c'est « la vie communale et administrative des villages sous l'ancien régime, telle qu'elle existait dans les provinces de Champagne et de Bourgogne, » qu'il a étudiée « plus particulièrement » (page VI). Plus particulièrement est un euphémisme. Le tableau qu'il trace concerne surtout, pour ne pas dire exclusivement, la Champagne; il est très loin d'être complet et exact pour la Bourgogne, et peut moins encore s'appliquer d'une manière précise à toute la partie de la France à laquelle M. Babeau consent à se restreindre : la région située au nord et au nord-est de la Loire.

Cette extension factice donnée au sujet, au double point de vue des époques et des lieux, le complique et l'embrouille; elle ne l'agrandit pas, elle l'étire démesurément jusqu'à le dénaturer. On se perd dans un dédale de renseignements empruntés à tous les siècles et à toutes les provinces; on saute du régime féodal à la centralisation administrative du XVIII^e^ siècle, sans plus de transition que de la Bretagne à la Gascogne. Au moment où vous vous croyez en Champagne, l'auteur vous transporte aux environs de Limoges ou de Toulon. Vous en êtes au règne de Louis XV, et, à brûle-pourpoint, la même page vous exhibe une charte de commune du XIV^e^ siècle. Comment ne pas être dérouté? Comment, avec ces éléments disparates, se faire une idée précise de l'ancien régime?

Il faudrait avant tout, ce me semble, se bien entendre sur le sens exact du mot *ancien régime*. Ce n'est ni le moyen âge, ni la renaissance; c'est l'apogée de la période royale en France, avec ses phases diverses, jusqu'à son effondrement. La suppression des États généraux à partir de 1614 et leur convocation en 1789 forment les dates extrêmes de ce régime détrôné par la Révolution.

En se tenant dans cette limite, M. Babeau eût évité la confusion que produit inévitablement chez lui l'emploi de documents appartenant à des époques et à des situations différentes. Mais là cependant n'est pas mon principal grief contre lui, je lui reproche surtout de n'avoir pas localisé son sujet, et, par suite, de faire de la synthèse intempestive et inexacte. Les données qui sont vraies pour la Champagne ne le sont pas pour une autre province, ou du moins ne le sont qu'imparfaitement. M. de Tocqueville a pu définir avec clarté et précision les grandes lignes de l'ancien régime; il en a fait revivre avec une incomparable netteté la physionomie d'ensemble; mais dès qu'on veut compléter son œuvre et reprendre en détail tel ou tel de ses chapitres, l'on doit se contenter de faire du détail et se garder de toute généralisation, quelque tentante qu'elle puisse être. L'uniformité n'existait pas, en effet, dans l'ancien régime; les pays d'élection différaient des pays d'état; les provinces récemment conquises par la France présentaient de nombreuses et importantes exceptions à la loi commune; les règlements et les coutumes variaient selon les provinces. L'auteur sait tout cela mieux que

personne; il l'expose même en fort bons termes (p. v). Mais il n'en assimile pas moins des siècles et des pays divers. La Champagne lui offrait à elle seule un assez vaste champ d'observations. S'il avait su s'y cantonner et approfondir plus encore ce sujet spécial, plutôt que de se livrer, sous prétexte de vue d'ensemble, à des excursions sommaires et incomplètes dans tout le reste de l'ancienne France, il aurait peut-être épuisé la matière et tracé une histoire définitive du *village en Champagne sous l'ancien régime*. Restreint à ce titre et dégagé, dans une nouvelle édition[1], des généralités accessoires et des emprunts étrangers qui l'encombrent, le livre de M. Babeau rendrait un service signalé à la science historique. Sous sa forme actuelle, c'est un essai original, consciencieux, mais d'une nouveauté aventureuse et trop souvent sujette à caution.

Ces observations préliminaires pourraient me dispenser d'entrer dans la critique des détails. Je crois devoir cependant insister sur quelques points particuliers qui me paraissent soulever la discussion. Je m'arrête en premier lieu à la théorie du village autonome et jouissant, au moyen des assemblées générales des habitants, de la plus large liberté communale. « Pendant les siècles où la monarchie a été l'arbitre des destinées du pays, écrit l'auteur (p. IV-V), les habitants des campagnes, protégés (?) par le pouvoir central contre le joug seigneurial, garantis (?) par leur propre faiblesse contre l'action extrême de ce pouvoir, ont formé, au milieu du triple cercle de l'autorité monarchique, du patronage (?) seigneurial et de l'influence ecclésiastique, quarante mille associations naturelles, délibérant sur leurs propres intérêts et choisissant leurs agents. » Et ailleurs (p. II) : « L'administration des intérêts communs par les assemblées générales des habitants des villages était un des caractères particuliers des institutions rurales. » Ainsi, d'après M. Babeau, les campagnes auraient formé, avant 1789, quarante mille petites républiques, dotées d'une pleine indépendance et absolument maîtresses de leurs destinées. L'assertion est neuve, mais me semble bien hasardée. La centralisation administrative, l'omnipotence des intendants, sans parler de la législation elle-même, ont eu facilement raison, dès le XVII[e] siècle, de l'autonomie des villes et des villages. Tandis que le gouvernement municipal de celles-ci se transformait, sous l'impulsion même du pouvoir royal, en une oligarchie exclusive, les libertés locales de ceux-là devenaient, en fait, lettre morte, si elles existaient encore en droit. La liberté qu'on connaissait alors, c'était, comme le dit M. de Tocqueville[2], « une espèce de liberté irrégulière et intermittente, toujours contractée dans la limite des classes, toujours

1. *Le village sous l'ancien régime* vient de paraître en une seconde édition (in-12). Ce succès prouve une fois de plus, sans la justifier, la faveur assurée, en France, à tous les ouvrages de vulgarisation et de synthèse courante, abstraction faite de leur portée.

2. *L'ancien régime et la révolution*, p. 176-177.

liée à l'idée d'exception et de privilège, qui permettait presque autant de braver la loi que l'arbitraire, et *n'allait presque jamais jusqu'à fournir à tous les citoyens les garanties les plus naturelles et les plus nécessaires.* » Nous sommes loin de la thèse de M. Babeau ! En réalité, les assemblées générales des habitants n'étaient qu'une vaine et pure formalité, abandonnée à la discrétion de l'intendant, quand les intéressés songeaient encore à prendre au sérieux cette manifestation, depuis longtemps impuissante, d'une apparence de liberté. Broyé sous les mille rouages d'une administration aussi compressive qu'arbitraire, le paysan, comme le citadin, n'était plus qu'un être apathique et inerte. « Une paroisse, disait Turgot, c'est un assemblage de cabanes et d'habitants non moins passifs qu'elles. » Qu'importaient à ces rudes travailleurs du sol la chose publique et les intérêts de la communauté? Ils songeaient d'abord à payer la taille, la dime, les redevances seigneuriales, les impositions ordinaires et extraordinaires multipliées sous toutes les formes. Aujourd'hui, c'était la corvée, demain, c'était le départ pour la milice; hier la famine, demain la peste. Les assemblées générales, au son de la cloche, sur la place du village, les laissaient bien indifférents. A quoi bon se déranger pour donner leur vote à un *collecteur,* à un *syndic* que l'intendant ou le seigneur leur a imposé d'avance? Ne savent-ils pas que l'intendant est le maitre, et que les officiers municipaux sont, depuis longtemps, devenus partout « les instruments de l'État plus que les représentants de la communauté[1] » ? Le régime inique d'exception auquel ils sont soumis, la subordination politique et sociale qui pèse sur leur classe, les empêchent même d'apprécier les semblants de privilèges qu'on leur accorde en guise de dédommagement. Il faut les forcer, sous peine d'amende, à prendre part aux assemblées. On voit par là ce qu'étaient les quarante mille républiques rurales dont M. Babeau vante l'autonomie. Les auteurs de l'époque et surtout les archives des intendances nous édifient complètement à cet égard et ne nous laissent non plus aucune illusion sur le rôle des assemblées générales des habitants des villages au point de vue de l'administration des intérêts communs.

Le portrait que M. Babeau trace du paysan n'est guère plus exact. Le dimanche, dit-il (p. 112), « lorsqu'il se rendait dans son église, qui s'élevait au milieu du cimetière où dormaient les morts regrettés, le paysan, vêtu de ses habits de repos, en même temps qu'il élevait son âme vers les vérités supérieures, s'instruisait des lois de son pays; il se sentait affranchi de la servitude du travail; il oubliait le poids des impôts, et lorsqu'après les offices, on l'appelait à délibérer sur les intérêts de son village, *il pouvait se croire aussi libre que le paysan de nos jours.* » Cette peinture idéale, ce rêve de bonheur, ne suffisent pas encore à M. Babeau; il consacre tout un chapitre (p. 318 et suiv.) à

1. *Ibid.*, p. 72.

exalter la condition matérielle et morale des classes rurales sous l'ancien régime. Il confesse, il est vrai, que « la plupart des impôts frappaient sur les habitants des campagnes; » que « exclusivement ils supportaient les corvées; » que « lorsque Louis XIV établit le service obligatoire de la milice, seuls ils en subirent aussi l'atteinte; » que « la propriété du paysan supportait presque tout le poids des impôts, » et que « grevée en outre de droits onéreux et spéciaux, elle n'était pas libre comme elle devint en 1789 » (p. 248 et 236). Mais là s'arrêtent ses concessions, et, à l'en croire, tout était pour le mieux au village avant 1789. Presque aucune ombre au tableau, une félicité sans mélange, une liberté absolue, bref un véritable Eden. Ici encore la thèse a le mérite de la nouveauté. On était accoutumé jusqu'à présent à mettre fortement en doute cette prétendue prospérité. Sur la foi des historiens et des documents contemporains, on croyait, avec M. de Tocqueville, que, sous l'ancien régime, le paysan vivait dans « un abime d'isolement et de misère[1]; » on croyait que les campagnes avaient été unanimes à saluer dans la Révolution une ère de délivrance. Tous les auteurs qui se sont livrés à une étude spéciale de la question, au point de vue général, MM. Dareste de la Chavanne (*Histoire des classes agricoles en France*), E. Bonnemère (*Histoire des paysans*), H. Doniol (*Histoire des classes rurales en France, La Révolution française et la féodalité*), etc., fournissent les preuves les plus nombreuses et les plus convaincantes de la misérable condition du paysan avant 1789. Les *cahiers de doléances* des villages, les mémoires de l'époque[2], les archives administratives de toutes les provinces en prodiguent des témoignages non équivoques qui infirment singulièrement les affirmations contraires et les constatations partielles, souvent spécieuses, de M. Babeau.

Il me resterait encore à discuter plus d'une assertion, à formuler plus d'une réserve, à signaler plus d'une lacune; mais j'ai déjà dépassé la limite que je m'étais tracée, et il est temps d'interrompre une impitoyable critique. La valeur même de l'ouvrage, les difficultés du sujet, son côté neuf en ce qui concerne le régime administratif des campagnes antérieurement à la Révolution, permettent la sévérité dans l'appréciation. L'auteur m'en saura certainement plus de gré que d'un éloge banal et de félicitations de commande. On ne critique pas ce qui ne vaut point la peine d'être critiqué.

B. P.

1. *Ibid.*, p. 197. — Voir le chapitre intitulé : « Comment, malgré les progrès de la civilisation, la condition du paysan français était quelquefois pire, au XVIII^e^ siècle, qu'elle ne l'avait été au XIII^e^ .» Page 179 et suiv.

2. Il suffit de citer, à ce titre, les *Voyages* d'Arthur Young *en France, pendant les années* 1787, 1788 *et* 1789.

Archives de la Bastille, par M. Fr. RAVAISSON; tome IX, in-8°. Paris, 1878. Durand et Pedone-Lauriel.

M. Ravaisson a fait paraître le IXe volume d'un important ouvrage, dont il a déjà été rendu compte ici : *les Archives de la Bastille*.

La plupart des pièces contenues dans ce volume ou destinées à ceux qui vont suivre se rattachent à la guerre de la France contre Guillaume III : nous attendrons, pour en parler, que M. Ravaisson ait épuisé ce sujet, qui doit revenir dans les volumes suivants, et nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à celles qui ont rapport à l'affaire du quiétisme. Depuis bientôt deux cents ans que Mme Guyon est célèbre, elle n'est pas encore connue; aussi trouvons-nous toutes naturelles les erreurs de détail échappées à M. Ravaisson dans l'*avertissement* de son livre. « Madame Guyon, dit-il, était fille de Beuvière de La Motte, maître des requêtes. » Son nom n'est pas Bouvière, ni Bouvières, comme quelques-uns l'ont écrit; mais Bouvier de La Motte. L'erreur provient sans doute du titre ajouté à la vie de Mme Guyon et reproduit au bas de son portrait (Hollande, sous la rubrique de Cologne, 1720). Elle y est appelée Jeanne-Marie Bouvieres de La Mothe-Guion; c'est Bouvier de La Motte-Guyon qu'il faut lire, ainsi qu'il est aisé de le constater par un grand nombre de signatures, conservées aux archives départementales du Loiret.

M. Ravaisson remarque qu'il n'y eut dans les rapports de Mme Guyon avec son mari rien qui ressemblât à l'amour. C'est vrai. « Elle eut trois enfants cependant, » ajoute-t-il. Elle en eut cinq; trois lui survécurent : Jacques Guyon, son fils aîné, dont la postérité n'est pas éteinte, le bibliophile bien connu Guyon de Sardières, et Marie, sa fille, qui devint comtesse de Vaux, et plus tard duchesse de Béthune.

Nous passons sur d'autres erreurs de détail, pour en signaler de plus graves.

Voici en quels termes M. Ravaisson croit pouvoir parler des premiers rapports du P. Lacombe avec Mme Guyon. « Les entretiens de Lacombe lui avaient été une manne tombée du ciel, aussi la vie lui parut insupportable lorsqu'il fut contraint de quitter Montargis... La pénitente épancha son chagrin dans des lettres brûlantes, auxquelles le directeur répondait par des billets non moins ardents » (avert., p. IX).

Ces paroles feraient croire que le P. Lacombe habita Montargis, que Mme Guyon se mit dès lors sous sa direction, et qu'elle entretint avec lui une correspondance amoureuse. Il n'en est rien.

Le P. Lacombe, barnabite savoyard, était venu passer quelques années à Paris, dans la maison de son ordre. Il s'y trouva avec le P. de La Motte, frère de Mme Guyon. Au mois de juin 1671, Lacombe retourna en Italie. Comme Montargis se trouvait sur sa route, le P. de La Motte le chargea d'une lettre pour sa sœur. Lacombe vit donc Mme Guyon à son passage. Elle avait alors vingt-trois ans; lui, trente et un; et il paraît certain que la jeune femme fit sur le religieux une impression

fort vive. Il ne la visita que deux fois et fut dix ans sans la revoir[1]. S'établit-il entre eux, à cette occasion, un échange de lettres compromettantes? M. Ravaisson n'en cite aucune et n'en a, assurément, point à citer; il s'est fait, sans y prendre assez garde, l'écho d'insinuations malveillantes que rien ne justifie. « Madame Guyon, dit-il plus loin, semblait prendre plaisir à braver la censure publique, elle menait Lacombe dans sa voiture, chevauchait en croupe derrière lui... » Où M. Ravaisson a-t-il pris ces détails? Dans les écrits mêmes de madame Guyon, qui les rapporte pour montrer la méchanceté de ses ennemis, et qui ajoute : « Toutes ces calomnies tournèrent en ridicule des personnes que l'on estimait auparavant des saints. C'est en quoi il faut admirer la conduite de Dieu; car quel sujet avais-je donné de parler de la sorte? J'étais dans un couvent, à cent cinquante lieues du P. Lacombe[2]. » Il ne serait pas sage assurément d'accepter sans contrôle le témoignage que Mme Guyon se rend ici à elle-même; mais on conviendra qu'il l'est encore moins d'aller relever dans ses écrits des calomnies dont elle s'indigne, et de les répéter comme des faits.

Quelle est, au fond, la vérité? Mme Guyon, par exemple, ne se trouve-t-elle pas singulièrement compromise par la lettre du P. Lacombe, en date du 25 avril 1698? (avert., p. XVI). Non. Rien n'est moins attesté que l'authenticité de cette lettre. Elle fut lue à Mme Guyon; mais on refusa de la lui montrer. Mme Guyon demanda à être confrontée avec le P. Lacombe; on ne voulut pas. Était-ce un faux? Était-ce une feinte, une sorte de torture morale infligée, comme cela eut lieu plusieurs fois, à Mme Guyon, pour tâcher de lui arracher un aveu? On ne le saurait dire. Ce qui est sûr, au moins, c'est que la réponse à cette lettre ne se fit pas attendre sur les lèvres de Mme Guyon : « Le P. Lacombe est fou, » dit-elle. Il l'était en effet; on tâcha de le cacher, mais il ne fut plus question de sa lettre.

Peu de femmes furent calomniées comme Mme Guyon, et avec autant de persévérance; il n'y en a peut-être pas dont la vertu soit plus inattaquable aujourd'hui. Sa vie a été fouillée dans tous les sens, par ses amis, par ses ennemis, dans une interminable enquête, plusieurs fois interrompue et reprise, qui commença en 1688 et qui douze ans plus tard n'était pas finie encore. Ses amis, les plus vertueux personnages de la cour, continuèrent de la considérer comme une sainte; Fénelon risqua son repos et sa fortune, plutôt que de consentir à paraître la condamner; ses ennemis, qui tenaient à la perdre, et Fénelon avec elle, malgré l'habileté, le temps et l'acharnement qu'ils y mirent, malgré la puissance de l'État dont ils disposaient, ne purent jamais rien trouver qui fût de nature à faire suspecter sa vertu.

A la fin, Bossuet, qui avait tant à se reprocher à l'égard de Mme Guyon, se crut obligé de lui rendre, au sein de l'assemblée du clergé de France

1. *Vie de Mme Guyon*, 1re partie, ch. XVIII.
2. *Vie de Mme Guyon*, 2e partie, ch. VII.

(1700), ce suprême et solennel témoignage : « Quant aux abominations qu'on regardait comme la suite de ses principes, dit-il, il n'en fut jamais question ; elle en a toujours témoigné de l'horreur. »

Fénelon n'est pas mieux traité que Mme Guyon par l'auteur des *Archives de la Bastille*. Un trait seulement. « Il se déchaina dès lors contre Bossuet avec une violence indigne d'un évêque, et osa bien l'accuser d'avoir révélé sa confession, sans songer qu'il faisait implicitement l'aveu de ses erreurs. » Quiconque a suivi la controverse du quiétisme sait assez de quel côté partirent les premiers coups, et avec eux les violences indignes d'un évêque; quant au fait particulier signalé en cet endroit, le voici dans sa vérité. Il ne s'agit point d'une confession sacramentelle, mais d'une confidence écrite, que Fénelon avait remise à Bossuet au temps de leur intimité, et dans laquelle il racontait, avec abandon, les grâces qu'il avait reçues de Dieu, les infidélités qu'il se reprochait, et les secrètes dispositions de son cœur. Bossuet y fit allusion dans sa relation du quiétisme, et promit d'en garder à jamais le secret. « Mais est-ce le garder fidèlement, s'écrie Fénelon, que de faire entendre qu'il en pourrait parler et de se faire un mérite de n'en parler pas? » Est-il juste de voir dans ces paroles un aveu implicite? La suite le fait voir. « Qu'il en parle, j'y consens. Ce silence dont il se vante est cent fois pire qu'une révélation de mon secret. Qu'il en parle, selon Dieu; je suis si assuré qu'il manque de preuves que je lui permets d'en aller chercher jusque dans le secret inviolable de ma confession[1]. » Ce n'est pas un aveu, comme on voit; c'est un défi.

Il serait regrettable de laisser s'accréditer de pareilles erreurs. L'importance du livre où elles se trouvent était une raison de plus pour les signaler. L'ouvrage de M. Ravaisson devra désormais être consulté par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire du XVIIIe siècle, et l'on ne saurait lui témoigner trop de reconnaissance pour les nombreux documents qu'il vient de mettre à la disposition des travailleurs. Ils ne sont peut-être pas tous aussi complètement inédits qu'il l'a pu croire. Les lettres de Leibniz, par exemple, de Morell, de l'abbé Bourdelot (p. XIV, XV et 72) ont été publiées par M. Cousin (*Fragm. phil.*, 3e éd., t. II, p. 310, 314, 323). La lettre de Leibniz avait été empruntée par M. Cousin lui-même à la *Revue des deux Bourgogne*. Des pièces assez nombreuses ont déjà paru dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*. Nous citerons les lettres de Pontchartrain à Bernaville, 20 juin et 8 août 1696 (p. 53), à La Bourdonnaye (p. 67), à d'Argenson (p. 80), à Saint-Mars (p. 90 et 93).

Nous croyons, en revanche, pouvoir rassurer M. Ravaisson sur l'authenticité de deux pièces intéressantes, qu'il publie, sans rien garantir (p. 41 et 43), d'après une copie trouvée par lui aux Archives. Ce sont deux lettres de Mme Guyon adressées l'une à l'abbé Chéron (samedi saint 1688), et l'autre à l'archevêque de Paris. C'est bien le langage de

1. Fén. Réponse à la relation du quiétisme.

Mme Guyon, le tour habituel de ses pensées, et l'expression des sentiments qu'elle éprouvait, à cette époque de sa vie. Les faits consignés dans ces pièces, ceux auxquels il est fait allusion, sont connus d'ailleurs. Enfin, et ceci nous paraît rendre la démonstration complète, Mme Guyon dit elle-même, dans sa vie, qu'elle écrivit à l'abbé Chéron et à l'archevêque, précisément à cette époque, et sur ce sujet : « Je ne laissai pas d'écrire à M. l'Official une lettre très forte, sur ce qu'il m'avait dit que ce n'était rien que la lettre qu'on avait contrefaite. J'en écrivis aussi à M. l'Archevêque[1]. »

On a été jusqu'à présent fort mal renseigné sur la folie et les dernières années du P. Lacombe. Le cardinal de Bausset (*Hist. de Fénelon*, liv. III, ch. 50) le fait mourir en 1699, et Michelet, dès le commencement de l'année précédente. « On profita, dit-il, de son affaiblissement d'esprit pour lui faire écrire à Mme Guyon une lettre compromettante : Le pauvre homme, dit-elle en riant, est devenu fol. Il l'était si bien que *peu de jours après* il mourut à Charenton. » Il n'y mourut que dix-sept ans plus tard, ainsi qu'on le peut voir par les rapports de d'Argenson (*Arch. de la Bast.*, p. 98-99).

C'est ainsi que finiront par disparaître une à une les erreurs dont nos histoires fourmillent encore. L'ouvrage de M. Ravaisson y aura largement contribué. Il deviendra plus utile encore, si l'auteur prend soin de n'y insérer que des documents véritablement inédits, et s'il veut bien vérifier ses informations, avant d'écrire ses préfaces et ses notes.

L. Guerrier.

Les dépêches de Jean-Baptiste Padavino, secrétaire du conseil des Dix, envoyé de la république de Venise, écrites pendant son séjour à Zürich, 1607-1608. Bâle, 1878, VII-322 p. in-8°[2].

Les dépêches de Padavino publiées sous les auspices de la Société générale de l'histoire suisse par M. Victor Cérésole, consul de la Confédération suisse à Venise, font suite à deux autres publications du même auteur : « Relatione de Griggioni fatta dal segretario Padavino (voir Rætia, Mittheilungen der Geschichtforschenden Gesellschaft von Graubünden, III. Jahrgang. 1865) » et « Del governo e stato dei signori Svizzeri. Relazione di Giovanni Battista Padavino, secretario del Eccelso Consiglio dei Dieci. Con annotazioni. (VIII, 146 p. Venezia, tipografia Antonelli, 1874.) » Ce dernier ouvrage donne un aperçu général des matières traitées dans les dépêches qui font le sujet de la présente publication.

Celle-ci se compose d'une introduction de 6 pages, du texte des dépê-

1. *Vie de Mme Guyon*, 3e partie, p. 55.

2. Fait partie de la collection intitulée : *Quellen zur Schweizer Geschichte*, herausgegeben von der Allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Zweiter Band.

ches, au nombre de 35, avec quelques annexes (303 p.), d'un appendice contenant « la clé pour chiffrer et celle pour déchiffrer les dépêches vénitiennes de la première moitié du XVII^e^ siècle, d'un répertoire des noms propres (8 pages) et enfin de 6 pages d'errata.

Pour commencer par le répertoire, il donne le relevé complet de tous les noms propres et de tous les passages où ils se trouvent. Nous regrettons qu'on n'y ait pas encore ajouté les faits qui s'y rapportent et les explications indispensables. Ainsi le nom du chef-lieu de la ligue grise se trouve orthographié dans les dépêches tantôt *Hanz*, plus souvent *Jant* (*Janth, Janthe*). Le répertoire range ces deux noms séparément, sans renvoi et sans faire remarquer au lecteur que ces deux dénominations désignent le même endroit.

En passant du répertoire à l'introduction (rédigée en français) nous y trouvons, outre quelques notices biographiques sur Padavino, une exposition sommaire de l'état politique en Europe et des faits particuliers qui ont occasionné la mission de Padavino en 1607.

Le texte des dépêches (en italien) est reproduit d'après une copie prise sur les originaux déposés aux archives d'Etat de Venise. Elles paraissent bien exactes et complètes ; malheureusement le texte est déparé par un nombre considérable de fautes d'impression, corrigées, il est vrai, toutes ou à peu près sur les originaux dans les 6 pages d'errata. Ce qui est beaucoup plus regrettable encore, c'est que ce texte soit absolument nu, n'étant accompagné d'aucune annotation pour expliquer ce qui est obscur, pour indiquer les points où ces documents sont d'accord ou en désaccord avec les sources publiées auparavant et accessibles au public, telles que la *Legatio Rhætica,* par Charles Pascal, les chroniques de Spreches, de Juralta, d'Anhorn, etc.

Ainsi ce qu'on nous offre, ce sont des matériaux purs et simples, sans aucune appréciation critique de leur valeur intrinsèque.

Nous ne prétendons point ici suppléer à cette lacune. Qu'on nous permette cependant de dire quelques mots sur l'importance que ces dépêches peuvent avoir pour l'histoire générale du temps et en particulier pour l'histoire d'Henri IV.

Il va sans dire que les événements dans les Grisons au commencement du XVII^e^ siècle et surtout ceux de 1607, qui coïncident avec la mission de Padavino, empruntent leur principal intérêt à l'antagonisme de la France et de l'Espagne. Venise, à côté de ces deux grandes puissances qui se disputent la suprématie de l'Europe, n'y joue qu'un rôle très secondaire. Cette république était du nombre des États qui, menacés par la prépondérance de l'empire hispano-autrichien, cherchaient et trouvaient un appui dans la politique d'Henri IV. Les intérêts des deux États étaient identiques jusqu'à un certain point. Henri IV avait renouvelé l'alliance avec les trois ligues des Grisons, pour s'assurer leurs passages et pour obtenir ainsi à ses armées un libre accès en Italie. Venise, de son côté, ayant besoin d'une voie de communication avec le Nord, ne pouvait y arriver que par les passages à travers les Grisons et

la Valteline qui leur appartenait. Il s'agissait de plus d'empêcher les maisons d'Autriche et d'Espagne de s'emparer de la Valteline pour faire la jonction entre le Milanais et le Tirol, jonction qui aurait du même coup intercepté les passages des Alpes aux Vénitiens. Padavino (dép. du 2 août, p. 104) fait remarquer cette importance singulière de la Valteline qu'il appelle « la forse piu fertile, piu popolata et per infinite cause piu importante valle di qualsivoglia altra in Europa ». Ce fut grâce à l'appui de la France que Venise réussit, en 1603, à conclure avec les Grisons une alliance qui lui assura le libre passage des Alpes et le droit de lever des troupes dans leur pays.

La conformité des vues de la politique française et vénitienne se manifesta encore en 1607, lorsque les différends entre Venise et le Saint-Siège, qui avaient occasionné la mission de Padavino en Suisse et en Lorraine, furent levés par l'entremise de la France.

Padavino, pendant tout son séjour en Suisse, agit de concert avec les ambassadeurs de France. Tout d'abord en arrivant de Venise il s'abouche (dép. du 10 févr. 1607) avec l'ambassadeur résidant aux Grisons, M. Ch. Pascal, qui lui expose, outre les raisons qui font craindre une guerre générale et en particulier une rupture entre l'Espagne et les Grisons, les motifs qui l'ont porté à encourager le Conseil secret (établi à Coire par l'avis de Pascal en 1606) à envoyer des garnisons dans la Valteline et à faire d'autres préparatifs de guerre. Il ajoute qu'il pense que son roi va les secourir.

Lorsque, de retour de la Lorraine où il devait ordonner une levée de quelques milliers de fantassins, Padavino revient en Suisse, des troubles, causés principalement par les menées espagnoles, ont éclaté dans les Grisons. Il s'agit de rétablir l'ordre et d'empêcher l'Espagne de profiter du désarroi pour occuper la Valteline. A cet effet Padavino s'entend d'abord avec les conseils de Zurich et de Berne, puis surtout avec M. Refuge, ambassadeur de France à Soleure (dép. du 3 juin). Voici le commencement de son récit de cette entrevue : « Con Monsr de Refuge, ambasciator della maestà christianissima in Solotorno, feci affettuoso et confidentissimo complimento, esponendole *gli ordini che tenevo di regolarmi col consiglio et autorita sua* nel far la leva di questa natione (de la Suisse), » etc.

Il s'en faut pourtant que la France et Venise, concernant les affaires des Grisons, aient toujours et en tout point suivi la même ligne de conduite. Les dépêches adressées de Paris à Charles Pascal, que nous espérons pouvoir publier ici même plus tard, mettent hors de doute que le gouvernement français, en encourageant les Grisons à mettre des garnisons dans la Valteline et à rechercher l'assistance de leurs alliés suisses, avait non seulement l'intention de protéger le territoire des Grisons contre les entreprises de l'Espagne, mais encore de se servir de leurs passages et de leurs forces pour faire une diversion en Italie. Il est vrai qu'il ne se trouve aucun passage dans les dépêches de Padavino qui fasse croire qu'il fût instruit des intentions de la France, mais il fait

dire aux Grisons et aux Suisses qu'ils soupçonnent la France de vouloir pousser les Grisons à la guerre contre l'Espagne (dép. du 29 août, p. 160, comp. p. 164). Voici à quelle occasion :

Charles Pascal, ayant réussi à retourner le mouvement révolutionnaire contre ses auteurs, continue à soutenir le tribunal révolutionnaire réformé pour faire châtier les chefs du parti espagnol et pour extirper ses racines. Padavino, à plusieurs reprises, désapprouve cette mesure comme entretenant la discorde et comme créant de nouveaux dangers. De plus Pascal, pour s'assurer de la bonne volonté des communes, les visite une à une et leur fait de nouveau ratifier le traité avec la France, aboli au commencement des troubles. Padavino se plaint encore de cette mesure qu'il trouve préjudiciable aux anciens traités, c'est-à-dire particulièrement au traité vénitien (dép. du 28 janv. 1608, p. 263). Enfin Padavino, dans sa dépêche du 10 juillet, explique fort bien les conséquences pernicieuses des pensions particulières et il propose à plusieurs reprises de les changer, de concert avec la France, en pensions publiques. Pascal refuse de se dessaisir de cette arme dont se servirait l'Espagne (dép. du 7 déc., p. 239 et d'autres).

Aussi longtemps que durèrent les troubles dans les Grisons, Padavino avait sa résidence à Zurich. Il donnait la préférence à cette ville, parce qu'elle se trouvait à la tête des cantons protestants et que parmi ceux-ci elle était le moins dépendante de la France.

Lorsque vers la fin du mois de septembre 1607 les désordres commencent à cesser, qu'en même temps Milan désarme et qu'ainsi un apaisement général se prépare, il demande, dès le 2 octobre, son congé. Il ne l'obtient, toutefois, qu'au milieu de mai 1608, après avoir répété sa demande plusieurs fois avec beaucoup d'instances. Padavino ne paraît pas bien s'expliquer les causes de ce retard, quoiqu'il constate les tentatives de l'Espagne d'empêcher « *que les affaires des Grisons s'arrangent de manière que les passages des Alpes restent entre les mains des hérétiques* » (dép. du 12 oct., p. 208).

Nous regrettons de ne pas pouvoir nous étendre sur les renseignements précieux que les dépêches de Padavino donnent sur l'état politique de la Suisse à cette époque et sur les motifs qui font agir les différents groupes de petits États qui forment la Confédération helvétique d'alors. Nous dirons seulement qu'elles justifient pleinement la réputation de cet homme d'État, qui était en même temps un des hommes les plus lettrés de cette époque, par l'élégance de son style, par la largeur de ses vues, et par la justesse de ses observations.

J. HUNZIKER.

Friedrich von Hurter, K. K. Hofrath und Reichshistoriograph, und seine Zeit (1787-1865), von Heinrich von HURTER. Graz, Vereinsbuchdruckerei, 1876-1877. XVI, 407, XV, 500 p. In-8°.

Cette volumineuse biographie de l'historien bien connu d'*Innocent III*

et de son temps et de l'*Empereur Ferdinand II et de ses parents,* est rédigée sur ses notes et sa correspondance par un de ses fils, converti comme lui et devenu membre du clergé de l'église d'Autriche. Il est pénible d'avoir à juger le monument élevé par la piété filiale à la renommée paternelle et c'est à ce sentiment que nous obéissons en n'indiquant que rapidement les observations que nous a suggérées la lecture de cet ouvrage. Une biographie de Hurter ne peut manquer assurément d'intérêt pour les historiens, ses confrères, pour les théologiens de tous les cultes, pour le philosophe, lui-même, désireux d'étudier sur le vif les replis si compliqués et si bizarres parfois de la nature humaine. Était-il nécessaire cependant de consacrer à cette étude près d'un millier de pages? Était-il nécessaire de mentionner ou d'analyser toutes les lettres de condoléances et de félicitations parvenues à l'historiographe viennois, dans le cours de sa longue existence? Né d'une vieille famille patricienne de Schaffhouse, le 19 mars 1787, Frédéric Hurter se distingua de bonne heure par ses capacités intellectuelles; il avait dix-sept ans, à peine, quand il partit pour l'Allemagne afin d'étudier la théologie à Goettingue. Dès cette époque on voit percer dans la correspondance du futur historien une haine égale de la France et de la Prusse. A vingt ans, il composait son premier ouvrage historique, l'*Histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths,* qui lui valut des éloges nombreux et mérités. En 1809 il entra dans le ministère, devint d'abord vicaire, puis pasteur de village, et finit par arriver au poste d'*antistes* ou de doyen des ministres de sa ville natale, en 1835. Il y occupa le rôle de chef de l'orthodoxie réformée pendant plusieurs années, ardent aux luttes ecclésiastiques, sans se détourner pourtant de l'histoire. En 1834 parut le premier volume de son *Histoire du pape Innocent III*, qui excita partout une grande et légitime émotion. C'était un livre des plus remarquables pour l'époque, mais ses amis comme ses adversaires remarquèrent moins la valeur scientifique que la tendance *romanisante,* pour me servir d'une expression consacrée. Les protestants de Schaffhouse le virent bientôt avec indignation se rapprocher de plus en plus des catholiques du voisinage, assister à leurs fêtes, et visiter leurs couvents. En 1840 quelques-uns de ses collègues le sommèrent de déclarer s'il était encore protestant; il refusa de répondre, mais le 18 mars 1841 il résignait toutes ses fonctions ecclésiastiques, et après un séjour assez long à Paris, il prenait le chemin de l'Italie. Le 16 juin 1844 le cardinal Ostini recevait à Rome son abjuration motivée. On pense bien quelle agitation causèrent en Suisse ces nouvelles, prévues cependant, agitation qui dégénéra même en attaques brutales contre la famille et la propriété du nouveau catholique. Nommé l'année suivante historiographe impérial, Hurter résida désormais à Vienne et consacra ses loisirs à la rédaction de son *Histoire de Ferdinand II,* le plus volumineux mais le moins bon de ses ouvrages historiques, où le néophyte l'emporte à chaque page sur le savant, et dont la valeur consiste surtout dans l'amas considérable de matériaux inédits qu'il entassa dans ces treize

volumes. Nous ne parlons point des nombreux écrits de polémique religieuse qu'il écrivit avant et au moment de sa conversion ainsi que dans les années suivantes, ni de ses autres travaux historiques relatifs à la guerre de Trente-Ans. Anobli en 1852, Hurter mourut à Graz en Styrie, le 27 août 1865, à l'âge de 78 ans. Les deux volumes de sa biographie ne sont guère intéressants que par les extraits de sa propre correspondance. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur son compte — et nous devons déclarer que sa conversion nous paraît absolument sincère — il est certain que Hurter fut un esprit faussé peut-être, mais richement doué par la nature, et avec lequel il y a tout profit à entrer en relations plus intimes. Mais le travail lui-même de M. l'abbé Hurter est compilé d'une façon tout à fait indigeste; on peut à peine prétendre qu'il soit *rédigé*, bien que l'auteur ait été pendant des années rédacteur d'un journal ultramontain de Vienne. Quant au but général de l'ouvrage, le voici d'après l'auteur : « C'est en même temps une protestation contre le grand mystère d'iniquité qui dans le moment présent enlace la moitié de l'Europe dans ses bras de pieuvre. » (?) Il doit contribuer à amener un temps « où à la place des festivals donnés en l'honneur de Goethe, de Schiller, de Gustave-Adolphe et de Kant, on célébrera des fêtes publiques en l'honneur de Hurter. » Arrêtons-nous sur cette phrase finale et ne détruisons pas de douces illusions[1]!

R.

Louis ASSELINE. **Histoire de l'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours.** Un vol. in-18, XX-360 p. Paris, Germer-Baillière. Prix : 3 fr. 50.

Une mort prématurée a enlevé l'auteur de ce travail à la science et à la politique qui se partageaient sa vie laborieuse. Doué d'une prodigieuse activité et d'une érudition variée, Asseline aurait pu laisser des œuvres excellentes s'il en avait eu ou s'il s'en était donné à lui-même le loisir. Il n'avait pas craint d'aborder dans les dernières années de sa vie la plus complexe et la plus difficile des histoires contemporaines. La façon heureuse dont il l'a traitée fait regretter qu'il n'ait pas été mieux préparé pour un sujet aussi délicat : elle atteste également la souplesse et la pénétration d'un esprit qui savait suppléer aux connaissances spéciales par la curiosité et l'instruction. Asseline ne savait aucune des langues de l'état autrichien, pas même l'allemand, qui permet dans une certaine mesure de se passer des autres idiomes. C'est en compulsant des livres français écrits pour la plupart de seconde main, en feuilletant des collections de journaux et de brochures, qu'il est arrivé à se donner et à présenter au lecteur une idée exacte des éléments divers

1. Les fautes d'orthographe pour les noms étrangers fourmillent à chaque page.

qui composent cet état et de leurs conflits. C'est là un véritable tour de force.

L'ouvrage débute par une notice sur la formation territoriale et ethnographique de l'Autriche; vient ensuite un index bibliographique, qui, laissant de côté les publications étrangères, est nécessairement très insuffisant. L'histoire proprement dite se divise en quatre livres; le premier va de 1780 à 1804; le second de 1804 à 1848; le troisième de 1848 à 1859; le dernier de 1859 à 1876. Aucun détail essentiel n'est omis et en somme la critique n'a point de graves erreurs à relever. Si l'auteur vivait encore, nous lui aurions demandé des détails plus explicites sur certains points, par exemple sur la renaissance littéraire qui a accompagné ou plutôt précédé dans notre siècle la renaissance des nationalités slave et magyar, sur le régime électoral imaginé par M. Schmerling pour fausser le suffrage des peuples non allemands, etc. Le ton du volume est parfois un peu celui du pamphlet; mais il est bien difficile à l'historien le plus grave de garder toute sa sérénité en face d'un Haynau ou d'un Windischgrœtz. Les conclusions du livre sont fort dures pour l'Autriche, et fort pessimistes; elles ne sont pourtant pas plus sévères que celles auxquelles aboutissait récemment notre collaborateur M. Sorel dans sa remarquable étude sur les origines de la triple alliance. En somme cet essai, sans avoir un caractère définitif, peut être lu avec agrément, consulté avec fruit et suffit pour recommander la mémoire de l'auteur aux amis des études historiques.

Louis Leger.

Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon, par Francisque Mège. Paris, Aug. Aubry, 1 vol. in-8°, 708 p. Prix : 9 fr.

L'auteur du livre que nous annonçons s'est voué, depuis une dizaine d'années, à l'étude des hommes et des événements de l'Auvergne pendant la période révolutionnaire. Ont successivement paru : l'*Assemblée provinciale* (1787-1790); *les Fabriques d'armes* (1791-1796); les *Lettres sur l'Assemblée législative* (1791-1792), par Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme; la *Correspondance de Georges Couthon*, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention (1791-1794); des *Notes biographiques* sur les députés de la Basse-Auvergne; enfin l'histoire de la *Formation et Organisation du Puy-de-Dôme* (1789-1801). M. Mège semble aujourd'hui vouloir classer ses diverses publications dans deux séries distinctes. Dans la première, consacrée aux *Chroniques et récits de la Révolution dans la Basse-Auvergne*, rentrerait le livre qui vient de paraître; l'auteur y rattache aussi une brochure déjà ancienne sur les *fondateurs du Journal des Débats en* 1789 et plusieurs des ouvrages que nous venons d'énumérer. La seconde se compose aujourd'hui de deux volumes seulement : les Lettres de Rabusson-Lamothe et la Correspondance de Georges Couthon.

Il nous a paru nécessaire d'insister sur les travaux antérieurs de M. Mège pour bien établir, en même temps que son incessante activité, sa compétence toute particulière sur les matières qu'il entreprend de nous faire connaître.

On trouvera peut-être que c'est attacher trop d'importance à un sujet aussi restreint que de lui consacrer tant de gros volumes. Si un pareil exemple était suivi dans chacun des départements de la France, nos bibliothèques ne suffiraient pas à contenir la masse immense de documents de toute nature que nous a légués la Révolution. La vie entière d'un historien serait trop courte pour qu'il pût arriver à parcourir toutes ces correspondances, tous ces rapports, tous ces arrêtés émanés des divers pouvoirs publics pendant une période d'effervescence inouïe et d'activité dévorante. Mais nous devons nous empresser de constater que l'exemple de M. Mège ne saurait produire les dangers que nous signalons. Il suffira, pour nous permettre de juger en connaissance de cause la Révolution en province, qu'un petit nombre de publications analogues nous fasse connaître les événements qui se sont passés simultanément sur les différents points de la France, et nous arriverons rapidement à constater que les passions, les inquiétudes, les violences furent partout les mêmes; que partout la disette et les levées militaires causèrent une vive émotion; que, dans toutes les villes, une bande de forcenés s'empara de la direction des affaires et sut réduire à l'impuissance et au silence, pendant de longs mois, la partie modérée, bien plus nombreuse, de la population ; que si les campagnes subirent le contrecoup de cette tyrannie et de cette agitation, leurs habitants furent le plus souvent à l'abri de la terreur qui poursuivait sans cesse l'habitant des villes. Sans doute des incidents particuliers, une insurrection ou une émeute, ici un massacre, là une tentative de rébellion aux lois de l'autorité centrale, donnèrent un caractère spécial à l'histoire de telle ou telle cité, de tel ou tel département ; mais ces exceptions n'infirment pas la règle commune. Partout la violence naquit de la disette et engendra un redoublement de misère, bientôt suivi de réactions sanglantes, réprimées à leur tour par de cruelles représailles. C'est l'histoire de Bordeaux, de Lyon, de Toulon, de la plupart des grandes villes du midi et même d'un certain nombre de centres importants du milieu ou du nord de la France.

La Basse-Auvergne n'offre pas un spectacle aussi dramatique. Toutefois, comme le dit M. Mège, « quoique relativement plus paisible et moins éprouvé que d'autres départements, le Puy-de-Dôme eut à passer par de nombreuses épreuves. Comme bien d'autres parties de la France, il souffrit de la disette ; il subit, comme d'autres, l'influence trop souvent despotique des clubs et des sociétés populaires ; il eut ses persécuteurs et ses persécutés, ses agitateurs et ses victimes. Il eut ses émeutes occasionnées par la loi du recrutement et par l'intolérance religieuse ; il eut ses prises d'armes pour aider à la répression des troubles survenus dans les départements voisins ; il eut enfin sa levée

en masse pour coopérer à la soumission de la ville de Lyon révoltée contre la Convention. »

En ces quelques lignes l'auteur a fidèlement résumé les matières contenues dans son ouvrage, dont il annonce en même temps les grandes divisions.

L'année 1793 s'ouvre par le procès de Louis XVI qui tient pendant vingt jours la France en suspens. Sur les douze représentants que le Puy-de-Dôme avait envoyés à la Convention, deux seulement se prononcèrent contre la mort et pour le sursis, Bancal et Girod-Pouzol. La représentation du département, qui comptait parmi ses membres Couthon, Romme, Soubrany, Maignet et Monestier, inclinait plutôt vers la Montagne que vers la Gironde. Cinq autres députés, d'une conviction moins arrêtée, devaient, par faiblesse ou par terreur, se laisser entrainer à toutes les mesures présentées sous le prétexte du salut public. Malgré cette diversité apparente d'opinions, la députation du Puy-de-Dôme représentait assez exactement l'opinion de ses commettants. L'Auvergne inclinait vers les idées modernes préconisées par la Convention ; mais sa population, sage, placide, laborieuse, répugnait aux violences et à l'effusion du sang. Elle eût souhaité l'établissement pacifique de la République. La guerre extérieure et les dissensions intestines des partis dans le sein de l'Assemblée rendaient impossible la réalisation de ce vœu.

Dès le commencement de l'année, la loi du 24 février, qui appelait sous les drapeaux tous les citoyens de dix-huit à quarante ans, produisit une profonde émotion dans les campagnes de l'Auvergne. Le contingent imposé au Puy-de-Dôme s'élevait à un chiffre énorme. On lui demandait 7,280 soldats. Aucun département, sauf Paris, n'avait été soumis à une pareille réquisition. En vain les autorités départementales redoublent d'efforts et de zèle, elles ne rencontrent partout que mauvais vouloir ou résistance armée. Des attroupements parcourent les villages, des rixes sanglantes s'engagent sur divers points, notamment dans le district de Thiers. Un instant on put craindre une insurrection redoutable. Il fallut faire des exemples, d'autant plus que l'esprit de parti avait cherché à exploiter le mécontentement causé par le recrutement ; des cocardes blanches avaient été arborées ; le clergé dissident avait encouragé sous main la sédition. Quatorze accusés furent condamnés à mort ; mais cinq seulement payèrent de leur vie leur résistance armée aux lois de la Convention ; le reste dut sa grâce et sa liberté à une décision de Couthon. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des mesures prises contre les suspects. Elles n'étaient que la conséquence forcée des lois draconiennes inspirées par les circonstances à la Convention. Si le département du Puy-de-Dôme semblait, dans ses arrêtés, prêt à se conformer aux ordres rigoureux qu'il recevait de l'autorité centrale, l'application de ces mesures de rigueur se trouvait singulièrement tempérée par le caractère modéré des habitants. Couthon lui-même, pendant la durée de son séjour à Clermont, semble unique-

ment préoccupé du désir de se concilier l'affection de ses compatriotes. S'il déploie une activité fiévreuse et quelquefois imprudente dans l'organisation des bataillons destinés à renforcer l'armée qui fait le siège de Lyon, s'il multiplie les arrêtés, les prescriptions, les mesures de toute nature, pour hâter l'arrivée des subsistances et combattre une disette toujours imminente, s'il poursuit avec rigueur les prêtres réfractaires, il ne laisse pas derrière lui de souvenirs sanglants, et on ne s'attendrait guère, à en juger par sa conduite dans le Puy-de-Dôme, aux excès de zèle sanguinaire qu'il déploya plus tard au Comité de salut public.

Avant de marcher contre les révoltés de Lyon, les habitants de la Basse-Auvergne, qui avaient déjà fourni leur contingent contre l'insurrection de Vendée, furent appelés à réprimer un soulèvement royaliste qui parut un moment atteindre à des proportions redoutables. Un ex-constituant nommé Charrier avait réuni plusieurs bandes de mécontents dans la Lozère; le 25 mai il s'emparait sans coup férir de Marvéjols, et le 27, de Mende. Le danger menaçait directement les habitants du Puy-de-Dôme; ils craignaient une restauration royaliste autant qu'ils répugnaient aux violences révolutionnaires. Aussi les administrateurs hâtèrent-ils le départ des gardes nationales; mais les autorités des départements voisins avaient fait plus grande diligence. Le bataillon du Puy-de-Dôme ne dépassa pas Saint-Flour, où il apprit la dissolution des bandes royalistes et la prise de Charrier.

L'expédition de Lyon devait être plus longue et plus pénible. Nous ne suivrons pas M. Mège dans tous les détails qu'il a donnés sur les efforts de Gauthier et Dubois-Crancé, puis de Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet, pour surexciter le patriotisme un peu lent des Auvergnats, sur l'expédition du général Nicolas surpris et fait prisonnier par les troupes royalistes à Saint-Anthème, sur les marches et les contre-marches des colonnes expéditionnaires formées à Thiers et à Ambert, sur les précautions de toute nature prises par Couthon pour assurer leur nourriture et sur le rôle qu'elles jouèrent dans le siège et dans la prise de Lyon. M. Mège entre à ce sujet dans les moindres détails et n'avance aucun fait qui ne soit appuyé sur des preuves authentiques. Le récit de cette expédition, dans laquelle le bataillon du Puy-de-Dôme courut en somme peu de dangers, présente un réel intérêt. Bientôt (9 octobre) la ville capitula; Couthon se trouvait là, et, contrairement à ce qu'on eût attendu de lui, il semble avoir tout fait pour atténuer ou pour différer la rigueur des mesures sévères prescrites par la Convention contre la ville révoltée. Mais sa modération pouvait le rendre suspect; il s'empressa donc de repartir pour Clermont afin de ne pas s'associer à des actes de violence qu'il désapprouvait sans être assez fort pour les empêcher. Le 3 novembre il quittait Lyon et retournait avec Maignet dans le Puy-de-Dôme où il devait s'arrêter jusqu'au 28 du même mois.

Cette dernière période de la mission de Couthon fut marquée par un

redoublement de rigueur contre le culte catholique et les prêtres réfractaires. On s'acharna après les reliques les plus vénérées et, ce qui était plus grave, on proscrivit tous les signes extérieurs. On décréta la fonte des cloches, la démolition des clochers, la destruction de tous les ornements consacrés aux cérémonies religieuses. Ces ordres ne furent que trop bien suivis, et le Puy-de-Dôme devint le théâtre d'actes de vandalisme qui se répétèrent alors sur tous les points de la France.

Avant de quitter définitivement le chef-lieu du Puy-de-Dôme, Couthon voulut frapper l'esprit de ses compatriotes par une cérémonie solennelle en l'honneur des martyrs de la liberté, c'est-à-dire de Chalier et de Marat. M. Mège donne la relation de cette fête « qui ne fut guère que burlesque ». Il a raison sans doute de s'élever contre les mutilations de statues religieuses et contre les auto-da-fé de saints en bois qui signalèrent cette cérémonie. Les mascarades grotesques de sans-culottes revêtus d'ornements sacerdotaux étaient au moins inutiles. Mais, si nous pouvions nous dégager complètement des préjugés tenaces de l'éducation et juger ces fêtes révolutionnaires sans parti-pris et en toute impartialité, nous ne les trouverions probablement pas plus singulières ni plus choquantes que certaines cérémonies religieuses que l'habitude nous fait trouver naturelles.

Sans doute la pompe théâtrale des fêtes révolutionnaires étonne aujourd'hui, comme le style amphigourique et la sensibilité affectée de l'éloquence de ce temps-là. Elle n'est pourtant pas plus ridicule que le culte religieux des Romains et des Grecs. Les hommes de 93 jugèrent que le peuple avait besoin de distractions périodiques ; ils cherchèrent à lui faire oublier le spectacle qu'il allait chercher aux processions et aux offices religieux en lui offrant d'autres pompes et en tâchant de lui rendre sensibles les principes les plus purs de la morale. Ils furent conséquents avec eux-mêmes, et je ne vois pas qu'ils eussent si grand tort. Leurs idées ont vieilli comme leur costume et leur langage ; mais leur but était sensé ; peut-être l'eussent-ils atteint s'ils n'eussent pas mis la violence au service de leurs idées.

Je ne comprends guère, je l'avoue, ces historiens récents qui condamnent l'ancien ordre politique et religieux et qui n'ont pas assez de mépris et d'injures pour les hommes qui eurent au moins le mérite d'essayer de remplacer l'ancienne église et l'ancienne monarchie. Mais c'est une question qui nous entrainerait trop loin de notre sujet et du travail de M. Mège.

En effet, l'historien du Puy-de-Dôme n'appartient pas à cette école de pessimistes quand même et de mécontents à l'affût du paradoxe. Il se borne à exposer les faits avec un luxe de preuves qui dépasse quelquefois la juste mesure, mais que nous préférons, dans tous les cas, nous nous empressons de le déclarer, à l'excès contraire. Il raconte ce qu'il a appris sur chacun, le bien et le mal ; Couthon donne-t-il des preuves évidentes de sa répugnance pour les mesures sanguinaires, M. Mège n'hésite pas à lui faire honneur de sa modération, pas plus

qu'il ne se fera scrupule de nous citer les prêtres constitutionnels qui se firent les dénonciateurs de leurs concitoyens. L'un d'eux, nommé Feuillade, curé de Charbonnières-les-Varennes, se présenta devant le Comité de surveillance de Riom, le 1er octobre 1793, pour dénoncer comme suspect le général Desaix, le futur héros de l'Égypte et de Marengo, alors à l'armée du Rhin. Desaix appartenait, comme on sait, à une famille noble. La déposition du curé nous apprend que dix-sept de ses parents, dont deux de ses frères, avaient émigré; que son cousin-germain, général de division en Vendée, venait d'être destitué. Elle fut renvoyée au Comité de Salut public, à Couthon et à Soubrany. Ce même prêtre s'était fait le dénonciateur de la mère et de la sœur de Desaix.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le livre de M. Mège et sur les épisodes curieux que l'auteur a joints à l'histoire détaillée de l'administration du Puy-de-Dôme en 1793. Malgré l'aridité et la spécialité d'un pareil sujet, ce livre réunit une telle abondance de documents, entre dans des détails si complets et si précis qu'il arrive à intéresser, car il nous fait assister à toutes les passions, à toutes les terreurs, à toutes les misères des hommes dont il a entrepris de nous retracer l'histoire. Le sort du département du Puy-de-Dôme en 1793 est celui de beaucoup de départements français pendant la même période ; il n'était donc pas inutile qu'un travailleur aussi exact, aussi consciencieux que M. Mège nous donnât, avec ses moindres détails, l'histoire d'un pays qu'il connait mieux que personne. Ce premier volume doit avoir une suite tout indiquée et que nous attendons maintenant de M. Mège : l'histoire du Puy-de-Dôme en 1794.

J. J. G.

Vita di Federigo il grande, di Emilio Broglio. Vol. I, 1874, xx-237 p. ; II, 1876, xiv-375 p. Milan et Naples, Ulrico Hœpli, in-8°.

L'auteur annonce tout d'abord qu'il n'a pas la prétention de rien dire de nouveau sur le sujet. Il convient que la lecture de la *History of Friedrich II of Prussia,* par Carlyle, lui a donné l'idée de son travail. Il songea même à la traduire purement et simplement ; puis il préféra l'accommoder au goût de ses compatriotes. Il prit donc exclusivement Carlyle pour guide, et d'ordinaire il n'a fait que reproduire « les idées, souvent même les expressions » de cet écrivain « bizarre, mais puissant et admirable ». Ainsi la forme seule du récit appartient à l'auteur ; il n'a aucune prétention à l'originalité. Les deux premiers volumes contiennent les années d'enfance et la jeunesse de Frédéric jusqu'à son avènement au trône.

A. S.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques**. 1er avril 1879. — Vigouroux. La Bible et l'Assyriologie : les invasions assyriennes dans le royaume d'Israël, d'après les découvertes récentes. — T. de Loray. Les frères de Charles V; examen des accusations dont ils ont été l'objet (repousse les accusations de cupidité et de malversation dont les auteurs du temps et à leur suite les historiens modernes ont chargé la mémoire des oncles de Charles VI; défend surtout le duc d'Anjou d'avoir ruiné les finances françaises pour trouver l'argent nécessaire à l'expédition de Naples). — Ch. Paillard. Le voyage de Charles-Quint en France, en 1539-1540, d'après les documents originaux. (C'est la cour de France qui prit l'initiative des propositions relatives au voyage de l'Empereur; lorsque celui-ci traversa la France, il n'eut aucun entretien d'affaires avec François Ier, et l'on ne peut accuser Charles-Quint de mauvaise foi dans ses rapports avec la cour de France.) — F. de Saulcy. Les fouilles de M. Schliemann à Tyrinthe et à Mycènes. — Comptes-rendus : *Janssen*. Geschichte d. d. Volkes. 1er vol. (compte-rendu très élogieux, cf. *Rev. hist.*, II, 615). — *Bayonne*. Étude sur Jérôme Savonarole (intéressant et fait sur des documents nouveaux). — *Charvériat*. Histoire de la guerre de Trente-Ans (très consciencieux). — *Ferrero*. L'ordinamento delle armate romane (ouvrage de premier ordre). — L'abbé *Lagrange*. Histoire de saint Paulin de Nole (fait sans critique). — *De La Ferrière*. Le xvie s. et les Valois (importante collection de documents inédits, déjà publiés dans les *Archives des Missions scientifiques*). — Le P. *Prat*. Recherches historiques et critiques sur la compagnie de Jésus en France, 1561-1626 (bonne publication). — Le Dr Ul. *Chevallier*. Lettres inédites de Hugues de Lionne (intéressant). — *Babeau*. Le guet et la milice bourgeoise à Troyes (bon).

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. 1879. 1re livr. — L. Delisle. Les bibles de Théodulfe (étudie avec la plus grande sagacité deux bibles exécutées sous la direction de Théodulfe, évêque d'Orléans, de 788 à 821 environ. Ces deux beaux ouvrages sont de précieux modèles de la calligraphie carlovingienne). — G. Raynaud. Le chansonnier Clairambault de la Bibliothèque nationale. — G. Paris. Rapport sur le concours des Antiquités de la France, en l'année 1878. — Comptes-rendus : *Molinier*. Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc (excellent malgré un peu de désordre et quelques confusions). — *J. de Coussemaker*. Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul en Flandre (utile publication, mais faite sans critique). — *Gérard*. L'an-

cienne Alsace à table (agréables récits). — *Hanauer*. Études économiques sur l'Alsace (œuvre des plus méritoires).

III. — **Revue historique nobiliaire.** Nov.-déc. 1878. — Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis, par André Du Chesne, suite. — Delmas. Note sur les Beaumez de Bretagne. — Kerviler. Jean Desmarets, sieur de Saint-Sorlin, fin. — Lettre de Le Bret, intendant de Provence, à M. de Croissy (à propos de la statue élevée à Louis XIV à Montpellier, 1687).

IV. — **Revue des Documents historiques.** Janv.-févr. 1879. — Pierre Michon, dit l'abbé Bourdelot, premier médecin de la reine Christine (lettre à Ménage du 20 nov. 1657, écrite de Fontainebleau 10 jours après le meurtre de Monaldeschi). — Chamillart (instruction au duc de Vendôme au sujet du siège de Lille, 25 sept. 1708). — Lettre de Frédéric III, roi de Naples, à Anne de Bretagne. — Exécution de brigands en Vermandois (1479-1480). — Dépenses de la duchesse d'Orléans, grand'mère du roi Louis-Philippe. — Lettre de Philippe V d'Espagne à Mme de Maintenon (il implore l'appui de Mme de Maintenon pour obtenir de Louis XIV la permission d'aller en Italie combattre dans les rangs de l'armée française, 9 janv. 1702).

V. — **Le Cabinet historique.** Janv.-fév. 1879. — T. de L. Document relatif à Urbain Grandier (fragment d'une lettre adressée par Ismaël Boulliau, à Gassendi, sur le supplice du fameux curé de Loudun; très important. M. T. de L. souhaite qu'on étudie à nouveau l'intéressante et difficile question des possédées de Loudun, et il fournit de nombreux renseignements bibliographiques qui faciliteraient beaucoup ce travail). — Gust. Masson. Épaves du XVIIIe s. (15 lettres extraites des archives de sir William Ffolkes). — Molinier. Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury. — Robert. Le fonds Saint-Esprit; suite. — Id. Catalogue des titres originaux relatifs aux ducs d'Orléans; fin.

VI. — **Revue critique.** 1er fév. — *Duc de Broglie*. Le secret du Roi (très curieux; neuf sur certains points). — *Aubé*. La polémique païenne à la fin du IIe s. (bon; ingénieuse reconstitution du discours de Celse contre les chrétiens). — Ouvrages sur la Renaissance de *Burckhart*, *Janitschek* et *Vischer*. = 15 fév. Zeitschrist d. d. Palestina-Vereins (annonce le 1er numéro d'une nouvelle revue allemande pour l'étude et l'exploration de la Palestine). — *Parmentier*. Vie du P. Joseph (insuffisant). — *Denis*. Huss et la guerre des Hussites (bon. Cf. *Rev. hist.*, IX, 433). = 22 fév. *Charvériat*. Histoire de la guerre de Trente-Ans (consciencieux, complet, mais d'une lecture difficile). = 1er mars. *Mommsen*. Rœmisches Staatsrecht, 2e vol., 2e édit. (très instructif). — *Halm*. Salviani presbyteri Massiliensis libri qui supersunt, pub. pour les *Monum. Germ. hist.* = 8 mars. *Schrader*. Keilinschriften und Geschichtsforschung (réfute victorieusement les critiques dirigées par A. de Gutschmid contre les principales découvertes de l'assyriologie). — *F. de Coulanges*. Des transformations de la propriété foncière en France, au moyen âge;

leçon d'ouverture. — Le « Verrines » de M. Paris (identifié par M. T. de L. avec Veyrines, chef-lieu d'une baronnie, à 6 kil. de Bordeaux, commune de Mérignac). = 15 mars. Bernhardi. Geschichte Russlands, 3e part. (mal composé, mais utile). — V. Pierre. Histoire de la République de 1848. 2e vol. (bon). = 27 mars. Paillard. Le procès de Pierre de Brully (publie d'importants documents inédits). — Reuss. Pierre Brully, ministre de l'Église française de Strasbourg (complète le livre de M. Paillard). — Rivier. Claude Chansonnette, jurisconsulte messin. — Wiesener. La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre (bon). = 29 mars. Demolins. Histoire de France, t. I et II (mauvais).

VII. — **Nouvelle Revue historique de Droit.** 1879. N° 1. — Baudoin. Le majus et le minus Latium. — Thonissen. L'organisation judiciaire sous le régime de la loi salique (résumé intelligent des travaux et découvertes de M. Sohm sur la matière). — De Rozière. Les anciens statuts de la ville de Rome.

VIII. — **Journal des Savants**. Janv. et fév. 1879. — Caro. Les Mirabeau (à propos du livre de M. de Loménie). = Janv.-mars. A. de Quatrefages. Les derniers Tasmaniens (étude sur la destruction de ce peuple, par les colons anglais, d'après un ouvrage de M. Bonwick, intitulé *The last Tasmanians*). = Fév., mars. Giraud. Louis XIV et le maréchal de Villars après la bataille de Denain (blâme la conduite du maréchal de Montesquiou envers Villars à propos de la bataille de Denain). — Wallon. Histoire des Romains (à propos du t. I de l'édit. illustrée de cette histoire par M. V. Duruy). — Boissier. Essai sur le règne de Trajan (à propos du livre de feu C. de la Berge).

IX. — **Revue politique et littéraire.** 8 mars. — Ern. Desjardins. Épigraphie et Histoire. = 15 mars. Gebhart. Pourquoi la Renaissance ne s'est pas produite en France (superficiel).

X. — **Romania**. Janv. 1879. — Longnon. L'élément historique de *Huon de Bordeaux* (M. L. conjecture avec beaucoup de vraisemblance que le « Charlot » du poème n'est autre que Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve (847-866), tué dans la forêt de Compiègne, par Auboin, vaillant guerrier dont il était bassement jaloux. Il est plus difficile d'imaginer comment cet Auboin est devenu le héros du poème). — P. Meyer. Un ms. du xve s. de la chronique de Dino Compagni; voy. *Rev. hist.*, IX.

XI. — **Revue des Deux-Mondes.** 15 déc. 1878. — Jurien de la Gravière. La marine de l'avenir et la marine des Anciens. II. La marine de Périclès. III (1er fév. 79). Les marins d'Athènes et les hoplites de Sparte. IV (15 mars). L'expédition de Sicile (intéressant). — An. Leroy-Beaulieu. L'empire des tsars et les Russes; suite : la réforme judiciaire. = 1er janvier 1879. G. Boissier. Les polémiques religieuses au iie s. (à propos de l'*Histoire des persécutions religieuses* de M. Aubé). — F. Jaeglé. Madame, duchesse d'Orléans, d'après sa correspondance que

publie la Société littéraire de Stuttgard. = 15 janv. A. Réville. Les guerres puniques, d'après le livre de M. Bosworth Smith. = 15 fév. Ch. de Mazade. Le mondain dans la politique et dans l'église au XVIII[e] s. : le cardinal de Bernis. — G. Perrot. L'île de Cypre, son rôle dans l'histoire (exposé très attachant des découvertes archéologiques faites dans l'île depuis cent ans); suite le 1[er] fév. (le général Cesnola et le musée métropolitain de New-York). — A. Duruy. La conspiration du général Mallet (cherche à établir qu'il ne faut pas voir dans l'étrange aventure du 23 oct. 1812 une conspiration républicaine, mais que le général Mallet voulait renverser l'empire au profit des Bourbons). = 15 fév. et 1[er] avril. Maury. Les assemblées du clergé de France, sous l'ancienne monarchie; leur origine et leur constitution; leur rôle sous Henri IV et Louis XIII (art. important). — Hamont. Louis de Montcalm (intéressant) = 1[er] mars. Eug. Melchior de Vogüé. De Bysance à Moscou (récit du voyage fait par le patriarche de Constantinople, Jérémie II, en 1588, à Moscou; pour avoir quelque argent, Jérémie dut abdiquer une partie de ses pouvoirs en créant le patriarchat de Russie). — Lenthéric. Une ville disparue : Tauroentum en Provence. = 15 mars. Lavisse. La conquête de la Prusse par les chevaliers teutoniques; suite le 15 avril (important).

XII. — **Le Correspondant**. 25 fév. — Vicomte de Meaux. La Ligue et Henri IV; fin le 10 mars. — Duc d'Almazan. La guerre d'Italie; campagne de 1859; suite : Montebello (montre l'incapacité du commandement chez les alliés comme chez les Autrichiens). = 1[er] mars. Ch. de Lacombe. Le comte de Serre; suite. — Ch. de Grandmaison. Alexis de Tocqueville en Touraine, 1853-54. (Souvenirs intimes qui ne sont pas d'un vif intérêt.)

XIII. — **Revue de France**. 1[er] fév. — Forneron. La révision du procès d'Anne Boleyn; fin le 15 fév. (insignifiant). — Bayonne. Le dominicain Jérôme Savonarole et Alexandre VI; suite. = 15 fév. C. J. Pierre Lanfrey; souvenirs inédits (très curieux détails sur les débuts de l'historien de Napoléon, et sur sa vie mondaine); suite le 1[er] mars (rapporte des détails donnés par Lanfrey lui-même, sur sa première jeunesse; renseignements instructifs sur les rapports de Lanfrey avec MM. Thiers et Gambetta). = 1[er] avril. Les derniers jours de la deuxième présidence de la République. — Imbert de Saint-Amand. Les Tuileries depuis 1815 (sans valeur).

XIV. — **Revue de Bretagne et de Vendée**. 1879. Janv. — L'abbé Guillotin de Corson. Les usages de l'église de Rennes, au moyen âge (fin). — L'abbé Augereau. Souvenirs des guerres de Vendée; une rencontre : la mort du général Grosbon en 1815. = Févr. E. de la Gournerie. Traditions chrétiennes en Chine. — Correspondance des Bénédictins bretons, p. p. A. de la Borderie (suite). — C[te] Merland. Biographies vendéennes : le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (suite).

XV. — **Revue d'Anjou.** 1878. Juin. — L. DE LENS. La faculté des droits de l'ancienne Université d'Angers depuis les dernières années du XIVe s. (Cont., suite en août et fin en sept. de ce consciencieux travail qui a été tiré à part). — C. PORT. Les tremblements de terre en Maine-et-Loire (de 582 à 1799, d'après les chroniques, les annales, les registres de paroisse). = Juillet. E. QUERUAU-LAMERIE. Notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution : l'abbé Grandin. — L. D. L. S. Le curé Cantiteau ; notes sur les Cathelineau. — Récit de la bataille de Craon, mai 1592 (réimpression d'une plaquette ancienne). — C. PORT. Les artistes angevins d'après les archives angevines (cont.; suite en oct. et nov.). = Sept. L'abbé T. PLETTEAU. Annales ecclésiastiques d'Anjou (cont.; suite en nov.) Jean Balue cardinal-évêque d'Angers (1467-1491), Jean de Beauvau (1469-1479) et Auger de Brie (1479-1482), administrateurs du diocèse). — H. SAUVAGE. Armorial des corporations d'Anjou. = Oct. D'ESPINAY. Document sur l'abbaye de Bourgueil. — Dom CHAMARD. Une Choletaise inconnue (Spinelli de Launet). = Nov. ID. Correspondance inédite concernant la Vendée militaire. (Lettres tirées de la collection de Puisaye, Bristish Museum. Add. 7972 à 8088). = Déc. A. JOUBERT. Notice historique sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. — L. D. L. S. Le curé Pous, correspondance inédite d'un membre de l'Assemblée constituante. (Curé de Mazamet, P. fut député du bailliage de Toulouse à la Constituante.)

XVI. — **Revue du Maine.** T. IV. Livr. 3. — Dom PIOLIN. Dom Claude Chautelou, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. (Né à Vion, en 1617, mort en 1664, Dom Ch. a été un des collaborateurs de Mabillon pour les *Acta Sanctorum O. S. B.;* outre divers ouvrages sur les Pères, notamment sa *Bibliotheca Patrum ascetica,* il a laissé inédits plusieurs travaux historiques : une *Histoire de l'abbaye de Montmajour* publiée en 1877, par M. de Marin de Carranrais, archiviste-auxiliaire des Bouches-du-Rhône; une *Histoire des prieurés de Marmoutiers, dans le Maine, l'Anjou et la Touraine,* dont M. Nobilleau prépare la publication et une monographie de Saint-André d'Avignon; il avait commencé l'histoire de Saint-Florent de Saumur, terminée par dom Hugues.) — L'abbé R. CHARLES. Saint-Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir (fin dans la livr. suiv.). — Mis DE BEAUCHESNE. Le Passais, Domfront et les comtes de Montgommery depuis leur origine jusqu'au XVIe s. — L'abbé POINTEAU. Les croisés de Mayenne en 1158 (fin; notes et notices). — R. P. COLOMBIER. Deux documents sur David Rivault, seigneur de Fleurance, précepteur de Louis XIII. = T. V. 1879. Livr. 1er. R. KERVILER. Le Maine à l'Académie française : François de la Mothe le Vayer (1583-1672). — A. JOUBERT. Documents relatifs à l'histoire du Maine sous la domination anglaise, pendant la guerre de Cent-Ans. — H. CHARDON. Les Gréban et les Mystères dans le Maine.

XVII. — **Revue de Gascogne.** Janv. 1879. — PLIEUX. L'épiscopat

de Bossuet à Condom, fin en fév. (Bossuet ne visita jamais son diocèse; il ne cessa cependant de le surveiller de loin, et les mœurs du clergé exercèrent plus d'une fois sa sévérité). — T. DE L. Lettres de trois évêques de Condom, du XVI^e^ et du XVII^e^ s. = Fév. DE CARSALADE DU PONT. Maintenues de noblesse : du Barrail, de Lupé-Garrané. = Mars. L'abbé DUBORD. Fondation de Solomiac. — DE THÉZAN-GAUSSAN. La commanderie d'Argentens en Agenais. — DE LANTENAY. Lettre de Salvat II Diharse, évêque de Tarbes. — DE CARSALADE DU PONT. Maintenues de noblesse.

XVIII. — **Les Chroniques du Langnedoc.** 5 et 20 oct. 1878. — CORBIÈRE. Une famille noble du Languedoc, de 1548 à 1877; suite en nov. — FALGAIROLLE. Le château et la baronnie de Vauvert; suite. — THÉNARD. La peste de 1720 et le Languedoc. — R. DE COURTOIS. Documents sur le comté d'Alais. = 5-20 nov. LAPIERRE. Les premiers présidents du parlement de Toulouse; suite en déc. = Déc.-janv. 1879. Lettre inédite de Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, sur les dernières bandes de Mandrin. — Ed. DE BARTHÉLEMY. Documents inédits pour l'histoire du Languedoc, extraits de mss. français conservés dans la bibliothèque de l'empereur de Russie. — Monastères de Narbonne au XVIII^e^ s.; fin. — Les mines du Vivarais. Une exploitation allemande au XVIII^e^ s. — L'intendant Daguesseau et la révocation de l'édit de Nantes. — État de l'Albigeois au XVIII^e^ s., d'après un ms. inédit. — A part : *Mémoires de Jean Philippi*; suite.

XIX. — **Revue du Dauphiné et du Vivarais.** Déc. 1878. — R. L. Le château de Saint-Priest. — LA VALONNE. De l'affiliation des Sociétés savantes de province à l'Institut national de France, pendant la Révolution.

XX. — **Revue du Lyonnais.** Janv. 1879. — Abbé CONDAMIN. Une visite pastorale à Saint-Bonnet-le-Château, en 1614. = Mars. VINGTRINIER. Le théâtre à Lyon au XVIII^e^ s.

XXI. — **Le Spectateur militaire.** 15 fév. 1879. — LORT-SÉRIGNAN. Étude historique et militaire sur Guillaume d'Orange; suite; id. en mars.

XXII. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** 15 fév. 1878. — Historique de la gendarmerie; suite dans les n^os^ suivants. — Treize mois à l'armée rebelle (extrait d'un livre de M. Stevenson publié à New-York en 1862); suite dans les n^os^ suivants, jusqu'au 22 mars. = 22 et 29 mars. Étude tactique sur la campagne de 1805; fin. = 29 mars. Journal d'un officier de l'armée du Mexique. = 5 avril. Siège de Strasbourg en 1870; fin (admet, après la discussion des ouvrages allemands sur le sujet, que Strasbourg aurait pu tenir trois semaines de plus).

XXIII. — **Académie des sciences morales et politiques.** = *Compte-rendu.* Fév.-mars 1879. — DARESTE. La législation criminelle des Athéniens. — LEVASSEUR. De la valeur des monnaies romaines,

1re partie. — Thonissen. Du droit de vengeance dans la législation mérovingienne; fin. — Le Blant. De quelques principes sociaux rappelés dans les conciles du IVe s. (le service militaire, le devoir filial, le droit de propriété, le mariage. Les actes des conciles d'Arles et de Gangres prouvent qu'au IVe s. l'Église commençait à se relâcher du rigorisme de l'époque antérieure).

XXIV. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** = *Comptes-rendus officiels*. T. VI, oct.-déc. — Menant. Notice sur quelques cylindres assyro-chaldéens dont les empreintes ont été relevées sur des contrats d'intérêt privé (605-426 av. J.-C.). — H. Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Lenormant. — De Rozière. Les anciens statuts de la ville de Rome. — G. Paris. Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1878. — J. Girard. Rapport de la Commission des écoles d'Athènes et de Rome. = *Séances*. 28 fév. — Delaunay. Étude sur la lettre de Pline à Trajan relative aux chrétiens (cette lettre montre que la législation romaine ne contenait jusque-là aucune disposition qui portât directement contre le christianisme; la réponse de Trajan est le premier texte de loi dirigé contre la nouvelle religion, dont le culte constitue désormais un délit puni de mort). = 14 mars. M. Duruy lit un nouveau chapitre de son Histoire des Romains, « l'Hellénisme à Rome ». = 21 mars. M. P. Paris lit la préface d'une édition des Anciens Historiens français des Croisades, que prépare la librairie Didot. = 28 mars. M. Blanc lit une note sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya. Une discussion s'engage à ce propos entre M. Blanc et M. Ern. Desjardins.

XXV. — **Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.** 15 janv. 1879. — Gaufrès. La jeunesse de G. Bigot, 1502-1541. — E. de Budé. Lettre de Benjamin du Plan à J.-A. Turretin, 1730-1737. = 15 fév. Peyrat. Prise et massacre de Béziers en 1209 (fragment d'une histoire des Albigeois qui comprendra trois vol. et dont les deux premiers sont déjà parus). — Ch. Paillard. Interrogatoires politiques de Guy de Bray (avril 1567). — Lettre de Trochorège, ancien professeur de l'Académie de Saumur, à du Plessis-Mornay (18 nov. 1614). — Liste des prisonniers détenus pour cause de religion, dressée par Daniel de Superville le 13 nov. 1712. = 15 mars. Gaufrès. Procès et accusations d'hérésie à Nîmes, 1547-1550. Histoire du forçat Pierre Mauru, de Loisy-en-Brie. — Frossard. Le calendrier historical.

XXVI. — **Bulletin de correspondance hellénique.** Déc. 1878. — Collignon. Inscriptions de Cibyra. — J. Martha. Inscriptions de Rhodes. — Paparrigopoulos. Sur quelques monnaies byzantines du Xe siècle.

XXVII. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.** Nov.-déc. 1878. — Longnon. Encore deux mots sur *Ratomagus*, ch.-l. des Silvanectes (confirme, par de nouvelles preuves, l'identification de

Ratomagus avec Pondron, autrefois Pont-de-Ront, dans l'Oise, arr. de Crépy). — Bonnardot. Notice sur une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste. — Delisle. Acte relatif aux constructeurs parisiens de la cathédrale d'Upsal (30 août 1287).

XXVIII. — **Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.** T. V (1878). A. Gazier. La police de Paris en 1770; mémoire inédit composé par ordre de M. de Sartine sur la demande de Marie-Thérèse. — P. Marchegay. Chartes et autres titres du monastère de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Ile-de-France, de 1070 à 1220 environ. — A. Rey. L'école et la population de Saint-Prix (cant. de Montmorency) depuis 1668. — J. Flammermont. Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent-Ans, 1405-1441 (intéressant et rédigé en grande partie sur des documents inédits; apporte sur plusieurs points de nouvelles lumières à l'histoire générale). — Luce. Le trésor anglais à Paris en 1431, et le procès de Jeanne d'Arc (publie trois documents relatifs à la levée d'un double décime sur le clergé normand, levée à laquelle présida Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et un quatrième relatif à une confiscation opérée par ordre de Henri VI au détriment du curé de Falaise, partisan des Français, et affectée à l'entretien d'un des docteurs envoyés de Paris pour juger la Pucelle). — R. de Lasteyrie. Notice sur un couteau du XI^e^ s. (couteau qui a servi de symbole de tradition dans une donation faite à l'église N.-D. de Paris, et sur le manche duquel est écrit l'acte de donation). — Duplomb. Notice sur l'hôtel du ministère de la marine.

XXIX. **Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.** T. XXXIII. 1878. — V. Egger. Sur une médaille frappée en l'honneur d'un philosophe de l'École de Padoue (Marc-Antoine Passera). — Ch. Menière. Recherches bibliographiques sur les minerais de fer, suivies de : Une ancienne mine en Anjou.

XXX. — **Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.** T. V. — Marchegay. Documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis. — Dangibeaud. Diaire de Jacques Merlin, pasteur de la Rochelle, de 1589 à 1620. Récit de la lutte des pasteurs contre le corps municipal de la Rochelle pour maintenir leurs franchises en matière d'impôts (1591). Résistance que rencontrèrent à la Rochelle l'acceptation et la publication de l'édit de Nantes (1599). Événements qui préparèrent et amenèrent l'assemblée de 1620. (M. D. n'a pas cru devoir publier intégralement le Diaire de Merlin; il a supprimé les faits généraux de l'histoire de France, quand ils ne se rapportaient pas à l'histoire de la Saintonge ou de l'Aunis; et de plus certains détails de famille qui pouvaient avoir leur intérêt. C'est ainsi qu'on chercherait vainement dans sa publication les lettres de Sully aux Rochelais dont parle Hænel, et que Merlin a transcrites dans son diaire; un entretien particulier que le prince de Condé, devenu catholique, eut avec Merlin en 1615, et dont M. Massion a cité quelques lignes; etc. Ces omissions sont regret-

tables, parce que la présente publication ne peut dispenser de recourir au texte original). — Bremond d'Ars. Registre de la confrérie de Saint-Nicolas à Cognac. — Table des pièces contenues dans les cinq vol. des Archives historiques de la Saintonge.

XXXI. — **Archives historiques du Poitou.** T. VII. 1878. — Cartulaire de la commanderie de la Châtille, p. p. A. Richard (80 pièces comprises entre 1234 et 1339). — État du domaine du comte de Poitou à Chizé au XIIIe siècle, p. p. A. Bardonnet. — Enquêtes faites en Aunis par ordre d'Alphonse, comte de Poitou, vers 1260, p. p. A. Briquet. — Registre de l'amirauté de Guyenne au siège de la Rochelle (du 14 sept. 1569 au 13 juin 1570), p. p. A. Bardonnet. — Lettres adressées à MM. Chasteigner d'Abain et de la Roche-Posay (46 lettres de 1533 à 1661), p. p. G. de la Marque. — Miscellanées : documents concernant le prieuré de Saint-Denis en Vaux (1109-1232), l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars (1312 et 1316), la seigneurie d'Auzance près Poitiers (1434-1472), la basoche de Poitiers (1777-1790). — Comme les précédents volumes publiés par la Société des Archives du Poitou, ce volume se termine par une table des noms de personnes et de lieux dressée avec beaucoup de soin.

XXXII. — **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.** N° 1. — Couat. Le musée d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées. — Collignon. Inscriptions inédites d'Asie-Mineure (textes relatifs à la religion des tombeaux). — Combes. Lettres inédites de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne (intéressantes; celles de la duchesse surtout montrent qu'elle ne cessa jamais d'être française tout en exprimant des vœux discrets pour son père et pour la Savoie). — Luchaire. Sur les origines de Bordeaux. — Foncin. La « cité » de Carcassonne du Ve au VIIIe s. — Joret. Correspondance inédite du maréchal de Montrevel, gouverneur de la Guyenne, avec Basville, intendant du Languedoc. — Nous avions annoncé dans notre dernière livraison (p. 526) la prochaine apparition de ces *Annales;* nous sommes heureux de constater que le premier n° remplit les conditions que l'on attend d'un semblable recueil; les sujets sont bien choisis et traités d'une manière strictement scientifique. Continuée dans le même esprit, cette publication rendra certainement de véritables services à la science, et servira de modèle aux publications analogues que d'autres facultés pourraient songer à entreprendre. Nous souhaitons aux Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux le succès qu'elles méritent.

XXXIII. — **Messager des sciences historiques de Belgique.** 1878. 4e livr. — K. de Volkaersbeke. Une pièce inédite relative à la révolte des Gantois sous Charles-Quint, en 1536. — C. Van der Elst. Esquisse historique du cours et des embouchures de l'Escaut, avec 3 cartes. — Max Rooses. Une lettre de Henri du Tour le jeune à Christophe Plantin, 11 juillet 1580. — Helbig. Les trois premiers typographes

de Strasbourg. — PINCHART. La corporation des peintres de Bruxelles. — F. DE POTTER. Les archives de la ville de Thielt (notice sur ce dépôt important).

XXXIV. — **Revue d'Alsace**. Déc. 1878. — BARDY. Notice sur la situation de la ville de Belfort lors de son investissement le 24 déc. 1813. — TUEFFERD. Kellermann, duc de Valmy. — BENOÎT. 20 dépêches inédites concernant l'armée de Rhin et Moselle (1793-1795). — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans. — ENGEL. Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace. — FISCHER. Histoire de l'ancien comté de Saarverden et de la prévôté de Herbitzheim; fin. — BARTH. Notes sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et ses environs; suite. — Bibliographie : *Quiquerez*. Histoire des Institutions politiques de l'évêché de Bâle (important). — *Dinago*. Œuvres inédites de D. Calmet. — *Wendling*. Die burgundisch Historie, ein Reim-Chronick von Hans-Erhart Tosch, 1477.

XXXV. — **The Academy**. 1er fév. — *Seeley*. Life and times of Stein (donne une trop grande place à Stein dans l'histoire de la libération de l'Allemagne). — *Freeman*. La parenté de la comtesse Gundrada, femme de William, comte de Warren. — *Stillmann* et *Sayce*. Les Pélages. = 8 fév. Correspondance of the family of Hatton, 1601-1704 (important pour l'histoire du règne de Charles II). = 15 fév. *Masson*. Mémoires et lettres de Bernis (neuf et intéressant). = 22 fév. *Turner*. Calendar of charters and rolls preserved in the Bodleian library. = 1er mars. *J. Simon*. Le gouvernement de M. Thiers (intéressant, mais n'apprend rien de nouveau). — *Low*. The Afghan war 1838-1842 (d'après les papiers d'un officier supérieur distingué, M. Abbott, alors capitaine d'artillerie dans le corps d'opérations). = 8 mars. *Twiss*. Henrici de Bracton de Legibus et consuetudinibus Anglie libri quinque. Vol. I (bonne édition; le second volume est sous presse; la préface contiendra, dit-on, des détails inédits sur Bracton, cf. 1er mars). = 15 mars. *Duc de Broglie*. Le Secret du Roi (histoire très piquante, et puisée aux sources, de la diplomatie secrète de Louis XV). — *Clark*. Savonarola; his life and times (consciencieux). = 22 mars. *Loftie*. Memorials of the Savoy, the place, the hospital, the chapel (bonne monographie). = 29 mars. *Walford*. Old and new London (utile). = 5 avril. *Wiesener*. La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre, 1533-1558 (bon).

XXXVI. — **The Athenaeum**. 15 février. — *Mac Carthy*. A history of our own times, from the accession of queen Victoria to the Berlin congress. 2 volumes (médiocre). = 22 février. *Brugsch*. A history of Egypt under the Pharaons (ce sont les matériaux d'un livre, plutôt qu'une histoire véritable). = 15 mars. *Tomkins*. Studies of the times of Abraham (la lecture de ce livre, pour lequel l'auteur a utilisé

les découvertes récentes de l'archéologie, laisse subsister des doutes sur presque toutes les questions relatives à l'histoire du patriarche). — *Abbey* et *Overton*. The english church in the XVIIIth. cent. *Stoughton*. Religion in England under queen Anne and the Georges (ouvrages de valeur). = 29 mars. *Goulburn* et *Symonds*. The life, letters and sermons of bishop Herbert of Losinga 1050-1119 (fastidieux). — *H. van Laun*. The french revolutionary epoch 1789-1815 (« l'histoire écrite de cette façon devient une mauvaise plaisanterie »). — *Day*. The Pythouse papers; correspondance relative à la guerre civile, au complot papiste et à une élection disputée en 1680 (assez intéressant). = 5 avril. *Perry*. The life of S. Hugh of Avalon, bishop of Lincoln (bon).

XXXVII. — **The Contemporary Review**. Mars. — VERNON LEE. L'anomalie de la Renaissance (fait ressortir le contraste entre la grandeur intellectuelle de l'Italie au XVI^e^ s., et sa décadence morale ou politique). — PICTON. Le self-government dans les villes (résumé très rapide de l'histoire municipale de l'Angleterre). — *Poole*. L'ancienne Égypte; suite.

XXXVIII. — **The nineteenth Century**. — FROUDE. Quelques mots sur M. Freeman (réponse aux articles de ce dernier dans la *Contemporary Review* sur Thomas Becket; admet une erreur de détail manifeste, deux noms mal orthographiés, et quelques exagérations dans trois ou quatre passages; mais repousse partout ailleurs les critiques de M. Freeman).

XXXIX. — **The fortnightly Review**. 1^er^ mars. — CONWAY. Thomas Paine.

XL. — **Société Jersiaise** pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île, et la publication de documents historiques, etc., etc. Troisième bulletin annuel. Jersey, C. Le Feuvre, 1877 (sic, réellement distribué en février 1879). Troisième rapport du comité exécutif, 1876. — Aperçu sur l'âge de bronze, suivi d'un rapport sur une trouvaille de bronze faite à Saint-Laurent, Jersey, en 1871 (P. L.). — Report on coins found at Rozel, Jersey (Edwin K. Kable : 12 méd. gauloises et romaines, descript. et dessin). — Report of the excavation of « Beauport Cromlech », Jersey, under the direction of the archæological committee of the Société Jersiaise (avec planches). — Coquilles de Jersey, par E. Duprey. — Compte-rendu des fêtes de Jersey et plus spécialement des excursions archéologiques, juillet-août 1877 (par feu A.-A. Le Gros). — Règlements, procès-verbaux, etc. — Catalogue des livres et mss. obtenus par la Société depuis la public. du dernier bulletin. — Catal. d'une collection d'objets formant partie du musée de la Société Jersiaise, 1877. — Quatrième rapport, 1878. Découverte d'un menhir au Mont-Cochon. (Quelques détails sur cette découverte, suivis de citations inutiles de la Bible, de

l'Iliade, etc.) — Extrait du Journal de Jean Chevalier. (Sur la descente des troupes parlementaires à Jersey en 1651 ; fragment qui paraît inédit.) — Lettres passées devant la cour royale de Jersey, 1386 (n'a d'intérêt qu'en ce que les actes de cette époque sont rares; on ne dit pas d'où est tirée cette pièce). — Notice biographique : A.-A. Le Gros (secrétaire et l'un des principaux fondateurs de la Société; mort le 3 déc. 1877). — Catalogue de la collection d'objets formant partie du musée de la Soc. Jers. (Ce musée, qui ne contient malheureusement encore que bien peu d'objets intéressants, est désormais ouvert au public le 1er et le 3e mercredi de chaque mois en été, le 1er mercredi de chaque mois en hiver.)

XLI. — **Historische Zeitschrift.** Bd. V. 2. H. — Wilmans. Études sur l'histoire de l'Inquisition en Allemagne au XIVe et au XVe s. (introduite en Allemagne par Grégoire IX en 1232, l'Inquisition y fut organisée fortement par les décrets de Charles IV et une bulle de Grégoire XI en 1372. M. W. étudie en particulier l'activité de l'inquisiteur Jacob de Swere, qui intenta un procès, dont il nous a conservé l'histoire, contre le vicaire Jean de Patborne, en 1421, procès qui se termina par l'acquittement de l'accusé. Cet écrit de Jacob de Swere, dont s'est servi M. W. et qui se trouve aux Archives de Munster, mériterait d'être publié en entier). = Waltz, Martin Luther (met en lumière le caractère national de sa révolte contre Rome). — Benrath. Actes provenant des Archives romaines, aujourd'hui au Trinity College de Dublin (donne quelques indications sur ces 57 volumes et ces 12 paquets de documents déjà signalés par H. Gaidoz en 1867 et dont Gibbins a tiré en 1852, 53 et 56 les matériaux de trois publications importantes sur l'Inquisition. Ces documents ont été enlevés évidemment aux Archives du Vatican lors de leur transfert en France en 1810. Les plus curieux sont les 14 volumes de procès-verbaux du Saint-Office et les 30 vol. de dénonciations où se révèle l'immoralité du gouvernement romain). = Kapp. Un moment décisif dans l'histoire des États-Unis (nous assistons dans ce pays à la banqueroute du radicalisme démocratique).

XLII. — **Jenaer Literaturzeitung.** 1er fév. — *Horawitz*. Analecten zur Geschichte d. Reformation u. d. Humanismus (intéressant ; mais publié avec peu de soin). — *Id.* Erasmiana (publie, mais d'une façon peu correcte, 23 lettres inédites d'Érasme). = 8 fév. Ouvrages récents sur Daniel Manin. = 15 fév. Codex diplomaticus majoris Poloniæ. T. II, 1288-1349 (très utile publication malgré des lacunes et des erreurs). = 8 mars. *Arneth*. Die Wiener Universitæt unter Maria Theresia. — *Krones*. Zur Geschichte d. deutschen Volksthums im Karpatenlande (fait remonter seulement au XIIe s. les essais de colonisation tentés par les Allemands en Hongrie). — *Zæller*. Latium und Rom (théories très hasardées et insoutenables). = 15 mars. *Beyer*. Der limes Saxoniæ Karls des Grossen (étude conduite avec beaucoup d'érudition et de critique). = 22 mars. *Stern,* Milton u. seine Zeit, 2e part. (excellent). — *Bauer*.

Herodot's Biographie (important). — *Kirchhoff*. Ueber die Entstehungszeit d. herodotischen Werkes (2e édit., qui reproduit la 1re (1872) sans aucune modification importante). = 29 mars. *Lœning*. Geschichte d. d. Kirchenrechts, vol. 1 et 2 (très important, le 2e vol. surtout, qui traite du droit canonique sous les Mérovingiens). — *Cuno*. Die Kelten (inégal; théories parfois aventureuses).

XLIII. — **Gœttingische gelerhte Anzeigen**, n° 6. — *Rahn*. Das Psalterium aureum von Sanct Gallen (publication entreprise par la Société historique de Saint-Gall; très importante pour l'histoire de la miniature à l'époque carolingienne; elle est accompagnée de 18 tables lithographiées et de 32 gravures sur bois dans le texte). — *Schæffer* et *Henner*. Die Geschichte d. Bauernkrieges in Ostfranken von magister Lorenz Fries (édition très soignée d'une œuvre importante de L. Fries, « le père de l'histoire franconienne »). — *Œsterley*. Denkwürdigkeiten von Hans von Schweinichen 1552-1616 (utile pour l'histoire de la Silésie et pour l'histoire de la civilisation allemande en général). — *Scholt*. Columbus und seine Weltauschauung (met habilement en œuvre les résultats des plus récents travaux sur Christ. Colomb). = N° 13. *Stubbs*. The medieval Kingdoms of Cyprus and Armenia (excellent résumé des travaux antérieurs sur le sujet; il est regrettable que cette brochure ne soit pas mise dans le commerce). = N° 14. *Sachau*. Chronologie orientalischer Vœlker von Albêrûnî (importante publication). — *Ljundberg*. Chronologie de la vie de Jésus (traduit de l'original en suédois; il eût mieux valu s'épargner la peine de cette traduction).

XLIV. — **Nachrichten von... d. Universitæt zu Gœttingen.** 1879, n° 5. — Rapport sur le concours pour le prix Beneke. Le sujet pour 1879 était une étude sur la politique commerciale de l'Angleterre à l'époque de Henri VIII. Le prix a été décerné à M. G. Schanz, dont l'ouvrage mérite les plus grands éloges.

XLV. — **Deutsche Rundschau**. Janv. 1879. — Kapp. Justus Erich Bollmann et l'évasion de Lafayette d'Olmütz (d'après les papiers de Bollmann communiqués à l'auteur par la famille, et des documents tirés des archives de Vienne). — Brandes. La jeunesse de Benjamin Disraeli; suite dans le n° suiv. = Fév. Études sur l'histoire de la guerre d'Orient, 1853-56; suite.

XLVI. — **Monats-Schrift f. d. Gesch. West-Deutschlands** (Trèves), 4e année, fasc. 7-9, 1878. — K. v. Veith. Les luttes des Romains et des Germains près de Limbourg (1° le *Castellum Aduatuca*, cité par César, *Bell. Gal.*, VI, 32, est identifié avec la forteresse de Limbourg; 2° c'est à l'ouest de Limbourg, près de la Vesdre, que furent détruites les cohortes de Sabinus et de Cotta; cf. *ibid.*, V, 24; 3° de l'attaque de Sicambre contre Aduatuca; *ibid.*, VI, 35). — Dederich. Sur les *Suevi* mentionnés par Tacite, *Agric.*, 28 (au lieu de « a Suebis », il faut lire « a Siluribus »). — Luschin von Ebengreuth. Le pèlerinage

des Wendes au Bas-Rhin. — Ennen. Le nouveau calendrier et le commencement de l'année, surtout dans l'empire allemand (récit des négociations entamées pour l'adoption du calendrier grégorien, en partie d'après des pièces inédites des archives de Cologne). — Comptes-rendus critiques : *Nordhoff*. Denkwürdigkeiten aus dem Münsterischen Humanismus (bon ; des erreurs de détail et des lacunes). = Fasc. 10 et 11. Harttung. Lettre du moine L. à l'archevêque Udo de Trèves (1066-1078). — Gœcke. Efforts des ducs de Lauenbourg, au XVI^e^ siècle, pour fonder des évêchés dans la Westphalie rhénane (important pour l'histoire des évêchés de Münster et d'Osnabrück). — Schneider. Camps permanents des Romains sur la rive gauche du Rhin (d'après les fouilles les plus récentes exécutées à Bonn). — Fuss. Pierre tombale de l'époque romaine à Morken. — Dederich. Débarquement de Germanicus à l'embouchure de l'Ems (explication de Tacite, *Ann*. II, 8). Rapports sur des découvertes et des fouilles faites à Leudesdorf dans le cercle de Daun; près de Cologne, Bonn, Heidelberg et dans la « Hildener Heide. » — Comptes-rendus critiques : *Cohausen* et *Jacobi*. Das Rœmercastell Saalburg (nombreuses erreurs de détail). — *Bœttger*. Diocesan und Gau-Grenzen Nord-Deutschlands I. — *Lehmann*. 13 Burgen des Unter-Elsasses und Bad-Niederbronn (bon).

XLVII. — **Ostfriesisches Monatsblatt f. provinz. Interessen** (Emden), 6^e^ vol. 1878. 4^e^ fasc. — Wychgram. Étude sur l'histoire de Willehad, premier missionnaire en Frise orientale, de 765 à 774. — Holtmanns. Charlemagne et les Frisons (avant même qu'on connût le faux privilège de Charlemagne — lequel fut fabriqué au XV^e^ s. — on croyait déjà dans le pays que l'empereur avait donné à la Frise des droits et des libertés très étendus ; mais cette croyance ne repose sur aucun fondement sérieux). = 7^e^ fasc. Ross. Les monuments de la Frise orientale antérieurs au christianisme (les anciennes communautés de paysans de la marche frisonne n'ont aucun rapport avec les Normands). — 8^e^ fasc. Id. Suite (les nombreux monticules que l'on trouve dans l'Amte Norden sont les tombeaux des Normands morts dans une bataille livrée en 880 contre les Frisons de l'Est).

XLVIII. — **Gesellschaft f. Pommersche Gesch. u. Alterthumskunde** (40^e^ annuaire pour l'hist. de Greifswald). — Rapport sur les découvertes les plus récentes de monnaies romaines, arabes et du moyen âge, et sur les objets antiques découverts dans des sépultures païennes. = 28^e^ vol. des *Baltische Studien*, 3^e^ fasc. (1878). Haag. Les peuples des côtes de la Baltique il y a 800 et 1000 ans (la côte méridionale de la Baltique, la Silésie et le Brandebourg, ont été, longtemps avant l'invasion des Slaves, occupés par des peuples de race germanique). = 4^e^ fasc. Prümers. Manuel du duc Barnim XIII de Poméranie, de 1600 à 1603. = 5^e^ fasc. Bülow. Correspondance des ducs Franz, Bogislav XIV et Georg III de Poméranie (intéressant pour l'histoire des mœurs au XVII^e^ s.). — Kühne. Rapport sur les fouilles et découvertes archéologiques faites dans l'été de 1878.

XLIX. — **Sammelblatt d. histor. Vereines in u. für Ingolstadt.** 4e fasc. 1879. — Ostermair. Études sur l'histoire d'Ingolstadt (suivies d'une table alphab. des personnages historiques nés ou domiciliés dans cette ville).

L. — **Zeitschrift f. d. Geschichte u. Alterthums-Kunde Ermlands.** 6e vol., fasc. 3 et 4 (Leipzig, 1878). — Kolberg. Pytheas, explications historiques et géographiques sur le Bern-Steinland de l'antiquité (repousse les reproches adressés à Pythéas par Polybe et Strabon. Le Bernsteinland doit être cherché sur la côte de la Baltique, dans les provinces de la Prusse orientale et occidentale). — Bender. Études sur l'histoire des monnaies en Prusse (parle des monnaies grecques, romaines et arabes trouvées dans les provinces prussiennes de la Baltique et traite, à cette occasion, des rapports commerciaux entre ces contrées et l'Orient jusqu'à nos jours).

LI. — **Mittheilungen d. hist. Vereins zu Osnabrück.** — Stuve. Les finances d'Osnabrück jusqu'à la paix de Westphalie. — Id. Histoire de la fondation d'Osnabrück. — Berlage. Osnabrück en 1646 (d'après le rapport de l'abbé Joly, qui accompagna le duc de Longueville à Osnabrück). — Meurer. Franç.-Guill., évêque d'Osnabrück au XVIIe s.; suite.

LII. — **Zeitschrift d. hist. Vereins f. Nieder-Sachsen.** Année 1877 (parue en 1878 à Hanovre). — Dürre. Anniversaria fratrum et benefactorum ecclesiæ Amelungesbornensis (important pour l'hist. de la Basse-Saxe au XIIIe s.). — Doebner. Notes et chartes rédigées par Nic. Hust, prévôt du chapitre de Hildesheim, de 1382 à 1383.

LIII. — **Verhandlungen d. hist. Vereines von Oberpfalz u. Regensburg.** 33e vol. Stadtamhof, 1878. — Von Reitzenstein. Généalogie de la famille noble de Redwitz dans l'Egerland et le Haut-Palatinat. — Von Walderdorff. Rapport pour les années 1875-77 (sur une importante découverte d'antiquités romaines faite à Ratisbonne. On a trouvé des pierres de la 3e légion italique et des pierres de cohorte avec le sigle Coh. I. Can (Canathenorum ?), des ruines d'une porte romaine, d'anciennes constructions militaires, etc.).

LIV. — **Hist. Verein für Oberfranken zu Bamberg**; 40e rapport, 1878. — Fürstbischof. Jean-Georges II de Bamberg (se rapporte à la guerre de Trente-Ans et aux procès de sorcellerie). — Kilian. Troisième invasion des Prussiens dans l'évêché de Bamberg, en mai 1759 (évalue à un million et demi de florins les pertes subies par l'évêché de Bamberg).

LV. — **Zeitschrift f. d. Œsterreichischen Gymnasien.** 29e année. Vienne, 1878. — 1er fasc. Rohrmoser. Remarques sur plusieurs passages de Xénophon, *Hell.* VI (l'alliance défensive conclue par les Athéniens était dirigée contre Thèbes). — 3e fasc. Cwiklinski. Critique et explica-

tion de Thucydide (traite des événements qui ont suivi la paix de Nicias. Thucyd. V, 29, et des rapports des Lacédémoniens avec Argos ; Thucyd. V, 36).

LVI. — **Mittheilungen d. Vereins f. Anhaltische Geschichte u. Alterthumskunde.** (Dessau, 1878.) Vol. II, 1er fasc. — Siebigk. Brève esquisse de la biographie du duc Fried.-Ferdinand d'Anhalt-Cœthen (cet écrit, qui se trouve aux archives de Cœthen, a pour auteur le chambellan Haza-Radlitz, et traite surtout de la conversion du duc au catholicisme, en 1825). — 2e fasc. Irmer. Wigbert de Groitsch (important pour l'histoire de l'empereur Henri IV).

LVII. — **Rheinisches Museum f. Philologie.** T. XXXIV, 1er fasc. (1879). — Unger. Polybe et Diodore sur la guerre des Mercenaires (ces deux auteurs ont puisé à une source commune, i. e. l'œuvre de Philinos, que Polybe a transcrite presque mot pour mot). — Beloch. La Nauarchie à Sparte (il n'y a jamais eu qu'un nauarque, ou amiral, à Sparte. Vers la fin de la guerre du Péloponèse, cette fonction éclipse le pouvoir royal, mais ses pouvoirs furent restreints après la chute de Lysandre. Liste chronologique, d'après les inscriptions, des ναυαρχοί et des ἐπιστολεῖς). — Wachsmuth. Les satrapes persans Arsames, dans Polyainos, et Sarsamas, dans Ctesias (l'Arsames cité par Pol. VII, 23, est identique à Sarsamas désigné par Megabyzos comme satrape d'Égypte). — Id. Une statue de Massinissa à Délos.

LVIII. — **Jahresbericht f. d. Fortschritte d. class. Alterthumswissens.** Vol. XV. — Bursian. Rapport sur les travaux relatifs à l'histoire de l'Antiquité classique, publiés de janv. à août 1878.

LIX. — **Hermes.** Vol. XIV, 1er fasc. 1879. — Droysen. L'époque des fêtes néméennes. (« Il faut admettre le fait que ces fêtes se célébraient alternativement en été et en hiver, bien qu'on ne puisse l'expliquer. ») — Mommsen. Les gardes du corps dans l'armée romaine, sous la République et l'Empire (l'auteur en trouve l'origine dans les *Extraordinarii* cités par Polybe, 6, 26, 6. Scipion Emilien donna aux cohortes prétoriennes leur première organisation en créant devant Numance un corps de 4000 volontaires et en formant une *cohors amicorum* de 500 h. Les cohortes prétoriennes, dans le dernier sens du mot, ont été créées par les Triumvirs en 712. Les Latins seuls y furent d'abord admis. Vitellius licencia les soldats de la capitale et forma une nouvelle garde avec l'aide de ses Germains et de ses Gaulois. Sous Auguste, il y avait 9 cohortes prétoriennes, 12 sous Claude, 16 sous Vitellius ; de même le nombre des cohortes urbanæ de 76 fut porté à 117. Vespasien rétablit le chiffre qui existait sous Auguste). — Haupt. Source des extraits de Planude qui se trouvent à la suite de Cassius Dion (Planude a compilé Jean d'Antioche ou les sources de cet auteur, Pænnius, abrégé de Cassius Dion, etc.). — Unger. Les écarts de chronologie dans Polybe, II, 18-23 (contre Niese, *Hermes,* XIII, 401 et suiv. Il n'est pas vrai que Polybe, en comptant les années, prenne toujours le maximum. Polybe n'a pas

utilisé Fabius dans le passage en question). — Hœck. Les membres de la ligue athénienne et la paix de Philocratès (ils envoyèrent chacun plusieurs députés au conseil fédéral. Il faut admettre trois résolutions différentes prises par les alliés relativement aux négociations pour la paix d'avril 346). — Curtius. Sparte et Olympie (important pour l'histoire de l'hégémonie spartiate dans le Péloponèse). — U. von Wilamowitz-Mœllendorf. Le Γραμματεὺς τῆς πόλεως (un fonctionnaire de ce nom a existé à Athènes au moins à l'époque d'Aristote). — Seeck. Sur Polybe II, 19, 1 (recherches chronologiques sur les guerres gauloises).

LX. — **Anzeiger f. d. Alterthum u. d. Literatur**. 4e vol. 1878. — Comptes rendus : *Baumstark*. La Germanie de Tacite (des lacunes et des erreurs). — *Lorenz*. Deutschlands Geschichtsquellen, 2e édit. (bon). — Monumenta Germaniæ historicae; deutsche Chroniken, 2e vol. (excellent; art. important).

LXI. — **Zeitschrift f. d. Alterthum u. d. Literatur,** pub. par E. Steinmeyer. Vol. XI, fasc. 1-2, 1879. — Muellenhoff. Irmin et ses frères (étude étymol. sur les mots Ingaevones, Istaevones, Catti, etc., et sur l'histoire des anciennes races allemandes). — *Id.* Sugambres et Sicambres (la forme Sugambre est la plus ancienne et la seule authentique. Il n'y a aucun rapport historique entre les Sugambres et les Francs saliens de l'époque postérieure).

LXII.— **Russische Revue**. 1879, 1er fasc.— Brueckner. Les voyages de Pierre le Grand à l'étranger, en 1697 et 1698; suite dans le 2e fasc.; fin dans le 3e.

LXIII. — **Archivio storico italiano**. 1879, 1er fasc. — Minieri Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou; suite, du 1er janv. au 29 juin 1280. — Giorgetti. Nouvelles observations sur la déclaration faite en justice de la loi à laquelle on appartenait, au moyen âge (publie plusieurs chartes du monastère de Passignano où se trouve cette déclaration; les ecclésiastiques vivaient tous, à ce qu'il paraît, sous la loi romaine. Voy. des phrases comme celle-ci : « ... qui professi sumus nos *ex natione nostra* lege vivere Longobardorum, sed nunc, *pro honore sacerdotii mei* ego M. lege video vivere romana... »). — Falleti-Fossati. Encore un mot sur Humbert Ier aux blanches mains (tient pour l'origine saxonne de la maison de Savoie). — Tonini. Analyse du 1er vol. de la Roma sotterranea cristiana, par M. de Rossi. — Comptes-rendus : *Cittadella*. L'Italia nelle sue discordie (œuvre distinguée). — Repertorio diplomatico Cremonese (publication importante). — *Formentini*. Il ducato di Milano (publie plus de 200 documents, décrets; lettres, etc., qui se rapportent au duché, et sont pour la plupart inédits). — *Bianchi*. Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861. T. II (exposé très complet des faits; certaines appréciations sont erronées ou injustes). — *Passerini* et *Milanesi*. Le opere di Niccolo Machiavelli. T. VI (comprend les relations, rapports et discours du célèbre Florentin). — *Papotti*. Annali o

memorie storiche della Mirandola. T. II, de 1674 à 1751. — *Zahn.* Actenstücken zur Geschichte d. Conflictes Herzog Rudolfs IV von Œsterreich mit dem Patriarchate von Aquileia· 1358-1365 (utile recueil de 236 documents, précédé d'une bonne préface sur les causes des discordes entre les patriarches et les ducs de Carinthie et d'Autriche). — Statuto della Comunità di Custozza nel territorio Vicentino, 1377.

LXIV. — **Archivio storico siciliano.** — 3e fasc. — Lanzi di Trabia. Notes historiques sur le château et le territoire de Trabia. — Bozzo. Un diplôme du roi Pierre II, relatif au siège de Termini en 1338. — Lagumina. 2 bulles de Sixte IV en faveur de Guill. Raimond Moncada, et les réserves ecclésiastiques en Sicile, au XVe s. — Marzo. Notes sur quelques argentiers qui travaillèrent pour le dôme de Palerme au XVIe s. — Starrabba. Sur la date du mariage de Henri VI d'Allemagne avec Constance de Sicile et sur les divans de l'Azienda normande à Palerme; lettre du Dr. Hartwig, et mémoire de M. Amari (repousse l'opinion de M. H., qui avait attribué à un membre de l'Échiquier d'Angleterre sous Heni II la création de l'organisation financière en Sicile et admet celle d'A., qui prouve que les conquérants normands ont aussitôt adopté les principales institutions des Musulmans à cet égard).

LXV. — **Nuove Effemeridi siciliane.** Sept.-déc. 1878. — Di Giovanni. Le monastère du Sauveur à Palerme. — Nuccio. Variétés palermitaines (les barbiers et leur maîtrise). — Carini. Sur les matières de l'écriture employées en Sicile. Leçon d'ouverture du cour de paléographie et de diplomatique pour l'année 1878-79.

LXVI. — **Archivio della Società romana di storia patria.** Vol. II, 3e fasc. — Beltrani. Felice Contelori, et ses études dans les archives du Vatican; suite. — Labruzzi. Les annales de Lodovico Monaldeschi (confirme l'opinion de Gregorovius, d'après laquelle ces annales seraient une pure falsification; peut-être l'auteur est-il un certain Alphonse Ceccarelli, qui subit en 1580 la peine de mort comme faussaire). — Lupi. Des caractères intrinsèques pour classer les Lombards dans leurs affinités historiques avec les autres peuples germains (l'histoire, le droit, le langage surtout des Lombards, prouvent que cette nation n'appartenait pas au groupe suève, mais au groupe vandale ou gothique). — E. Winkelmann. Analecta Heidelbergensia (publie plusieurs épitaphes romaines, et une lettre d'Hugues, évêque d'Ostie et de Velletri, plus tard Grégoire IX, écrite entre 1207 et 1209).

LXVII. — **Archivio storico, artistico,** etc., de Gori. 3e vol., fasc. 1. — Mariani. Cruautés des moines bénédictins fondataires de Subiaco, et soulèvement du peuple de cette ville en 1454. — Bertolotti. Curiosités historiques et artistiques tirées des archives de l'État à Rome. = Fasc. 2. Beltrani. Un paragraphe du livre de Schulz sur les monuments du moyen âge dans l'Italie méridionale, avec notes et commentaires. — Gori. Severi Minervii, de rebus gestis atque antiquis

monumentis Spoleti (d'après un ms. de la bibl. Angelica à Rome). — Bertolotti. Exportation des objets d'art de Rome en France aux XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles.

LXVIII. — **La Rassegna settimanale.** 12 janv. 1879. — Morpurgo. La corruption électorale à Venise dans la seconde moitié du dernier siècle. = 26 janv. *Campori*. Vittoria Colonna (intéressant). = 2 fév. Guerrini. La fille de Bayard. = 23 fév. C. Paoli. L'écriture des bulles pontificales. = 23 mars. Bertolotti. L'esclavage dans les états pontificaux durant tout le XVII^e^ s. (très intéressant; le pape avait des esclaves turcs pour ses galères; il les achetait, ou les obtenait des chevaliers de Malte en échange de malheureux chrétiens condamnés aux galères par les tribunaux romains; pour acheter sa liberté, il ne suffisait pas à l'esclave turc de se convertir au christianisme, il lui fallait encore le plus souvent payer le prix qu'il avait coûté au gouvernement). = 30 mars. Perrero. M^me^ de Lafayette et la princesse de Clèves (publie une lettre de M^me^ de La Fayette à J. de Lescheraine, secrétaire intime de la duchesse de Savoie-Nemours, lettre extraite des archives de Turin, et où M^me^ de La Fayette nie expressément qu'elle soit l'auteur de « la princesse de Clèves »).

LXIX. — **Rivista europea.** 16 fév. 1879. — Manno. Détails sur les événements de 1821 en Piémont, puisés dans les papiers inédits de Charles-Albert, de Cesare Balbo et autres; suite. — Gioda. Guichardin et Jacopo Pitti (extraits d'un livre dont l'auteur annonce la prochaine apparition sous le titre : *Guicciardini e le sue opere inedite*). — Coppi. Les universités italiennes au moyen âge; suite, voy. aussi le 1^er^ mars et le 1^er^ avril. — Garollo. Théodoric, roi des Goths et des Italiens; suite le 1^er^ avril. — Cipolla. Les libri commemoriali de la république de Venise, 2^e^ vol. (1325-1362). = 1^er^ mars. Castagna. Vie parlementaire des députés des Abbruzzes dans le Parlement de Naples, en 1820-21; suite : Michelangelo Castagna, député pour la Pretuziana; suite le 1^er^ mars. = 1^er^ avril. La Mantia. Origines et vicissitudes des statuts de Rome, du XIII^e^ au XIX^e^ s. (art. important). — Moschettini. Vie de Jules César Vanini.

LXX. — **Archeografo triestino.** Déc. 1878. — Petronio. Indications chronologiques sur le chapitre de Capodistria. — Pervanoglu. Les « Carni » sur les bords de l'Adriatique et l'origine du nom de Trieste (Tergeste, le nom latin de Trieste, serait la traduction d'un nom grec antérieur, donné par des marchands rhodiens qui importèrent dans le pays des Carni, peuplade canéenne originaire de Thèbes, le culte de Demêter *Triopia*). — Marsich. Inventaire des chartes conservées dans les archives du chapitre de la cathédrale de Trieste; suite. — Id. Un document de 1340 relatif aux Florentins de Capodistria. — A. Hortis. Les *Additiones* au *De remediis fortuitorum* de Sénèque (ne sont que des phrases tirées du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque, et ajou-

tées au livre de Sénèque par une main inconnue). — Id. La chorographie de Pomponius Mélas faussement attribuée à Boccace.

LXXI. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). — 22 déc. 1878. Gozzadini. Un tombeau antique à Ceretolo en Bolonais. — 12 janv. 1879. Id. Mémoires sur quelques documents qui rappellent les comtes de Panico, rivaux de la commune de Bologne, aux XIII^e^ et XIV^e^ s. = 26 janv. Malagola. Mémoires historiques sur les majoliques de Faenza (1^er^ chap., qui contient des détails généraux sur l'industrie des terres cuites, dans les Romagnes et dans les Marches, du XIV^e^ au XVI^e^ s.).

LXXII. — **Commissione municipale di storia patria** (La Mirandole). 5 déc. 1878. Examen critique du statut latin de la Mirandole de 1386.

LXXIII. — **R. Deputazione di storia patria** (Modène). 4 et 18 janv. 1879. — Sola. Série chronologique des éditions modenaises du XV^e^ s. (l'imprimerie fut introduite à Modène par un Giov. Vurster, typographe allemand ambulant; le 1^er^ ouvrage qui y fut imprimé est un Virgile de 1475; pendant tout le XV^e^ s., 63 ouvrages y furent imprimés. = 15 fév. P. Bortolotti. Suite des mémoires de M. Sabbatini, relatifs à l'histoire du règne de François III, duc de Modène.

LXXIV. — **R. Istituto lombardo di scienze e lettere.** Comptes-rendus, séance du 20 fév. 1877. — Cantu. La féodalité en Lombardie.

LXXV. — **R. Accademia dei Lincei.** Classe des sciences morales. 19 janv. 1879. — Ferri. Annonce la découverte de nombreux documents relatifs à l'histoire de l'Académie, conservés dans l'hospice des Orphelins de Rome. — Fiorelli. Notes sur les découvertes archéologiques. = 16 fév. Geoffroy. Marie-Antoinette et le comte Fersen (dépeint le caractère de la reine de France et sa conduite dans les derniers temps de sa vie).

LXXVI. — **R. Istituto veneto di scienze, lettere ed antichità.** 23 fév. 1879. — Cipolla. Transcription et explication d'un diplôme de Frédéric I^er^, de 1177, en faveur du monastère de Saint-Georges de Braida à Vérone, confirmé et reproduit dans un diplôme (inédit) de Frédéric II de 1238; l'éditeur montre l'importance du lieu où fut donné ce diplôme (Manerba, dans le territoire toscan), pour l'histoire de la guerre de Frédéric II contre les communes guelfes de Lombardie.

LXXVII. — **Archivio storico marchigiano.** Le 1^er^ n° de cette revue vient de paraître à Ancône, sous la direction de M. Cesare Rosa; il se publiera en fascicules trimestriels. = T. I^er^, 1^er^ fasc. (janv.-mars). V. Curi. De l'université des études à Fermo (remarques et documents). — Gianandrea. Fête de San Floriano, martyr à Jesi (intéressant). — Chronique de Pesaro attribuée à Tommaso Diplovatazio (détails importants sur l'auteur de cette chronique, érudit et jurisconsulte, 1468-1541. Cette chronique n'a pas une grande valeur historique, autant

[illegible] — [illegible] sur le siège d'Amone en 1799 [illegible] — [illegible] Les antiquités impériales de Palmaria et de Trecine [illegible]

LXXVIII. — **Nuova Antologia** (1er fév. 1er mars. — Francesco. La vie et les poésies de Simone Porzio, philosophe napolitain (1496-1554). (Mémoire qui a été lu à l'Académie pontanienne de Naples, dans la séance du 1er juillet 1877.) — Fr. Nitti. Les économistes italiens du XVIIIe siècle, I. Antonio Genovesi. — Ruggiero Bonghi. Les Bourbons de Naples. — Pasquale Villari. Les négociations entre Florence et Milan en 1478. — Ferdinando Martini. Lettres de Toscane. — Ruggiero Bonghi. Les antiquités impériales de Palmaria et de Trecine (suite et fin). — Pasquale Villari. Les négociations entre Florence et Milan en 1478 (suite et fin). — Ferdinando Martini. Lettres de Toscane (suite et fin).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. l'abbé Léon Bellanger, professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers, est mort dans cette ville le 3 mars, à l'âge de 31 ans. Reçu docteur en 1877 avec deux thèses d'histoire littéraire (*De Gualthero ab Insulis* et *Études historiques et philosophiques sur la rime française*), et chargé de la chaire d'histoire à l'Université d'Angers, il avait commencé sur les institutions du moyen âge un cours consciencieux interrompu par la maladie à laquelle il a succombé.

— M. Armand Bellée, archiviste de la Sarthe, fondateur et président de la *Société historique et archéologique du Maine*, est décédé au Mans le 29 novembre. Outre l'inventaire d'une grande partie des archives de la Sarthe, il avait publié divers travaux d'histoire locale, notamment des *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution.*

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a mis au concours les sujets suivants : Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat (terme du concours, 31 déc. 1880). — Étude historique sur les impôts directs chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques. — Classer et identifier, autant qu'il est possible, les noms géographiques de l'Occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques, depuis le x^e^ s. jusqu'à la fin du xv^e^. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec des signes de doute, s'il y a lieu (terme de ces deux concours, le 31 déc. 1879). Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 fr. = 2° Prix Bordin. Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent (terme, le 31 déc. 1880). — Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains, jusqu'à la conquête arabe (terme, le 31 déc. 1879). Le même terme est assigné pour les trois sujets suivants : 1° Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan; 2° Examiner les explications données jusqu'ici de l'origine et du développement du système des castes de l'Inde; 3° Étude sur la vie et les écrits d'Eustathe (xiii^e^ s.), archevêque de Thessalonique. L'Académie met aussi au concours pour 1881 : Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français, ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le

XV[e] s. — Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 fr. (Voyez les *Comptes-rendus de l'Acad. des Insc.*, oct.-déc. 1878.)

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse a décerné le grand prix de 500 fr. dont elle dispose à une *Étude sur l'histoire et l'organisation des tribunaux d'inquisition dans le Midi de la France au XIII[e] et au XIV[e] s.*, par M. Charles Molinier, professeur d'histoire au lycée de Toulouse.

— M. GERMAIN, qui se prépare à compléter ses importants travaux sur Montpellier par une histoire de son Université, vient de publier deux fragments très intéressants de ses études préparatoires sur ce sujet : *Le cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier* (notice sur ce ms., avec des extraits inédits), et *les Pèlerins de la science à Montpellier*, avec la liste des étudiants étrangers qui prirent à Montpellier la licence en médecine de 1585 à 1795. (Montpellier, Bochas et fils.)

— M. P. VIOLLET vient de consacrer les soins d'une érudition scrupuleuse à une édition définitive des *Lettres intimes de Mademoiselle de Condé à M. de la Gervaisais* (Didier). Ces lettres ajoutent à l'histoire morale du XVIII[e] siècle une page qui contraste heureusement avec le caractère moral que l'on attribue généralement à cette époque.

— M. BARCKHAUSEN a mis en tête du t. II des *Archives municipales de Bordeaux*, qui vient de paraître, un intéressant Essai sur l'administration municipale de Bordeaux sous l'ancien régime (Bordeaux, Gounouilhou). Cet essai a été tiré à part.

— Le 3[e] vol. de l'*Histoire contemporaine de la France*, par M. Henri MARTIN, vient de paraître (Furne). Il s'arrête à la retraite de Russie en 1812.

— MM. J. POURA et Eug. PIERRE viennent de publier un *Traité du droit parlementaire* (Versailles, Cerf), qui contient, distribuée dans un ordre méthodique, toute l'histoire du système et des usages parlementaires en France.

— La 2[e] éd. de l'*Histoire de France* de M. TROGNON vient de paraître à la librairie Hachette. Sans viser à l'originalité dans les recherches, ce livre solide et consciencieux représente fidèlement les idées doctrinaires et s'inspire surtout des théories de M. Guizot.

— Dans un art. de la *Revue de l'Anjou*, tiré à part sous le titre de l'*Hymne Gloria, laus*, M. C. Port a prouvé que les 36 premiers vers de cette hymne, éditée par Sirmond, sont seuls l'œuvre authentique de Théodulfe, et que le reste est une addition de Guion. — Attaqué par D. Chamard, M. Port a répondu dans la même *Revue* par un art. intitulé : *Encore l'hymne Gloria, laus.*

— Sous le titre de : *Une civilité au XIII[e] siècle* (Orléans, Herluison), M. Guerrier a analysé un petit manuel de civilité puérile et honnête à l'usage des novices, par S. Bonaventure : *Speculum disciplinae ad novitios.*

— M. Jousset a publié à Bellême (E. Ginoux) un livre important sur *Mortagne pendant la Révolution* (3e partie de l'ouvrage : *La Révolution dans le Perche*).

— M. Rod. Reuss a donné un pendant à la curieuse plaquette : *Moine, soldat et maître de danse* (Strasbourg, typ. Fischbach), où il racontait les persécutions subies au XVIIIe s. par un religieux sans vocation. Dans *les Tribulations d'un maître d'école de la Robertsau pendant la Révolution*, il nous montre l'instituteur Schwœrer privé du droit d'enseigner sous le Directoire parce qu'il prenait part au culte des réfractaires, qu'il n'enseignait pas la Déclaration des droits de l'homme et acceptait le titre « féodal » de *Monsieur*.

— M. Ch. Pilard a publié dans l'*Écho des Ardennes*, et tiré à part en 14 feuilles, une série de récits sur *Sédan sous la première Révolution*, empruntés pour une grande partie à la tradition orale des vieillards du pays, et à ce titre très curieux et d'un caractère tout à fait populaire.

— M. A. Gasté, l'érudit et spirituel éditeur de *Jean Le Houx*, a publié *Deux lettres inédites de la princesse Palatine* (Caen, Le Blanc-Hardel), adressées à D. Huet, l'une sur Mme de Beuvron, l'autre sur le P. Poisson. Le commentaire de M. G. sur ce dernier billet est piquant et instructif.

— M. Bonvalot, déjà connu par la publication de plusieurs coutumiers de l'Est de la France, a publié une édition du plus ancien coutumier du duché de Lorraine, qui a été rédigé en 1519, et dont il a établi le texte d'après cinq mss. Ce texte est précédé d'une courte introduction où l'éditeur compare l'ancien et le nouveau coutumier (1594), tant au point de vue de l'organisation judiciaire qu'à celui du droit civil.

— La seconde partie du livre de M. Müntz, *Les Arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle* : Martin V-Pie II (1417-1464), est sur le point de paraître.

— Le Ministère des finances fait préparer, sous la direction de M. de Boislisle, par les soins de M. de Brotonne, une table analytique des matières contenues dans les 9 vol. de la *Correspondance de Colbert* publiés par M. P. Clément.

— M. J. Denais vient de faire paraître chez les éditeurs Germain et Grassin, à Angers, le 1er fascicule d'un *Armorial général de l'Anjou*, qui doit former deux vol. gr. in-8e et sera publié en 10 fascicules au prix de 3 fr. le fascicule.

— La *Société archéologique du Vendômois* annonce la publication prochaine du cartulaire des possessions vendômoises de l'abbaye de Marmoutier, avec notes, introduction et tables, par M. A. de Salies. Le prix de souscription de ce volume est fixé à 5 fr.

— Parmi les projets de publications mis à l'étude par la *Société des*

bibliophiles bretons, dont nous avons annoncé la fondation l'année dernière, nous voyons figurer un projet de *Supplément aux Preuves de l'Histoire de Bretagne.*

— La collection des dictionnaires topographiques publiés par le Ministère de l'Instruction publique vient de s'enrichir d'un nouveau volume, le *Dictionnaire topographique de la Mayenne,* par M. L. Maître, ancien archiviste du département, actuellement archiviste de la Loire-Inférieure.

— M. J. Favier, sous-bibliothécaire de la ville de Nancy, a tiré de l'histoire manuscrite de l'Université de Pont-à-Mousson, par le Père Abram, une notice très piquante sur les *Mœurs et Usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson* (Nancy, Wiener, 64 p. in-8°), 1572-1768.

— M. A. Babeau, bien connu par ses solides travaux sur l'histoire de Troyes, a publié une excellente notice sur *le Guet et la Milice bourgeoise à Troyes* (Troyes, Dufour-Buquot, 57 p. in-8°), du xv^e^ au xviii^e^ s., travail fondé presque exclusivement sur des documents d'archives inédits.

— Le t. V de l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* (Fischbacher), dirigée par M. Lichtenberger, contient d'importants articles historiques : France ecclésiastique (A. Himly), France protestante (Schickler, Anquez, H. Lutteroth, N. Weiss, F. Puaux); France catholique, 1789-1878 (E. de Pressensé); Genève (Gaberel et Bouvier).

— M. le baron F. de Schickler vient de faire réimprimer la série d'articles où il avait relevé dans le *Journal des Savants* les documents concernant la France qui sont publiés ou mentionnés dans les très importants rapports de la *Royal Commission of historical mss.*

— M. Henri Chevreul vient de rééditer à la librairie Jules Martin une pièce fort rare concernant la Ligue en Bourgogne, le *Discours de la trahison et entreprise des hérétiques rebelles sur la citadelle et ville de Chalons-sur-Saône le* 15 *juin* 1591. Il y a joint comme appendice le récit du même événement par Guillaume de Saulx-Tavanes, qui contrôle et complète la relation du ligueur anonyme.

— M. l'abbé Valentin Dufour entreprend de publier chez Quantin une collection des anciennes descriptions de Paris avec introductions, notes et commentaires. Le premier volume mis en vente sera la Description des monuments de Paris au xvii^e^ siècle, par Isaac de Bourges. Chaque volume de la collection ne sera tiré qu'à 330 exemplaires numérotés, et coûtera, suivant son importance, de 5 à 10 fr.

— Une Société normande de géographie vient de se fonder à Rouen; elle fera paraître un bulletin périodique avec cartes à l'appui, des mémoires et communications présentés à la Société (10 fr. par an).

— M. A. de Besancenet avait déjà publié, sous le titre : *Un officier*

royaliste au service de la République (lib. générale), de belles lettres privées du général de Dommartin. Il a tiré depuis de la correspondance officielle du même général quatre études sur les armées de la Convention, la campagne d'Italie et le coup d'État de fructidor, l'armée d'Allemagne et l'armée d'Angleterre, qui ont paru sous le titre de : *Le Portefeuille d'un général de la République* (Plon, 1877, 255 p. in-8). Ces documents ont de l'intérêt et de la valeur, mais l'auteur aurait beaucoup gagné à fondre ces deux volumes un peu confus et languissants en un seul, et à isoler davantage les pièces inédites qu'il publie et qui se fondent trop dans un récit trop long et où figurent trop de choses déjà connues.

— Le traité de Berlin a été une transaction entre des intérêts très opposés et des prétentions contradictoires. Il a classé les questions non selon un ordre méthodique, mais selon des considérations d'opportunité qui dominaient les discussions du Congrès. Il a abrogé certaines dispositions d'un grand nombre d'actes antérieurs, il en a laissé subsister beaucoup d'autres. Quand on veut savoir au juste où en est le droit public dans ces questions si compliquées et si complexes, on est condamné à de minutieuses et fastidieuses recherches. M. Brunswick a voulu les éviter à ses lecteurs et, dans son livre sur le *Traité de Berlin* (Plon, 1878, 323 p. in-8), il nous donne les résultats du Congrès de Berlin et l'état du droit public après ce Congrès. Il a classé les stipulations du traité de Berlin selon un ordre logique, il y a joint les stipulations des traités antérieurs qui subsistent encore, il a indiqué celles qui sont abrogées, et il a fait suivre le commentaire de ces différentes dispositions d'un recueil des textes auxquels il a emprunté les matériaux de son travail. Il y a joint des réflexions qui lui sont personnelles : il ne nous appartient pas de les discuter ici, il nous suffira d'indiquer que son livre forme un répertoire très commode à lire et très bon à consulter.

— L'*Atlas universel de Géographie* moderne, ancienne et du moyen âge, de M. Vivien de Saint-Martin, publié par M. Hachette, n'a encore atteint que sa seconde livraison, mais il contient des cartes du plus haut intérêt : la Grèce et l'Empire ottoman en particulier. Par la perfection de la gravure, les cartes de M. V. de S.-M., exécutées par M. Erhart, défient toute comparaison. Le *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle* avance beaucoup plus rapidement que l'Atlas. Il en est à sa 10e livraison, au mot : Corée. Les historiens regretteront sans doute que la partie historique du Dict. ne soit pas traitée d'une manière plus ample et plus originale; mais, pour la géographie moderne, l'œuvre de M. de S.-M. dépasse par l'abondance et la sûreté des renseignements tous les travaux antérieurs.

Allemagne. — Le 27 sept. 1878 est mort le major Carl Funk, officier hessois au service de l'Autriche, et historien militaire distingué. Ses principaux ouvrages sont : *Geschichte des Osmanischen Reiches* (Marbourg,

1853) ; *Der Russich-Türkische Krieg,* 1828-1829 (Cassel, 1854) ; *Ludwig Freiheir von Goblenz, als kaiserlicher Statthalter in Holstein* (Vienne, 1874); enfin 2 vol. sur la guerre franco-allemande de 1870-1871 (Leipzig, 1876).

— M. A. Quitzmann, médecin militaire dans l'armée bavaroise, décédé le 21 janv. 1879, avait publié, entre autres ouvrages : *die heidnische Religion der Baiwaren* (Leipzig et Heidelberg, 1860); *die ælteste Rechtsverfassung der Baiwaren* (Nuremberg, 1866) ; *ælteste Geschichte des Bayern bis* 911 (Brunswick, 1873).

— Le XV^e^ vol. des *Chroniken der deutschen Stædte,* publié sur la direction de M. C. Hegel (Leipzig, Hirzel), contient plusieurs documents très intéressants : la Chronique de Ratisbonne de Leonhart Widmann de 1511-1543 et de 1552-1555 ; la Chronique du conseil municipal de Landshut (1439-1504), précédée d'une importante introduction de M. Heizel ; les courtes Annales de Mühldorf, 1313-1428 ; le curieux Mémorial des troubles de Munich, en 1397-1403, par Jœrg. Kazmair, précédé d'une introduction de M. de Muffat et suivi de notes et d'appendices, en particulier sur la Diète d'Ingolstadt de 1398-99.

— Mémoires universitaires (Jena) : Gœpel. Ist der *Catilina* des Sallust eine Partei Schrift? — Martin. Beitræge zur Geschichte des Bruno I von Kœln. — Neuburg. Uber die Ausdehnung des Zunftgerichtsbarkeit in der Zeit von XIII bis XVI Jahrh.

Livres nouveaux : Backhaus. Die Germanen, ein semitischer Volks-Stamm (Berlin, Driesner). — Schwartz. Landgraf Friedrich V von Hessen-Hamburg und seine Familie, 3 vol. (Rudolstadt, Frœbel). — Vallensteins Heere und Kriegsführung im Lichte seiner Zeit (Dessau, Barth). — Moosmüller. Europæer in Amerika vor Columbus (Ratisbonne, Manz). — Baumstark. Thomas Morus (Fribourg, Herder). — Knothe. Geschichte des Ober-Lausitzer Adels und seiner Güter von XIII bis gegen Ende des XVI Jahrh. (Leipzig, Breitkopf et Hærtel).

— MM. Zangemeister et Wattenbach feront prochainement paraître un supplément à leur recueil intitulé : Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum.

— La partie des Monumenta Germaniæ qui comprend les Auctores antiquissimi vient de s'enrichir de deux publications nouvelles : 1° le Breviarium Eutropi ab Urbe condita versionibus graecis et Pauli Landolfique additamentis, recensuit H. Droysen; 2° Victoris Vitensis Historia persecutionis Africanæ provinciæ ed. C. Halm.

— La plupart des universités de l'Allemagne ont célébré le 21 février le centenaire de la naissance de Frédéric-Charles de Savigny. La plus grande partie des discours prononcés dans cette circonstance ont été imprimés.

Angleterre. — On annonce la très prochaine apparition du 4° et du 5° et dernier vol. de la Vie du prince Albert, par M. Théodore Martin.

— M. James Geddes prépare un grand ouvrage sur l'administration de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande.

— Mme Louise Creighton va publier, dans la série des Historical biographies (Rivington), une histoire de Marlborough.

— M. le Dr John Hill Burton prépare depuis longtemps une histoire du règne de la reine Anne qui, paraît-il, est très avancée. L'auteur s'est surtout attaché à retracer avec toute l'exactitude possible les campagnes de Marlborough.

— Le cartulaire du couvent de Coldstream sera bientôt publié ; il comprend 60 documents ; il sera précédé d'une préface historique et suivi d'un appendice contenant des pièces explicatives.

— Le 3e vol. de l' « Orygynale Cronykle » d'Andrew of Wyntoun est en préparation. M. Laig, qui avait publié, il y a quatre ans, les deux premiers volumes dans la collection des « Historians of Scotland », est mort avant d'avoir achevé ce travail important.

— Plusieurs publications de textes relatives à l'histoire d'Écosse sont en préparation : le 1er vol. du Registre du grand sceau, publié par M. Paul ; le 3e vol. des Minutes du conseil privé, par M. D. Masson, qui a remplacé M. Burton, éditeur des 2 premiers ; le 2e vol. des Comptes des lords trésoriers au XVe s., par M. Th. Dickson ; le 3e vol. des Rôles de l'échiquier, par M. George Burnett. Les 2 premiers vol. de cette dernière publication sont très importants pour l'histoire intérieure de l'Écosse au XIVe s.

Italie. — M. Pietro Fanfani est mort à Florence le 4 mars dernier à l'âge de 64 ans. C'était un philologue et un critique distingué, mais intempérant dans les polémiques engagées avec ses adversaires. Il se déclara ouvertement contre l'authenticité de la chronique de Dino Compagni, et il écrivit contre les partisans de l'authenticité des livres, des brochures, des articles de journaux où l'érudition ne faisait pas défaut, mais pleins de violences et de grossières injures.

— M. Carlo Pini est mort à Florence le 6 mars. Il était né à Sienne en 1806. Habile connaisseur en fait d'art, il collabora, avec les frères Milanesi, à la bonne édition des œuvres de Vasari qu'entreprit Le Monnier. Il a publié, en 300 planches photographiées, la *Scrittura degli artisti italiani,* avec des notes de G. Milanesi, et plusieurs collections de dessins artistiques. Il était conservateur des dessins et estampes à la galerie royale des Ufizi.

— On a commencé à Florence (Le Monnier) la publication d'un Dictionnaire biographique des écrivains contemporains, sous la direction de M. A. Degubernatis. Il paraitra en 12 fascicules dans le cours de l'année 1879.

— A la séance solennelle de rentrée de l'Université de Turin (4 nov. 1878), M. le comte Carlo Bon-Compagni, professeur de droit constitu-

tionnel, a lu un discours d'ouverture qu'il vient de publier sous le titre : *l'Antico dispotismo orientale e la libertà della Grecia* (impr. roy. de Turin).

— La 12e livraison (3e vol.) des *Curiosità e ricerche di storia subalpina* vient de paraitre (Turin, Bocca) et contient les travaux historiques suivants : D. Perrero. Coup d'œil rétrospectif sur l'ancienne organisation municipale de Turin, en ce qui regarde les syndics, leur élection et les luttes soutenues à ce propos contre plusieurs princes de la maison de Savoie. — V. Promis. Caricatures relevées sur une courtepointe en velours brochée d'or. — A. Manno. Le trésor d'un bibliophile piémontais ; suite. — P. Ocella. Pietro Giannone dans les 12 dernières années de sa vie (1736-1748). — Nic. Bianchi. Écrits et lettres du roi Charles-Albert ; suite.

— M. le cav. Marco Mortara, premier rabbin de Mantoue, vient de publier un catalogue des 24 mss. hébreux qui se trouvent dans la bibliothèque de la communauté israélite de cette ville.

— On vient de publier une nouvelle édition du catalogue de la bibliothèque du sénat italien. Nous y apprenons que la belle collection de statuts italiens, commencée depuis plusieurs années déjà par les soins du comité directeur de cette bibliothèque, compte aujourd'hui 1067 statuts ou livres contenant des statuts ; ces documents se rapportent à 443 localités. La collection se compose en grande partie de livres imprimés, mais contient aussi quelques mss.

Espagne. — M. Fr. Fernandez y Gonzalez a publié une traduction espagnole d'une chronique arabe sur les rois francs, restée jusqu'ici inédite. Cette chronique est l'œuvre de Gotmaro, évêque de Girone, et a été dédiée par lui au prince de Cordoue qui fut plus tard calife sous le nom d'Alcahan II (voy. *Academy,* 22 fév.).

Pays-Bas. — La célébration de l'union d'Utrecht au mois de janvier 1879, dont il est parlé dans la *Revue* de nov.-déc. 1878, p. 397, a été ajournée à cause du mariage du roi, de la mort du prince Henri, perte presque irréparable, et de la mauvaise saison.

Le ministre de l'intérieur, M. Kappeyne, a présenté à la seconde chambre un projet de loi tendant à créer un doctorat en histoire qui n'avait pas été établi par la loi sur l'enseignement supérieur du mois d'avril 1876.

— Vient de paraître la 7e édition du 3e volume de l'histoire universelle de J. A. Wijnne, contenant l'histoire moderne *Algemeene Geschiedenis, derde deel, Nieuwe geschiedenis,* sevende omgewerkte druk, Groningen, J. B. Wolters, 1879.

Suisse. — M. Édouard Favre, de Genève, vient de publier, sur *la Confédération des Huit Cantons*, une dissertation fort bien faite qui embrasse l'histoire de la confédération suisse de 1315 à 1386. La *Revue historique* y reviendra prochainement.

— La direction des archives fédérales vient de publier un tome nouveau du *Recueil officiel des anciens Recès fédéraux*. Ce volume, rédigé par M. C. Deschwanden, de Stans, est consacré aux années 1533-1540. C'est dire qu'il renferme, entre autres, nombre de renseignements sur les relations de Genève avec les Suisses et sur la conquête du pays de Vaud par les Bernois.

— M. Alb. Escher vient de commencer la publication d'une *Histoire de la monnaie suisse* (*Schweizerische Münz- und Geldgeschichte*) depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours (Berne, Dalp ; livr. 1-4).

— La librairie Orell, de Zurich, publie une édition nouvelle de l'ouvrage de M. S. Vœgelin sur l'*ancien Zurich* (*Das alte Zürich. Historisch und antiquarisch dargestellt*).

— M. H. Fazy, secrétaire-général de l'Institut national genevois, vient de publier un mémoire, riche en documents inédits, sur *la Saint-Barthélemy et Genève* (Genève et Bâle, Georg ; 132 p. in-4°).

— La librairie Wyss, de Berne, songe à publier une nouvelle édition de l'importante chronique de Valerius Anshelm, médecin bernois du XVI^e^ s., et fait appel aux souscripteurs désireux de rendre possible cette entreprise.

— M. Hermans Hagen vient de publier, en l'honneur du nouveau recteur de l'Université de Berne, un important ouvrage de paléographie intitulé : *Prodromus novæ inscriptionum latinarum helveticarum sylloges titulos Aventicenses et vicinos continens*.

Danemark. — Publications nouvelles : Fr. Schiern. Nouvelles études historiques. Vol. II. — S. Birket Smith. Histoire de la comtesse Leonara Christina Ulfeldt. Avec des contributions à l'histoire de son époux et de ses parents prochains. Vol. I. — Troels Lund. Histoire de Danemark et de Norvège à la fin du XVI^e^ s. Vol. I.

États-Unis d'Amérique. — M. Johnston a publié, pour la Long Island historical society (New-York), un important ouvrage sur la campagne de 1776.

Grèce. — M. C. Sathas a publié, dans l'Οἰκονομικὴ ἐπιθεωρησις d'Athènes (décembre 1878 et janvier 1879), les deux premières parties d'une étude détaillée et très intéressante sur le commerce et les impôts de douane en Grèce sous la domination turque. C'est dans les archives de Venise et les rapports des consuls de cette république que l'auteur a puisé ses informations.

— M. Lampros a été chargé, par le gouvernement grec, d'une mission au mont Athos ; il doit y faire des recherches dans les mss. et les collections des chartes conservés aux archives de ce monastère.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Lenormant. La monnaie dans l'Antiquité. T. III. Paris, Maisonneuve. — Lombard. Pauliciens, Bulgares et Bons-hommes en Orient et en Occident; étude sur quelques sectes du Moyen-Age. Genève et Bâle, Georg. Paris, Fischbacher. — A. de Maulde. Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIII^e^ s. Paris, Larose. — Quépat. Histoire du village de Woippy, près Metz. Metz, Sidot. Paris, Dumoulin. — Rothan. La politique française en 1866. Paris, C. Lévy. — Sarot. Les habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

Baur. Martin Luther, ein Lebensbild. Tubingue, Fues. — Hesse. Geschichte der Stadt Bonn wæhrend der franzœsischen Herrschaft (1792-1815). Bonn, Lempertz. — Heyd. Geschichte des Levantehandels im Mittelalter. 1^er^ vol. Stuttgard, Cotta. — Hoffmann. Geschichte der Inquisition. 2^e^ vol. Bonn, Neusser. — Lehmann. Preussen und die katholische Kirche seit 1640. 1^re^ partie (dans les Publicationen aus den k. preuss. Staatsarchiven). Leipzig, Hirzel. — Parkman. Die Jesuiten in Nord-Amerika. Stuttgard, Abenheim. — Riezler. Geschichte Baierns, 1^er^ vol. (jusqu'en 1180). Gotha, Perthes. — Schmidt. Das Perikleische Zeitalter, 2^e^ vol. Iena, Fischer. — Stadelmann. Friedrich-Wilhelm I in seiner Thætigkeit für die Landescultur Preussens. Leipzig, Hirzel (2^e^ vol. des Publicationen citées plus haut). — Vischer. Kleine Schriften. 2^e^ vol. Leipzig, Hirzel. — Zallinger. Ministeriales und Milites zunæchst in Bayerischen Rechtsquellen des 12 u. 13 Jahrh. Innsbruck, Wagner.

Ferrero. L'ordinamento delle armate romane. Turin, Bocca. — Forcella. Catalogo dei manoscritti relativi alla storia di Roma, che si conservano nelle biblioteche vaticane. Vol. I. Roma, Bocca.

K. Maurer. Udsigt over de Nordgermanische Retskilders historie. 1^re^ et 2^e^ part. Kristiania, Brogger, 1878.

Erratum du dernier numéro.

La note sur M. Heine doit être rectifiée comme suit : M. Heine, professeur au collège de Viborg, a publié en 1877 une thèse de doctorat sous le titre : *Kristiern den Anden i Norge og hans Fængsling.*

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES ÉTATS PROVINCIAUX

DE LA FRANCE CENTRALE

SOUS CHARLES VII.

Le nom d'*états provinciaux* rappelle chez le plus grand nombre une institution des deux derniers siècles, particulière à certaines de nos provinces, qui se distinguaient par le nom de *pays d'états* des provinces où cette institution n'était pas en vigueur, et que l'on appelait *pays d'élection*. On sait généralement qu'en 1789 les pays d'états étaient : la Bretagne, l'Artois, le Hainaut, le Cambrésis, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, le Languedoc, la Navarre, le Bigorre, le Béarn, le Nébouzan et les Quatre-Vallées; on cite encore comme ayant conservé ses états jusqu'au XVII^e^ s. le Dauphiné, dont les réclamations énergiques en 1788 furent le signal de la Révolution. Voilà les provinces qui jusqu'ici ont fourni à peu près à elles seules le contingent de tout ce qu'on a dit et écrit sur les états provinciaux.

Que si, s'écartant un peu des faits qui sont du domaine public, l'on se pose cette question : les pays dits d'élection n'ont-ils jamais eu d'états, et s'ils en ont eu, quand, pourquoi et comment les ont-ils perdus? il faut reconnaître que les ouvrages publiés jusqu'ici fournissent bien peu d'éléments pour se former une opinion à cet égard. C'est précisément cette question que nous avons eu en vue en entreprenant ce travail, et nous espérons que le résultat de nos recherches, dans le cadre où nous les avons circonscrites, contribuera notablement à l'éclaircir.

Le règne de Charles VII forme dans l'histoire des états provinciaux de la France centrale une période caractéristique, particulièrement propre à faire l'objet d'une monographie; « c'est au règne de Charles VII, comme on l'a fort bien dit, que l'on doit reporter historiquement, sinon la décroissance immédiate des états provinciaux, du moins la première cause politique et la première cause administrative de leur affaiblissement[1]. » Ainsi cette époque que nous avons choisie nous a permis d'étudier le fonctionnement régulier des états pendant les trente premières années, et en même temps de rechercher les causes qui, dans les dix dernières, amenèrent le déclin et le dépérissement de cette institution. Nos recherches se sont bornées à l'Auvergne, au Franc-Alleu,

1. Laferrière, *Mémoire sur les états provinciaux* (Acad. des sc. morales et pol., XI, 374).

au Bas-Limousin, au Haut-Limousin et à la Marche. Peut-être pourrons-nous plus tard étendre cette sorte d'enquête aux provinces voisines et notamment au Poitou et à la Saintonge.

Bibliographie. — Sources.

Nous devons dire quelques mots des ouvrages, peu nombreux malheureusement, qui de près ou de loin touchent à notre sujet. Voyons d'abord les généralités.

Il faut signaler deux travaux d'importance diverse :

1° *Institutions provinciales, communales et corporations,* par Just Paquet, mémoire qui a obtenu le prix décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 25 juillet 1834. Paris, Bethune et Plon, 1835.

2° *Mémoire sur l'histoire et l'organisation comparée des états provinciaux aux diverses époques de la monarchie jusqu'en* 1789, par M. Laferrière (imprimé dans les *Séances et travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques, t. XI, 1860 (p. 341-576).

M. Just Paquet[1] a dépouillé avec soin les histoires provinciales, il a profité en outre du manuscrit Monteil, dont nous parlerons plus loin, et il est arrivé ainsi à dresser une liste intéressante des sessions des états des différentes provinces de France avant, sous et après Louis XI[2]. Cette liste n'est pas exempte d'erreurs : ainsi l'auteur place le Limousin et la Marche parmi les pays qui députaient aux états de Languedoc; ailleurs (p. 136) il attribue à la Basse-Marche de Limousin un document relatif à la Basse-Marche de Rouergue; enfin ce travail est fort incomplet, puisqu'il ne mentionne pour la période qui nous occupe que quatre sessions des états d'Auvergne, deux du Limousin et sept de la Marche (fort inexactement). Aussi quand l'auteur étudie les caractères et les formes des assemblées des états provinciaux (p. 142 et suiv.), ses exemples, presque tous empruntés au Languedoc, n'ont-ils pour nous aucune autorité. La conclusion de M. Paquet est que *partout* sous Louis XI le système des états provinciaux a continué à fonctionner comme auparavant. Ainsi, de ce qu'il constate une session des états d'Auvergne en 1444, une autre en 1482, cela suffit pour lui prouver l'existence et le fonctionnement régulier des états d'Auvergne de 1444 à 1482. On voit à quelles conséquences pourrait entraîner un raisonnement semblable : à ce compte, il serait permis de croire que la France a joui régulièrement du régime des états généraux de 1614 à 1789!

M. Laferrière dit fort bien à ce sujet (ouvrage cité, p. 360) : « L'assemblée des trois ordres dans une province est sans doute le témoignage

1. Fils adoptif et exécuteur testamentaire de Raynouard, mort à Passy en janvier 1876.

2. C'est cette liste qui a passé, sans indication de provenance d'ailleurs, à l'art. *États provinciaux* du dictionnaire historique de Lebas (Collection de l'*Univers pittoresque*).

de l'ancienne constitution, mais elle ne prouve pas nécessairement le maintien des états provinciaux..... Quand il s'agit de la constitution provinciale et administrative de la France, ce n'est pas de l'assemblée possible et casuelle des trois ordres pour un objet spécial que l'on doit s'occuper, mais de l'institution régulière et permanente qui a gardé le nom d'états provinciaux. » Et pourtant, telle est la force du besoin de conclure, même en l'absence de documents, que M. Laferrière tombe exactement dans le même vice de raisonnement quand il dit (p. 360) : « La généralité de l'institution provinciale dans le cours du XIV^e^ s. a donc pris à cette époque et depuis un caractère de permanence et de régularité. Elle est attestée au XIV^e^ s. par les traces nombreuses des états tenus alors dans les différentes régions du royaume; elle est attestée aussi vers la fin du XV^e^ s., en 1482, d'une manière précise et authentique par l'exécution donnée au traité d'Arras passé entre Louis XI et Maximilien d'Autriche. » En somme, le traité d'Arras devait être ratifié par les états généraux; Louis XI trouva préférable et plus pratique de le soumettre à des réunions locales d'états provinciaux : en quoi cela prouve-t-il que les états provinciaux, réunis alors pour *un objet spécial,* ont fonctionné avec un caractère de permanence et de régularité depuis Charles V jusqu'en 1482?

Le cadre immense de M. Laferrière rendait bien difficile l'égale perfection de toutes les parties. Le point capital de ce travail est certainement l'étude de l'organisation des pays d'états dans les trois derniers siècles; tout ce qui est antérieur semble remplir le rôle d'introduction et est traité d'une façon un peu sommaire : on sent que la connaissance et l'étude des documents originaux ont fait défaut à l'auteur, et plusieurs des affirmations générales qu'il avance seront contredites par des exemples particuliers que nous citerons dans le cours de notre travail.

L'Auvergne est la seule province dont les états aient été l'objet d'études particulières importantes. Déjà, dans la préface du troisième volume des Ordonnances, Secousse avait exposé de main de maitre l'histoire des assemblées réunies sous le roi Jean. En 1789, au moment où la convocation des états généraux remuait le pays tout entier, parut à Clermont un ouvrage du jurisconsulte Bergier avec ce titre : *Recherches historiques sur les états généraux, et plus particulièrement sur l'origine, l'organisation et la durée des anciens états provinciaux d'Auvergne, la forme de leur convocation et de leurs délibérations et l'ordre observé pour l'élection des députés envoyés aux différents états généraux du royaume depuis le XIV^e^ siècle.* Ce livre est sérieusement composé, et il y a bien des choses intéressantes dans ces 110 pages de petit format, mais la période dont nous nous occupons y est sacrifiée au XIV^e^ et au XVI^e^ siècle et à la question si brûlante alors des états généraux, comme on peut s'en convaincre par l'examen de la table des chapitres [1].

1. § I. Origine et organisation primitive des états particuliers de l'Auvergne, p. 1-13.

A la suite du traité de Bergier se trouve annexé, avec une pagination indépendante, un recueil de pièces justificatives réunies par Dom Verdier-Latour, bénédictin de Saint-Maur, historiographe d'Auvergne (166 pages). Presque toutes proviennent de l'hôtel-de-ville de Clermont et devraient aujourd'hui se retrouver dans les archives communales. Malheureusement il y en a fort peu pour notre époque, et ce ne sont guère que des cotes peu développées. — Ces travaux de Bergier et de Verdier-Latour ont été largement utilisés par M. A. Rivière dans ses *Institutions de l'Auvergne*[1]; la seule chose nouvelle qu'il y ait ajoutée est la publication d'un document fort intéressant de 1430, dont cependant il n'a guère tiré parti.

Le Franc-Alleu ni le Limousin, tant haut que bas, n'ont été l'objet d'aucun travail analogue. Pour la Marche on peut citer quelques pages de M. Louis Duval, archiviste de la Creuse[2]; mais l'absence de tout document antérieur au XVI^e^ siècle n'a pas permis à l'auteur de traiter la question d'une manière approfondie.

C'est donc en somme aux documents manuscrits originaux que nous avons dû demander les principaux, à peu près les seuls éléments de notre travail.

Parmi ces derniers, nous devons une mention spéciale au volume KK 648 des Archives nationales, recueil de pièces originales sur les états provinciaux formé par le laborieux historien Alexis Monteil, et au volume 22296 (fonds français) de la Bibliothèque nationale, dans lequel Gaignières avait réuni plusieurs actes des états d'Auvergne. En dehors de ces deux volumes, nous ne connaissons aucun autre recueil de documents formé en vue de l'histoire des états provinciaux, et c'est pour ainsi dire le hasard seul qui, tant à la Bibliothèque[3] qu'aux Archives, nous a fait mettre la main sur les nombreux documents,

§ II. La représentation des communautés du plat pays passe de la noblesse aux bonnes villes de la province, p. 13-22.

§ III. Changements faits dans la représentation du tiers état du haut et du bas pays d'Auvergne sur la fin du XVI^e^ siècle, p. 23-34.

§ IV. De l'ordre de la noblesse et du clergé, p. 34-46.

§ V. Division de la province; lieu des séances des assemblées générales et particulières; forme des délibérations; aperçu des fonctions et des pouvoirs de chaque assemblée, p. 46-64.

§ VI. Ordre de la convocation et de la tenue des états particuliers de la province pour députer aux états généraux du royaume, p. 64-110.

1. *Histoire des Institutions de l'Auvergne*, Paris, Maresc, 1874. — Tome I, titre V, chap. VI : Origine, organisation et attributions des états de la province d'Auvergne (p. 306-322).

2. *Cahiers de la Marche*, Paris et Guéret, 1873; introduction, § VI : Assemblées provinciales — états généraux. — P. 141, l'auteur attribue à tort à la Marche Limousine un document de 1478 relatif à la Marche de Rouergue.

3. Beaucoup de ces pièces proviennent du Cabinet des titres, et nous devons des remerciements particuliers à M. Ulysse Robert pour l'obligeance avec laquelle il a secondé nos recherches dans ce domaine aussi riche que difficile à explorer.

échappés pour la plupart à l'incendie de la Chambre des comptes au XVIIIe s., que nous avons pu réunir et utiliser.

INTRODUCTION.

§ 1. — *Origine des états provinciaux.*

Les états provinciaux apparaissent généralement à la fin du XIIIe siècle, surtout au commencement du XIVe. Nous ne croyons donc pas qu'il y ait lieu, comme certains auteurs le font, d'aller en chercher l'origine chez les Gaulois, chez les Romains ou chez les Germains. Dans une période plus rapprochée de nous, deux opinions peuvent paraître admissibles.

La première voit l'origine de ces assemblées dans le système féodal. C'est l'opinion la plus généralement adoptée et elle est en effet très spécieuse. Ceux qui la soutiennent raisonnent ainsi : « Sous le régime féodal, les grands seigneurs s'entouraient souvent de leurs pairs qui formaient tout à la fois leur tribunal et leur conseil ; les états provinciaux n'étaient pas autre chose à l'origine que les conseils de gouvernement des grands feudataires, d'abord composés exclusivement de la noblesse et du clergé, auxquels on adjoignit le tiers état au commencement du XIVe siècle ; lorsque les provinces passèrent au roi, ses officiers continuèrent à convoquer les états provinciaux comme le faisaient les grands feudataires avant eux[1]. » Cette opinion, malgré son autorité, nous paraît soulever de graves objections. Assurément les feudataires s'entouraient de leurs principaux vassaux avec l'aide et les conseils desquels ils gouvernaient leurs fiefs : mais cette habitude ancienne eut pour conséquence, au XIVe siècle, non pas le fonctionnement régulier d'états provinciaux, mais la création d'un corps très différent de composition et de rôle, le *conseil* : chaque feudataire eut de bonne heure auprès de lui un conseil composé de conseillers en titre, absolument comme le roi de France. — En outre, si les états provinciaux avaient leur base dans le système féodal, chaque fief dominant aurait évidemment dû avoir des états et par suite toute circonscription devrait correspondre exactement à un fief. Mais il n'en est pas ainsi : d'une part en effet nous ne trouvons aucune trace d'états particuliers

1. Chéruel, *Dict. des institutions*, au mot états provinciaux. Cf. Dareste, *Hist. de l'administration*, I, 79.

dans la vicomté de Limoges, et ce fief était partagé entre les états du haut et du bas Limousin. D'autre part la circonscription territoriale des états du Haut-Limousin ne répondait à aucune division féodale, attendu qu'elle comprenait partie de la Basse-Marche, partie de la vicomté de Limoges, partie du Limousin proprement dit. Enfin, une chose ne serait pas moins étonnante, c'est que cette institution d'origine féodale ne commence à se montrer qu'au moment où le système féodal est sur son déclin. Si les états provinciaux sont une institution féodale, pourquoi ne trouvons-nous pas leur fonctionnement régulier au XIII^e^ siècle, époque assurément beaucoup plus féodale que le XIV^e^? Toutes ces raisons nous font hésiter beaucoup à regarder comme vraie cette opinion pour ainsi dire classique.

La seconde opinion consiste à ne pas séparer les états provinciaux des états généraux, et à faire remonter à la royauté l'origine commune de ces deux institutions[1]. Nous ne voudrions pas nous prononcer absolument sur une question dont la solution exigerait de longues recherches; cependant cette manière de voir nous paraît beaucoup plus près de la vérité que la première. Il s'agit cependant de s'expliquer. En faisant remonter à la royauté l'origine des états provinciaux, nous ne voulons pas dire qu'elle ait inventé de toutes pièces cette institution. Il faut reconnaître que, d'après le système féodal, prélats, nobles et bourgeois devaient *aide et conseil* au suzerain : c'est en vertu de ce principe et en l'appliquant à sa manière que Philippe le Bel a convoqué la première assemblée d'états généraux. La royauté arriva bientôt, sinon immédiatement, à voir les précieuses ressources financières qu'elle pouvait tirer de cette obligation d'*aider* le suzerain; d'autre part, elle comprit bientôt aussi que la convocation par régions, c'est-à-dire par états provinciaux, était plus facile et moins dangereuse que la réunion d'assemblées plénières, d'états généraux. C'est donc à une conception de la royauté que l'origine du fonctionnement régulier des états provinciaux nous paraît se rattacher avec le plus de vraisemblance.

§ 2. — *Les états provinciaux de la France centrale avant Charles VII.*

On a peu de détails sur les états provinciaux de l'Auvergne

1. Voyez A. Rivière, *Hist. des institut. de l'Auvergne*, Paris, Maresc, 1874, I, 810.

avant le milieu du XIV^e^ siècle. Mais une pièce publiée par Verdier-Latour nous permet d'affirmer ce fait capital que, au moins, dès le règne de Philippe VI, les états étaient en possession du droit de voter annuellement l'impôt. Chaque année le roi envoyait des commissaires auprès d'eux leur demander une aide qu'ils accordaient dans telles conditions qu'ils jugeaient à propos[1]: c'est déjà le système que nous retrouverons sous Charles VII. Le rôle des états grandit avec les graves événements de 1356 et des années suivantes; Secousse a exposé avec sa haute érudition et d'après des documents aujourd'hui en partie perdus leurs efforts pour pourvoir à la sûreté de la province, et les aides qu'ils accordèrent au dauphin[2]. Lorsque l'Auvergne eut été donnée en apanage par Jean le Bon à son fils Jean, aussi duc de Berry, et surtout à partir du règne de Charles VI, le rôle qu'avait joué auparavant le roi, en en obtenant annuellement des subsides, fut dévolu au duc de Berry. Jusqu'à sa mort (1416), celui-ci assembla périodiquement les états, et ne put jamais lever un impôt sans leur consentement[3]. Par une faveur de Charles VI, l'Auvergne passa ensuite à la maison de Bourbon; mais c'en était fait de l'omnipotence féodale. Les nombreux subsides que les états d'Auvergne avaient votés à leur duc Jean de Berry furent votés dès lors au profit de la royauté et du dauphin, depuis 1418; les dons qu'ils firent de temps en temps à leur nouveau duc ne venaient en quelque sorte que comme un *accessoire* de l'impôt royal. En somme, on peut dire que depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à l'époque de Charles VII, sauf peut-être sous Charles V, les états de l'Auvergne ont fonctionné régulièrement, c'est-à-dire ont été en possession continue du droit de voter l'impôt[4].

Nous possédons beaucoup moins de renseignements sur le Limousin. En 1355, les états accordent une aide au roi Jean et

1. « L'on doit au roy pour le demourant du subside octroyé en la ville de Clermont en Auvergne l'an 1337 que M^e^ Jehan Picot y fut envoyé pour commission.....; pour semblable demeure de l'année 1338 que M^e^ Jean Degré fut commissaire ou pays .....; pour semblable de l'an 1339 que M^e^ Robert Bleau fut commissaire ou pays, etc., etc. » (Mémoire de la Chambre des comptes contenu dans des lettres de Jean II de 1353. — Verdier-Latour, p. 16.)

2. *Ord. des rois de France*, t. III, préface, *passim*.

3. Verdier-Latour, *passim*.

4. Le territoire de l'Auvergne embrassait les départements actuels du Cantal et du Puy-de-Dôme (moins quelques communes autour de Montaigu-en-Combraille), l'arrondissement de Brioude dans la Haute-Loire, et dans l'Allier : Ébreuil, Saint-Pourçain et Cusset, avec quelques communes environnantes.

règlent eux-mêmes les conditions dans lesquelles elle devra se lever[1]. Il nous semble permis de conclure de ce fait que pendant la première moitié du XIVe siècle, les états du Limousin ont été absolument dans les mêmes conditions que les états d'Auvergne. Mais en a-t-il été de même postérieurement? De 1370 environ à 1418 le Limousin a appartenu directement à la couronne[2]; pendant tout ce temps, il est certain que des impôts permanents ont dû y être levés[3]. Les états étaient-ils réunis régulièrement pour les consentir? En 1374, les gens d'église, nobles et autres, c'est-à-dire les états du Limousin, font un traité avec Naudon du Camp, qui occupait alors le château de Ségur, pour le faire déloger moyennant une somme de 10,000 liv.; le roi, à la requête des états, décide que pour le paiement de cette somme on lèvera pendant un an dans le pays un impôt de 4 den. sur le vendeur et 4 den. sur l'acheteur de toutes denrées; la surveillance de cet impôt est confiée en partie à des délégués des états[4]. Mais c'est là un impôt levé dans des conditions toutes spéciales; l'initiative en appartient non pas au roi, mais aux états. Il n'y a donc rien à en conclure au sujet des contributions ordinaires levées par ordre du roi. Au contraire, en tenant compte de l'esprit gouvernemental de Charles V et surtout de Charles VI, on peut croire que les états ne conservèrent pas à cette époque le privilège dont ils avaient joui auparavant et dont ils retrouvèrent l'usage plus tard, celui de voter l'impôt royal : du moins nous n'avons aucun indice que les états aient fonctionné régulièrement sous le gouvernement de Charles VI. Lorsque nous les retrouvons, ils se sont scindés en états du Haut-Limousin et états du Bas-Limousin avec des circonscriptions distinctes[5].

1. *Ord. des rois de Fr.*, III, p. 684.

2. Il avait été cédé aux Anglais par le traité de Brétigny en 1360.

3. Lettres de Charles VI confirmant le nouveau recensement de feux de la ville de Saint-Junien (Haute-Vienne), février 1395 (Arch. nat., JJ 147, p. 198), citées par Arbellot, *Chronique de Maleu*, Saint-Junien, 1847.

4. Lettres de Charles V au capitaine ou gouverneur de Limousin (Jean de Sempy) à ce sujet, 27 septembre 1374. (Bib. nat., Latin 17118, p. 23-4, copie.)

5. Le Haut-Limousin se décomposait féodalement en : Basse-Marche (châtellenies de Bellac, Rancon, Champagnac et Le Dorat), vicomté de Limoges (en partie) et pays de l'obéissance directe du roi. Territorialement, il comprenait la presque totalité du dép. de la Haute-Vienne (moins les enclaves du Poitou et de la Marche) et une partie de la Creuse (notamment la Souterraine, Bénévent, Saint-Vaury et le Grand-Bourg-de-Salagnac). — Le Bas-Limousin comprenait le reste de la vicomté de Limoges et du Limousin propre, aujourd'hui à peu près exactement le dép. de la Corrèze. La vicomté de Turenne était toujours taxée avec le

Pour la Marche, nous n'avons aucun document assuré avant 1420. Nous ignorons s'il y a jamais eu des états communs à la Haute et à la Basse-Marche; toujours est-il que dès 1420, et pendant tout le règne de Charles VII, ce qu'on appelait le pays et comté de la Marche ne comprenait en réalité que la Haute-Marche[1], à laquelle on rattachait les châtellenies de Montaigu en Combraille[2] et de Rochefort[3], qui avaient le même seigneur féodal.

En 1357 le Franc-Alleu[4] était rattaché à l'Auvergne, dont il a toujours dépendu au point de vue judiciaire; plus tard il fut compris dans le Limousin comme étant du diocèse de Limoges. Dans les premières années du règne de Charles VII, il était taxé avec le Haut-Limousin dont on le regardait comme une enclave. Mais les habitants protestèrent sans cesse contre cette mesure et notamment en 1435, où ils refusèrent de payer leur quote-part d'un impôt voté par les états du Haut-Limousin[5]. Aussi dès 1437 le roi nomma-t-il des commissaires spéciaux chargés d'assembler les états particuliers du Franc-Alleu qui ne datent réellement que de cette dernière année.

§ 3. — *Les états provinciaux sous Charles VII, de* 1418 *à* 1451.

Les circonstances dans lesquelles débuta le gouvernement de Charles VII[6] étaient éminemment propres à favoriser le réveil des libertés provinciales fort peu respectées par Charles VI.

Bas-Limousin, mais ne payait jamais les impôts, et par suite ne prenait pas part aux états.

1. La Haute-Marche comprenait le département actuel de la Creuse, moins la Combraille et le Franc-Alleu et les nombreuses enclaves du Berry, du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou, plus quelques parties de la Haute-Vienne. — La Basse-Marche était partagée au point de vue financier entre le Haut-Limousin et le Poitou.

2. Puy-de-Dôme.

3. Commune et canton de Sornac (Corrèze).

4. Le Franc-Alleu, situé dans le département actuel de la Creuse, comprenait une vingtaine de communes autour de Bellegarde, Crocq et Mainsat, plus quelques villages dans l'arrondissement de Bourganeuf, à plus de 40 kilomètres du reste du pays.

5. Bibl. nat., Clair., 200, p. 8319.

6. Pour nous le règne de Charles VII commence réellement en 1418, au moment où son autorité est seule reconnue dans nos provinces.

Obligé de quitter Paris pour échapper au massacre, déshérité bientôt par son père, le dauphin ne pouvait se concilier les provinces du centre et du midi qu'en réagissant contre le gouvernement tyrannique de son prédécesseur. Aussi un de ses premiers actes fut-il d'abolir tous les impôts qui avaient été levés jusqu'alors : c'était là une mesure d'une portée immense; c'était reconnaître en quelque sorte que ces impôts avaient été perçus illégalement, et par suite s'engager à ne lever aucune contribution sans le consentement des états ou généraux ou provinciaux. En même temps, les progrès des Anglais dans le midi obligeaient les provinces à pourvoir à leur sûreté et l'absence d'un pouvoir central suffisamment fort les engageait à ne compter que sur elles-mêmes. De là la naissance d'un sentiment énergique de patriotisme local dont les états provinciaux se trouvèrent être naturellement l'expression. Il se produisit dans une certaine mesure à ce moment-là ce qui s'était déjà produit en 1356 après la bataille de Poitiers. La session des états du Limousin tenue à Tulle en septembre 1419, en l'absence du contrôle du pouvoir central[1], fait songer aux états d'Auvergne réunis à Clermont en décembre 1356[2].

La puissance que les circonstances avaient donnée aux états provinciaux dura plus ou moins affaiblie jusque vers 1451 : à ce moment la royauté, obligée jusqu'alors de compter avec eux, se trouva assez forte pour se passer de leur contrôle.

De 1418 à 1451, les états de nos provinces du centre furent régulièrement réunis par Charles VII pour le vote de l'impôt, au même titre que ceux des pays d'états. Ce fait est suffisamment mis en lumière par le catalogue des sessions que nous sommes parvenu à dresser[3]. Nous ne voulons pas y insister autrement, et

1. Bibl. nat., Baluze, 393 p., n° 634, et plus loin.

2. Voy. sur cette session Secousse, préf. du t. III des *Ordonnances*.

3. Ce catalogue, tel que nous l'avons soumis aux examinateurs de l'École des chartes, comporterait près de cent pages d'impression. En voici pour ainsi dire le squelette :

Auvergne, 48 sessions plénières : I. ..., février ou mars 1419. — II. ..., mai 1419. — III. Clermont, 26 mai 1420. — IV. ..., 9 juillet 1420. — V. Issoire, 8 janvier 1422. — VI. ..., 6 juillet 1422. — VII. ..., juillet 1423. — VIII. ..., décembre 1423. — IX. ..., avril 1424. — X. Riom, novembre 1424. — XI. Montluçon, avril 1426. — XII. ..., janvier 1427. — XIII. ..., mai 1427. — XIV. Riom, novembre 1428. — XV. Riom, avril 1429. — XVI. Issoire, 27 mai 1430. — XVII. Issoire, juin 1430. — XVIII. Montferrand, mai 1431. — XIX. Montferrand, jan-

nous allons étudier immédiatement dans tout leur détail les conditions au milieu desquelles cette institution a fonctionné pendant plus de trente années.

vier 1432. — XX. Clermont, septembre 1432. — XXI. ..., novembre 1433. — XXII. Clermont, janvier 1434. — XXIII. Aigueperse, juillet 1434. — XXIV. ..., juillet 1435. — XXV. Poitiers, février 1436. — XXVI. Issoire, juillet 1437. — XXVII. Issoire, juillet 1438. — XXVIII. Riom, mars 1349. — XXIX. Clermont, décembre 1439. — XXX. Clermont, mai 1440. — XXXI. Montferrand, août 1440. — XXXII. ..., novembre ou décembre 1440. — XXXIII. Issoire, janvier 1441. — XXXIV. Montferrand, juillet 1441. — XXXV. Montferrand et Billom, novembre 1441. — XXXVI. Aigueperse, septembre 1442. — XXXVII. Riom, mai 1443. — XXXVIII. Montferrand, août 1443. — XXXIX. Thiers et Clermont, avril 1444. — XL. Riom, avril 1445. — XLI. ..., décembre 1445. — XLII. Aigueperse, février 1446. — XLIII. Issoire et Gaunat, août-septembre 1446. — XLIV. Aigueperse, janvier 1447. — XLV. Montferrand, février 1448. — XLVI. Montferrand, février 1449. — XLVII. ..., janvier 1450. — XLVIII. ..., janvier 1451.

Franc-Alleu, 7 sessions : I. ..., mai 1435. — II. ..., mars 1438. — III. ..., octobre 1438. — IV. ..., octobre 1442. — V. ..., février 1443. — VI. ..., 1444. — VII. Bellegarde, novembre 1446.

Bas-Limousin, 23 sessions : I. Tulle, septembre 1419. — II. ..., février 1423. — III. ..., juillet? 1423. — IV. Userche, août 1435. — V. Tulle, octobre 1436. — VI. Tulle, décembre 1436. — VII. Bourges, juin 1438. — VIII. Userche, février 1439. — IX. Limoges, mars 1439. — X. ..., octobre ou novembre 1439. — XI. Tulle, juillet 1440. — XII. Ussel, février 1441. — XIII. Tulle, septembre-octobre 1441. — XIV. ..., mai 1442. — XV. La Guenne, septembre 1442. — XVI. Tulle, avril 1443. — XVII. ..., mars? 1444. — XVIII. Tours, juin 1444. — XIX. ..., février ou mars 1445. — XX. ..., janvier 1447. — XXI. ..., janvier 1448. — XXII. ..., janvier 1449. — XXIII. ..., janvier 1450.

Haut-Limousin, 36 sessions : I. Limoges, mars 1470. — II. ..., juillet 1422. — III. Limoges, février 1423. — IV. Limoges, juin 1423. — V. ..., décembre 1423. — VI. ..., avril 1424. — VII. ..., décembre 1424. — VIII. ..., novembre 1425. — IX. Saint-Léonard? novembre 1428. — X. ..., avril ou mai 1431. — XI. ..., novembre 1434. — XII. La Souterraine, septembre 1435. — XIII. ..., juin? 1436. — XIV. Le Dorat, août 1437. — XV. ..., juin 1438. — XVI. Limoges, septembre 1438. — XVII. Limoges, mars 1439. — XVIII. ..., octobre ou novembre 1439. — XIX. ..., août 1440. — XX. Saint-Léonard, janvier 1441. — XXI. La Souterraine, octobre 1441. — XXII. Eymoutiers, mai 1442. — XXIII. Le Dorat, septembre 1442. — XXIV. Limoges, avril 1443. — XXV. ..., mars ou avril 1444. — XXVI. ..., février ou mars 1445. — XXVII. ..., mai 1445. — XXVIII. ..., juin ou juillet 1445. — XXIX. ..., septembre ou octobre 1445. — XXX. ..., janvier 1446. — XXXI. ..., juin ou juillet 1446. — XXXII. ..., janvier 1447. — XXXIII. La Souterraine, janvier 1448. — XXXIV. ..., janvier 1449. — XXXV. ..., janvier 1450. — XXXVI. ..., janvier 1451.

Marche, 22 sessions : I. ..., janvier 1420. — II. ..., janvier 1422. — III. Guéret, juillet? 1424. — IV. Guéret, novembre 1425. — V. ..., novembre 1428. — VI. ..., avril ou mai 1431. — VII. ..., mai 1433. — VIII. ..., décembre? 1434. — IX. ..., février? 1435. — X. ..., avril? 1439. — XI. ..., décembre 1439. — XII. Chénérailles, août 1440. — XIII. Chénérailles, janvier 1441. — XIV. ..., octobre? 1441. — XV. ..., septembre? 1442. — XVI. ..., juin 1443. — XVII. ...,

I. — Constitution et organisation des états provinciaux.

§ 1. — *De ceux qui faisaient partie des états.*

Les états se composaient de la réunion des gens des trois états de la province : clergé, noblesse, tiers état. Examinons comment chacun de ces corps y était représenté.

Le clergé venait le premier, non qu'il se trouvât dans des conditions différentes de celles de la noblesse, mais par une simple marque de déférence que nul au moyen âge ne songeait à contester. En effet il ne figurait dans ces assemblées qu'à raison du rôle qu'il jouait dans le système féodal, c'est-à-dire à cause de ses possessions territoriales et comme représentant des sujets qui se trouvaient sous sa dépendance. Il va de soi par conséquent que seuls les chefs des maisons religieuses dont les biens étaient considérables, comme abbayes, prieurés, collégiales, etc., étaient admis aux états, tandis que les membres du clergé inférieur, les simples curés, vicaires, etc., n'avaient rien à y voir. En somme les évêques étaient les seuls membres du clergé séculier qui prissent part à ces assemblées, à raison des nombreuses prérogatives et possessions féodales dont ils jouissaient le plus souvent à cause de leur siège. Énumérons rapidement les établissements religieux qui étaient représentés aux états dans nos différentes provinces :

Les documents relatifs à l'Auvergne nous donnent la liste suivante[1] : *Evêchés :* de Clermont et de Saint-Flour ; *chapitres :* de Clermont et de Brioude ; *abbayes :* d'Arthonne (près d'Aigueperse), d'Aurillac, de la Chaise-Dieu, de Maurs, de Ménat et de Mozat (canton de Riom) ; *prieurés :* d'Ébreuille, de Sauxillanges et de la Voûte ; *grand prieuré* d'Auvergne (ordre de Saint-Jean de Jérusalem).

Il est probable, il est même à peu près sûr que d'autres abbés et prieurs avaient entrée aux états ; mais la liste que nous venons de donner fournit, sinon tous ceux qui en droit pouvaient y figurer, au moins ceux qui en fait y assistaient le plus souvent. Nous

avril ? 1444. — XVIII. Guéret, février ou mars 1445. — XIX. ..., janvier ? 1446. — XX. ..., février 1449. — XXI. Guéret, janvier ? 1450. — XXII. Chénérailles, janvier 1451.

1. Voy. les différentes *Instructions* de la Basse-Auvergne, Bib. nat., Fr., 22296, et celles de la Haute-Auvergne, Bibl. nat., Clair. 119 et Arch. nat., K 68, n° 2.

ferons la même observation au sujet de la liste suivante pour le Haut-Limousin[1] :

Evêché : de Limoges ; *abbayes :* de Saint-Augustin, de Saint-Martial[2] et de Saint-Martin de Limoges, de Grandmont (commune de Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) ; *prieuré :* de Bénévent ; *collégiales :* du Dorat, d'Eymoutiers et de Saint-Junien ; *chapitre :* de Limoges ; *commanderie* (Saint-Jean de Jérusalem) : de Paulhac (com. de Saint-Étienne-de-Fursac, Creuse).

Nous avons pu réunir une liste plus complète pour le Bas-Limousin, grâce surtout à une pièce de 1419 conservée par Baluze[3] :

Evêché : de Tulle ; *abbayes :* de Beaulieu, de Bonnaigue, (com. de Saint-Frejoux), de Meymac, d'Obazine, d'Userche, de Vigeois et de Vallette ; *prieurés :* de Bonnesaigne (femmes, com. de Combressol), du Port-Dieu et de Saint-Angel ; *prévôtés :* de Clergoux, de Naves et de Vallette ; *commanderie :* de Bellechassaigne.

Pour la Marche, les documents étant beaucoup moins nombreux, nous n'avons pu constater la présence aux états que du prieur de Jarnage. Quant au Franc-Alleu, nous n'avons absolument rien pu découvrir sur la représentation du clergé.

Les membres de la noblesse qui assistaient aux états provinciaux étaient plus nombreux que ceux du clergé. Bergier a longuement discuté la question de savoir si tout possesseur de fief avait le droit de comparaître aux états d'Auvergne. Il nous paraît à peu près impossible de résoudre la question de droit ; mais en fait, une quarantaine de seigneurs au plus comparaissaient habituellement aux états d'Auvergne, et, comme le disent certains documents, « avoient acoustumé de cognoistre et décider des affaires du pays ; » ceux-là seuls du moins touchaient une indemnité pour leur comparution. La même chose se pratiquait sans doute dans les autres pays ; mais il est difficile de donner une règle absolue et uniforme. Le 3 décembre 1418, le sénéchal de Limousin, Geoffroy de Mareuil, récemment arrivé dans le pays, voulut convoquer les nobles du Haut-Limousin à Limoges et ceux du Bas-Limousin à Brive : une pièce nous apprend que cela exigea

1. Bibl. nat., Fr., 23902 et 20594, p. 32.
2. Représentée par le prévôt de Roussac (près Bellac, Haute-Vienne).
3. Bibl. nat., Bal., 393, n° 634, et aussi Fr. 25711, p. 56 (acte de 1442).

environ 90 lettres closes de convocation[1] : on voit qu'une bonne partie de la noblesse se trouvait mandée, et cependant cela devait faire tout au plus le quart des possesseurs de fiefs du pays.

Voici pour chaque province la liste des nobles que les documents nous ont fournie :

Auvergne[2].

Le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, le comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, le comte de Boulogne et d'Auvergne, le vicomte de la Mothe, les seigneurs d'Allègre, d'Arlanc, de Beaumont, de Blot-l'Église, de Châteauneuf-sur-Sioule, de Chazeron (com. de Loubeyrat), de Combronde, de Cusset, de La Fayette, de Langeac, de La Roue (com. de Saint-Anthème, près d'Ambert), de Marsac, de Mercœur, de Merdogne (com. de La Roche-Blanche), de Montaigu-sur-Champeix, de Montboissier (com. de Brousse), du Montel-de-Gelat, de Montmorin, d'Oliergues, de Ravel, de Saint-Nectaire, de Tournoëlle (près de Volvic), pour la Basse-Auvergne.

Le comte de la Marche, à cause de ses seigneuries de Carlat et de Murat, les seigneurs d'Apchon, de Brezons, de Châteauneuf, de Chaudesaigues, de Dienne, de Lastic, du Montal et de Pierrefort, pour la Haute-Auvergne.

Franc-Alleu[3].

Les seigneurs de Barmont (com. de Mautes, Creuse), de Crocq, de la Roche-Aymon, de Magnat-Létranges, du Montel-de-Gelat, de Salvert (com. de Fontanières), de Tinières, Hugues de Bonneval et Frenot de Rochefort, seigneur de Saint-Angel (peut-être à cause de la Courtine).

Bas-Limousin[4].

Les vicomtes de Limoges, de Comborn et de Ventadour, les seigneurs d'Anglars (com. de Sainte-Marie-La-Panouse, Corrèze),

1. Bibl. nat., Fr., 26042, p. 5307.
2. Mêmes sources que pour la liste du clergé.
3. Voy. Bibl. nat., Clair., 200, p. 8319.
4. Mêmes sources que pour la liste du clergé.

d'Aix, de Blanchefort (com. de La Grolière), de Charlus-le-Pailloux (com. de Saint-Exupery), de Châteauvert (com. de La Courtine, Creuse), de Donzenac, d'Eygurande, de Gimel, de Lestranges, de Malemort, de Maumont, de Meilhars, de Mirambel, du Monteil, de Richemont, du Saillant, de Saint-Angel, de Saint-Chamand, de Saint-Jal, de Saint-Yrieix-le-Déjalat, de Sainte-Fortunade et de Villac.

Haut-Limousin [1].

Le vicomte de Limoges, le comte de la Marche (à cause de la Basse-Marche), les seigneurs des Cars, de Châteauneuf, du Cros, de La Chèze (com. de Peyrat, près Bellac), de la Coste-au-Chat, de La Villate, de Laurière, de Magnac-Laval, de Peyrusse (à cause de Montaigu-le-Blanc, Creuse?), de Pierre-Buffière, du Ris-Chauveron (com. d'Azat-le-Ris), de Royère et de Touront.

Marche [2].

Le comte de la Marche, les seigneurs de la Borne (com. de Blessac, Creuse) et du Dognon (com. du Chatenet-en-Dognon, Haute-Vienne), de Dun-le-Paleteau et de Malval (cant. de Bonnat, Creuse).

Les membres de la noblesse et du clergé, avons-nous dit, étaient censés représenter aux états les sujets qui dépendaient d'eux ; par suite une grande partie de ce que nous appelons le tiers état, c'est-à-dire toute la population rurale, ne figurait pas dans ces assemblées : c'est ce qu'on appelait le plat pays. Le troisième ordre n'était représenté que par quelques villes qui, par leur importance, avaient su se mettre au niveau de la noblesse et du clergé : on les appelait les bonnes villes. La liste des bonnes villes de la Basse-Auvergne est connue ; elles étaient au nombre de treize. Les voici dans l'ordre où nous les donne un document de 1449 : Clermont, Riom, Mont-Ferrand, Aigueperse, Saint-Pourçain, Cusset, Billom, Brioude, Issoire, Langeac, Auzon, Saint-Germain-Lembron et Ebreuille. M. Rivière, à la suite de Bergier, donne six villes pour la Haute-Auvergne : Saint-Flour, Aurillac, Mauriac, Salers,

1. Mêmes sources que pour la liste du clergé.
2. Voy. Bibl. nat., Fr,, 23901.

Chaudesaigues et Maurs. Il est possible que vers la fin du XV^e s. Mauriac et Salers aient compté parmi les bonnes villes, mais dans les documents que nous avons vus nous ne les avons jamais trouvées mentionnées [1].

Pour le Bas-Limousin pas plus que pour les autres provinces, nous n'avons des renseignements aussi précis. Nous ne pouvons que donner les noms des villes que nous avons trouvées mentionnées sans affirmer que ce fussent les seules qui envoyassent des députés aux états. Les voici d'après une pièce de 1419 déjà citée [2]: Brive, Donzenac, Ussel, Meymac, Neuvic. Il est plus que probable qu'on doit y ajouter Tulle et probablement aussi Userche.

Haut-Limousin [3] : Limoges, La Souterraine, Eymoutiers, Saint-Junien et Bellac.

Pour la Marche nous n'avons pu constater la présence que des députés d'une seule ville : Guéret [4].

Pour le Franc-Alleu enfin, les documents ne nous fournissent absolument rien ; peut-être, grâce au peu d'étendue de ce pays, le tiers état était-il admis aux assemblées sur une plus large base : c'est ce que semblerait indiquer une pièce de 1435 [5].

§ 2. — *Convocation des états.*

Nous avons vu quels étaient les membres qui figuraient aux états provinciaux. Pour se réunir en assemblée à jour fixe, ils avaient nécessairement besoin d'être convoqués : examinons de quelle source pouvait émaner la convocation et dans quelles conditions elle se faisait.

Dans les pays qui correspondaient exactement à une division féodale, comme le duché d'Auvergne, le comté de la Marche, le droit de convoquer les états appartenait naturellement au duc ou au comte, et nous ne voyons pas que sous Charles VII on ait mis en principe aucune entrave à l'exercice de ce droit. Lorsque pour quelque raison le seigneur ne pouvait s'occuper lui-même de l'ad-

1. Voy. Arch. nat., K 68, n° 2, où l'on trouve Saint-Flour, Aurillac et Maurs; Chaudesaigues est mentionnée en 1446 (Bibl. nat., Fr., 22296).

2. Bibl. nat., Bal., 393, p. 634.

3. Ibid., Fr., 23902.

4. Ibid., Fr., 23901.

5. « Lesquels [seigneurs] d'une meisme voix, et avecques leursdiz hommes et subgiez à certain jour passé pour ce ensemble convoquez et assemblez..... » 20 mai 1435. (Bibl. nat., Clair., 200, p. 8319.)

ministration de son fief, le droit d'assembler les états passait à son lieutenant général : ainsi le 27 mai 1430 nous voyons les états d'Auvergne réunis à Issoire sur convocation du comte de Clermont, lieutenant général de son père Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, alors prisonnier en Angleterre[1] ; le 17 juillet 1432, quand Jacques de Bourbon, comte de la Marche, institue pour son lieutenant général son gendre Bernard d'Armagnac, il lui accorde spécialement « plain povoir de convoquer et assembler en nosdictes terres et seigneuries et en chascune d'icelles les gens des trois estaz de nosdictes terres et seigneuries, et à eulx requerir et imposer aides et subsides ainsi que bon lui semblera[2]. » Mais au-dessus du duc d'Auvergne, du comte de la Marche, il y avait le roi de France. A l'origine et pendant une partie du XIV^e^ siècle, quand le roi voulait lever un impôt sur les sujets d'un de ses grands vassaux, il s'adressait à ce vassal pour obtenir son consentement[3] ; à l'époque que nous étudions, il se passe de cet intermédiaire et convoque directement et en son nom les états provinciaux de son vassal pour leur requérir une aide : c'est ainsi que presque toutes les assemblées d'états de l'Auvergne et de la Marche que nous avons relevées ont été convoquées directement par le roi.

Dans les pays réunis à la couronne, comme le Limousin, il va de soi que c'est aussi le roi qui convoque les états, ou en cas d'empêchement ou d'absence, le régent[4]. Au-dessous et en dehors du roi nous ne voyons qu'une personne investie du même pouvoir, c'est le lieutenant général ou gouverneur. Un formulaire pour la nomination d'un lieutenant ou capitaine général dans les pays de Poitou, Saintonge et Angoumois, dit expressément : « A icellui avons donné et donnons plein povoir, auctorité et mandement especial, appellez avecques lui noz seneschaulx ou bailliz desdiz païs pour l'acompaigner et conseillier, de mander et faire assembler les trois estaz d'iceulx païs et leur requerir et demander telle aide de finance et autrement comme sera expedient[5]. » En fait nous voyons Jacques de Bourbon, nommé par le roi gouverneur de la Basse-Marche, convoquer à ce titre les états du pays à Bel-

1. Pièce publiée par M. Rivière, *Institutions de l'Auvergne*, II, 498.
2. Arch. nat., P 1363[2], cote 1209.
3. Ainsi pour la Marche en 1344. (Arch. nat., P. 2291, pages 823-4, copie.)
4. C'est en cette qualité que Charles VII convoqua toutes les assemblées tenues de 1419 à 1422.
5. Bibl. nat., Fr., 5024, f° 166, — avant 1426.

lac, le 9 janvier 1424, et en obtenir une aide de 4500 écus pour remettre en son pouvoir le château du Dorat [1].

Tel est le droit généralement reconnu et pratiqué sous Charles VII. Toutefois, si l'on tient compte des circonstances critiques que la France a traversées pendant ce règne, de l'anarchie des premières années et d'une certaine tendance des provinces à l'autonomie, on doit s'attendre à trouver des exceptions. Citons-en deux assez remarquables. Les Anglais s'étant emparés du château d'Auberoche en 1419, désolaient le Limousin par leurs incursions. Quelques seigneurs du pays, et à leur tête le vicomte de Limoges (par procureur), le vicomte de Comborn et le comte de Ventadour, résolurent d'aller assiéger la place et, pour couvrir les frais de l'expédition, de lever une taille de 24,000 francs sur le pays. Il fallait assembler les états pour les faire consentir à cet impôt. Sans aucune intervention du lieutenant général ou du régent, les seigneurs convoquèrent à Tulle, le 3 septembre, les états du Bas-Limousin, leur firent exposer l'affaire par commissaires et obtinrent leur assentiment[2]. L'autre exemple est emprunté au Franc-Alleu. Les états du Haut-Limousin avaient accordé au roi une aide de 3,000 francs au mois de novembre 1434, et les commissaires avaient taxé le Franc-Alleu pour sa part à 580 fr. ; au mois de mai 1435, arrive dans ce dernier pays un sergent de Limoges pour contraindre les habitants à payer leurs quotes respectives ; aussitôt, sur l'initiative des principaux seigneurs, une assemblée d'états se réunit qui répond unanimement que le pays n'est pas contribuable avec le Haut-Limousin, et que, supposé qu'il le soit, les états n'ont pas été appelés pour consentir l'impôt qu'on veut leur faire payer [3].

Quelle que fût la source d'où émanât la convocation, elle se faisait toujours de la même manière. On écrivait une série de lettres closes au nom de celui ou de ceux qui prenaient l'initiative de la convocation, et ces lettres étaient envoyées aux membres de la noblesse et du clergé et aux villes qui prenaient part à l'assemblée. Nous avons la preuve de ce fait pour tous les pays dont nous nous occupons [4], et pourtant

1. Arch. nat., Reg. du Parlem., X2a 18, à la date du 30 juin 1424.
2. Voy. plus loin.
3. Voy. Bibl. nat., Clair., 200, p. 8319.
4. *Auvergne :* « A Robin Ogier, chevaucheur de l'escuierie du roy nostredit s^r^, pour avoir porté les lettres closes du roy aux seigneurs et gens de bonnes villes du hault Païs pour les assembler..... x l. t. » 1444. (Arch. nat., K 68, n° 2.)

nous n'avons pu retrouver aucune de ces lettres qui, par leur nature même, il faut le dire, ne devaient guère se conserver. Qu'on nous permette cependant d'en emprunter deux modèles à des pays voisins. Le premier émane de Charles VII, dauphin : ce sont les lettres closes adressées à la ville de Lyon pour la convoquer aux états de Lyonnais au mois de juillet 1422. Nous avons la preuve que les états de l'Auvergne et du Haut-Limousin se réunirent à la même époque pour le même objet par mandement du dauphin ; nous pouvons donc affirmer sans crainte que les bonnes villes de ces deux pays reçurent des lettres identiques. Voici ces lettres :

De par le régent le royaume, dauphin de Viennoiz,

Tres chiers et bien amez, pour vous exposer et de par nous notifier aucuns advis euz et deliberez en nostre grant conseil pour le relievement et reparacion des grans inconveniens par vous et les autres bons vassaulz et subgiez de ceste seigneurie supportez à cause de l'affoiblissement des monnoies, et sur ce et autres choses touchans et regardans le tres grant bien de toute la chose publique et aussi le fait et conduite de la guerre pour le temps avenir par maniere non tant grevable à un chascun comme a esté celle desdictes monnoies, avons chargié aucuns de noz plus especiaulx officiers et serviteurs estre le IIIIe jour de juillet prochainement venant en la ville de Lion afin de vous bien a plain declarer nostre entencion sur icelles choses et y prandre final appointement avecques vous et autres commis et deputez pour la part des gens des trois estaz du pais de Lionnoiz; pour quoy voulons et tres expressement vous mandons que vous ordonnez et deputez trois ou quatre des plus notables d'entre vous qui soient à icelle assemblée fondez de par vous de povoir souffisant pour oir et consentir de vostre part tout ce qui à ladite assemblée sera advisé et conclud; et gardez, toutes excusacions cessans et

Franc-Alleu : « Aux clers lesquelz ont fait pluseurs lettres closes, papiers et commissions touchans le fait dudit aide..... x l. t. » 1438. (Bibl. nat., Fr., 23902.)

Bas-Limousin : « A Jehan Garnier, clerc des offices du roy, pour avoir escript pluseurs lettres clouses dudit seigneur ausdiz Trois Estaz pour les assembler..... x l. t. » 1438. (Bibl. nat., Fr., 23903.)

Haut-Limousin : Aux clers qui ont fait les lettres closes des Trois Estaz, ... et messaiges qui ont porté lesdictes lettres, pour tout ce..... xx l. t. » 1437. (Ibid. 23902.)

Marche : « A Macé Bardoys, clerc, pour avoir fait..... pluseurs lettres closes du roy nostre sire pour l'assemblée desdiz Estaz..... x l. t. » 1445. (Ibid., 23901.)

meismes sur la loyauté et obeissance que nous devez, que en ce n'ait par vous aucun defaut. Nostre seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bourges le x^e^ jour de juing.

CHARLES. O. MORCHESNE[1].

L'autre pièce émane du conseil du duc d'Anjou et peut nous donner une idée des convocations lancées par exemple au nom des comte de la Marche ou duc d'Auvergne et adressées à un membre de la noblesse :

Tres cher frere et honnoré seigneur, plaise vous savoir que nous avons ensemble advisé que, considerées les grans mutations et nouvelletez qui continuelment adviennent en ce royaume, est necessité pour le bien du roy et de ce païs de assembler ensemble les estaz de cedit pais et especialment les nobles, pour advertir et avoir advis que est de faire à obvier et pourveoir aux inconveniens et dommages qui par default de bonne provision se pourroient en brief ensuir, à quoi chascun est tenu et doit avoir l'eul en toute diligence pour le bien de soy mesmes et pour la salvation du païs. Si vous prions, tant acertes que plus povons, qu'il vous plaise venir et estre en ceste ville d'Angers au samedi prouchain après Quasimodo, qui sera le XIII^e^ jour de ce présent mois d'avril, auquel les prelaz, nobles et autres de ce païs sont mandez y estre, et vous ferez le bien, honneur et prouffit de vous mesmes et de tout le païs; si n'y veullez faillir, car en si haulte chose et qui si grandement vous touche, ne vouldrions besoigner sans vous. Tres cher frere et honnoré seigneur, nostre seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript à Angiers le premier jour d'avril.

Le conte de Vendosme, l'evesque d'Angiers, les seigneurs de Maillé et de Montjehan et les gens du conseil de la royne et du roy de Secile estant à Angiers[2].

On dit généralement que les états d'un pays se réunissaient régulièrement dans la capitale de ce pays. Sans parler des discussions que peut soulever fréquemment ce titre de capitale, c'est là une affirmation beaucoup trop rigoureuse. Il suffit pour s'en convaincre de se livrer à un peu de statistique. Or, que trouvons-nous ? Pour l'Auvergne, sur 30 sessions dont nous connaissons le lieu, il s'en est tenu 7 à Montferrant, 6 à Riom, 6 à Clermont,

1. Arch. Lyon, AA 20, f° 27, original en papier.

2. Adressée à François de Montberon, s^r^ de Maulevrier et vicomte d'Aunay. (Arch. nat., Parlement, X2a 21, année 1426.)

5 à Issoire, 4 à Aigueperse, 1 à Billom, 1 à Thiers[1]. Du Franc-Alleu nous ne connaissons le siège que d'une seule assemblée qui s'est tenue à Bellegarde. En Bas-Limousin nous avons, sur 8 sessions : 4 à Tulle, 2 à Userche, 1 à Ussel, 1 à La Guenne[2]. Pour le Haut-Limousin, sur 12 sessions : 5 à Limoges, 3 à La Souterraine, 2 au Dorat, 1 à Saint-Léonard, 1 à Eymoutiers. Pour la Marche, enfin, sur 7 sessions, 4 à Guéret et 3 à Chénérailles. On voit qu'on ne peut rien dire de bien précis à ce sujet. Le choix du lieu des sessions devait évidemment dépendre de circonstances plus ou moins passagères. Pourquoi les états du Bas-Limousin se réunirent-ils dans le petit village de La Guenne au mois de septembre 1442? Peut-être parce qu'il y avait alors quelque épidémie à Tulle. L'espèce d'alternance que l'on remarque dans les sessions des états de la Marche entre Guéret et Chénérailles s'explique par ce fait que la première de ces deux villes était la résidence du chancelier, Jean Barton, et la seconde, celle du trésorier, Jacques de la Ville. En somme il convient de ne pas affirmer autre chose sinon que les états se réunissaient dans une des villes principales.

Il arrivait même quelquefois que la session se tînt en dehors de la province : en 1446 les états de l'Auvergne, sans doute sur la convocation de leur duc, se réunirent à Gannat en Bourbonnais ; en 1439 les états du Bas-Limousin se tinrent à Limoges. Nous voyons les mêmes états réunis en présence du roi à Bourges et à Tours, en 1438 et 1444 : mais à vrai dire, ces deux dernières mentions s'appliquent plutôt à des délégués des états qu'à de véritables sessions.

§ 3. — *Mode de nomination des membres des états : procurations, mandats, indemnités.*

Chaque membre de la noblesse recevant une lettre de convocation personnelle pour se rendre aux états, il n'y avait pas lieu à une élection préalable. Il n'en était pas de même pour les deux autres ordres. On peut en effet se demander si les abbés, etc., consuls, etc., recevaient également une lettre personnelle ou s'il y avait une élection pour la nomination des représentants de l'ab-

1. Nous ne relevons que les sessions générales du haut et du bas pays.
2. Petite commune tout près de Tulle.

baye, de la ville. La question peut se résoudre par l'examen de la suscription des lettres de convocation. En ce qui concerne le clergé, Pierre Robert, dans son inventaire manuscrit des archives du chapitre du Dorat, signale « une lettre du roy Charles par laquelle messieurs du chapitre furent convoqués aux trois estats de Lymoges[1]. » Ainsi les lettres étaient adressées à tous les membres du chapitre qui avaient à choisir un délégué : cette opinion est confirmée par des faits. Si en effet nous trouvons fréquemment aux assemblées l'abbé du Dorat, le doyen de Limoges, nous y trouvons cependant à leurs places : en 1442, le chantre du Dorat[2], en 1438, le procureur du chapitre de Limoges[3]. Ces faits, il est vrai, n'ont de valeur que pour le Haut-Limousin. Il semble qu'en Auvergne il n'en fût pas ainsi; en effet, nous trouvons toujours les abbés, prieurs, etc., comparaissant en personne ou par un procureur rigoureusement personnel[4]. Quant aux villes, les lettres closes que nous avons transcrites plus haut[5] sont adressées « à noz tres chiers et bien amez les conseillers, bourgoiz et habitans de la ville de Lion. » Il est vraisemblable que les lettres envoyées aux bonnes villes de l'Auvergne, du Franc-Alleu, du Limousin et de la Marche portaient la même suscription. Par conséquent le droit de représenter la ville aux états n'était pas attaché aux fonctions de consuls, élus ou conseillers, comme cela eut lieu plus tard dans les pays d'états, mais il fallait une élection pour choisir les députés. A Lyon, ce choix se faisait de concert par les conseillers en fonction et les principaux habitants réunis spécialement à cet effet. A plus forte raison, une élection était-elle indispensable dans les villes qui n'avaient ni consuls, ni gouvernement, car plusieurs de ces villes étaient représentées aux états : citons seulement Bellac et La Souterraine, en Haut-Limousin, où nous sommes sûrs qu'il n'y avait pas d'organisation communale. Le plus souvent chaque ville choisissait deux députés, mais il n'y avait rien de fixe à ce sujet.

Si les membres de la noblesse et quelques-uns du clergé étaient convoqués en personne, ils pouvaient se faire représenter par des procureurs et fondés de pouvoirs. Les femmes, qui à raison

1. Bibl. de Poitiers, coll. Fonteneau, XXX, p. 635.
2. Voy. Bibl. nat., Portef. Fontanieu, 119-120, date du 30 avril 1443.
3. Voy. Bibl. nat., Fr., 23902.
4. Voy. Bibl. nat., Fr., 22296 *passim*.
5. Voy. § 2.

de la possession d'un fief avaient droit de comparaître, le faisaient de cette manière. Nous n'avons pu retrouver le texte d'aucun acte de procuration pour assister à une assemblée d'états. Les députés des villes recevaient également un acte en forme, en vertu duquel ils représentaient leurs commettants et stipulaient en leur nom. Ce mandat devait généralement contenir, conformément aux ordres du roi, le pouvoir pour les députés d'ouïr et consentir au nom de la ville tout ce qui serait décidé et conclu par l'assemblée.

Une question intéressante à examiner est celle des indemnités accordées aux membres des états. Les pratiques étaient assez différentes suivant les pays. Pour la Haute-Auvergne, il a toujours été de règle que les députés envoyés isolément par la noblesse, le clergé et les villes aux assemblées plénières, toujours réunies dans la Basse-Auvergne, fussent indemnisés par tout le pays. Il n'en était pas de même dans la Basse-Auvergne : là il y avait une distinction profonde entre les treize bonnes villes et le plat pays, et deux assiettes d'impôt distinctes. C'est le plat pays seul qui supportait la charge des indemnités que les gens d'église et nobles s'accordaient eux-mêmes, et dans une large mesure, pour assister aux états ; quant aux députés des villes, ils n'étaient pas indemnisés par un impôt collectif, mais chaque ville s'entendait avec ses délégués pour leurs frais de déplacement. Le montant de l'indemnité variait suivant l'importance du personnage : lorsque le duc d'Auvergne assistait en personne à la séance, ce qui n'était pas très fréquent, on allait jusqu'à lui accorder de ce chef la somme vraiment exorbitante de mille livres tournois[1] ; ensuite venaient : le comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, le comte de Boulogne et d'Auvergne et l'évêque de Clermont qui touchaient généralement 200 fr. ; l'évêque de Chartres, puis d'Alby[2], s[r] de Mercœur, le marquis de Canilhac, vicomte de la Mothe, les s[rs] de Ravel et de Langeac, auxquels on assignait 100 francs ; puis les autres nobles et ecclésiastiques qui se contentaient de 20 à 80 francs. Lorsqu'un seigneur noble ou d'église se faisait représenter, c'est le procureur qui touchait l'indemnité qui alors était généralement fixée à 5 francs[3]. Pour la Haute-

1. Ce qui eut lieu en février 1446. (Voy. *Instr.*, Bibl. nat., Fr., 22296.)
2. Robert Dauphin.
3. Voy. Bibl. nat., Fr., 22296, *passim*.

Auvergne, les frais étaient beaucoup moins considérables. En 1449, nous voyons assigner pour avoir été à l'assemblée de Montferrant : à l'évêque de Saint-Flour et au s^r de Lastic (chargés de plus de faire la répartition de l'impôt), chacun 100 fr.; au baile de Murat pour le comte de la Marche, 30 francs, au s^r de Montal, 15 fr., à la ville d'Aurillac, 15 fr., à celle de Saint-Flour, 20 fr., à celle de Maurs, 5 francs, etc.[1].

L'usage observé dans la Haute-Auvergne ne se retrouve nulle part; partout les députés des villes se trouvent indemnisés par les villes mêmes qui les envoient. Généralement les membres des états ne reçoivent aucun argent pour le simple fait d'avoir assisté aux séances; ceux-là seuls sont indemnisés qui ont été choisis par l'assemblée pour assister, avec les commissaires du roi, à l'assiette des impôts. On trouve cependant quelques exemples de sommes allouées à divers personnages pour avoir assisté aux états; mais le plus souvent la présence aux assemblées est confondue avec la mention de services rendus au pays qui est la véritable cause de l'allocation. Dans la Marche, l'absence d'indemnités personnelles trouve sa compensation dans une mesure que nous voyons constamment appliquée : la dépense « tant de bouche que autrement » faite par les membres des états pendant la durée de la session était soldée aux frais du pays tout entier[2].

§ 4. — *Tenue des états, présidence, mode de délibération.*

Les détails sur la manière dont se tenaient les assemblées d'états sous Charles VII sont très rares, par ce fait qu'il n'a guère été rédigé, ou du moins qu'il n'est guère parvenu jusqu'à nous, de procès-verbaux circonstanciés. Aussi devons-nous regarder comme une bonne fortune la conservation d'une pièce relative au Bas-Limousin, recueillie par Baluze et signalée par lui dans son *Historia Tutelensis*[3]. Bien que l'assemblée sur laquelle elle nous fournit des renseignements ait été réunie d'une façon assez irrégulière, les détails qu'elle nous fait connaître peuvent nous donner une juste idée de ce qu'était à cette époque une session d'états provinciaux. Nous avons dit plus haut que quelques

1. Bibl. nat., Clair., 119, f° *ultimo*.
2. Voy. Bibl. nat., Fr., 23901.
3. L'original se trouve à la Bibl. nat., Baluze, 393, p. n° 634.

seigneurs du Limousin ayant résolu d'assiéger la place d'Auberoche, occupée par les Anglais, assemblèrent les états pour leur demander l'octroi à cet effet d'une somme de 24,000 fr. Le 4 septembre 1419 au matin, une première séance se tint dans le réfectoire de l'église de Tulle. Au nom des seigneurs qui avaient pris l'initiative de la convocation, les seigneurs de Blanchefort et de Vilhac exposèrent à l'assemblée les motifs qui l'avaient fait convoquer et demandèrent aux états l'octroi de la somme de 24,000 fr.

Les députés de la ville de Brive, en leur nom propre, réclamèrent quelques heures de réflexion et promirent de répondre aux demandes des commissaires dans l'après-midi. La séance fut alors probablement levée pour permettre aux membres des états de prèparer leur réponse et de se concerter entre eux comme ils l'entendraient. Toujours est-il que dans l'après-midi, et par-devant notaire, les députés de Brive consentirent, au nom de leur ville, à la levée de l'aide demandée. Le lendemain, nouvelle réunion dans l'église cathédrale; les députés de Donzenac donnent leur consentement séance tenante. Le surlendemain enfin, 6 septembre, toujours dans la cathédrale et en présence des seigneurs de Blanchefort et de Vilhac, comparaissent : Gui, abbé d'Userche, pour lui et comme procureur des abbés d'Obasine, de Beaulieu et de Vigeois, frère Jacques des Champs, prévôt de Naves, en son nom et comme vicaire spirituel député par le roi dans le diocèse de Tulle, noble homme Jean La Peyssaria, en son nom et comme procureur des abbés de Meymac, de Bonnaigue et de Vallette, des prieurs du Port-Dieu et de Saint-Angel, et de la prieure de Bonnesaigne, et enfin noble Bertrand Arramit, au nom du seigneur de Gimel, qui tous et chacun de leur côté, avec diverses restrictions, consentent à la levée des 24,000 fr.; à leur tour, les commissaires donnent leur consentement, tant en leur nom et à celui des seigneurs qui les ont délégués, qu'au nom du commandeur de Bellechassagne et des consuls d'Ussel, de Meymac et de Neuvic.

Les quelques détails isolés que nous avons pu recueillir d'ailleurs concordent avec ceux que nous donne ce document de 1419. Ainsi pour le local des séances on choisissait fréquemment un édifice religieux, à cause sans doute de ses plus grandes dimensions : nous voyons par exemple que les états du Haut-Limousin se réunissent dans l'église de Saint-Martial à Limoges[1]. Quant à la

1. « ... Dit que depuis le roy envoya commission ou pays, pour mettre sus

durée des sessions, elle devait rarement dépasser l'espace de quelques jours. Plusieurs pièces relatives à la Marche nous apprennent que ce qu'on pourrait appeler les sessions ordinaires des états, c'est-à-dire celles où l'on votait l'impôt du roi et les frais nécessaires pour les affaires du pays, ne duraient pas plus de deux jours[1]. De même pour l'Auvergne; nous voyons par les registres de Clermont que les états accordèrent au dauphin une aide de 20,000 écus d'or le 6 juillet 1422; or, ils avaient dû être convoqués le 4 juillet, comme dans toutes les autres provinces de langue d'oil, ce qui indique une durée *maxima* de trois jours[2].

Quelquefois les états se réunissaient en présence du roi; on peut en citer d'assez nombreux exemples : Basse-Auvergne en décembre 1436, à Clermont; Auvergne haute et basse, en mars 1439 à Riom, en mai 1440 à Clermont; Bas-Limousin, à Tulle, et Haut-Limousin à Limoges en avril 1443. Le roi assistait-il aux séances ou du moins à la séance d'ouverture? C'est probable; en tous cas il devait faire exposer ses demandes soit par le chancelier, soit par un autre membre de son conseil. Mais le plus souvent il nommait des commissaires pour réunir les états en son nom[3] : ces commissaires devaient probablement se comporter à l'égard de l'assemblée comme nous l'avons vu faire aux seigneurs de Blanchefort et de Vilhac. Ce sont ces commissaires qu'on peut considérer comme les présidents des états, en ce sens qu'ils dirigent et contrôlent les délibérations : quant au rôle de président rempli vis-à-vis de l'assemblée et en dehors des commissaires par un membre de cette assemblée, prérogative qui aux siècles postérieurs a donné lieu à tant de débats dans les pays d'états proprement dits, nous

ung aide, et pour ce fut ordonné que les gens des Trois Estaz se assembleroient en l'église de Saint-Marcial de Limoges, le xiiij[e] jour d'octobre, et y alèrent M[e] Albert Josse et M[e] Estienne Hugon, et ainsi que en attendant les autres ilz tournyoient parmy l'eglise..... » Déc. 1441. (Arch. nat., Reg. du Parlement, X2a 22.)

1. « Item a été semblablement ordonné au tresorier et receveur prandre par sa main des deniers dudit aide et taux dessus declairez la somme de lx frans tournois, et ce pour la despense faicte tant en son hostel comme en autres lieux en la ville de Chanezeilles, où nous, commissaires dessusdiz et autres gens des Troys Estaz illec assemblez, avons esté et demoré par l'espace de deux jours entiers, tant pour nous comme pour nos chevaulx, laquelle despense avons veue par declaracion. » 1440. (Bibl. nat., Fr., 23901.)

2. *Reg. non coté des archives munic. de Clermont-Ferrand*, f° 29 v°.

3. Voy. sur les commissaires du roi le chapitre suivant.

n'en trouvons aucune trace à l'époque et dans les pays qui nous occupent.

La question du mode de délibération demande un examen approfondi. On sait que pour les états généraux, c'est un principe reconnu dès le roi Jean[1], et encore appliqué en 1614, que chaque ordre délibère isolément et que ces décisions n'engagent aucunement les deux autres. En raison de l'étroite connexité qui existe entre les deux institutions, on pourrait être fondé à croire qu'il en a toujours été de même pour les états provinciaux. L'étude des documents relatifs à l'époque et aux pays dont nous nous occupons est loin de confirmer entièrement cette manière de voir. Il est probable qu'au XIV^e^ siècle la délibération par ordre a été en usage dans les états provinciaux comme dans les états généraux, parce que le plus souvent à cette époque chaque ordre participait, dans des conditions particulières, aux aides accordées au roi. Mais il n'en est plus de même au XV^e^. Dès cette époque, l'exemption de l'impôt direct en faveur des nobles vivant noblement est érigée en principe. Quant au clergé, il est certain que dans plusieurs assemblées d'états généraux tenus sous Charles VII il accorda un impôt particulier à lever uniquement sur ses membres[2], par suite il est évident que, dans ces assemblées, le clergé délibéra isolément; mais nous ne voyons jamais que le même fait se soit produit dans des assemblées d'états provinciaux. C'est qu'en effet, pour les impôts spéciaux au clergé, la répartition devait se faire par diocèse, et donner lieu dans chaque diocèse à des assemblées uniquement composées de membres du clergé et qui n'avaient rien de commun avec les états provinciaux[3]. De la constatation de ces deux faits, il résulte ceci : c'est que quand la noblesse et le clergé comparaissent aux états provinciaux, c'est uniquement comme représentants de leurs sujets roturiers; il n'y a donc aucune différence, au point de vue du droit, entre un membre du clergé et un noble, et conséquemment la délibération par ordre n'aurait pas de raison d'être. Ce fait est

1. Secousse, préf. du t. III des *Ordonnances*, p. lxv, et J. Paquet, p. 156.

2. Il en fut ainsi à Clermont, en mai 1421, à Bourges, en janvier 1423, à Poitiers, en octobre 1425, etc. V. notre *Étude chronol. sur les états généraux sous Charles VII*, dans le *Cabinet hist.*, 1878.

3. « Messire Martin de Vaux, prestre, commis à recevoir la composicion faite au roy nostre sire par les gens d'église du *diocèse* de Bourges..... » 1441. (Arch. nat. Z1A 13, f° 91.) — Le *diocèse* de Bourges était très différent comme étendue du *pays* de Berry.

surtout visible pour la Basse-Auvergne, où nous voyons sans cesse l'expression composée et indissoluble de « les gens d'église et nobles » opposée à celle de « les gens des bonnes villes. »

En réalité nous ne trouvons en présence dans les états que les représentants du plat pays (gens d'église et nobles) et les représentants des bonnes villes. Ces deux classes de personnes délibèrent-elles isolément? Non, répondrons-nous pour le Haut et le Bas-Limousin, la Haute-Auvergne, la Marche et le Franc-Alleu. Là en effet l'assiette de l'impôt est unique; il est également supporté par le plat pays et les bonnes villes. Il y a aussi bien solidarité entre le représentant d'une ville et le représentant d'un seigneur qu'entre le représentant d'une ville et celui d'une autre ville. La délibération par ordre n'a donc pas de raison d'être. Cela est si vrai que nous trouvons la même personne ayant procuration à la fois de l'abbé et de la ville de Maurs. Il n'en est pas ainsi dans la Basse-Auvergne. Là depuis la fin du XIV^e^ siècle une solidarité étroite s'était établie entre les treize bonnes villes qui faisaient elles-mêmes la répartition des impôts qu'elles avaient consentis; il y avait double assiette, l'une pour le plat pays, l'autre pour les bonnes villes. Il y avait donc forcément délibération distincte et quelquefois adoption de mesures différentes. Les exemples en sont nombreux. A l'assemblée tenue à Clermont en décembre 1436, le duc de Bourbonnais et d'Auvergne fit demander aux états 6,000 francs pour se dédommager de dépenses faites pour le pays; les gens d'église et nobles accordèrent cette somme, mais les bonnes villes ne consentirent à prendre leur part que de 4,000 fr. (soit 666 livres 13 s. 4 d.)[1]; à la session de Montferrant (août 1440), les gens d'église et nobles voulurent accorder aux commissaires du roi 350 liv.; les villes ne prirent leur part que de 250 liv., et les 100 liv. restantes furent supportées entièrement par le plat pays[2]. On trouve même des assemblées distinctes pour le même objet : ainsi en juillet 1455 les bonnes villes se réunissent à Riom pour accorder au duc de Bourbon leur part de 6,000 fr. qui lui avaient été octroyés « pieça » à Aigueperse par les gens d'église et nobles[3]. Dans les assemblées générales de la Haute et de la Basse-Auvergne, qui sont celles dont nous nous

1. Voy. Bibl. nat., Fr., 26069, n° 3055.
2. Ib., Fr., 22296, à la date.
3. *Arch. de Clermont*, reg. sans cote.

occupons surtout, on observait donc ce fait curieux : les députés envoyés par les quatre villes de la Haute-Auvergne ne pouvaient délibérer en commun avec les députés des villes de la Basse-Auvergne, car ils faisaient corps avec les gens d'église et nobles et n'avaient pour ainsi dire pas d'existence distincte. En 1442, une somme de 24,000 francs fut distribuée aux gens de guerre qui allaient à l'expédition de Gascogne pour les empêcher de ravager l'Auvergne : il fallait imposer cette somme pour rembourser ceux qui l'avaient avancée : les bonnes villes, c'est-à-dire les villes de la Basse-Auvergne refusèrent absolument de contribuer en rien au payement de cette somme : l'impôt fut supporté uniquement par le plat pays de la Basse-Auvergne et par la Haute-Auvergne tout entière[1].

Notre conclusion est donc que nulle part nous ne trouvons la délibération par ordre dans le sens rigoureux du mot; en Auvergne, il est vrai, les bonnes villes du bas pays délibèrent à part des autres membres des états qui sont solidaires, mais cette distinction ne se retrouve pas dans les autres provinces où les trois ordres sont étroitement unis.

§ 5. — *Les commissaires du roi.*

Les commissaires du roi auprès des états provinciaux étaient nommés par lettres-patentes. Ces lettres affectent suivant les cas deux formes diplomatiques. Tantôt elles sont rédigées dans la forme solennelle des chartes royales avec l'adresse « à tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront; » tantôt elles sont simplement adressées aux commissaires. La première forme est excessivement rare; elle n'est employée que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le roi confère à ses commissaires un pouvoir absolu pour l'exécution de leur mandat, avec promesse de ratifier tout ce qu'ils jugeront à propos de faire[2]. La

1. Voy. les *Instructions* de la Basse-Auvergne arrêtées à Aigueperse en janvier 1444. (Bibl. nat., Fr., 22296.)

2. C'est dans cette forme que sont rédigées des lettres de Charles VII du mois de décembre 1423 nommant des commissaires auprès des états d'Auvergne pour traiter avec eux de la suppression des aides et de leur remplacement par une taille pour trois ans : « Charles, etc., à tous, etc., ... comme ..... savoir faisons que Nous .... confians à plain des grans sens, preudommie, loyaulté et louable discrettion de nostre amé et feal conseillier l'arcevesque de Thoulouse, icellui de nostre certaine science et par la grant deliberacion de [nostre] conseil

seconde forme est pour ainsi dire la forme normale. Le roi, s'adressant directement aux commissaires, les charge, après un préambule plus ou moins long, de se transporter auprès des états convoqués pour tel jour, dans tel lieu, et de leur exposer l'objet de leur mission. Lorsqu'il s'agit de lever un impôt particulier dans l'intérêt immédiat de la province, le montant de l'impôt n'est ordinairement pas précisé, ou du moins une certaine latitude est laissée aux commissaires pour le fixer : ils doivent s'inspirer des circonstances et des dispositions des états[1]. Mais lorsqu'il s'agit d'une quote-part, la somme mise à la charge de la province est strictement indiquée. C'est ainsi que sont rédigées les nominations des commissaires auprès des états de l'Auvergne[2]. Il n'en

avons commis, ordonné et deputé, commettons, ordonnons et deputons, et en sa compaignie nostre amé et féal conseiller maistre Jehan de Troissy, bailli de Senliz, et par ces presentes leur donnons auctorité et mandement de eulx transporter oudit païs d'Auvergne et de ceste cause faire assembler en aucune des villes dudit païs les gens des Trois Estaz d'icellui païs, affin de sur les choses [dessusdictes] sentir et savoir plus à plain leur intencion et voulenté..... Nous à nosdiz conseilliers, tant ensemble que audit arcevesque seul et pour le tout, avons donné et donnons plain povoir de sur ce traicter, composer et appoincter avecques icelles gens des Trois Estaz .... et generaument de faire par *eulx* et *leurs* commis et depputez en ceste partie autant comme nous mesmes faire pourrions, et tout ce que par *eulx* aura ainsi esté fait, accordé et appoinctié touchant ces choses et leur deppendences aurons agreable et, se mestier est, le confermerons et auctoriserons par noz lettres patentes.... » (Bibl. nat., Fr., 5024, f° 162, copie contemporaine.)

1. Le 21 novembre 1438, Charles VII nommant des commissaires auprès des états du Limousin pour s'entendre avec eux au sujet de la reprise du château de Domme, charge ces commissaires de lever « ung aide de telle somme ou sommes avecques les fraiz raisonnables qu'*ilz adviseront* et *verront* estre necessaire pour le fait, execution et accomplissement des choses dessusdictes. » (Bibl. nat., Fr., 20417.) Le 9 octobre 1439, pour la reprise de Thenon, les commissaires auprès des états du Bas-Limousin sont chargés d'imposer 3,000 fr. et au besoin une somme plus forte, si les états y consentent, jusqu'à concurrence de 5,500 fr. (Ibid., ib., 22382, p. 11.)

2. « Charles, etc., à noz amez et feaulx Girart Blanchet, chevalier, nostre conseillier, maistre des requestes de nostre hostel, et maistre Jacques de Canlers, nostre secretaire, salut et dileccion..... Nous mandons et commettons par ces presentes, et à vous, nostredit conseiller, seul, que vous vous transportez en nostre ville de Montferrant, auquel lieu avons mandé estre assemblez lesdiz gens des Trois Estaz desdiz bas et hault pays d'Auvergne ou 20e jour de janvier prouchain venant, et à yceulx par vous remonstrez nosdiz besoing et necessité et les grans charges que avons à supporter ..... requerans bien instamment de par nous, sur tant qu'ilz veulent le bien de nous et de nostre seigneurie et desirent nous faire service et plaisir et sur leurs loyaultez et obeissance qu'ilz nous doivent, que pour nous aidier et secourir à nosdiz affaires, ilz nous octroyent et

est pas de même pour les autres provinces qui nous occupent, et nous avons là un fait singulier à signaler. Les lettres-patentes destinées au Franc-Alleu, au Limousin et à la Marche ne font aucune mention des états provinciaux : à s'en tenir au texte de ces documents, les commissaires sont chargés non d'assembler les états pour obtenir d'eux l'octroi d'un subside, mais d'imposer pour ainsi dire d'office une certaine somme fixée par le roi. Tel est le cas par exemple pour des lettres de Charles VII, données à Saint-Ahon le 13 juin 1437, par lesquelles il charge l'évêque de Poitiers (Hugues de Comberel), le chancelier de la Marche (Jean Barton), le seigneur de Saint-Marc (Gautier de Péruce) et Tandonnet de Fumel de répartir sur le Haut-Limousin une aide de 10,000 francs[1]. Si ce document nous avait été seul conservé, nous pourrions croire que les états ne sont nullement intervenus dans cette affaire : ce serait une grave erreur, car nous voyons par une pièce postérieure que, suivant la pratique ordinaire à cette époque, les commissaires durent assembler les états du Haut-Limousin pour obtenir leur consentement[2]. La particularité que nous avons signalée n'est donc qu'un simple procédé de chancellerie auquel il ne faut attribuer aucune importance réelle. Il est cependant singulier que la chancellerie royale, suivant sans doute en cela les traditions du règne précédent, évitât si soigneusement de prononcer le nom des états lorsqu'elle devait rédiger une série de lettres closes pour convoquer les membres de ces assemblées.

En même temps que ces lettres-patentes, les commissaires devaient emporter des lettres closes signées de la main du roi qui les accréditaient auprès des états. Nous sommes encore obligé de faire un emprunt aux archives de la ville de Lyon[3] pour donner un exemple de ce genre de pièces. Il n'est pas douteux que des lettres analogues aient été adressées à chaque session aux états des provinces que nous étudions :

accordent la somme de 25,000 livres tournois..... Chinon, 26 décembre 1431. » (Bibl. nat., Pièces orig., 364, dossier Blanchet, n° 32.)

1. Bibl. nat., Fr., 21427, n° 1.

2. « C'est le taux et assiete de l'aide de x mille livres tournois octroyé au roy nostre sire par les gens des Trois Estaz du hault pays de Lymosin, en la ville du Daurat, ou moys d'aoust mil iiijc trente et sept..... » Signé Gautier de Peruce et J. Barton. (Bibl. nat., Fr., 23902, à la date.)

3. AA 22, f° 58, original, — avant 1449.

De par le Roy

Nos amez et feaulx et chiers et bien amez,

Nous envoions presentement par devers vous noz amez et feaulx conseilliers Jehan de Bar, escuier, general sur le fait de noz finances, et Theaul de Valpargue, nostre chambellan, pour vous dire et remonstrer de par nous certaines choses qui grandement touchent le bien et entretenement de nostre seigneurie, lesquelles avons très à cuer; si vous prions tant a certes que povons que les vueillez oir et croire, et faire et acomplir tout ce qu'il vous diront et requerront sur ce de par nous, et à leur rapport adjouster plaine foy et creance, comme se nous mesmes le vous disions.

CHARLES. BARDOIS.

Donné à Bourges le penultieme jour de novembre.
Et sur la bande : A nos amez et feaulx et chiers et bien amez les gens d'eglise, nobles et autres gens des trois estaz du pais de Lionnois.

La première charge des commissaires était donc de réunir les états, de leur exposer les demandes du roi et de leur en requérir l'octroi. Nous avons dit que leur commission portait ordinairement le montant du subside qu'ils devaient demander. Si les états refusaient de voter la somme entière, les commissaires pouvaient-ils de leur propre autorité faire la réduction réclamée? En mai 1433, un secrétaire du roi, Étienne Froment, est envoyé dans la Marche requérir une aide de 5,000 francs : les états, invoquant la pauvreté du pays, ne lui accordent que 3,500 francs, « lequel octroi, dit Charles VII, pour ce qu'il n'estoit pas d'aussi grant somme comme nous le requerions avoir, nostredit secrétaire n'a osé ne voulu accepter sans savoir de nous nostre voulenté sur ce, et pour ceste cause, et aussi qu'on ne voulloit pas que ledit aide feust si prestement levé comme le requerions, s'en est nostredit secrétaire retourné par devers nous[1]. » Nous voyons aussi que presque toutes les fois que les états du Limousin et de l'Auvergne obtinrent des réductions d'impôts, ce fut à la suite de députations spéciales envoyées auprès du roi. Toutefois il n'y a rien d'absolu. Par lettres du 16 juillet 1437, le roi avait chargé Trolhart de Montvert, Jean du Mas et Guillaume Le Maréchal d'imposer en Franc-Alleu une aide de 700 francs. Mais devant l'attitude des états, les commissaires durent prendre sur eux de leur accorder un

1. Bibl. nat., Fr., 20417, à la date.

rabais de 200 francs, « afin que plus liberalement ilz octroiassent ledit aide [1]. » Une plus grande latitude était laissée par le roi aux commissaires en ce qui touche les frais. Avant 1440, presque toutes les commissions ont la formule : « avec telz fraiz raisonnables que verrez estre à faire. » Le montant de ces frais était fixé de concert par les états et les commissaires. Plus tard, leur initiative est encore restreinte à ce sujet : les lettres patentes indiquent même le montant des frais, et les commissaires reçoivent du conseil des instructions spéciales pour la distribution de ces sommes supplémentaires [2]. Parfois le roi les charge simplement de contrôler l'emploi des sommes que les états veulent lever outre le principal, et alors ils doivent en certifier la distribution [3].

Là se borne à peu près le rôle des commissaires auprès des états d'Auvergne ; dans nos autres provinces, il est notablement plus étendu. Ce sont eux qui font le répartissement entre les paroisses et qui signent le rôle distributif des frais ; en outre, comme il n'y a pas d'élus sur le fait des aides dans le Franc-Alleu, dans le Limousin ni dans la Marche, ils sont chargés de juger sans appel les débats qui peuvent naître entre les parties au sujet de l'impôt dont ils sont commissaires [4]; ce sont eux qui investissent solennellement le receveur de son office et qui reçoivent son serment et son cautionnement [5] ; ils doivent encore surveiller la levée de l'impôt, et quand des cas de force majeure empêchent le receveur de le recouvrer en entier, ils doivent lui en donner une attestation pour lui servir de décharge devant la chambre des comptes [5]. Ils ne sont pas tenus, il est vrai, de s'acquitter en personne de toutes ces charges. Ainsi nous voyons les commissaires du roi dans la Marche nommer des sous-commissaires pour faire le répartissement particulier entre les paroisses de la châtellenie du Dognon [6], et les commissaires du Haut-Limousin se déchargent volon-

1. Bibl. nat., Fr., 23902.

2. Le 7 février 1444, Charles VII ordonne aux commissaires en Auvergne d'imposer seulement, outre le principal, 4,460 francs sur le bas pays et 1,760 sur le haut, « pour tous frais et instructions, et pour distribuer comme ordonné et chargé vous avons. »

3. Voyez un de ces certificats : Bibl. nat., Fr., 20885, f° 25.

4. Voyez-en des exemples : Bibl. nat., Pièces orig., 207, dossier *Barton*, n° 12, et *Ibid.*, 520, dossier *Brion*.

5. Voyez plusieurs exemples de ces attestations : Arch. nat., K 64, n° 5, et Bibl. nat., Pièces orig., 207, dossier *Barton*, n° 29, et Fr., 26265, au mot *Barton*.

6. Pièce du 21 janvier 1444. (Bibl. nat., Fr., 26072, n° 4931.)

tiers sur les juridictions locales du soin de rendre la justice[1].

En récompense de toutes ces obligations, les commissaires recevaient une indemnité ou gratification de la part des états. Cette gratification varie suivant la qualité du personnage qui en est l'objet, suivant les provinces et suivant les années. En Auvergne, messire Girart Blanchet et maistre Jacques de Canlers, commissaires en 1432, reçoivent, le premier 200 francs, le second 100 seulement ; en 1445 l'évêque de Maillezais (Thibaut de Lucé) et Jean de Bar ont chacun 500 francs ; de même, en 1448, les états votent 1500 francs pour Pierre de Brezé, Jean de Bar et Jacques de Chabannes. En Franc-Alleu, l'allocation varie de 15 à 25 fr. En Haut-Limousin, Thibaud de Vitry, Jean Barton et Tandonnet de Fumel reçoivent chacun 150 francs en 1435 ; en 1437 l'évêque de Poitiers reçoit 200 francs et les trois autres commissaires 100 francs seulement. Les états du Bas-Limousin sont un peu moins généreux : en 1439 l'évêque de Maillezais reçoit 150 francs et l'autre commissaire, Gautier de Péruce, 50 francs ; pourtant, en 1441, les trois commissaires reçoivent chacun 150 francs. L'indemnité ordinairement votée par les états de la Marche est encore moins considérable : en 1431 les trois commissaires, Bertrand de Saint-Avit, Jean Barton et Guillaume Piédieu, reçoivent ensemble 40 francs, ce qu'il faut sans doute attribuer à une pauvreté excessive de la province à ce moment, car, en 1440, Bertrand de Saint-Avit reçoit 120 francs et les deux autres chacun 60 francs ; en 1445 nous voyons allouer 100 francs à chacun des trois commissaires, et c'est depuis lors le taux normal.

Le nombre des commissaires n'est pas fixe : on en trouve rarement cinq, plus fréquemment quatre, ordinairement trois ou deux. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient au complet pour remplir leur mandat : les lettres du roi portent d'habitude la formule : « et aux quatre, trois ou deux d'entre vous en l'absence des autres, » mais il y a presque toujours un des commissaires, celui dans lequel le roi a le plus de confiance, dont la présence est indispensable. Cela arrive notamment lorsqu'ils ne sont que deux : ainsi, en 1431, Charles VII charge Jacques de Canlers et Girart Blanchet, et au besoin ce dernier seul, d'assembler les états de l'Au-

1. « Aux officiers du roy estans à Lymoges qui demeurent chargiés en l'absence des commisseres de décider et congnoistre des debas qui pourront mouvoir de partie à partie à cause dudit aide a esté ordonné la somme de xx l. t. » 1438. (Bibl. nat., Fr., 23902.)

vergne[1]. Il est à remarquer que, dans cette dernière province, les commissaires sont presque toujours étrangers au pays, tandis que le cas contraire est très fréquent dans le Franc-Alleu, le Limousin et la Marche ; c'est à ce point que, de 1424 à 1441, les commissaires de la Marche sont presque toujours le sénéchal, le chancelier et le garde[2] de ce comté ; mais, de 1441 à 1451, cette charge est assez souvent confiée à des personnages étrangers à la province. Le même individu est souvent commissaire dans plusieurs pays à la fois : il est de règle que les commissions du Haut et du Bas-Limousin, lorsqu'elles ne sont pas composées d'une manière identique, aient plusieurs membres en commun : cette habitude n'avait pas d'inconvénients, à cause du peu de durée des sessions.

Plus de soixante personnages ont tour à tour été envoyés par Charles VII, de 1420 à 1451, auprès des états de l'Auvergne, du Franc-Alleu, du Limousin (haut et bas) et de la Marche[3]. Ce

1. Voyez plus haut, p. 278, note 2.

2. Nom que l'on donnait au lieutenant du sénéchal.

3. Voici la liste complète de ceux qui sont venus à notre connaissance avec les dates extrêmes auxquelles chacun d'eux a rempli les fonctions de commissaires du roi : Étienne du Ban, 1441. — Jean de Bar, 1444-1449. — Pierre de Bar, 1445-1446. — Nicole de la Barre, 1423. — Jean Barton, 1424-1451. — Beraud, dauphin d'Auvergne, 1426. — Girart Blanchet, 1431-1432. — Martial Boyol, 1423. — Guillaume de Bresons, 1441. — Nicole du Breuil, 1445-1449. — Pierre de Brezé, 1448. — Guérin de Brion, 1424. — Jean Bureau, 1447-1451. — Aleaume Cachemarée, 1420. — Jacques de Canlers, 1432. — Jacques de Chabannes, 1448-1449. — Auvergnat Chaperon, 1440. — Guillaume Charrier, 1425. — Étienne Chevalier, 1451. — Georges Le Clère, 1448. — Jean de Cluys, évêque de Tulle, 1435-1450. — Jacques Cœur, 1443-1444. — Hugues de Comberel, évêque de Poitiers, 1437. — Guichard de Comborn, abbé d'Userche, 1439. — Jacques de Comborn, depuis évêque de Clermont, 1438-1440. — Jean, vicomte de Comborn, 1423. — Guillaume Cousinot, 1440-1441. — Charles de Culant, 1445-1446. — Guillaume Dinematin, 1423. — Charles Double, 1434-1435. — Louis d'Escoraille, 1423. — Amaury d'Estissac, 1435. — Jean d'Étampes, 1443. — Gilbert de La Fayette, maréchal de France, 1446. — Étienne Froment, 1433-1439. — Tandonnet de Fumel, 1435-1441. — Pierre Garnier, 1435. — Louis de Gimel, 1443. — Jean Girard, 1426. — Antoine Greelle, 1442. — Guillaume Juvenel, depuis chancelier de France, 1441-1443. — Guillaume Lallier, 1420. — Guillaume Le Maréchal, 1437-1449. — Guillaume de Lermite, 1425-1442. — Guillaume Le Tur, 1425-1431. — Thibaut de Lucé, évêque de Maillezais, 1438-1445. — Emery de la Marche, 1425. — Jean du Mas, 1437-1442. — Jean du Ménil-Simon, 1450-1451. — Pierre de Montbrun, évêque de Limoges, 1423-1428. — Trolhart de Montvert, 1437-1446. — Denis du Moulin, archevêque de Toulouse, 1423. — Jean de Naillac, 1424. — Jean Nerement, 1442. — Audoin de Péruce, 1423. — Gautier de Péruce, 1437-1439. —

sont pour la plupart, ecclésiastiques ou laïques, gens d'épée ou de robe (ces derniers en majorité), des membres du Grand Conseil, du Parlement, de la Cour des aides ou de la Chambre des comptes, des secrétaires du roi, etc. On y trouve beaucoup de noms célèbres ; mais il y a encore plus de ces personnages de deuxième ordre qui, pour être moins illustres aujourd'hui que les Jacques Cœur, les Jean Bureau et les Etienne Chevalier, n'en ont pas moins exercé dans leur temps une influence considérable et rendu d'importants services au gouvernement de Charles VII.

A. THOMAS.

(*Sera continué.*)

Guillaume Piédieu, 1424-1446. — Pierre Raoul, 1441-1442. — Jean de Saincoins, 1447-1449. — Bertrand de Saint-Avit, 1424-1451. — Jean Taumier, 1441. — Jean de Troissy, 1423. — Jean Tudert, 1441-1446. — Pierre de Tuillières, 1444. — Guillaume de Vic, 1438-1440. — Thibaut de Vitry, 1435-1436.

UN

BANQUIER PROTESTANT EN FRANCE

AU XVII[e] SIÈCLE.

BARTHÉLEMY HERWARTH

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

(1607-1676).

On ignore communément que c'est un Allemand qui, par les subsides en argent qu'il fournit à la couronne de France, par les négociations qu'il n'hésita point à engager avec l'armée du fameux Bernard de Saxe-Weimar, pour faire passer cette armée au service de la France, a contribué à nous maintenir en possession de l'Alsace, dans un temps où la conquête de cette province ne nous était pas encore définitivement acquise.

Ce fait historique, qui n'a rien de bien flatteur pour le patriotisme germanique, suffirait seul à signaler le nom de Barthélemy Herwarth, si ce dernier ne se recommandait par d'autres titres à l'attention de l'historien. Devenu des nôtres, c'est-à-dire Français[1], Herwarth[2] occupa les charges les plus élevées dans les

1. Nous n'avons pu déterminer à quelle époque B. Herwarth s'était fait naturaliser. Dans un ouvrage allemand du temps, ouvrage sans doute fort rare, mais dont il existe un exemplaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale de Paris (*Von den kœnigl. franzœsischen Finanzen*. Nürnberg, 1665, in-24, 276 Seit.), nous avons trouvé à la page 20 ce simple renseignement : « Herr... Hœrwart, ein Geschlechter von Augspurg, *der sich naturalisiren lassen*. » L'auteur anonyme revient sur le même fait aux pages 211 et 271; mais il s'est totalement trompé sur les noms de baptême du personnage.

2. Nous avons conservé à ce nom son orthographe primitive; voici pourquoi : il est probable, il est certain même qu'une fois fixé définitivement en France,

finances : protestant, il fut le bienfaiteur, le protecteur de ses coreligionnaires, qu'il introduisit en foule dans cette administration, au grand bénéfice de nos finances, qui n'en furent que mieux gérées; et ce rôle généreux qu'il remplit avant la persécution, sa famille le continua jusqu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes, et même après, sur la terre étrangère.

Mais une circonstance qui, plus que toutes les autres peut-être, fera vivre le nom de Herwarth, c'est qu'il est intimement lié à celui de La Fontaine. Ce fut dans l'hôtel des Herwarth, présentement occupé par l'administration des postes, que mourut notre inimitable fabuliste. Recueilli dans cet asile, non par Barthélemy Herwarth, mort à cette époque, mais par son fils, grand ami du poète, La Fontaine y passa les dernières années de sa vie. Dans l'acte de son inhumation, relevé sur le registre des sépultures de la paroisse Saint-Eustache, pour l'année 1695, on lit : « ... Jean de La Fontaine, un des Quarante de l'Académie françoise, âgé de soixante-seize ans, *demeurant rue Platrière, à l'hostel Derval* (lisez *de Herwarth*)[1]. »

D'où vient donc que ce nom soit si peu connu? A part quelques lignes que Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, consacre à B. Herwarth, et qui sont, comme toujours, marquées au coin de la précision et du bon sens[2]; à part un article, important il est

Herwarth changea l'orthographe de son nom allemand. La preuve, c'est que dans les deux lettres de lui que nous avons retrouvées (*Bibl. de l'Institut. Mss.*), l'une de l'année 1650, l'autre de 1651, il signe son nom de la façon suivante : *Hervart*. C'est aussi sous cette forme que son nom se présente dans les mémoires et les documents contemporains où il est le plus correctement écrit. Mais dans l'incertitude où nous étions de l'époque précise à laquelle ce changement s'est opéré, nous avons cru devoir nous en tenir à l'orthographe primitive.

Autre remarque. On trouvera dans ce travail le nom du personnage écrit *Herwarth* tout court, et non pas *d'Herwarth*, c.-à-d. sans être précédé de la particule nobiliaire. Herwarth y avait droit sans nul doute. Seulement s'est-il contenté de traduire par le *de* français la particule allemande *von*, dont le nom de ses ancêtres était toujours accompagné en Allemagne (les Herwarth étaient une famille patricienne d'Augsbourg), ou bien a-t-il été anobli dans son pays d'adoption, comme tout porte à le croire? Nous l'ignorons. Mais n'ayant pas trouvé trace des lettres de noblesse qui durent lui être accordées, dans le doute nous avons préféré nous abstenir.

1. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal. 2e édit. Paris, Plon, 1872. 1 vol. gr. in-8°, à l'article : *La Fontaine* (*Jean de*), page 723, 2e colonne.

2. *Liste raisonnée des .... surintendants des finances*, à la suite de l'art. *Fouquet*, en tête du *Siècle de Louis XIV*.

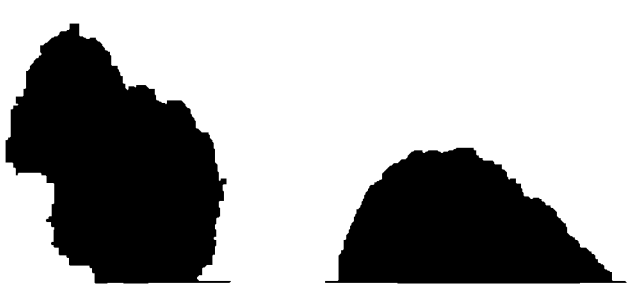

vrai, sur le personnage en question, dans le *Dictionnaire de Moréri*[1]; sauf enfin une notice biographique dans la *France protestante*[2], nous n'avons rien d'un peu suivi, d'un peu complet, sur la vie de cet étranger devenu Français, excellent Français, de ce riche financier qui avait fait sa fortune, non dans les fermes, mais dans le commerce de la banque; qui vint plus d'une fois au secours de l'État dans des moments difficiles, et qui sans doute, de la charge de contrôleur général, serait monté au poste de surintendant des finances, sans sa qualité de protestant.

Les menus détails concernant Herwarth ne manquent pourtant point dans les écrivains du temps. Lorsque notre attention fut attirée sur ce sujet[3], et que nous eûmes commencé nos recherches, nous fûmes étonné de trouver un aussi grand nombre de renseignements sur son compte, dans les Mémoires dont notre littérature historique abonde au XVII^e^ siècle. Mais, en même temps, un fait nous frappa : c'est la forme irrégulière et incorrecte sous laquelle le nom tudesque du personnage s'y présente le plus souvent. A quoi tient cette anomalie? A la façon adoucie et par suite défectueuse dont ce nom a dû être prononcé et, à l'occasion, écrit par les contemporains? Est-ce la faute de copistes négligents? Est-ce celle des éditeurs, ayant travaillé d'après les manuscrits, et n'ayant pas pris la précaution de rectifier des erreurs d'orthographe? Toujours est-il que sur la langue des uns, et sous la plume des autres, Herwarth, ou avec la particule, de Herwarth, est devenu tantôt Herval et Erval, tantôt Dherval et Derval; on rencontre même parfois des formes telles que

1. *Grand Dictionnaire historique*, par L. Moréri. Nouv. édit. Paris, 1759. 10 vol. in-f°, au t. V, art. *Hervart*, p. 645.

2. *La France protestante, ou Vies des protestants français*, par MM. Eug. et Em. Haag. Paris, Cherbuliez, 1846-58. 9 vol. in-8° et 1 de Pièces justificatives. T. V, au mot *Hervart*, p. 512.

3. *Die Brüder Bartholomæus und Johann-Heinrich Herwarth*, von Hans Herwarth von Bittenfeld, dans *Zeitschrift des histor. Vereins für Schwaben und Neuburg* (Augsburg, 1874, in-8°). I^r^ Jahrg., 2^e^ Heft. La notice de M. Hans Herwarth, sans doute un descendant de celui dont nous allons parler, occupe dans les Mémoires de cette société les pages 183-206. Elle est faite, on le devine, au point de vue allemand; c'est le point de vue français que nous avons surtout envisagé dans notre mémoire. La notice de M. Hans Herwarth est loin d'être complète : on le verra d'ailleurs, en comparant son travail avec celui que nous présentons aujourd'hui et qui est le fruit de longues recherches.

celles-ci : Herballe, Herveau, Hérouard, etc. En de certains passages des Mémoires de Gourville, de Retz, de Saint-Simon, où il est question de lui, vous croiriez qu'il s'agit d'un autre personnage.

Rassembler ces fragments isolés, épars ; en restituer à qui de droit le contenu; les rapprocher, les éclairer les uns par les autres, les coordonner au moyen du fil chronologique qui leur a fait défaut jusqu'ici ; les compléter par des renseignements nouveaux, empruntés à des documents inédits que nous ont fournis les archives et les bibliothèques, et à l'aide de tous ces éléments, reconstituer la biographie d'un personnage du grand siècle, qui fut en rapport avec Mazarin, Colbert, Fouquet, et d'autres encore, tel est l'objet de ce travail.

I.

La prospérité commerciale de Lyon ne date pas d'aujourd'hui. Elle était déjà fondée au XVI^e^ siècle. Ses foires, établies par Louis XI, et dont la principale se tenait au mois d'août, étaient le rendez-vous d'un grand nombre de marchands, soit indigènes, soit étrangers, ces derniers venus de la Savoie, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie. Tout le commerce de transit de l'Italie avec la France, avec l'Angleterre, avec l'Allemagne, se faisait par ce canal. Le chiffre d'affaires qui se concluaient ou se terminaient pendant le temps des foires, dépassait parfois un million de livres.

Aussi, la ville de Lyon, admirablement située pour le commerce, « ez limites et marches du royaume », comme il est dit dans un ancien historien, Lyon qui, en raison de cette situation favorable, avait, dans le siècle précédent, détourné à son profit, et au grand désespoir des comtes de Savoie, le transit qui jusque-là s'était porté sur Genève, Lyon pouvait-il être cité comme un des plus grands marchés de l'Europe (*celeberrimum totius Europæ emporium*).

Les marchands étrangers venus pour leurs affaires se contentaient souvent d'y passer ; mais beaucoup d'entre eux s'y fixaient, et y fondaient des établissements, des comptoirs. Ces étrangers formaient des colonies ayant chacune ses consuls, ses procureurs, ses lieux d'assemblée. La loge des Florentins, entre autres, était

célèbre, beaucoup d'individus de cette nation s'étant réfugiés à Lyon après la conspiration des Pazzi, et y ayant acquis, à l'époque dont nous parlons, une grande prépondérance, surtout dans les affaires de banque. Lyon, en effet, n'était pas seulement un centre de production, une place de commission, c'était encore un marché pour le commerce de l'argent, et le change de Lyon réglait le cours de la monnaie en Europe. Après les Florentins, les Lucquois, qui faisaient aussi le commerce de la banque, avaient conquis un grand ascendant : venaient ensuite les Génois et les Vénitiens[1].

Les Allemands tâchaient de s'élever à la hauteur des Italiens. Parmi les cités commerçantes d'Allemagne qui entretenaient avec Lyon des relations fructueuses et suivies, Augsbourg tenait la première place[2]. Ce fut ainsi qu'un des membres de la famille Herwarth, famille patricienne d'Augsbourg, qu'on trouve déjà établie en Bavière au XIII^e^ siècle, vint se fixer à Lyon vers la fin du XVI^e^. Cet étranger s'appelait Daniel Herwarth. Il était arrière-petit-fils d'un zélé protestant, George Herwarth, qui s'était mis à la tête de ses compatriotes à Augsbourg, lors de la formation de la ligue de Smalkalden.

Jeune, avide de faire fortune, Daniel se maria en 1599, à Lyon, avec Anne Erlin, d'origine allemande, et que dans les généalogies françaises qui furent dressées dans la suite, à l'époque de l'élévation et de la splendeur de la famille, on désigne sous le nom incorrect de Herrelin[3]. Les deux fils issus de ce mariage furent : Barthélemy (Bartholomæus), né le 16 août 1607, et Jean-Henri (Johann-Heinrich), né en 1609[4].

1. *Histoire de la ville de Lyon, par J.-B. Montfalcon, revue par C. Breghot du Lut et A. Péricaud, membres de l'Académie de Lyon*. Lyon, 1847, 2 vol. gr. in-8°, t. I, ch. V et VII. — Voir aussi, pour le faste des banquiers à Lyon et la considération dont ils jouissaient en cette ville au XVII^e^ siècle, les *Lettres historiques et galantes de M^me^ Du Noyer*. Nouv. édit. Londres, 1757. 9 vol. in-12, t. II, p. 358 et 359.

2. *Die Brüder*, p. 184.

3. Dossier *Hervarth, d'Augsbourg*, au Cabinet des titres (Bibl. nat., départ. des mss.).

4. Tout porte à croire qu'ils naquirent à Lyon, où du reste ils passèrent leur enfance. Voy. le mémoire *Die Brüder*, p. 184. Ils naquirent donc selon toute probabilité en cette ville, mais de nationalité allemande. Ainsi qu'on le verra ci-après, les lettres de Gui Patin parlent de Barthélemy comme étant né à Lyon, mais d'origine suisse.

On ne sait à quelle époque leur père mourut; quant à leur mère, elle avait précédé son mari dans la tombe, en 1622. Daniel Herwarth laissait une fort belle fortune, amassée dans le commerce de la banque. Ses fils, élevés dans la religion protestante qu'il aimait, qu'il suivait fidèlement, quittèrent la France après le décès de leur père, décès qui dut avoir lieu entre les années 1622 et 1632. Du moins, on les trouve à Francfort-sur-le-Mein à cette dernière date.

C'était, comme on sait, l'année de la mort de Gustave-Adolphe, le défenseur de la cause protestante, dont l'œuvre allait être continuée par le duc Bernard de Saxe-Weimar. Les frères Herwarth étaient profondément attachés à leur foi qu'ils sentaient menacée par la ligue des princes catholiques. C'était chez eux une tradition de famille. Leur aïeul avait, comme nous l'avons dit, marqué dans la ligue de Smalkalden; leur grand-père, Ulrich Herwarth, avait fait une résistance opiniâtre au calendrier grégorien; leur père avait vécu en fidèle huguenot, et il avait élevé ses enfants dans les mêmes principes. Rien d'étonnant, par conséquent, s'ils prirent parti pour Bernard de Saxe-Weimar, général des troupes suédoises à la solde de la France, laquelle travaillait, suivant sa politique traditionnelle, à l'affaiblissement et à l'abaissement de la maison d'Autriche.

Les subsides de la France n'étaient pas toujours régulièrement payés : plus d'une fois les frères Herwarth durent venir au secours du général dans ses embarras financiers. Barthélemy et Jean-Henri avaient la charge de munitionnaires de son armée, dont ils étaient, en même temps, les trésoriers payeurs. Mais ils ne se bornèrent point à ces fonctions subalternes. Par leur zèle religieux, par leurs aptitudes d'hommes d'affaires, et même par leur courage dans l'action à laquelle il semble qu'ils se soient mêlés en plusieurs circonstances critiques, ils avaient gagné la confiance, disons plus, l'amitié de Bernard. Ils furent employés par lui à des négociations délicates, et chargés à l'occasion de missions périlleuses, dont ils paraissent s'être acquittés de manière à justifier cette confiance de leur chef[1]. Ayant fréquem-

L'auteur du mémoire allemand dont nous venons de rappeler le titre ne donne non plus aucun éclaircissement sur l'époque à laquelle B. Herwarth a dû se faire naturaliser : ce fut sans doute lorsqu'on le nomma intendant des finances.

1. On peut voir dans une édition publiée à Augsbourg, en 1642, de l'*Historia*

ment à négocier avec des agents français, le duc devait se féliciter d'avoir à son service des hommes aussi dévoués et connaissant aussi bien la France et sa langue, avantage qui n'était pas commun à cette époque.

Les deux frères accompagnèrent-ils le duc dans le voyage que ce dernier fit à Paris, au mois de mars 1636? L'historien allemand qui a écrit la biographie la plus complète et la plus exacte de Bernard de Saxe-Weimar, M. B. Rœse, n'en fait pas mention[1]; mais dans l'*Histoire du règne de Louis XIII,* par Michel Le Vassor[2], Barthélemy Herwarth est désigné comme ayant fait partie de la suite du général, dont il était un des confidents.

Le chef de l'armée protestante venait en France pour veiller à l'exécution d'un traité conclu quelques mois auparavant, et pour prendre des mesures en vue de la prochaine campagne[3]. La cour mit tout en œuvre pour gagner, pour séduire celui qu'on voulait attacher aux intérêts de la France. Richelieu le reçut à Rueil de la façon la plus gracieuse; il le traita « de son meilleur ami du « monde » et, grande marque d'honneur, au départ, il le reconduisit jusqu'à son carrosse. Ce fut une succession ininterrompue de fêtes, de concerts, de spectacles, de chasses, de revues, de feux d'artifice. L'entretien de Bernard et de sa suite coûtait au roi 2,000 florins par jour. C'était à qui parmi les courtisans déploierait le plus de magnificence pour le recevoir, afin de plaire à Richelieu. Ce fut pendant un de ces festins qu'on demanda au duc comment il avait fait pour perdre la bataille de Nordlingen. « J'ai fait absolument comme si j'avais dû la gagner, » répondit-il à son interlocuteur. On cite encore sa réponse au Père Joseph. Celui-ci, déroulant des cartes et voulant indiquer à Bernard où et comment celui-ci devait prendre certaines forteresses : « Oui, répondit-il, si les villes pouvaient se prendre avec les « doigts. »

universale delle guerre, 1630-1640, par le comte Galeazzo Gualdo-Priorato, vénitien, édition dédiée : *Al molto ill. signore Giov.-Arrigo Herwart, sign. della maggiore Huningen*, les services que rendit cet Henri Herwarth au duc de Saxe-Weimar.

1. *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, von Dr B. Rœse. Weimar, 1829. 2 vol. in-8°, II, 107-114.

2. *Histoire du règne de Louis XIII*, par Michel Le Vassor. Amsterdam, P. Brunel, 1700-1711. 10 tomes en 20 volumes in-12. VIII, 2, p. 165-167.

3. Rœse, II, 287 et suiv.

On essaya de retenir le duc par des liens plus étroits encore. Une brillante alliance aurait pu le fixer en France : on y songea, paraît-il ; mais, comme sous ce projet il crut en découvrir un autre, qui tendait à sa conversion à la religion catholique, il se tint dès lors sur ses gardes. Afin de ne laisser aucun doute sur ses sentiments, ainsi que sur son attachement à sa foi religieuse, il affecta de faire célébrer souvent par son chapelain l'office protestant. Si son cœur s'était laissé prendre, les charmes de Marguerite de Rohan, auxquels il ne se montrait point insensible, eussent opéré ce miracle; on remarqua que pendant son séjour à Paris il rendit de fréquentes visites au père, le duc Henri de Rohan ; mais les attentions qu'il lui témoigna étaient, disait-on, à l'adresse de la fille plutôt qu'à celle de l'illustre capitaine, chef du parti réformé de France.

Les tentatives dont nous parlons se poursuivirent même après le départ de Bernard (15 mai 1636). La prise de Brisach (1639) et le désir de conserver à la France une conquête aussi importante leur donnèrent un nouvel aliment. Divers partis de haute naissance furent proposés. Le nom de la nièce du cardinal, Marie de Vignerod, dame de Combalet, fut, dit-on, mis en avant : c'était l'unique héritière de Richelieu, elle devait apporter en dot un revenu annuel de 800,000 livres. Le Vassor, qui mentionne le fait, mais qui place cette négociation à la date de 1636, c'est-à-dire lors du séjour de Bernard à Paris, Le Vassor prétend que le duc accueillit dédaigneusement l'ouverture qui lui fut faite : « M^me^ de Combalet, aurait-il répondu, est assez belle pour en faire ma maîtresse ; mais M. le cardinal me connaît bien mal s'il me croit capable de consentir à une alliance aussi inégale. »

Bernard s'empressa de conter à son ami et confident, Barth. Herwarth, ce qui venait de se passer. Celui-ci, qui connaissait mieux que son maître les airs et le langage de la cour de France, fut effrayé, — toujours d'après Le Vassor, — de la témérité de Bernard et lui dit : « Vos sentiments, Mgr, sont dignes d'un prince de votre auguste maison; mais plût à Dieu que vous ne les eussiez point déclarés ! On ne manquera point de les rapporter à M. le cardinal. Vous connoissez combien il est sensible au mépris, et à quel excès son humeur vindicative est capable de le porter ; » à quoi Le Vassor ajoute : « On a cru que Richelieu, irrité au dernier point contre Weimar, songea dès lors à se

défaire de lui. Je tiens cette anecdote d'un très bon endroit. »

Le Vassor s'est bien gardé de citer son autorité. En tout cas, dans les pièces et les documents originaux recueillis par le biographe de Bernard, M. Rœse, il n'est question de rien de semblable. En supposant qu'un mariage avec la nièce de Richelieu ait été proposé, il est probable que si le duc crut devoir le rejeter, il n'accompagna point son refus d'un propos aussi inconvenant et aussi injurieux pour le cardinal. Quant à la dernière insinuation de l'historien Le Vassor, il est inutile de la réfuter. La fièvre, et non le poison, enleva Bernard de Saxe-Weimar.

Si nous avons reproduit cette anecdote, c'est uniquement parce que le nom du personnage qui nous occupe s'y trouve mêlé et que, grâce à cette indication, nous pouvons fixer la date d'un des séjours qu'il fit à Paris pour le service de son maître, à moins qu'on ne veuille supposer que l'histoire est également apocryphe en ce qui concerne la présence de Barth. Herwarth à Paris, à la suite de Bernard de Saxe-Weimar.

Le duc mort (18 juillet 1639), il s'agissait de ne pas laisser en d'autres mains le fruit de ses conquêtes obtenues avec l'argent de la France. L'Alsace en était le prix. Si l'armée de Bernard se mettait à la solde d'une autre puissance, c'en était fait de l'œuvre poursuivie par Richelieu [1]. Mais pour retenir cette armée et pour engager les chefs qui la commandaient dans le service de la France, il fallait ce qu'on a toujours appelé le nerf de la guerre.

L'argent nécessaire pour gagner les chefs de l'armée weimarienne fut fourni, soit par les deux frères Herwarth, soit par Barthélemy seul, qui, ayant vécu dans la familiarité du duc de Weimar, connaissait personnellement tous ses officiers, et qui, doué en outre « de beaucoup de liant dans le caractère et dans la conversation, » était plus apte qu'aucun autre à faire réussir

1. Plusieurs compétiteurs se présentèrent pour enlever cette armée à la France. Dans le nombre était un prince allemand dépossédé, Charles-Louis, électeur palatin, fils de Frédéric V, roi de Bohême. (Voir nos *Études sur la famille Palatine : le père de Madame, duchesse d'Orléans, princesse Palatine* (XVII^e^ siècle). Paris, 1864, 72 p. in-8°.) Charles-Louis commit l'imprudence de passer par la France pour aller joindre l'armée weimarienne. L'œil vigilant de Richelieu le découvrit. Au moment où le prince s'y attendait le moins, il fut arrêté et on le retint à Vincennes jusqu'à ce que la négociation d'Herwarth eût réussi. Dans le mémoire cité plus haut, nous avons donné les pièces inédites relatives à l'arrestation et à la détention en France du jeune prince, qui se croyait couvert par la protection de Charles I^er^ d'Angleterre, son oncle.

cette négociation importante[1]. Barth. Herwarth ne craignit pas d'engager, en cette circonstance, une partie de son patrimoine pour se procurer les fonds dont il avait besoin : le traité par lequel l'armée weimarienne passait non seulement au service, mais aussi sous le commandement de la France, fut conclu le 9 octobre, sous sa garantie personnelle. Grâce à son appui financier, on peut ajouter grâce à son adresse diplomatique, la possession de l'Alsace fut conservée et assurée à la France. Ainsi c'est l'argent d'un Allemand qui a contribué à faire de l'Alsace une province française!

Par un des articles du traité, le roi promettait de ratifier et de confirmer toutes les donations de terres faites par le défunt, soit à des officiers, soit à des particuliers. Ce fut ainsi que, par lettres patentes du 17 mai 1642, Louis XIII confirma le don fait au frère de Barth. Herwarth, de la seigneurie de Huningue, en Alsace, « en considération, dit le roi, des services que nous avons reçus dudit Herwart en diverses occasions importantes, et qu'il

1. *Mémoire pour les héritiers de Herwart,* intimés et incidemment appelants contre M. le préfet du Haut-Rhin, intimé, représentant l'État. Colmar, imp. de Hoffmann, 1847, 158 p. in-4°.

De ce mémoire judiciaire, qui contient plusieurs renseignements historiques sur Herwarth, ainsi que des documents originaux le concernant, il convient de rapprocher les suivants :

1° *Mémoire ampliatif pour les ayants-droit de J.-Henri et Barthélemy de Hervart,* demandeurs, afin de rachat de la forêt de la Harth, partie intégrante de la cid. seigneurie de Landser, sise dans l'arrondissement d'Altkirch, départ. du Haut-Rhin, contre une décision du ministre des finances du 19 décembre 1828. Paris, impr. Pihan-Delaforest (1831). 46 p. in-4°. (Au roi. En son Conseil d'État. N° 9,302.)

2° *Conclusions pour les héritiers de Hervart, contre M. le préfet du Haut-Rhin,* représentant l'État et les communes..... usagères..... Colmar, 1847, 21 p. in-4°.

3° *Mémoire pour les communes usagères intervenantes.* Ibid., 1847. 12 p. in-4°.

« Ce fut lui (Herwarth) qui, après la mort du duc Bernard de Saxe-Weimar, donna son armée à la France, en avançant tout l'argent nécessaire. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*) — V. aussi Moréri, au mot *Hervart.*

Voy. aussi *Les Vies des hommes illustres de la France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent,* par M. D'Auvigny (continuation par Pérau et Turpin). Amst. et Paris, 1739-1768. 26 vol. in-12. — Le P. Pérau est l'auteur des tom. 13-23. Le t. 23 (1760) contient la biographie de Turenne; il y est dit : « Hervart étoit fort ami du feu duc de Weimar; il avoit vécu dans sa familiarité..... » Pag. 118-119.

continue de nous rendre en toutes celles qui se présentent.....[1]. » Cette terre était le cadeau que le duc de Saxe-Weimar avait mis dans le berceau du premier-né de Jean-Henri Herwarth.

II.

Ce service était le prélude de beaucoup d'autres que les frères Herwarth allaient rendre à la France et à la couronne. Les deux frères restèrent attachés à l'armée qu'ils venaient de conserver au roi : ils y restèrent attachés en qualité de fournisseurs et de payeurs. On croit que ce fut à cette époque qu'ils établirent leur résidence et leur centre d'affaires à Paris, en laissant toutefois un comptoir à Lyon[2] ; ce qui fait supposer qu'ils ne s'étaient pas entièrement détachés de cette dernière ville, même après qu'ils eurent quitté la France pour le service du duc de Saxe-Weimar. Dès lors, ils se partagèrent entre Paris et l'armée d'Allemagne, où le soin de pourvoir à l'entretien et au paiement des troupes les appelait fréquemment.

Après Richelieu, Mazarin avait su apprécier leur mérite : « Quand les services que le s[r] Hervart (il s'agit de Barthélemy) a rendus dans les affaires de S. M. ne m'obligeroient pas à désirer de le servir, écrit Mazarin le 19 novembre 1643 au maréchal de Guébriant, commandant l'armée du roi en Allemagne, j'y serois assez excité par la recommandation que vous m'en faites : il connoistra donc, dans les occasions, ce qu'elle peut sur moy, et que les personnes si affectionnées à l'Estat ne manqueront jamais icy de protection ni d'appuy... » A la même date, Mazarin mandait à l'intendant de l'armée, en lui annonçant le départ d'Herwarth de Paris : « Je me promets qu'il s'en retournera fort satisfait de toutes choses... » et surtout « du traitement qu'il aura receu icy en considération des services qu'il a rendus à S. M. dans le payement de l'armée[3]. »

L'année suivante, ce furent les secours fournis fort à propos par le même Barth. Herwarth qui permirent au prince de Condé

1. *Mémoire pour les héritiers de Herwarth*, p. 142. La pièce est reproduite dans la notice *Die Brüder*, p. 200.

2. *Die Brüder*, p. 189.

3. *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publ. par A. Chéruel. Tome I[er] (décembre 1642-juin 1644). Paris, I. N. 1872, in-4°. [*Collection des Documents inédits de l'hist. de France*.]

de tirer parti de sa victoire de Fribourg (1644) et de s'emparer de la ville de Philippsbourg, ce que Louis XIV reconnaît dans le préambule des lettres patentes qui élevèrent cet Herwarth à la charge d'intendant des finances : « ... Considérant... que depuis notre avènement à la couronne vous avez donné de semblables effets de votre zèle et crédit, particulièrement lors de la bataille de Fribourg, laquelle ayant été gagnée par notre cher et amé cousin le prince de Condé, il n'eût pu exécuter ce qu'il fit, le siège et la prise de Philipsbourg, sans l'assistance qu'il reçut de vous[1]. »

Aussi le roi, pour récompenser le dévouement des deux frères, leur fit don, en février 1645, de la terre et seigneurie de Landser, pour en jouir eux et leurs héritiers, et cela, comme il le déclare, en considération des « fidèles et recommandables services que nos chers et bien amés les s[rs] Jean-Henri et Barthélemy Herwarth frères, ont rendus tant au feu roi notre père... qu'à nous, en toutes occasions importantes, et qu'ils nous continuent journellement, même pour la subsistance de notre armée d'Allemagne[2]. »

Dans cette seigneurie, qui ne renfermait pas moins de 33 villages, se trouvait comprise une immense forêt, celle de la Hart, de 30,000 arpents, qui, à elle seule, était un magnifique cadeau. Mais il ne faut pas oublier que cette donation, au moyen de laquelle le roi s'acquittait de ses obligations envers les frères Herwarth et leur payait ce qui leur était dû, cette donation, disons-nous, était sujette à toutes les chances et les éventualités de la guerre, ne devant rester à la famille Herwarth que si l'Alsace demeurait à la France.

C'était le maréchal de Turenne, « lieutenant-général des armées du roi en Allemagne, » que Louis XIV chargeait de l'exécution de ces lettres patentes. Encore quelques années, et quand Turenne, pendant la Fronde, prendra parti en faveur du Parlement contre la cour, ce sera Barth. Herwarth, comme nous le verrons tout à l'heure, que la régente, conseillée par Mazarin, enverra en Allemagne pour contenir l'armée dans le devoir et y prévenir la révolte.

Deux missions importantes dont il fut chargé en 1647 justi-

1. Voir ces lettres patentes du 9 janvier 1650 dans le *Mém. pour les héritiers de Hervart*, p. 18-19.

2. *Mém. pour les hérit. de Hervart*, p. 141 et suiv. Le document est reproduit dans la notice *Die Brüder*, p. 201-202. — V. aussi même notice, p. 190, et la note.

fièrent encore la confiance que la cour avait mise en lui. Dans la première de ces missions, il s'agissait[1] d'arracher des mains d'un gouverneur infidèle, qui était sur le point de traiter avec les Espagnols, le fameux fort de Joux[2], dans la Franche-Comté. Cette place forte, qui commandait le passage de Suisse en France, avait été, en dernier lieu, assiégée et prise par Bernard de Saxe-Weimar. Ce général s'en était emparé au bout de quinze jours ou de trois semaines d'investissement, fort étonné de la facilité avec laquelle il avait pu venir à bout d'une conquête qui, dans ses mains, n'aurait pas été si facile à emporter. Or, il ne fallait pas commettre la faute de laisser tomber en des mains étrangères une forteresse qui pouvait être rendue presque imprenable. Le commandant qui résidait dans la place avait été installé par Bernard lui-même ; ce commandant était disposé à livrer le fort à S. M., si la France consentait à lui faire des conditions plus avantageuses que celles des Espagnols. Que de commandants et de gouverneurs de places n'agissaient pas autrement à cette époque !

Il y avait là une affaire d'argent à traiter : le roi fit donc appel à Herwarth, en la capacité et la fidélité duquel il se fiait entièrement. L'arrangement à conclure était laissé aux soins de Herwarth, « qui promettra, au nom de S. M., portent ses instructions, telle somme qu'il croira raisonnable eu esgard aux services dudit Grain (le commandant), au temps qu'il y est dans ladite place, à la qualité et estat d'icelle et des munitions qui y sont nécessaires pour sa seureté, lesquelles S. M. désire que ledit Grain y laisse... » Herwarth emportait en outre des lettres pour

1. *Instruction aud. s^r Hervard s'en allant à Joux, en Franche-Comté, pour faire remettre ès-mains de M. de Longueville, par le s^r Grain, le chasteau et lieu dud. Joux*, du 20 may 1647. — *Lettre aud. Grain sur ce subject*, dud. jour. — *A M^r le mareschal de Turenne pour le mesme subject*, led. jour. Bibl. nat., Mss. fonds Fr., n° 4175, f^os 394, 396 et 397. — Cependant l'affaire n'était pas complètement arrangée en 1648; car le 23 septembre de cette année Mazarin écrivait au dit gouverneur, qu'il appelle *Grein* : « .... J'ay veu ce que vous avez ajusté avec le s^r Hervart pour la remise du poste que jusqu'icy vous avez conservé par vos soins, et S. M. a approuvé touttes les conditions, ainsy que vous verrez par la rattification qu'Elle en a fait expédier, et encore mieux par la prompte exécution de ce que vous estes convenu ensemble, et me remettant du surpluz au s^r Hervart, à qui je vous prie de continuer à donner créance comme à moy-mesme. » *Lettres et mémoires de Mazarin*, aux mss. de la Bibl. Mazarine, section H, n° 1719, 5 vol. Voy. t. III, f° 413.

2. *Dict. de Moréri*, art. *Joux*.

le maréchal de Turenne et d'autres généraux chargés de mettre à la raison, dans le cas où il refuserait d'obéir, ledit commandant du fort de Joux, nommé Van der Grüen [1] (et non Grain, ainsi que le nom est écrit dans les mss. français).

S'il est vrai que ce Van der Grüen ne reçut que mille pistoles pour livrer le fort, c'est une preuve ou qu'il n'élevait pas bien haut ses prétentions ou que le négociateur qu'on avait dépêché vers lui était fort habile; mais de là ressort encore une autre preuve, c'est la détresse où se trouvait le trésor public, puisqu'il fallait l'intermédiaire d'un financier pour que l'État pût payer une aussi pauvre somme.

De Franche-Comté, Herwarth paraît s'être rendu en Allemagne, où il avait une autre affaire à négocier. Depuis longtemps le prince de Condé avait jeté ses vues sur la principauté de Montbéliard, entre l'Alsace et la France. C'était une principauté assez considérable appartenant à la maison de Wurtemberg et dont le prince de Condé n'aurait pas été fâché de devenir le souverain. Mazarin l'avait entretenu dans cette illusion, et comme le prince de Condé insistait, le cardinal avait pris le parti d'envoyer Herwarth soi-disant pour s'assurer des dispositions de la maison de Wurtemberg. La connaissance que Herwarth avait de l'Allemagne et des Allemands était sans doute la raison qui l'avait fait choisir pour cette négociation restée assez obscure.

Les instructions qui lui furent données à cette occasion et que nous avons retrouvées [2], portent que le roi a fait choix de sa personne comme « se fiant particulièrement en sa bonne conduite, dont il a rendu des preuves en diverses affaires et occurrences importantes. » Herwarth devait s'informer si le prince était disposé à vendre cette principauté et à s'accommoder avec Condé. Le nom du roi ne devait intervenir que s'il était absolument nécessaire. A cet effet Herwarth emportait une lettre du roi; S. M., pour le reste, « s'en remettant à son adresse et aux lumières qu'il pourra prendre sur les lieux. » Dans le cas où le

1. Girod (Eug.). — *Esquisse historique, légendaire et descriptive de la ville de Pontarlier et du fort de Joux*. Paris, 1857. 1 vol. in-12, p. 275-276.

2. *Instruction au s^r Hervard se rendant à Montbelliard pour moyenner l'acquisition de lad. principauté pour M. le prince de Condé*, du xx may 1647. — *Lettre à M. le prince de Montbelliard pour donner créance aud. Hervard.* — Autre *Lettre de créance pour M. le prince de Monbelliard puisné*, dud. jour. Bibl. nat. Mss. fonds Fr., n° 4175, f^os 391, 393 et 394.

prince ne se montrerait pas traitable, le négociateur devait se retourner d'un autre côté : le prince de Wurtemberg avait un frère à qui revenait une part dans la souveraineté et qui serait peut-être plus accommodant.

Telles étaient les instructions officielles de Herwarth ; mais il en avait, paraît-il, de secrètes qui portaient de ne rien conclure. C'était un tour du cardinal. Herwarth en fit, dit-on, dans la suite, l'aveu au prince de Condé lui-même [1].

La manière dont Herwarth s'était acquitté de ces différentes missions le fit encore choisir (1649) comme négociateur financier auprès de l'armée d'Allemagne qui donnait alors de grandes inquiétudes.

On craignait que Turenne, encouragé par l'exemple de son frère le duc de Bouillon, qui espérait, en effrayant la cour, pouvoir rentrer un jour dans la souveraineté de Sedan, on craignait, dis-je, que Turenne ne fît défection, entraînant à sa suite les troupes qui depuis plusieurs mois n'avaient pas reçu leurs *montres*, c'est-à-dire leur solde mensuelle. Mazarin se hâta donc de dépêcher auprès de l'armée son fidèle Herwarth qui avait pour mission de payer aux troupes, sur ses propres fonds, ce qui leur était dû et d'engager, s'il était possible, des troupes nouvelles en leur assurant une solde régulière ou à peu près [2]. La cour était dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit ; à ce moment la pénurie du trésor était extrême. Un témoin oculaire raconte qu'en cette même année 1649, une députation étant venue pour prier le roi de rentrer dans sa capitale, la reine-mère régala les envoyés par de bonnes paroles, mais elle ne put leur offrir autre chose et les délégués durent s'en retourner à jeun [3]. « A Compiègne (où la

1. *Mémoires de Retz*, nouv. édit., par A. Champollion-Figeac. Paris, Charpentier, 1859. 4 vol. in-12, II, 150-151. — V. aussi *Mém. de Gui Joly*, conseiller au Châtelet de Paris, dans la Collect. Petitot, IIe série, t. 47, p. 72.

2. *Mémoire remis à M. Hervart, envoyé en Allemagne*, pour renforcer l'armée par des troupes auxiliaires, et la remettre dans le devoir en cas de défection de la part du maréchal de Turenne. Saint-Germain-en-Laye, 9 févr. 1649. Inséré à la page 25 des *Documents inédits concernant l'histoire de France, et particulièrement l'Alsace et son gouvernement sous le règne de Louis XIV, tirés des mss. de la Bibl. nat. et des Arch. roy. et autres dépôts*, par Vanhuffel. Paris, Hingray, 1840. In-8e de 240 p. — C'est sans doute à cette mission d'Herwarth que se rapporte la pièce non datée que nous avons trouvée aux Archives nationales : *Pouvoir donné soubz le scel secret à M. Hervart pour s'obliger au nom du Roy pour le payement de ce qui estoit deub aux trouppes de l'armée d'Allemagne*. Arch. nat., O1 11, fe 506.

3. *Lettre* d'un correspondant du chancelier Séguier du 31 *juillet* 1649, citée

cour séjournait alors) les tables des commensaux du roi sont à bas, rapporte Dubuisson-Aubenay dans son journal manuscrit, et les pourvoyeurs ont quitté, faute d'argent et de crédit qu'ils n'ont pas en ce pays-là [1]. »

Herwarth emportait, pour le remettre à Turenne, le brevet de gouverneur de l'Alsace, ou des Alsaces[2], comme on disait quelquefois à cette époque, avec la promesse de nouveaux honneurs concédés à la maison de Bouillon et d'un échange équitable pour la principauté de Sedan, dont cette maison avait dû, comme on sait, faire la cession à l'État. Mais Turenne déclara qu'il n'accepterait pas ces faveurs tant que les affaires de son frère ne seraient point réglées et tant que ce frère ne serait pas rentré en grâce auprès de la reine-mère. Il était furieux contre Mazarin, qu'il accusait de s'enrichir aux dépens de l'État, pendant que les troupes sous ses ordres à lui n'étaient point payées de leur solde. « Je vous dirai franchement, écrivait-il au prince de Condé le 29 janvier 1649 [3], que je n'ai pas sujet d'être satisfait de M. le cardinal Mazarin. Il y a fort longtemps que je le lui témoigne par toutes mes lettres et aussi ouvertement qu'il se peut, voulant voir une fin à cela... »

Aussi Herwarth chercha-t-il à le réconcilier avec le cardinal ; le 20 février, il écrivait de Brisach à Turenne, qu'il traitait d'altesse[4] : « ... Je voudrois qu'il fût aussi bien en mon pouvoir de rétablir entre elle (Votre Altesse) et Mgr le cardinal une véritable amitié. Je verserois pour cela mon sang jusqu'à l'agonie ; il est vrai que V. A.[5] a quelque sujet de se plaindre de l'inexécution des choses qu'on lui avait promis de faire pour sa maison et pour sa

par Alph. Feillet dans : *La misère au temps de la Fronde*, 4e édit. Paris, Didier, 1868, in-12, p. 153. La correspondance du chancelier Séguier se trouve à la Bibl. nat., aux mss.

1. *Journal de Dubuisson-Aubenay* (1648-52). Bibl. Mazarine, mss., n° 1765, cité par le même, p. 153. Nous aurions voulu consulter pour notre travail ce ms. inédit. Nous l'avons demandé à la Bibliothèque Mazarine, où l'on nous a répondu qu'il avait été détruit durant la guerre de 1870-71, dans une habitation des environs de Paris où M. Feillet, qui en était emprunteur, l'avait déposé. M. Feillet préparait, comme on sait, une édition des *Mémoires du cardinal de Retz* pour la *Collection des grands écrivains de la France*, chez Hachette.

2. *Collection des lettres et mémoires ... du maréchal de Turenne*, par M. le comte de Grimoard. Paris, Nyon, 1782. 2 vol. gr. in-fol. I, p. 108-112.

3. Ibid., I, p. 114-115.

4. Ibid., I, p. 118-119.

5. Ibid., I, p. 119-120.

personne qui sont au-dessous de ce qu'elle peut légitimement prétendre ; mais je puis bien l'assurer que S. Ém. a toujours eu dessein de les faire accomplir et qu'elles n'ont été retardées que par l'accablement où elle s'est trouvée depuis quelque temps qui l'a obligé de prendre plus sur ceux en qui elle se fioit le plus que sur les autres. Enfin, je dirai encore à V. A. qu'il y a longtemps que j'ai reconnu à Mgr le cardinal des sentiments pour V. A. pleins de tendresse et d'une haute estime, et je mettrai ma vie qu'ils sont toujours de même.

« Les bruits qui ont couru que V. A. veut passer le Rhin ne me donnent pas moins d'inquiétude pour l'intérêt que je prends à ce qui la touche, je lui en donnerai des preuves en toutes rencontres. »

Les bruits auxquels Herwarth fait allusion n'étaient que trop réels. Turenne allait se déclarer pour les Frondeurs. Il rejetait définitivement les offres et les faveurs de la cour, ainsi que le constate Herwarth dans un autre passage de la lettre que nous venons de citer :

« Monseigneur, ayant appris par M. de Ruvigny que V. A. refuse de recevoir les grâces que le roi lui fait, jusqu'à ce que les affaires de Mgr le duc de Bouillon soient ajustées, je garderai les provisions des gouvernements des Alsaces, et des baillages de Haguenau et de Tane (Thann), qui sont toutes entre mes mains, pour les lui renvoyer, quand il lui plaira de me l'ordonner. » La réponse de Turenne, redemandant le brevet qu'Herwarth était chargé de lui remettre, ne vint pas : en revanche, le maréchal lança, sous forme de proclamation à l'armée, un manifeste qui était un véritable acte de rébellion.

Il faisait là ce que nous appellerions aujourd'hui son *pronunciamento,* après quoi il allait passer le Rubicon, ici le Rhin, et marcher sur Paris. Tous les régiments sous ses ordres avaient promis, sauf deux ou trois, c'est lui-même qui le déclare dans ses *Mémoires*[1], de le suivre partout où il les conduirait. C'était une force immense, qui arrivait, en la personne de Turenne et de ses bataillons, aux Parisiens révoltés. Des émissaires, envoyés par

1. *Mémoires du maréchal, vicomte de Turenne, contenant l'histoire de sa vie*, 1643-1659, publ. avec un grand nombre de documents inédits, par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils (forment une partie du t. III de la 3e série de la *Nouv. Collect. de Mém. pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat). Paris, 1838, gr. in-8°. Voy. p. 422.

le général, avaient répandu dans la capitale la nouvelle de sa prochaine arrivée. On conçoit la joie des Frondeurs, et la crainte de ceux qui tenaient pour le Mazarin et pour le roi. La cour effrayée tâcha de s'accommoder avec ses ennemis, aux dépens, comme toujours, du trésor public. On fit au cardinal de Retz des offres que lui-même qualifie d'« immenses. » On lui promit des abbayes, le payement de toutes ses dettes et le chapeau de cardinal qu'il n'avait pas encore. « La déclaration de l'armée d'Allemagne met tout le monde ici dans la consternation, » lui mandait une de ses correspondantes de l'entourage de la reine, dans un billet qui ne contenait que cette seule phrase[1].

En même temps, la cour prenait des dispositions contre Turenne[2]. Par un arrêt du conseil, elle le déclarait criminel de lèse-majesté, enjoignant aux gouverneurs et habitants des places par lesquelles il passerait de ne pas le recevoir, ni le reconnaître. A cette déclaration royale le Parlement opposait, le lendemain 8 mars 1649, un arrêt en faveur du maréchal et pour autoriser l'entrée de son armée sur le territoire français[3]. Par cet arrêt, la déclaration du roi était frappée de nullité, le maréchal maintenu dans sa fortune et ses biens; ordre était donné de le laisser passer lui et ses troupes; il lui était permis, en outre, de lever pour leur subsistance, sur les contributions des lieux qu'il traverserait, les sommes dont il aurait besoin jusqu'à concurrence de 300,000 livres.

La joie des Parisiens ne fut pas de longue durée. On se rappelle la scène racontée par le cardinal de Retz : il se trouvait dans le cabinet de la duchesse de Bouillon, quand un messager

1. *Mémoires du cardinal de Retz*, t. II, p. 13 et 24-25.

2. *Journal de Paris*, 1648-57. Bibl. nat. Mss. fonds Fr., nos 10273-10277. Vol. I, f° 347-349.

3. *Arrest de la Cour du Parlement, donné toutes chambres assemblées, le 8 mars 1649, en faveur du maréchal de Turenne, et pour autoriser l'entrée de son armée en France.* Paris, Gervais Alliot et Jacq. Langlois, 1649, 4 p. in-4°. Ou encore *Arrest de la Cour du Parlement donné en faveur.....* Paris, chez les impr. et libr. ord. du Roy, 1649, in-4° (avec privilège du Roy). Il y a aussi, paraît-il, un *Véritable Arrest....* Sur les variantes de ce texte, voy. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 93-94. — Consulter aussi *Journal des assemblées du Parlement sur le sujet des affaires du temps présent, ès années* 1648 *et* 49. Paris, G. Alliot et J. Langlois, 1649, in-4° (Annexe à la *Gazette*). V. ce qui y est dit au 8 mars 1649, p. 352-353, et les *Mémoires de Matthieu Molé*, publ. pour la Société de l'Hist. de France, par A. Champollion-Figeac. Paris, J. Renouard, 1855-57. 4 vol. in-8°.

entra. Cet émissaire prit à part la duchesse, et lui glissa quelques mots à l'oreille; aussitôt M^me^ de Bouillon fondit en larmes, et se tournant vers le coadjuteur : « Hélas! nous sommes perdus, lui dit-elle; M. de Turenne est abandonné[1]. »

Le maréchal en effet avait été abandonné par ses troupes, les mêmes qui la veille s'étaient déclarées prêtes à le suivre[2]. Par quel miracle s'était opéré ce revirement subit? Par l'adresse du négociateur qu'avait envoyé Mazarin, et qui sut répandre à propos 800,000 liv. parmi les officiers et les soldats auxquels l'État devait un arriéré de solde. Ce qui prouve, a dit Voltaire à propos de ce succès de Herwarth, « qu'on n'est le maître qu'avec de l'argent. »

Turenne s'en aperçut, mais trop tard; il se hâta de fuir en Hollande, suivi de quelques fidèles seulement; il dit dans ses *Mémoires* 15 ou 20[3]; mais son escorte était, paraît-il, bien moins considérable. Les réflexions du cardinal de Retz sur cet acte de Turenne sont à lire[4]. Turenne, « qui, de toute sa vie, n'avait, je ne dis pas (c'est Retz qui parle) été de parti, mais n'avait jamais voulu ouïr parler d'intrigues, s'avisa de se déclarer contre la cour, étant général d'armée du roi, et de faire une action sur laquelle je suis assuré que le Balafré et l'amiral Coligny auraient balancé. » Le coadjuteur ajoute qu'il n'a jamais pu tirer au clair les motifs de cette aventure; ni Turenne, ni ceux qui le servirent, non plus que ceux qui l'abandonnèrent, ne surent jamais rien dire de précis à cet égard. « Il a fallu un mérite aussi éminent que le sien, déclare le cardinal, pour n'être pas obscurci par un événement de cette nature. »

Turenne n'avait pas tardé, du reste, à se repentir de sa levée de boucliers; selon M^me^ de Motteville, il aurait écrit au prince de Condé pour demander pardon de sa faute, dont il se sentait honteux et humilié : il le priait de lui continuer sa protection, et il faisait amende honorable auprès de Mazarin, réclamant de lui « sa grâce et l'absolution de son péché. »

Quant à Barth. Herwarth, à qui cet heureux résultat était dû, la déclaration de Mazarin, faite à Saint-Germain, en présence du

1. *Mém. du card. de Retz*, II, 69.
2. *Mémoires de M^me^ de Motteville*. Nouv. édit., par Fr. Riaux. Paris, Charpentier, 1855. 4 vol. in-12. Voy. t. II, p. 377-378.
3. *Mém. de Turenne*, cités plus haut, p. 423.
4. *Mém. du card. de Retz*, II, 14-15.

roi et de la cour, fut sa plus précieuse récompense et son plus beau titre de gloire : « M. d'Herwart a sauvé la France et conservé au roi sa couronne, ce service ne doit jamais être oublié; le roi en rendra la mémoire immortelle par les marques d'honneur et de reconnaissance qu'il mettra en sa personne et en sa famille[1].» Heureux si le roi s'était toujours souvenu de ces paroles, et si le fanatisme religieux n'avait pas étouffé en lui, au temps de la révocation de l'édit de Nantes, cette voix de la reconnaissance que Mazarin déclarait devoir être éternelle!

III.

A partir de cette époque, le frère de Barthélemy, Jean-Henri, disparaît de la scène : il rentre dans la vie privée. On croit qu'il vécut encore quelque temps à Paris, après la Fronde; mais les troubles dont il avait été témoin à cette époque l'engagèrent sans doute à quitter la capitale et à se retirer dans une terre, la seigneurie des Marais, qu'il avait achetée en Provence.

Resté seul, Barth. Herwarth ne faiblit point dans son dévouement. Les instructions qui lui sont données en février 1649[2], lorsqu'il est envoyé en Allemagne, portent que « S. M. a une entière confiance en lui, » et qu'il est « particulièrement informé des intentions de S. M. » On lui donne plein pouvoir; on lui remet des lettres en blanc pour qu'il s'en serve, suivant l'occasion; il doit s'efforcer de retenir au service les officiers qui voudront demeurer; il est libre « de faire des gratifications aux chefs et officiers les plus accrédités, et d'assurer des pensions de 2 à 3,000 liv. par an, même de licencier des régiments, s'il y a lieu. » Pendant ces négociations délicates et même périlleuses, il paraît avoir payé, en plusieurs circonstances, non seulement de sa bourse, mais encore de sa personne. On se demande où et comment il pouvait se procurer les sommes qu'il fournit au gouvernement; ce n'était point de l'Allemagne, sa patrie, qu'il pouvait les tirer, ainsi qu'on l'a fait justement remarquer; de l'Allemagne pauvre et d'ailleurs épuisée par les malheurs de la guerre de Trente-Ans. La France était-elle déjà ce pays producteur et riche où, malgré les lourdes charges pesant sur les peuples, on trou-

1. *Dict. de Moréri*, art. *Hervart*.
2. V. le *Mémoire remis* cité plus haut.

vait l'argent nécessaire? Herwarth suffisait à toutes ces exigences avec ses maisons de Paris et de Lyon.

Mais les fréquents déplacements auxquels l'obligeait le service du roi risquaient fort de compromettre ses intérêts privés. Mazarin y a égard dans une circonstance critique où il adresse, éploré, le billet suivant à Le Tellier : « Dijon, 5 avril 1650... Je vous laisse à juger en quel estat je suis, voyant celui où est le traité avec les Allemandz, que j'avois cru entièrement achevé, led. s[r] Herwart m'en ayant parlé en ces termes, il n'y a d'autre remède sinon qu'il y retourne. Vous verrez ce que je lui en écris : cachetez sa lettre et la lui rendez, luy disant qu'il s'agit du salut de l'Estat en cela ; il en fera d'autant moins de difficulté qu'il me l'a offert à Saint-Jean-de-Losne. Vous pourrez lui promettre de prendre grand soin de ses affaires pendant son absence, et le faire en effet[1]. »

Les craintes de Mazarin étaient sans doute provoquées par une nouvelle tentative de Turenne, pour essayer de reprendre son ascendant et son autorité sur cette armée qu'Herwarth avait réussi à détacher de lui l'année précédente. Turenne travaillait alors à ramasser des troupes avec lesquelles il comptait opérer la délivrance des princes de Condé et de Conti, ainsi que du duc de Longueville, arrêtés (18 janvier 1650) par ordre de Mazarin et emprisonnés à Vincennes. Lui, le « lieutenant-général des armées du roi, » il s'intitulait maintenant « lieutenant-général pour la délivrance des princes. » Il s'était retiré à Stenay, ville appartenant à M. le prince de Condé, et c'était de là qu'il faisait sentir son action ; mais il cherchait, paraît-il, moins à délivrer les princes, qu'à exercer une pression sur la cour et forcer le roi à l'exécution du traité passé avec le duc de Bouillon, son frère. La situation était critique, non moins critique que celle de l'année précédente, quand Herwarth avait été envoyé pour arrêter la marche sur Paris du même Turenne, venant au secours des Frondeurs. Le trésor était toujours à sec; dans une relation manuscrite du temps, on lit que les Suisses n'étant pas payés de leur solde « avoient quitté le service, » et qu'ils « demeuroient inutiles à Paris, et ailleurs, faute d'argent. » Les officiers des gardes françaises, se trouvant dans le même cas, menaçaient d'en faire autant; ils disaient « hautement qu'il leur estoit impossible de

1. Vanhuffel, p. 46.

servir s'ils n'estoient payez de leurs monstres[1]. » La situation était donc la même qu'en 1649; on eut recours au même négociateur, et ce fut encore Herwarth qui tira la cour d'embarras.

Des émissaires avaient été envoyés par Turenne pour tâter les chefs de l'armée et leur faire abjurer le serment prêté au roi. Le coup avait réussi; mais Herwarth arriva assez à temps pour faire échouer ce complot. Envoyé le 28 janvier en Allemagne[2], il parvint à faire signer aux officiers des troupes auxiliaires un nouveau traité. L'intendant d'Alsace, qui était en même temps commissaire général près l'armée d'Allemagne, fut informé sur le champ des intentions du roi[3], disposé à traiter les colonels étrangers « beaucoup plus favorablement que les officiers françois qui sont en pareille charge, » preuve frappante des embarras où se trouvait la cour et du besoin qu'elle avait des services de cette armée d'Allemagne. Mais, en même temps on recommandait à cet intendant « de garder en cela le secret, afin d'éviter les conséquences. » En effet, les officiers français n'auraient pas été flattés de cette préférence.

Le régiment qui portait le nom de Turenne excitait surtout les méfiances de la cour. Ce corps fut débaptisé, et on lui donna le titre de: « Régiment de la Reine. » Mais des officiers de ce régiment menaçaient de passer à Turenne, dès qu'ils auraient été payés par Herwarth de ce qui leur était dû : le roi ne l'entendait pas de cette façon; il écrit donc qu'il « a eu advis que quelques officiers du régiment de Turenne, lequel sera désormais soubz le tiltre de la royne, avoient traicté avec le mareschal, et s'estoient obligez de lui mener tout le régiment aussytost qu'ilz auroient estez payez de tout ce qui leur est deub par le Roy. » S. M. en informe ses agents en Allemagne, « afin qu'ilz empeschent qu'il ne se passe rien au préjudice de tout ce que les colonels et officiers de tous les corps, et mesme de celui de Turenne, ont promis à S. M. conjoinctement : de ne s'engager directement ny indirectement contre son service qu'aprez novembre prochain passé...

1. *Journal de Paris*, Ms., II, f° 65 et aussi f° 18.

2. *Mémoire remis à M. Hervart, envoyé en Allemagne pour exécuter le traité fait précédemment par ses soins avec les troupes auxiliaires*, 28 janv. 1650, dans Vanhuffel, p. 33.

3. *Mémoire envoyé à MM. Baussan et Millet, sur ce qu'ils doibvent observer sur le traicté à faire au nom du Roy avec les chefs et officiers de l'armée d'Allemagne, en conséquence d'un project dud. traicté qui a esté apporté par le s^r Hervard*, du 2 avril 1650. Bibl. nat. Mss., fonds Fr., n° 4181, f° 188.

Ilz se sont engagez les uns vis à vis des autres; donc ilz sont tous solidaires... »

Herwarth revint vers la fin de mars; il passa par Saint-Jean-de-Lône où se trouvait alors Mazarin qui fut enchanté de la manière dont il avait rempli sa mission. Il en écrivit (Lettre du 29 mars 1650, de Saint-Jean-de-Losne[1]) à Le Tellier pour que ce dernier annonçât « la bonne nouvelle » à S. A. R. Gaston, duc d'Orléans. Herwarth, lui disait-il, « a réformé des régiments et les officiers suspects en chaque corps. » Et Mazarin annonçait l'arrivée à Paris, sous peu de jours, du négociateur, porteur du traité et devant en rendre compte lui-même en détail.

Deux jours après, 31 mars, le cardinal mande au même[2] le départ d'Herwarth pour Paris, où il va entretenir le secrétaire d'Etat pour la guerre de la négociation qu'il a remplie. Il est essentiel, dit Mazarin, « qu'il soit remboursé des assignations qu'on lui a données et des 100,000 liv. avancées pour Rose et les régiments de cavalerie... » Aussi Mazarin sollicite tout l'appui de Le Tellier auprès du surintendant « avec toute la chaleur possible; le service du roi le requiert. — Vous verrez aussi, dit en terminant le cardinal, les expéditions qu'il faudra prendre pour révoquer les donations qui ont été faites dans la haute et la Basse-Alsace devant le traité de paix, afin que l'on en puisse faire la revente audit Hervart à la décharge de ce qui lui est deub par le roy; et pour donner l'exemple aux autres donataires, il veut payer la terre que Sad. Majesté lui a donnée dans la Haute-Alsace. »

Ce fut sans doute sur ces entrefaites qu'arriva la nouvelle que tout était de nouveau remis en question, ce qui provoqua l'envoi de la lettre désespérée de Mazarin reproduite plus haut. Herwarth dut repartir en toute hâte pour réparer le mal. « S. M. ordonne[3] au s[r] Hervard de retourner présentement et en diligence aux autres quartiers où sont logez les chefs et officiers... et négocier tout ce qui sera à faire tant pour le contentement sur ce qu'ilz peuvent prétendre du passé et licencier ceux qui voudroient se retirer et autres qu'il sera à propos, que pour engager et attacher désormais au service de S. M. ceux qu'il sera utile et avantageux d'y

1. Vanhuffel, p. 46.
2. Ibid., p. 47.
3. *Ordre au s[r] Hervard, s'en retournant en l'armée d'Allemagne, pour traicter avec les chefs et officiers d'icelle pour le payement de leurs monstres*, du 23 avril 1650. Bibl. nat., Mss., f. Fr., n° 4181, f° 223.

retenir et passer avec eux les traictez et capitulations et articles nécessaires pour cet effect. »

Ce ne fut pas, bien entendu, sans de nouvelles avances pécuniaires et sans de nouveaux risques pour ses intérêts que Herwarth écarta le danger qui de rechef menaçait l'État. « Il faut avoir la bourse à la main quand on négocie avec les officiers de guerre, et surtout avec les Allemands, » dit non sans raison l'auteur de l'article *Hervart* dans le *Dictionnaire de Moréri*. Au cours de ces deux négociations (celle de 1649 et celle de 1650), Herwarth avança 2,500,000 liv. « Il est rare, ajoute le même auteur, de trouver des sujets qui s'exposent à être ruinés sans ressources, en prêtant au prince des sommes extraordinaires dans le même temps qu'il n'est pas en état d'en assurer le remboursement. »

IV.

En raison des services qu'il avait rendus, Herwarth, déjà conseiller d'État, fut nommé intendant des finances (janvier 1650). « Il est mort ici un intendant des finances nommé M. Charon (c'est Le Charron qu'il faut lire), écrit Gui Patin dans une lettre datée de Paris, 3 décembre 1649,—à la place duquel on a mis un Lyonnois, *mais natif de Basle* (Gui Patin commet ici une erreur), nommé M. Hervart. Son affaire n'est pas tout à fait conclue; la reine résiste et dit que sa conscience y répugne à cause de sa religion. » Le 8 janvier 1650, le même écrit : « M. Hervart, nonobstant la dame Réformation, espère encore de devenir intendant des finances[1]. » Les lettres patentes qui confèrent cette charge à Herwarth sont datées du lendemain, 9 janvier. « ... Cependant M. d'Herval avoit esté receu et prit sa place au conseil du roy en qualité d'intendant des finances de France, par la mort de M. Le Charron, dit un journal manuscrit du temps, que nous avons déjà plusieurs fois cité. Quelques-uns trouvoyent à redire à ce choix parce qu'il étoit huguenot, et qu'il sembloit que la piété de Leurs Maj. et la dignité du conseil fussent offencez d'y admettre une personne de contraire relligion à la leur; mais il avoit rendu de sy grands services à l'Estat l'année précédente par le moyen de

1. *Lettres de Gui Patin*. Nouv. édit., par le D. J.-H. Reveillé-Parise. Paris, J.-B. Baillière, 3 vol. in-8°. T. I, p. 500 et 512.

son crédit en Allemagne que l'on passa par dessus toutes ces considérations. En effect c'estoit luy qui avoit retenu les troupes d'Erlac dans le service du roy, lors du blocus de Paris, en leur fournissant de grandes sommes de deniers qui leur estoient encore deües. Joinct qu'il mist encore dans les coffres de S. M. jusques à deux cens mil livres, ensuitte de quoy il fut trouver les mesmes troupes qui ravageoyent la Champagne faulte de payement, et les renvoya plus loing[1]. » Ce dernier service, rendu à la couronne, n'avait pas été connu des historiens.

Aussi le roi lui rend-il pleine justice; dans le préambule des lettres patentes qui lui confèrent sa charge, il est dit que depuis longtemps Herwarth a prouvé « sa capacité et intelligence en fait de finances, ainsi que son intégrité, non moins que sa fidélité et affection singulière au service du roi en plusieurs affaires et occasions importantes. » L'exposé rappelle plusieurs de ces circonstances, notamment les secours considérables fournis pour le payement des armées d'Allemagne, l'appui donné au prince de Condé après la bataille de Fribourg; enfin, ajoute le roi : « Comme nous vous avons employé en des négociations de grandes conséquences et en dernier lieu pour empêcher que notre armée et les garnisons de nos places d'Allemagne ne s'engageassent contre notre autorité et service dans les derniers mouvements excités dans notre royaume; (que) vous y avez heureusement réussi pour notre satisfaction et avantage, n'ayant pas craint d'exposer votre personne à plusieurs dangers et votre bien pour notre service dans un temps de troubles et auquel la nécessité de nos finances étoit extrême, ayant alors avancé de vous et de vos amis 900,000 fr., ce qui, avec votre adresse, a beaucoup contribué à retenir les troupes dans le devoir, et désirant reconnoître des services de cette importance et considération et vous donner des marques solides de notre estime et confiance....., ordonnons, etc. »

Dans cette charge, ainsi que dans celle de contrôleur général des finances qu'il obtint plus tard, Herwarth fut à même de rendre à ses coreligionnaires, et, partant, à la cause protestante, d'importants services[2]. Les huguenots étaient alors exclus de la plupart des emplois : cette interdiction était contraire aux édits

1. *Journal de Paris*, Ms. T. II, f° 4-5.
2. *Histoire de l'édit de Nantes* (par Benoist). Delft. A. Beman. 1693-1695. 3 t. en 5 vol. in-4°. III, 1, p. 138-140.

de pacification, comme aux promesses qui leur avaient été faites; mais on ne la maintenait pas moins contre eux. Barth. Herwarth en plaça le plus grand nombre possible dans son administration. De son temps, « les finances, rapporte Benoist, devinrent le refuge des protestants, à qui les autres emplois étaient refusés. » On les vit alors entrer dans les fermes et dans les commissions, et s'y rendre si nécessaires, ajoute le même historien, « que Fouquet et Colbert ne purent se passer d'eux et furent obligés de les maintenir, comme gens d'une fidélité reconnue et capacité éprouvée. » Cependant Colbert lui-même dut céder au torrent : les protestants furent exclus des emplois dans les fermes. Le ministre ne consentit qu'avec peine à cette exclusion, désolé, dit Rulhière, « de voir sortir des finances une multitude d'hommes dont il aimait la probité et la modestie. » Suivant une observation ingénieuse du même écrivain, cette probité financière, si rare alors, est attestée par le silence des satiriques du temps à l'égard des hommes d'argent. « Ce silence des satiriques sur les financiers pendant les années où le plus grand nombre de ces emplois était possédé par les protestants n'est-il pas infiniment honorable pour eux? fait remarquer Rulhière. Ce fut après leur expulsion qu'on vit se reproduire les scandaleuses fortunes que vous trouverez notées dans La Bruyère, et quelques années plus tard arriva le temps des Turcarets dont la période précédente n'avait fourni aucun modèle[1]. »

Les intendants des finances, créés par François Ier et dont le nombre a varié fréquemment sous l'ancienne monarchie, puisque de deux il fut porté à douze, pour être ensuite réduit, puis augmenté de nouveau,— ces intendants, disons-nous, étaient chargés d'un département des finances, c'est-à-dire d'une ou de plusieurs branches de la perception constituant les revenus du roi, autrement dit de l'État. C'était au contrôleur général qu'ils avaient à rendre compte de leur administration. En dehors des intendants à titre d'office, le contrôleur général avait la faculté de s'adjoindre et d'employer sous ses ordres telles personnes qu'il jugeait capables pour les investir des fonctions temporaires d'intendant, sans pourtant qu'elles en portassent le titre.

1. *Œuvres de Rulhière.* Nouv. édit., précéd. d'une notice par P.-R. Auguis. Paris, Ménard et Desenne, 1819. 6 vol. in-8°. T. I (*Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*), p. 118-119.

L'emploi d'un protestant dans les hautes charges de finances ne pouvait manquer de soulever les clameurs du clergé. A cette date pourtant les passions s'étaient un peu calmées. Les esprits étaient tournés vers d'autres préoccupations : il n'y avait place à cette époque que pour un seul sentiment, la haine contre le Mazarin, haine qui devait être en effet bien vive pour imposer silence même aux dissensions religieuses. Le clergé pourtant ne laissa pas de protester, et de protester très vivement, contre le choix de Barth. Herwarth.

Le 15 février 1650, les agents du clergé signifièrent, entre les mains du chancelier, opposition à la nomination du nouvel intendant. Dans cette pièce, dont nous ne connaissons pas le texte, mais seulement l'analyse qu'en donne Benoist, il est dit que le choix d'un réformé, admis « si près du trône et de la personne du roi, étoit un grand préjudice porté à la religion catholique, » qu'en « le faisant participer au conseil du roi et au secret des affaires » on autorisait par là ses coreligionnaires « de (*sic*) prétendre aux charges des moindres compagnies » dont pourtant ils avaient été exclus par le feu roi, qui même les avait déclarés incapables d'entrer dans les corps de métiers.

Herwarth jouissait de la confiance du cardinal, qu'il avait méritée par l'importance des services rendus à l'État ; il fut maintenu dans la charge qu'il occupait et même dans la suite élevé, toujours par la protection du cardinal-ministre, au poste de contrôleur général des finances. Cette situation si enviée, à laquelle on n'aurait jamais cru qu'un hérétique pût parvenir, excita des récriminations encore plus vives ; mais Mazarin ne se laissa point ébranler. Il employait sans aucun scrupule les protestants lorsqu'il reconnaissait en eux du mérite : « Je n'ai point à me plaindre du petit troupeau, avait-il l'habitude de dire ; s'il broute de mauvaises herbes, au moins il ne s'écarte pas [1]. »

A l'ombre de la faveur de Mazarin, Herwarth, tant par le crédit de sa charge que par ses libéralités personnelles, servit de la façon la plus efficace les intérêts de son parti et de son église. Un grand nombre de familles lui durent leur subsistance. Jamais, rapporte Benoist, les ministres du culte réformé n'avaient été mieux rétribués : « Presque toutes les églises de quelque considération en prirent un plus grand nombre qu'elles n'en avoient

1. Ibid., p. 13.

auparavant, parce qu'il y avoit peu de lieux où il n'y eût quelques familles qui entrèrent dans les finances et qui firent profiter les églises de leurs libérales contributions. »

Herwarth était nouvellement installé dans sa charge lorsqu'il fut envoyé en mission dans le Dauphiné. Une lettre de Colbert à Mazarin nous apprend qu'il s'y trouvait en mai 1651. « M. Herwarth est toujours en Dauphiné, » mande Colbert à la date du 4[1]. Le nouvel intendant avait été envoyé dans cette province pour y remettre de l'ordre sans doute au point de vue financier, la population y étant de plusieurs années en retard pour le payement de la taille. Nous avons trouvé dans les mss. de la bibliothèque de l'Institut une lettre de Herwarth qui se rattache à ce voyage en Dauphiné[2]. Elle est écrite de Grenoble, 6 avril 1651, et adressée au chancelier Séguier, qui avait dû lui demander de faire en sorte que le duc de Sully, son gendre, fût remboursé le plus promptement possible de sommes assignées sur cette province. Herwarth répond que le payement serait effectué depuis longtemps « sans les deux derniers arrests donnez par Messieurs du Parlement de Grenoble, qui ont empesché qu'on ait rien pu tirer des tailles royales dont les peuples sont en demeure ès années 1647, 48 et 49, que ce qui a esté consommé par les gens de guerre. Si donc, ajoute l'intendant, vous aviez la bonté, Mgr, d'escrire à ces messieurs qu'on n'est pas satisfaict de ces arrests et que vous les conseillez de les modérer, de ne pas troubler ma négociation et de leur faire cognoistre que vous me faites l'honneur de me considérer comme une personne qui est à vous, Mgr, je suis asseuré que cela feroit un grand effect sur leurs esprits et en produiroit un advantageux pour le service du roy en ceste province, dans laquelle j'espère restablir quelque ordre pourveu que je sois protégé... »

Si l'intendant prolongea son séjour en Dauphiné, ce fut peut-être afin d'y régler certaines affaires d'intérêt, tant pour le cardinal que pour lui-même. On a prétendu que Herwarth était banquier de Mazarin. J'ignore s'il eut en effet ce titre ; mais ce qui est probable, c'est que Mazarin dut l'employer plus d'une fois pour ses affaires d'argent. Dans la lettre de Colbert citée tout à l'heure aussitôt après la nouvelle de la prolongation du séjour

1. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par Pierre Clément. Paris, I. I., puis I. N., 1861-1873. Gr. in-8°. I, 80. La lettre entière, p. 77-81.
2. Bibliothèque de l'Institut, Mss., fonds Godefroy, vol. 274, f° 171.

de Herwarth en Dauphiné, il est question d'un certain Cantarini qui était, lui, bien réellement un des banquiers de Mazarin. Forcé de s'exiler, le cardinal lui remit en dépôt sa vaisselle d'argent ainsi qu'une partie de ses joyaux [1]. Aussi Cantarini fut-il l'objet de poursuites, et l'on instruisit son procès en même temps que celui du cardinal. Son nom italien le désignait d'ailleurs aux vengeances des Frondeurs : les Mazarinades [2] racontent plaisamment qu'il avait voulu le dénaturer pour dérouter les recherches :

Mesme on dit que Cantarini,
Qui rimoit à Mazarini,
Ne trouvant point chez qui se mettre,
S'est fait abréger d'une lettre,
Et voyant que son nom en *rin*
Rimoit encor à Mazarin,
Dût-il avoir un nom arabe,
Il retranche une autre syllabe.

Cette précaution ne détourna point l'orage. Une descente domiciliaire fut faite chez lui [3]. L'on visita ses papiers et ses livres et lui-même fut enfermé à la Conciergerie. En même temps ses meubles étaient vendus en paiement d'une somme de 10,000 liv. à laquelle il avait été taxé [4]. Les troubles de la Fronde, peu favorables aux affaires, occasionnèrent sans doute sa ruine : il fit banqueroute [5]. Il paraît que Herwarth était, ainsi que Mazarin, intéressé dans cette faillite [6]. Nous espérions découvrir dans les

1. *Mémoires de Math. Molé*, t. III, p. 329, en note. L'éditeur parle d'un Mémoire y relatif qui se trouve dans les *Papiers de Le Tellier*, au t. II. Quels sont ces papiers? Sans doute des lettres et papiers de Le Tellier qui existent aux Mss. de la Bibl. nat.

2. *Lettre à M. le cardinal*, du 4 mars 1649 (burlesque), dans le *Choix de Mazarinades*, publ. pour la Société de l'Hist. de France, par C. Moreau, Paris, J. Renouard, 1851-53. 3 vol. in-8°, au t. I, p. 310-311.

3. La descente de trois conseillers au Parlement, chargés d'instrumenter contre lui, est du 12 janvier 1649. Thomas Cantarini habitait rue et paroisse Saint-Christophle. — On trouve dans les *Mémoires de Math. Molé* (III, 330 et suiv.) un *Compte de l'argent reçu et payé par le banquier Cantarini par ordre de Mazarin* (1646-49).

4. *Mém. de Math. Molé*, III, 409.

5. Il est cité dans les *Défenses de Fouquet*, t. II, p. 60, comme ayant fait banqueroute et étant ruiné en février 1653. Sa banqueroute lui fut commune avec un certain Cenami ou Cenamis, de Lyon, mentionné dans les *Mémoires de Math. Molé*, IV, 331, comme étant en relations d'affaires avec Mazarin.

6. *Défenses de Fouquet*, II, 77.

pièces du procès de Cantarini, qu'une note d'un des éditeurs modernes des Mémoires de Retz signale comme existant parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale[1], quelques détails ayant trait aux rapports de ce Cantarini avec Herwarth ; mais nos recherches au département des manuscrits ont été infructueuses : on n'y connaissait point les documents signalés[2].

V.

La liaison de Barth. Herwarth avec Mazarin dut le mettre de bonne heure en relation avec deux hommes qui approchaient le cardinal, et dont celui-ci se servait pour des usages bien différents : Fouquet et Colbert. Herwarth eut en effet des relations de service et d'affaires avec le surintendant prodigue, comme avec le parcimonieux intendant de Mazarin[3].

Un des premiers actes du cardinal, au retour de son exil, et lorsqu'il rentra définitivement à Paris après la Fronde (3 février 1653), avait été de pourvoir à la charge de surintendant des finances, vacante par la mort du duc de la Vieuville (2 janvier). Les compétiteurs ne manquaient pas, comme bien on pense : c'était à qui tâcherait d'obtenir cette riche succession qui mettait le trésor public, l'épargne, comme on disait alors, à la discrétion d'un seul. Au premier rang des solliciteurs se présentait le procureur général au parlement de Paris, Nicolas Fouquet, qui, en cette dernière qualité, avait, pendant la Fronde, rendu à Mazarin

1. *Mémoires du cardinal de Retz*, publ. par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils (forment le tome I^er^, 3^e^ série, de la *Nouv. Coll. de Mémoires*, par Michaud et Poujoulat). Paris, 1837, gr. in-8°. En note, à la page 258, on lit : « Le Parlement instruisit le procès de Cantarini dans le même temps que celui du cardinal Mazarin, et les pièces existent encore à la Bibliothèque royale. »

2. Cantarini est encore mentionné dans plusieurs lettres de Colbert à Mazarin, *Lettres de Colbert*, publ. par P. Clément, I, 73, 81-86, 101-102, ainsi que dans Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, I, 325-326. V. aussi, pour des lettres inédites de Mazarin à Cantarini, le tome V des *Lettres et mémoires de Mazarin*. Bibl. Mazarine, Mss., section H, n° 1719.

3. *Défenses de M. Fouquet sur tous les points de son procez.* S. l. A la sphère, 1665-67. 12 ou 15 vol. in-12. — Voir pour tout ce qui concerne Herwarth, ses fonctions et ses rapports avec Fouquet, tome II, p. 58-99. V. aussi aux pages 154, 167-168, 232-233, 244, 248, 249. Consulter également *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites conservées à la Bibl. imp.*, par A. Chéruel. Paris, Charpentier, 1862, 2 vol. in-8°.

tant de services dont maintenant il réclamait le prix. Ses prétentions étaient fortement appuyées par son frère, l'abbé Basile Fouquet, l'un des personnages les plus intrigants de cette époque si fertile en intrigues, et qui durant les troubles avait servi puissamment le cardinal, dont il était devenu le confident le plus intime et le plus dévoué. Mazarin désirait être agréable au procureur général; mais, comme il ne se fiait pas entièrement à lui pour l'administration d'une charge aussi importante que celle de surintendant des finances, il prit le parti de la partager entre deux titulaires, dont Fouquet était l'un, et dont l'autre était Servien, ancien ambassadeur et ministre, homme d'une probité et d'une intégrité reconnues. Ce qui devait arriver ne tarda pas à se produire : des dissentiments éclatèrent entre les deux surintendants; Fouquet n'était point, comme on l'a prétendu, subordonné à Servien, mais avec son caractère et ses goûts, il ne pouvait que supporter impatiemment d'avoir à ses côtés un gardien si jaloux et si vigilant. Aussi aspira-t-il toujours à l'écarter et à rester seul maître de la place.

Avant que Colbert portât l'ordre dans l'administration des finances, celles-ci étaient livrées à l'arbitraire le plus absolu. Le surintendant des finances, ou les surintendants lorsqu'il y en avait plusieurs, n'étaient pas considérés comme comptables. Aucune des cours souveraines, ni même le roi leur maître n'étaient en droit de leur demander des comptes; ils se contentaient de *rendre raison* de leur administration au roi selon leur conscience, c'est-à-dire comme il leur plaisait. En conséquence, ils n'étaient astreints à tenir aucun registre, soit des dépenses, soit des recettes.

A la vérité, près d'eux fonctionnait un commis à l'enregistrement des fonds qui devait, lui, tenir un registre exact et faire l'office de contrôleur. Il semble que la nomination de ce fonctionnaire, qu'on prenait ordinairement parmi les intendants des finances, n'aurait pas dû dépendre de la surintendance, puisqu'il s'agissait dans cette fonction d'exercer une espèce de contrôle sinon sur le surintendant, du moins sur quelques-uns des agents de l'administration des finances, notamment sur le trésorier de l'épargne; il paraît pourtant que c'était ainsi, et le commis chargé de l'enregistrement des fonds était nommé par le surintendant.

Le choix que fit Servien ayant déplu au cardinal, celui-ci

nomma un autre commis, et cet autre ayant été écarté au bout de quelques mois, Barth. Herwarth fut substitué en sa place par ordre de Mazarin. C'est Fouquet qui nous apprend le fait dans les Mémoires qu'il écrivit pour sa défense, lors de son procès; c'est là, et là seulement, qu'on trouve des renseignements sur Herwarth à cette époque.

Les fonctions de commis à l'enregistrement des fonds sont clairement définies par Fouquet, et ces détails sont d'autant plus précieux à recueillir, que nous savons très peu de chose sur le mécanisme de l'administration des finances avant que Colbert ait été chargé de la diriger.

Ce commis devait, à ce que nous apprend Fouquet, « tenir un registre fort exact, ne souffrir la délivrance d'aucune expédition sans l'avoir enregistrée; et il estoit obligé d'aller ou envoyer aux epargnes tous les jours, ou toutes les semaines, ou quand il luy plaisoit, conferer son registre avec celui des trésoriers de l'epargne, voir si quelqu'une des expeditions luy avoit échapé par erreur ou par affectation et surprise de nos commis, des traitans ou des assignez : et en un mot estre un véritable contrôleur des trésoriers de l'epargne, afin qu'ils ne pussent de leur chef détourner aucun fonds ni reformer aucuns billets, afin que personne ne peut faire de faussetez, ni abuser de son employ, estant facile d'y pourvoir, en nous avertissant au moment qu'il eût découvert une expédition dont il n'eût pas eu connaissance, et d'en éclaircir l'origine avant que l'argent fût receu et avant qu'il y eût plus grande confusion. C'estoit sa fonction et le seul moyen d'empêcher les abus, les connoître, les châtier et y remédier à l'avenir...[1] »

Plus loin, Fouquet complète ces renseignements en disant que c'était encore à ce commis « à obliger les traitants à rapporter les *ordonnances de comptant* avant que les billets fussent expediez, pour traitez ou prests executez, ou après l'expedition retirer et faire decharger les billets qui en provenoient. » Il devoit aussi voir « en quoy les fonds estoient consommez, les réassignations de vieux billets, et en un mot veiller à ce qu'il ne se passât rien contre l'ordre, nous avertir dès le moment qu'il y auroit une expédition suspecte, et même en donner connoissance à M. le

1. *Défenses*, II, p. 59-60.

cardinal qui l'avoit désiré, et nous en parler en sa présence, si nous n'y eussions pas remédié de nous-mêmes...[1] »

S'il faut en croire Fouquet, Mazarin à cette date favorisait ainsi Herwarth parce qu'il avait des intérêts à partager avec lui dans la faillite de deux banquiers, dont l'un nous est connu déjà, car nous en avons parlé plus haut, Cantarini; le cardinal et le financier avaient chacun des créances et des billets à faire valoir en cette affaire[2]. Aussi, lors des premiers démêlés de Fouquet avec Servien, Mazarin interposa Barth. Herwarth comme une barrière entre les deux rivaux.

Servien prétendait, paraît-il, en sa qualité de plus ancien, avoir le droit d'écrire seul les fonds sur les ordonnances. Son collègue, au contraire, soutenait que l'ancienneté ne donnait aucun droit à cette prérogative, et que la signature pouvait être mise indifféremment par l'un ou par l'autre des surintendants, et même par Herwarth, en un mot par celui qui se trouvait là. C'était ainsi, d'après son affirmation, qu'en avaient usé les précédents surintendants.

Mazarin, devant qui le différend fut porté par les intéressés, décida que Servien et Fouquet ne pouvant s'arranger ensemble, ils n'auraient la signature ni l'un ni l'autre, et que ce serait Herwarth, considéré par le cardinal comme un serviteur à lui, « comme un homme de son secret domestique[3], » qui dorénavant écrirait tous les fonds de sa main. Fouquet prétend que ce fut sur les insinuations de Colbert que Mazarin régla les choses de cette façon, de Colbert, « auquel led. s[r] Hervart faisoit de grands biens pour avoir sa protection[4]. »

Servien, au dire du même, se serait montré fort mécontent de cet arrangement qui lui semblait une atteinte portée à sa dignité : à ses yeux, c'était comme si l'on eût voulu empêcher un maître qui emploie un secrétaire d'écrire lui-même de sa main, sous prétexte qu'il laisse parfois à ce secrétaire le soin d'écrire ses lettres. Il en aurait donc porté des plaintes réitérées à Son Éminence, alléguant « que M. Hervart, auquel il estoit dû de grandes sommes pour d'anciennes assignations, ayant seul la connoissance des fonds par son registre, et écrivant les assignations de sa main

1. *Défenses*, II, p. 60-61. V. aussi p. 232-233.
2. Ibid., II, p. 77.
3. Ibid., p. 62.
4. Ibid., p. 62.

sur les ordonnances et billets, estoit maistre de toutes les finances ; » en outre, Herwarth écrivait fort mal (c'est un détail que nous révèle Fouquet et que nous notons au passage) ; bref, il lui était facile, « après avoir mis un fonds qui ne valoit rien en nostre présence, et que nos signatures y estoient apposées, de le changer, les billets se rompant (c.-à-d. étant déchirés) à l'epargne et n'y ayant plus de preuves que par son registre. — D'ailleurs, continue Fouquet, il l'accusoit de beaucoup de choses dont il raportoit des circonstances particulières... [1] » Quelles étaient ces accusations ? Nous l'ignorons, puisque Fouquet n'en dit mot. Nous ne pouvons donc juger si elles étaient justes ou simplement si elles avaient un air de véracité ; mais sans rien préjuger à l'égard de l'innocence ou de la culpabilité de Herwarth, on conviendra qu'il fallait à un financier une certaine dose de vertu pour ne pas succomber à la tentation dans cette absence complète de contrôle, et avec les exemples déplorables qu'on avait chaque jour sous les yeux. La conclusion à tirer de tous ces faits, c'est que les finances sous l'ancien régime étaient fort singulièrement gérées et contrôlées.

Cela se passait pendant les années 1653 et 1654. Les fonds, comme il arrivait si souvent alors, étant consommés pour les deux exercices suivants, et personne ne voulant faire d'avances pour l'exercice 1657, Mazarin se trouvait dans un grand embarras. Il manda les deux surintendants, ainsi que Herwarth, et les pria de faire tous les sacrifices qu'il leur serait possible pour emprunter en leur nom et procurer un peu d'argent au trésor. Lui-même s'engagea pour son compte particulier, ce qu'il ne faisait pas volontiers d'ordinaire ; mais ce n'était là que des palliatifs temporaires et peu efficaces. Les sommes ainsi recueillies furent vite absorbées et la pénurie se fit sentir plus vivement. « On demeura tout d'un coup à sec, dit Fouquet, et nostre crédit épuisé : les Gardes françoises crioient, les Suisses vouloient se retirer, la Maison du roy ne vouloit plus fournir [2]. » Et il ajoute malignement : « Colbert ne demandoit pas les finances alors, et quand il les eût eües, luy qui veut son compte et sa seureté partout, y eut esté bien empesché ; il se réservoit pour la paix, quand il n'y auroit plus rien à risquer [3]. »

1. *Défenses*, II, p. 62-63.
2. Ibid., II, p. 66.
3. Ibid., p. 67.

Les choses traînèrent ainsi jusqu'en décembre 1654, où Mazarin, par un règlement du 24 de ce mois, sépara les fonctions de Servien et de Fouquet, ce dernier devant pourvoir au recouvrement des fonds et aux sommes de deniers qu'on portait à l'épargne, pour être, ces deniers, employés suivant les ordres de Servien; Fouquet ayant, en cette nouvelle qualité, à faire compter les fermes, ce à quoi il visait depuis longtemps. Dans cette combinaison, Herwarth n'avait plus la signature à lui seul; les surintendants pouvaient écrire eux-mêmes les fonds ou les faire écrire par Herwarth, suivant leur convenance, sur les expéditions dépendantes de leur fonction respective[1].

Pendant ce temps, Colbert, qui des bureaux de Michel Le Tellier, secrétaire d'État pour la guerre, avait passé au service de Mazarin, Colbert s'insinuait de plus en plus dans la faveur et la confiance du cardinal. Les relations de Fouquet avec le commis de Mazarin furent d'abord très amicales; mais ces deux hommes avaient des caractères trop dissemblables pour pouvoir s'entendre longtemps ensemble. Fouquet, dans ses *Défenses,* prétend qu'à l'époque où nous sommes parvenus, Colbert complotait avec Herwarth pour amener sa perte, à lui, Fouquet: « Il (Colbert) me rendoit mille mauvais offices secrets dont (c.-à-d. contre lesquels) je ne pouvois me parer auprès d'un homme défiant, soupçonneux, toujours disposé à croire le mal..... J'en receus plusieurs avis en 1657. Je fus convaincu qu'on me vouloit perdre... je m'en éclaircis avec le s^r^ Colbert, et luy demandai sincèrement et avec franchise pourquoy on tenoit un procédé si contraire à la justice? pourquoy il avoit une froideur si contraire à l'amitié qu'il m'avoit jurée et aux paroles qu'il m'avoit données..... Il m'avoua tout..... Je le rechaufay comme je pus; il me donna de nouvelles paroles qui n'ont pas esté plus sincères que les précédentes, tira des graces de moy, et je crus estre en repos jusques en 1658, que les avis me revindrent (*sic*) de toutes parts du complot formé entre M^rs^ Colbert et Hervart. Je vis led. s^r^ Colbert cultiver tous mes ennemis et se joindre à eux, et je ne doutai plus de ma perte; le bruit s'en répandit partout, le crédit diminua, les affaires en souffrirent, je me vis dans une grande extrémité et dans un grand désespoir[2]. » Fouquet dit encore dans

1. *Défenses*, p. 70.
2. Ibid., II, p. 79, 80-81.

un autre passage : « Les complots de Messieurs Colbert, Hervart et Talon sont expliquez en plusieurs lettres et avis qui m'ont esté donnez ès années 1657 et 1658 par diverses personnes, et doivent estre compris dans les inventaires de Saint-Mandé, Nantes et Fontainebleau [1]. »

Je ne sais si Barth. Herwarth complota en effet la perte du surintendant de compte à demi avec Colbert; mais la manière dont ce dernier parle de Herwarth, dans une circonstance dont il sera question plus loin, ne prouve pas qu'il ait jamais existé entre eux des relations bien intimes. Comme tous ceux qui se sentent coupables, Fouquet voyait des ennemis partout. Ce qui peut faire douter que Herwarth se soit entendu avec les ennemis du surintendant, c'est qu'en cette même année 1658 il rendit un grand service à Fouquet.

C'était le temps où l'abbé Basile Fouquet, que nous connaissons, cherchait à perdre son frère, avec lequel il s'était brouillé. Pour ce nouveau complot il s'était adjoint Delorme, le principal commis du surintendant, Delorme, qui avait déjà trahi Servien au profit de Fouquet, et qui s'apprêtait à trahir son second maître pour son profit personnel [2]. Le surintendant avait tant de confiance en Delorme, qu'il avait fini par lui abandonner tout le détail de sa charge, ne regardant même plus ce que ce dernier lui présentait à signer. Delorme connaissait tous les gens d'affaires qui par leurs prêts soutenaient le crédit de l'État, et par conséquent celui du surintendant, et il espérait, d'accord avec l'abbé, amener la chute de Nicolas Fouquet en privant subitement le surintendant de l'appui de ces gens d'affaires.

Ainsi menacé, Fouquet consulta son habile et rusé confident, Gourville, l'auteur des *Mémoires*, qui lui conseilla un plan hardi [3] : c'était de se passer de l'assistance des traitants ordinaires. Mais, pour faire réussir cette combinaison, il fallait un prêteur solide. Or, « personne, comme le dit Gourville, n'était plus propre à cela que d'Herval qui avoit grand crédit. » Cette appréciation d'un contemporain mérite qu'on s'y arrête dans la biographie de Herwarth. Elle prouve que ce financier n'était pas

1. *Défenses*, p. 26.

2. Sur Delorme, voy. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, I, p. 385-386, et II, p. 162.

3. *Mémoires de Gourville*, tome 52 (Paris, 1826, in-8°) de la Collect. Petitot. Les p. 316 et suiv.

au nombre de ces traitants avec lesquels on a voulu le confondre, et dont le nom était alors synonyme de déprédations et de concussions. C'était dans la banque, il ne faut pas l'oublier, qu'il avait fait sa fortune, ou pour mieux dire, qu'il avait augmenté celle que son père lui avait laissée.

En la circonstance dont nous parlons, Herwarth promit de verser deux millions, sur lesquels il avança 400,000 l. : il devait lui être, il est vrai, payé de gros intérêts ; mais, en les exigeant, il faisait son métier de banquier : l'essentiel, c'est que le prêt considérable qu'il consentit permit de satisfaire aux exigences du moment. Le crédit du surintendant, trop confondu avec celui de l'État, fut sauvé; Delorme tomba en disgrâce, et les gens d'affaires ne gardèrent pas au-delà de quelques semaines rancune à Nicolas Fouquet. Quant à Herwarth, il fut un moment fort en peine de savoir si, les choses étant remises sur le pied ordinaire, on exécuterait fidèlement le traité passé avec lui, à cause des grands avantages qu'on lui avait concédés pour obtenir sa participation.

Du reste, comment concilier l'assertion de Fouquet avec ce qu'il a dit dans un autre endroit, savoir qu'en 1658 Herwarth et lui étaient encore en fort bons termes, à ce point qu'ils firent ensemble des avances considérables à l'État, avances s'élevant à 11,800,000 l. réparties en quatre prêts? Le montant de l'avance faite par le surintendant paraît s'être élevé à « 3 millions huit cent et tant de mille livres. » Fouquet ne nous apprend point quelle était exactement la part d'Herwarth dans l'emprunt; il dit simplement que ce financier y avait un intérêt notable[1]. Déjà, pendant les années précédentes 1655, 1656 et 1657, Herwarth avait fait des avances qu'on lui avait, à ce qu'il paraît, assignées sur de mauvais fonds[2].

VI.

Ce fut vers cette époque que Barth. Herwarth devint contrôleur général des finances. On n'a pas les lettres patentes qui l'investissent de cette charge; du moins nous n'avons pu les retrouver, comme il nous est arrivé pour celles qui le nomment

1. *Défenses*, II, p. 249.
2. Ibid., p. 143.

intendant des finances, et que nous avons citées plus haut. Mais la *Gazette* de Renaudot nous permet de combler cette lacune. Aux nouvelles de Paris du 17 novembre 1657, on y lit ce qui suit (pag. 1188) : « Le 10, le s^r de Caumont-Fieubet prit séance au Conseil en qualité d'intendant des finances, en la place du s^r d'Ervart, qui exerce conjointement avec le s^r de Breteuil, la charge de controlleur général desd. finances, par la démission volontaire que le s^r Le Tillier en avoit faite entre les mains de S. M. »

De son côté, Gourville rapporte qu'en cette même année 1657, le roi étant à Metz, il fut, lui, Gourville, envoyé par le surintendant vers le cardinal Mazarin [1] pour avertir Son Éminence que celui qui avait la charge de contrôleur général ne la remplissant pas, il serait à propos de nommer un autre titulaire, ou même de partager cette charge entre deux personnes. Ces deux personnes, Gourville, ou du moins l'éditeur de ses Mémoires, les désigne ainsi : « MM. de Breteville et Herval. » Autant de noms, autant d'erreurs, ce qui n'étonnera en aucune façon ceux qui ont lu les *Mémoires de Gourville* dans les éditions que nous en possédons, — éditions où beaucoup de noms propres sont absolument défigurés.

Sous le nom de Breteville, il est facile de reconnaître Breteuil, Le Tonnelier de Breteuil, qui, dans l'*Estat de la France* pour 1657, figure en effet comme contrôleur général. Herwarth, lui, ne peut y figurer, puisqu'il ne fut nommé, comme nous venons de le voir, que sur la fin de l'année; dans l'*Estat de la France* pour 1658, son nom ne paraît pas encore. Mais nous savons par la *Gazette* qu'en cette même année, le 8 octobre, il eut l'honneur de recevoir et de traiter splendidement le roi et toute la cour à sa maison de Saint-Cloud, dont nous parlerons plus loin. Or, il reçut ces hauts personnages avec le titre et en qualité de contrôleur général.

Herwarth exerça donc la charge de contrôleur général dès 1657, vers la fin de l'année, en commun avec un collègue. C'est du reste sous cette forme que les fonctions de contrôleur général avaient été instituées par Henri II qui, en 1547, voulant rétablir l'ordre dans les finances, créa deux contrôleurs généraux chargés du contrôle des quittances du trésorier de l'épargne et de

1. *Mém. de Gourville*, p. 313.

toutes les parties de la recette et de la dépense. De ces deux fonctionnaires, l'un suivait la cour, l'autre demeurait à Paris. Ces charges ayant été révoquées en 1554, il fut créé un office héréditaire de contrôleur général devant résider auprès du roi. Henri IV, après avoir supprimé la surintendance des finances, qu'il remplaça par un conseil des finances, puis, après avoir rétabli cette institution, conserva pourtant à côté le contrôle général, mais seulement par commission et non plus à titre d'office. La reine-mère érigea de nouveau la charge en office pour Particelli d'Emery, qui, devenu surintendant, céda la charge à Le Camus; ce dernier en prêta serment le 21 avril 1648, et l'exerça jusqu'à ce qu'il eût été remplacé par Le Tonnelier de Breteuil, auquel Herwarth fut adjoint, comme on l'a vu. Les fonctions de cette charge, qui pendant un temps avaient même été remplies par les intendants de finances, par roulement, consistaient à contrôler les acquits de la recette et de la dépense, à dresser un état des sommes payées au trésor et à veiller au dépôt des deniers publics dans la caisse de l'État. Il fallait aussi tenir un registre de toutes les finances, dépense et recette.

Il y eut donc à cette époque deux contrôleurs généraux, comme il y avait déjà deux surintendants des finances. Mais que dis-je? deux surintendants. Servien venait de mourir (16 février 1659), et de laisser la place libre à Fouquet. Celui-ci avait, à ce qu'il prétend, la promesse du cardinal de succéder à Servien et d'être par conséquent nommé seul surintendant. C'était là le but auquel il tendait depuis 1653. Mazarin était peut-être disposé à tenir sa parole; mais, s'il faut en croire Fouquet, Colbert, qui « estoit maistre de la bourse et du cœur du cardinal, » engagea Mazarin à ne point se presser[1]. Quoi qu'en pense Fouquet, le conseil était sage, et il eût été à souhaiter que Mazarin l'eût suivi. A ce propos Fouquet, dans ses *Défenses*, parle « des allées, venües et conférences secrètes d'Hervart et Colbert, la nuit et à d'autres heures[2], » dont le surintendant fut averti, notamment par Pellissari, leur affidé. A l'entendre, Herwarth, dans ce complot, ne faisait qu'exécuter ce que Colbert avait résolu. « Le s[r] Colbert qui voulait, dit Fouquet, jetter la pierre et cacher le bras, fit agir Hervart près de M. le cardinal, se réservant pour

1. *Défenses*, II, p. 81.
2. Ibid., II, p. 81-82.

le conseil, quand S. Ém. lui demanderoit avis, sur les propositions d'Hervart, afin de paroistre plus désintéressé que s'il s'y intéressoit luy-mesme[1]. »

Les journées du 16, du 17, du 18 se passent ainsi dans l'incertitude, quand tout à coup, le 19, Fouquet apprend de la bouche même de Mazarin que le cardinal a résolu de prendre la survivance du défunt, d'exercer la surintendance conjointement avec Fouquet, et de signer à l'avenir toutes les expéditions, comme faisait Servien. Cette nouvelle était donnée à Fouquet, en présence de Herwarth, « led. s[r] cardinal n'ayant jamais osé m'en parler seul, » ajoute Fouquet, et le susdit Herwarth étant « celuy dont Colbert s'estoit servy pour inspirer ceste pensée sur des raisons imaginaires[2]. » Ce que Colbert voulait, suivant Fouquet, c'était de s'insinuer dans les finances, prévoyant bien que le cardinal, accablé d'affaires comme il l'était, restant pendant près de six mois de l'année absent de la capitale, n'entendant que peu ou point les finances, se déchargerait sur lui de tout le détail, et qu'ainsi, lui, Colbert, tenant le registre, aurait le droit d'assister au Conseil et la facilité de connaître les différentes affaires, et par conséquent de s'instruire de tout le mécanisme des finances.

Le reproche que Fouquet, en cette circonstance, adresse à Colbert tourne bien plutôt à l'honneur de celui-ci. Déjà rompu aux affaires par un long séjour dans le cabinet du cardinal, Colbert sentait peut-être qu'il lui fallait encore perfectionner son éducation administrative en fait de finances, et dans quelques mois on verra, par le mémoire accablant qu'il présentera sur la gestion financière de Fouquet, si ses études en cette branche d'administration, comme en tant d'autres, ont été complètes.

Fouquet et Herwarth reçurent donc l'ordre de venir désormais travailler avec Mazarin. Il fut convenu que les expéditions à signer passeraient à l'avenir par les mains de Colbert, auquel Herwarth les remettrait. Là-dessus, plaintes très vives du contrôleur général qui « commença, c'est Fouquet qui parle[3], de sentir qu'on l'avoit pris pour dupe, et qu'insensiblement il alloit estre dépossédé par Colbert, son bon amy, nonobstant ses grands bienfaits, et que led. Hervart eût servy à l'exécution de son

1. *Défenses*, II, p. 82.
2. Ibid., p. 82-83.
3. Ibid., p. 84.

dessein. Led. Hervart pria donc le cardinal de trouver bon qu'il rendît compte luy-mesme de ses expéditions : à quoy Mr le cardinal eut peine à consentir : néantmoins il le voulut bien pour cette fois. »

Bien qu'il ne se fût écoulé que deux ou trois jours depuis la mort de Servien, il y avait des dépenses urgentes qui ne pouvaient être retardées et qu'il fallait acquitter sans délai. C'était là que Fouquet attendait le cardinal. Celui-ci s'adresse à Herwarth pour avoir de l'argent. Le contrôleur général s'excuse : il est en avance déjà de deux ou trois millions qu'on ne lui a pas remboursés et son crédit est épuisé. Mazarin vient alors au surintendant, qui comptait sur ce moment psychologique, et qui se récuse également, alléguant les avances qu'il a faites, avances bien plus considérables que celles fournies par Herwarth, et qui ne lui ont pas plus été remboursées à lui, Fouquet, qu'au contrôleur général. Mais ce qu'il fait surtout valoir, c'est l'ébranlement de son crédit par suite du retard apporté à sa nomination, « ce qui, faisant appréhender l'estat de ma fortune avec les bruits de desseins formez par Mr Colbert et Hervart contre moy, qui s'estoient répandus, non-seulement je ne pouvois pas trouver de nouvelles sommes, mais tous mes créanciers qui avoient des promesses, dont les termes estoient écheus ou prests à écheoir, pressoient leur payement et ne vouloient pas les renouveler[1]. »

Une longue discussion s'engage : le cardinal avait déjà pris la plume pour signer; il la dépose, la reprend, et ainsi plusieurs fois sans adopter un parti, se contentant de dire à Herwarth, présent à l'entretien : « On m'a fait faire icy un méchant pas[2]. » Et Fouquet, qui rapporte cette parole, ajoute : « En effet, les srs Hervart et Colbert l'avoient précipité par leurs interests à une action qui estoit sa perte et son deshonneur, estant notoire qu'il n'avoit ni le temps, ni les connoissances necessaires, ni la réputation d'une parole assez établie pour soutenir cet employ avec la dignité qu'une personne en son poste et dans son autorité devoit faire sur la fin d'une longue guerre, tout le royaume épuisé; se défiant de tout le monde, et tout le monde de luy. »

Le résultat de ce manège fut que Mazarin renonça de lui-même à la surintendance, qui fut définitivement confiée à Fouquet.

1. *Défenses*, II, p. 85.
2. Ibid., p. 87.

Celui-ci n'avait pas manqué en la circonstance de se plaindre de Herwarth et de l'accuser. Il semble qu'il aurait voulu lui enlever le registre de l'épargne pour le faire tenir « par personnes qui n'eussent autre application et qui fissent leur charge, dont je lui ai (au cardinal) fait connoître l'importance et parlé inutilement plusieurs fois sans rien produire [1]. » Fouquet se trompe : ces plaintes produisaient de l'aigreur et de l'animosité entre le contrôleur général et le surintendant. Elles avaient encore un autre résultat bien singulier dont nous avons connaissance par Fouquet. Mazarin, toujours avide, profitait de l'occasion pour soutirer de l'argent à Herwarth; il lui empruntait 200,000 écus et même davantage, exagérant la peine et le mérite qu'il avait à le protéger contre ses ennemis. Et remarquez que les fonds extorqués de cette manière à Herwarth, fonds que celui-ci n'osait refuser à son protecteur, Mazarin les empruntait sans intérêt aucun, tandis que du même pas il allait prêter la somme à d'autres, cette fois avec un intérêt qui n'était pas mince. Ou bien encore, toujours d'après Fouquet, il arrachait cet argent à Herwarth dans la pensée de ne jamais le lui rendre ou de le lui rembourser en billets assignés sur de mauvais fonds, ou enfin de le lui regagner au jeu [2]. Herwarth était grand joueur, comme nous le verrons plus loin; il aimait le jeu autant que Mazarin pouvait l'aimer; mais on ne dit pas qu'il y trichât, comme celui-ci et comme tant d'autres, des premiers dans la noblesse, le faisaient sans aucun scrupule à cette époque.

VII.

Vers la fin de l'année 1659 les choses en vinrent à un tel point qu'il y eut rupture ouverte entre le surintendant et le contrôleur général. C'est en ces termes que Fouquet lui-même en parle; il va jusqu'à fixer la date de cet événement: « ...Notre rupture ouverte, dit-il, ne fut qu'en octobre 1659, lors de mon voyage de St-Jean-de-Luz [3]. » Ce voyage se rattache à une affaire importante, affaire qui inaugure la lutte entre Colbert et Fouquet, et dans laquelle Herwarth se trouve impliqué.

1. *Défenses*, p. 90.
2. Ibid., II, p. 90-91.
3. Ibid., p. 249.

Mazarin était parti de Paris au mois de juin pour se rendre à Saint-Jean-de-Luz, où il allait presser les négociations de la paix des Pyrénées et celles du mariage du roi avec l'infante d'Espagne. Sur sa route, il avait visité le château de Vaux, où Fouquet avait reçu également le roi et la cour, et qui devait dans la suite, après une réception du même genre, devenir le tombeau de la grandeur et de la fortune du surintendant. Celui-ci pouvait donc se croire à ce moment assuré de la faveur du cardinal; mais il comptait sans Colbert, qui ne se reposait pas et qui, en l'absence de son maître, surveillait avec d'autant plus de soin la conduite de Fouquet.

Cependant Fouquet pouvait se croire aussi prémuni de ce côté : avant son départ il y avait eu réconciliation, au moins apparente, entre lui et Colbert, par l'entremise de Berrier, agent principal de ce dernier. Des lettres très confidentielles de Berrier en témoignaient, lettres dont Fouquet, pendant son procès, demanda, mais sans doute vainement, la production. Colbert profita, paraît-il, de ce rapprochement pour faire terminer une affaire qui lui tenait à cœur depuis longtemps[1]. Cette faveur, la seule que Colbert eût jamais demandée à Fouquet (il s'agissait du remboursement d'un office qui appartenait à son père et à son oncle), Colbert la sollicitait depuis bien des années déjà ; mais Fouquet avait toujours trouvé moyen de l'éluder : ce ne fut que la veille de son départ qu'il la lui accorda, sans doute pour se rendre favorable Colbert, dont il connaissait l'ascendant sur Mazarin.

Herwarth, qui n'avait pas les motifs de Colbert pour être agréable au surintendant, et que Mazarin avait d'ailleurs, avant son départ, chargé de lui rendre compte des affaires du service, Herwarth écrivait au cardinal dès le mois de juillet :

« Je crois, Mgr, être obligé d'avertir V. Ém. que, aussitôt qu'elle a été partie, M. le surintendant est rentré dans son naturel et a repris la conduite qu'il tenoit lorsqu'elle étoit à Lyon. Il m'ôte autant qu'il peut la connoissance et confond le passé avec le présent, afin que je ne puisse distinguer ce qui est légitimement dû d'avec ce qui ne l'est pas, et que personne ne puisse voir clair dans les finances que lui et ses créatures. V. Ém. jugera par là, s'il lui plaît, s'il est à propos qu'elle en écrive.....[2]. »

1. *Défenses*, II, p. 91-92.
2. *Lettre d'Herwarth à Mazarin*, du 22 juillet 1659, aux Arch. des Affaires

Fouquet, dans ses *Défenses*, reconnaît indirectement la justesse de ces plaintes. «... On repliquera peut-estre, dit-il, que je ne luy communiquois pas (à lui, c.-à-d. à Herwarth) toutes les affaires, et qu'il n'avoit garde de prendre soin de celles dont je ne luy avois donné aucune connoissance... » Mais il cherche à s'en excuser, prétendant que Herwarth ne remplissait pas les devoirs de sa charge, et qu'il tendait à grandir son autorité bien plutôt qu'à soulager la surintendance, ce dont lui, Fouquet, se plaignait souvent au cardinal, mais celui-ci ménageait Herwarth pour en tirer, comme nous l'avons montré, profit à l'occasion. Il en résultait, dit Fouquet, que Herwarth faisait sa charge comme il lui plaisait, se contentant seulement de visiter les épargnes; « il estoit maître de l'affaire malgré moy, et par l'autorité de S. Em. et par le titre de sa commission [1]. »

Malheureusement pour les assertions de Fouquet, nous avons le témoignage de Colbert qui vient rétablir la vérité. « S. Em., mande-t-il à Mazarin le 1er octobre 1659 [2], m'ayant ordonné de luy dire ce que je pouvois sçavoir concernant l'estat présent des finances, pour satisfaire à ses ordres, je luy diray qu'elles sont toujours gouvernées de mesme, et qu'elles sont toutes renfermées entre le surintendant et le sr Bruant, son commis, avec quelque légère participation du trésorier de l'espargne... Par divers moyens, l'on est parvenu à en oster la connoissance à tout le monde... » Et les moyens employés pour cela, quels sont-ils? C'est d'empêcher la tenue d'aucun registre, « non-seulement, dit Colbert, en la main de celuy qui avoit esté destiné par S. Em. à cet employ (c.-à-d. Herwarth), mais mesme en la personne des commis plus intimes du surintendant, parce qu'en la personne du sr Hervart, c'estoit un estay, un contrôle et une lumière perpétuelle qui éclairoit les yeux de S. Em., et en la personne des commis mesme intimes, c'estoit un ordre réglé auquel on pouvoit avoir recours en tout temps, et l'on a toujours voulu établir la confusion pour en oster la connoissance à tout le monde. »

Ces accusations, Colbert les formule dans le fameux *Mémoire* [3]

étrangères, France, tome CLXVII, pièce 172, citée par Chéruel. *Mém. sur Fouquet*, II, 7-8.

1. *Défenses*, II, 248.

2. *Lettre* ou *Mémoire* du 1er oct. 1659. Voir la note suiv.

3. *Mémoire de Colbert à Mazarin*, Paris, 1er oct. 1659. Ce long Mémoire se trouve aux Mss. de la Bibl. nat., *Mélanges de Colbert*, vol. 32, ainsi qu'aux

auquel nous avons déjà fait allusion, et qui sera le premier acte d'accusation contre Fouquet. Dans cet exposé de l'administration du surintendant, il dévoile le désordre et les abus que ce dernier a introduits dans les finances et il propose l'établissement d'une chambre de justice pareille à celle qui fut formée dans la suite pour juger Fouquet. Colbert avait pris toutes ses précautions pour que personne n'eût connaissance de cette pièce secrète. Le surintendant n'était plus à Paris, qu'il avait quitté pour rejoindre la cour, quand Colbert commença la rédaction de son mémoire. Le brouillon [1], commencé le 28 septembre, fut achevé le 29 ; il le remit alors entre les mains d'un copiste sûr, Picon, son secrétaire intime et l'un des commis de Mazarin. Enfermé dans un arrière-cabinet, le secrétaire y fut retenu pendant les journées du 30 septembre et du 1er octobre, n'en sortant que pour prendre quelque nourriture. Le 1er octobre, au soir, Colbert retira lui-même le brouillon et la copie des mains de Picon, et cela fait, il inséra cette copie dans le paquet qu'il envoyait au cardinal, paquet qui partit par la poste du lendemain, 2 octobre.

Mazarin ne tenait pas encore le mémoire de Colbert qu'il vit accourir Gourville, l'affidé de Fouquet, envoyé par celui-ci, et se plaignant [2] de sa part de la continuation du complot tramé par Colbert et Herwarth, car cette idée d'un complot hantait toujours l'esprit du surintendant. Gourville défendit chaleureusement son maître, dont le crédit devait être fortement ébranlé si l'on laissait s'accréditer les bruits perfides répandus contre Fouquet qui, dans ces conditions, ne pourrait trouver l'argent dont on avait tant

Mss. de la Bibl. de Rouen, *Mémoires de Colbert*, Collect. de Mombret. Il avait échappé aux recherches de M. P. Clément, qui ne l'a publié que dans son dernier volume des *Lettres de Colbert*, t. VIII [réimprimé en 1873], p. 164-183. C'est le premier mémoire que Colbert ait adressé à Mazarin sur les dilapidations de Fouquet.

1. *Lettre de Colbert à Mazarin*, du 4 janvier 1660. Cette lettre, dont une copie existe dans le Cabinet du duc de Luynes (Mss., n° 93, carton I), a été communiquée par ce dernier à P. Clément et publiée dans le VII° volume des *Lettres de Colbert*, p. 183-188. V. surtout les p. 186-187.

M. Clément ne se doutait pas que cette pièce avait déjà été publiée comme appendice à l'une des premières éditions de Saint-Simon (*Œuvres complettes (sic) de Saint-Simon*. Strasbourg, Treuttel, 1791, in-8°, t. IX, p. 208-218). Bien que dans cette édition le texte soit criblé de fautes (*Herveau* pour Herwarth, *billets de l'Espagne* pour billets de l'épargne, *Saint-Léon-de-Lus* pour Saint-Jean-de-Luz, etc.), cependant la pièce est à consulter, parce que son texte diffère en plusieurs points de celui donné par Clément.

2. *Mém. de Gourville*, p. 525-526, et Chéruel, *Mém. sur Fouquet*, II, 10.

besoin, surtout en ce moment. C'était l'argument favori constamment employé par Fouquet auprès de Mazarin, et qui ne manquait jamais son effet.

A quelques jours de là, Fouquet, survenant tout à coup, insista plus fortement encore sur les raisons déjà développées par Gourville[1]. C'était celui-ci qui, avec son flair accoutumé, avait senti combien la présence du surintendant était nécessaire et qui avait conseillé à son maître de quitter tout pour se rendre au plus vite près du cardinal. Dans l'intervalle, il est vrai, Mazarin avait reçu le mémoire de Colbert, et il commençait à s'expliquer la visite de Gourville. Evidemment, le surintendant devait avoir eu connaissance, par quelque moyen détourné, du document secret. Fouquet, survenant sans être attendu, confirma le cardinal dans cette opinion. Mais laissons la parole à Mazarin lui-même, car c'est seulement par ses lettres que nous allons apprendre ce qui s'est passé dans son entrevue avec Fouquet, et la nature des rapports de ce dernier avec Herwarth à cette date. « J'ai reçu le mémoire et achevé de le lire un moment avant que M. le surintendant fust arrivé, répond Mazarin à Colbert le 20 octobre[2]. J'ay esté bien aise des lumières que j'en ay tirées, et j'en profiteray autant que la constitution des affaires présentes le peut permettre. Je vous diray seulement que M. le surintendant m'a fait des plaintes des discours qu'Hervart tenoit à son préjudice, disant à ses plus grands confidents que luy surintendant sortiroit bientost des finances ; que c'estoit une chose résolue, et que vous l'aviez conseillé de tenir le tour bien secret. M. le surintendant m'a ajousté que, vous ayant pratiqué longtemps, il avoit eu le moyen de vous connoistre un peu, et qu'il se doutoit que vous n'aviez plus pour luy la mesme affection que par le passé, s'estant aperçu depuis quelque temps que vous luy parliez froidement... Sur quoy, il s'est fort estendu, ne luy estant pas eschappé une parole qui ne fust à vostre advantage, et se plaignant seulement de la liaison en laquelle vous estiez entré avec Hervart et l'avocat-général Talon à son préjudice, et d'autant plus que vous ne pouviez pas douter que je n'avois qu'un mot à dire pour qu'il me remist, non seulement la surintendance, mais la charge de procureur-général... »

1. Chéruel, id., II, 11.
2. *Lettres, instructions ..... de Colbert*, par P. Clément, I, p. 514 et suiv.

A l'étonnement que ne put s'empêcher de manifester le cardinal, Fouquet répondit « qu'il savoit de source certaine ce qu'il m'avoit dit, et qu'en outre Hervart vous avoit donné plusieurs mémoires, et que si je n'en avois reçu touchant les finances, je le devois recevoir bientost ; car il estoit asseuré que vous y travailliez. »

A ces mots, la surprise de Mazarin fut plus grande encore ; mais il se contint et rien dans sa conversation avec Fouquet ne fut capable de le trahir : « ... Je me suis démêlé ensuitte de tout cela, de telle sorte, écrit-il à Colbert dans la même lettre, que le surintendant est demeuré persuadé que vous ne m'aviez rien mandé à son préjudice. » Or, Fouquet savait parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet. Mieux que tout autre il savait, lui qui avait des créatures et des espions partout, espions et créatures qu'il achetait avec les deniers de l'État, il savait que Mazarin avait déjà reçu ou allait recevoir incessamment le réquisitoire lancé par Colbert, attendu que ce mémoire, contenu dans le paquet dont nous avons parlé plus haut, lui avait été envoyé, à lui Fouquet, par le directeur des postes, M. de Nouveau, homme tout à la discrétion du surintendant. Ce paquet, Fouquet l'avait retenu pendant tout un ordinaire, c'est-à-dire d'un courrier à l'autre ; et c'était seulement après avoir pris connaissance du mémoire, et l'avoir sans doute fait copier, qu'il avait expédié le tout à Mazarin ; après quoi il s'était rendu lui-même à Saint-Jean-de-Luz pour essayer de dissiper les fâcheuses impressions que cette pièce ne pouvait manquer d'avoir jetées dans l'esprit du cardinal. Ainsi cette démarche de Fouquet apportait une nouvelle preuve de la corruption que lui reprochait Colbert.

Celui-ci ne s'y était pas trompé : sûr de la fidélité de son commis, il soupçonna sur-le-champ les officiers des postes. Quant à Mazarin, il croyait à ce moment que Fouquet avait pénétré le secret par Herwarth qui, paraît-il, ne savait pas toujours retenir sa langue. « ..... Hervart n'a jamais été secret (c.-à-d. discret), et par le motif d'une certaine vanité qui n'est bonne à rien, il dit à plusieurs personnes tout ce qu'il sait, et je ne doute pas que ces discours n'aient donné lieu au surintendant de pénétrer les choses qu'il m'a dites. »

Dans son ouvrage sur Fouquet (II, 8), M. Chéruel a tort à mon sens de conclure des paroles ci-dessus que Mazarin n'avait pas de confiance dans Herwarth, qu'il le regardait comme un

homme « sur lequel on ne pouvait faire aucun fond. » C'est une erreur. Mazarin, au contraire, lui témoigna toujours beaucoup de confiance. Il aurait souhaité que Herwarth fût plus expéditif et par moments plus habile, quoiqu'il eût lui-même autrefois reconnu son habileté dans des négociations délicates : ainsi, en ce moment même, l'on attendait Herwarth à Saint-Jean-de-Luz, sans doute pour lui demander à son tour des explications ; or, il y avait 23 jours qu'il était parti de Paris, et il n'était pas encore arrivé. « Il seroit à souhaiter, écrit Mazarin à Colbert, qu'il fust aussy habile qu'il a de bonne volonté pour moy ; mais malaysément on le peut espérer[1]. »

Selon Fouquet, Herwarth avait été dépêché par Colbert lui-même pour appuyer ses raisons auprès du cardinal. « Hervart arrive après moy, raconte Fouquet, et trouve les affaires changées de face, M. le cardinal informé et persuadé ; néantmoins led. Hervart lui dit tant de choses et fit tant de propositions chimériques que S. Em. n'entendait pas, qu'elle m'écrit de l'attendre à Thoulouse... » Fouquet s'y rend, et là, dit-il, « je me plaignis en présence d'Hervart ; nous eusmes de grands démêlez ; M. le cardinal m'offrit de lui oster la commission de l'épargne, mais me fit entendre que je luy ferais plaisir de différer[2]. »

Colbert répondit de Nevers, le 28 octobre[3], à la première lettre du cardinal (celle du 20). Les termes en sont durs, cruels même, et selon moi injustes pour Herwarth ; mais ils prouvent au moins que le contrôleur général n'était pour rien dans l'inimitié vouée par Colbert au surintendant, inimitié qui, lors du procès de Fouquet, procurera à celui-ci, malgré toutes ses fautes, tant de sympathies parmi les différentes classes de la société. Dans cette lettre, Colbert se défend de toutes ses forces d'être lié avec le contrôleur général, pour lequel il n'a et n'a jamais eu aucune estime, et qui est la dernière personne avec laquelle il voudrait, dit-il, avoir des relations. C'est à peine s'il reconnaît avoir eu des rapports avec M. Talon, l'avocat-général du Parlement, à qui, dans le procès Fouquet, il confiera pourtant un rôle des plus importants et qui se montrera si acharné contre le prisonnier. Le mémoire adressé par lui (Colbert) à Mazarin « n'a esté fait, ajoute-t-il,

1. *Lettres, instructions ... de Colbert*, I, p. 516 et suiv. (Lettre du 22 oct.)
2. *Défenses*, II, p. 93-94.
3. *Lettres, instructions ... de Colbert*, I, 390-394. (Lettre 231, du 28 oct.)

sur aucun qui m'ait été donné par le sr Hervart, duquel je n'en ai jamais voulu recevoir, ne l'estimant pas assez habile homme pour bien pénétrer une affaire et pour dire la vérité. » Il est possible que le contrôleur général n'ait pas observé la discrétion nécessaire, et comme Fouquet entretient des espions chez lui, c'est sans doute par cette voie que Fouquet aura su les propos tenus par Herwarth, propos que Fouquet prétendait savoir de source certaine et qu'il attribuait en commun à Herwarth et à Colbert. « En tout cas, ajoute Colbert en parlant de Herwarth, je ne suis pas garant de l'imprudence de cet homme-là, avec lequel j'ai toujours agi avec beaucoup de retenue, m'estant aperçu en une infinité de rencontres qu'il se laisse souvent emporter à dire mesme tout ce qu'il avoit appris de V. Em. » Ainsi, chacun se jalousait dans l'entourage du cardinal, chacun accusait son voisin ; c'était à qui s'insinuerait au détriment d'autrui dans la faveur de celui qui distribuait toutes les grâces.

Mazarin n'était pas très scrupuleux, on le sait ; ces abus, ce désordre dans l'administration des finances contre lesquels Colbert s'élevait avec une juste et vertueuse indignation, le cardinal les connaissait aussi bien, sinon mieux que Colbert ; il les connaïssait d'autant plus qu'il en profitait pour ses intérêts particuliers [1]. Mazarin puisait à pleines mains dans le trésor public, promettant des décharges et des récépissés qu'il ne donnait pas, ou qu'il ne fournissait que très longtemps après ; il se faisait rembourser en bons deniers de vieux billets achetés à vil prix ; en même temps il tirait des pensions et des gratifications sur telle affaire particulière qui se négociait, sur tel traité qui se signait. Au renouvellement du bail des fermes, il s'abaissait même jusqu'à recevoir *manuellement* (c'est l'expression de Fouquet) les pots-de-vin [2] que lui apportaient les fermiers. Ces pratiques honteuses ne devaient pas non plus être ignorées de Colbert, son intendant, par les mains de qui passaient toutes les affaires du cardinal.

Tout autre que Mazarin aurait sévi sur-le-champ contre un

1. *Défenses*, II, p. 74 et suiv. — V. aussi Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, I, ch. XVIII.

2. *Pots-de-vin*. On les appelait alors des *Donatifs*. M. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, I, p. 325-326, cite une lettre de Mazarin à Colbert, du 12 juin 1657, où il est dit : « l'abbé (Fouquet) a ajouté qu'on avoit ménagé en général un donatif, duquel je pourrois disposer. »

surintendant dont la déplorable administration financière était ainsi mise au jour. Mais le cardinal, outre qu'il était un peu complice de ces désordres, n'aimait pas les mesures violentes ; et d'ailleurs il avait plus que jamais besoin, à la veille du mariage de Louis XIV, du concours et du crédit du surintendant. Il engagea donc Colbert à tâcher de vivre en bonne harmonie avec Fouquet ; il le pria même d'aller voir le surintendant dès que celui-ci serait de retour à Paris.

On a déjà vu, par une citation que nous avons donnée plus haut, la façon dont Mazarin avait accueilli les révélations si accablantes pourtant de Colbert. « .... J'ay esté bien ayse, lui disait-il simplement, des lumières que j'en ay tirées (*en*, c.-à-d. de votre mémoire), et j'en profiteray autant que la constitution des affaires présentes le peut permettre. » Ce n'était pas là précisément ce qu'attendait Colbert qui dut être encore plus étonné quand, par sa lettre du 22 octobre, Mazarin lui fit la recommandation dont nous venons de parler, insistant pour que Colbert marquât « une sincère amitié à Fouquet, comme *à un homme très estimable*, » et en qui lui, Mazarin, avait toute confiance. « Je vous prie de vous bien acquitter de tout cecy, car il importe au service, et vous me ferez plaisir. » Colbert s'exécuta de bonne grâce ; il alla trouver Fouquet quand celui-ci fut rentré à Paris.

On a la lettre que Colbert écrivit à Mazarin pour lui rendre compte de son entrevue avec Fouquet[1]. Naturellement, il y est question de Herwarth. Fouquet fit allusion aux propos tenus par celui-ci, et dont il avait eu connaissance ; mais il fut forcé d'avouer que l'argument tiré de la prétendue liaison de Colbert avec Herwarth n'était qu'un argument imaginé pour les besoins de la cause.

D'ailleurs, ce qui importait à Colbert dans cette entrevue, c'était surtout d'arriver à pénétrer par quelle voie Fouquet avait obtenu connaissance du mémoire secret. Le surintendant essaya bien de jeter le soupçon sur quelqu'un des domestiques de Colbert, mais celui-ci n'eut pas de peine à reconnaître que le détournement venait de l'administration des postes. Les indiscrétions ordinaires de Herwarth n'avaient donc rien à faire ici, et Colbert déclare de nouveau à Mazarin que le contrôleur général ne lui a

1. *Lettres, instructions ... de Colbert*, I, p. 390-394.

fourni aucun mémoire, qu'il n'y a aucun accord entre eux à ce sujet, ni direct, ni indirect. Il ajoute, dans un passage fort peu compréhensible publié sur une copie incomplète et défectueuse, que les maximes de Herwarth ne sont pas les siennes, Herwarth ne connaissant les finances d'un grand royaume comme la France que par les opérations de la banque, et encore n'y étant pas fort habile[1]. Il semble que Colbert reproche à Herwarth de vouloir ou d'avoir voulu s'attribuer auprès de Mazarin le mérite de certains projets dont lui, Colbert, avait eu l'initiative. « ... Joint à cela qu'il n'a garde de conseiller une recherche exacte de ce qui s'est fait dans les finances, vu qu'il s'y trouveroit enveloppé. » Cette dernière accusation est grave, partant de Colbert ; mais elle n'est appuyée d'aucune preuve, et rien n'est venu la confirmer ni la sanctionner. Je dis la sanctionner, car si Herwarth eût été jugé coupable par Colbert, comment n'aurait-il pas été poursuivi avec d'autres financiers accusés de gains illicites, lors du procès intenté à Fouquet ?

A Paris, le bruit de la chute du surintendant avait été répandu, sans que les motifs de sa disgrâce fussent connus. « M. Fouquet, surintendant des finances, a été appelé à la cour pour quelque chose que M. Hervart avoit dit contre luy, écrit Gui Patin, à la date du 2 décembre 1659, et eût été en danger de perdre la surintendance, s'il n'eût paré le coup et, dit-on, en donnant 50,000 écus au cardinal, comme un présent de bagatelle. Il revient bien établi[2]... »

Fouquet n'eut plus rien à craindre tant que vécut le cardinal. Mais la mort de celui-ci (9 mars 1661) allait produire de grands changements. La chute du surintendant et le triomphe de Colbert en devaient être la conséquence. C'était un coup également très sensible pour Herwarth, qui perdait en Mazarin un protecteur puissant et dévoué. Selon Fouquet, Colbert n'avait pas attendu pour agir la mort du cardinal : une de ses premières manœuvres aurait été, après s'être assuré d'un poste d'intendant des finances

1. Le texte incomplet donné par P. Clément, VII, p. 186, porte : « ... vu qu'il (Herwarth) ne raisonne jamais, et ne connoist les finances d'un grand royaume comme celui-cy que par la ..... (le mot en blanc) de la banque, dans laquelle il n'a jamais esté bien habile. »

Le même texte incomplet de l'édit. de Saint-Simon indiquée plus haut, porte : « que par la *vacillation* de la banque dans laquelle il n'a jamais esté bien habile. »

2. *Lettres de Gui Patin*, III, p. 164.

qu'il fit demander par Le Tellier, d'enlever à Herwarth la tenue du registre dont nous avons parlé et de se faire attribuer cet emploi. « M. le cardinal estant à l'extrémité, led. s^r Colbert se trouva bien fort ; on ne pouvoit luy résister... Il se fit proposer intendant par M. Le Tellier... Sitôt qu'il en fut asseuré, il fallut faire un autre pas, les moments estoient précieux ; il fit résoudre qu'il dépossédéroit cet ami affidé, participant de ses complots, son bienfaiteur, le premier qui l'avoit enrichi : tout cela ne l'arresta pas. Cet échelon lui paroissoit nécessaire pour monter plus haut. Il demande la commission d'Hervart. M. le cardinal y consent, en parle au roy, et la fait résoudre[1]. »

Nous qui savons par la correspondance de Colbert, dont il a été donné plus haut des extraits, en quels termes l'intendant de Mazarin vivait avec Herwarth, et de quelle manière il parlait du contrôleur général, nous ne pouvons que sourire à cette assertion de Fouquet que Herwarth était l'ami et l'affidé de Colbert et qu'il participait à tous ses complots. Ce qu'il ajoute au sujet de Herwarth ayant été le bienfaiteur de Colbert et l'ayant le premier enrichi, est-il plus vrai ? Nous ne pouvons le savoir aujourd'hui.

Ce qui est certain, c'est que Herwarth conserva longtemps encore, après que le roi eut pris en main la direction des affaires, et chargé Colbert de la restauration des finances, Herwarth, disons-nous, conserva longtemps encore la charge de contrôleur général. Or, si Colbert ne le dépossédа pas d'un poste aussi important, n'était-ce point que, tout en ne l'aimant guère, il ne trouvait rien de grave à lui reprocher ?

Cependant, il ne voulait pas lui donner entrée au nouveau conseil des finances dont il projetait la formation, et qui devait suivre l'arrestation de Fouquet. Cette arrestation était imminente et Colbert prenait toutes ses mesures pour que cet événement n'amenât aucune perturbation dans la marche des affaires. Il fallait agir avec une circonspection extrême : Fouquet avait si bien fait qu'il était maître de la situation ; en se privant de ses services, on se privait en même temps de ses ressources, de son crédit, et l'État allait peut-être se trouver du jour au lendemain sans argent. Dans cette conjoncture, ce fut encore sur Herwarth qu'on jeta les yeux, et Colbert n'hésita point à s'adresser à lui comme avait fait autrefois Mazarin dans une circonstance critique. Toutefois,

1. *Défenses*, II, 94-95.

bien que réclamant les services de Herwarth, Colbert, qui ne l'aimait pas, ainsi que nous avons vu, et qui ne voulait pas l'admettre au conseil des finances, Colbert conseilla au roi de ne pas déclarer les personnes qui devaient faire partie de ce conseil [1] avant que Herwarth eût fourni l'argent dont l'État avait besoin en ce moment, car Herwarth eût, sans nul doute, demandé son entrée à ce conseil, soit en raison du service qu'il rendait, soit simplement à cause de sa charge de contrôleur général, qui lui donnait accès de droit dans l'ancien conseil.

Le 5 septembre 1661, le roi écrivit donc de Nantes à Herwarth :

Feu M. le cardinal m'ayant assuré les derniers jours de sa vie que je trouverois toujours dans vostre bourse une assistance de 2 ou 3 millions de livres, toutes les fois que le bien de mon service m'obligeroit d'apporter quelque changement dans l'administration de mes finances, à présent que j'ay esté obligé par diverses raisons de faire arrester le surintendant, j'ay esté bien ayse de vous écrire ces lignes pour vous dire que vous me ferez plaisir de me préparer, soit par vostre moyen, soit par celuy de vos amis, la plus grande somme que vous pourrez, afin que je m'en puisse servir au cas que j'en aye besoin. Sur quoy, j'attendrai vostre response [2].

A quelques jours de là intervenait un arrêt qui supprimait la surintendance, et instituait un conseil royal des finances, où Colbert avait naturellement entrée, en sa qualité d'intendant.

« L'intendant des finances, qui aura l'honneur d'estre dud. conseil des finances, disait Colbert, aura l'épargne dans son département, et en conséquence tiendra le registre de toute la recette et dépense qui sera faite, dont il ne donnera communication à aucune personne sans ordre exprès de S. M. » La tenue du registre fut donc ôtée à Herwarth, mais il conserva encore le contrôle général jusqu'en 1665 ou 1666, époque à laquelle les charges exercées par Herwarth et de Breteuil leur furent remboursées [3] et Colbert fut nommé seul contrôleur général.

1. « Il ne faut pas se déclarer des personnes qui composeront ce conseil royal, afin de laisser l'espérance au s[r] Hervart jusqu'à ce qu'il ayt fourny les 2 millions de livres. » *Mémoire de Colbert sur les finances*, 1661, dans les *Lettres, instr. ... de Colbert*, II, 1, CXCIX. Note marginale.

2. *Lettres, instructions ... de Colbert*, II, 1, CC-CCI et la note.

3. *Mémoire sur l'établissement des Registres du Roy pour ses finances*, dans

Dans les mss. Godefroy qui existent à la bibliothèque de l'Institut, on trouve plusieurs renseignements se rapportant à cette époque de la vie de Herwarth[1]. C'est d'abord, à la date du 12 août 1665, l'autorisation de rembourser 64,000 liv. « au s[r] Dhervart, controlleur général des finances », évidemment le prix, ou une partie du prix de sa charge ; puis, le 17 du même mois, la concession d'une pension de 6,000 liv. au même, appelé cette fois M. Hérouart. Le 3 mars de l'année suivante, l'affaire du remboursement n'était pas encore terminée ; enfin, le 2 avril, on trouve dans les mêmes manuscrits un passage qui nous apprend que Herwarth avait également une charge de secrétaire du roi : « Les secrétaires du roi se plaignent de ce que la chambre ait pris des épices à l'enregistrement des lettres pour le s[r] Hervart, *leur confrère* ; sur quoy, veu lesd. lettres par lesquelles il ne prend point qualité de secrétaire du roy, la chambre ordonne qu'elles demeureront bien taxées[2]. »

G. DEPPING.

(*Sera continué.*)

la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, publ. par ordre du Ministère des finances. T. I (1683-99). Paris, I. N., 1874, in-fol. — La charge de contrôleur général avait été payée par Herwarth et par son collègue plus cher qu'elle ne l'était avant eux. Gui Patin rapporte dans ses *Lettres* (III, 352), à la date du 6 nov. 1657 : « On fit un nouveau contrôleur des finances, savoir M. Le Tellier, il n'y a qu'un mois, lequel auparavant étoit intendant ; mais il ne l'a guère gardée : on lui a ôté lad. charge, et a été donnée à M. Breteuil-Tonnelier, maître des requêtes, et à M. Derval, qui tous deux en ont donné de bon argent et plus grande somme que n'avoit fait M. Le Tellier. » Ce contrôleur des finances s'appelait Le Tillier, et non Le Tellier.

1. *Bibl. de l'Institut*, Mss., fonds Godefroy. 1665, 12 et 17 août. — 1666, 3 mars et 2 avril.

2. Les charges de secrétaires du roi donnaient la noblesse. Ainsi, de ce chef, Herwarth avait dû être anobli. (Cf. note 2 de la p. 1.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA

DIPLOMATIE SECRÈTE DU COMITE DE SALUT PUBLIC

AVANT LE 9 THERMIDOR[1].

On retrouve, sans aucune modification, dans la quatrième édition de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution* de M. de Sybel (tome III, livre IX, ch. I), un passage qui aurait mérité quelques éclaircissements, ou au moins quelques justifications. Il s'agit de la diplomatie du Comité de salut public dans l'hiver de 1793-94. Les assertions de M. de Sybel sur ce point intéressant de l'histoire révolutionnaire méritent d'autant plus d'être étudiées de près que par une rencontre aussi rare que singulière, elles concordent avec celles d'un de ses contradicteurs français les plus déterminés, M. G. Avenel (*Lundis révolutionnaires : des agents à l'extérieur*). M. de Sybel fait le procès de la diplomatie du Comité de salut public de l'an II, M. Avenel en fait l'apologie : ils s'accordent pour affirmer que ce Comité avait de grandes vues politiques à l'extérieur et entretenait une diplomatie active. Leurs assertions ont encore ce trait de ressemblance qu'elles ne sont appuyées sur aucun document ; M. de Sybel ne cite aucune source, et tout le système de M. Avenel s'étaie sur quelques fragments de la correspondance d'un agent de la République, Constantin Stamaty[2].

M. Avenel, tout en combattant M. de Sybel, s'exprime presque dans les mêmes termes que lui. « Nous n'avons cessé d'affirmer, et contre de Sybel et contre Bourgoing son suivant (?), que non seulement au commencement de 93, mais pendant toute cette année-là et pendant 94 aussi, le gouvernement républicain avait eu diplomatiquement une activité non moins grande que militairement » (p. 127).

1. Les documents qui m'ont servi pour cette note sont inédits et tirés des Archives des affaires étrangères.

2. Il est à regretter que cette correspondance, dont l'annonce avait été accueillie avec empressement, n'ait pas encore paru.

..... « Les hommes que la République de 92 produisit n'étaient pas, répétons-le, des bêtes féroces ; ils s'entendaient aux affaires non moins bien que les hommes d'État des monarchies. » — Écoutons maintenant M. de Sybel. « Le Comité de salut public, dit-il (traduction française, p. 18), était sans cesse occupé à préparer les voies à ses armées en gagnant les gouvernements neutres au parti de la France ou en provoquant des explosions révolutionnaires dans les États ennemis. Ce que Carnot faisait pour les affaires militaires, Hérault de Séchelles, puis ensuite Barrère, le faisaient pour les affaires étrangères avec des pouvoirs illimités. » Il nous les montre « faisant main basse sur les richesses de la nation française », gaspillant inutilement « des sommes immenses ». La France, selon lui, entretenait des agents dans presque tous les États importants. « Leur mission consistait à observer les armements et les mouvements des troupes, à sonder l'opinion des petites cours, à exciter les bourgeois et les paysans contre l'ordre de choses établi. » Cette propagande et ce travail d'observation, dont l'Allemagne était un des principaux objets, se concentraient surtout en Hollande et en Suisse. En Suisse, l'agitateur était l'ambassadeur même de la République, « *le ci-devant marquis de Barthélemy* », et, *près de lui*, l'ex-abbé Soulavie, ministre de France à Genève. « Tous deux envoyaient sans relâche à Paris *des rapports pleins d'espérance*, en même temps que des *demandes continuelles d'argent* ; au *mois de mars* 1794, ils avaient déjà dépensé 40 millions, en échange desquels un peu de blé avait été expédié en France ; *mais la plus grande partie de cet argent avait été employée à provoquer une alliance dont la conclusion se faisait toujours attendre.* »

Ces assertions ne s'accordent guère avec les correspondances conservées aux archives des affaires étrangères, et en particulier avec celle de Barthélemy. Cet ambassadeur n'était pas, du reste, comme le dit M. de Sybel, *un ci-devant marquis*. Il se nommait tout simplement M. Barthélemy, et c'est sous ce nom roturier qu'il avait rempli, avant la Révolution, des missions importantes. Il fut fait comte par Napoléon et ne devint marquis qu'après la chute de l'empire. S'il avait été noble, il n'aurait pas pu représenter la République en 1793, car un arrêté du Comité de salut public, du 16 septembre 1793, ordonna le rappel immédiat de tous les *suspects* et *ci-devant nobles* qui étaient employés dans la diplomatie. Mais ce n'est là qu'un très petit détail ; arrivons à cette fameuse diplomatie secrète du gouvernement de Robespierre qui est pour M. de Sybel un chef d'accusation et un objet d'admiration pour M. Avenel.

Qu'il y ait eu des émissaires en nombre considérable, ce fait n'est

pas douteux. Les faiseurs politiques et militaires abondaient, les troubles du temps mettaient en jeu les intrigants et faisaient surgir tous les déclassés. Les spéculations financières avaient dans ces missions autant, sinon plus, de part que la politique, et très souvent ces « missions » ne servirent qu'à sauver la vie et les biens de quelque *ci-devant* qui avait trempé dans la Révolution, qui était suspect aux nouveaux maîtres du pouvoir, compromettait ses amis devenus puissants, ne pouvait rester en France et ne voulait pas émigrer. Ce n'est pas là qu'est la question. Il s'agit d'une diplomatie organisée et dirigée; en un mot d'une œuvre diplomatique analogue à celle que Carnot avait entreprise pour la guerre. Les documents nous montrent qu'il n'y eut à cet égard que des velléités et des essais incohérents. Les quelques agents français qui avaient voulu rester dans les pays avec lesquels la République était en guerre, et c'était presque toute l'Europe, s'y étaient trouvés dans une situation intolérable.

Rivals, chargé d'affaires près les cercles de Franconie et du Haut-Rhin, avait tenté de demeurer en Allemagne; il avait dû y renoncer : il ne pouvait séjourner plus de vingt-quatre heures dans chaque ville. Il vint en janvier 1793 se réfugier à Bâle et tâcha d'y rassembler les éléments d'une correspondance qu'il adressait au ministère des relations extérieures. Le ministre s'en occupait fort peu. Rivals se plaignait de ne recevoir ni encouragements ni instructions. Il écrivait le 2 octobre 1793 à Deforgues, rappelant qu'à son arrivée à Bâle, le ministre Lebrun l'avait chargé d'observer la Suisse et l'Allemagne : « Je lui demandai, ainsi que j'ai l'honneur de vous le demander à vous-même, de diriger mes observations en Allemagne vers les objets qu'il vous importait le plus de connaître, *et je n'ai pu l'obtenir*... Ce n'est pas l'*effet d'une lettre isolée* que j'ai pu adresser à quelques personnes dans diverses cours qui a dû me fournir des connaissances : *il aurait fallu avoir et instructions et autorisation* pour pouvoir, à la faveur de quelques ouvertures jetées comme par hasard, pénétrer dans les secrets des cours. » Il y avait à Strasbourg une agence de correspondance secrète, politique et militaire, dirigée par un citoyen Blanié. Rivals en constatait l'inutilité : « Le citoyen Blanié gronde ses agents en Suisse lorsqu'ils lui écrivent la vérité; il faut qu'ils fassent des rapports exagérés; il exige par excès de zèle qu'on inspire à la République française une méfiance continuelle contre la Suisse... Le citoyen Blanié pourrait employer plus utilement ses trop nombreux agents à savoir exactement ce qui se passe en Allemagne. »

Le Comité de salut public songea alors à s'occuper de la diplomatie

avec plus d'ensemble et de suite qu'il ne l'avait fait jusque-là. Le 27 vendémiaire an II (18 octobre 1793), le ministre Deforgues écrivit à l'ambassadeur de la République en Suisse la dépêche suivante :

« La République française ne veut point composer avec ses ennemis. Forte de sa propre puissance, elle prétend les réduire à demander la paix ou les écraser. Telle est sa résolution, elle est invariable. Elle sortira triomphante de la lutte qui s'est engagée entre elle et les rois de l'Europe, ou bien elle s'ensevelira tout entière sous les ruines de la liberté.

« Dans cet état de choses il ne peut pas être question d'entrer en négociations avec aucune des puissances liguées contre la France. Mais on doit prévoir le moment où quelques-unes de ces puissances, soit par insuffisance de moyens, soit par lassitude, ou opposition de vues et d'intérêts, chercheraient à se détacher de la ligue.

« Ce moment ne paraît pas éloigné. En tout cas, il est possible de l'accélérer, soit en répandant des germes de division entre les puissances coalisées, soit en développant ceux qui existent déjà entre elles. Si l'on faisait entrevoir à telle puissance la possibilité de la dédommager de ses pertes, à telle autre celle de s'agrandir aux dépens de l'un de ses alliés, si l'on faisait concevoir à toutes les espérances ou les craintes les plus propres à les saisir et à les rappeler respectivement à leurs vrais intérêts, il est vraisemblable qu'on parviendrait bientôt à les désunir. Cet objet rempli, il ne nous resterait plus qu'à choisir parmi elles nos amies et à nous déterminer dans ce choix par l'analogie des gouvernements et par les convenances politiques.

« Mais le point important en ce moment est de diviser entre elles les puissances coalisées et d'achever ce que déjà la force des choses a commencé. Pour parvenir à ce but, il s'agirait de se ménager des relations avec les ministres et les autres personnes en crédit dans les différentes cours. Ou enverrait près d'eux non des négociateurs — il ne peut être question encore de négocier, — non des Français — ils ne trouveraient accès nulle part, — mais des étrangers dont le dévouement à la République française serait bien constaté. Ces agents recevraient leur mission des ministres de la République en pays étranger.

« Leur objet serait de s'assurer par tous les moyens qu'ils jugeraient convenables des véritables dispositions des gouvernements, soit à notre égard, soit à l'égard des puissances coalisées; de chercher à pénétrer leurs vues et de faire les ouvertures propres à ralentir, d'une part l'effet des mesures hostiles dont nous serions l'objet, et de l'autre à provoquer des sujets de défiance entre les puissances liguées et à faire croiser leurs intérêts.

« Enfin ces agents, qui n'agiraient qu'en leur propre nom, sans mandat, et qui n'auraient de titres à faire valoir que la confiance indéterminée que leur montrerait quelqu'un des agents extérieurs de la République, recevraient les propositions ou insinuations qui leur seraient

faites et en rendraient compte aux ministres qui m'en transmettraient le résultat. »

Avant de prendre une résolution, Deforgues désirait connaître l'avis de Barthélemy. « L'exécution de ce projet, lui disait-il, vous concernerait essentiellement, autant par la confiance que j'ai dans votre expérience, que parce que le poste que vous occupez chez un peuple ami vous offre toutes les ressources nécessaires pour le diriger et en assurer le succès. » Barthélemy répondit par une lettre datée du 7e *jour du second mois* de l'an II (28 octobre 1793) : « Je sens vivement la confiance que vous me témoignez. Je crois la mériter par mon profond attachement à ma patrie républicaine, et je ne cesserai point de m'en rendre digne par mes sentiments et par mon zèle pour ses intérêts. » La coalition, selon lui, était trop vaste ; elle devait inévitablement se rompre : l'histoire autorisait cette conjecture ; mais le moment de cette rupture n'était pas arrivé. Il valait mieux l'attendre ; on la retarderait en cherchant à la provoquer. La fermeté de l'attitude de la France pouvait seule lasser les ennemis et dissoudre leur coalition. D'ailleurs, il semblait impossible de négocier. « Je vous avoue bien que je m'étonne parfois de ce qu'il ne m'est encore parvenu d'aucun côté des insinuations qui pourraient tenir à la lassitude de quelques-uns de nos ennemis... Je ne suis pas dans le cas de donner lieu à des insinuations, car *je n'ai aucune sorte de correspondance avec les pays avec lesquels nous sommes en guerre*. Elle ne serait même pas praticable par suite des mesures de ces gouvernements. » Il lui serait très difficile, ajoutait-il, de trouver des agents sérieux pour pénétrer près des gouvernements ; il n'avait plus de relations avec les pays où il avait habité. Les Suisses voyageaient peu ; d'ailleurs, quel étranger oserait, en ce moment, prendre la cause de la République, parler, écrire, se déplacer ? Barthélemy concluait que les tentatives seraient prématurées ; mais que la chose pouvait devenir praticable d'un moment à l'autre et qu'alors les moyens se présenteraient.

Barthélemy en conféra avec Rivals et avec le premier secrétaire interprète de l'ambassade, Bacher. L'un et l'autre s'occupèrent de chercher des agents ; et le 6 novembre Barthélemy écrivit à Deforgues qu'ils étaient en mesure d'envoyer à La Haye et à Berlin des informateurs sûrs et intelligents. Il ne s'agissait du reste que d'informations. Hérault de Séchelles, qui était le directeur diplomatique du Comité, était venu près d'Huningue et s'y était rencontré avec Barthélemy. Il mandait le 11 novembre 1793 à ses collègues que cet ambassadeur était à même de renseigner le Comité sur l'Europe et les invitait à décider dans quelle mesure il convenait de l'employer. Il ajoutait :

« *A Dieu ne plaise que nous pensions à entamer aucune négociation* avec des despotes stupides et féroces qui ne doivent recevoir de nous que la mort pour toute transaction ; mais, *au moins nous pouvons désirer d'être mieux instruits que nous ne l'avons été jusqu'à présent.* »

Cette entrevue avec Hérault de Séchelles valut à Barthélemy un éclatant certificat de civisme. « Tu as, lui écrivait Deforgues le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), la confiance du Comité de salut public et du Conseil exécutif. L'un et l'autre rendent justice aux sentiments que tu manifestes en toute occasion ainsi qu'au zèle et à l'excellent esprit qui dirige ta conduite. » L'éloge était mérité, mais il est d'autant plus remarquable que, dans ses nombreux rapports, Barthélemy s'abstenait avec plus de soin de toute déclamation et de toute profession de foi inutile et oiseuse : il parlait d'affaires en style d'affaires. Le 19 frimaire (9 décembre 1793), Deforgues l'invita à faire partir deux émissaires pour La Haye et pour Berlin, et à en chercher d'autres. Bacher, que son expérience rendait très propre à l'organisation d'un service de ce genre, s'était rendu à Bâle et y résidait presque constamment. Le 29 pluviôse (17 février 1794), Deforgues lui ordonna d'entretenir avec le ministère une correspondance régulière, d'envoyer des émissaires en Allemagne, de veiller au maintien de la neutralité suisse et de la bonne intelligence sur la frontière, enfin de faciliter les approvisionnements de l'armée. Barthélemy en fut naturellement instruit, et il proposa le 6 ventôse (24 février 1794) de confier à Bacher l'organisation et la direction du service secret. L'objet de ce service était d'envoyer en Allemagne des agents d'observation politique et militaire, de rassembler et de résumer les journaux allemands et de surveiller la fabrication et l'écoulement des faux assignats. Le gouvernement pensa que Barthélemy devait conserver la haute direction de ce service, ainsi que celle des autres affaires dont la gestion était confiée à Bacher[1]. Les troubles intérieurs de la République ne permirent pas de poursuivre avec activité l'exécution du plan de diplomatie secrète. L'affaire resta en suspens; Barthélemy et Bacher préparèrent les éléments du service, il ne fut organisé que le 1er frimaire an III (21 novembre 1794). C'est à cette date seulement que le Comité de salut public autorisa Barthélemy à envoyer dans les pays coalisés des agents secrets sans mandat et sans caractère ; ces agents seraient chargés d'observer les dispositions des peuples et des gouvernements par rapport à la République et à la coalition, d'étudier les moyens de dissoudre la coalition et de dispo-

1. Deforgues à Barthélemy, 13 germinal an II (2 avril 1794).

ser favorablement les peuples pour la République. Cette correspondance secrète, qui devint très volumineuse et fournit les éléments des dépêches si nombreuses et si nourries de Barthélemy en l'an III, est postérieure à la chute de Robespierre.

Ce qui existait sous le gouvernement antérieur au 9 thermidor et ce que l'on commença d'exécuter demeura incomplet, incohérent et vain, faute d'attention suffisante et de direction de la part du gouvernement de Paris. On l'a vu par les plaintes de Rivals. Le témoignage d'un des agents les plus intelligents de la République est plus clair et plus précis encore. Constantin Stamaty avait été, en 1793, envoyé par Deforgues à Hambourg en qualité de vice-consul. Il était chargé d'observer l'Allemagne, de nouer des communications avec la Prusse, de servir de ralliement aux agents secrets que la République enverrait dans le nord et en Turquie. Forcé de se réfugier à Altona, il adressa de cette ville des lettres nombreuses au ministère ; mais on le laissa sans instructions, et il expose lui-même, dans une lettre adressée au Comité de salut public le 20 pluviôse an III (8 février 1795), les causes de l'impuissance à laquelle il a été réduit.

« J'ai pensé que le ministre, me chargeant d'affaires si importantes, entretiendrait une correspondance exacte avec moi et me fournirait non seulement les appointements qui sont indispensables à mon existence, mais même les moyens pécuniaires nécessaires à l'objet de ma mission.

« Tout cela, citoyens, n'a été qu'une vaine illusion. A quelques lettres insignifiantes près que Deforgues m'a écrites, aucune instruction, aucun ordre ne m'a été communiqué..... J'ai vécu jusqu'à présent comme j'ai pu, espérant toujours que mon zèle sera apprécié par le Comité et que je serai enfin employé de manière à être plus utile... Je languis, citoyens, dans l'impatience et le besoin, aucun ordre, aucune lettre ne m'arrive. Je vous écris par Bâle une ou deux fois par semaine ; mais ma correspondance n'étant pas alimentée par des renseignements exacts, ni puisée dans de bonnes sources, ne peut être pour vous, citoyens, que d'un intérêt secondaire, et utile autant qu'elle est confirmative des rapports plus positifs que vous recevez d'autre part. »

Un objet que M. de Sybel ne mentionne pas occupait, au moins autant que la propagande et les renseignements politiques et militaires, les agents du gouvernement républicain, c'était la recherche des fabricateurs de faux assignats. Mais à l'époque dont parle M. de Sybel, ce service, très important, était loin d'être organisé comme il le fut depuis. Bacher écrivait à Deforgues le 15 pluviôse an II (3 février 1794) :

« La République française a deux ennemis bien plus dangereux à combattre que toutes les puissances coalisées, la famine et l'introduction

des faux assignats... Des mesures bien calculées ont été proposées pour arrêter l'introduction des faux assignats, et *aucune n'a été adoptée*, pas même celle qui est la première et la plus indispensable de toutes, l'établissement d'un vérificateur des assignats à Bâle. »

M. de Sybel parle de 40 millions employés avant le *mois de mars* 1794 à acheter un peu de blé et surtout à provoquer une alliance en Suisse. Les documents ne présentent guère de traces de ces 40 millions. Les fonds secrets du ministère des affaires étrangères du mois de juin 1793 au mois de mai 1794, c'est-à-dire précisément pendant l'époque dont parle M. de Sybel, s'élèvent à 1,500,000 francs, dont 500,000 du 22 octobre 1793 au 19 mai 1795, et l'on sait que la plupart de ces fonds furent employés à l'intérieur [1]. Les agents, irrégulièrement payés, perdaient le meilleur de leur traitement sur le change des assignats. Barthélemy écrivait le 13 avril 1793 à Lebrun qu'il était *aux abois*. Rivals écrivait le 14 juillet 1793 à Deforgues : « J'ai reçu, en partant, une avance d'environ 1100 livres et depuis 8 mois 2720 livres; le tout en assignats, dont la valeur est presque nulle. » Bacher mandait le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) que Parandier, chargé d'une correspondance sur la Pologne, et Franck, chargé de surveiller en Allemagne la fabrication des faux assignats, étaient dans la misère. Franck n'avait rien touché depuis quatre mois ; tous ses effets étaient engagés. « Il paraît, d'après ce que j'entends dire de tous les agents en pays étranger et d'après ce que nous éprouvons en Suisse, qu'on va être obligé de publier un jeûne ou carême politique, parce que notre diplomatie va se trouver à la veille de manquer de tout. » Le 15 pluviôse (3 février 1794), il ajoutait : « Je vois depuis deux mois des ressources de tous les genres se présenter sans que notre gouvernement veuille s'occuper des moyens de se procurer des comestibles, c'est-à-dire de l'envoi du numéraire en Suisse. » Enfin, Stamaty écrivait au Comité le 8 février 1795 : « Grâce au citoyen Buchot, qui m'a envoyé il y a six mois 1,500 francs, j'ai vécu jusqu'à présent comme j'ai pu... »

Ce jeûne et cette famine expliquent fort naturellement les *demandes continuelles d'argent* dont parle M. de Sybel. Ces demandes, en ce qui concerne Barthélemy, avaient une autre raison d'être, et ce n'est pas, comme l'affirme l'historien allemand, « pour provoquer une alliance » de la part de la Suisse que l'ambassadeur français réclamait si souvent des fonds. Il ne s'agissait pas de corrompre, mais de payer des dettes provenant soit de pensions anciennes qui n'étaient plus servies, soit de la liquidation des pensions des régi-

1. Masson, *Le département des affaires étrangères*, p. 300.

ments suisses licenciés. L'alliance, Barthélemy n'y croyait point, et il l'écrivit très courageusement au gouvernement qui lui avait dépêché le citoyen Aubriet pour réchauffer et éclairer son zèle. Aubriet, qui représentait les idées du Comité, était d'avis de négocier une alliance, de se présenter avec beaucoup d'argent, beaucoup de grains et 30,000 hommes pour protéger la Suisse. Barthélemy, dans sa dépêche du 14 septembre 1793, exposa le danger et les difficultés de ce plan. La Suisse avait tout à perdre à l'alliance, et la neutralité valait mieux pour la France, car elle couvrait la frontière qu'en cas d'alliance la France serait forcée de défendre.

« Je vois, ajoutait-il, un très grand nombre de causes contre et réellement aucune pour la réussite. J'exécuterai fidèlement toutes les démarches qui me seront prescrites, sans cependant en dissimuler les conséquences. Je ferai aussi tout ce qui dépendra de moi pour aller au-devant des difficultés, et quoique le citoyen Aubriet m'ait dit qu'il y aurait du danger à en prévoir, je suis bien d'opinion qu'il n'y a de danger qu'à ne pas dire la vérité et qu'à ne pas faire son devoir. »

Mais s'il n'était point d'avis de chercher l'alliance de la Suisse, Barthélemy pensait qu'il fallait rassurer les Suisses et les satisfaire. Il l'écrivait le 9 avril 1793 au ministre Le Brun, il le répéta le 16 septembre à Deforgues : « Les moyens par lesquels nous pourrions influer sur eux sont immenses : tels, pensions dues aux particuliers, récompenses dues aux militaires licenciés. Excepté la partie des indemnités qui est très avancée, tout le reste ne gît, depuis près de deux ans que je suis ici, qu'en promesses et en espérances. » Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793), il revenait sur ce pénible sujet :

« Je t'avoue avec une profonde douleur que je ne puis concevoir comment des représentations aussi multipliées et d'une utilité aussi évidente, n'ont produit aucun effet. *Je t'adresse depuis plusieurs mois des volumes de réclamations qui toutes se réduisent à très peu de points. Nous n'avons accordé aucune sorte de satisfaction.* Nous sommes en guerre avec toute l'Europe ; une seule nation est restée notre amie, excessivement importante par sa situation et par bien d'autres considérations, nous ne faisons rien pour conserver son affection, nous faisons plutôt tout pour la perdre. »

Voilà le véritable objet des *demandes continuelles d'argent*, et nous voilà bien loin des « rapports pleins d'espérance » et des millions employés par Barthélemy à « provoquer une alliance dont la conclusion se faisait toujours attendre. » Nous voilà surtout bien loin de la politique de propagande. Le citoyen Payan, envoyé en Suisse pour y surveiller et y sonder Barthélemy, écrivait à Deforgues le 4 nivôse an II (24 décembre 1793) :

« Si dans ces circonstances critiques que je viens de remettre sous vos yeux, nous eussions eu en Suisse un ambassadeur moins estimé des cantons, moins doux, moins affable, moins étranger que lui aux intrigues et aux factions, et qui eût donné dans le système des *réunions*, nous étions perdus, nous aurions dans ce moment 60 lieues de pays de plus à défendre et sur les bras des hommes exercés à une discipline sévère et aussi constants dans leur haine que dans leur amitié. »

Un mot, en terminant, sur Soulavie, résident à Genève, que M. de Sybel associe à Barthélemy et à sa prétendue politique de corruption et de propagande. Soulavie était le contraire de Barthélemy : intrigant, faiseur, remuant, aventureux, compromettant. Une note confidentielle du 22 septembre 1793 le caractérise en ces termes :

« Le citoyen Soulavie est d'un patriotisme bien constaté. Il débute dans la carrière diplomatique. Il a à faire ses preuves. Il ne paraît pas s'être fait encore une idée très juste de la conduite, des formes et du langage qui conviennent aux agents de la République dans les pays étrangers. Son voyage en Valais, ses procédés et ses discours ont été hors de toute convenance. »

Déjà, le 18 juillet 1793, le ministre Deforgues l'avait rappelé à l'ordre :

« Aspirant à tenir le fil des négociations de la France à l'extérieur, *vous vous plaignez de n'avoir pas été autorisé par mon prédécesseur à chercher à la nation des amis et des ennemis à ses ennemis.* »

Deforgues l'invitait à s'occuper de Genève : le reste ne le regardait pas. Au mois de décembre 1793, l'envoyé du Comité, Payan, concluait qu'il fallait « expulser Soulavie de Genève ; il s'est rendu odieux et méprisable ; il suit toujours le système de révolutionner les Suisses ; il y a des agents qui alarment les cantons. » Soulavie cependant resta en fonctions, et, encore que désapprouvé, il continua de compromettre la France à Genève jusqu'au 8 septembre 1794, époque à laquelle il fut révoqué.

En résumé, Barthélemy n'a point joué en Suisse, avant le 9 thermidor, le rôle que lui prête l'historien allemand, et la diplomatie secrète du gouvernement de Robespierre n'a eu ni l'organisation, ni l'importance, ni le caractère que lui attribuent M. de Sybel et M. G. Avenel.

Albert Sorel.

Errata. — Je profite de la publication de cette note pour réparer deux erreurs de copie qui se trouvent dans mon étude sur la paix entre la France et la Prusse en 1795. Le titre de cette étude doit être ainsi

rétabli : *La paix de Bâle, étude sur les négociations qui ont précédé le traité du* 16 *germinal an III* (5 *avril* 1795) *entre la France et la Prusse.* — Id. Tome VII, p. 348, au lieu de : 16 germinal (4 avril), lire : 16 *germinal* (5 *avril*).

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JOSEPH

(*Suite.*)

(1808-1814).

Jusqu'au jour où, contraint par son frère, Joseph consentit à échanger le royaume de Naples contre celui de Madrid, les différends entre Napoléon et lui eurent peu d'importance. Napoléon avait pour son aîné la plus réelle affection; Joseph aimait et admirait Napoléon. Néanmoins, si le premier prétendait faire servir à ses vastes projets toutes les forces vives des États dont il avait doté son frère, ce dernier, pas plus que Louis, et même parfois Jérôme, ne voulait consentir à abandonner entièrement les intérêts de son peuple pour épouser complètement ceux de la France. Le blocus continental tuait le commerce de la nation hollandaise qui ne vivait que par le commerce; les levées, en Espagne, et l'entretien dispendieux d'une armée nationale ou d'une nombreuse armée française, n'allaient pas tarder à épuiser la Péninsule déjà ruinée par son ancien gouvernement. Pour faire sortir de l'abime ces deux pays, il fallait de l'argent. Or, Napoléon n'en voulait pas donner aux rois ses frères, et entendait au contraire que la majeure partie de leurs contributions vint augmenter le trésor français. Il les mettait donc dans la position la plus précaire. Ils étaient obligés de résister aux exigences du souverain de la France, non seulement par amour-propre royal, non seulement pour conserver un peu de l'affection de leurs sujets, mais encore parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, les sources de la prospérité étant taries.

Nous allons voir Joseph aux prises avec des difficultés insurmontables et réduit aux plus dures extrémités, désirant, dès la première

année de son séjour à Madrid, quitter l'Espagne, regrettant Naples où il avait fait un peu de bien, s'était acquis de grandes sympathies et n'osant, comme le fit Louis, abdiquer, pour ne pas paraître abandonner un frère qui, enivré de ses victoires, commençait à soulever contre lui l'Europe, dont il voulait, en quelque sorte, faire la vassale de la France.

La junte assemblée à Bayonne et ouverte le 15 juin 1808, sous la présidence de M. Azanza, ayant adopté pour l'Espagne la constitution qui lui avait été présentée, ses membres, à la suite de cette mise en scène, persuadèrent facilement à Joseph que la nation tout entière accueillerait avec enthousiasme le nouveau souverain, frère du plus grand génie, du plus puissant monarque du monde. Le nouveau roi franchit la frontière et entra en Espagne par Saint-Sébastien dans les premiers jours de juillet 1808[1], plein de confiance et d'espérance. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on l'avait induit en erreur et que les sentiments de la nation étaient loin d'être tels que les lui avaient décrits à Bayonne des gens intéressés à le tromper, ou à se tromper. Cela ressort de différents passages des lettres de Joseph à l'empereur, passages omis dans les *Mémoires* de ce prince. Ainsi, dans une lettre en date de Miranda, 14 juillet 1808, il écrit à Napoléon : « *Il y a des assassins sur la route.* » Dans une autre de Burgos, 18 juillet, on lit :

> On n'a pu trouver un guide en offrant de l'or à pleines mains. Il y a peu de jours, un orfèvre de Madrid a poignardé de sa propre main trois Français dans un seul jour; à Miranda, avant-hier, un seul homme a arrêté une voiture dans laquelle se trouvaient un Espagnol et trois Français. Ces trois derniers ont été poignardés et n'ont point été dépouillés. Ce dernier fait s'est passé sur la grande route.

Le 21 juillet, le lendemain de son arrivée à Madrid et de la prise de possession du palais de l'Escurial, Joseph mandait à l'empereur : « Vous vous persuaderez que les dispositions de la nation sont unanimes *contre tout ce qui a été fait à Bayonne*[2]. » Il entre ensuite dans les détails caractéristiques suivants :

1. Dans leur dernière entrevue à Bayonne, et au moment de se séparer de Joseph, Napoléon détacha de sa poitrine une petite croix d'officier de la Légion d'honneur qu'il portait sur son uniforme des chasseurs de sa garde, et qu'il avait pendant les campagnes de 1805, de 1806, de 1807, à Austerlitz, à Iéna, à Friedland. Il la donna à son frère qui la porta toujours et, à sa mort, la donna à son exécuteur testamentaire, M. Louis Maillard, auquel il ordonna de la prendre immédiatement après son décès; ce qui fut fait.

2. A propos de ce qui avait été convenu à Bayonne, nous ne devons pas oublier

Il y avait 2000 hommes employés dans les écuries royales. *Tous*, à la même heure, ont tenu le même langage et se sont retirés. Je n'ai pas trouvé un seul postillon dans toutes les écuries, à compter d'hier matin à 9 heures. Les paysans brûlent les roues de leurs voitures, afin de n'être pas obligés aux transports. Les domestiques mêmes, des gens qui étaient soupçonnés de vouloir me suivre, les ont abandonnés, etc., etc.....

Bientôt l'empereur comprit qu'il devait se rendre lui-même en Espagne et y prendre le commandement de ses armées, s'il voulait pacifier ce malheureux pays soulevé de toutes parts contre les Français et où l'Angleterre allait faire débarquer des troupes. Partout on assassinait les Français, et des généraux, profitant du pillage auquel se livrait souvent le soldat, exigeaient des indemnités, prélevaient des impôts à leur profit.

Ainsi on lit dans une lettre de Joseph à son frère, en date du 28 janvier 1809 :

J'envoie au maréchal Bessières, pour être employé dans un commandement où il puisse vivre comme un autre officier, le général La R..... qui exigeait 10,000 francs par mois en sus de ses appointements, pour vivre à Madrid, et qui a eu la sottise de frapper à toutes les portes pour cela. Voici la lettre qu'il a écrite au corrégidor. Je l'ai remplacé par le général Blondeau qui sera plus modeste.

Joseph crut devoir quitter Madrid pour se rapprocher de la France dont il attendait des renforts. Napoléon entra dans la Péninsule, prit la direction des affaires militaires. Le roi le rejoignit avec sa garde, mais l'empereur ne voulut pas avoir son frère près de lui à l'armée et le relégua sur les derrières, puis à Burgos. Cette façon d'agir choqua Joseph et ses ministres. Il s'en plaignit dans une lettre pleine de noblesse écrite à son frère le 10 novembre, de Miranda[1]. Il ne put rien obtenir et fut sur le point de revenir en France abandonnant le trône des Espagnes. Il se résigna à attendre pour ne pas être le premier à jeter la pierre à Napoléon. Ce dernier entra à Madrid le 4 décembre 1808, et changeant de nouveau de politique à l'égard de son frère et de l'Espagne, dans la pensée secrète de s'emparer de ce royaume et d'en annexer les provinces du Nord, il proposa à Joseph de lui donner la couronne d'Italie. Ce dernier, fatigué de ces change-

de mentionner ici un article secret, le XI^e^, du traité de renonciation de Charles IV à la couronne d'Espagne; le voici :

S. M. le roi Charles IV disposera *comme bon lui semblera* des diamants de la couronne d'Espagne qui étaient à son usage et à celui de la reine.

1. *Mémoires du roi Joseph*, vol. V, p. 265.

ments perpétuels, refusa, eut plusieurs conférences avec l'empereur et revint dans sa capitale où il fit une entrée solennelle le 22 janvier 1809.

Dès son retour à Paris, Napoléon montra de nouveau de la défiance à son frère Joseph, recommença à lui reprocher sa façon de gouverner, mais sans vouloir le mettre à même, en lui en donnant les moyens, de sortir de l'impasse dans laquelle il le tenait. Le 9 février 1809, Joseph lui écrivit :

Vous écoutez sur les affaires de Madrid ceux qui sont intéressés à vous tromper, vous n'avez pas en moi une entière confiance. Et plus loin : Je serai roi comme doit l'être le frère et l'ami de Votre Majesté, ou bien je retournerai à Mortefontaine[1] où je ne demanderai rien que de vivre sans humiliation et de mourir avec la tranquillité de ma conscience, etc.

Les choses restèrent dans cet état en Espagne jusqu'au milieu de 1809; mais alors elles prirent, pour le roi, une tournure des plus fâcheuses, ainsi que cela résulte des lettres de Joseph à sa femme, la reine Julie. Nous donnerons plus loin ces intéressantes lettres; mais, avant, un mot encore sur les exactions de quelques généraux français en Espagne et sur quelques affaires de l'époque, relatives à Joseph. Le 24 février 1810, il écrit de Xérès au prince de Neufchâtel:

La lettre de Votre Altesse me fait croire que l'empereur me croit instruit d'une contribution de quinze cent mille francs levée par le général Loison, j'aurais désiré savoir en son temps si l'empereur l'a ordonnée et je prie S. M. de réprimer un pareil abus de pouvoir, si elle ne l'a pas autorisée. Tous mes efforts échoueront contre des vexations semblables que se permettraient des généraux particuliers; le général Kellermann est aussi dans ce cas; l'ordre est impossible si des généraux de division font ce que je ne me permettrais pas de faire et S. M. I. et R. est trop juste pour le vouloir.

Tout est ici au mieux; les provinces de l'Andalousie sont pacifiées, parce que la justice y règne et que je n'ai qu'à me louer des généraux qui y sont.

Je prie Votre Altesse d'agréer mon sincère attachement.

Les ordres ont été donnés au général Loison pour les 100,000 francs.

Le 2 mars il prévient l'empereur qu'il fait venir près de lui sa femme et ses enfants et ajoute :

Kellermann, Ney, Thiébaud sont des gens qui ruineront le pays qu'ils doivent administrer, etc.

1. Le château et le ravissant parc de Mortefontaine, près Senlis, dans l'Oise, appartenaient alors à Joseph Bonaparte qui en aimait beaucoup le séjour. C'est là qu'habitait habituellement la reine Julie, sa femme.

University of MICHIGAN

Tout en signalant les officiers qui se permettaient des exactions, Joseph aimait à rendre justice aux gens honnêtes. Ainsi le 24 avril 1810, il écrit de Madrid au général Reynier :

Je reçois la lettre et le rapport que vous avez bien voulu m'adresser le 13. J'ai donné l'ordre de vous renvoyer tous vos détachements, ils sont en marche. Je suis très reconnaissant de tous les soins que vous vous donnez pour le meilleur service public et reconnais bien, dans vous, les principes d'un *honnête homme* et l'intérêt d'un ami.

Le lendemain 24, dans une longue lettre à l'empereur, Joseph signale encore les autres généraux pillards. Il dit : « Il n'y a pas de doublons exportés par Ney ou par Kellermann qui ne coûte une tête française. » De son côté dans une lettre à Berthier, datée du 17 septembre 1810 et qui se trouve à la *Correspondance*, Napoléon signale Kellermann et Ney. Enfin, le 27 octobre, il ordonne à Berthier de demander au ministre d'Espagne des notes précises sur les abus reprochés à Kellermann.

Lors du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, le roi d'Espagne écrivit et fit porter par son chambellan les deux lettres suivantes :

Monsieur mon frère,

Connaissant la bienveillance dont Votre M. I. et R. a honoré M. Azanza, duc de Santa-Fé, je l'ai nommé mon ambassadeur extraordinaire pour porter à V. M. mes félicitations à l'occasion du mariage de V. M. I. et R. et de S. A. I. et R. M^me^ l'archiduchesse Marie-Louise.

V. M. me connaît trop intimement pour ne pas deviner à l'avance tous les mouvements de mon cœur, je suis toutefois bien aise de saisir cette circonstance solennelle pour assurer V. M. I. de la joie que j'ai éprouvée par l'heureux lien qu'elle contracte dans la vue de perpétuer le bonheur de tant de nations. V. M. trouvera ainsi le bonheur que la nature accorde au commun des hommes.

Je supplie V. M. I. et R. d'agréer ces vœux et de les regarder dès aujourd'hui comme des présages qui ne la tromperont pas, ce sont ceux de son premier ami à qui le cœur de V. M. I. est plus connu qu'elle ne pense.

Je prie V. M. d'agréer l'hommage de ma tendre amitié.

De V. M. I. et R.,

Le bon et affectionné frère.

JOSEPH A MARIE-LOUISE.

Grenade, le 28 mars 1810.

Madame ma sœur, je prie Votre Majesté impériale d'agréer mes féli-

citations les plus sincères, à l'occasion de son mariage avec S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie. Je fais des vœux bien vifs pour le bonheur d'une union d'où dépend le bonheur de tant de nations.

Ne pouvant jouir, par moi-même, de l'avantage de présenter à V. M. I. et R. l'expression de mes sentiments, je supplie V. M. d'agréer tout ce que lui dira de ma part M. le duc de Santa-Fé que j'ai chargé de cette honorable mission. Veuillez, Madame ma sœur, etc.[1].

Le 2 mai, Joseph écrivit de Séville au duc de Feltre, ministre de la guerre de Napoléon :

Monsieur le duc, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me proposez, de la part de S. M. I. et R., de faire entrer en Espagne le régiment espagnol formé à Avignon. Je juge cette opération fort utile; elle détruira la croyance, généralement répandue, que les régiments espagnols sont destinés à servir au delà des Pyrénées, et cette croyance rend difficile la formation de tout nouveau corps. Je vous prie, Monsieur le duc, de remercier S. M. I. et R. et de vouloir bien hâter l'envoi en Espagne de ce régiment[2].

Nos affaires devant Cadix vont bien; la tranquillité se rétablit dans ces provinces. Le 4e corps est entré à Murcie. Le 2e corps a battu l'ennemi qu'il avait devant lui entre Merida et Badajoz.

Vous connaissez, Monsieur le duc, l'ancien et sincère attachement que je vous ai voué.

Votre affectionné.

Le 8 février 1810, pendant son voyage en Andalousie, Joseph, croyant être très agréable à Napoléon, lui écrivit de Séville :

Sire, je m'empresse de vous annoncer que je viens de recevoir, des mains de l'évêque et du chapitre de cette ville, les aigles perdues à Baylen. Je les envoie à V. M. par un officier.

L'empereur se borna à faire répondre à son frère par le major-général, auquel il adressa, le 26 avril 1810, la lettre ci-dessous :

Mon cousin, écrivez au roi d'Espagne que je suis instruit qu'il veut envoyer les aigles retrouvées à Baylen, par le général Dessolles; que cela ne m'est pas agréable, qu'il doit charger de cette mission un simple officier, un capitaine ou un lieutenant-colonel, mais non un officier du grade du général Dessolles qui est nécessaire en Espagne.

Si le général Dessolles était déjà parti, prévenez le général Belliard,

1. Joseph, ainsi que Louis, avait vu avec peine le divorce de Joséphine. L'un et l'autre, néanmoins, n'avaient pas cru pouvoir se dispenser d'écrire aux nouveaux époux des lettres de congratulation.

2. Le roi avait appris que le ministre de la guerre de Napoléon, cédant à ses désirs motivés, lui renvoyait un des régiments espagnols que l'on avait fait venir en France. Il attachait avec raison un grand prix à cette mesure.

pour qu'il le retienne et l'empêche de passer Madrid en lui faisant connaitre mes motifs.

Au commencement de l'année 1810, la situation, en Espagne, s'améliorait, grâce aux efforts du roi. Joseph pacifiait l'Andalousie, mais, tandis qu'il entrait en vainqueur dans les riches cités de cette belle province, l'empereur, sous prétexte que le royaume de son frère lui coûtait trop cher et qu'il fallait en finir, en faisant administrer les provinces pour le compte de la France, rendit le 8 février un décret en vertu duquel le pays fut partagé en grands gouvernements administrés par des généraux français. Il retira donc le commandement des troupes à Joseph qui devint par le fait un roi sans armée, sans finances, sans autorité. Macdonald prit le commandement des troupes en Catalogne, Kellermann en Aragon, Masséna en Portugal, Soult en Andalousie; Joseph resta à la tête de l'armée du Centre (19,000 hommes à peine). Il fut donc réduit à ce faible corps, à sa garde et au gouvernement de la province de Madrid, n'ayant plus le droit de s'immiscer dans les affaires des autres gouvernements de son propre royaume. A partir de ce moment, le règne de ce malheureux prince ne fut plus qu'un long martyr dont ses lettres à la reine Julie pourront donner une idée.

Des abus criants et sans nombre suivirent de près cette organisation nouvelle ou plutôt cette désorganisation complète de l'Espagne, ainsi qu'on devait s'y attendre. Les commandants d'armées ne voulurent pas se porter secours entre eux et prétendirent agir seuls. Tous ne s'inquiétèrent plus que de leur seul intérêt, levant des contributions, pillant comme Kellermann ou refusant toute obéissance au roi, comme le fit le duc de Dalmatie, ainsi que nous le prouverons un peu plus loin.

Nous allons faire connaître maintenant quelques lettres inédites de Joseph à sa femme.

Madrid, le 21 janvier 1809.

Ma chère amie, je reçois ta lettre du 16. J'ai fait écrire au père de M^me^ de Fréville que je le ferai employer ici, il peut amener sa fille avec lui si cela lui convient, il ne me convient pas qu'elle t'accompagne, elle ne pourrait pas être ici une de tes dames, sa qualité d'espagnole serait loin de lui être favorable, ce n'est pas dans ses rapports avec ce pays.

Toutes les femmes de militaires qui te sont attachées seront bien ici avec toi; si tu peux faire à moins de mener M^me^ de Magnitot, tu feras bien de ne pas la conduire avec toi; M. Franzemberg, ton secrétaire, ne sera pas ici officier de la maison pas plus qu'il ne l'était à Naples; quoique Ferri et Des Landes le soient devenus, ils étaient dans les affaires depuis longtemps.

Si tu pars bientôt tu ne verras pas le mariage de .....[1]. Mme Bernadotte y veillera.

N'amène que les petites Clary et les personnes dont tu as besoin avec toi, tu trouveras ici trois mille familles de Français que je ne puis pas employer et qui sont très malheureux et regrettent les positions dont elles étaient pourvues à Naples.

Fais en sorte que Laulaine, Bernardin de St-Pierre, Andrieux, Chardon, Lécui, pour ce qui lui est personnel, n'éprouvent aucun retard dans le payement de leur pension, le reste suivra le cours de mes affaires financières qui me forcent à payer de préférence les choses les plus pressées.

Tout ce que je t'écris de ces dames, c'est pour qu'ici tu n'aies pas de sujets de dégoût en arrivant, pas plus qu'elles. Je t'embrasse avec mes enfants.

Pour M. Franzemberg, il faut que chacun sache à quoi s'en tenir. Il est des opinions du pays que je ne veux pas heurter pour quelques individus.

JOSEPH A JULIE.

Madrilejos, le 3 juillet 1809.

Ma chère amie, les affaires allaient ici très bien, mais la mésintelligence qui s'est mise entre Soult et Ney, au fond de la Galice, me fait prévoir des malheurs.

Le maréchal Jourdan est dégoûté et demande à se retirer. Je ne le remplacerai pas, quel que soit le successeur que l'empereur lui donne.

Je t'embrasse, ma chère amie, avec Zénaïde et Charlotte; je me porte bien.

JOSEPH A JULIE.

Waldemoro, le 6 août 1809.

Ma chère amie, j'ai reçu votre lettre du 26, je me porte bien. Les 40,000 hommes qui sont devant moi ont repassé le Tage dont ils ont brûlé les ponts. Le 1er corps poursuit les Anglais, Soult avec 50,000 hommes marche à eux, je ne doute pas aujourd'hui qu'il ne soit arrivé sur le Tiétar où je l'espérais le 28. Je l'ai débarrassé à Talaveyra de dix mille Anglais, il n'en aura pas plus de vingt mille, à compter d'aujourd'hui, et il aura pour cela ses 50,000 Français et 20,000 que lui amène le maréchal Victor qui suit le mouvement de l'ennemi.

JOSEPH A JULIE.

Malaga, le 5 mars 1810.

Ma chère amie, je reçois ta lettre du 14 février dont était porteur

1. Les mots manquants dans cette lettre et les suivantes ont été entièrement effacés par le temps et surtout par l'humidité, lorsqu'en 1814 les papiers du roi Joseph furent enterrés dans le parc de Prangins.

(*nom illisible*). Elle me confirme dans mon opinion que tu dois me rejoindre le plus tôt possible avec mes enfants et avant le commencement des chaleurs, donc le plus tôt que tu pourras. Dans le cas où, malgré ta bonne santé, tu ne pourrais pas partir aussitôt que je le désire et qu'il convient, j'espère que tu ne souffriras pas que personne prenne ta place, le contre-coup en serait trop sensible et préjudiciable ici. Cette nation, qui aujourd'hui m'accueille avec un enthousiasme que tu ne conçois pas, est tellement fière qu'elle serait humiliée si nous ne restions pas à notre place, sois plutôt malade et évite toute occasion; mais mieux . . . . . que toute cette scène d'étiquette commence.

Porte avec toi tout ce que nous possédons à Paris réalisé en effets sur l'étranger; tout papier sûr est bon pour nous, qu'il soit à quelle échéance qu'il soit, n'importe sur quelle place de l'Europe, pourvu qu'il soit bon. Renvoie-moi le courrier et dis-moi les personnes que tu préfères que je t'envoie à ta rencontre. Tu arrangeras l'affaire des papiers, il faut des papiers au porteur, les échéances comme les papiers des banques de Paris, Londres, Vienne, ou actions réalisables et qu'on peut garder à volonté.

Dispose de toute autre chose dont je ne parle pas, comme tu l'entendras le mieux; rapporte-moi les papiers que Lance t'apporta; au moins ceux que tu jugeras plus nécessaires, prends des précautions pour que tu puisses demander et ravoir les autres, donne à Fesch tout ce que tu voudras.

Je suis arrivé ici hier, à travers des chemins jugés impraticables; la manière dont j'ai été reçu ici surpasse toute idée; si on me laissait agir librement, ce pays serait bientôt heureux et tranquille. Amène Rœderer, il me serait bien utile et même nécessaire, il s'en retournerait bientôt à Paris. M. Lapommeraye peut venir . . . . . coute . . . . . qu'il connaît bien.

JOSEPH A JULIE.

Andujar, le 6 avril 1810.

Ma chère amie, M. le duc de Santa-Fé[1] part dans l'instant, il est instruit de tout ce qui me regarde, même des affaires particulières qui nous intéressent, crois tout ce qu'il te dira, je désire que tout ce que nous possédons en France puisse être réalisé en effets sans échéances fixes sur l'étranger, Nicolas (Clary) pourrait nous servir dans ce cas. Je serai à Madrid avant toi, si je suis instruit à temps de ton départ à Paris. Je t'embrasse avec mes enfants.

Tu verras quels sont les présents que je compte faire pour le mariage et tu m'en parleras.

1. Le duc de Santa-Fé, grand d'Espagne, dévoué à Joseph.

JOSEPH A JULIE.

Cordoue, le 10 avril 1810.

Ma chère amie, je reçois tes lettres du 18, 19 et 21. Gaspard et M. (nom illisible) sont arrivés depuis. Je n'ai rien à dire sur des mesures qui te sont ordonnées par des médecins; mais M. Deslandes te dira quelles sont mes idées sur tout ce que je possède en France. Tu fais bien d'établir ta nièce avec le fils de M. Clément, puisqu'il te convient et qu'il la demande. Tu feras bien de donner à Tascher, Marcelle[1], ils se conviennent ainsi qu'à leurs parents. Mme Salligny m'écrit; je t'ai écrit deux fois que je pensais qu'elle ne devait pas te suivre à Madrid où elle ne serait pas convenablement, nulles raisons véritables l'y appellent; elle est veuve, elle a une fortune indépendante, elle a sa mère, je ne sais pas comment elle pourrait se plaire à Madrid où ses relations la placeraient toujours dans une fausse position. Je ne dois pas donc te dissimuler que ce sont des dispositions inébranlables, ma position est déjà assez difficile sans y ajouter d'autres embarras de tous les instants, ainsi que ceux qui me viendraient d'elle[2].

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 16 mai 1810.

Ma chère amie, je n'ai pas de tes lettres depuis celle que m'a remis le courrier de Tascher, je t'ai écrit que j'approuve tout ce que tu feras, j'ai donné procuration à James, et je la lui ai donnée pour qu'il puisse s'en servir pour exécuter les ordres que tu lui donneras. Tu n'as pas oublié comment la terre de Mortefontaine fut achetée; dans ce que James fera, tu lui diras de te comprendre pour moitié, je préfère à tout que ce soit ton frère Nicolas qui s'en charge.

Tascher doit t'avoir parlé de ses affaires; je ne sais pas pourquoi tu ne m'en parles pas. Si ce jeune homme convient à ta nièce et que ta nièce convienne à ses parents, je préfère ce jeune homme à tous autres n'importe la fortune, etc.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 16 juillet 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu la lettre dont était porteur Tascher; sa cousine[3] m'écrit que l'empereur l'autorise à lui permettre de se marier avec ta nièce Marcelle, si elle y consent. D'après ce que me disent ses frères,

1. Marcelle Clary, nièce de la reine Julie. Tascher épousa la princesse de la Ligne.

2. Joseph ne voulait pas que la reine Julie menât de France des dames d'honneur, surcroît de dépenses, et ayant à lui en donner à Madrid.

3. L'impératrice Joséphine.

Tascher a aujourd'hui cinquante mille livres de rente en fonds de terre, il a un état, c'est l'honneur même, il ne faut pas hésiter à lui donner Marcelle; il est mille fois mieux que le parti que tu m'as proposé, il ne serait pas juste qu'elles fassent toutes des mariages au-dessus de leur position; j'entends donc que Mlle Marcelle épouse M. Tascher, si elle le trouve bien. Je m'engage avec lui et sa cousine à laquelle je ne veux pas manquer de parole, moins aujourd'hui que dans tout autre temps. Réponds-moi d'une manière précise. Tascher reviendra à Paris.

Avant de partir il faut que tu saches à quoi t'en tenir sur les affaires d'Espagne. Fais de tout ce que nous possédons en France une vente dont nous puissions détruire les preuves..... (quelques mots illisibles) est grand et j'en rends grâces au ciel. Je t'embrasse avec Zénaïde et Charlotte..... Je désire cependant beaucoup savoir ce que devient l'Espagne avant que tu quittes Paris; quant à moi, je suis bien décidé à ne jamais transiger avec mes devoirs. *Si on veut que je gouverne l'Espagne pour le bien seulement de la France, on ne doit pas espérer cela de moi.* J'ai des devoirs de cœur et de besoins de reconnaissance envers la France qui est ma famille; mais jamais, même dans la misère, je n'ai accoutumé mon âme à se dégrader pour le bien de ma famille.

J'ai des devoirs de conscience en Espagne, je ne les trahirai jamais et je me complais trop dans le souvenir de ma vie passée pour vouloir changer d'allure aujourd'hui que je redescends la montagne. *Je serai et resterai donc homme de bien, homme vrai tant que mon cœur battra. Mon courage saura toujours se faire à tout, moins aux remords. Au reste je ne sais pas pourquoi je t'écris si au long. Tu me connais, crois que la royauté ne m'a pas changé, et que je suis toujours ce que tu m'as connu. Si tu n'as pas besoin de Deslandes, renvoies-le moi* (Deux lignes effacées). *Je suis obligé de venir au secours de tant de provinces où l'on n'envoie plus rien et où la misère est profonde, parce qu'à Avila, à Ségovie même, des généraux français administrent mes provinces, renvoyent mes employés et que Madrid est le rendez-vous où tous les malheureux aboutissent et où s'adressent tous les besoins. Je sens que cet état de choses me serait encore plus pénible toi et mes enfants étant ici, et que je n'aurai plus la ressource d'errer avec un quartier-général. Tout cela peut être réparé d'un mot de l'empereur, qu'il trouve bon que je renvoie les dilapideurs, qu'il me rende l'administration de mes provinces et qu'il croye plus à ma probité qu'à celle de Ney ou de Kellermann. Arrivé ici avec mes enfants, il faut que je m'établisse d'une façon définitive* à Madrid, il faut que je sache comment je pourrai y vivre, car aujourd'hui je ne le sais pas; l'Andalousie est absorbée par l'armée, les pays épuisés par les insurgés, l'empereur ne sait rien, il faut qu'il connaisse ma position, qu'elle change sa justice ou que je la fasse changer par ma retraite des affaires; tu dois donc venir en Espagne avec la connaissance de ce que veut l'empereur avec le projet d'y rester ou résolue à la quitter pour la vie privée. Il n'y a personne à Paris à qui je puisse écrire. L'empereur a peu vu M. d'Azanza que j'avais chargé de mes affaires. Quand tu en seras partie, il n'y aura plus aucun moyen

de communication. Il est donc bon que tu saches bien avant de partir ce qu'il nous importe de savoir et que nous ne pourrons plus savoir après.

Je reçois une lettre de Lucien du 15 juin[1], quelque déplorable que soit son sort, je l'envie encore et je le préfère mille fois à la figure humiliante que je fais ici. J'ai à me louer beaucoup des habitants de Madrid et de tous les Espagnols qui me connaissent. La guerre serait bientôt finie et l'Espagne pacifiée si on veut me laisser faire.

(Plusieurs lignes de cette lettre enfouie dans la terre en 1814 sont illisibles. Une minime partie seulement a été insérée dans les mémoires de Joseph.)

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 29 août 1810.

Ma chère amie, je reçois tes deux premières lettres de ..... Tu auras reçu mes lettres dont était porteur le marquis d'Almenara. Tu sentiras la nécessité de savoir à quoi t'en tenir sur notre sort avant de quitter Paris; je ne puis pas rester dans l'état actuel, il faut savoir ce que l'empereur veut; s'il veut que je descende du trône d'Espagne, il faut lui obéir; il faut savoir où il veut et comment il veut que nous vivions; je ne puis pas rester ici avec le nom de roi et humilié par tous ces hommes qui tyrannisent les provinces de mon royaume; je ne veux pas vivre ainsi plus longtemps, j'attends donc tes lettres pour savoir à quoi m'en tenir.

Je t'embrasse avec mes enfants. Fais partir Deslandes dont j'ai besoin.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 1er septembre 1810.

Ma chère amie, je reçois tes trois premières de Paris, tu auras reçu M. d'Almenara, j'ignore le résultat de sa commission, j'écris de nouveau la lettre ci-jointe à l'empereur, que tu remettras ou que tu ne remettras pas selon la position où se trouveront mes affaires, lorsque cette lettre arrivera dans tes mains.

Il est de fait que si l'empereur continue à me traiter comme il fait aujourd'hui, c'est qu'il ne veut pas que je reste au trône d'Espagne. Il me connait assez pour savoir que je ne serai jamais que ce que je paraitrai être, que roi d'Espagne, mes devoirs principaux sont ceux d'un roi d'Espagne, avant tout. Je suis homme et je mourrai comme j'ai vécu, ainsi, s'il m'impose des conditions que je ne peux pas admettre, c'est qu'il ne veut pas que je reste ici; dans ce cas, il faut se

1. Lucien était alors prisonnier des Anglais.

retirer le plus tôt, c'est le mieux, parce que je puis le faire sans être brouillé avec lui et que devant me retirer il faut le faire de bonne grâce et obtenir la paix intérieure puisque je ne peux pas déployer les qualités que la nature a mises en moi et qui suffiraient pour faire le bien de cette grande nation. Mais, à l'impossible nul n'est tenu et il est de fait qu'aujourd'hui je ne puis rien ici sans la volonté et la confiance entière et absolue de l'empereur; je n'entre pas dans les détails de ma retraite des affaires, tout sera bien dès que l'honneur m'en fera un devoir et que l'empereur trouvera bon que je me retire dans telle province qu'il voudra choisir. En Bourgogne et dans ce cas, j'ai en vue la terre de Morjan, près Autun; je puis la louer ou l'acquérir, si les affaires prenaient cette tournure définitive, je ne voudrais pas aller à Paris, il ne me faudrait pas beaucoup d'argent, je voudrais une retraite absolue.

Si l'empereur me voulait au delà des mers, en Corse, par exemple, cela ne pourrait être qu'autant que je conserverai une espèce de cour, une existence telle que je puisse me suffire à moi-même dans ce pays, ayant les moyens d'y faire beaucoup de bien, sans me mêler d'aucunes affaires du gouvernement; aussi, dans ce cas, il me faudrait un état bien au-dessus de celui de mon père, et même au-dessus de celui que j'avais au Luxembourg; j'approuverai tout ce que tu feras. Quant à mon état actuel, je suis disposé à tout pour en sortir; mon âme se trouve dégradée et je préfère la mort à cet état.

A cette lettre, qui n'est pas aux mémoires de Joseph, se trouvait jointe la lettre du roi d'Espagne à l'empereur en date du 31 août 1810 (*Mémoires de Joseph*. Vol. VII, p. 325).

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 9 septembre 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu ta lettre du 20, j'attends toujours le résultat de tout ce que je t'ai écrit, ainsi qu'à l'empereur, depuis le départ d'Almenara. D'une manière ou d'une autre ces choses doivent être changées, elles ne peuvent pas rester longtemps dans l'état où elles se trouvent, je fais ici une triste figure et j'en mériterais la honte si je permettais qu'elles se prolongent plus longtemps qu'il ne faut pour connaitre la volonté de l'empereur.

1° Roi d'Espagne, je ne puis l'être que tel que la constitution du pays m'a proclamé.

2° Retiré de toutes affaires publiques en France ou dans un autre pays, il me convient de connaître même sur cet article la volonté de l'empereur.

3° Retourner en France conservant quelque prérogative publique, il faut que je sache quels sont mes devoirs et mes droits avant de prendre un parti; je ne veux me décider qu'en pleine connaissance de tout cela,

je n'ai ni crainte, ni ambition, ni ressentiment, je sais que la politique fait tout, ainsi je pardonne tout; mais si en m'enlevant le trône d'Espagne, on m'offre un état politique en France, je veux le connaître.

4° Je ne veux aucun trône étranger. Je me réserve à me déterminer pour une retraite absolue si ce qu'on me propose en France ne me paraît pas convenable; ce à quoi je suis bien déterminé aujourd'hui; c'est: 1° de ne pas rester ici sur le pied où je suis, 2° de ne pas accepter un trône étranger, 3° de rendre mon existence en France compatible avec mon honneur et la volonté de l'empereur et l'intérêt de la nation, si mon existence semi-politique peut encore lui être utile, sans cependant vouloir jamais me mêler d'administration d'aucun genre et vouloir jamais paraître à la cour. Si ce qu'on me propose ne me convient pas, retraite obscure et absolue; mais les demi-jours, les fausses positions ne sont pas dignes ni de mon nom ni de mon âme, ni supportables avec mon esprit.

Je t'embrasse avec mes enfants et t'engage à être aussi contente que je le suis moi, au milieu des contrariétés qui m'assiègent, et j'éprouve bien aujourd'hui que ce lait nourricier d'une bonne et vraie philosophie n'est pas aussi stérile qu'on veut bien le dire, car, content de moi, je le suis de tout, et regarde en pitié *toutes* les passions étrangères qui s'agitent, sans me blesser, autour de moi.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 7 octobre 1810.

Ma chère amie, je reçois ta lettre du 17. Je me porte bien, j'attends tes nouvelles et celles de Colette; mes affaires me paraissent aller bien mal à Paris où on ne sait pas le mal que l'on se fait à soi-même. L'avenir prouvera si j'ai raison.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 3 novembre 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu tes lettres des 9, 10, 12 octobre, renvoie-moi Gaspard avec des nouvelles sur les bruits qui courent ici et qui font présager de nouveaux changements pour moi; dis-moi ce qu'il en est, tu sais tout ce que je t'ai écrit. Si la retraite est possible, je la préfère à un nouveau trône; si cela est impossible, je préfère retourner à Naples plutôt que de faire une nouvelle royauté quelle qu'elle soit.

La position des affaires ici est horrible et bientôt elle sera irrémédiable. L'empereur n'a rien répondu à tout ce que je lui ai écrit sur un sujet aussi important pour la gloire et le bonheur de deux grandes nations.

Je t'embrasse avec mes enfants, je me porte bien.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 6 novembre 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu tes lettres des 12 et 14, je t'ai déjà écrit que c'est toi plus que moi qui peut décider s'il convient que tu viennes ici, ce voyage doit être entrepris ou différé selon que les affaires d'Espagne à Paris s'arrangent ou se brouillent, elles ne peuvent pas rester longtemps telles qu'elles sont, cette crise ne peut pas durer, il faut avancer ou reculer. Si je dois retourner en France, il est inutile que tu viennes en Espagne, si je dois rester en Espagne, il faut y venir. Mais, pour que je puisse y rester, il faut que l'empereur fasse ce que je lui ai écrit par la lettre dont était porteur M. d'Almenara, à laquelle il n'a pas répondu.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 16 novembre 1810.

Ma chère amie, je reçois tes lettres des 22, 23 et 24, ma position est toujours la même, je suis ici bientôt un être parfaitement inutile; tous les généraux correspondent avec le major-général, prince de Neufchâtel. Les habitants s'exaspèrent tous les jours davantage, le peu de succès que j'avais obtenu est effacé tous les jours. L'empereur ne me répond pas, il ne me reste donc qu'à me retirer des affaires. Ma santé d'ailleurs toujours inaltérable commence à se ressentir de ma position équivoque, ridicule et bientôt déshonorante, si je la supportais plus longtemps.

Occupes-toi donc de me trouver à louer une grande terre à cent lieues ou soixante lieues de Paris; je suis décidé à m'y rendre et de tout quitter, puisque je ne puis pas faire le bien ici et que tout ce que j'ai dit et fait jusqu'ici devient inutile.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 20 novembre 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu ta lettre du 28 octobre, ma position est toujours la même. J'attends Azanza pour prendre un parti décisif et finir le rôle honteux qu'on me fait jouer ici depuis mon retour de la conquête de l'Andalousie.

Je t'embrasse avec mes enfants.

Lucien a été mené prisonnier à Malte.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 24 novembre 1810.

Ma chère amie, point d'estafette depuis deux jours. Je n'ai pas de nouvelles directes de Masséna et je ne suis pas sans inquiétude sur son

armée. Je me porte bien, j'attends des nouvelles décisives de Paris. Je désire que tu charges James ou mieux encore Nicolas, de savoir s'il serait possible d'acquérir la terre de Montjeu à une lieue d'Autun, après s'être assuré que le château est encore habitable, à moins que tu ne préfères une terre en Provence, je désire un bois de chasse et de l'eau, c'est ce que je trouve à Montjeu; si tu préfères le midi, je te laisse le choix.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 28 novembre 1810.

Ma chère amie, j'ai reçu ta lettre du 4, je me porte bien, les affaires sont ici dans le même état. Je suis toujours sans réponse à tout ce que j'ai écrit. Je ne pense pas pouvoir prolonger cet état humiliant au delà de cette année. Je te prie de remettre à M. Bouchard[1] l'incluse; engage-le à partir sur-le-champ et de me répondre de dessus les lieux. Il faut finir ceci d'une manière ou d'une autre; quoique je te dise que je me porte bien et que cela soit ainsi, cependant ma constitution n'est plus ce qu'elle était et je sens qu'elle ne résisterait pas à cet état de choses qui n'est pas fait pour un homme tel que moi, toute la puissance de l'empereur ne peut pas faire que je reste ici dans la position du dernier des polissons. Tu peux voir par la lettre ci-jointe comment un général français traite mes ministres. Un voleur effréné que j'ai renvoyé d'ici, il y a trois mois, y revient triomphant. Ce misérable a causé le massacre de plus de cent Français, victimes de l'exaspération des habitants de la province de Guadalaxara et Cuença où il commandait une colonne et où il ravageait tout. J'entre dans ces détails pour que tu saches bien qu'on me force au parti que je prends et que je n'en ai pas d'autre à prendre.

Marius Clary doit être arrivé, j'attendrai la réponse à la lettre que je t'ai écrite par lui avant de partir.

La fin de l'année 1810 et le commencement de 1811 ne furent pas plus favorables à Joseph; aussi voit-on ses lettres à la reine contenir sans cesse les mêmes plaintes, justifiées par la conduite de l'empereur à l'égard de l'Espagne.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 8 janvier 1811.

Ma chère amie, je reçois tes lettres du 14 et 16, je suis peiné de la perte de M^lle^ Antoinette qui t'était attachée depuis si longtemps; cette pauvre fille avait eu un grand malheur à mes yeux, celui d'avoir occasionné cet accident qui a eu tant d'influence sur notre destinée; j'aurais

1. Un des secrétaires du roi, chargé de ses affaires d'intérêt et alors en France.

bien désiré ne jamais me séparer de toi ni de mes enfants, pourquoi lorsque vous m'avez rejoint, il y a trois ans, ne suis-je pas resté avec vous? Ce fut alors ma faute. Pourquoi lorsque je t'écrivais il y a un an, de Cordoue, de me rejoindre avec mes enfants, ne le fites-vous pas? Ce fut le seul moment heureux de mon existence depuis que je vous ai quittées à Naples et ce moment m'inspira le désir de vous faire partager mon sort; tu n'as pas pu partir de Paris et sans doute ce fut alors un contretemps fâcheux pour toi et pour moi. Depuis, j'ai couru de désagréments en désagréments, mon existence a été telle que je ne regrette pas ton absence ni celle de mes enfants, je n'ai plus vu d'avenir pour nous dans ce pays. Les funestes décrets du 8 février 1810[1] ont anéanti tous les progrès que j'avais eu le bonheur de faire dans l'esprit d'un peuple brave et fier et m'ont remis dans la même situation où je me suis trouvé en arrivant à Madrid, il y a trois ans. J'ai depuis reconnu ce qui m'arriverait le lendemain et je me suis vu sans déplaisir, privé des seuls objets de mes plus tendres affections, car mon sort en eût été plus cruel. Je n'ai ici rien de bon, de fixe à leur offrir, mais ils embelliraient le reste de ma vie. Quelque part qu'elle se termine, elle sera digne de moi. Je désire donc que la politique cesse de se jouer de moi et tout me sera bon si je puis finir ma carrière avec toi et mes enfants dans une position naturelle, quelle qu'elle soit, étant ce que je paraitrai être et sortant de la position fausse et humiliante dans laquelle je persévère encore, malgré tout ce que je t'ai écrit, attendant tous les jours un meilleur ordre de choses pour moi; il me parait impossible que la vérité et la raison ne percent à la fin.

Joseph a Julie.

Madrid, 6 février 1811.

Ma chère amie, j'ai reçu tes lettres jusqu'au 20 janvier, ainsi que celles dont était porteur Gaspard qui est arrivé hier, je t'ai adressé une lettre pour Bernadotte, dont tu devrais déjà m'avoir accusé la réception. Je crains qu'elle n'ait été égarée, les bruits les plus étranges courent ici depuis hier, nous touchons à un dénouement quelconque, les choses sont tellement empirées par les nouvelles de France qu'il faut avancer ou reculer. Des partis qu'on m'offre, le plus honorable sera toujours celui que je prendrai, tu ne dois pas en douter, et dès qu'il sera prouvé que je ne puis plus rester ici, j'en partirai. Je t'écrirai plus en détail dès que j'aurai lu tout ce qui arrive de France et des provinces, car il est assez bizarre que je n'aie pas pu trouver encore ce temps-là, depuis hier; j'ai été occupé tout le jour, depuis huit heures du matin, à des petits détails pour que tous les services ne tombent pas à la fois, et les

1. Ce décret créait les grands gouvernements à la tête desquels Napoléon mettait ses généraux et humiliait complètement le roi.

besoins du jour ne m'ont pas laissé d'autre temps; tu dois penser si je désire que tout cela finisse.

Dans une autre lettre à sa femme, en date du 19 mars 1811, le roi, après l'exposé fidèle de sa situation, dit :

Dans cet état de choses, réduit à l'état d'abjection d'un criminel ou du dernier des hommes, je mériterais mon sort, si je le prolongeais volontairement.

Et plus loin :

Sans doute je ne prendrai pas le parti de venir à Paris, si je pouvais faire autrement, mais ni toi, ni ceux qui me conseillent ne connaissent ma position ici, et nécessairement *elle finirait par un événement tragique si elle ne finit pas par mon départ volontaire.*

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 24 mars 1811.

Ma chère amie, je reçois tes lettres des 4, 6 et 8 mars; je t'ai écrit en détail il y a trois jours, je suis toujours dans le même état, il y a douze jours que je ne reçois pas, ma santé ne le permettant pas; cependant, j'espère que la tranquillité me rétablira, mais j'en ai besoin, je compte me mettre en route dans quelques jours et dès que mes forces seront assez rétablies pour cela.

Je t'embrasse avec mes enfants et j'espère te revoir bientôt à Morte-fontaine pour ne plus vous quitter.

L'empereur n'ignorait ni la position fausse ni les plaintes fort justes de Joseph, ni son désir d'abandonner la couronne d'Espagne. Sa belle-sœur, la reine Julie, son ambassadeur de famille, le comte de La Forest, le tenaient au courant de tout, mais il n'entrait pas encore dans les vues politiques de Napoléon de laisser la Péninsule sans roi. Il aimait mieux que ce roi fût Joseph que tout autre. La guerre devenait imminente avec le Nord, il lui paraissait utile d'avoir son frère dans le Sud, car il connaissait son caractère loyal, affectueux et son dévouement personnel pour lui. Il fit donc écrire par le cardinal Fesch à Joseph. Ce dernier répondit à son oncle, le 24 mars 1811, une lettre insérée au 7^{me} volume des *Mémoires de Joseph* et dont on a retranché cette phrase :

Je ne veux pas que vous ignoriez que ma santé est telle que je l'ai craint toute ma vie. Je suis arrivé à ce point que vous connaissez, après un rhume et une inflammation de poitrine.

En effet la santé de Joseph s'était altérée, au point que le même

jour, 24 mars, il prévenait Napoléon que la maladie le forçait à quitter l'Espagne. Cette lettre à l'empereur se terminait ainsi :

Je saurai, comme vous le voudrez, vous aimer tout bas et ne pas vous importuner des sentiments que vous partagez ou *repoussez peut-être*.

Le même jour encore, Joseph écrivait à la reine cette seconde lettre :

Madrid, 24 mars 1811.

Ma chère amie, l'aide de camp du duc de Dalmatie, qui te remettra cette lettre, te donnera de mes nouvelles. Je l'ai vu un moment. Je vais mieux, et j'espère être sous peu en état de partir. Je suis inquiet de trois dépêches importantes dont tu ne m'as pas accusé la réception. La première, du 14 février, portée par M. le chef d'escadron Clouet, la 2me du 19 mars et la 4me du 24.

Le général Blaniac[1] ne voudrait pas que sa femme vint le rejoindre, connaissant la situation des affaires, je crois aussi que ce n'est pas le moment.

Malgré tout son désir d'arriver en France le plus rapidement possible, le roi dut différer son départ de quelques jours. Il se mit en route le 23 avril 1811, après avoir écrit à la reine la lettre ci-dessous :

Madrid, le 16 avril 1811.

Ma chère amie, je t'envoie le double de la lettre que je t'envoie, par l'estafette. Renvoies-moi le courrier qui te porte cette lettre et qui me trouvera en route. Pour mes incertitudes sur l'effet qu'aura produit la nouvelle de mon départ quel qu'il soit, personne ne peut l'impossible et je suis résigné à tout; mais il est de fait que je ne puis rester dans le palais de Madrid sans domestiques, sans gardes, sans troupes et sans tribunaux; or, tout cela n'existe pas sans argent. Si c'est l'usage de complimenter l'empereur et l'impératrice sur la naissance du roi de Rome, remets ma lettre au prince de Massérano, je l'autorise aussi à présenter la *Toison d'or* au roi de Rome, après s'être assuré que cette offre serait agréée. C'était l'usage autrefois.

Je suis disposé à faire tout ce qu'il est possible pour M. Michel.

L'empereur apprenant que Joseph, décidé à quitter l'Espagne, allait se mettre en route pour Paris, et voulant sauver les apparences, se hâta de lui envoyer un officier, le général de France, pour le prévenir qu'il était désigné comme devant être le parrain du *roi de Rome*.

1. Un des aides de camp de Joseph, très dévoué à ce prince. Joseph redoutait la venue en Espagne de toutes les femmes des personnes attachées à sa maison, comprenant combien sa position était précaire.

Dans la lettre du 21 avril qu'il écrit à ce sujet à la reine, et dans laquelle il annonce son départ, on a retranché, aux *Mémoires*, le passage suivant :

Je ne puis pas te cacher que ma santé n'est plus la même depuis deux mois. Je ne suis plus le même homme. Au milieu de tant d'inquiétudes qui m'assiègent en quittant le pays, je viens d'éprouver un chagrin bien vif par l'état presque désespéré dans lequel se trouve le fils de Rœderer, par une blessure mortelle qu'il a reçue hier soir, dans une affaire particulière. Je trouvais quelque plaisir à mener ce jeune homme à son père. Le destin en décide autrement.

JOSEPH A JULIE.

Santa Maria de la Nieva, 25 avril 1811.

Ma chère amie, je reçois tes lettres des 3, 4, 6 et 8 avril. Je t'ai écrit par toutes les estafettes, et par quelques-unes de très longues lettres; celle du 19 mars[1] t'annonçait ma détermination de me mettre en route pour la France; j'étais alors assez malade, je n'ai pas été bien depuis, je suis mieux depuis mon départ de Madrid. Je reçois aujourd'hui une lettre du prince de Neufchâtel qui m'apprend que l'empereur a consenti à me faire un prêt de 500,000 francs par mois. J'écris à ce sujet à l'empereur la lettre que tu lui remettras ou lui feras remettre, j'arriverai peu de jours après cette lettre.

Je t'ai écrit il y a quelques jours par M. Jappi que tu dois m'avoir renvoyé avec tes lettres.

Le même jour qu'il écrivait à la reine Julie les lettres ci-dessus, Joseph adressait à son frère celle qu'on va lire, laquelle a été un peu tronquée dans les *Mémoires*. La voici intégralement :

Santa Maria de la Nieva, le 25 avril 1811.

Sire,

Je suis parti de Madrid le 23 sans avoir reçu aucune réponse aux lettres que j'ai écrites depuis 3 mois à Votre Majesté, à la reine et au prince de Neufchâtel. J'ai retardé tant que j'ai pu mon voyage, mais la nécessité m'a enfin décidé et ce ne sera pas sans peine que les services se soutiendront à Madrid pendant 40 jours, quoique le trésor se trouve déchargé en grande partie de la dépense de ma maison. J'ai dû craindre que Votre Majesté ne se rappelât plus de moi et je n'ai vu de refuge que dans la retraite la plus obscure; aujourd'hui je reçois une lettre du prince de Neufchâtel du 8, qui m'annonce quelque secours; cette lettre me prouve que ma position véritable commence à être connue et il n'est pas douteux que je n'aurai rien à désirer de vous dès que je con-

1. Cette lettre du 19 mars avait été perdue.

naitrai votre volonté, puisque la mienne sera de m'y conformer autant que cela me sera possible.

Je retournerai en Espagne si vous jugez ce retour utile, mais je ne puis y retourner qu'après vous avoir vu et après vous avoir éclairé sur les hommes et les choses qui ont rendu mon existence d'abord difficile, puis humiliante et enfin impossible et m'ont mis dans la position où je suis aujourd'hui.

Je suis prêt aussi à déposer entre les mains de Votre Majesté les droits qu'elle m'a donnés à la couronne d'Espagne, si mon éloignement des affaires entre dans ses vues, et il ne dépendra que de vous de disposer du reste de ma vie, dès que vous aurez assez vu, pour avoir la conviction que vous connaissez l'état de mon âme et celui des affaires de ce pays où je ne pourrai retourner avec succès que nanti de votre confiance et de votre amitié, sans lesquelles le seul parti qui me reste à prendre est celui de la retraite la plus absolue; dans tous les cas, dans tous les événements je mériterai votre estime. Ne doutez jamais de mon dévouement et de ma tendre amitié.

JOSEPH A JULIE.

Burgos, 1er mai 1811.

Ma chère amie, je reçois tes lettres du 18, 20 et 22; je t'ai écrit le 16 avril et le 26 d'Almeida. Le voyage est utile à ma santé, je séjournerai ici aujourd'hui pour ôter toute inquiétude que l'on aurait eue en regardant ce voyage comme un départ définitif. J'ai dissipé toutes ces craintes à Valladolid et sur toute la route et j'ai dit que je retournerai dans le mois de juin avec ma famille. Ainsi si les affaires prennent cette tournure à Paris, prépare-toi à venir bientôt en Espagne et le plus tôt est le mieux. Dans ce cas, mon absence ne saurait être trop courte, le bien réel et celui de l'opinion qu'opérerait mon retour, dissiperait bientôt la légère inquiétude occasionnée par mon départ et le bien serait décuple du mal. Il y a beaucoup de choses à faire et plus encore à éviter pour terminer les affaires d'Espagne d'une manière avantageuse aux deux nations; il ne dépendra pas de moi que tout cela ne réussisse. Je serai dans neuf jours à Bayonne, je pourrai peu de jours après recevoir ta réponse à cette lettre. Je désire descendre à Mortefontaine, j'ai avec moi 8 ou 10 personnes et 20 domestiques.

Dans cette lettre on voit le roi Joseph renaître à l'espérance; cela provenait de ce que ce malheureux souverain, pendant son voyage, venait de recevoir de Berthier la nouvelle que l'empereur consentirait à lui faire un prêt de 500,000 francs par mois, comme il l'annonce à sa femme.

Joseph resta à Paris près de son frère et de sa femme, pendant le mois de mai et une partie de celui de juin 1811. L'empereur lui fit

beaucoup de promesses, ce qui le détermina à retourner en Espagne. Dans une circonstance assez secondaire, Napoléon lui fit témoigner d'une façon fort dure son mécontentement. Le 11 juin 1811, l'empereur écrivit à Berthier :

Saint-Cloud, le 11 juin 1811.

Mon cousin, je vous prie d'aller voir le roi d'Espagne pour lui parler de la dernière audience diplomatique et de l'indécence avec laquelle s'y sont comportés plusieurs Français portant la cocarde espagnole. Ils sont entrés en forçant la consigne et sachant bien que je ne reçois pas les Français qui sont à *un service étranger*. Heureusement je ne les ai pas vus, je les aurais fait chasser. Vous direz que j'avais entendu, par recevoir les Espagnols, recevoir les trois ministres et quelques chambellans espagnols que le roi a amenés, mais que c'est sur la liste destinée pour le *Moniteur* que j'ai vu le nom de plusieurs Français, entre autres celui du sieur Tascher qui n'a pas même la permission de porter la cocarde espagnole, et qu'à cette occasion, je ne comprends pas comment on puisse porter une cocarde étrangère sans en avoir l'autorisation; que ce que je désire, c'est que Clary, Miot, Expert et les autres Français portés sur la liste, partent demain et se mettent en route pour Bayonne; que je ne m'oppose pas à ce que le roi en fasse ce qu'il veut en Espagne, mais que je ne puis m'accoutumer à voir des Français venir faire de l'embarras à Paris sous un costume étranger. Le remède à tout, c'est qu'ils partent aujourd'hui ou demain, quoique je ne vois pas quelle nécessité il y avait à ce que le roi mène ce tas de gens avec lui; vous direz également au roi que je ne vois pas d'objection à ce qu'il parte, que quant à mes dispositions, je persiste dans celles dont vous lui avez fait part, que votre lettre doit donc lui servir de règle, que le temps prouvera par la conduite qu'il tiendra si le voyage de Paris lui a été utile et s'il a acquis la prudence nécessaire pour manier ces matières; que, quant à l'argent, je fais donner au roi ces sommes sur les sommes mensuelles que je lui ai promises, mais que c'est bien mal employer son argent que celui destiné à payer les voyages d'un tas de gens inutiles comme Miot, les Expert, etc.....

Joseph reçut la visite de Berthier au moment où il partait pour l'Espagne. Malgré cette dure leçon, il quitta Paris plein d'espérance, croyant avoir la certitude que son frère, selon ses promesses, viendrait à son secours, avancerait les fonds nécessaires à l'entretien et au salut de la Péninsule. Il ne tarda pas à être désabusé, ainsi qu'on va le voir par ses lettres à la reine, laquelle ne l'avait pas suivi, atte
eus

J

M

elle est peu agréable; tu sais que je devais recevoir un secours d'un million par mois, je reçois à peine la moitié, je ne pourrai pas tenir longtemps si cet état de choses dure. Si ta santé te permet de venir, tâche d'obtenir de l'empereur ce qui m'est dû depuis juillet, à raison d'un million par mois, et même une avance de quelques mois, afin que je ne sois pas dans l'inquiétude comme aujourd'hui, lorsque vous serez arrivées.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 1er octobre 1811.

Ma chère amie, je n'ai pas eu de tes lettres par le dernier courrier, les enfants m'ont écrit que tu étais à Compiègne; il m'est dû près de trois millions de francs sur le prêt que l'empereur m'a promis d'un million par mois à dater du 1er juillet, aussi suis-je dans les plus grands embarras; écris-moi si tu comptes partir, ne te mets pas en route sans être précédée ou accompagnée par six millions au moins, afin que je puisse avoir l'esprit en repos pour quelque temps, faute de quoi il vaut mieux rester à Paris, car, sans argent, sans troupes, sans commandement véritable, il est impossible que ma position se prolonge longtemps; je me porte bien.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 1er novembre 1811.

Ma chère amie, je n'ai pas reçu de tes lettres par la dernière estafette, j'attends avec impatience de savoir que tu te portes bien et que l'empereur m'envoie effectivement l'argent que je lui ai demandé, sans lequel je ne puis rien faire de bon ici, le million qu'il m'a promis comme avance à dater du 1er juillet et un autre million en remplacement du quart des autres arrondissements.

Marius Clary a été très malade, mais il est mieux, tu m'as parlé de deux partis pour sa sœur, je ne connais pas le personnel du *civil*, mais, s'il est bon, je le préfère au *militaire*, dont tu me parles.

Le roi Joseph avait beaucoup d'affection pour le général Hugo, employé à Madrid. Le général vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, il lui écrivit le 30 janvier 1812 :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tout ce que vous m'avez écrit, ainsi que Mme Hugo.

Mon désir le plus constant est que vous vous arrangiez de manière à être heureux, je n'ai rien négligé pour cela, l'attachement que je vous porte m'en a fait un devoir; mais, si mes vœux ne se réalisent pas, je ne dois pas vous cacher que ma volonté est que vous ne donniez pas ici un exemple scandaleux en ne vivant point avec Mme Hugo comme le

public a droit de l'attendre d'un homme qui, par sa place, est tenu à donner le bon exemple.

Quel que soit le regret que j'aurais de vous voir éloigné de moi, je ne dois pas vous cacher que je préfère ce parti au spectacle qu'offre votre famille depuis trois mois.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 1er février 1812.

Ma chère amie, je n'ai rien de bon à t'écrire après la prise de Valence; la récolte a été mauvaise et le blé est très cher, il y a beaucoup de misère ici; je reçois à peine la moitié de ce qui m'avait été promis à Paris, et je serais impardonnable d'être reparti si j'avais pu prévoir l'avenir qui m'attendait dans ce pays. Les avantages que je pouvais tirer de la reddition de Valence par le grand nombre de soldats qui abandonnent l'insurrection, vont bientôt être perdus par le dénûment où je me trouve et d'argent et de moyens de m'en procurer; quelle sera la fin de tout ceci, je l'ignore et ne veux pas la prévoir : 1° l'unité dans le commandement et dans l'administration; 2° un but fixe et certain offert à toutes les provinces, pourraient encore sauver nos affaires et il faudrait que l'empereur fît encore beaucoup de sacrifices d'argent, sans cela tout ira mal et va déjà si mal que, ne pouvant rien, je dois désirer que cela finisse pour moi le plus tôt possible.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, le 21 février 1812.

J'ai reçu ta lettre du 28 janvier et 1er février. Je suis fâché d'apprendre que ta santé n'est pas bonne, je n'ai aucune réponse directe aux lettres que j'ai écrites, il est fâcheux que cela soit ainsi; mais il serait encore plus fâcheux pour moi que je crusse mériter d'être traité comme je le suis, je désire que tout ce qui se passe finisse bien, je le désire sincèrement plus que je ne l'espère.

Ma santé n'est pas très bonne, cependant je serais heureux de penser que la tienne fût de même.

JOSEPH A JULIE.

Madrid, 7 mars 1812.

Ma chère amie, je reçois ta lettre du 14; je n'ai aucune nouvelle de Paris, tu ne me dis rien des événements qui sont arrivés ou dont nous sommes menacés, ma position ici est impitoyable; que je sauve l'honneur, je regrette peu le reste.

Adieu, ma chère amie, écris-moi la vérité et embrasse nos enfants.

Vers cette époque une mesure prise bien tard sans doute, mais

enfin prise par l'empereur, prêt à partir pour le Nord, rendit un peu de courage à Joseph et lui donna quelque espérance. Il apprit que son frère plaçait sous son commandement unique toutes les troupes en Espagne et lui donnait pour major-général le maréchal Jourdan. Le roi se mit immédiatement à la tête de ses armées, mais il s'aperçut bientôt de la difficulté qu'il aurait à se faire obéir des commandants des divers corps, accoutumés à être indépendants.

Dès qu'il fut entré en campagne, Joseph écrivit à la reine un grand nombre de lettres fort importantes. Il lui manda de Valence le 9 septembre 1812 :

Ma chère amie, tu pourras concevoir par la copie ci-jointe l'enchaînement des événements qui m'ont forcé à quitter Madrid, la résistance qu'a éprouvée l'exécution de mes ordres au Nord et au Midi, la précipitation qu'a mis l'armée de Portugal retirée derrière le Duero à attaquer l'armée anglaise avant l'arrivée des secours qui lui étaient annoncés du Nord et du Centre. Masséna arrive; s'il amène des troupes, si on envoie de l'argent, si les généraux qui ne veulent pas obéir et qui s'isolent dans leurs provinces sont rappelés, les affaires se rétabliront bientôt.

Je me porte très bien, je t'embrasse avec mes enfants, je désire que vous vous portiez aussi bien que moi et vous revoir bientôt, car la vie se passe.

Si l'empereur ne rappelle pas les généraux du Nord et du Midi, il n'y a rien de bon à espérer dans un état de choses où il faut un commandement prompt, absolu, et où l'impunité encourage à la désobéissance et perpétuera les malheurs jusqu'à la perte totale de ce pays.

A cette lettre était jointe la copie de la lettre de Joseph à Berthier, en date du 4 septembre, qui ne se trouve pas aux Mémoires et que voici. Elle est relative à la bataille de Salamanque.

Valence, le 4 septembre 1812.

J'apprends par une voie indirecte que le conseil des ministres ayant eu connaissance des résultats de l'action qui a eu lieu le 21 juillet dernier aux environs de Salamanque entre l'armée de Portugal et l'armée anglaise, avait donné des ordres pour faire passer en Espagne des renforts et remis à M. le prince d'Essling le commandement de l'armée de Portugal.

En adressant à V. A. S. mes remerciements de l'empressement qu'elle et le conseil des ministres ont mis à prendre cette mesure, je crois devoir lui communiquer directement un sommaire des événements et de la situation des affaires militaires avant et après cette époque, ma correspondance avec le ministre de la guerre en contient les détails en

quelque sorte jour par jour, mais dans la crainte qu'elle ne lui soit pas parvenue, il me paraît utile d'en rassembler ici les principaux faits.

Le maréchal duc de Raguse ne s'étant pas cru en mesure d'attaquer les Anglais, après qu'ils eurent passé l'Agueda le 12 juin, se retira successivement entre la Tormès et le Duero et finalement passa sur la rive droite de ce fleuve.

L'armée de Portugal resta dans cette position en rappelant à elle toutes ses divisions.

L'armée anglaise demeura en observation sur la rive gauche du Duero, et ne fit aucune tentative pour le passer.

Il était aisé de prévoir que le sort de l'Espagne pourrait dépendre d'une affaire qui paraissait inévitable et qu'il était de la plus haute importance de mettre le duc de Raguse en état de combattre avec les plus grandes probabilités de succès.

Je pressai des secours de toutes parts, mais mes ordres ne furent pas exécutés, le général en chef de l'armée du Midi[1] se refusa aux dispositions que j'avais prescrites, et ce ne fut qu'après beaucoup d'hésitations que celui de l'armée du Nord se détermina à faire partir sa cavalerie et son artillerie que je lui avais ordonné d'envoyer au duc de Raguse.

Réduit par conséquent à mes propres forces, je pris le parti d'évacuer toutes les provinces du Centre; je ne laissai de garnisons qu'à Madrid et à Tolède et je formai un corps de 14,000 hommes avec lequel je partis de Madrid le 21 pour me porter sur le Duero et effectuer ma jonction avec l'armée du Portugal.

J'appris en route que M. le maréchal duc de Raguse avait déjà passé ce fleuve, le 18, à Tordesillas, que l'armée anglaise s'était repliée sur Salamanque; je continuai à marcher avec la confiance d'opérer très promptement ma jonction sur la rive gauche du Duero.

Mais au moment où cette jonction allait avoir lieu, je reçus le 25 juillet, à Blasca-Sancho, des lettres de M. le maréchal Marmont et de M. le général Clausel qui m'annonçaient qu'il y avait eu le 22 une affaire générale; comme ces lettres fixent d'une manière précise les *événements de cette journée où M. le maréchal duc de Raguse, à la veille de recevoir des renforts qu'il attendait depuis un mois, a engagé volontairement une action dont les résultats ont été si graves*, j'en adresse une copie à Votre A. S.[2].

L'armée du Portugal faisait sa retraite en toute hâte et sans chercher à s'appuyer des forces que j'avais avec moi, je ne pouvais plus que me retirer et tout ce qui me restait à faire était de tenter de ralentir la poursuite de l'ennemi par ma présence en attirant son attention sur moi.

1. Soult.

2. Marmont s'était empressé de livrer bataille avant l'arrivée de Joseph, ne voulant pas se trouver sous les ordres du roi et se croyant assez fort pour battre seul l'ennemi.

Je partis donc le même jour, 25, dans l'intention de me replier à petites journées sur Madrid.

Le 27 je fus rejoint par un aide de camp (M. Fabier) de M. le maréchal duc de Raguse qui m'apportait des dépêches de lui et du général Clausel. L'un et l'autre me mandait que la poursuite de l'ennemi était ralentie et me témoignaient le désir de se réunir à moi, si je voulais m'approcher d'eux.

Quoique je sentisse tout le danger de ce mouvement, je ne m'y refusai pas et je me dirigeai sur Ségovie, où je restai quatre jours pour donner le temps à l'armée du Portugal de se porter sur moi; mais elle ne changea pas sa première direction, soit que l'ennemi l'en ait empêchée, soit qu'elle n'ait jamais eu le dessein réel de s'éloigner du Nord. Elle continua sa retraite sur le Duero qu'elle passa et se détacha ainsi totalement de moi.

En revenant à Madrid, le 3 août, avec le petit corps de troupes que je ramenais, j'avais l'espérance d'être joint par dix mille hommes de l'armée du Midi que, depuis le 9 juillet, j'avais donné l'ordre au duc de Dalmatie d'envoyer à Tolède. Je me flattais aussi que le corps du comte d'Erlon, de la même armée, qui était en Estramadure, aurait fait un mouvement pour se rapprocher du Tage, suivant mes instructions; avec ces ressources j'aurais pu défendre et couvrir la capitale contre un détachement que l'armée anglaise eût fait sur moi, après avoir rejeté l'armée du Portugal sur l'Ebre; mais toutes ces espérances s'évanouirent à la réception d'une lettre du duc de Dalmatie qui refusait positivement d'obéir.

D'un autre côté, j'apprenais que *l'armée du Portugal s'éloignait de plus en plus du Duero et se retirait sur Burgos;* en même temps tous les rapports annonçaient que lord Wellington se préparait à marcher sur la capitale; toute la population y était en mouvement.

En effet, l'ennemi ayant passé les montagnes le 8 et le 9, plus de 2000 voitures partaient de Madrid le 10, en se dirigeant vers le Tage.

Je me portai le même jour de ma personne sur le point où leurs divisions, après s'être retirées des débouchés des montagnes, s'étaient repliées et je fis reconnaître l'ennemi qui les suivait; cette reconnaissance engagea un combat très opiniâtre de cavalerie et dont les résultats furent à notre avantage. L'ennemi perdit trois pièces de canon, beaucoup de morts, de blessés et un assez grand nombre de prisonniers, dont les rapports ne me laissèrent au surplus aucun doute sur le parti que j'avais à prendre.

Je n'avais avec moi que huit mille hommes de disponibles, le reste escortait le convoi. Je passai le Tage le 12 août au soir.

Comme j'avais écrit, dès que j'eus la nouvelle de l'affaire du 22 juillet, de Ségovie au duc de Dalmatie d'évacuer l'Andalousie et de venir me rejoindre avec toute son armée, mon premier dessein avait été de marcher au devant de cette armée et de me réunir à elle aux débouchés de

la Sierra-Morena, mais des nouvelles lettres que je reçus de M. le maréchal duc de Dalmatie (à 5 lieues d'Ocana), ne me laissant rien à espérer du moins pour le moment, je me décidai à me retirer sur Valence.

En prenant cette résolution j'ai eu en vue deux objets principaux, l'un de mettre en sûreté l'immense population qui m'a suivi, l'autre de protéger et de défendre le royaume de Valence, menacé par un débarquement à Alicante de 13,000 Anglais, Siciliens et Majorcains, qui, réunis aux forces de Freyre et d'O'Donnel, auraient formé un corps de 25 à 30,000 hommes, capable d'inquiéter sérieusement l'armée d'Aragon.

J'ai été assez heureux pour atteindre ce double but, le convoi est arrivé à Valence et la présence inopinée des troupes que j'amenais avec moi a forcé l'ennemi à se retirer sous Alicante et peut-être à s'embarquer.

J'ai trouvé ici des nouvelles de France, dont j'étais privé depuis trois mois.

L'armée se repose d'une route extrêmement fatigante, je fais filer sur les derrières tout ce qui a jusqu'ici embarrassé ma marche et je laisse partir pour la France les familles françaises qui désirent y rentrer.

S'il arrive des secours de France pour réparer les pertes du 22 juillet et contre-balancer les renforts que l'ennemi reçoit de la Méditerranée et de l'Océan, si l'on m'envoie 15 à 20 millions en sus des versements habituels du trésor impérial, si, enfin, instruits par ce qui vient de se passer, les généraux commandant les divers corps de l'armée exécutent mes ordres, au lieu de les discuter, ce qui arrivera lorsque l'empereur leur témoignera son mécontentement et en aura rappelé quelques-uns, je ne doute pas que les affaires d'Espagne se rétablissent.

Agréez, etc.

P. S. Valence, le 8 septembre 1812. Au moment où je fais partir ce duplicata, je reçois les papiers publics de Paris jusques au 21 août; je ne puis cacher à V. A. S. ma surprise sur la manière dont on y rend compte de l'affaire du 22 juillet. Comment M. Fabier, qui a porté la nouvelle de cette action à Paris et qui m'a accompagné à Ségovie *où je suis resté quatre jours*, protégeant la retraite de l'armée du Portugal, a-t-il pu laisser ignorer mon mouvement et le dévouement personnel que j'ai mis à rester seul en présence de l'ennemi, tandis que les débris de l'armée du Portugal passaient de l'autre côté du Duero, ainsi que V. A. S. le voit par les détails contenus dans cette lettre? *Je ne voulais pas m'appesantir sur cette mauvaise foi et cette perfidie. La bataille du 22 a été perdue parce que le maréchal duc de Raguse n'a pas voulu m'attendre, ni attendre les secours qui lui venaient du Nord; ces secours et ceux que je lui amenais étaient en mesure de le joindre le lendemain ou le surlendemain de l'affaire; mais il paraît que, trompé par une ruse de lord Wellington* qui a fait tomber entre ses mains une lettre au général Castanos, dans laquelle il lui mandait que sa position n'était plus

tenable et qu'il était obligé de se retirer, M. le duc de Raguse a cru marcher à une victoire assurée, et une soif désordonnée de gloire ne lui a pas permis d'attendre *un chef*.

Une fois encore la reine Julie et ses enfants durent se mettre en route pour venir rejoindre le roi Joseph à Madrid, mais ce projet dut être abandonné pour l'instant. Le roi fut obligé de quitter sa capitale pour chercher à se réunir aux armées de Suchet et de Soult. Tandis que ce dernier s'obstinait à rester en Andalousie et que Marmont avec l'armée du Portugal se hâtait de livrer inconsidérément, près de Salamanque, la bataille des Arapiles, qu'il perdait pour n'avoir pas voulu attendre les renforts en marche pour le rejoindre, Joseph ralliait Suchet à Valence, apprenait par le plus singulier des hasards les infâmes accusations du duc de Dalmatie[1], portait son quartier-général à Valladolid, selon les instructions de l'empereur, et écrivait de cette ville, le 3 mai 1813, à la reine Julie :

Ma chère amie, j'ai reçu ta lettre du 8 avril par des courriers qui portent des lettres de Paris à la date du 16. Je n'ai pas reçu de lettre des enfants, je me persuade toutefois que vous vous portez bien toutes les trois. M. de la Forest[2] part pour les eaux, je pense que tu le verras à Paris, son langage est bon, mais il n'est pas secondé par quelques chefs qui en tiennent un différent. Les troubles du Nord de l'Espagne ne peuvent être attribués qu'à l'erreur dans laquelle on laisse les habitants sur leur sort futur; l'opinion a causé tout le mal et l'opinion continue à être trompée et à causer cette résistance nationale qui occupe une grande partie de nos forces. Du reste, l'opinion générale de toutes les provinces et de toutes les classes est uniforme : la paix..... qui conserve la paix avec la France et qui garantit l'intégrité et l'indépendance de la monarchie.

Les opérations ne sont pas encore commencées.

Le roi Joseph obtint enfin au commencement de 1813 le rappel du maréchal Soult. Il fut informé de cette disposition par une lettre du duc de Feltre, auquel l'empereur, qui n'écrivait plus directement à son frère, avait envoyé la dépêche suivante, datée de Paris, 3 janvier :

Monsieur le duc de Feltre, le roi d'Espagne demandant qu'on rappelle à Paris le duc de Dalmatie, et ce maréchal le demandant aussi, ou au moins à revenir par congé, envoyez au duc de Dalmatie, par estafette extraordinaire, un congé pour revenir à Paris; le général Gazan prendra le commandement de son corps ou le maréchal Jourdan. Il faut expédier ces ordres par duplicata et triplicata.

1. On trouvera un peu plus loin le récit relatif à l'accusation portée par Soult sur Joseph.

2. Ambassadeur de France à Madrid.

Faites connaitre au roi, en lui écrivant en chiffres, que, dans les circonstances actuelles, je pense qu'il doit placer son quartier général à Valladolid, que le 29me bulletin lui aura fait connaitre la situation des affaires du Nord qui exigent tous nos soins et nos efforts, qu'il peut bien faire occuper Madrid par une des extrémités de la ligne, mais que mon intention est que son quartier général soit à Valladolid; et que je désire qu'il s'applique à profiter de l'inaction des Anglais pour pacifier la Navarre, la Biscaye et la province de Santander.

Nous allons placer ici l'affaire relative au duc de Dalmatie.

Le maréchal était l'homme qui avait le plus contribué au mauvais succès des affaires d'Espagne. Depuis qu'il était en Andalousie, se trouvant maître des ressources de cette riche province, il ne voulait pas quitter Séville et refusait d'obéir aux ordres du roi, lequel avait hâte de concentrer ses forces. Dans le but de pallier la faute qu'il commettait en n'obéissant pas aux ordres du roi, son chef militaire, puisque Joseph commandait toutes les armées dans la Péninsule; dans le but d'échapper aux conséquences de son refus de joindre ses troupes à celles des autres corps opérant en Espagne, le duc de Dalmatie imagina le plus singulier moyen. Il osa accuser le roi Joseph de trahir la France et l'empereur et déclarer qu'il était de son devoir de ne pas obéir au roi. Il osa envoyer à Napoléon lui-même une dépêche dans ce sens.

Voici à cet égard une note copiée au journal du général Desprez, colonel, aide de camp de Joseph en 1812, envoyé au duc de Dalmatie pour lui porter les ordres du roi, envoyé ensuite à l'empereur, à Moscou, pour lui remettre les dépêches de Soult, si singulièrement tombées aux mains de Joseph à Valence, ainsi qu'on va le voir.

Le colonel Desprez avait été envoyé à Séville par le roi, porter l'ordre au maréchal de partir avec l'armée du Midi pour le joindre.

A peine avais-je quitté l'Andalousie pour revenir près de Joseph, écrit-il, que le duc de Dalmatie s'était occupé de concilier sa propre sûreté avec une désobéissance formelle. Le moyen dont il s'était avisé peut servir à peindre son caractère. Les généraux de division de son corps furent réunis en conseil secret et là, d'une voix émue, il avait annoncé qu'il allait leur faire des révélations aussi pénibles qu'importantes : « J'ai, leur avait-il dit, de fortes raisons de croire que le roi trahit les intérêts de la France. Je sais d'une manière positive qu'il entretient des relations avec la régence espagnole. Son beau-frère, le roi de Suède, lui sert d'intermédiaire. Celui-ci est devenu l'allié des insurgés et déjà 300 Espagnols destinés à former sa garde se sont embarqués à Cadix. Sujet de l'empereur et général français, je dois veiller, avant tout, aux intérêts de mon souverain et à l'honneur de nos armes. Je puis recevoir des ordres qui les compromettront, alors la

désobéissance deviendrait un devoir. Dans des circonstances aussi graves, je compte sur votre dévouement à l'empereur et sur votre confiance dans le chef qu'il vous a donné. » Cette démarche avait été habilement conçue dans le cas où le maréchal aurait voulu prendre un parti violent et se trouvait justifiée aux yeux de l'armée. D'ailleurs, il connaissait trop bien le caractère de Napoléon pour craindre que jamais cette excessive défiance lui parût un crime impardonnable. Pour se mettre entièrement à couvert, il avait songé à prévenir le gouvernement français des inquiétudes qu'il avait conçues et des précautions que son dévouement lui avait dictées. Les communications par terre étant interrompues, il fit partir de Malaga un *aviso* chargé de ses dépêches. A peine le bâtiment était-il sorti du port qu'une corvette anglaise lui avait donné la chasse. Pour échapper à cette poursuite, il était venu se jeter à la côte de Valence. Le capitaine s'étant présenté au duc d'Albuféra, celui-ci prit ses dépêches et les porta au roi; elles furent ouvertes sur-le-champ et on y trouva une longue lettre au ministre de la guerre, où Soult dénonçait formellement celui dont il se disait l'ami le plus dévoué. Je vis cette lettre et il est impossible de concevoir que l'hypocrisie aille plus loin. Après une longue énumération de faits, le maréchal faisait une vive peinture de la douleur qu'il avait éprouvée. Il aurait voulu se dissimuler la vérité, épargner à l'empereur des révélations pénibles, mais le devoir avait parlé plus haut que toute autre considération.

Cette perfidie consterna Joseph. La haute opinion que le maréchal semblait avoir conçue de son esprit, les protestations de tendresse qu'il en recevait, avaient séduit un homme que l'amour-propre rendait excessivement crédule, mais de ce moment toute illusion fut détruite.

Cette note, copiée sur le journal du général Desprez, fut communiquée à M. de Presle, le jour même où l'aide de camp du roi Joseph, devenu un des généraux les plus distingués de l'armée française, partit, en 1830, pour l'expédition d'Alger.

L'empereur ne témoigna aucun mécontentement au duc de Dalmatie, ne répondit pas à son frère relativement à cette grosse affaire et se borna à autoriser le retour en France du maréchal Soult, comme on l'a vu, par sa lettre du 3 janvier 1813, au duc de Feltre. Puis, dès qu'il connut le résultat de la bataille de Vittoria (21 juin 1813), la retraite des armées d'Espagne sur les Pyrénées, l'empereur envoya le même duc de Dalmatie prendre le commandement de ses armées d'Espagne, commandement que Joseph se hâta de lui remettre.

Ainsi, le malheureux roi d'Espagne, comme l'avait été deux années auparavant le roi de Hollande, n'était en quelque sorte qu'un souverain nominatif, sans cesse désavoué par l'empereur, désobéi par les généraux mis sous ses ordres, et dont les provinces étaient dévastées, pillées par plusieurs de ces mêmes généraux. Napoléon lui promettait

des subsides et trouvait toujours moyen d'éluder une partie de ce qu'il s'était engagé à lui fournir; ne répondait ni à ses lettres, ni à ses justes réclamations; ne le défendait même pas des injurieuses et sottes accusations que portait contre lui un de ses propres maréchaux! Bien plus, il semblait admettre que ces accusations pouvaient être fondées, car il plaçait ce même maréchal à la tête de ses troupes.

En arrivant à Saint-Jean de Luz, le 1er juillet 1813, Joseph écrivit à la reine :

Ma chère amie, M. Melito, que j'ai chargé d'une lettre pour l'Empereur, te fera connaitre exactement ma position; je ne pense pas que les affaires d'Espagne puissent se rétablir autrement que par la paix générale, je suis resté ici parce que la frontière est menacée, mais dès que cette première frayeur sera dissipée et que la défensive sera bien assurée, ma présence étant inutile, je désire me retirer soit à Mortefontaine, soit dans le Midi; je suppose que l'on formera ici deux armées, qui devront avoir deux chefs différents, je ne crois pas que j'aie ici rien à faire, dès que la première impression sera passée, et que l'empereur aura pris ses mesures. Je ne dois pas te cacher non plus qu'aujourd'hui même je me sens incapable de monter à cheval par mes anciennes douleurs qui m'ont pris cette nuit, soit à la suite des longues pluies que nous avons essuyées, soit à cause du changement de climat et je n'hésite pas à te dire que sous tous les rapports je dois désirer de me retirer. D'un autre côté je suis ici avec une maison qui me coûte encore trois cent mille francs par mois et je n'ai pas un sol pour la payer. Elle vit, depuis la funeste journée du 21, sur le peu d'argent que chacun de mes officiers ou de mes domestiques avait dans sa poche, et pour te donner une plus parfaite idée de ma position, je t'envoie la lettre que je reçois à l'instant même[1].

En me retirant à Mortefontaine, je pourrai y vivre avec mon traitement de France que l'on t'a continué, et si l'empereur veut faire mettre à ma disposition une somme de quelques centaines de mille francs, je pourrai renvoyer tout mon monde avec une légère gratification.

Si l'empereur n'y pense pas, je compte sur Nicolas Clary. En ajoutant aux cent mille francs que je t'ai prié de lui dire de verser à M. James, encore quatre cent mille francs, je pourrai m'acquitter autant que les circonstances le permettent; je suppose que je serai rendu à Mortefontaine avant la fin du mois. La garde, les troupes espagnoles, les militaires des deux nations qui me suivent pourront être habilement employés par l'empereur, et je ne doute pas qu'ils ne servent bien; il me reste le souci de quelques employés français, mais le nombre en est très restreint. Les réfugiés espagnols sont en plus grand nombre, mais j'ai écrit à l'empereur et fait écrire au ministère et je ne doute pas que

1. Lettre d'un de ses serviteurs dévoués qui lui demandait un peu d'argent pour subvenir à ses besoins.

l'on n'adopte, en leur faveur, les mêmes mesures qui furent prises dans d'autres temps pour les Bataves, les Belges et les Cisalpins. J'ai perdu quelques-uns des diamants qui restaient, mais j'en ai aussi conservé assez pour couvrir Nicolas des avances qu'il serait dans le cas de me faire encore. Au reste j'espère que je n'aurai pas besoin de recourir à lui pour peu que l'empereur connaisse ma position. Le traitement de prince français sera bien suffisant pour la vie que je dois mener après tant de traverses.

Je diminuerai la quotité des pensions que je faisais et les répartirai sur les plus malheureux des hommes respectables que j'ai aujourd'hui le malheur de voir partir à pied pour Toulouse, Cahors, Tarbes, sans pouvoir leur donner un sou. Je suis resté avec un napoléon dans ma poche après le massacre de Thibaut[1], je n'ai pu faire vendre à Bayonne de l'argenterie qui y avait été transportée avec des effets usuels, successivement de Madrid pour le palais de Valladolid et de Valladolid pour celui de Vittoria, d'où M. Thibaut, qui était extrêmement soigneux, économe pour mon service, les avait fait transporter. Tout cela se dirigera sur Paris, il y aura de l'argenterie pour cinquante mille écus que M. James peut faire vendre. J'ai fait vœu d'employer cette somme ainsi que toutes celles qui proviendront du peu que j'ai emporté d'Espagne, en faveur des malheureux patients espagnols qui me suivent ou qui m'ont précédé en France.

J'espère que tu ne désapprouveras rien de tout cela.

Après tant d'orages, ma chère amie, l'idée du calme me donne quelque soulagement et je ne pense pas sans plaisir que je pourrai m'occuper de mes enfants pendant le peu de temps qui me reste à les voir avant leur établissement.

L'empereur me trouvera toujours s'il a besoin de moi et, dans tous les cas, s'il est vrai qu'il ne lui reste plus rien de fraternel dans l'âme pour moi, je le forcerai à ne pas rougir d'un frère qui se sera montré impassible dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Il me reste à désirer que tu ne te laisses pas affecter par tout ceci, que tu ramènes des eaux une meilleure santé et que tu croyes bien, quelque chose que tu m'aies dite souvent, que je n'ai d'autre ambition que de remplir ce que je crois mes devoirs; cela fait, je préfère et j'ai toujours véritablement préféré la vie privée aux grandeurs et aux agitations publiques, le présent et l'avenir te prouveront ceci.

Melito est parti avec le peu d'argent qu'il avait dans ses poches; je te prie de lui faire remettre 8000 francs, afin qu'il puisse faire convenablement sa route et revenir m'apporter la réponse de l'empereur le plus tôt possible. Si tu te crois en mesure de lui écrire pour la lui recommander, tu me feras plaisir. C'est le seul homme des anciens amis qui me soit resté attaché jusqu'à la fin. Je voudrais que l'empereur trouvât bon qu'il continuât de porter le titre de comte de Melito que je lui

1. Trésorier du roi, tué dans la retraite de Vittoria.

donnai à Naples, où tu te rappelles qu'il servait bien comme ministre de l'intérieur.

Adieu, etc.

JOSEPH A LA REINE JULIE.

Bayonne, le 13 juillet 1813.

Ma chère amie, M. Rœderer te donnera de mes nouvelles ou t'écrira; je compte aller prendre les eaux de Bagnères où j'attendrai de tes nouvelles; je viendrai te rejoindre à Mortefontaine ou, si cela contrarie l'empereur, tu viendrais ou tu me donnerais rendez-vous dans une terre que tu aurais fait choisir dans le Midi de la France, tu amènerais nos enfants; je me porte assez bien.

Les pertes de l'armée se réduisent à des canons, l'ennemi avoue avoir perdu beaucoup plus de chevaux et d'hommes que nous.

Je laisse l'armée plus forte du double que celle que j'avais à Vittoria.

Si tu dois venir me rejoindre, il serait bon que Nicolas y vint avec toi; si je dois venir à Paris, je le verrai à Paris.

Baron DU CASSE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — M. Achille de Vaulabelle, né en 1799 à Châtel-Censoir (Yonne), est mort le 29 mars dernier. Après avoir débuté dans le journalisme, il publia, en 1835, une *Histoire de l'Égypte moderne* (1802-1833), et commença la préparation de l'ouvrage qui a fait sa réputation : l'*Histoire des deux Restaurations*. Le premier des 8 volumes qui composent cette histoire ne parut qu'en 1845. L'œuvre de M. de Vaulabelle est aujourd'hui vieillie; supérieure à celles de Lamartine et de Nettement, elle a été bien surpassée pour l'abondance des informations et l'impartialité des jugements par l'*Histoire de la Restauration* de M. de Viel-Castel. On y retrouve toutes les passions et les préventions du parti libéral d'autrefois contre les Bourbons; l'auteur ne rend justice à rien de ce qu'ils ont fait et voulu, et il nous choque surtout par un mélange de bonapartisme et d'aspirations démocratiques, qui était le trait caractéristique du libéralisme de 1830. Néanmoins, l'*Histoire des deux Restaurations*, fondée sur de vastes recherches, mit en lumière une foule de faits historiques nouveaux ou peu connus et eut son heure de légitime succès. Même aujourd'hui, si on la considère comme des *mémoires*, plutôt que comme une histoire impartiale, on la lit encore avec fruit. Elle est écrite avec esprit, chaleur et conviction; elle reflète fidèlement les tendances de la France libérale entre 1815 et 1830. On dit que M. de Vaulabelle laisse en manuscrit une Histoire de la monarchie de Juillet, de la République de 48 et du second Empire.

Enseignement supérieur. — En rendant compte, il y a quatre mois, du rapport adressé par le Ministre de l'Instruction publique au Président de la République, sur l'enseignement supérieur en France, nous avons signalé la courageuse franchise et la juste sévérité avec lesquelles ce rapport jugeait l'état de notre haut enseignement, malgré les progrès considérables accomplis depuis dix ans. La *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur*, que nous avons déjà recommandée à l'attention et à l'active sympathie de nos lecteurs, apporte un éloquent commentaire au rapport ministériel, et pour

ainsi dire des pièces justificatives, par la publication d'un volume important[1] contenant des études sur les Universités de Bonn, Gœttingue, Heidelberg, sur l'enseignement supérieur en Angleterre, en Belgique et en Hollande, et sur l'étude du droit et des sciences politiques en Autriche. L'organisation anglaise n'a guère pour nous qu'un intérêt de curiosité, mais l'organisation des Universités belges, hollandaises, allemandes et autrichiennes nous offre des points de comparaison instructifs et nous indique nettement la voie dans laquelle doit être poursuivie la réforme de notre haut enseignement. Le secrétaire général de la Société, M. Lavisse, dans un article remarquable à tous les points de vue, a indiqué avec infiniment de tact les principaux enseignements que nous pouvons tirer de cette comparaison des institutions étrangères avec les nôtres, et réclamé les réformes de détail que nous avons plus d'une fois défendues nous-mêmes et qui doivent peu à peu transformer l'enseignement supérieur tout entier : obligation pour les candidats à l'enseignement public d'étudier pendant trois ans dans une faculté, ce temps d'étude remplaçant le stage actuel exigé pour l'agrégation ; réforme profonde de l'examen de la licence, où des épreuves d'histoire et de philosophie pourraient remplacer facultativement pour les historiens et les philosophes une partie des épreuves littéraires. En assurant ainsi aux professeurs des Facultés un public régulier et sérieux, et en mettant en rapport les examens et l'enseignement, on changerait par là même le caractère des cours des Facultés. M. Lavisse pense comme nous qu'il serait dangereux de supprimer nos écoles spéciales. S'il ne demande pas, comme l'a fait M. Boutmy, qu'un lien étroit soit créé entre les Facultés, c'est sans doute qu'il juge la question encore prématurée, mais cette réforme est en harmonie avec celles qu'il propose. Ce qui donne une autorité toute particulière à ses réclamations, c'est qu'on ne saurait le soupçonner de partialité pour les Universités étrangères; il les juge avec une indépendance qui va jusqu'à la sévérité et qui frise même parfois l'injustice, quand il semble attribuer à des vices d'organisation ce qui est la conséquence des défauts personnels des professeurs ou des élèves.

La Société pour l'enseignement supérieur ne se contente pas d'étudier le présent; elle s'intéresse aussi à l'histoire de l'instruction publique. Le volume qu'elle vient de publier contient un document intéressant sur les écoles centrales sous le Directoire, communiqué

1. Au siège de la Société, 15, rue des Saints-Pères, et à la librairie Hachette. On devient membre de la Société en acquittant une cotisation de 20 francs pour Paris, [illegible] la province, 12 [illegible] pour l'étranger.

par M. Albert Duruy, et un tableau rapide mais instructif des vicissitudes de l'enseignement supérieur sous la Révolution, par M. Gazier.

Réunion des Sociétés savantes. — Cette réunion, qui a eu lieu à la Sorbonne du 15 au 19 avril, a été cette année particulièrement intéressante. Nous signalerons en particulier les documents sur Commynes, communiqués par M. de Fierville, et le Mémoire de M. Castan sur le séjour de Gaston d'Orléans à Besançon en 1631, ainsi que les débuts d'un jeune archéologue, M. Edm. Blanc[1]. Le nombre des bons travaux va en augmentant chaque année, et le comité des travaux historiques a prouvé que sa direction était plus efficace que certains esprits chagrins ne l'avaient prétendu (Voy. *Rev. Hist.*, VI, p. 400). On lui reproche maintenant d'exercer une trop étroite surveillance et d'écarter les travaux qui n'ont pas un caractère strictement historique. On demande la création d'une section des sciences morales et politiques. Nous croyons qu'il y aurait là un grand danger; une section portant un titre aussi vague deviendrait une section de bavardage *de omni re scibili*. Mais il serait bon qu'il y eût une section spéciale d'histoire littéraire et de philologie, et que la géographie historique eût officiellement place dans la section d'histoire.

Publications de documents. — La *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes*, poursuivie avec tant d'activité par M. l'abbé Ch. Lalore, vient de s'augmenter d'un quatrième volume, contenant le court cartulaire de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches fondée entre 1139 et 1145, cartulaire qui remonte aux premières années du XIII[e] s., 38 pièces provenant de l'abbaye de Beaulieu (Aube), 135 pièces tirées du cartulaire de Montiérender et 43 relatives aux propriétés que les abbayes de Saint-Étienne de Châlons, de Toussaints de Châlons, d'Andecy (Marne) et de Rethel (Ardennes) possédaient au diocèse de Troyes. Les tables très amples des noms de personnes et des noms de lieux compensent dans une certaine mesure l'absence de notes explicatives et critiques. Nous trouvons de plus dans la

1. Signalons encore : *Mayeurs et échevins au XV[e] s.*, par M. Calonne; *Un épisode diplomatique à Alger, au XVII[e] s.*, par M. de Grammont; les *Possessions des Comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, au XI[e] et au XII[e] s.*, par M. Challe; les *Otages Audomarais, épisode de la paix de Brétigny* (1360-1371), par M. Lauwereyns de Roosendaële; les *Revenus du duché de Nivernais*, par M. Lehugueur; *Notice historique sur les Archives communales de Cambrai*, par M. Durieux; *Introduction à l'histoire du pays boulonnais*, par M. Deseille; les *Magistrats à Bordeaux pendant la Saint-Barthélemy*, par M. Combes; l'*Industrie et le Commerce en Bretagne à la fin du XV[e] s.*, par M. Dupuy.

préface des détails intéressants sur les destinées des abbayes de la Chapelle-aux-Planches, de Montiérender[1] et de Beaulieu, et une note instructive sur les limites du Perthois, dont on avait jusqu'ici exagéré l'étendue. Il est malheureux que l'inexactitude avec laquelle les chartes ont été transcrites et reproduites[2] enlève à cette publication une grande partie de sa valeur, et surtout en rende impossible l'emploi pour l'étude des questions de diplomatique.

Pendant que la Société d'histoire de Normandie continue deux intéressantes publications : les *Cahiers des États de Normandie* édités par M. de Beaurepaire, et les *Mémoires* sur le Jansénisme de *Pierre Thomas, sieur du Fossé,* arrivées toutes deux au t. III, la *Société de l'histoire de France* vient de faire paraître un des volumes les plus importants de sa collection : le t. II de la *Chanson de la Croisade des Albigeois,* publiée par M. P. Meyer. Le t. I contenait le texte, le t. II contient une traduction qui serre le texte de très près et qui, grâce à cette exactitude presque littérale et à l'emploi d'expressions empruntées aux chansons de geste françaises, conserve la saveur et le ton épique de l'original. Les notes historiques, nombreuses et concises, nous fournissent des renseignements, et dans le nombre de tout à fait nouveaux, sur les personnages et les noms de lieux cités dans le poème; elles évitent avec raison d'entrer dans la critique des faits, mais fournissent dans une juste mesure des rapprochements avec Pierre de Vaux-Cernai et signalent les événements que la *Chanson* est seule à nous faire connaître. Enfin une ample introduction (119 p.) est consacrée en majeure partie à une pénétrante analyse des sources de l'histoire de la Croisade contre les Albigeois. La haute autorité du témoignage de Pierre de Vaux-Cernai, malgré son fanatisme catholique, est parfaitement mise en lumière, ainsi que l'importance du témoignage de l'auteur anonyme de la deuxième partie de la *Chanson,* qui est de beaucoup la plus longue. Il est partisan chaleureux du comte de Toulouse, et son récit passionné a une vivacité dramatique; mais il raconte ce qu'il a vu, les discours mêmes qu'il met dans la bouche de ses personnages sont conformes aux vraisemblances historiques, et partout où l'on peut contrôler ses récits, on en constate l'exactitude. L'édition de la *Chanson de la Croisade* peut être offerte en modèle aux éditeurs de textes, par la

1. Il serait bien à souhaiter que l'on publiât en entier ce beau cartulaire dont M. Lalore ne pouvait admettre que les chartes relatives au diocèse de Troyes, Montiérender même relevant du diocèse de Châlons.

2. Voyez à ce sujet un article excellent de M. Ul. Robert, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1879, p. 205.

juste mesure dans laquelle sont conçus le commentaire et l'introduction. Le document n'est pas noyé dans la critique; tout ce qui est nécessaire est dit, sans l'addition de rien d'inutile.

On ne saurait en dire autant des notes ajoutées par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire au premier volume de la grande édition des *Poésies complètes d'Eustache Deschamps* qu'il a entreprise pour la Société des Anciens Textes français. On y cherche en vain bien des choses qu'on voudrait y trouver, et par contre on y trouve une foule de choses qu'on est tout étonné d'y rencontrer. Ce n'est pas l'annotation d'un critique, c'est la causerie spirituelle et instructive, mais décousue et manquant de précision, d'un amateur érudit. La prétention de rapporter à des faits spéciaux chacune des ballades d'Eustache Deschamps surcharge ce commentaire de détails inutiles, et la reproduction textuelle des notes de Tarbé est souvent fastidieuse. Néanmoins M. de Queux de Saint-Hilaire, tout en préparant aux historiens beaucoup d'embarras, leur fournit d'abondants matériaux et mérite leur reconnaissance en leur donnant en entier l'œuvre d'un poète patriotique, qui fournit dans ses ballades de si précieux renseignements sur l'état des esprits et des mœurs en France à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ s.

C'est aussi au point de vue de la connaissance de l'esprit public que nous intéresse le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* publié pour la première fois en français par la Société des Anciens Textes. Cette édition avait été commencée par Léopold Pannier, à qui M. Meyer, chargé d'achever la tâche, rend dans sa préface un juste hommage. Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour exprimer, nous aussi, l'affection et l'estime que nous éprouvions pour L. Pannier, et les grandes espérances que nous inspirait sa carrière scientifique. Comme le dit avec raison M. Meyer, son travail, guidé par les plus sévères principes de méthode et de critique, était en même temps inspiré par une pensée patriotique, par le désir ardent d'être utile au pays, d'en faire connaître et aimer les traditions, la littérature, l'histoire. C'est une des raisons pour lesquelles il fut parmi les plus ardents à encourager la création de la *Revue historique*, un de ceux sur qui nous comptions le plus comme collaborateurs. Arrêté au seuil de sa carrière, il a cependant assez fait pour qu'on apprécie ce qu'il valait et pouvait et pour que son nom résiste à l'oubli. M. Meyer a apporté à l'achèvement de l'édition commencée par L. Pannier un soin tout particulier et a rendu ainsi à son ami le plus digne hommage. Il a joint au texte français, écrit sans doute par un héraut d'armes, au milieu du XV^e^ s. immédiatement après l'expulsion des Anglais de France, la réponse faite au milieu du XVI^e^ s., par un assez plat écri-

vain, John Coke, et il a éclairé l'un et l'autre ouvrage, le second surtout, par des notes très abondantes qui forment un commentaire historique des plus instructifs.

Quoique l'histoire d'Angleterre et l'histoire de France cessent, à partir du xv^e^ s., d'être mêlées à tous les instants, elles continuent cependant à avoir des rapports fréquents, et en étudiant les bibliothèques, les archives d'Angleterre, on y trouve une ample moisson de documents qui intéressent la France. On en a la preuve par les deux importants rapports que viennent de publier M. F. de Schickler sur les documents concernant la France, signalés dans les rapports de la *Royal commission of historical mss.*, et M. le comte H. de la Ferrière sur les documents relatifs aux règnes de François I^er^, Henri II, François II et Charles IX, conservés au British Museum et au Record Office[1]. C'est pour le règne d'Elisabeth que le volume de M. de la Ferrière fournit le plus de renseignements. Pour la guerre civile de 1562, la tradition du Havre aux Anglais, la reprise du Havre en 1563 et les négociations de Throckmorton, l'ambassadeur d'Élisabeth, avec les Calvinistes, il jette une lumière toute nouvelle sur la politique hésitante de Coligny et de Condé et sur la politique très habile et très française de Catherine de Médicis. Les lettres relatives à la guerre de 1568, aux bizarres projets de mariage entre Élisabeth et les trois plus jeunes fils de Catherine de Médicis, ne sont pas moins importantes. Celles de Maisonfleur, agent secret du duc d'Alençon en Angleterre, forment un petit roman d'aventures des plus piquants. M. de la Ferrière a enrichi son volume d'un certain nombre de documents empruntés aux Archives de Russie, d'Autriche et d'Italie. Nous pouvons signaler en particulier l'admirable lettre adressée à Catherine de Médicis par Du Ferrier, ambassadeur de France à Venise, au lendemain de la Saint-Barthélemy. Que M. de la Ferrière nous permette seulement d'exprimer un regret : il manque à son volume une liste chronologique des documents transcrits ou mentionnés. L'index, si ample qu'il soit, n'y supplée pas. D'ailleurs quand on publie ou qu'on analyse des documents qui ne forment pas un tout complet et se rapportent à des objets divers, nous croyons que le meilleur système est de les donner sous forme de catalogue avec des numéros d'ordre. Quand on les enchâsse dans un récit qui n'a d'unité qu'en apparence, et qui saute à chaque instant d'un sujet à l'autre, on rend l'emploi des textes beaucoup plus difficile.

LIVRES NOUVEAUX. ANTIQUITÉ. — Le livre de M. Brédif sur *Démos-*

1. *Le XVI^e^ siècle et les Valois*. Paris, Imprimerie nationale, 1879. Extrait des Archives des missions scientifiques et littéraires, 2^e^ série, t. V et VII.

thène et l'éloquence politique en Grèce (Hachette) est un livre de critique littéraire plutôt qu'un livre d'histoire. Il analyse avec les plus infinis détails les éléments et les caractères principaux de l'éloquence de Démosthène; mais l'histoire ne pouvait être absente d'un ouvrage consacré à un homme dont tous les discours étaient des actes, et qui a été un des derniers défenseurs de l'indépendance d'Athènes. Aussi M. Brédif a-t-il consacré des chapitres très étendus à étudier le caractère de Philippe et des Athéniens et à juger en Démosthène le citoyen et l'homme politique. Les appréciations de M. Brédif sont en général judicieuses; mais il ne semble pas s'être assez souvenu que pour parler du plus concis et vigoureux des orateurs il convient d'éviter avec soin la prolixité, le vague et les lieux-communs. Un aussi gros volume (535 p. in-8°) devrait contenir une étude complète de l'époque de Démosthène, fondée sur l'étude critique de toutes les sources, tandis que les éléments du travail de M. Brédif sont presque exclusivement empruntés à l'orateur lui-même. C'est dire que bien souvent il donne la valeur d'un jugement réfléchi ou d'un fait certain à ce qui n'est qu'une affirmation oratoire.

C'est au contraire par la richesse encyclopédique de l'érudition que se recommande l'ouvrage de M. Lenormant sur la *Monnaie dans l'antiquité* (Cf. *Rev. Hist.*, VI, 404) qui résume l'état actuel des connaissances sur la matière. Le IIIe vol. contient la suite de l'étude de la *Loi dans les monnaies antiques*, c'est-à-dire des doctrines des Grecs et des Romains relatives à la valeur réelle et représentative des monnaies, des magistrats préposés en Grèce et à Rome à la frappe et à l'émission de la monnaie, enfin de la fabrication de la monnaie en Grèce. Ces questions de numismatique offrent le plus grand intérêt pour l'historien, non seulement parce que les monnaies nous fournissent des données chronologiques ou géographiques, mais aussi parce que les questions les plus graves d'économie et d'organisation sociales y sont étroitement mêlées. C'est ainsi qu'à Rome l'altération des espèces suit le développement du despotisme impérial, et la crise monétaire du IIIe siècle est un argument de plus qui vient réfuter le paradoxe d'une soi-disant prospérité dans le monde romain au IIIe et au IVe siècle. C'est ainsi également que l'étude des magistratures monétaires chez les Grecs (liv. III, ch. III, § 1) est un curieux chapitre de l'organisation intérieure des cités helléniques.

La *Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes* (Thorin) continue à nous apporter l'heureux témoignage de l'activité qui anime aujourd'hui les membres de ces deux établissements scientifiques et qui va, nous l'espérons, donner en France une vie nouvelle aux études d'histoire et de philologie classiques depuis trop longtemps

négligées. M. Fernique a recueilli, interprété et commenté les *Inscriptions du pays des Marses* (fasc. 5) ; M. Riemann, qui est un philologue de mérite, commence des *Recherches archéologiques sur les Iles Ioniennes* par une solide étude sur Corfou (fasc. 8) dont la critique prudente fait contraste avec les écarts d'imagination de M. Schliemann. Il réfute avec raison l'opinion de ceux qui veulent trouver dans Homère des descriptions géographiques exactes et en particulier identifier Corfou avec l'île des Phéaciens. Les deux thèses de M. Bayet, ancien élève de Rome et d'Athènes, sont plus importantes. La thèse latine : *De titulis Atticae christianis antiquissimis*, fait précéder un recueil des inscriptions chrétiennes de l'Attique et de Mégare, dressé avec beaucoup de soin, d'un excellent résumé critique de l'histoire de l'Église d'Athènes jusqu'au VIIe s. — La thèse française est consacrée à des *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes* (Thorin). La modestie de ce titre est justifiée, car M. Bayet ne pouvait prétendre être complet et définitif sur un sujet aussi vaste et qui n'avait été, jusqu'ici, qu'effleuré par les archéologues ; mais il ne faudrait pas croire que la thèse manque d'unité et que les idées générales en soient absentes. Au contraire c'est par les idées générales qui en ressortent que le travail de M. Bayet offre un vif intérêt à l'historien aussi bien qu'à l'archéologue. Il n'est pas indifférent pour l'histoire de l'Église de savoir que la sculpture et la peinture chrétiennes de l'Orient se sont développées en même temps et de la même manière qu'en Occident, et ont adopté les mêmes symboles ; que, prenant pour point de départ les images, les formes déjà connues, elles ont donné naissance à un art simple, libre, naïf, empreint de la tendresse et de la sérénité des premiers évangiles ; qu'au contraire le triomphe de l'Église avec Constantin marque le commencement d'un art nouveau, où les types simples et touchants de l'époque primitive sont remplacés par des types majestueux, officiels pour ainsi dire, environnés de splendeur et empreints d'une grandeur presque terrible ; que l'art byzantin, ou pour mieux dire gréco-oriental, exerce alors, surtout par la mosaïque, une influence prédominante même en Occident ; et qu'enfin le rôle sacré des images dans l'Église orientale a contribué à fixer ces types immobiles qui ont donné à l'art byzantin son caractère traditionnel. La plus grande partie de la thèse de M. Bayet échappe au cadre que nous nous sommes tracé et nous ne pouvons nous arrêter à y louer une grande distinction de style et un vif sentiment artistique, mais nous tenions à la signaler. L'auteur occupe la seule chaire d'art et d'antiquités chrétiennes qui existe encore dans l'enseignement de l'État et a introduit ainsi dans

nos Facultés un genre d'études tout nouveau. Il avait été devancé dans cette voie par M. Müntz, avant lui élève de l'École de Rome et aujourd'hui bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. Celui-ci vient de donner, dans la Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes, un exemple de la manière dont l'érudition et la critique historiques peuvent être appliquées à l'histoire de l'art, par son travail sur les *Arts à la cour des Papes au XV^e^ et au XVI^e^ s.* (fasc. 4 et 9) dont les deux premières parties s'étendent jusqu'à la fin du pontificat de Paul II. M. Müntz y étudie, d'après les documents des archives romaines, un des côtés les plus brillants du gouvernement des Pontifes romains, leur rôle de protecteurs des arts, en même temps qu'il fournit à l'histoire de l'art de précieux et sûrs éléments de contrôle. Par cet ouvrage capital, comme par ses articles de la *Revue critique*, de la *Revue archéologique*, de la *Gazette des Beaux-Arts*, il a prouvé qu'il a su embrasser dans son ensemble tout le développement de l'art chrétien, à la fois en historien et en archéologue. Nul plus que lui ne serait capable d'inaugurer à Paris, qui en est encore privé, un enseignement semblable à celui dont M. Bayet a été chargé à Lyon[1].

Moyen âge. — De tous les problèmes de l'histoire du moyen âge, il n'en est point de plus obscur que celui des origines celtiques de notre patrie; il n'en est point surtout sur lequel on ait répandu plus d'idées fausses, d'affirmations sans preuves, et où l'imagination et la supercherie littéraires se soient donné plus librement carrière. Les rêveries des *celtomanes* sont sans doute depuis longtemps condamnées parmi les vrais savants, mais elles sont encore répandues dans le public et même dans les livres d'éducation. Il n'existait point jusqu'ici d'ouvrage général et d'une lecture facile où fussent exposés les résultats, les vues nouvelles, les négations et les doutes de nouveaux de l'érudition moderne. M. de Valroger l'a entrepris dans son volume : *Les Celtes, la Gaule celtique* (Didier), où, bien qu'il ait spécialement pour but d'examiner si l'on peut trouver dans les institutions celtiques la source de quelques-unes de nos institutions du moyen âge, il a voulu réunir tout ce qu'on sait aujourd'hui de positif sur les Celtes de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Écosse, de Gaule, et réfuter les fables si longtemps répandues sur ce sujet. Tout n'est pas également à louer dans le livre de M. de Valroger. Il y a de la confusion et du vague[2] dans de nombreuses parties de son

1. C'est à l'Ecole des Hautes-Études qu'un enseignement de ce genre rendrait le plus de services, et trouverait le plus facilement des élèves sérieux.

2. Nous adresserons ce reproche en particulier au chapitre sur la religion des Gaulois. M. Gaidoz vient justement de traiter ce sujet dans un article aussi précis qu'élégant de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, article tiré à part (*Esquisse*

exposition. La partie juridique du travail est la seule où l'on trouve des recherches et des idées personnelles, mêlées aussi d'un assez grand nombre d'erreurs; n'étant ni archéologue ni philologue, il manquait des instruments les plus nécessaires à l'œuvre qu'il entreprenait, et il n'a pu dans la plupart des cas que résumer les idées des autres érudits. Mais il a du moins nettement pris parti pour la critique moderne contre les *croyants* celtomanes; c'est à l'opinion des savants les plus autorisés qu'il se range; et ne fût-ce que comme bibliographie du sujet et position des questions, son livre serait déjà d'une incontestable utilité. On a pu voir, par la discussion que le livre de M. de Valroger a récemment soulevée à l'Académie des sciences morales et politiques, et dans laquelle M. Giraud a soutenu avec une grande autorité les conclusions de M. de Valroger, que la cause de la saine critique est aujourd'hui victorieuse. Il ne sera plus permis désormais de parler des dolmens et des menhirs comme de monuments exclusivement celtiques, de représenter les druides comme des sages révélant les doctrines d'un spiritualisme épuré, de considérer les *triades galloises* ou le *mystère des bardes* comme l'expression des croyances de nos aïeux du r^er^ siècle avant J.-C. Fils, à bien des égards, des Gaulois qu'a connus J. César, par le caractère et les mœurs, nous avons désappris dès le II^e^ siècle leur langue, leurs institutions et leurs idées, et nulle révolution, si profonde qu'elle ait été, n'a pu les faire reparaître, nous avons été trop complètement romanisés, christianisés et germanisés.

Les études de M. Double sur *Brunehaut* et sur le *Roi Dagobert* (Fischbacher) sont les erreurs et les amusements d'un homme d'esprit qui ne se doute guère de ce que c'est que la critique historique. Il croit travailler d'après les sources parce qu'il se sert des auteurs du moyen âge, mais il mélange les compilations d'époque postérieure avec les sources originales, les légendes avec les faits authentiques; il choisit au gré de sa fantaisie les témoignages qui lui plaisent le plus, et contredit au besoin les textes sans autre autorité que celle de ses conceptions personnelles. Il fait de Brunehaut une femme de génie calomniée et de Dagobert le type d'un grand monarque, et son admiration s'exprime en accents d'un lyrisme que ces souverains demi-barbares, chez qui la luxure et la cruauté se mêlent à d'incontestables qualités, ne méritent pas d'exciter. M. Double a imité avec exagération ce qu'il y a de plus contestable dans les

de la religion des Gaulois, Fischbacher). Il y résume les rares notices précises que nous possédions sur les divinités, le culte et les prêtres de l'ancienne Gaule.

procédés d'Augustin Thierry, mais sans avoir pu s'approprier son tact historique et littéraire.

C'est encore à l'École de Rome que nous devons deux excellents mémoires de M. Elie Berger, qui forment le 6e fasc. des Écoles de Rome et d'Athènes. Le premier est consacré à vingt-cinq mss. de la bibliothèque du Vatican relatifs à l'histoire de France et dont un grand nombre contiennent des compilations se rattachant aux *Grandes chroniques de Saint-Denis*. On reconnaît dans ces notices l'heureuse application des principes dont M. L. Delisle a donné le premier l'exemple et le précepte et qui font aujourd'hui loi en ces matières. Le second mémoire est un travail critique sur Richard le Poitevin. Ce compilateur rédigea dans la seconde moitié du XIIe siècle une courte chronique de l'Aunis et une grande chronique universelle qui n'a jamais été publiée intégralement et dont nous possédons quatre rédactions dont trois sont l'œuvre de Richard. M. Berger a déterminé ce point délicat, avec beaucoup de sagacité, par l'étude comparative des mss., analysé les sources qui ont servi au compilateur, fait ressortir et publié les passages originaux ou tirés de sources perdues qui se trouvent dans les dernières rédactions et dans la chronique d'Aunis. Peut-être l'analyse des sources pourrait-elle avoir une précision plus grande encore. Il n'aurait pas été inutile de donner un tableau complet des renvois aux sources, chapitre par chapitre.

L'étude de M. H. Pasquier, directeur de l'école Saint-Aubin d'Angers, sur *Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol*, 1046-1130 (Paris, Thorin; Angers, Lachèse et Dolbeau), est traitée au point de vue de l'histoire littéraire plutôt qu'au point de vue de la critique historique, et il est vrai que Baudri a une médiocre valeur comme historien, tandis que comme abbé poète, savant, lettré, ce bel esprit est une des figures intéressantes du XIe siècle. M. Pasquier a un peu surfait son héros qui paraît avoir été surtout un homme aimable et cultivé, mais nullement un saint ou un grand caractère. Il peint avec un peu trop de complaisance, d'après les poésies mêmes de Baudri, l'intérieur des monastères du XIe siècle; mais il a soigneusement étudié son sujet, il nous apporte sur les études et les travaux littéraires de cette époque d'utiles et curieux renseignements; et enfin il a su ajouter plusieurs traits nouveaux et importants à la biographie de Baudri. Il a écrit un chapitre très intéressant sinon très impartial de l'histoire des mœurs, des idées et des lettres au moyen âge.

M. Pasquier ne s'entendrait pas sur ce sujet avec M. Raoul Rosières qui vient de publier ses *Recherches critiques sur l'histoire*

religieuse de la France (Laisney) avec le but avoué de *déclericaliser* notre histoire. M. R. Rosières est un homme d'esprit et un homme très instruit ; il y dans son livre beaucoup de vigueur et d'originalité de pensée ; j'ajouterai qu'il s'y trouve une grande part de vérité. Si on ne l'envisage que comme une réfutation des exagérations en sens contraire d'un Ozanam ou d'un Montalembert, on y trouvera beaucoup à louer. On le lira avec fruit pour apprendre quels vices ont de bonne heure corrompu le monachisme, quels liens rattachent au polythéisme antique le culte catholique, combien frivole ou superstitieuse était souvent la piété du moyen âge, combien dissolues étaient souvent les mœurs du clergé, combien grande était son ignorance, quelle large part l'esprit laïque et les passions mondaines eurent dans les croisades ou dans la création de l'architecture gothique. Mais le point de vue auquel se place M. Rosières nous paraît faux, et si l'on cherche dans son ouvrage une image vraie et complète de la société chrétienne du moyen âge, on s'exposera à de graves erreurs. Bien loin que l'on ait jusqu'à ce jour exagéré le rôle de la religion et de l'Église dans notre histoire, on l'a diminué au contraire, du moins dans notre enseignement officiel. Etudier ce rôle dans un esprit hostile, pour le rabaisser ou le nier, c'est se refuser à comprendre ce qui a fait la grandeur même du moyen âge. Malgré les vices du clergé et des fidèles, malgré la puissance des passions mondaines et brutales, c'est à l'Église que le moyen âge a dû ses aspirations les plus élevées, ses plus hautes vertus, la plus grande part de sa beauté et de sa grandeur. Si l'on n'est pas capable de comprendre les nobles côtés du catholicisme, et même dans une certaine mesure de sympathiser avec eux, on n'est pas capable de compreudre le moyen âge, de même qu'il faut comprendre les grands côtés de la monarchie pour comprendre notre histoire de saint Louis à Louis XIV. Lorsque M. Rosières dit qu'il faut *déroyaliser* et *déclericaliser* l'histoire, il commet à notre avis un double contre-sens historique. Ce qui donne à une société une valeur, un caractère, une influence, c'est l'esprit qui l'a conduite, le but qu'elle a poursuivi, l'idéal auquel elle a aspiré ; les vices, les faiblesses, les crimes ne sont que les ombres inévitables du tableau. La société du moyen âge a été une société chrétienne et catholique, et quand au XIII^e^ siècle la France exerçait une si puissante influence sur l'Europe entière, c'était comme nation féodale et catholique. Les admirateurs enthousiastes de cette société la comprennent peut-être après tout mieux encore que ses détracteurs [1].

1. C'est ainsi par exemple que M. de Ribbe, dans les trois ouvrages qu'il a consacrés à l'étude des *Livres de raison* ou mémoires domestiques des anciennes

N'en voir que les vices et les côtés inférieurs, c'est dans un tableau de Rembrandt supprimer le centre lumineux pour ne regarder que l'ombre qui le fait valoir; c'est tomber dans la même erreur que ces fanatiques étroits qui condamnent la philosophie du XVIII^e^ siècle parce que Rousseau a abandonné ses enfants, ou qui dans la Révolution française ne veulent voir que les émeutes et les massacres.

M. Boucher de Molandon vient d'ajouter un chapitre important aux études si consciencieuses d'histoire locale qu'il donne depuis vingt ans à la Société archéologique de l'Orléanais. Grâce à de patientes recherches entreprises de concert avec M. J. Doinel, il est arrivé à élucider d'une manière à peu près définitive la question si controversée de la descendance de la famille de Jeanne d'Arc, question sur laquelle MM. de Bouteiller et de Braux avaient déjà réuni de nombreux documents (cf. *Rev. hist.* VII, 384). Le mémoire de M. de Molandon sur *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais* (Orléans, Herluison), se distingue avantageusement de la plupart des travaux de généalogie par la clarté et l'intérêt qu'il a su donner à des discussions d'une importance secondaire, et par la fermeté de sa critique. Il condamne définitivement les filiations imaginaires qui se rattachaient à Pierre du Lis, l'aîné des frères de Jeanne d'Arc, filiations encore acceptées par MM. de Bouteiller et de Braux; et il donne en passant de curieux détails sur la fausse pucelle Jeanne de Sermaize, qu'il distingue de la dame des Armoises avec qui M. Lecoy de la Marche l'avait confondue.

Nous signalons toujours avec plaisir les essais d'histoire locale; rien ne nous fait mieux pénétrer en effet dans l'intimité de la vie de nos pères, et l'on y trouve toujours de précieux renseignements économiques ou sociaux. M. Nérée Quépat n'avait pas à sa disposition pour écrire l'*Histoire du village de Woippy* près Metz (Metz, Sidot; Paris, Dumoulin) de documents complets et suivis; il a su pourtant réunir et coordonner avec méthode et d'une manière très instructive les textes qu'il a pu recueillir et qu'il laisse le plus souvent parler eux-mêmes. Les détails qu'il donne sur les

familles nobles (*Les familles et la société en France avant la Révolution*, 4^e^ éd., 2 vol.; *Une famille au XVI^e^ s.*, 3^e^ éd.; le *Livre de Famille*. Mame, Tours), nous permet d'apprécier tout ce qu'il y eut de hautes vertus, d'austérité, de désintéressement, même à des époques connues pour le relâchement des mœurs. Ces livres charmants devraient être lus dans toutes les familles, et ils fournissent à l'historien de précieux renseignements. Ils lui ouvrent une source nouvelle et très-riche d'informations, et lui enseignent à ne pas accorder une confiance exclusive au témoignage de la littérature et des mémoires destinés à la publicité.

ravages dont Woippy fut victime dans les guerres dont le territoire messin fut le théâtre, sur la manière dont le chapitre de la cathédrale de Metz administrait ce village qui lui appartenait, sur les procès de sorcellerie du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle dont nous avons conservé les pièces, sont d'un véritable intérêt.

M. Gebhart a abordé dans son livre sur les *Origines de la Renaissance en Italie* (Hachette) un des problèmes les plus intéressants et les plus compliqués de l'histoire. C'est toujours une recherche difficile et ingrate que celle des causes des grands mouvements historiques. On risque de voir une relation de cause à effet où il n'y a en réalité que des phénomènes simultanés, et de chercher la raison d'un fait dans ce qui n'en est que la forme. Les causes supérieures de la Renaissance en Italie ont été, d'après M. Gebhart, la liberté intellectuelle, la liberté municipale, la tradition classique, la langue. On pourrait discuter la question de savoir si la liberté intellectuelle était vraiment plus grande en Italie qu'ailleurs et si la langue toscane était supérieure à la langue d'oil; quant à la liberté municipale, elle existait aussi dans les communes de Flandre, et la tradition classique était plus forte à Constantinople qu'en Italie. Ce que M. Gebhart appelle les causes secondaires de la Renaissance, les multiples influences extérieures, ont peut-être agi autant que les causes supérieures. Un événement tel que la Renaissance a été produit par des causes si variées qu'elles échappent à l'analyse, et prétendre les classer suivant leur importance est tout à fait vain. L'existence de tel ou tel homme de génie a pu avoir autant d'influence que le régime politique du pays, et les relations commerciales de Venise ou de Pise ont peut-être agi autant que les souvenirs de l'antiquité. Dans un pareil problème, il est impossible de conclure de l'existence de certaines prémisses à la nécessité de telle ou telle conclusion, car on peut soutenir avec une égale vraisemblance que la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie, l'état de paix ou l'état de guerre, les petits centres ou les grandes agglomérations sont les conditions les plus propres au développement d'une civilisation brillante. Aussi n'est-ce point le côté philosophique et démonstratif du livre de M. Gebhart que nous louerons; mais le tableau brillant et plein de faits du cadre dans lequel la Renaissance italienne s'est développée et des premières manifestations de ce magnifique épanouissement. Ce que M. Burckhardt avait exposé sous une forme plus didactique et plus méthodique dans sa *Cultur der Renaissance*, en insistant sur le moment de l'apogée et même de la décadence, M. Gebhart nous le montre sous une forme plus littéraire pour l'époque des origines. Il y a des incertitudes dans sa critique (cf. p. 346-347 sur Malespini et Dino), mais on doit

rendre hommage à l'abondance de ses informations, à la largeur de ses jugements et à l'agrément de son style.

Temps modernes. — Savonarole est un des types les plus étranges de la Renaissance italienne. Homme du moyen âge par son fanatisme mystique, par sa haine de l'antiquité païenne, il est homme moderne par ses aspirations démocratiques, par sa passion pour la réforme de l'Église qui le fait entrer en lutte avec la papauté et le classe légitimement parmi les précurseurs de Luther. Il offre aux historiens et aux moralistes un phénomène psychologique irritant et attrayant. Le P. Bayonne dans son *Étude sur J. Savonarole* (Poussielgue) n'en fera pas beaucoup avancer la solution, car il apporte à l'examen de la question un double parti pris : celui de tout admirer chez le F. Jérôme de Ferrare, et celui de ne jamais trouver son orthodoxie catholique en défaut. Son livre est moins une étude historique qu'un mémoire apologétique pour un procès en canonisation. La critique du P. Bayonne est d'une naïveté touchante. Non seulement il admire la justesse des prophéties de Savonarole, mais il admet l'authenticité d'une soi-disant lettre de François de Paule où la destinée du F. Jérôme est racontée dès 1479 dans ses moindres détails[1]. Toutefois le livre du P. Bayonne, écrit avec cette ardeur que donne une conviction profonde, n'est pas sans intérêt. On y voit mieux qu'ailleurs les mesquines intrigues monacales qui ont contribué à la perte de Savonarole, en particulier celles de la congrégation toscano-romaine; les documents nouveaux publiés par M. Gherardi (cf. *Rev. hist.* IX, 270, 421) sont mis en œuvre pour la première fois; diverses erreurs de détail de M. Villari sont corrigées. Si dans le portrait tracé de Savonarole l'homme politique est laissé dans l'ombre, le prédicateur, le réformateur religieux est mis en pleine lumière. Enfin la dernière partie du volume contient les détails les plus précis et les plus intéressants sur les jugements divers dont le F. Jérôme a été l'objet de la part des chefs de l'Église et sur le culte que les dominicains n'ont jamais cessé de lui rendre.

On lira avec grand profit l'étude de M. Vaesen sur la *Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime* (Lyon, A. Brun). Lyon avait succédé au xv^e^ siècle comme centre des relations commerciales internationales aux célèbres foires de Champagne. Le tribunal du *Conservateur des privilèges royaux des foires de Lyon* exerça de 1463 à 1795 une juridiction très étendue dont l'influence s'exerça

1. Les Bollandistes ont, il y a deux siècles, répudié ces enfantines fourberies. Mais les écrivains ecclésiastiques et les Jésuites surtout sont loin d'être aujourd'hui, comme critiques, ce qu'ils étaient il y a deux siècles.

même au delà des frontières du royaume et fut le modèle des tribunaux de commerce établis par la Révolution. M. Vaesen a analysé avec une grande clarté les vicissitudes de cette institution, qui fut pendant près de deux siècles en rivalité avec le Consulat de la ville, et qui depuis 1655 se confondit avec lui, et il a fait connaître les privilèges, la compétence, la législation et la procédure de la *Conservation*.

Époque contemporaine. — M. C. Rousset tire la meilleure et la plus noble vengeance des mesquins préjugés qui lui ont fait perdre ses fonctions d'archiviste du ministère de la guerre en montrant l'excellent parti qu'il savait tirer des documents confiés à sa garde. Après la guerre de Crimée, c'est la *Conquête d'Alger* (Plon) qu'il nous raconte. Il ne s'est pas proposé d'écrire autre chose qu'un récit purement militaire composé d'après des documents inédits d'une autorité incontestable. Il ne cherche pas le pittoresque, il n'étudie pas les causes ou les contre-coups politiques des événements qu'il raconte. Tel qu'il est, dans sa sobriété élégante, ce récit d'une entreprise aussi légitimement conçue et sagement combinée que bien conduite est une belle page de notre histoire militaire.

Il est triste de tomber de cette brillante conquête aux humiliations de la diplomatie impériale en 1866. On connaissait déjà presque tous les détails des négociations que M. Rothan retrace dans son livre sur *La politique française en* 1866 (C. Lévy), mais il les a réunis, éclairés de traits nouveaux, et en a fait jaillir une lumière accablante. Ce qui a perdu l'empire, ce n'est pas le manque de clairvoyance chez les agents de la diplomatie française, ce sont les incertitudes d'un souverain habitué à tout résoudre par lui-même et qui n'avait plus la lucidité d'esprit ni la fermeté de volonté d'où peuvent sortir les résolutions fortes et sages, n'ayant ni contrôle parlementaire sérieux, ni cabinet responsable, entouré seulement de ministres divisés d'opinion entre eux et désireux de mettre leur responsabilité à l'abri derrière celle du maître, et qui enfin, grisé de chimères et de rêves, en même temps que dépourvu de sens moral, se laissa entraîner à une politique où l'intelligence faisait défaut aussi bien que l'honnêteté.

Cette politique a été caractérisée avec autant de finesse que de haute impartialité dans les remarquables études d'histoire contemporaine que M. A. Leroy Beaulieu a réunies sous le titre de : *Un Empereur, un Pape, un Roi, une Restauration* (Charpentier), où l'on admire une sagacité d'observation et une sérénité de jugement bien rares chez ceux qui écrivent sur l'époque contemporaine, surtout quand ils y joignent, comme M. Leroy Beaulieu, un vif sentiment patriotique et le culte des libertés modernes.

On ne demandera pas la même impartialité à ceux qui ont pris

part comme principaux acteurs aux grands événements de l'histoire, mais on peut leur demander une certaine réserve modeste quand ces événements ont déjoué toutes leurs prévisions et ruiné les causes qu'ils défendaient. M. Emile Ollivier n'est guère accessible à cet ordre de sentiments, et il gâte ses grandes qualités par l'absence de celle qui les fait toutes valoir : la mesure. Son ouvrage sur *l'Église et l'État au Concile du Vatican* (Garnier, 2 vol. in-18) est remarquable à bien des égards; on y trouve une grande érudition, mais elle s'étale trop ; l'écrivain est éloquent, mais il se complait dans son éloquence et la délaie; il a des idées souvent justes et toujours élevées, mais il laisse trop éclater la conviction que lui seul a des idées élevées et justes. Il est évident qu'à ses yeux la seule infaillibilité réelle proclamée en 1870 n'est pas celle du Pape, mais celle de M. Emile Ollivier. Ajoutez à cela qu'il a fondu deux livres ensemble : l'un qui est une histoire du concile du Vatican et l'autre qui est une théorie des droits respectifs de l'Église et de l'État; que l'érudition théologique et canonique la plus indigeste s'y heurte à des morceaux d'éloquence parlementaire, à des dissertations doctrinaires et à des homélies sentimentales, et vous comprendrez pourquoi l'ouvrage de M. Ollivier est si difficile à lire, quoiqu'il mérite d'être lu.

M. Maxime Du Camp vient d'ajouter un 3e volume à ses *Convulsions de Paris* (Hachette). Moins dramatique que le premier, moins pittoresque que le second, il est peut-être celui qui est le plus satisfaisant au point de vue historique par l'abondance, la sûreté, la précision des détails. Il contient le récit du sauvetage du ministère de la marine et de la Banque de France. M. Du Camp a pu recueillir les témoignages des hommes de cœur et de tête à qui on a dû la conservation de tant de vies humaines et d'une partie de la fortune de la France; il les a comparés, contrôlés avec conscience et critique, et l'on peut dire que sur ces deux points une lumière complète, indiscutable, a été faite.

Le livre de M. Fiaux, *la Guerre civile de 1871* (Charpentier), contient une masse de faits et de documents qui n'avaient pas encore été réunis dans un récit suivi. A ce point de vue il est le bienvenu. Mais ce récit est loin d'être impartial; n'établissant aucune différence entre ceux qui représentaient la loi et ceux qui l'attaquaient, il accepte tous les témoignages qui peuvent diminuer la culpabilité des insurgés et rejeter la responsabilité sur le gouvernement de Versailles. Aussi, bien que l'auteur ne veuille pas être un apologiste de la commune, et qu'il n'altère pas volontairement les faits, il y a dans son livre un parti pris constant, une série d'atténuations d'un côté, d'aggravations de l'autre, qui aboutissent à un ensemble tout-à-fait faux.

La valeur de l'œuvre en est bien diminuée, et le labeur considérable qu'a dépensé M. Fiaux, le talent qu'il a déployé, n'ont abouti qu'à un *essai* qui sera considéré seulement comme un *témoignage* parmi tant d'autres dans l'enquête ouverte sur la Commune.

Ouvrages d'enseignement. — Le petit livre de M. Van den Berg sur l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (Hachette) sera le bien venu pour les élèves des classes inférieures et moyennes de l'enseignement secondaire. L'ouvrage de M. Maspero, qui est l'œuvre d'un maître, d'un érudit créateur et original, est plutôt fait pour les professeurs ou les élèves d'un esprit déjà mûr. M. Van den Berg, qui n'a pas eu d'autre ambition que de résumer l'état actuel de la science sous une forme claire et attrayante, nous paraît y avoir pleinement réussi. La publication de livres d'histoire courts et d'un petit format, ornés d'illustrations bien faites d'après les monuments originaux, est une heureuse innovation de la maison Hachette.

Nous ne possédions pas jusqu'ici d'*Histoire de l'Autriche*. M. L. Leger vient de nous en donner une (Hachette, collection Duruy) qui, bien que condensée en un seul volume, est cependant d'une lecture facile et agréable et où l'on trouve la compétence exceptionnelle d'un homme à qui les langues slaves sont aussi familières que l'allemand. On lui reprochera seulement de n'avoir pas su toujours conserver le calme et l'impartialité qui conviennent à l'historien, et surtout à l'auteur d'un manuel destiné à la jeunesse des lycées. M. L. Leger n'aime pas l'Autriche. C'est son droit, et peut-être cette passion ajoute-t-elle à l'intérêt de son livre; mais nous aurions préféré que cette passion fût moins visible.

G. Monod.

ITALIE.

ANTIQUITÉ.

Un bulletin sur les travaux relatifs à l'histoire ancienne en Italie, et je ne parle ici que des travaux faits par les Italiens, sans m'occuper des étrangers, Français, Allemands, etc., demeurant en Italie, doit s'étendre sur un plus vaste domaine que dans la plupart des autres pays. Si l'on ne considère que les travaux d'un caractère purement littéraire, — critiques ou descriptifs, — on risque de faire tort aux Italiens. Les Italiens se trouvent au milieu de l'antiquité, ils sont entourés de ses débris; aussi l'attention des érudits se

tourne-t-elle tout d'abord vers ces débris qu'ils examinent et qu'ils font connaître. Pour diriger des fouilles et pour les rendre profitables à la science, comme l'ont fait, pour ne citer que les plus grands noms, Rossi pour les catacombes de Rome et Fiorelli pour Pompéi, il ne faut pas moins de sagacité et d'érudition que pour écrire des ouvrages historiques. De plus, on ne doit pas oublier que les Italiens habitent des villes qui florissaient déjà dans l'antiquité; il est naturel que les efforts des savants tendent à faire mieux comprendre l'histoire ancienne de leur ville natale à l'aide des traces encore existantes. Aussi les histoires locales sont-elles fort nombreuses. L'étude désintéressée de l'histoire ancienne en général, et de l'Italie en particulier, ne vient pour les Italiens qu'au troisième rang. L'histoire de la Grèce et de l'Orient est encore moins cultivée.

Tel est l'ordre que je suivrai dans mon bulletin : je parlerai en premier lieu des fouilles, en y ajoutant quelques remarques sur l'épigraphie et sur les études préhistoriques qui ont pris une grande importance en Italie; puis je parlerai des travaux sur l'histoire locale et provinciale, et enfin des ouvrages d'un caractère plus général. Si l'on remarque des omissions dans mon travail, il faudra l'attribuer à la difficulté que l'on a parfois à se procurer les livres nécessaires. Il faut faire également remarquer que dans ces derniers temps on a pris, en Italie aussi, l'habitude de publier des programmes universitaires, et d'ajouter à la partie officielle, où l'on donne des renseignements statistiques sur l'enseignement supérieur, des travaux d'érudition souvent précieux à consulter, et qui ne sont pas publiés sous une autre forme.

I. Les fouilles et leurs résultats. — Les fouilles sont exécutées en Italie aux frais de l'État, des communes, des corporations et des particuliers; elles sont sous la surveillance de la *Sopraintendenza degli scavi e musei del regno*; le surintendant actuel est M. Fiorelli; il a sous ses ordres dans les diverses provinces et localités des commissaires et des inspecteurs qui envoient leurs rapports à la surintendance. Celle-ci en fait un résumé que M. Fiorelli communique à l'*Accademia dei Lincei*, et qui est publié séparément dans ses *Atti* sous le titre : *Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei p. ord. di S. Ecc. il ministro della pubblica istruzione*. Il paraît chaque mois un fascicule accompagné parfois de planches. On trouve encore des renseignements sur les fouilles dans le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, à Rome, qui fait imprimer, à titre purement privé, dans ses *Annali* des rapports importants sur cette matière. Cet Institut, qui existe depuis un

demi-siècle, et aujourd'hui comme institut de l'empire d'Allemagne, a ses correspondants dans toutes les villes de l'Italie.

A. *Haute-Italie*. A part les recherches d'antiquités préhistoriques qui, surtout ici, ont été poursuivies avec un zèle et un succès remarquables, ce sont les fouilles sur l'emplacement de la colonie romaine Julia Concordia (près de Portogruaro, dans le territoire de Venise), colonie d'ailleurs sans importance historique, qui ont été les plus fructueuses dans ces dernières années. On y a découvert une nécropole de la dernière époque de l'empire romain d'Occident. Concordia avait une garnison assez importante pour la protection des frontières souvent attaquées. De là l'intérêt particulier qui s'attache aux pierres tombales des soldats. Les inscriptions qu'on y lit ajoutent beaucoup à ce que nous savons de l'organisation militaire de l'empire romain en décadence. Un Italien, M. Bertolini, de Portogruaro, a rendu un véritable service à la science en recueillant et en publiant les inscriptions de Concordia. Ses mémoires ont paru d'abord dans l'*Archivio veneto,* plus tard dans le *Bullettino dell' Instituto di corr. archeologica*. A Velleia, ville du Parmesan, retrouvée au siècle dernier, mais ensevelie sous terre et peu visitée, des fouilles récentes n'ont fait découvrir que l'emplacement d'une tombe antérieure à l'époque romaine, sans nous apprendre rien de nouveau sur la ville romaine elle-même. — La *Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino* a fait des fouilles dans l'ancienne Industria. — Les objets trouvés dans celles d'Adria ont été rassemblés dans la collection Brocchi, à Adria; ils montrent que déjà au v^e^ s. av. J.-C., la civilisation grecque avait pénétré dans cette localité. — Ailleurs encore, le hasard a fait faire des découvertes importantes dans la Haute-Italie; mais nous ne pouvons pas entrer ici dans tous ces détails.

B. *Italie centrale*. Ici nous pouvons distinguer trois groupes géographiques qui représentent trois époques historiques : l'Émilie, la Toscane, et enfin Rome et ses environs. En Émilie, nous trouvons des monuments de la civilisation la plus reculée; en Toscane, ceux de l'art étrusque; à Rome, à part les découvertes provenant des fouilles de l'Esquilin, la civilisation romaine proprement dite, et surtout celle de l'époque impériale. A Palestrina, au contraire, les découvertes relatives à cette ville en particulier offrent des problèmes d'un grand intérêt.

Le centre des recherches historiques en Émilie est la ville la plus considérable et la plus importante de cette province, Bologne, Felsina chez les Étrusques, Bononia chez les Romains. Dans ces dernières

années, Bologne et ses environs sont demeurés une riche mine d'objets antiques. Les découvertes qu'on y a faites jusqu'en 1875, et les résultats qu'on peut en tirer, ont été résumés avec intelligence dans un ouvrage anglais; nous le citons à titre exceptionnel, parce qu'il n'y a pas sur le sujet de livres italiens à la fois courts et complets; c'est le volume de Rich. Burton, *Etruscan Bologna* (Londres, 1876, in-8°, av. des dessins). A Bologne et dans les environs plus ou moins immédiats, on a découvert de vastes nécropoles : celles de Villanova (1853-55), de Marzabotto, propriété des comtes Aria; enfin, peu avant, et surtout depuis 1870, celle de la Chartreuse, celle qui se trouve dans une propriété de la famille Arnoaldi, celles des Benacci, des de Lucca, de l'Arsenal. Ces tombeaux, dont la plupart ont donné un riche butin, nous font pénétrer dans l'histoire primitive de la contrée. Il nous reste toutefois de nombreuses questions à résoudre, celle, par exemple, de savoir à quelle race appartiennent les individus ensevelis là. Il n'est cependant pas trop malaisé de ranger les objets dans leur ordre chronologique : les tombes de Villanova sont de l'époque la plus ancienne; elles sont en partie des premiers temps de l'âge de fer; celles de la propriété Arnoaldi sont à peu près de la même date; puis viennent Marzabotto et la Chartreuse. Quant à la race à laquelle appartiennent les individus ensevelis, les tombes de Villanova nous ont peut-être conservé des traces de la population anté-étrusque, Marzabotto et la Chartreuse au contraire, de la population étrusque à sa plus belle époque. Les fouilles Benacci ont ceci d'intéressant, qu'elles représentent dans leurs différentes couches les différentes époques de l'histoire de Bologne : en haut, l'époque romaine, au-dessous, l'époque celtique; au-dessous encore, les temps primitifs; mais l'époque étrusque n'y est justement pas représentée. Les objets provenant de toutes ces fouilles se rencontrent dans deux collections principales : ceux de Marzabotto, dans le palais des comtes Aria, à Marzabotto même; ceux de la Chartreuse, à l' « archiginnasio » de Bologne. Deux personnes ont beaucoup aidé à ces fouilles : le comte Gozzadini pour celles de Villanova et Marzabotto, et l'ingénieur de la ville, M. Zannoni, pour la Chartreuse et les fouilles Benacci; tous deux ont publié d'excellents travaux; ainsi M. Gozzadini : *Di un antica necropoli a Marzabotto* (Bologne, 1865); *di ulteriori scoperte nella necropoli di Villanova* (Bol., 1870); enfin *la necropoli de Villanova* (ibid., id.). M. Zannoni est l'auteur d'un ouvrage en cours de publication, et généralement apprécié comme un chef-d'œuvre : *Gli scavi della Certosa di Bologna* (Bol., 1876), avec des planches nombreuses. Un des plus intéressants problèmes que soulèvent ces fouilles, est de

savoir si à Marzabotto l'on n'a trouvé qu'une nécropole, ou si, comme le supposent Zannoni et d'après lui Burton et W. Helbig de Rome, nous ne sommes pas aussi en présence d'une ville dont les rues se croisent à angles droits. Là où M. Gozzadini voit des tombes, M. Zannoni ne voit que des fondations de maisons.

Dans l'Étrurie propre, où l'on a découvert déjà tant de nécropoles avec leurs sarcophages, leurs coussins de cendres, leurs vases, leurs miroirs, etc., Pérouse, l'inépuisable Chiusi, Orvieto, ville près de laquelle se trouvait la nécropole des anciens Volsinii (Orvieto est l'ancien Volsinii), Viterbe, enfin Corneto-Tarquinii, avec la nécropole de la colline Montarozzi, sont aujourd'hui les points où se font les trouvailles les plus importantes. Ce n'est pourtant pas dans l'Étrurie propre qu'ont été faites dans ces derniers temps les découvertes d'une importance historique ou même topographique vraiment exceptionnelle.

Nous arrivons à Rome. Ici nous serons très brefs, pour ne pas donner à cette partie de notre bulletin une étendue hors de proportion avec tout le reste. Depuis 1870, le sol de Rome a été fouillé presque partout, soit dans un but scientifique, soit pour de tout autres raisons. C'est ainsi que l'on doit d'importantes découvertes au percement des rues nouvelles et à l'élargissement des anciennes voies, travaux rendus nécessaires par l'accroissement de la circulation qu'a produit la translation à Rome du siège du gouvernement; citons encore les travaux entrepris pour régler le cours du Tibre, et enfin les fortifications élevées autour de la capitale. Au cours de ces travaux, l'on n'a cessé de faire des découvertes : tracés de voies antiques, murs, par exemple des fragments du mur de Servius, maisons particulières et édifices publics, comme des parties des thermes de Constantin, tombeaux (sur l'Esquilin), sculptures, peintures murales, inscriptions, etc. La topographie et l'histoire ont autant gagné à ces fouilles que les musées. — Les fouilles entreprises dans l'intention expresse de dégager des emplacements ou des constructions antiques ont été faites surtout en deux endroits : près du forum, où l'on s'est mis à déblayer l'espace compris entre le temple d'Antonin et de Faustine et l'arc de Titus; et sur le Palatin. Sur ce dernier point, on continue avec succès les travaux commencés, sur l'ordre de Napoléon III, par M. P. Rosa, comme le prouve le déblaiement du Stadeum, que l'on vient d'achever.

En dehors de Rome, on fouille également sur deux points principaux : à Ostie, où l'ancienne ville sort peu à peu des décombres et des alluvions, et où jusqu'à présent l'on a découvert surtout des magasins et des inscriptions précieuses, — et à la villa d'Hadrien,

près de Tivoli, aujourd'hui propriété de l'État, d'où l'on a tiré autrefois tant d'œuvres de sculpture remarquables, et où l'on déblaie aujourd'hui les constructions elles-mêmes; c'est ainsi qu'on a dégagé une grande quantité de salles pavées en mosaïques.

Le nombre des sculptures découvertes dans ces fouilles exécutées à Rome est tel, qu'on a dû créer sur le Capitole un nouveau musée de sculpture.

Les objets provenant des fouilles pratiquées par la municipalité sont décrits dans le *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, qui en est à la 6e année de la seconde série (Rome, 1878); un résumé du Bulletin se trouve aussi dans les *Notizie degli Scavi*, dont j'ai parlé plus haut. Les inscriptions profanes sont recueillies dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de Berlin; la moitié de la section réservée à la ville de Rome, et à laquelle travaille M. de Rossi, a déjà paru. Tout ce qui se rapporte à la Rome chrétienne a été publié et mis en lumière d'une façon vraiment très remarquable par le même Rossi, qui ne connaît pas moins profondément la Rome païenne. Ses ouvrages principaux sont la *Roma sotterranea cristiana descritta ed illustrata* (Rome, 1864-1877, 3 vol. in-fol.) et les *Inscriptiones christianae urbis Romae VIIo saeculo anteriores* (Rome, 1857, in-fol.). Les découvertes les plus importantes en ce qui concerne les antiquités chrétiennes, surtout celles de Rome, sont enregistrées dans le *Bullettino di archeologia cristiana del comm. G. B. de Rossi*, qui en est aujourd'hui au 3e vol. de la 3e série (Rome, 1878). Le nombre des mémoires publiés auparavant par M. de Rossi est tel qu'il serait impossible de les énumérer ici. Nous pouvons encore ajouter que des fouilles ont été exécutées, il y a quelques années, aux frais de l'*Instituto di corrisp. archeol.* sur le Monte Cavo, sous la direction de M. St. de Rossi; elles ont fait découvrir principalement d'intéressants travaux pour l'aménagement des eaux; M. de Rossi en a décrit les résultats dans ses *Scavi e studii nel monte Albano* et dans les *Annali* (1876, p. 314-333).

Palestrina, l'ancienne Praeneste, est de nos jours devenue importante pour l'histoire, parce qu'on y a trouvé des œuvres d'art antique, la plupart en métaux précieux; on y reconnaît un mélange des styles égyptien et assyrien; elles viennent probablement de fabriques phéniciennes et surtout carthaginoises. Des monuments de cette nature, trouvés il y a déjà quelque temps à Palestrina, se trouvent dans la *Biblioteca* Barberini, famille qui a de grandes possessions à Palestrina; d'autres, découverts plus récemment, ont été achetés par le gouvernement, et font partie de la collection du *Collegio romano*.

Ces œuvres d'art ont des analogies de style avec des objets trouvés dans le tombeau Regulini-Galassi à Céré. D'ailleurs le mélange de l'élément assyrien et égyptien, opéré par l'intermédiaire des Phéniciens ou des Carthaginois, est propre surtout à la Sardaigne. On voit l'importance de pareilles découvertes pour l'histoire de la civilisation italienne.

Je ferai remarquer à ce propos que les fouilles pratiquées dans l'ancienne ville ombrienne de Suasa et dans l'ancien Amiternum ont donné moins de résultats; celles de Pentima, près de laquelle était Corfinium, ville qui, sous le nom d'Italia, fut la capitale des alliés dans leurs guerres contre Rome, ont fourni, au point de vue linguistique, d'importants résultats pour le dialecte pélignien.

C. *Italie inférieure.* Ici, la plus grande place dans les recherches antiques appartient à la Campanie, et cette importance ne tient pas seulement aux fouilles exécutées à Pompéi. M. Fiorelli, qui a rendu les plus grands services dans le déblaiement systématique de Pompéi, n'en a pas rendu de moins grands pour l'étude des monuments découverts. Les travaux avancent régulièrement; les résultats en sont consignés dans les *Notizie degli scavi* et le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica.* On a récemment dégagé, outre des maisons particulières plus ou moins ornées, des thermes situés au centre de la ville, mais qui n'étaient pas encore achevés lors de la catastrophe. — On pratique aussi des fouilles plus ou moins systématiques sur trois autres points de la Campanie : dans la nécropole de Capoue, dans celle de Suessula (près de la station de Cancello), enfin dans celle de Cumes, où les fouilles sont exécutées aux frais d'un Anglais. L'importance de ces fouilles, qui ont déjà donné des bronzes, des vases, des figures d'argile et autres objets, n'est pas moindre pour l'histoire de la Campanie. D'autre part, certaines fouilles qui ne sont pas toujours nécessairement entreprises dans l'intention de découvrir des objets antiques, sont parfois importantes par leurs résultats négatifs. Ainsi, comme on ne trouve à Pouzzoles ni tombes, ni inscriptions grecques, on a le droit de conclure que l'endroit n'eut aucune importance en tant que ville grecque (Dikaiarachia), et qu'elle n'a commencé d'en avoir qu'à l'époque romaine et sous son nom romain (Puteoli).

Dans la Pouille, on trouve sans cesse des vases; c'est en cela que consiste par exemple l'importance de Ruvo. Dans les villes célèbres de la Grande-Grèce, sur le golfe de Tarente et sur la mer Tyrrhénienne, on ne fait de fouilles que par occasion ; il y aurait pourtant là de nombreuses découvertes à faire. Vers la fin de 1877, on lisait dans les revues d'érudition que des recherches méthodiques allaient

être faites à Sybaris; il ne semble pas que l'argent destiné à ces travaux ait trouvé d'emploi.

D. *Sicile.* En Sicile, les efforts du gouvernement se concentrent sur Sélinonte, dont on dégage peu à peu l'acropole sous la direction de M. Cavallari. Au cours de ces travaux, on a découvert que cette ville, fondée au VII^e^ siècle avant J.-C., a été élevée sur un plan aussi régulier que les villes de Thurium et d'Alexandrie par exemple, c'est-à-dire avec des rues se coupant à angles droits, et orientées dans la direction des points cardinaux. Les travaux de Sélinonte contribuent donc beaucoup à éclairer un point important de l'histoire ancienne. Les fouilles de Solus près de Palerme auront peut-être la même importance; on peut en juger déjà par ce fait que là encore on a découvert une ville bâtie sur un plan très régulier, et parfaitement entendu. Reste à résoudre un problème intéressant, à savoir si l'on doit attribuer cette régularité en première ligne aux colons romains, ou si elle est l'œuvre de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire des Phéniciens qui ont construit Solus à une époque difficile à déterminer, mais certainement très ancienne, et antérieure à la fondation de Sélinonte. On a fait encore çà et là des fouilles dans d'autres parties de la Sicile; les plus importantes sont celles de Termini (Thermae Himerenses); on y a trouvé des édifices de l'époque romaine. Dans l'île de Pentilleria, l'ancienne Cossura, M. Cavallari a exploré des constructions d'une époque très ancienne dont la destination n'est pas encore expliquée, mais qui étaient probablement des tombeaux; les résultats de ses recherches ont été publiés dans le *Bullettino della commissione di antichità e belle arti di Sicilia*. Depuis lors, ce bulletin a cessé de paraître, et il faut chercher maintenant le compte-rendu des découvertes faites en Sicile dans les *Notizie degli Scavi*.

E. *Sardaigne.* L'histoire ancienne de cette île remarquable comprend 3 époques : 1° les temps primitifs, auxquels se rapportent les monuments dits nuraghes; deux travaux sur ce sujet ont été publiés en 1876 par MM. G. Cara, qui s'était fait déjà connaître par des ouvrages d'archéologie, et A. Cara; 2° l'époque carthaginoise, représentée par un grand nombre de tombeaux; et 3° l'époque romaine; à cette dernière appartient une maison découverte à Cagliari en 1877. Le résultat de toutes ces découvertes faites en Sardaigne a été publié dans des rapports annuels par un homme de mérite, aujourd'hui décédé, le chanoine G. Spano, sénateur. Le dernier de ces rapports, pour l'année 1876, a paru à Cagliari en 1877 sous ce titre : *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna in tutto l'anno* 1876.

F. — Les recherches relatives à l'antiquité dite préhistorique sont

poursuivies en Italie avec beaucoup d'activité. Sur ce point, nous avons le *Bullettino di Paletnografia italiana*, dirigé par MM. G. Chierici, L. Pigorini, prof. à l'université de Rome, et P. Strobel (Parme, 1873 et suiv.). Outre ces trois érudits, citons encore parmi ceux qui s'occupent de ce genre d'étude, dans la haute Italie MM. Lioy, Calori, Capellini, Coppi, Crespellani, Issel ; dans l'Italie centrale, M. St. de Rossi ; dans la basse Italie : MM. Angelucci, qui d'ailleurs habite à Turin, Nicolucci, Corazzini ; en Sicile : MM. Anca, Ciofalo, Minà Palumbo ; en Sardaigne : M. Cora.

C'est dans la haute Italie que cette branche de l'archéologie s'est le plus développée ; on y a trouvé des vestiges humains d'un caractère tout particulier, et qui ont été l'objet de travaux approfondis. Tels sont les « fondi di capanne », que l'on fait remonter à l'âge de pierre ; les « terremare », qui sont de l'âge du bronze ; enfin et surtout les habitations lacustres, où l'on constate une civilisation déjà plus avancée. Parmi les ouvrages qui se rapportent à ces habitations, il faut signaler : P. Lioy, *Le abitazioni lacustri di Fimon* (Venise, 1876) ; L. Pigorini, *Le abitazioni lacustri di Peschiera* (dans les *Atti dell' Accademia dei Lincei*, 1877), et les excellentes remarques historiques du même auteur dans le Bulletin de cette académie (1878, p. 124, suiv.) ; les recherches de M. St. de Rossi, qui a découvert et fouillé méthodiquement la nécropole d'Albano. Ces recherches sont aussi fort importantes pour faire connaître la forme des plus anciennes huttes italiennes.

G. — Parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, l'épigraphie tient une des premières places. L'Italie a toujours eu de célèbres épigraphistes, et même après Borghesi elle en a de très remarquables, tels que G.-B. de Rossi, dont nous avons parlé plus haut. Parmi les publications épigraphiques les plus distinguées, parues dans ces dernières années, nous citerons le *Corpus inscriptionum italicarum antiquioris aevi*, par A. Fabretti (Turin, 1867, avec trois suppléments publiés depuis), recueil qui contient les inscriptions ombriennes, osques, étrusques, etc., et forme ainsi le complément nécessaire du *Corpus inscriptionum latinarum ;* au *Corpus* est joint un *glossarium Italicum.* Citons encore les ouvrages suivants du même auteur : *Il museo di antichità della R. Università di Torino* (Turin, 1876), et *La raccolta numismatica del Museo di antichità di Torino* (id.). Les inscriptions antiques de Bergame ont été publiées par le chanoine Giov. Finazzi (Bergame, 1876) ; j'ai parlé plus haut des inscriptions trouvées à Concordia. A Modène, où travaillait autrefois Caordoni, nous trouvons à l'œuvre M. Bertolotti, qui a publié un *Spicilegio epigrafico modenese* (Modène, 1875). A Rome, où la com-

tesse Caetani-Lovatelli elle-même a publié un bon mémoire d'épigraphie dans le *Bullettino della commiss. comunale*, citons en première ligne G.-B. de Rossi, qui publie la partie du C. I. L. relative à Rome, et l'*Ephemeris epigraphica*, recueil destiné à servir de complément au Corpus et à discuter les problèmes épigraphiques ; puis le P. Bruzza, auteur d'un excellent ouvrage intitulé *Iscrizioni antiche Vercellesi* (Rome, 1874), celui qui a publié et étudié les marques de tailleur de pierre tracées sur les blocs du mur de Servius; enfin M. R. Garrucci, qui a publié une *Sylloge inscriptionum latinarum aevi romanae reipublicae* (Turin, 1877) et *Le antiche iscrizioni di Benevento* (Rome, 1875) ; nous avons cité plus haut un autre ouvrage historique du même auteur. M. Garrucci est aussi l'auteur d'une *Storia dell' arte cristiana nei primi* 8 *secoli*, qui n'est pas encore achevée. Pour la basse Italie, il faut mentionner surtout la publication des inscriptions murales de Pompei, et des inscriptions du musée de Naples par M. Fiorelli. Enfin, des papiers laissés par C. Promis, sur lequel je reviendrai plus loin, on a tiré un recueil intitulé : *Le iscrizioni raccolte in Piemonte, e specialmente a Torino da Macchabeo-Pingone-Guichenon tra l'anno* 1500 *ed il* 1650, *ridotta a sincera lezione* (Turin, 1878), ouvrage d'une érudition très pénétrante. Nous ne pouvons parler ici des publications des Italiens dans le domaine de l'archéologie artistique, nous devons également laisser de côté la numismatique, science qui se rattache si étroitement à l'histoire de l'art.

III. Histoires provinciales et locales. — Les travaux de M. Carlo Promis, architecte à Turin (né 1808, † 1873) sur Alba Fucense, Aosta et Turin, sont un modèle qui n'a pas encore été dépassé. Les histoires locales font connaître d'ordinaire l'existence entière de la ville à laquelle elles sont consacrées, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne; mais l'antiquité ne vient là qu'en manière d'introduction. Quant aux Revues historiques des diverses provinces, le moyen âge et les temps modernes y sont mieux représentés que l'antiquité.

Pour la haute Italie, nous citerons : D. Muoni, *Antichità romane del Basso-Bergamasco* (Milan, 1875) ; on a du même auteur une série d'autres travaux sur l'histoire de la Lombardie, surtout au moyen âge. M. Mazzi a composé *Le vie romane nel territorio di Bergamo*. M. Landi s'est occupé de Bologne : *la Bolognese provincia* (2 parties, Bologne, 1877) ; M. Martinetti Cardoni, de Ravenne : *Ravenna anticha; lettere* (Ravenne, 1875 et s.) ainsi que M. P. Berti : *Ravenna nei primi tre secoli della sua fondazione* (Ravenne, 1877-1878) ; ce dernier ouvrage est tout-à-fait dans l'esprit des derniers siècles : l'auteur traite gravement du séjour et des actes de Dédale

à Ravenne. Sur Fermo nous avons de M. G. Carducci : *Sulle antiromane mura di Fermo, le origini ed i fasti di questa città e del Piceno* (Fermo, 1876), et sur Sarsina, de M. Montalti *le Antichità di Sarsina*. Le savant M. L. Dasti a retracé l'histoire ancienne de Tarquinia et de Corneto dans son livre : *Notizie storiche archeologiche di Tarquinia e Corneto* (Rome, 1878); il donne l'histoire et la topographie de Tarquinia et un relevé des tombes étrusques et de tous les objets qu'on y a découverts.

M. R. Garrucci, dont j'ai déjà parlé plus haut, s'est occupé de Venafrum dans son livre : *Venafro illustrato coll' ajuto delle lapidi antiche* (Rome, 1874). Pour la basse Italie en général, il faut consulter M. Angelucci, *Ricerche preistoriche e storiche nell' Italia meridionale* (Turin, 1876) ; pour Sorrente, l'ouvrage de M. Bonaventura de Sorrente : *Sorrento sacra*, etc. (Sorrente, 1877, avec cartes). Des points particuliers de l'histoire de la Campanie ont été traités dans l'*Archivio storico napoletano*, recueil relativement fort riche en travaux sur l'antiquité, ce qui s'explique par l'influence des fouilles de Pompéi. Dans la première partie de son livre, *la città di Sansevero in Capitanata* (Naples, 1875), M. F. de Ambrosio traite de l'antique Teanum Apulum. Dans ses *Origini storiche investigate nei nomi geografici della Basilicata* (*Arch. stor. nap.* 1876), M. Racciopi se montre surtout versé dans l'histoire du moyen âge. M. Lacava a fait des études sur la topographie de Métaponte (voy. *Notizie degli scavi*, 1877, p. 96-98) ; M. Cannonero traite du luxe à Sybaris dans son livre *Della antica città di Sibari* (Rome, 1876). Si l'on veut se renseigner sur les travaux historiques relatifs à la partie orientale de la basse Italie, de l'ancienne Calabre, il faut lire le mémoire de M. Aar : *Gli studii storici in terra d'Otranto*, qui paraît en ce moment dans l'*Archiv. stor. italiano*. L'ouvrage le plus récent sur l'histoire ancienne de cette contrée est mentionné avec des éloges mérités par M. Aar ; ce sont les *Note Japygo-Messapiche* de M. L. G. de Simone, qui forment une partie du 3e supplément au Corpus inscriptionum italicarum de A. Fabretti ; elles ont été insérées dans les *Memorie dell' Accad. di Torino*, 2e série, tome XXIX, et aussi publiées à part. On peut consulter sur cet excellent travail les articles instructifs de M. Alf. Maury dans le Journal des savants (1878). M. de Simone avait déjà publié auparavant *Lecce e i suoi monumenti*. Citons enfin un travail un peu plus ancien de M. A. Miccoli, *Cenni storichi degli antichi popoli Salentini* (Lecce, 1875).

Pour la Sicile, nous mentionnerons tout d'abord un mémoire de M. Cavallari sur les monuments de l'île antérieurs à l'époque grecque : *Le città e le opere di escavazione in Sicilia anteriori ai Greci*, dans

l'*Arch. stor. Siciliano* (Nouv. série I), où il est surtout question des grottes ayant servi de tombeaux et d'habitations. Parmi les écrits qui s'occupent de localités particulières, il faut nommer les *Memorie storiche delle città di Casteltermini* de M. G. Di Giovanni, ouvrage encore inachevé, dont les premières livraisons traitent de l'histoire et de la géographie anciennes d'une partie de la Sicile occidentale. L'histoire d'Eryx est retracée par M. G. Castronovo dans son livre : *Erice, oggi Monte S. Giuliano in Sicilia* (2 parties, 1873 et 1875). M. L. Tirrito, *Sulla città e comarca di Castronuovo di Sicilia* (Palerme, 1873 et suiv.), traite dans ses premiers chapitres de l'histoire ancienne de cette contrée. Plusieurs problèmes d'histoire et de géographie sont traités aussi dans les mémoires de M. V. di Giovanni sur Alcamo, et de M. A. Salinas sur Himera. M. C. Sciuto-Patti a contribué à l'histoire de l'antique Catane par sa *Carta idrografica della città di Catania* (Catane, 1877).

Pour la Sardaigne, je citerai le mémoire de M. E. Pais, *Due questioni relative alla geografia antica della Sardegna*, dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, t. VI, p. 474-498. Les deux sujets discutés par l'auteur sont : l'emplacement des Montes Insani, et le peuple des Barbaricini.

IV. Publications sur l'histoire ancienne en général. — Ici encore on constate qu'en Italie l'histoire du moyen âge et des temps modernes est étudiée avec beaucoup plus d'ardeur que l'antiquité ; on le voit aussi dans les Revues d'histoire, qui contiennent beaucoup plus de travaux sur le moyen âge et l'époque moderne que sur l'antiquité. Cela s'explique aisément par le plaisir que l'on trouve à découvrir et à faire connaître des documents nouveaux, inédits, et ceux-ci sont fort nombreux en Italie pour le moyen âge et les temps modernes. Ajoutons que le grec n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être ; or, sans une connaissance exacte de cette langue, on ne peut étudier à fond même l'histoire romaine. Comme il n'est pas toujours facile de trouver un éditeur pour des travaux sur l'histoire ancienne, c'est dans les Revues qu'il faut chercher les mémoires de quelque étendue sur cette matière. Nous nommerons surtout la *Rivista di filologia*, dont nous avons parlé plus haut, et qui se publie à Turin depuis déjà six ans. Citons en outre : F. Bertolini, *Prolusione al corso di storia antica, letta nell' Università di Napoli* (Mant., 1876) ; le même auteur a écrit une Histoire romaine qui est estimée. A l'histoire d'Orient se rapporte un *Discorso degli ultimi progressi nella storia dell' Oriente antico*, par M. L. Schiaparelli (Turin, 1877) ; l'auteur, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Turin, a déjà publié plusieurs ouvrages de mérite sur l'histoire ancienne. M. G. de

Castro a publié sur l'histoire ancienne de l'Orient un ouvrage très étendu, *I popoli dell' antico Oriente* (2 vol. Milan, 1877), ouvrage qui témoigne d'études approfondies. L'égyptologie est représentée par un livre de M. E. Schiaparelli, *Del sentimento religioso degli antichi Egiziani secondo i monumenti* (Turin, 1877). A l'histoire grecque se rapportent les ouvrages de MM. dalla Vedova, *Il primato dei Greci,* et D. Pallaveri, *Pericle* (Brescia) ; ce dernier a composé un autre ouvrage sous le titre *L'idea greca*. M. J. Beloch a publié dans la *Rivista di filologia,* t. VI, p. 453-472, un mémoire intitulé: *La battaglia di Tanagra e la pace di 5 anni.* M. A. C. Firmani traite un sujet d'histoire littéraire dans ses *Cenni intorno alla vita ed alle opere di Tucidide (Rev. di fil.* VI, 149-203). Les travaux de M. G. Lumbroso sur l'Egypte des Diadochi, et en particulier sur la ville d'Alexandrie, se distinguent par une profonde érudition ; nous citerons les plus importants : *Recherches sur l'économie politique de l'Egypte* (Turin, 1870) ; *Cenni sull' antica Alessandria, tratti dal Pseudo-Callistene* (dans les Annales de l'*Istit. di corr. arch.* 1875, p. 5-15) ; *Sulla descrizione Straboniana di Alessandria* (*ibid.*). Nous avons encore du même auteur : *Documenti greci del R. museo egizio di Torino* (Turin, 1869) ; *Saggio d'inventario delle iscrizioni greche di Torino* (*ibid.* 1874) ; *Notizie sulla vita di Cassiano del Pozzo* (*ibid.* 1875) ; et un ouvrage consacré à C. Promis : *Memorie e lettere di C. Promis* (*ibid.* 1877). L'intéressante histoire des colonies grecques en Italie et en Sicile occupe depuis plusieurs années M. N. Corcia de Naples, qui a publié une histoire de Naples et de la Sicile et plusieurs mémoires sur des points particuliers, insérés pour la plupart dans les actes de l'Académie d'archéologie, lettres et beaux-arts de Naples; le plus récent de ces mémoires est intitulé *Gli Arcardi in Italia* (Naples, 1876). M. Corcia s'efforce principalement de retrouver les anciens noms de villes sous les noms de lieu actuels ; mais il n'est pas assez au fait de la nouvelle méthode philologique qu'il convient d'employer dans de telles recherches, et qui, dans les écrits de Flechio, par exemple (sur les noms de lieu en *ano*, etc.), a conduit à des résultats très remarquables.

Quant à l'histoire romaine et italique, citons les recherches approfondies de M. L. Schiaparelli sur un sujet difficile : *Lezioni sulla Etnografia italica (Riv. di filol.* VI, p. 293-347) ; Fr. Cipolla, *Dei prischi Latini e dei loro usi e costumi* (*ibid.*, VII, 1-121, et à part, Rome, 1878), où l'auteur, pour retracer les usages des anciens habitants du Latium, met à profit non seulement les écrivains de l'antiquité, mais aussi les résultats des fouilles ; il cherche à prouver que la vie menée par des habitants ne différait pas beaucoup de celle des

sauvages. M. Firmani, dont nous parlions plus haut, a publié dans la *Riv. di filol.*, V, 202-239, un article intitulé *I comuni doppii nella costituzione di Roma ;* il s'y occupe des villes qui, à côté de leurs propres citoyens, étaient obligées de recevoir des colons romains. Il n'emploie pas toujours dans leur vrai sens les termes du droit public romain, par exemple p. 219, où il considère les décurions comme des magistrats ; les décurions correspondaient, comme on sait, au sénat romain, et un sénateur n'était pas un magistrat. Dans *la disfatta dei Cimbri* (*Riv. di filol.*, 1875, p. 355-365), M. G. Grion traite surtout une question de géographie. Le livre de M. Gentile, *Clodio e Cicerone* (Milan, 1876), est un livre utile et bien écrit ; l'auteur a encore étudié un point particulier de l'histoire de l'année 693 de Rome dans son mémoire : *L'opposizione aristocratica e la congiura di L. Vezio (Riv. di filol.,* 204-232). On aime, en Italie, des traités bien écrits sur des points particuliers d'histoire romaine, car on vient de réimprimer l'ouvrage de M. La Lumia, *I Romani e le guerre servili in Sicilia*, paru en 1872 dans la *Nuova Antologia.* — L'époque impériale a fourni le sujet d'un livre à M. Casagrandi : *Diocleziano imperatore* (Faenza, 1876). L'auteur n'était malheureusement pas assez versé dans l'histoire romaine, et, à ce qu'il semble, était trop inexpérimenté dans les recherches de l'érudition pour qu'il pût faire un livre satisfaisant. Il a fait des progrès depuis si, comme on le croit, il est l'auteur du livre : *Agrippina, la madre di Nerone* (dans la *Rivista europea*, 1878, et à part) ; on y voit qu'il s'est familiarisé avec les sources historiques, et qu'il sait en faire usage. Dioclétien a été aussi étudié dans la *Rivista europea* par M. Garollo, qui est en train d'y publier un long travail sur Théodoric (Voy. l'analyse des Périodiques dans la *Revue historique* depuis le 1er janv. 1879). Nous faisons un pas dans le moyen âge en mentionnant un ouvrage sur l'histoire des Ostrogoths. Le livre de M. Ciampi, *I Cassiodori nel V e nel VI secolo* (Imola, Roma, 1876), ne s'occupe pas seulement de la famille de Cassiodore, tout en étudiant surtout son dernier et plus illustre représentant, mais aussi d'une façon générale de l'histoire de l'empire ostrogoth en Italie, dont il décrit minutieusement la situation intérieure.

C'est une entreprise utile pour l'Italie que la traduction, par MM. G. Müller et G. Oliva, de l'histoire grecque d'E. Curtius (Turin, 1877 et suiv.) ; cette traduction, autant que nous avons pu le vérifier, a été faite avec soin. Nous ne ferons qu'une remarque purement extérieure : les titres des livres allemands cités dans les notes sont donnés en italien ; cela n'est pas heureux. Les titres sont là pour qu'on puisse consulter les livres eux-mêmes ; mais dans la plupart

des cas cela sera fort difficile, si l'on n'a que la traduction de ces titres. Si les traducteurs croient qu'on ne comprendra pas ces titres dans leur langue originale, qu'ils en donnent la traduction à côté ; mais celle-ci toute seule n'a pas la moindre valeur bibliographique.

Nous terminerons notre bulletin en rendant compte brièvement de l'ouvrage le plus considérable qui ait paru dans ces dernières années sur l'histoire ancienne ; je veux parler de la *Storia dell' Italia antica* par M. Atto Vannucci, 3e édit., 4 vol. (Milan 1873-76, gr. in-8°). Le 1er vol. va jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, le 2e jusqu'en 130 av. J.-C., le 3e jusqu'à la fin de la République, le 4e enfin comprend les deux premiers siècles de notre ère et s'arrête à la fin des bons empereurs. L'ouvrage est orné d'un grand nombre de gravures sur bois représentant des monuments antiques, des monnaies, des paysages fameux par les événements de l'histoire ancienne, des scènes de cette histoire, des armes, des outils antiques, etc. L'ouvrage est une histoire véritable de l'Italie dans l'antiquité et non pas de Rome exclusivement ; toutes les provinces y ont leur histoire particulière, et après que Rome eut étendu sa domination en dehors de l'Italie, il signale les particularités de ces pays nouveaux et surtout les vestiges qu'on y trouve encore de l'époque romaine. L'auteur y donne à la littérature et à la civilisation en général une aussi large part qu'aux événements politiques. M. Vannucci connaît merveilleusement la bibliographie de son sujet et utilise avec beaucoup de critique les meilleures sources de renseignements et les plus récentes ; en un mot, c'est un ouvrage qui fait le plus grand honneur à l'Italie. On voudrait cependant que certains dessins fussent plus fidèles ; la gravure sur bois ne rend pas toujours assez bien, par exemple, l'aspect des paysages.

Atto Vannucci est un vieillard ; nul parmi les érudits moins âgés n'a fait sur l'histoire ancienne un ouvrage qui puisse se comparer au sien. On ne peut, il est vrai, demander à la jeunesse des travaux d'ensemble comme l'histoire romaine de Vannucci. Sa tâche consiste surtout à faire avancer la science historique en étudiant d'une façon critique des questions importantes et en étudiant de près les sources. Si à ce point de vue l'Italie n'a pas autant produit qu'on pourrait le souhaiter, la raison en est que dans la plupart des villes, même dans celles d'universités, on ne trouve pas tous les livres dont on aurait besoin. Là où les instruments font défaut, l'ouvrage est imparfait. On devrait donc se préoccuper de donner, au moins à quelques universités, les ressources nécessaires pour étudier l'histoire ancienne aussi bien que toute autre. Ce n'est pas l'intelligence qui manque

aux savants italiens ni le goût pour l'étude de l'antiquité, si on leur en donne les moyens; ils ne seront pas plus inférieurs aux savants des autres nations pour la critique historique qu'ils ne le sont dès à présent pour l'épigraphie et l'histoire locale.

Adolphe Holm.

PAYS-BAS.

Sociétés savantes et publications périodiques. — Jusqu'ici la *Société historique d'Utrecht* avait la coutume de publier annuellement (voyez p. e. la *Revue hist.* de janvier-février 1878, p. 165) une chronique. Trente volumes ont successivement vu le jour sous ce titre. Aujourd'hui cet usage est aboli. Dans la préface d'un des deux ouvrages que la Société a mis en distribution en 1878, elle annonce qu'elle remplacera dorénavant le titre de « chronique » par celui de « contributions et communications. » C'est là un changement de forme, non de fond. La même préface fait observer que la Commission, chargée de rédiger les publications de la Société, ne peut pas toujours se borner à n'imprimer que des pièces importantes; que le dépôt où le document original se trouve, sera toujours indiqué, afin qu'on soit à même de corriger les fautes de l'édition; enfin, que les éditeurs ne se croiront pas tenus d'ajouter des notes ou éclaircissements, parce que ceux qui font usage des documents en sont certainement les meilleurs interprètes. Tout en respectant les vues de la Commission, nous avons la conviction que le parti pris de ne pas annoter les documents ne sera pas du goût de tous ses lecteurs. (Voyez la *Revue hist.* de nov.-déc. 1878, p. 386.)

Quant à ce premier volume des Contributions et communications[1], on y trouve : un article de M. W. P. Sautijn Kluit, qui ne remplit pas moins de 143 pages, sur les gazettes hollandaises et françaises, publiées à Utrecht depuis 1638 jusqu'à 1876; — quelques pièces, se rapportant pour la plupart à l'histoire de la marine, communiquées par M. P. A. Leupe, p. e. des lettres adressées dans les premières années du XVIII^e^ siècle par le collège de l'amirauté de la Meuse, soit aux états généraux, soit aux états de Hollande, pour obtenir la nomination de différents officiers supérieurs de la flotte;

1. *Bijdragen en mededeelingen van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht*, Eerste deel, Utrecht, Kemink en zoon, 1878.

— des corrections à la liste des « beneficia » et à celle des chevaliers, imprimées dans la chronique, trente-unième année, p. 364 et suiv., présentées par M. R. C. H. Rœmer; — un certain nombre de lettres de la princesse Guillemette, épouse du stadhouder Guillaume V, et la minute d'une lettre de M. J. E. van Lynden, destinée à la princesse, publiées par M. le baron F. van Lynden; — une étude bibliographique remarquable de M. P. A. M. Bœle van Hensbrœk sur les différentes éditions et traductions du livre de Ludovic Guichardin, intitulé : *Descrittione di tutti i paesi bassi,* qui est la plus vieille description des Pays-Bas. Cette étude est précédée d'un aperçu de la vie de l'auteur italien, qui renvoie pour de plus amples informations à la biographie de Guichardin, publiée par M. E. van Even, archiviste de Louvain, dans le 33e volume des Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Cet aperçu est suivi de quatre pièces justificatives, d'une étude sur l'ouvrage de M. van Even, et d'une table des gravures qui se trouvent dans les diverses éditions; — des documents relatifs à un couvent des moines, appelés « fratres saccitæ, » qui existait autrefois à Utrecht, et d'autres, relatifs aux plus anciens seigneurs de Beverwaard, envoyés par M. J. J. de Geer van Oudegein; — une notice de M. J. Heydanus sur l'époque de la fermeture de l'embouchure du lac de Naarden, accompagnée de trois cartes; — une communication de M. G. W. Vreede qui publie une lettre de M. l'ambassadeur R. J. Schimmelpenninck, adressée à M. J. Valckenær, ambassadeur à Madrid, sur le caractère de la constitution française du 22 frimaire an VIII, et une copie de la réponse de M. Valckenær; — un mémoire en français sur la situation de la Hollande en 1793 à propos d'une alliance entre la Hollande et l'Angleterre contre la France, tendant principalement à étendre et à augmenter le pouvoir du prince Guillaume V, communiqué par M. W. H. de Beaufort; — enfin un assez grand nombre de pièces, présentées par M. J. L. A. Martens, entre autres une résolution de la magistrature de la ville d'Utrecht pour le maintien de son droit de nommer un membre du collège des élus; — une harangue de Onno Zwier van Haaren, prononcée au nom du conseil d'État dans l'assemblée des états généraux lors de la présentation de la pétition générale pour l'année 1747, c'est-à-dire de la demande des sommes requises pour l'administration des affaires de la guerre pour cette année, etc.

Outre ce premier volume de contributions et communications, la Société historique a publié le troisième volume des *Comptes du comté de Hollande sous la maison de Hainaut*, rédigé par M. H. G.

Hamaker[1]. Ces comptes, écrits en partie en latin, en partie en hollandais, se rapportent aux années 1341, 1343, 1344 et 1345.

Depuis mon bulletin, inséré dans la *Revue historique* de janvier-février 1878, il n'a paru qu'un seul fascicule des *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*, savoir le premier tome du deuxième volume de la nouvelle série[2]. On y trouve : une contribution à l'histoire du couvent et des possessions des Réguliers à Rugge, par M. H. de Jager; — un travail de M. J. Bolhuis van Zeeburgh sur Germain van Kuik et le comte de Hollande Florent Ier, tendant à prouver que Jean Beka (édit. Buch., p. 47) s'est trompé en racontant que Thierri VI, comte de Hollande, a fait la guerre à Germain de Kuik pour venger l'assassinat commis sur la personne de Florent Ier, un de ses aïeux, et qu'en expiation de ce meurtre Germain a fondé l'abbaye de Marienweerd; — des études de M. J. A. M. Mensinga sur l'histoire de nos colonies pendant le moyen âge à Frederikstad; — un article de M. L. Ph. C. van den Bergh, démontrant qu'on a beaucoup de raisons de douter de ce qu'on lit dans l'histoire de la ville d'Enkhuizen, par Sébastien Centen, continuée par Brandt, touchant un privilège, accordé par Guillaume d'Orange à la famille des Semeins le 26 octobre 1577. En vertu de ce privilège, les membres de cette famille devaient être préférés à tout autre pour tous les emplois publics qu'ils désireraient. C'était la récompense des services que cette famille avait rendus à la cause de la liberté, et des sacrifices qu'elle s'était imposés du temps de la révolte contre le roi d'Espagne; — une étude de M. J. Bolhuis van Zeeburgh, d'après la dernière édition du livre des documents de la Hollande et de la Zélande; l'auteur cherche à prouver que durant la minorité de Guillaume II, fils de Florent IV, comte de Hollande, la tutelle et le gouvernement du comté furent déférés à Guillaume, frère aîné du dit Florent IV, depuis le 19 juillet 1234 jusqu'au 30 août 1238, et depuis le 30 août 1238 jusqu'à l'époque de la majorité de Guillaume II en 1239, à Othon, autre frère de Florent IV; — une note de M. L. Ph. C. van den Bergh, tendant à prouver que les mots « l'union plus proche ou plus récente » (de nærder unie), qui désignent la pièce demandée par le grand-pensionnaire Jean van Oldenbarnevelt pendant sa captivité, indiquent l'union conclue entre la province d'Utrecht et la Hollande du temps de l'empereur

1. *De rekeningen der grafelijkheid van Holland onder het Hneegouwsche huis*, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker, Derde deel, 1878.

2. *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, verzameld en uitgegeven door Dr. R. Fruin, nieuwe reeks, tiende deel, eerste stuk, 1878.

Charles V; par l'expression « d'union générale », nom de l'acte que les juges firent remettre à Oldenbarnevelt au lieu de celui qu'il avait requis, il faudrait entendre l'union d'Utrecht; — discussion de cette note par M. R. Fruin, selon lequel le terme « l'union plus récente » ne peut signifier autre chose que l'union d'Utrecht et celui « d'union générale » n'est applicable qu'à la pacification de Gand; — une dissertation de M. R. Fruin, sous le titre « d'Erasmiana », sur l'authenticité d'une des lettres d'Érasme qui, sous le titre de « Compendium vitæ », contient un récit sur la naissance et la jeunesse d'Érasme[1], et que M. Kan croit l'œuvre d'un faussaire; M. Fruin la tient au contraire pour authentique; — en dernier lieu des rectifications sur quelques passages du livre des documents des comtés de Gueldre et de Zutphen, publié par M. le baron L. A. J. W. Sloet. Ces rectifications sont faites par l'auteur lui-même.

Arrêtons-nous un instant à une de ces études, à celle de M. Mensinga sur les colonies néerlandaises du moyen âge. L'auteur remarque que ces migrations n'occupent que très peu de place dans les chroniques Hollandaises, tandis que les histoires du nord de l'Allemagne y consacrent un assez grand nombre de pages. Les colonies, qui font le sujet de son étude, sont celles qui ont été fondées au XII^e^ siècle dans l'Allemagne septentrionale, spécialement dans le Holstein. La plus importante est celle qui doit son origine à Albert l'Ours, et qui s'établit dans les pays dits aujourd'hui le Alt et le Mittelmark. Les fondateurs des diverses colonies étaient des Hollandais, des Frisons, des Zélandais, des habitants de la province d'Utrecht, quelquefois aussi des Flamands. Ce qu'on ne sait pas, ce sont les motifs qui engagèrent ces colons à quitter leur patrie pour aller dans ces régions lointaines. Cependant la cause principale de ces expéditions fut, à ce qu'il semble, le désir de faire part aux Esclavons des bienfaits du christianisme et de la civilisation. Quant aux princes allemands, sur l'appel desquels ces colons se mirent en mouvement, ils obéissaient en partie au désir de convertir les indigènes au christianisme, en partie au désir d'augmenter le nombre de leurs sujets et d'encourager l'agriculture. Le temps a effacé la plupart des vestiges de ces colonies. Il se peut que çà et là leur souvenir soit resté dans le nom d'une localité ou d'une famille. Sans doute ces établissements ont exercé une influence assez notable sur le développement de la langue de l'Allemagne inférieure, ce qu'on appelle le bas allemand. Mais on ne

1. Cette lettre a été publiée avec d'autres en 1607 par M. Merula, professeur à Leide.

découvre presque aucune trace de ces origines dans les mœurs et les usages, ni dans les lois ou la juridiction. La contrée où l'on voit encore le plus de pareils indices, le Holstein, est le pays où les traces de cette colonisation sont les plus nombreuses.

Ouvrages en cours de publication. — Sous ce titre il n'y a à mentionner que l'*Histoire générale de la patrie* de M. van Vloten [1], dont l'auteur a fait paraître consécutivement quatorze livraisons (livr. 8 à 22 du second tome du quatrième volume). Après avoir raconté dans les pages précédentes la guerre de l'an 1672 contre la France, l'Angleterre, l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, terminée par la paix de Nimègue, M. van Vloten passe en revue dans ces quatorze livraisons les chambres de réunion; l'attaque des provinces de la Belgique par Louis XIV; l'avènement de Guillaume III à la couronne d'Angleterre et la fuite de Jacques II; — l'attitude des sept provinces-unies en présence de la révocation de l'édit de Nantes; — l'établissement des réfugiés dans les Pays-Bas; — le commencement et les vicissitudes de la guerre de neuf ans jusqu'à l'année 1696; — la bataille de la Boyne; — la mort de Marie, reine d'Angleterre, et celle du stadhouder de Frise, de Groningue et de Drente, Henri Casimir II; — enfin les événements les plus importants de l'histoire intérieure de la République. Les principales sources où il a puisé pour cette partie de son ouvrage sont, sans compter un grand nombre de pamphlets, de vers, etc., les négociations d'Avaux; le Mercure hollandais; l'histoire de la patrie de Wagenaar et celle d'Amsterdam du même auteur; les archives de la maison d'Orange-Nassau de Grœn van Prinsterer; l'histoire de Louvois de Rousset; l'histoire de la politique de la Prusse de Droysen; les archives du grand pensionnaire Antoine Heinsius, publiées par H. J. van der Heim; de Jonge, histoire de la marine néerlandaise; les travaux historiques de Sypesteyn; le journal de Constantin Huyghens fils; les œuvres de Ranke; celles de Macaulay; Gaillardin, histoire du règne de Louis XIV et d'autres. De même que les autres livraisons, celle-ci est accompagnée d'un grand nombre de gravures et de portraits. L'ouvrage qui est plutôt un livre de vulgarisation que le fruit de recherches originales est agréablement écrit, bien que ses emprunts quelquefois abondants aux écrits du temps le fassent traîner en longueur. Quoiqu'il ait été sobre de réflexions et de dis-

1. *Algemeene geschiedenis des Vaderlands, van de vroegste tijden tot op heden*, door dr. J. P. Arend, voortgezet door Mr. O. van Rees, Dr. W. G. Brill en Dr. J. van Vloten, Haarlem, J. de Haan, 1878, 4de deel, 2de stuk, 8ste, 9de, 10de, 11de, 12de, 13de, 14de, 15de, 16de, 17de, 18de, 19de, 20ste en 21ste Aflevering.

cussions, M. van Vloten n'a pas manqué çà et là d'appeler l'attention des lecteurs sur les inexactitudes de ses prédécesseurs.

Une des feuilles périodiques de l'année passée, *le Guide* (de Gids), renferme deux articles qui sont du domaine de l'histoire. L'une, de la main de M. B. D. H. Tellegen, traite de la régénération des Pays-Bas en 1813, après l'écroulement de l'empire de Napoléon Ier [1]; l'autre, dont l'auteur est celui qui signe ce bulletin, est intitulée : « Comment il se fit que la Saint-Barthélemi eut lieu [2] ? » M. Tellegen qui n'épargne rien pour approfondir son sujet, a consulté, outre ce qui est imprimé, des papiers inédits, entre autres les notes officielles de la Commission, chargée du travail de la rédaction du projet de la loi fondamentale du mois de mars 1813; les notes, relatives au même sujet, rédigées par M. C. F. van Maanen, ministre de la justice sous le roi Louis, président de la cour de justice suprême sous l'empereur Napoléon Ier; le plan lui-même de cette loi fondamentale, tel qu'il fut provisoirement arrêté par la Commission, révisé par le prince souverain Guillaume et enfin imprimé. L'étude, s'ouvrant par une introduction, est divisée en sept chapitres sur : 1° le territoire; 2° la souveraineté des Provinces-unies, conférée au prince; 3° la rédaction de la loi fondamentale; 4° la loi fondamentale et la société; 5° la forme de gouvernement; 6° la réunion de la Belgique aux Pays-Bas; 7° la restitution des colonies. Le but de ce mémoire, enrichi de plusieurs pièces justificatives, paraît être principalement de montrer que, malgré les germes d'autonomie déposés dans la constitution, la part qu'elle attribuait au peuple était très restreinte.

Quant au second article, inséré dans *le Guide*, il a pour objet de rechercher si, au sujet des origines de la Saint-Barthélemy, l'on n'a pas attaché trop d'importance aux témoignages de Henri de Valois, de Marguerite de Valois et de Jean de Tavannes, dans la vie de son père; et si le problème peut vraiment être considéré comme résolu. D'abord l'auteur expose à grands traits l'histoire des dissensions religieuses en France et recherche ensuite, à l'aide de presque tous les auteurs anciens et modernes, ce qu'il y a à dire pour et contre la préméditation. L'examen s'étend sur le caractère des principaux personnages; sur les motifs qu'on leur a prêtés, etc. Dans sa conclusion l'auteur incline à admettre la préméditation.

Les trois écrits dont j'ai maintenant à parler n'ont pas plus

1. Mr. B. D. H. Tellegen, *de wedergeboorte van Nederland*, Gids, Maart en volgende maanden, 1878.

2. Dr. J. A. Wijnne, *Hoe de Bartholomæusnacht in de wereld kwam*, Gids, Augustus, 1878.

d'étendue que les deux travaux dont je viens de rendre compte. Ce sont deux leçons d'ouverture et une thèse pour acquérir le grade de docteur ès-lettres. Les leçons d'ouverture sont de M. P. L. Muller, professeur d'histoire nationale à l'université de Groningue, et de M. J. M. J. Valeton, professeur d'histoire antique et d'antiquités romaines à l'université d'Amsterdam. Celui de M. Muller a pour titre : le *Domaine légitime de l'historien*[1] ; le titre du second est l'*Historiographie romaine dans ses rapports avec le caractère romain*[2]. M. Muller commence par jeter un coup d'œil sur le terrain si étendu de l'histoire et par esquisser légèrement les développements de cette science qui est en même temps un art, née avec Hérodote et Thucydide. Puis passant à son sujet proprement dit, il s'efforce de démontrer que l'historien ne doit pas sortir de l'histoire politique. On voit que l'auteur tend à exclure l'histoire de la civilisation de son domaine. Ses arguments n'ont pu convaincre un des champions de l'histoire de la civilisation, M. Frédéric van Hellwald (Voyez *das Ausland*, année cinquante-deuxième, 1879, n° 1, p. 6 et suiv.). En somme, le discours de M. Muller est particulièrement dirigé contre la thèse de M. du Bois Reymond, qui a proposé il n'y a pas longtemps dans la Rundschau de donner aux études historiques une autre direction que celle qu'on a suivie jusqu'ici.

Tout autre est la matière dont s'occupe M. Valeton. Il commence par déclarer quel est, selon lui, le devoir de l'historien, quelle est la meilleure méthode d'écrire l'histoire. Après cela il compare le caractère général des historiens romains à celui des historiens grecs et opine en faveur des derniers, qui ont une valeur scientifique, tandis que les premiers n'écrivent que comme des rhéteurs pour délasser les lecteurs. Puis nous rencontrons une digression sur les traits distinctifs de la poésie et de la philosophie romaine, en particulier sur Senèque. Dans sa péroraison, l'auteur résume ses critiques contre les historiens romains, Valerius Antias, Tite Live, Tacite. Assurément on lira plus d'une page, sans être enclin à protester. Cependant il y aurait lieu quelquefois d'adresser quelques questions à l'auteur. On pourrait lui demander, par exemple, si ce qu'il dit sur la nécessité du point de vue subjectif de l'historien cadre bien avec l'exclusion d'un jugement personnel ; si réellement, quand on excepte Thucydide et Polybe, les historiographes

1. Dr. P. L. Muller, *Het rechtmatig gebied des geschiedschrijvers*, Haarlem, Bohn, 1878.

2. Dr. J. M. J. Valeton, *de Romeinsche historiographie in haar verband met het Romeinsche karakter*, Amsterdam, Johannes Muller, 1879.

grecs ont surpassé de beaucoup les meilleurs des historiens latins; si Tite Live n'avait d'autre but que de divertir ses compatriotes; si la part faite à Cicéron, à Senèque l'espagnol, à Plutarque le grec, n'est pas trop grande, dans un discours où il s'agit de montrer la connexion entre l'historiographie et le caractère du peuple romain. Mais je m'arrête, car je ne fais ici que signaler le caractère général du travail et n'écris pas un compte-rendu critique spécial.

La thèse latine qui a valu à M. A. W. van Geer le grade de docteur ès-lettres traite des sources où Plutarque a puisé en écrivant ses vies des Gracques [1]. Avant lui le même sujet avait occupé M. Heeren [2], M. H. Peter [3] et M. O. Heinrich [4]. Probablement personne ne croira plus, comme M. Heeren, que Plutarque a consulté pour ses biographies une foule d'auteurs, Cornelius Nepos, Fannius, Sisenna, Rutilius Rufus, les lettres de Cornélie à son fils Caius, etc. La question est surtout de savoir quel a été son guide principal. M. Peter (l. l. et *Historicorum Romanorum relliquiæ*, 1870, I, p. CCVI et suiv.) et M. Heinrich opinent pour Fannius; M. van Geer est convaincu que c'est Tite Live. Personne ne peut nier que les arguments qu'il met en avant ne soient assez concluants. La seule difficulté qui l'ait fait hésiter quelque temps, dit-il, c'est que Tite Live est ennemi, Plutarque au contraire partisan des Gracques. On ne peut se dissimuler la gravité de cette objection. En parlant de Cornelius Nepos, p. 54, de Rutilius Rufus, p. 33 et suiv., l'auteur fait valoir le même argument. Une autre observation qu'on pourrait faire, est que M. van Geer, qui connaît l'œuvre de M. Peter, citée ci-dessus, sur les fragments des historiens romains, aurait pu laisser à l'écart Krause, qu'il a consulté plus d'une fois.

Livres nouveaux. — Nous signalerons tout d'abord l'*Esquisse de la vie de Jean-Chrétien Baud*, écrite par M. P. Mijer [5], ancien gouverneur général des Indes Orientales. Malgré ce titre d'esquisse, l'ouvrage compte plus de sept cents pages d'un grand format. L'auteur

1. *Specimen literarium inaugurale de fontibus Plutarchi in vitis Gracchorum, quod pro gradu doctoratus summisque in philosophiae theoreticae et literarum humaniorum disciplina honoribus ac privilegiis in Academia Lugduno-Batava rite et legitime consequendis publico ac solemni examini submittet* Arie Willem van Geer, Lugduni Batavorum, 1878.

2. A. H. L. Heeren, *de font. et auctoritate vitarum parallelarum Plutarchi*, 1820, p. 131 et suiv.

3. Dr. H. Peter, *die Quellen Plutarchs in den Biographieen der Rœmer*, 1865, p. 93 et suiv.

4. O. Heinrich, *de fontibus et auctoritate Plutarchi in vitis Gracchorum*, 1865.

5. *Jean Chrétien Baud, geschetst* door Mr. P. Mijer, Utrecht, 1878.

comme le personnage dont il s'est fait le biographe ont tous deux exercé une grande influence sur les affaires des Indes Orientales. Dans sa jeunesse, Baud fréquenta d'abord une école d'artillerie; mais il suivit bientôt sa véritable vocation en servant comme cadet dans la marine. Le petit navire sur lequel il s'embarqua en 1807 faisait voile pour l'île de Java. Tout le voyage fut une série d'aventures qui ramenèrent Baud dans sa patrie après un court séjour au Brésil et en Amérique. Le retour de Baud coïncida avec l'annexion des Pays-Bas à la France. Par ordre du ministère de la marine de l'empereur Napoléon I^er^, Baud fut placé au mois de décembre 1810, en qualité d'enseigne de vaisseau, à bord de la frégate la *Méduse*, qui avait pour mission de transporter à Java le général Janssens, récemment nommé gouverneur général d'une partie des ci-devant possessions de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales. Dès qu'il y fut arrivé, il quitta la marine et devint employé civil. Lorsqu'en 1811 le gouvernement du gouverneur général Janssens fit place à celui des Anglais, Baud accepta un office dans la secrétairerie des Indes Orientales, qui lui fut offert par les nouveaux maîtres. En 1816, ces colonies furent rendues aux Pays-Bas et Baud devint secrétaire général du gouvernement sous le gouverneur général le baron van der Capellen. Vers la fin de l'année 1821, Baud, conformément à ses désirs, retourna dans sa patrie.

Pendant dix années, 1822 jusqu'à la fin de 1832, Baud habita les Pays-Bas. Ces années ne furent nullement pour lui un temps de repos. De temps en temps le gouvernement le consultait sur des questions relatives aux Indes Orientales. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la propagation de la bible dans l'île de Java. De même il jeta avec d'autres les fondements de la Compagnie Néerlandaise des bateaux à vapeur, établie à Rotterdam, et coopéra à la création de la Société de commerce Néerlandaise. En 1824, Guillaume I^er^ le revêtit de la charge de directeur des affaires des possessions des Indes Orientales, ressortissant au département de l'industrie et des colonies nationales. Ce poste lui donna lieu de prendre une part active à une réorganisation des finances et à l'institution de la banque Javanaise.

Cependant le gouverneur général des Indes Orientales, Jean van den Bosch, nommé après un interrègne de deux à trois ans successeur de van der Capellen, offrit et fit accepter en 1832 sa démission. Baud fut désigné pour le remplacer et revêtu du titre de gouverneur général *ad interim*. Cependant van den Bosch, pour qui la dignité de commissaire général avait été créée, lui prêta encore quelque temps son appui avant de retourner dans la mère-patrie. Baud maintint le

système des cultures [1], inauguré par J. van den Bosch, et dirigea l'administration des Indes Orientales jusqu'à l'an 1836. Revenu dans les Pays-Bas, il fut mis par le roi depuis le 1er janvier 1840 à la tête du département des colonies et, depuis le mois de juillet de la même année, à celui de la marine qui fut réuni pendant deux ans au premier. Quant au ministère des colonies, Baud en resta le chef jusqu'au mois de mars 1848, époque à laquelle le cabinet entier donna sa démission à cause de la résolution subite du roi Guillaume II d'acquiescer à un changement fondamental de la constitution. Parmi les mesures les plus importantes prises pendant les huit années que Baud présida à la conduite des affaires des Indes Orientales, il faut compter le règlement de la monnaie en 1846 et l'introduction d'une nouvelle législation civile en 1848. Le dernier acte de la vie de Baud nous le montre comme membre de la seconde chambre des États-Généraux. Il mourut en 1859, âgé de soixante-dix ans.

Voici en termes généraux le cadre de l'esquisse de M. Mijer, qui embrasse la vie si féconde d'un des plus grands hommes d'État de notre pays. Il va sans dire que le livre n'est pas seulement une biographie de Baud, mais qu'il contient aussi un aperçu d'une des époques les plus intéressantes de l'histoire des Indes Orientales elle-même.

L'année où a été publiée l'œuvre consacrée à la mémoire de Baud a vu paraître un ouvrage relatif à l'une des institutions qui honorent le plus l'esprit scientifique des Indes Orientales. A l'occasion de la fête séculaire de la Société des arts et des sciences de Batavia, célébrée en 1878, le président de cette Société, M. F. H. der Kinderen, a mis au jour le premier volume d'un mémoire, où il trace l'origine et le développement de cette institution [2]. Ce premier volume contient en sept chapitres l'histoire de sa fondation ; les lois qui la régissent ; nombre de particularités touchant sa direction, ses membres et ses assemblées générales ; enfin un aperçu des questions, proposées par la Société au concours, et des réponses couronnées. Ces questions se rapportent à l'agriculture, à la pêche, à la mécanique, à la médecine, à la littérature, aux fabriques. Ce qui intéresse surtout dans le pre-

1. Le système des cultures oblige les indigènes à travailler directement pour le gouvernement, qui devient de la sorte propriétaire de la terre, marchand et possesseur d'un monopole, ce qui le met en état de tirer en peu de temps beaucoup de productions des Indes et de les convertir en argent comptant.

2. *Het Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen gedurende de eerste eeuw van zijn bestaan*, 1778-1878, *Gedenkbœk, zamengesteld door den voorzitter van het genootschap*, M. F. H. der Kinderen. Deel I, Batavia, Ernst en

mier chapitre, ce sont les pages qui nous apprennent comment l'exemple de la mère-patrie, où vers le même temps naquirent plusieurs Sociétés du même genre, encouragea M. Radermacher, auteur principal de la fondation, à imiter ses compatriotes. Cinq gravures représentent l'édifice qui renferme la bibliothèque et les musées et où se tiennent les assemblées de la Société, et un fac-similé des signatures des fondateurs et des premiers membres de la direction; le livre est imprimé avec un grand luxe typographique et comprend une vingtaine de pièces justificatives.

Un 3e ouvrage, publié en 1878, est la biographie de M. Henri van Stralen, composée par M. D. van Akerlaken, sous le titre : *M. Henri van Stralen, notes tirées des papiers qu'il a laissés*[1]. M. H. van Stralen, partisan de la maison d'Orange, fut simultanément ou successivement échevin et membre de la magistrature d'Enkhuizen, membre des États de Hollande, avocat-fiscal près de l'amirauté de West-Frise, secrétaire du collège des députés (proprement dits « Gecommitteerde raden ») des États de Hollande pour la West-Frise, enfin membre des états généraux. C'est de 1775 jusqu'à l'an 1795 qu'il remplit ces différentes fonctions. Nous apprenons à connaître van Stralen comme un citoyen qui dans ces diverses charges a bien servi son pays, la Hollande septentrionale, surtout en matière de finances. Parmi les personnes que van Stralen fréquentait dans ces vingt années et avec lesquelles il était en correspondance, figure au premier rang le stadhouder héréditaire et capitaine-amiral-général Guillaume V. Le jugement de van Stralen sur le compte de Guillaume V (p. 30, 31) est beaucoup plus favorable que celui qu'on trouve ailleurs. Dans le vrai sens du mot, dit-il, le prince était pieux et vertueux ; personne ne connaissait mieux que lui les affaires de ce pays et ne connaissait mieux les véritables principes de la Constitution. De prime abord il concevait et savait déterminer ce qu'il y avait à faire. Seulement il n'était pas exempt dans les dernières années de son gouvernement, quant à l'exécution ou aux mesures à prendre, d'une certaine irrésolution.

Comme la plupart des magistrats, van Stralen fut privé de ses emplois sur la fin du mois de janvier 1795. Ce repos forcé prit fin en 1802, lorsqu'il fut de nouveau invité à devenir membre du collège des députés, auquel l'administration des affaires de la Hollande était confiée. En avril 1804 il entra au conseil des possessions asiatiques. Lors de l'arrivée du grand-pensionnaire Schimmelpenninck aux affaires en 1805, van Stralen fut nommé secré-

1. *Mr. Hendrik van Stralen, Aanteekeningen uit zijne nagelaten geschriften*, uitgegeven door Jhr. Mr. D. van Akerlaken, 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1878.

taire d'État des affaires intérieures. Ce fut en cette qualité qu'il dressa le projet de la loi sur l'instruction primaire du mois de février 1806. Au milieu de cette année un nouveau changement survint. Louis, frère de Napoléon, devenu roi de Hollande, ôta à van Stralen le poste de secrétaire d'État, mais lui assigna une place dans le Corps législatif. De plus van Stralen, tout en refusant plusieurs charges considérables qui lui furent offertes par le roi, fut un de ses principaux conseillers pour la direction des finances du royaume. Après l'annexion du royaume de Hollande à l'empire, il s'abstint également de tout emploi public, mais accepta une pension annuelle de 6,000 fr.

Lorsque s'annonça la chute prochaine de Napoléon, van Stralen assista aux assemblées préalables, convoquées par van Hogendorp et autres, qui donnèrent le signal de la résurrection. C'est à ces tentatives infructueuses qu'il se borna. Il ne prit pas part aux efforts, couronnés d'un meilleur succès, qui amenèrent la délivrance du pays. Pourtant il approuva le mouvement et fut parmi les membres du gouvernement provisoire. Après l'inauguration du prince souverain Guillaume, van Stralen quitta en 1814 le ministère et devint membre des états généraux, en 1815 membre de la première chambre des mêmes états. Au mois de novembre 1822, la mort enleva à notre patrie ce citoyen, que M. van Akerlaken nomme à juste titre un homme fort instruit, actif, énergique. A l'inverse de M. Valeton (voyez ci-dessus, p. 424), l'auteur s'est abstenu d'interrompre le cours de son récit en y insérant ses propres opinions. Mais parvenu à la fin de l'ouvrage, il se prononce librement sur le caractère et les qualités de van Stralen. Son opinion à cet égard diffère entièrement de celle de l'auteur qui, sous le pseudonyme d'Eleutherophile, a écrit en allemand une série de lettres[1], dans lesquelles il touche cette matière et qualifie van Stralen de Tartuffe et de pharisien. Quant à nous, nous préférons le jugement de M. van Akerlaken. Son livre, qui renferme beaucoup de documents remarquables et contient des pièces justificatives, est une contribution importante à l'histoire de notre patrie.

Le dernier ouvrage que je veux du moins signaler en passant est le premier volume de la nouvelle édition de l'*Histoire des Pays-Bas*, de feu M. van Kampen, publiée par M. Wenzelburger

1. *Vertraute Briefe wæhrend eines Durchflugs durch einen Theil der nærdlichen Provinzen des Kœnigreichs der Niederlande im Sommer des Jahres* 1817, Germania, 1818, III, p. 227 et suiv. — Selon quelques-uns l'auteur est Strick van Linschoten; selon d'autres ce n'est pas lui.

dans la collection des histoires des États de l'Europe de Heeren et Ukert [1]. M. Wenzelburger nous apprend dans la préface que son livre est plutôt un ouvrage tout à fait neuf qu'une seconde édition du travail de son prédécesseur ; que ce n'est pourtant qu'un ouvrage de seconde main ; qu'il a placé au premier plan l'histoire de la civilisation et a renfermé le reste dans des bornes plus étroites. La raison qui l'a empêché de s'adresser aux sources elles-mêmes ne nous a pas paru concluante. Si l'auteur y avait eu recours, le lecteur y aurait gagné. Il aurait su d'où proviennent les différentes parties du livre, ce qui à présent n'est que rarement indiqué. M. Wenzelburger estime les fréquentes citations superflues : ceux qui sont au fait des choses n'en ont pas besoin. Mais ce n'est nullement pour cette classe de lecteurs que le livre a été écrit. En comparant son travail à celui de M. van Kampen, on regrette que l'auteur ait cru devoir se servir d'une méthode autre que celle de cet écrivain, qui avait l'habitude d'accompagner ses affirmations de preuves et de nombreux renvois aux sources.

Sauf cette remarque, il semble qu'il n'y a que peu d'observations de détail à faire. Ce qui m'a sauté aux yeux, c'est que M. Wenzelburger (p. 24) cherche encore, à la suite de Montesquieu et malgré les travaux de M. Roth, l'origine du système féodal dans l'habitude des Germains de suivre un chef qui avait formé le projet d'entreprendre une expédition ; que la signification du nom du peuple des Francs serait selon lui (p. 26) « homme libre, » etc. Je ne sais aussi si les causes de la guerre entre les Suisses et le duc de Bourgogne, Charles le Hardi, sont si bien éclaircies (cf. Vaucher, *Causes et préliminaires de la guerre de Charles le Téméraire contre les Suisses*, *Revue hist.*, mars-avril 1877, p. 297 et suiv.) qu'on puisse affirmer avec l'auteur (p. 347, 348) que l'ambition du dit duc n'y soit pour rien. Mais trêve de remarques. Le livre est d'une composition facile et agréable et répond en général à ce qu'on devait en attendre.

J.-A. Wijnne.

1. Geschichte der Europæischen Staaten, herausgegeben von A. H. L. Heeren, F. A. Ukert und W. von Giesebrecht : *Geschichte der Niederlande* von K. Th. Wenzelburger, Gotha, 1879, I.

LE QUATRIÈME

CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE COPENHAGUE.

Du 4 au 6 juin dernier, on a célébré le quatrième centenaire de l'Université de Copenhague. On avait eu d'abord l'idée d'inviter à cette fête les Universités étrangères, mais cette idée fut abandonnée, quand, il y a quelques mois, le traité entre la Prusse et l'Autriche annula le § 5 du traité de Prague. Sous la douloureuse impression causée par cet événement politique, on a préféré célébrer le jubilé seulement comme fête nationale. Néanmoins des députations volontaires ont été envoyées par toutes les Universités des pays scandinaves et par l'Université de Helsingfors. On a reçu beaucoup de félicitations des Universités et des écoles supérieures de l'étranger, du ministre de l'Instruction publique en France, etc.

A cette occasion, l'Université de Copenhague a publié une série d'ouvrages, parmi lesquels nous remarquons celui de M. Henning Matzen, professeur de droit, « l'histoire des droits et de la constitution de l'Université de Copenhague, 1479-1879 », ouvrage fait d'après des recherches approfondies dans les archives de l'Université (2 gros vol.). Les cinq facultés ont publié chacune un volume; celui de la faculté de théologie contient une « Histoire des Luthériens en France, 1524-1526 », par le prof. Steyr, d'après des recherches faites aux Archives nationales de Paris. Nous notons dans celui de la faculté de philosophie : « les opinions de Ludvig Holberg sur l'état et sur la politique », par Edv. Holm; dans celui de la faculté de médecine : « l'origine et les premiers temps de notre faculté de médecine », par M. Panum.

De nombreux ouvrages ont été dédiés à l'Université à l'occasion de cet anniversaire; ainsi l'Université de Christiania, fille de celle de Copenhague (fondée en 1811), a envoyé deux volumes, dont l'un porte le titre « Histoire de Norvège sous Christian I, 1448-1458 », par M. L. Daae; la Bibliothèque royale de Copenhague, des « études sur le fragment de Saxo, trouvé à Angers », par M. C. Bruun; la commission Arnæ-Magnæique a publié un manuscrit de la loi d'Islande Grágás, par les soins de M. Finsen. Dans le volume envoyé par l'Institut Carolin Medico-Chirurgique de Stockholm, nous notons l'édition de l'ouvrage de médecine d'Olaus Martini, par M. Broberg. M. Charles Graux, sous-bibliothécaire de l'Université de Paris, a envoyé des « Notices sommaires sur les manuscrits grecs de la grande Bibliothèque royale de Copenhague ».

Avant la fête, un assez grand nombre de *candidati* ont écrit et soutenu des thèses afin d'être promus au doctorat à la grande cérémonie de la fête; en Danemark ces thèses forment très souvent des volumes assez considérables (200 pages et plus). Nous notons entre autres le livre de M. C. L. Nielsen, « Apollonius de Tyane et sa biographie par Philostrate »; et ceux de MM. Kr. Kaalund, « Description historique et topographique de la partie de l'Islande appelée Nordlændinge-Fjærding »; et M. Fenger, « Histoire de Hans Egede et de la mission en Grœnland, 1721-1760 ». La marque particulière de sympathie accordée à l'Université de Copenhague par le gouvernement français, qui a conféré au célèbre philologue, M. Madvig, la croix de grand-officier de la Légion d'honneur, a été accueillie en Danemark avec une vive émotion.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Forschungen zur Geschichte des Achaeischen Bundes, 1er Theil : Quellen und Chronologie des Kleomenischen Krieges, von Dr. M. Klatt. Berlin, 1877. 134 p. In-8°.

Après une introduction (pages 1-5), les sources de l'histoire de la guerre de Cléomène sont étudiées dans le chapitre I (p. 6-39). Parmi les sources originales, les plus importantes sont Phylarchos, admirateur de Cléomène, et Aratos, dans ses ὑπομνήματα. M. Klatt montre que cet ouvrage d'Aratos n'est pas, comme l'a prétendu Kœpke, un recueil d'anecdotes mises bout à bout, mais de véritables mémoires, rédigés d'après un plan d'ensemble. Aratos n'est pas toujours exact, et Polybe a eu tort de le suivre ; mais, à partir de 223, Polybe est la meilleure source. Jusqu'à 223, nous avons Plutarque, très-peu sûr pour la partie chronologique ; dans sa vie d'Aratos, Plutarque, avec les mémoires d'Aratos, a surtout mis Phylarchos à profit ; dans sa vie de Cléomène, il ne s'est guère servi que de Phylarchos. — Le ch. II (p. 40-90) contient le récit de la guerre. Ici encore on devra considérer comme acquis les résultats auxquels l'auteur est arrivé, surtout en ce qui concerne la stratégie d'Aratos (p. 63 et suiv., et app. 3, p. 122 et suiv.) ; cependant, la phrase de Plutarque, Arat. 40 : ἐξουσίαν ἀνυπεύθυνον λαασών ne paraît pas encore expliquée par l'auteur d'une façon suffisante. Il y aurait là une contradiction avec Polybe. L'appendice 1 montre que l'inscription d'Arcadie publiée en 1874 par M. Foucart ne se rapporte pas, comme celui-ci le croit, à l'époque de la guerre de Cléomène, mais remonte plus haut.

Ad. Holm.

Essai sur l'administration des provinces romaines sous la République, par E. Person. Paris, Thorin, 1878, in-8° de 384 p. — Pr. : 8 fr.

Les divers chapitres de cet ouvrage ont les titres suivants ; je les cite pour indiquer les questions qui y sont traitées. Chap. I, formation successive des provinces ; ch. II, réduction et organisation des provinces ; ch. III, les provinciaux (personnes, choses, institutions) ; ch. IV, charges et tributs ; ch. V, les gouverneurs ; ch. VI, législation et justice à l'égard des provinciaux.

Le premier est de tous le plus faible : il aurait fallu ou bien le supprimer, ou bien le remanier entièrement. J'aurais souhaité par exemple

que M. P. eût recherché comment Rome fut amenée à s'étendre et comment elle y réussit; si c'est en vertu d'un dessein prémédité qu'elle recula sans cesse ses frontières, ou si chez elle l'esprit de conquête ne fut qu'une forme de l'esprit de conservation, quelles causes favorisèrent ses progrès, comment le parti aristocratique se déclara presque partout pour elle, par quels procédés elle affaiblissait ses ennemis avant de les attaquer, par quel habile mélange de menaces et de promesses elle paralysait d'avance leurs efforts en réglant d'ordinaire sa conduite à l'égard des vaincus d'après celle qu'ils avaient tenue eux-mêmes durant les hostilités. L'étude attentive de ces différents points aurait présenté, à ce qu'il semble, un vif intérêt; car, en nous faisant toucher du doigt les ressorts de la politique du Sénat, elle nous eût fait voir comment s'éleva l'édifice de la grandeur romaine. Par malheur, ce n'est pas ainsi que M. P. a conçu son sujet. Il a passé successivement en revue toutes les contrées dont les Romains se sont emparés avant César, et il s'est borné à noter pour chacune d'elles les circonstances qui en ont déterminé l'annexion, et la date où elle a eu lieu. Cette exposition décousue, souvent confuse, et toujours incomplète, ne laisse aucune idée nette dans l'esprit, et renferme de nombreuses erreurs dont voici les principales.

P. 3. Le mot *provincia*, dit M. P., « a désigné à l'origine, et tant qu'a duré la forme républicaine, autre chose que ce que pouvaient entendre par là les Romains de l'empire et ses écrivains. » Il y a ici une légère inexactitude. Déjà, vers la fin de la république, ce mot était employé dans son acception géographique et désignait un territoire nettement délimité. — P. 4. Il n'est pas probable que *provincia* vienne de *pro vincere* ou *pro vincire*. — P. 8, note 4 : « La *provincia* ne s'applique qu'à la puissance militaire et judiciaire, qui se rattache directement à l'*imperium*. » C'est là, je le sais, l'opinion commune, celle notamment que soutient Mommsen (*Die Rechtsfrage*, p. 5-6). Pourtant Tite-Live, dont la langue est si précise, appelle *provincia* le soin de tenir les comices (35, 20 ; cf. 24, 10), et certains textes de lois appellent de même la garde du trésor dévolue aux questeurs (Giraud, *Enchirid. juris rom.*, p. 591, 611); enfin Cicéron parle de la *provincia aquaria* (*In Vatin.* 5, 12 ; cf. *Schol. Bob.* p. 316). — P. 10. M. P. place « autour de 240 » la réduction officielle de la Sicile en province, et l'annexion définitive en 212, à l'époque où le royaume de Hiéron disparut. Mais Solin (5, 1) dit que la Sicile devint province romaine lorsque C. Flaminius y fut envoyé comme préteur, et celui-ci fut consul en 223 et préteur en 227. (Klein, *Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des Rom. Reichs* ; Bonn, 1878; I. 1, 11 et 199.) — P. 11-12. La Sardaigne et la Corse « furent, dans le premier moment, occupées soit par des préteurs spéciaux, soit par des officiers en sous-ordre, jusqu'à ce que (227) s'imposa la nécessité de créer pour ces territoires un véritable proconsulat. » Le texte de Solin, cité plus haut, atteste que la Sardaigne fut province romaine à partir de 227 et qu'elle eut pour premier préteur

M. Valerius. En 225 une révolte y amena un des consuls ; mais, dans la suite, elle ne cessa pas d'être gouvernée par des préteurs. (Voir Klein, op. cit. 199-200.) — P. 14 sq. Sur la politique des Romains envers les Grecs, la thèse de M. Fustel de Coulanges (*Polybe*, Amiens 1858) aurait fourni à M. P. de précieux renseignements ; faute de ce secours, il a mal apprécié la conduite des uns et des autres. — P. 29-30. M. P. prétend que jusqu'à Sylla la Cisalpine n'était pas une province distincte et qu'elle était régie avec l'Italie par un des consuls en charge. Zumpt au contraire suppose que la division ne s'opéra qu'en 59 (*Studia romana*, 70). Il eût fallu démontrer que cette dernière hypothèse est fausse. Pour cela il suffisait de remarquer que la Cisalpine seule échut à C. Antonius en 63 (Plut. *Cic.* 12 ; Cic. *in Pis.* 2), à C. Cassius Varus en 73 (Plut., *Crassus* 9), et à Lucullus en 74 (Plut. *Lucullus* 5), pour être administrée après leur consulat. M. P., qui attribue à Sylla la réforme rejetée par Zumpt à l'année 59, aurait dû essayer de prouver que réellement il en est l'auteur; il ne l'a point fait, et je crois qu'en effet les textes manquent; tout ce qu'on peut dire, c'est que Lepidus, consul en 78, eut probablement la Cisalpine et son collègue l'Italie (App. *De b. c.* I, 107; Plut. *Pomp.* 16). — P. 31. Les projets d'Hannibal après Zama ne paraissent pas avoir été aussi désintéressés que l'imagine M. P. ; il est à présumer qu'il visait à la dictature, et que ce fut là une des causes de son exil. — P. 34 sq. Tout ce paragraphe devrait être rectifié à l'aide de Desjardins, *Géog. de la Gaule rom.*, II, 282 et suiv.).— P. 37. En 44, Lepidus avait la Narbonnaise ; quant à la Gaule Chevelue, elle était partagée entre Plancus et Hirtius, qui la faisait gouverner par ses légats (Zumpt, 91). — P. 42. Cicéron fut proconsul de Cilicie non en 54, mais en 51-50. — P. 44. Cyrène fut léguée au peuple romain par Apion en 96 ; mais elle ne fut réduite en province qu'en 65, et non en 75. — P. 46. Métellus triompha de la Crète en 62 (C. I. L., I. 460 et 463) ; cette île ne fut donc pas annexée en 68.

Avec le chapitre II commence le sujet véritable du livre de M. P. ; je veux dire l'étude de l'administration provinciale pendant la période républicaine. M. P. a dépouillé avec soin Tite-Live et Cicéron ; il a surtout tiré un excellent parti des Verrines. Mais il s'est trop peu servi d'Appien, de Polybe, de Plutarque, de Dion Cassius, qui pourtant sur ces matières abondent en renseignements. Il a oublié de consulter beaucoup d'ouvrages de seconde main qui lui auraient appris bien des faits et suggéré bien des idées. Enfin il a entièrement négligé les monuments épigraphiques, et c'est là chez lui une lacune fort regrettable. N'est-il pas étrange qu'il paraisse ignorer le texte du sénatus-consulte de Thisbé et le commentaire de M. Foucart, celui de la lex Antonia de Termessibus, de la loi agraire de l'an 111, de la sentence rendue en 117 par les deux Minucius, de la lex Acilia repetundarum, et tant d'autres qu'il aurait dû étudier de près? Pourquoi aussi s'est-il refusé à faire usage de la lex Julia municipalis et des bronzes d'Osuna, deux documents d'une importance capitale pour la connaissance des municipes

et des colonies ? C'est fermer les yeux à la lumière que de laisser de côté de pareils documents. On objectera peut-être que ces lois, ayant été portées pendant la dictature de César, sont postérieures à la république. Mais assurément César n'a pas inventé tous les règlements qu'elles renferment ; si sur quelques points il a innové, le plus souvent il a respecté la tradition, et il est permis d'affirmer que ses lois municipales et coloniales différaient peu, dans leurs dispositions essentielles, de celles qui étaient en vigueur avant lui ; elles peuvent donc nous éclairer même sur la période qui l'a précédé.

M. P. juge sévèrement la conduite des Romains envers les provinciaux sous la république. Par une contradiction singulière, il leur accorde de grands talents politiques, et en même temps il s'efforce de démontrer qu'ils semblaient s'appliquer à rendre leur joug insupportable. On croirait, à l'entendre, que les préteurs et les proconsuls étaient de vrais brigands, que l'administration n'était alors rien de plus que l'art de piller et de s'enrichir, que les gouverneurs ne songeaient ni ne travaillaient à autre chose, et que la domination romaine, du moins à cette époque, fut funeste au monde. Jadis c'était l'empire qu'on attaquait ; aujourd'hui c'est à la république qu'on s'en prend. On oppose volontiers ces deux régimes l'un à l'autre, et l'on se plait à critiquer d'autant plus le second que l'on exalte davantage le premier. Comme il est établi que l'empire administra bien les provinces, on veut que la république les ait fort mal administrées ; pour apprécier les hommes de ce temps-là, on se refuse à entrer dans leurs idées, et on ne se demande pas si en somme le mal qu'ils faisaient aux peuples soumis n'était pas largement compensé par les avantages qu'ils leur procuraient. Il serait pourtant nécessaire d'en finir avec ces exagérations. On oublie trop que l'empire a eu de mauvais gouverneurs et que la république en a eu de bons, que certains empereurs se laissèrent aller à des excès plus graves encore que ceux d'un Verrès ou d'un Salluste, que les troubles provoqués par les légions et par les candidats au trône étaient un fléau beaucoup plus redoutable que les exactions d'un proconsul, et que les révoltes tentées par les provinciaux attestent l'étendue des souffrances que parfois ils enduraient. Sans doute les fonctionnaires impériaux volaient moins que jadis les républicains ; mais l'impôt officiel était bien plus lourd, et les charges effectives qui pesaient sur les provinces étaient à peu près les mêmes. S'il est vrai qu'avant comme après Auguste, les provinciaux aient eu souvent à se plaindre, il est vrai aussi qu'en général sous la république la domination romaine ne leur paraissait point odieuse ; loin de la fuir, ils couraient au devant d'elle. Dans la plupart des cas, en effet, les peuples se trouvaient placés non entre l'indépendance et la sujétion, mais entre deux formes de la sujétion, celle dont les menaçaient leurs voisins, et celle dont les menaçait Rome ; il s'agissait pour eux de savoir non s'ils demeureraient libres, mais jusqu'à quel point ils seraient asservis. Or, le Sénat n'usait presque jamais de tous les droits que lui conférait la conquête. Il

pouvait, en vertu des idées anciennes, confisquer les terres des vaincus, détruire leurs temples et leurs maisons, abolir leurs lois, les transporter en masse sur d'autres points de l'empire, les réduire même en esclavage. Mais, sauf des cas fort rares, il se montrait indulgent; il laissait aux cités une certaine autonomie; il ne les dépouillait ni de leurs institutions, ni de leurs magistrats; et il leur abandonnait soit la propriété, soit la jouissance d'une bonne partie de leur sol. Bien plus, il offrait à toutes, même à celles qui avaient d'abord mérité d'être frappées rudement, l'espoir d'une condition meilleure, et peu à peu il leur accordait des privilèges qui finissaient par les assimiler à la métropole. Il leur assurait surtout les bienfaits de la paix. Dans ces républiques antiques où la vie municipale était si active, les discordes civiles amenaient à leur suite des maux proportionnés à l'ardeur des passions; les factions ne se disputaient pas seulement le pouvoir, elles se faisaient des guerres d'extermination; l'exil, la confiscation, la mort étaient les châtiments ordinaires des minorités; et, comme dans les états libres les majorités sont toujours passagères, chacun avait à redouter dans l'avenir le sort qu'il infligeait aux autres. Sous les Romains tous ces abus disparurent. La liberté municipale, là où elle fut conservée, cessa d'être dangereuse, car partout le Sénat donna la prépondérance à l'aristocratie; et, là où elle fut supprimée, on eut du moins la consolation d'obéir à une autorité étrangère et impartiale, non à une faction locale. Ce fut avec plaisir qu'on sacrifia l'indépendance à la sécurité, et qu'après tant d'agitations on se reposa dans les délices de la « paix romaine. » Les injustices dont on souffrit encore ne furent rien au prix de celles dont on avait jadis souffert, et l'on trouva dans le régime nouveau des avantages que jusque-là on n'avait presque pas connus. S'il en fut ainsi, il faut avouer que la conquête romaine inaugura pour les provinciaux une ère de progrès, et que l'administration du Sénat républicain fut à leurs yeux un grand bien. A cet égard, les empereurs se bornèrent à poursuivre son œuvre; leur seul mérite fut de marcher d'un pas plus rapide peut-être qu'il n'aurait fait dans la voie où déjà l'on s'était engagé avant lui.

A cette critique générale de la méthode et de l'erreur fondamentale de M. P., je joindrai quelques observations sur des points de détail.

P. 54. Les mots *auctoritas patrum* n'ont pas le sens qui leur est ici attribué. — P. 60. A son retour d'Asie, Pompée n' « éprouva pas le besoin » de demander la ratification de ses actes; il y fut contraint par la constitution; sans cette formalité ils auraient pu être tôt ou tard annulés. Il rencontra des résistances, et c'est pour les vaincre qu'il forma le triumvirat. — P. 75. César quitta son gouvernement des Gaules non en 50, mais au commencement de 49. Sur la division de la Transalpine en deux provinces, cf. Zumpt, 91. — P. 77. A l'appui de ce chiffre, il eût été bon d'indiquer le texte de Suétone et celui d'Eutrope. — P. 93. Où est le texte attestant que les colonies, même en dehors de l'Italie, étaient administrées « sous les auspices des

consuls de Rome et des préteurs, » et que probablement il y avait là aussi « des patriciens et des plébéiens? » — P. 109. M. P. pense que la lex Julia municipalis s'appliquait à la seule Italie; il aurait dû au moins mentionner l'opinion contraire de Mommsen. — P. 121. Philomètor fut chassé d'Égypte par Evergète, non en 164, mais de 159 à 157 (Liv. epit. 47). L'exemple de Ptolémée Aulète aurait montré beaucoup mieux la faiblesse de ces rois d'Orient clients de Rome. — P. 148. Sur le nombre des *negociatores* qui se répandaient dans les provinces, il fallait rapprocher Foucart, *Sénatusc. de Thisbé* (arch. des miss. 2e série, tome VII, 368-369). — P. 150. Le sens de Cic. *ad fam.* XIII, 55 et non XIII, 52, est forcé par M. P. — P. 151-152. Ce passage sur les lois frumentaires est très incomplet; la loi de Saturninus fut bientôt abolie. — P. 165. La loi Antonia de Termessibus aurait permis à M. P. de déterminer plus nettement la condition des alliés. — P. 178, note. Ce n'est pas la loi du tribun C. Messius qui passa, mais celle des consuls, laquelle était plus modérée (Plut. *Pompée* 49; Cic. *ad Att.* IV, 1). — P. 234. C'était la loi Sempronia qui réglait ces matières; M. P. ne la cite pas. — P. 244. « Le caractère du Sénat, dit-il, est l'*auctoritas*. » On sait que l'expression *Senatus auctoritas* désignait un sénatus-consulte frappé du véto tribunicien. — P. 248. Ce paragraphe, consacré à la « durée des fonctions provinciales, » présente des erreurs graves qu'il serait trop long de rectifier ici. — P. 249. On peut prouver, je crois, que la loi Trebonia ne prorogea le gouvernement de César dans les Gaules que pour une période de trois ans, non de cinq. — P. 251. Il ne paraît pas que César ait réclamé au Sénat en 59 la Transalpine; c'est le Sénat qui spontanément la lui donna, de peur qu'il ne l'obtint du peuple. — P. 252. « Les Romains, qui avaient renversé le pouvoir d'un seul, pour fonder soi-disant la République, n'ont réussi pendant 500 ans qu'à transformer le forum en champ clos. » J'ai peine à comprendre cette phrase; je ne saisis pas mieux celle de la page 355 sur le mot *jus*. — P. 269. Les gouverneurs entraient en charge non le 1er mars, mais le jour où ils pénétraient dans leur province, et, quoi qu'en dise M. P., p. 276, cette règle ne fut pas établie par la loi Pompeia de l'an 52. — P. 319. Parmi les royaumes d'Orient qui échurent au peuple romain par héritage, M. P. oublie de citer l'Égypte qui lui fut léguée par le testament d'Alexandre II, mort en 81. — P. 360. La loi *Junia* eut sans doute pour auteur M. Junius Silanus, qui fut consul en 109. La loi *Acilia*, dont le texte se trouve au C. I. L., I. 58-63, réclamait une minutieuse analyse. La loi Servilia est de l'an 111.

Paul Guiraud.

A. Debidour, **De Theodora Justiniani Augusti uxore.** — Paris, Thorin, 1877, in-8° de 70 p.

M. Debidour a essayé de réhabiliter Théodora. Dans le premier cha-

pitre, il détermine le degré de confiance que méritent Procope et les autres écrivains qui ont parlé d'elle; dans les suivants, il examine successivement sa vie privée, sa conduite politique et religieuse. Il en use à l'égard de ses détracteurs avec une parfaite loyauté; il ne dissimule aucune des accusations dont elle a été l'objet, et si quelques-unes, en très petit nombre du reste, lui paraissent fondées, il l'avoue sincèrement. Mais le plus souvent il s'efforce de démontrer, par une étude attentive des textes, qu'elle a été calomniée, et il faut reconnaître que sur certains points ses preuves semblent irréfutables. Le malheur est que parfois les arguments directs, j'entends ceux que l'on tire des textes, lui font défaut, et dans ce cas il est obligé de recourir à des arguments moraux qui sans doute ont leur valeur, mais qui en même temps sont moins propres à entraîner la conviction. Ainsi, après avoir lu la thèse de M. D., on doute encore que Théodora ait eu une part aussi active qu'il le dit au gouvernement de l'État, et que, favorable à l'hérésie d'Eutychès, elle ait toujours conservé en matière religieuse l'impartialité qu'il lui attribue.

The relations between ancient Russia and Scandinavia and the origin of the russian state. Three lectures delivered at the Taylor institution, Oxford, in may 1876, in accordance with the terms of Lord Ilchester's bequest to the University, by Dr Vilhelm Thomsen, professor of comparative philology in the University of Copenhagen, member of the royal danish Academy of sciences, etc. — Oxford and London, James Parker and Co. 1877. VII-150 p. In-8°.

En lisant ce titre, on peut se demander comment un professeur de l'université de Copenhague a été amené à faire des cours à Oxford et à les publier en anglais. L'avant-propos nous renseigne à cet égard : M. Thomsen, qui est l'un des linguistes les plus profonds du Nord et particulièrement versé dans les langues scandinaves, finnoises et slaves, a été invité par les curateurs de l'institution Taylor à traiter un sujet de sa spécialité, en se conformant aux dispositions du legs alloué à cet établissement par lord Ilchester, pour encourager l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des peuples slaves. Il a pris pour objet de ses conférences la fondation de l'empire de Russie par des Scandinaves, sujet d'un intérêt général et qui lui permettait d'utiliser ses connaissances spéciales. Ayant à parler devant un auditoire peu initié aux travaux publiés par les savants du Nord sur la matière, il a dû répéter beaucoup de choses connues depuis longtemps. La partie la plus neuve de son travail est celle où il explique, avec une rigoureuse précision scientifique, la plupart des noms russes, tant des cataractes du Dniéper que d'une centaine de personnages cités dans de vieux documents. Ces noms, complètement différents des noms slaves, se

ramènent assez facilement à une forme norraine, et M. Thomsen, à l'exemple de beaucoup de ses prédécesseurs, en conclut que les Russes primitifs étaient des Scandinaves ; il va même plus loin : de ce que beaucoup de ces noms sont spéciaux à la Suède, il induit que les compagnons de Rurik étaient originaires de ce pays. Prudentius, évêque de Troyes, dit en effet dans les Annales de Saint-Bertin, sous l'année 839, que l'empereur d'Orient, Théophile, envoya à Louis le Pieux des gens qui prétendaient appartenir à la nation des Rhos, mais que l'on reconnut être des Suéons (Suédois) [1]. La question est maintenant de savoir à quelle branche des Suédois se rattachaient les Rhos, car on en trouve de temps immémorial en trois contrées : en Suède, sur les côtes de la Finlande et dans les iles voisines de l'Esthonie. M. Thomsen se prononce pour la première alternative et il rapproche le mot « Russe » des anciens mots norrains : *roths-men* et *roths-karlar*, (rameurs, marins, pêcheurs). Cette étymologie peut être acceptée, mais elle ne prouve pas, M. Thomsen l'avoue, que le Roslagen ou côte de l'Upland en Suède, dont le nom est à la vérité de même origine, mais trop récent, soit le berceau des Rhos. On peut donc penser avec beaucoup d'écrivains sérieux, et notamment avec l'historien norvégien P. A. Munch, que les Rhos étaient les derniers débris des Roxolans, peuples de la Sarmatie, que les auteurs classiques signalent tantôt dans le bassin de la mer Noire, tantôt dans celui de la Baltique. Après les grandes migrations, ils habitaient exclusivement près des rives de celle-ci. Leur nom affectait deux formes, selon qu'on le composait avec un mot scandinave (*man*, homme, d'où *Rosomon*) ou qu'on y ajoutait la désinence finnoise *lainen*, qui entre dans les noms ethniques (*Ruotsalainen*, avec l'ancienne orthographe *Ruoxalainen*, en esthonien *Roxlane*). La dernière forme est encore en usage chez les Finnois et s'applique à la population scandinave aussi bien du grand-duché de Finlande que de la Suède propre. Il nous semble donc que M. Thomsen a eu tort de nier la parenté des Russes primitifs avec les Roxolans qu'il regarde, sans preuves, comme un peuple iranien. Au reste, ce n'est qu'un point de détail dans son ouvrage d'ailleurs bien fait, où il parle successivement des habitants de l'ancienne Russie et de la fondation des États russes; de l'origine scandinave des anciens Russes; de la dénomination et de l'histoire de l'élément scandinave en Russie, enfin des vieux noms russes. Dans l'appendice il montre, d'après un mémoire du professeur hollandais C. G. Cobet, que les noms des cataractes du Dniéper n'ont pas toujours été correctement reproduits dans les éditions de Constantin Porphyrogénète, et il donne une nouvelle explication de plusieurs de ces noms rectifiés ; car c'est en résumé la question philologique qu'il traite spécialement dans cet ouvrage.

E. Beauvois.

1. Pertz, *Monum. Germ. hist. Scriptores*, I, p. 434.

Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386), accompagné de chartes et documents inédits, par J. SIMONNET. — Ouvrage couronné et publié par la Société historique et archéologique de Langres. Langres, Firmin Dangien, 1877. XXXIII-342 pages in-8°.

C'est à l'historien de saint Louis que la famille de Joinville doit sa célébrité ; cependant, avant de produire le plus grand écrivain français du moyen âge, elle tenait parmi la noblesse de Champagne un rang qui à lui seul justifierait les recherches dont son histoire a été l'objet. Le nom de Joinville ne doit pas d'ailleurs nous faire oublier que si des recherches patientes permettent d'établir la suite des aïeux de l'historien, elles n'apprendront rien sur leur caractère, rien qui puisse ajouter à ce que leur descendant nous a transmis à cet égard sur lui-même et sur eux.

Rien de plus obscur que l'histoire des premiers seigneurs de Joinville. Pour eux, comme pour des seigneurs plus puissants, la rareté des documents, la difficulté que présente leur interprétation, empêche de rien affirmer, et les érudits qui se sont occupés de la question ne paraissent pas être arrivés à des résultats absolument certains. Le travail le plus sérieux dont la généalogie de Joinville ait été l'objet jusqu'à ces derniers temps, est celui dont Ducange enrichit sa belle édition de l'*Histoire de saint Louis*, travail où il déploya ses qualités ordinaires d'érudition et de clarté. Mais il ne put entièrement débarrasser cette généalogie des fables dont l'avaient ornée ses prédécesseurs. Malheureusement pour lui, la seigneurie de Joinville avait fini par échoir à la maison de Lorraine, et les historiens de cette famille n'avaient pas manqué cette occasion de donner carrière à leur féconde imagination.

Cette question vient d'être traitée à la fois par deux érudits. Pendant que M. Simonnet préparait l'ouvrage qui fait l'objet de cet article, M. F. Delaborde présentait en 1877, comme thèse à l'École des chartes, une étude sur *les sires de Joinville de la maison de Joinville* [1]. Les deux travaux ont été faits indépendamment l'un de l'autre et sont arrivés à des conclusions semblables, touchant l'origine des sires de Joinville. On peut donc tenir leurs résultats pour définitifs.

Ainsi que M. Simonnet, M. Delaborde regarde comme le premier seigneur de Joinville Étienne de Vaux, qui vivait dans le premier quart du XI^e^ siècle. Les documents qui parlent de lui sont assez peu nombreux ; Albéric des Trois-Fontaines, dans un passage, dont le dernier éditeur, M. Scheffer-Boichorst, n'a pu retrouver la source, raconte son mariage avec la sœur du comte de Brienne, Engelbert ; le même événement est rapporté avec quelques variantes dans une charte de Dudon, abbé de Moutier-en-Der. Constructeur du château de Joinville, Étienne parait avoir été un puissant seigneur, dont l'alliance méritait d'être

1. La thèse de M. Delaborde est restée inédite ; nous la connaissons par les *Positions* publiées par la promotion de 1877, in-8°, Paris, p. 9 et suiv.

recherchée par le comte de Brienne, et dont l'abbaye de Der crut devoir acheter la protection. A quelle famille appartenait-il, c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Ducange le rattachait sans aucune preuve à la famille de Broyes, dont les Joinville portaient les armes; les généalogistes antérieurs, dévoués à la famille de Guise, le passaient sous silence, et faisaient du premier sire de Joinville le propre père de Godefroy de Bouillon, manière ingénieuse de justifier les prétentions de leurs patrons à la couronne de Jérusalem. M. S. incline à rattacher Étienne à la puissante famille des seigneurs de Neufchâteau, et l'identifie avec un certain *Stephanus de Novocastello*, dont l'évêque de Toul, Hermann, eut fort à se plaindre. En effet, le fils d'Étienne de Vaux s'appelle dans un texte postérieur *Goffridus de Novocastro*. Cette opinion, qui en dehors de toute preuve contraire nous paraît assez acceptable, est rejetée par M. Delaborde, qui voit dans le nom de *Novum Castrum* un surnom populaire donné à la nouvelle forteresse bâtie par Étienne et habitée par Geoffroy.

M. S. admet, sans la discuter, l'assertion d'Albéric des Trois-Fontaines, qui fait des trois premiers sires de Joinville des comtes de Joigny ; Étienne de Vaux, ayant épousé Adélaïde, sœur d'Engelbert II, comte de Brienne, veuve du comte de Joigny, aurait possédé ce comté et l'aurait transmis à son fils et à son petit-fils. M. Delaborde rejette avec raison le témoignage d'Albéric; en effet, le comté de Joigny dut revenir au fils d'Adélaïde et de son premier époux, lequel eut des descendants. En outre, dans aucun acte, les sires de Joinville ne prennent le titre de comtes de Joigny.

Le fils et le petit-fils d'Étienne, Geoffroi I et Geoffroi II, sont un peu mieux connus que lui. Geoffroi I prit part à la bataille de Bologne en 1055, y fut fait prisonnier et y perdit l'un de ses fils, Hildoin. Il mourut en 1080. Il avait épousé Blanche, fille d'Arnoul, comte de Reynel, que M. S. appelle Blanche de Mosellane, suivant sans doute ici par inadvertance une des anciennes généalogies de Joinville. Quant à Geoffroi II, seigneur de 1080 à 1101 au plus tard, il n'est mentionné que par un petit nombre d'actes, qui suffisent pourtant pour nous faire connaître sa femme Hodierne et ses fils; l'un d'eux, Roger, hérita de la seigneurie de Joinville ; à un autre, Rainard, il aurait laissé, suivant Albéric, le comté de Joigny ; M. S. admet encore ici le dire de ce chroniqueur (p. 37) ; M. Delaborde croit avec plus de raison que ce Rainard fut nommé comte de Toul par l'évêque et que de là lui vint le titre de *comes*, qui explique l'erreur d'Albéric.

Geoffroi III, dit le Vieux, sire de Joinville dès 1132, est le premier seigneur que mentionne la célèbre épitaphe de Clairvaux. Grâce à ce document, grâce aux actes diplomatiques de plus en plus nombreux, grâce aussi à l'ouvrage du sire de Joinville, la généalogie de cette famille est de plus en plus certaine, et les deux écrits de MM. Simonnet et Delaborde ne peuvent plus différer que sur des points de détail.

M. S., pour nous résumer, a donc eu l'honneur de débrouiller le

premier la suite des seigneurs de Joinville et de débarrasser le terrain de toutes les faussetés que ses devanciers y avaient accumulées. Malheureusement il n'a pu donner à son ouvrage une forme définitive. Son travail est plutôt une série de notes sur les seigneurs de Joinville qu'un livre rédigé ; les chartes qu'il cite, publiées généralement avec soin, malgré quelques fautes qui les déparent, sont rangées à la suite de l'histoire de chaque seigneur, et interrompent perpétuellement le récit; les renvois manquent parfois, bien que la plupart du temps ils soient faciles à retrouver. Aussi espérons-nous que M. Delaborde reprendra quelque jour cette question et nous donnera de cette famille puissante une monographie définitive, en nous faisant connaitre la place que les Joinville ont occupée dans l'histoire de Champagne et le rôle qu'ils y ont joué.

A. MOLINIER.

Geschichte Lothringen's von Dr Eugen Th. HUHN. Th. I. Berlin, Grieben, 1877, IX, 404 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

L'auteur de cette *Histoire de Lorraine*, mort récemment à Metz, où il résidait depuis l'annexion, a composé son ouvrage, ainsi qu'il le déclare lui-même, pour « prouver que la Lorraine avait toujours fait partie de l'Allemagne, jusqu'au moment où la politique welsche des autocrates français l'arracha violemment à l'empire. » Ce travail forme le vingt-quatrième volume de la *Bibliothek für Wissenschaft und Literatur,* qui parait à Berlin, et, comme tous les volumes de cette collection exclusivement destinée au grand public, il ne renferme aucun appareil scientifique, notes ou renvois aux sources. Le premier volume embrasse l'histoire lorraine jusqu'à la fin de la dynastie angevine en 1473; le second vient également de paraître, mais nous ne l'avons point encore reçu. Nous devons dire d'ailleurs que le travail de M. Huhn est une compilation généralement bien faite et consciencieuse, malgré les tendances politiques qui l'animent. Plus utile encore au point de vue pratique est son livre *Deutsch-Lothringen, Landes-Volks-und Ortskunde,* que nous recommandons à ceux qui auraient besoin de faire des recherches topographiques ou statistiques sur les parties annexées de la Lorraine. Ce dictionnaire géographique a paru à Stuttgard en 1875, et malgré ses lacunes et ses erreurs, il est pour le moment l'ouvrage le plus utile à consulter sur la matière.

E.

Die Anfaenge der Landfriedensaufrichtungen in Deutschland, von Rudolf GOECKE. Düsseldorf, Buddeus, 1876, 88 p. in-8°.

Depuis que Datt publiait en 1698 ses cinq livres, *De pace imperii publica,* ce sujet a été repris assez souvent dans ses détails, par ex. par

Kluckhohn dans son *Histoire de la trêve de Dieu,* mais aucun travail d'ensemble n'est venu débrouiller les nombreuses tendances et tentatives analogues, appartenant presque à la même époque et se résumant dans les mots de *Gottesfrieden, treuga Dei, Landfrieden,* etc. Un jeune savant s'est proposé d'eclaircir les origines de ce mouvement complexe pour l'Allemagne, et son travail est consacré à la discussion des données chronologiques fournies par les rares documents dont on peut invoquer le témoignage. D'après lui, le premier *Landfrieden* authentique est celui qu'organisa le pape Léon IX pour l'Alsace, vers 1049; les premiers *Landfrieden* généraux proclamés pour l'empire tout entier sont ceux de 1085, de 1097 et de 1103. D'assez nombreuses fautes d'impression déparent malheureusement cet estimable travail.

R.

Herr Dielhelm von Krenkingen, Abt von Reichenau und Bischof von Constanz, ein treuer Anhaenger Koenig Philipps, von ROTH VON SCHRECKENSTEIN. Karlsruhe, Braun, 1876, 86 p. in-8°.

Le directeur-général des Archives du grand-duché de Bade nous offre dans cet opuscule la biographie d'un homme d'église, qui, dans la seconde moitié du XII^e^ siècle et aux débuts du XIII^e^, joua un certain rôle dans l'Allemagne du sud. Issu d'une famille noble de Souabe, Dielhelm de Krenkingen devint en 1170 abbé de Reichenau et dix-neuf ans plus tard il réunit à son abbaye le siège épiscopal de Constance. Il mourut en 1206 à l'abbaye de Salem, où il s'était retiré dans ses vieux jours. Il n'eut guère d'influence politique qu'après la mort de Henri VI et les détails de son existence légitiment à peine l'honneur d'une biographie spéciale que lui a fait M. de Schreckenstein. Les régestes de Dielhelm (analyse de 72 pièces) terminent cet opuscule d'un intérêt assez faible, en somme, pour l'histoire générale de l'Allemagne.

R.

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI^e^ siècle, textes et documents avec notes et dissertations par M. C.-J. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, docteur en droit, vice-président au tribunal civil de la Seine. Première partie, coutumes et styles, t. I, II. Paris, Pedone-Lauriel, 1877-1878, 2 vol. in-8°.

M. Beautemps-Beaupré réalise la promesse qu'il avait faite depuis longtemps au monde savant : il nous donne enfin la collection complète des textes angevins et manceaux intéressant l'histoire du droit dans ces deux provinces. L'ouvrage entier sera divisé en deux parties : la première contient les coutumes et styles, — deux volumes ont paru; — la seconde contiendra les chartes et actes divers.

Cette division générale de la matière est rationnelle. Elle prouve que

l'auteur a senti le besoin d'expliquer, de compléter les coutumes par les chartes et les chartes par les coutumes. Cette double nécessité s'impose en effet constamment au travailleur sérieux.

Ce cadre est très vaste ; et je me sens à peine le courage, en présence d'une œuvre aussi considérable, de faire observer à M. Beautemps-Beaupré que l'exclusion des coutumes tourangelles et loudunoises n'est pas justifiée. Les isoler du droit angevin et manceau, n'est-ce pas faire subir à ce droit presque une mutilation? la connexité de ces diverses coutumes est si étroite que le régime des successions, par exemple, autrefois commun à l'Anjou, au Maine et à la Touraine, s'est conservé en Touraine et dans le Loudunois avec une plus grande pureté que dans les deux autres provinces. Les textes dont je regrette l'absence n'eussent pas sensiblement grossi le contingent précieux des monuments juridiques que nous offre M. B.-B., mais ils l'eussent très utilement complété.

Les textes édités par M. B.-B. dans les deux volumes que j'ai sous les yeux sont les suivants :

Compilatio de usibus et constitutionibus Andegavie (A), déjà édité par Marnier; *Coustumes d'Anjou et dou Maigne* (B), inédit en tant que texte isolé des *Établ.*; *Coustumes glosées d'Anjou et du Maine* (C), inédit; *Correccions de coustumes et usaiges d'Anjou et du Maine* (D), inédit; *Coustumes et stilles observez et gardez es pays d'Anjou et du Maine* (E), inédit; *Coustumes d'Anjou et du Maine intitullées selon les rubriches de Code dont les aucunes sont concordées de droit escript* (F), inédit.

M. B.-B. fait précéder le titre de chacun de ces textes d'une lettre de l'alphabet : ces titres se présentent donc ainsi :

A. *Compilatio de usibus et constitutionibus Andegavie.* — B. *Ce sont les coustumes d'Anjou et dou Maigne,* etc., etc.

Cette disposition est inusitée et je doute qu'elle soit très utile : il eût été en tout cas très prudent de choisir d'autres étiquettes ; car certaines lettres déjà affectées à des textes (d'ailleurs parfaitement distincts les uns des autres) ont été plus loin attribuées à tout autre chose, savoir aux mss. eux-mêmes; par suite, la lettre B, par exemple, désigne à la fois la coutume d'Anjou du XIII^e^ siècle et l'un des mss. de cette coutume; la lettre A désigne, à la fois, la *compilatio de usibus* et l'un des mss. de la coutume d'Anjou et Maine du XIII^e^ siècle. Un lecteur inattentif se pourrait perdre facilement.

M. B.-B. a fait précéder les documents recueillis par lui de quelques dissertations dans lesquelles il s'efforce de déterminer l'âge et la valeur de ces textes; je crois devoir recommander ici quelques modifications, suggérer quelques additions :

I. — *Compilatio* (A). M. B.-B. l'imprime en tête de son recueil, non pas qu'il la déclare antérieure au texte B; cette question de l'âge relatif des deux textes lui paraît impossible à résoudre. Je propose, pour ma part, de la trancher en faveur de B. Plusieurs paragraphes de la *Compilatio* semblent viser en effet la coutume d'Anjou (B). Exemple : l'auteur

de la *Compilatio* prend la peine de dire (art. 91) que le mot *pugnes* n'est pas une injure déloyale : *fils à putain* et *ribaut* pas davantage. Or B (texte parallèle à Et. I, 148) range expressément les mots *pugnes, putain* parmi les injures déloyales. Le rédacteur de la *Compil.* songeait donc ici à la coutume d'Anjou; comp. encore l'art. 24 de la *Compil.* avec B (texte parallèle à *Et.* I, 26).

Si le rédacteur de la *Compil.* a eu en vue la coutume d'Anjou, il est clair que ce dernier document est le plus ancien en date.

J'irai plus loin : l'art. 80 de la *Compil.* concorde d'une manière frappante avec un troisième texte certainement postérieur à B : il est probable que la *Compil.* est postérieure même à ce texte[1].

II. — *Coutume d'Anjou et du Maine* (B). M. B.-B. a bien vu la relation qui existe entre ce texte et les *Etablissements* de saint Louis : il a reconnu que cette coutume avait passé tout entière dans les *Et.* de saint Louis : mais il n'a pas tiré de ce fait toutes les conséquences fécondes qui en ressortent pour l'établissement du texte de la coutume. Voici ces conséquences : si l'auteur des *Et.* a copié la coutume d'Anjou et Maine, les mss. des *Établissements* du XIII^e^ siècle peuvent servir à fixer le texte d'une coutume qui n'est représentée isolément que par des mss. du XIV^e^ siècle assez défectueux. En utilisant ces mss. des *Etablissements,* non-seulement on fera renaître la langue du XIII^e^ siècle corrompue dans les deux mss. de la coutume qui sont du XIV^e^ siècle, mais encore on rétablira souvent un texte qui a été profondément altéré; on reconstituera des solutions juridiques méconnaissables; on retrouvera même des fragments importants de la coutume, fragments qui sont tombés dans les mss. du XIV^e^ siècle. M. B.-B. paraît avoir faiblement entrevu cet aspect de la question, puisqu'il a utilisé çà et là les manuscrits des *Etablissements;* mais il l'a fait beaucoup trop rarement, il a laissé subsister dans le texte de la coutume un assez bon nombre de fautes graves, et, négligeant de compléter les mss. de la coutume par ceux des *Etablissements,* il n'a même pas imprimé cette coutume dans son intégrité.

Exemples des défectuosités auxquelles je fais allusion :

1° La théorie du jugement par les pairs est défigurée dans les mss. de la coutume du XIV^e^ siècle; elle apparaît avec clarté dans les *Etablissements.* Voici en quoi elle consiste : si dans une affaire qui intéresse sa fortune héréditaire, un baron réclame devant une justice royale le jugement par les pairs, on fera semondre, pour le moins, trois autres barons; puis le jugement sera rendu par ces trois barons et d'autres chevaliers (s'ils sont présents à la cour) : *et puis doit la joutise feire droit o ces et o autres chevaliers.*

Il y a donc jugement par les pairs dès que trois barons y ont participé. Cette condition est essentielle et caractéristique. Par suite de deux petites altérations du texte (*o* changé en *a, ces* en *celi*), ce trait

1. *Arch. nat.*, J. 178 (B), pièce n° 61. Voyez les autres arguments que j'ai invoqués en ce sens dans *Sources des Et. de saint Louis*, p. 32-38.

fort important a disparu dans les mss du XIVe siècle et M. B.-B ne l'a pas rétabli; on lit dans ces mss. : *et puet la justice fere droit à celi et autres* (alias, *aus autres*) *chevalliers* [1].

2° Si une femme veuve se remarie, il est dû un droit (rachat) au seigneur. Quel seigneur, le suzerain du mari ou le seigneur sous lequel vivait la veuve? Le simple bon sens nous permettrait de répondre que ce dernier percevra le rachat; et c'est là, en effet, la solution des *Etablissements* « ses sires fera le rachat au signor *à qui ele sera fame.* »

La coutume d'Anjou, dans les mss. du XIVe siècle, nous fournit la décision inverse; ils portent ces mots : « à qui *il* sera *home*, » c'est une mauvaise leçon. Pourquoi donc M. B.-B. ne l'a-t-il pas corrigée [2]? Un glossateur de la fin du XIVe siècle, travaillant lui aussi sur ce mauvais texte, y avait joint cet excellent commentaire : *homme, c'est-à-dire fame de foy.* Après quoi, se ravisant, il corrigea évidemment le texte et y rétablit d'instinct la véritable leçon : de qui « *elle sera fame* »; il aurait dû dès lors supprimer la glose qui n'avait plus de raison d'être; mais elle est demeurée et, en l'état, constitue tout d'abord une énigme [3] dont M. B.-B. aurait bien fait de nous donner la solution.

3° Les mss. de la coutume mentionnent deux fois un délai de VII jours et VII nuits [4] qui est étranger au vieux droit angevin : il faut lire VIII jours et VIII nuits [5].

4° Les mss. des *Etablissements* portent que le père noble peut donner à son fils aîné, quand celui-ci se marie ou est fait chevalier, *le tiers* de la terre de sa mère [6], si celle-ci est « hoir de terre, » c'est-à-dire si des immeubles lui sont arrivés par succession. Ce don du tiers des immeubles maternels est en harmonie avec le don du tiers des terres paternelles qui est de droit dans le même cas. La coutume d'Anjou, dans les mss. du XIVe siècle, altère très gravement ce passage; elle porte : « son fils aura *la terre* sa mère [7]. » *La terre* au lieu du *tiers de la terre.* Le commentateur de la fin du XIVe siècle, moins avisé que précédemment, a accepté et commenté ce mauvais texte [8].

Les mss. du XIVe siècle reproduits par M. B.-B. sont, non-seulement altérés, mais incomplets; ils ont perdu quelques fragments du texte et l'éditeur ne leur a point rendu ces fragments; en effet, les parties de la coutume d'Anjou qui correspondent à la fin du chapitre XXVIII au livre Ier des *Etablissements*, au commencement du chapitre XLVIII du même livre, manquent dans les manuscrits en question.

1. *Beaut.-Beaupr.*, I, p. 111, art. 81. Cf. *Et.* I, 71.
2. *Ibid.* I, p. 101, art. 70. Cf. *Et.* I, 62.
3. *B.-B.* t. I, pp. 264, 265.
4. *B.-B.*, t. I, p. 108, 109, art. 77, 78.
5. *Et.*, I, 67, 68.
6. *Et.* I, 19.
7. *B.-B.*, t. I, p. 75, art. 13.
8. *B.-B.*, t. I, p. 198, art. 13.

Ces exemples (et je pourrais en fournir bien d'autres) prouvent que cette précieuse coutume d'Anjou et Maine, si originale, si naïve, si précieuse à tant de titres pour l'histoire du droit, n'a pas été éditée avec tout le soin désirable. Je l'ai appelée jusqu'ici coutume d'Anjou et du Maine, — et c'est la seule qualification que lui donne M. B.-B.; — un document de premier ordre l'appelle aussi *Usage de Touraine*; je crois, en effet, qu'elle appartient à la Touraine à peu près autant qu'à l'Anjou: mais elle n'a point été rédigée par un Manceau; on peut affirmer qu'elle n'est pas née dans la province du Maine.

III. — *Coutume glosée* (C). J'aurais voulu que M. B.-B. fît ici remarquer que dans ce document l'élément manceau joue un rôle très important; car aux tarifs d'amendes angevins qui ont été accueillis par le rédacteur de la coutume d'Anjou (texte B), le texte C ajoute fréquemment les tarifs manceaux et fournit diverses indications sur le droit manceau [2]. Enfin, on pouvait facilement constater que l'auteur de la *Coutume glosée* a utilisé les *Établissements de saint Louis* [3].

IV. — *Coustumes et stilles observez et gardez en pays d'Anjou et du Maine* (E). Cette coutume fort importante reproduit souvent le texte même de la coutume d'Anjou du XIII[e] siècle (texte B). Il était utile de le faire remarquer [4].

Le texte de la coutume de 1411 a-t-il toujours été parfaitement établi par l'éditeur? Je ne le pense pas : par exemple, à la p. 457, § 133, note 4, M. B.-B. relègue en note un passage fourni par le manuscrit O; ce passage devait être admis dans le texte même, car un peu plus loin, dans le texte, je trouve un renvoi très précis à ce passage : « pour ce que, *comme dit est*, tout comme les deux pars sont entières, ilz garantissent la tierce partie en la forme dessusdicte. »

V. — *Coutumes d'Anjou et du Maine intitulées selon les rubriches de Code dont les aucunes sont concordées de droit escript* (F). Ici deux observations : l'une sur la date de cette compilation, l'autre sur les sources auxquelles le rédacteur a puisé :

La date. Choppin a écrit quelque part que cette coutume avait été

1. *Beaumanoir-Beaupré*, t. I, pp. 201, 225, 226 et *passim*.

2. Ainsi, en abrégeant les *Etabl.*, l'auteur de la *coutume glosée* appuie une décision relative aux hérétiques d'un texte de droit canon qui a trait aux excommuniés. Je veux parler de ce renvoi Ex. De exceptionibus, *cum inter priorem*. Le ch. I ou le ch. II du Texte *De exceptionibus*, l. II, tit. XIV, n'est pas ici en cause, comme M. B.-B. en a émis l'idée (t. I, p. 332; 333), cette formule nous renvoie aux Décretales de Grég. IX, l. II, tit. XXV, c. 5.

3. Je note toutefois, t. I, p. 17, une observation exacte sur la relation des deux coutumes, mais elle est isolée. Ailleurs (t. II, p. 8), M. B.-B. nous dit que le § 804 de la *coutume intitulée selon les rubriches de Code* reproduit avec des modifications considérables le § 2 de la *Coutume glosée*. Il est clair que le rédacteur de la *Cout. selon les rubriches de Code* n'a pas eu ici sous les yeux la *Cout. glosée*, mais qu'il a copié l'art. 163 de la coutume dite de 1411.

4. T. II, p. 7; cf. p. 55.

rédigée en 1437. M. B.-B. pense qu'on a tout lieu de tenir cette tradition pour exacte[1] et cependant il n'ignore point que le texte actuel de la *Coutume intitulée selon les rubriches de Code* vise plusieurs décisions postérieures à 1437. Devons-nous considérer les paragraphes qui contiennent ces allusions comme des additions postérieures? je ne le pense pas. Pourquoi s'en tenir à Choppin, pourquoi garder cette date de 1437 que rien en l'état ne justifie et que nous devons soit à l'inattention de Choppin, soit à celle de son imprimeur?

Les sources. M. B.-B. ne signale que la *coutume glosée;* il faut ajouter les *Etablissements de saint Louis* (l'auteur a souvent utilisé le livre II de ce recueil, livre qui n'est pas angevin d'origine) et la coutume de 1411; nous pouvons même ajouter que le manuscrit de cette dernière coutume utilisé par le compilateur était très voisin du ms. O[2].

Si les dissertations et notices de M. B.-B. laissent à désirer, elles offrent aussi de bonnes parties et sont toujours très sérieusement faites. Je mentionnerai les pages dans lesquelles M. B.-B. réfute l'opinion de Laferrière touchant une prétendue rédaction des coutumes du royaume, ordonnée par saint Louis[3]; je citerai aussi les pages consacrées par M. B.-B. à prouver que le § 94 de la *Compilatio* ne vise point un arrêt du Parlement de 1268[4].

Je n'ai touché jusqu'à présent que l'histoire externe, que l'écorce du droit; et c'est, en effet, l'histoire externe, l'histoire des sources qui forme la plus grande partie du travail de M. B.-B.; mais il a eu l'occasion de pousser plus avant et d'aborder l'histoire interne. Ici encore je ne saurais adopter toutes les opinions de M. B.-B., et j'attache de l'importance aux deux observations suivantes : elles intéressent l'histoire des successions *ab intestat* et celle des testaments ou donations :

Suivant M. Beautemps-Beaupré[5], dans les successions nobles, l'aîné des frères recevait, en Anjou, les deux tiers des immeubles en pleine propriété et les cadets mâles le tiers en usufruit viager. Ce régime est bien celui de l'Anjou et du Maine à partir de la fin du XIV^e^ siècle; mais M. B.-B. le place au XIII^e^ siècle, bien que certains textes de cette époque ou du commencement du XIV^e^ siècle indiquent clairement un régime différent[6]. Dans ce régime primitif, modifié plus tard en Anjou et dans le Maine, mais conservé en Touraine et dans le Loudunois, le tiers des puinés leur était attribué en pleine propriété et il était transmissible dans la ligne directe. C'est seulement dans

1. T. II, pp. 7, 55.
2. Cf. t. I, p. 457, note 4, fin du § 133 d'après O; et t. II, p. 543, art. 1506, *in fine*.
3. T. I, p. 24-27.
4. *Ibid.*, p. 29 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 17.
6. Voyez notamment la *Compil.*, art. 69.

les *baronnies* que les puinés recevaient un *viage*. M. d'Espinay, dans ses excellents travaux sur le droit angevin, n'avait point méconnu cet ancien usage; à l'aide des seuls cartulaires, il l'avait retrouvé et signalé; les textes coutumiers les plus anciens ne paraissent pas se plier à l'interprétation qu'adopte M. B.-B.; et je me range ici au sentiment de M. d'Espinay[1].

Le § 78 de la *Compilatio* est ainsi conçu : « Il est usage que home ne puit donner en aumone à religion que le tiers de son fié, et la métié dou coutumié. » A l'occasion de cet art. 78, M. B.-B. écrit (t. I, p. 37) : « Il me paraît fort douteux que la quotité disponible spéciale du § 78 de la *Compilatio* ait jamais été en usage dans l'Anjou et le Maine. M. d'Espinay, dans son ouvrage si complet et si intéressant sur les cartulaires angevins, n'en cite aucun exemple; de mon côté, je n'en ai pas non plus rencontré de mention dans les très nombreuses chartes de l'Anjou et du Maine que j'ai pu consulter. »

Ce paragraphe me surprend et la rédaction, tout au moins, en est vicieuse; tel que je viens de le transcrire, il est en partie inexact. En effet, la quotité disponible du tiers du fief, du tiers de l'héritage se retrouve dans la coutume d'Anjou et Maine du XIII^e^ siècle, et l'article qui le mentionne paraît précisément viser surtout les dons aux églises (article correspondant aux *Et.* I, 64); enfin diverses chartes, l'une d'entre elles publiée depuis plusieurs années[2], font allusion à cette même quotité disponible. Elle est certes très ordinaire et très connue; car un glossateur de Raymond de Pennafort en parle sur le § 14, tit. I^er^ au livre II de la *Somme*.

Les textes (sauf les réserves générales que j'ai présentées à l'occasion du texte B) sont généralement bien édités ou du moins bien lus; je ferai pourtant à ce point de vue une ou deux observations : T. I, p. 52 « que la *défense* i est ». Le ms. unique qui nous a conservé la *Compilatio* porte bien *défense;* mais ce mot me paraît très mauvais. Je voudrais : *Desrene* (*se défendre par le duel*). T. II, p. 291, *suctession* au lieu de *succession;* p. 413, *pectune* au lieu de *peccune*. M. B.-B. pèche ici par trop de fidélité au ms. et il a péché plus d'une fois de cette manière. Le *c* et le *t* se confondent dans bien des écritures, et quand nous

1. *Les Cartul. Angevins*, Angers 1864, p. 236. Cependant je ne vais pas jusqu'à soutenir qu'il soit impossible de trouver dans la période du XII^e^ au XIII^e^ siècle des faits en harmonie avec le droit qui prévalut plus tard; je fais remarquer seulement que les deux plus anciens praticiens de l'Anjou n'ont pas écrit une ligne qui sente le droit postérieur, que l'un d'eux nous a laissé quelques lignes qui sont en désaccord avec ce droit (*Compil.* art. 69) et que nous pouvons citer des partages du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle dans lesquels les puinés mâles reçoivent leur part en pleine propriété.

2. Cum dicta defuncta *ultra terciam partem bonorum suorum non posset donare de consuetudine*. (*Chart. ins. Eccl. Cenom*, p. 191, acte n° CCCXVI). Cf. Bibl. nat., ms. lat. 5474, p. 41, 139, 173.

avons affaire à certains manuscrits, nous pouvons imprimer et même lire un *c* là où nos yeux voient un *t*.

Je pourrais proposer quelques autres corrections, mais je ne m'arrête pas à ces minuties; je préfère ajouter que M. B.-B. lui-même a déjà amélioré çà et là le ms. de la *Compilatio* avec assez de bonheur.

Il ne me reste maintenant qu'à féliciter et à remercier M. B.-B.; son entreprise est considérable et très utile. Elle nous permettra de suivre avec facilité le développement du droit dans les provinces d'Anjou et de Maine. C'est là un signalé service, et lorsque M. B.-B. aura achevé l'œuvre déjà si largement commencée, il aura bien mérité de quiconque s'intéresse à l'histoire du droit français.

Paul VIOLLET.

Lübeckische Zustænde im Mittelalter : Recht und Cultur. (État intérieur de la ville de Lubeck au moyen âge.) Par C. W. PAULI. Vol. III. Leipzig. Duncker et Humblot, 1878, VI-256 pages.

Les ouvrages du conseiller à la cour d'appel de Lubeck, C. W. Pauli, qui a si bien mérité de l'histoire de sa ville, se divisent en deux séries différentes, savoir : quatre volumes d'études sur diverses parties du droit de Lubeck *(Abhandlungen aus dem Lübischen Rechte)*, et deux volumes de conférences sur l'état intérieur de cette ville, spécialement sur la constitution, le commerce, l'état des arts et des métiers au moyen âge. Le volume (t. III) que M. P. vient de publier complète les deux premiers de cette seconde série et contient une table générale pour l'ouvrage entier. Dès 1834, M. P. avait eu la bonne fortune de découvrir le riche trésor de renseignements qui se trouve dans les protocoles de la ville (les stadtbücher); il y a puisé un grand nombre de faits nouveaux qu'il a utilisés dans ses travaux ultérieurs et à l'appui desquels il donne toujours des extraits des sources originales. L'auteur, aujourd'hui un vieillard, possédait encore une grande quantité de notes qu'il croyait dignes d'être publiées, bien qu'il ne fût pas possible d'en faire un ensemble. Il les a publiées telles quelles dans le présent volume; aussi ce livre traite-t-il des sujets les plus divers dont la plupart (p. 98-250) sont relégués en appendice. Si donc ce livre se présente sous une forme moins attrayante que les volumes précédents, il n'en a pas moins un très grand intérêt par la valeur des renseignements qu'il renferme.

La partie la plus remarquable est celle qui traite du commerce au moyen âge; à cette époque, Lubeck, comme pouvoir politique, était plus puissant que maint pays; au point de vue commercial, il jouait un rôle tout aussi important que celui de Hambourg à notre époque. Lubeck était le plus grand centre d'escompte du nord de l'Allemagne, et les marchandises y arrivaient de toutes les parties de l'Europe. Dans le livre de M. Pauli on voit qu'il exista de bonne heure une compagnie pour le commerce en Islande; que les marchands de Lubeck importaient de

France surtout du sel, des Pays-Bas du drap, de Nuremberg des objets fabriqués en cuivre jaune, de Venise de l'orfévrerie, etc. Avec cette dernière ville, comme avec Rome, Padoue et Florence, il y avait un commerce d'escompte assez vif. Une activité commerciale aussi considérable devait développer le droit commercial, et c'est là justement que se trouve le principal intérêt du livre de M. Pauli. Il nous montre des usages et des institutions bien connus au moyen âge et qu'on pourrait croire d'une origine plus moderne. Ainsi, il y avait déjà des courtiers (*Mækler*) à Lubeck vers 1300, et M. Pauli nous montre le courtage mieux organisé et plus développé au xv^e^ siècle à Lubeck qu'on ne le trouve en 1740 dans les règlements des courtiers de Hambourg et dans ceux de Brême en 1750. Déjà, au xv^e^ siècle, les compagnies de commerce employaient des agents chargés de la commission (*Procuristen*), et à la même époque il existait des sociétés en commandite. M. Pauli fait observer que la *bornerie* était en usage à Lubeck en 1387. Mais faut-il en conclure que les coutumes des villes du Nord ont connu cette institution avant le *Consolato del Mare*, puisque jusqu'ici on n'a pas réussi à fixer l'époque de la rédaction de cette coutume maritime ? Cependant il est certain que le terme de « bornerie » se rencontre ici pour la première fois dans les sources historiques, et qu'en 1387 cet usage semble plus développé que dans le Consolato.

Une grande quantité d'autres notices concernent les servitudes réelles dans la ville. P. 23, M. P. nous démontre, d'après les protocoles de la ville, l'existence d'une sorte de fermage inconnue, selon lui, dans les pays voisins : je veux parler de la *colonia partiaria*, où le cens consiste en une quote-part des fruits de chaque année. M. Pauli, qui a prouvé ailleurs que les habitants et les coutumes de Lubeck sont originaires de Westphalie, pense que cet usage, si commun dans les provinces rhénanes, dérive aussi de cette contrée. Nous ferons observer que cet usage a pu fort bien prendre naissance à Lubeck même, et que la *colonia partiaria*, qui n'était pas inconnue en Suède, se trouve assez fréquemment en Danemark à une époque bien antérieure aux documents de Lubeck.

J. S.

Die Besitzungen des deutschen Ordens, im heiligen Lande (Les Possessions de l'Ordre teutonique dans la Terre Sainte). Ein Beitrag zur Culturgeschichte der Franken in Syrien, von Hans PRUTZ, Dr. phil. ordentlichen Professor an der Universitæt Kœnigsberg. Leipzig, Brockhaus, 1877.

M. le professeur Prutz, de l'Université de Kœnigsberg, l'auteur d'une histoire de l'empereur Frédéric I^er^ [1] et d'une histoire d'Henri le Lion, duc de Bavière et de Saxe [2], donne aujourd'hui à ses études une direction

1. Danzig, 1871-73, 3 vol. in-8°.
2. Leipzig, 1865, in-8°.

nouvelle. Chargé en 1874 par la chancellerie allemande d'une mission dans l'ancienne Phénicie, il a publié en 1876 des « Esquisses géographiques » et des « Essais historiques sur la Phénicie [1] ». Dans la préface de ce dernier ouvrage, il expose la méthode qu'il convient de suivre pour rechercher les causes de la révolution que les croisades ont faite dans les mœurs de l'Occident, et pour déterminer le mode d'action de ces causes. C'est un point où il revient dans une publication nouvelle : « les possessions de l'ordre teutonique en Occident, contribution à l'histoire de la civilisation franque en Syrie ».

Ce livre n'est qu'un chapitre d'un grand ouvrage que l'auteur a sur le métier, d'une « Histoire de la civilisation franque en Syrie, *Culturgeschichte der Franken in Syrien* ». M. P. ne se dissimule pas les difficultés d'une pareille tâche : il les énumère en homme qui les a comptées et mesurées. Ce n'est pas que les sources fassent défaut : outre les historiens proprement dits à la publication desquels M. P. a lui-même contribué[2], les lois et des documents de toute nature permettent à l'historien de pénétrer dans la vie politique et même économique de la terre sainte au moment des croisades; il reste surtout à épuiser les sources de l'histoire orientale de cette époque. M. P. regrette que les orientalistes ne cherchent dans l'étude des monuments de la langue arabe que ce qu'ils doivent y chercher pour satisfaire leur curiosité propre; mais c'est affaire aux historiens d'entrer à leur tour dans ce domaine des langues orientales, pour y trouver ce qu'il convient qu'ils y cherchent. En confessant qu'il ne connaît pas ces langues, le futur historien de la civilisation franque en Orient se fait loyalement à lui-même une objection qui est grave.

Nul doute cependant que, par l'emploi des documents publiés, par la connaissance du pays, par une façon nouvelle d'étudier le sujet, M. P. ne puisse rendre à la science historique un véritable service.

Le titre de son dernier livre montre justement la voie qu'il veut suivre. Si la civilisation arabe, incontestablement supérieure, aux XI^e^ et XII^e^ s., à la civilisation occidentale, a transformé celle-ci, ce ne sont pas les croisés, hôtes passagers de la terre sainte, qui ont été les principaux agents de cette transformation. Dans un court séjour en Orient, l'esprit du croisé s'est naturellement comme élargi; son imagination, en fête perpétuelle, a été surexcitée; l'objet même de la guerre sainte et la nature de cette lutte héroïque ont fortifié en lui le sentiment chevaleresque, et il n'y a point de doute que l'on peut expliquer par le simple contact avec l'Orient, si rapide qu'il ait été, ce reflet de la couleur orientale que Gervinus montre, au premier volume de son histoire de la poésie allemande, dans les poètes contemporains de la croisade. Mais on ne peut attribuer à une si rapide action d'un milieu nouveau les changements

1. *Aus Phœnizien, Geographische Skizzen und historische Studien*. Leipzig, 1876, in-8°.

2. *Quellenbeitræge zur Geschichte der Kreuzzüge*. Danzig, 1876.

que l'on remarque, après la croisade, dans la vie sociale, économique et militaire de l'Europe. Ce sont les Occidentaux établis à demeure en terre sainte, au point d'être devenus presque des Orientaux, qui ont été les intermédiaires véritables entre l'Orient et l'Occident. Il faut donc interroger à nouveau l'histoire des ordres militaires religieux, nés en terre sainte et qui, longtemps attachés à cette terre, n'y ont pas été seulement des soldats; car ils ont joué un grand rôle dans l'histoire ecclésiastique et politique de cette colonie européenne. Organisés pour l'accomplissement de leur tâche, qui était la prise de possession de la terre sainte, propriétaires, soldats, ils ont été pénétrés par l'esprit des coutumes et des lois du pays; ils ont adopté une sorte de politique économique qu'ils ont suivie fidèlement : ils ont pris, en un mot, à la longue, de la civilisation orientale tout ce qui pouvait en être pris par des Occidentaux; après quoi *templiers, hospitaliers* et *teutoniques* ont reporté en Europe ce qu'ils avaient emprunté à l'Orient.

Telle est la thèse de M. P. : il l'a très nettement posée, et elle est juste, à condition que l'auteur ne manque pas dans son histoire de la civilisation franque en Orient d'attribuer aux marchands établis à demeure en terre sainte, comme les chevaliers, et comme eux en relations constantes avec l'Orient, la place qui leur appartient[1].

Le premier chapitre des « possessions de l'ordre teutonique » est intitulé : l'hôpital allemand à Jérusalem et les commencements de l'ordre teutonique à Saint-Jean-d'Acre. Il commence par ces mots : « L'ordre teutonique n'a rien à voir avec l'hôpital allemand qui existait à Jérusalem longtemps avant la troisième croisade ». Voilà une difficulté qui semble être bien sommairement tranchée. Jacques de Vitry[2] raconte qu' « au temps où la ville sainte, après sa délivrance, était habitée par des chrétiens, comme il y venait en pèlerinage beaucoup de Teutons et d'Allemands qui ne savaient point la langue qu'on y parlait, un honnête et religieux Teuton, qui habitait la ville avec sa femme, inspiré par la divine providence, construisit à ses frais un hôpital où les Teutons pauvres et infirmes pussent trouver l'hospitalité. Comme beaucoup de pauvres et de pèlerins de cette nation y affluaient, attirés par les relations qu'ils y trouvaient et par la langue qu'on y parlait, le fondateur de l'hôpital, du consentement et de la volonté du seigneur patriarche, établit un oratoire, auprès de l'hôpital, en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère de Dieu ». On ne sait point exactement la date de cette fondation, qu'il faut placer pourtant sous le règne de Beaudouin I, († 1118), probablement vers la fin de ce règne, par conséquent au temps où naquit l'ordre des Templiers. Or, Jacques de Vitry[3] ajoute bientôt que les frères de cet hôpital (*fratres hospitalis sanctæ Mariæ Jerosolymi-*

1. M. P. cite, d'ailleurs, Tafel et Thomas, *Documents pour servir à l'histoire ancienne, commerciale et politique de la Terre sainte.*
2. Ch. 66, ap. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, I, p. 1085.
3. Ibid.

tanæ), après qu'ils eurent reçu dans leurs rangs de nobles hommes, transformèrent leur pieuse communauté en un ordre militaire pour le combat contre les infidèles. Cependant l'institution ne prospérait guère : Jacques de Vitry la félicite de la médiocrité où elle demeure[1], et qui la protège contre la corruption où sont bientôt tombés les Hospitaliers et les Templiers. Il n'est point étonnant, d'ailleurs, que l'ordre nouveau n'ait point fait une rapide fortune : la maison teutonique était fondée par un Allemand, pour des Allemands; or les Allemands, dans la première période des croisades, allèrent en terre sainte en bien moins grand nombre que les Français et les Italiens; les ordres des Hospitaliers et des Templiers, ouverts à toute la chrétienté, grandirent plus vite : les adhérents leur vinrent de toutes parts, et les papes et les princes les comblèrent de leurs dons. C'est assurément parce que les Teutoniques demeurèrent longtemps dans cette obscurité que le pape Célestin II (1143-1144) les rattacha aux Templiers, et les mit sous l'autorité du grand maître, en leur permettant seulement de « constituer un prieur de la nation des Teutoniques »[2]. Cette bulle pontificale fut ensuite confirmée par Adrien (1154-1159). Telle était au milieu du XII^e^ siècle l'humble condition de la maison hospitalière des Teutoniques de la bienheureuse sainte Marie, comme l'appelle le roi Amauri I^er^[3].

La prise de Jérusalem en 1187 porta aux Teutoniques un coup plus terrible qu'aux Templiers et aux Hospitaliers : comme eux, ils furent bientôt exilés, mais les Hospitaliers et les Templiers savaient où se réfugier : quel asile s'offrait aux pauvres Teutoniques? Dieu n'avait que trop exaucé la prière de Jacques de Vitry, en leur épargnant le danger des richesses. Un moment, ils durent beaucoup espérer de la grande croisade de la chevalerie allemande conduite par Frédéric I^er^; mais Frédéric mourut en chemin, et l'armée était singulièrement affaiblie quand elle arriva devant Saint-Jean-d'Acre en 1190, conduite par Frédéric de Souabe. C'est pendant que les Allemands, assiégeant la ville, assiégés eux-mêmes par Saladin, mouraient de faim devant les murs, que des citoyens de Lubeck et de Brême, prenant en pitié leurs malheureux compatriotes, firent avec des toiles de navire un hôpital[4]. Bientôt après

1. Jac. de Vitr. ibid. « Quoniam usque ad tempora praesentia in humilitate paupertatis et favore religionis permanserunt, avertat Dominus ab eis superbas, avaras, litigiosas et sollicitudine anxias et religioni inimicas divitias. »

2. De gente Teuthonicorum priorem constituere. Nous n'avons pas la bulle du pape Célestin, ni celle d'Adrien; mais elles sont toutes les deux rappelées dans une bulle de Grégoire IX, qui est de janvier 1240. Voir Hennes, *Codex diplomaticus Ordinis Sanctae Mariae Teutonicorum*. — *Urkundenbuch zur Geschichte des Deutschen Ordens, insbesondere der Ballei Coblenz* (Mainz, 1845) dans la préface, p. 5.

3. Strehlke, *Tabulae ordinis theutonici*, n° 6. Il s'agit d'une donation en argent « pro pannis infirmorum beate Marie sancte domus hospitalis theutonicorum. » Cette pièce est de l'année 1173.

4. Jac. de Vitr. loc. cit. p. 1120.

un édifice est bâti dans le camp, et le roi Guy de Lusignan, d'accord avec sa femme, la reine Sibylle, promet, le siège durant encore, « in obsidione Accon », « au Seigneur Dieu, et à l'hôpital des Allemands, qui a été élevé en l'honneur de la glorieuse et toujours vierge Marie, » une maison dans la ville assiégée et quatre charrues de terre dans le territoire de la ville[1] ».

C'est là, dit M. P., le berceau véritable de l'ordre teutonique : « plus tard seulement on a rattaché l'ordre teutonique à cet ancien hôpital allemand de Jérusalem, en partie pour maintenir au grand maître des Templiers le droit de surveillance qu'il avait eu sur l'hôpital de Jérusalem. Et il n'est pas surprenant que l'ordre teutonique n'ait point voulu reconnaître cette identification, et qu'afin de couper court à toute interprétation préjudiciable, il ait, pour un temps, effacé de son titre le nom de la ville sainte, pour le remplacer par celui de Saint-Jean-d'Acre[2]. »

Voilà tout le secret de la discussion : l'ordre exclusivement allemand des Teutoniques veut jouir, comme les autres ordres, de la pleine indépendance; il se défend contre les prétentions des Templiers et nie qu'il y ait aucune relation entre lui et les Teutoniques de Jérusalem. Reste à savoir s'il en a le droit.

Il serait bien singulier que les marchands de Brême et de Lubeck, établissant en 1190 un hôpital allemand en l'honneur de la Vierge Marie, ne se fussent pas souvenus de l'hôpital allemand dépossédé seulement trois ans plus tôt, en 1187, à Jérusalem, et qui, lui aussi, était sous l'invocation de la Vierge. Il serait bien singulier que les frères de ce premier hôpital ne fussent pas devenus les frères du second[3], et le soupçon que l'on a que les choses ont dû se passer ainsi se change en certitude quand on étudie les documents de la fin du XII^e^ siècle et ceux du XIII^e^. Par une bulle du 6 février 1191, peu de mois après la fondation de l'hôpital de Saint-Jean-d'Acre, le pape Clément III prend sous la protection de saint Pierre et la sienne « ses chers fils les frères teutoniques de l'église de Sainte-Marie de *Jérusalem*[4]. » Par une bulle du 21 déc. 1196, le pape Célestin III accorde aux Teutoniques la « pleine puissance d'élire leur grand maître[5]. » Le premier de ces pontifes regarde donc l'institution de Saint-Jean-d'Acre comme la continuation de celle de Jérusalem, ou plutôt il les confond; le second fait de même : les

1. Strehlke, *Tab. ord. teut.* n° 25... hospitali Alemannorum, quod est hedificatum in honore... gloriose semperque Virginis Marie... La charte est datée de 1190 « medio septembris ».

2. Prutz, p. 13.

3. Un frère *Severinus* est désigné comme « hospitalarius » de la maison de Jérusalem. Voir Strehlke, *Tab. ord. teut.* n° 20. M. P. dit que « l'authenticité de cette pièce n'est pas tout à fait indiscutable » (p. 11, note 4); mais il ne donne aucune raison contre cette authenticité.

4. « Dilectos filios fratres Thewtonicos ecclesie Sancte Marie Jerusalemitane... » Hennes, loc. cit. préf. p. III.

5. Strehlke, *Tab. ord. teut.* p. 265.

Teutoniques auxquels il permet de se donner un grand maître sont bien ceux qui, avant ce privilège, étaient, de par la bulle du pape Célestin, soumis au grand-maitre des Hospitaliers. Mais voici qui est plus probant encore. Frédéric II fut le bienfaiteur des Teutoniques, et l'ami de leur grand maître Hermann de Salza, fondateur véritable de la puissance de l'ordre. Hermann était son conseiller; c'est à sa prière que l'empereur a comblé l'ordre de privilèges et de dons; et si Hermann avait songé à renier toute solidarité entre la nouvelle et l'ancienne institution, aurait-il laissé Frédéric dire que la maison teutonique a été « favorisée par son aïeul l'empereur Frédéric... et munie de biens et de libertés par son père l'empereur Henri[1] »? Or Frédéric Ier est mort avant d'arriver à Saint-Jean-d'Acre, où fut fondée la seconde maison : c'est donc à la première que ses bienfaits se sont adressés. Henri VI, successeur de Frédéric Ier, a été le bienfaiteur de la seconde maison[2]; par conséquent aux yeux de Frédéric II les deux maisons n'en font qu'une, qui a été favorisée par son aïeul, munie de biens et de libertés par son père. Le même Frédéric II, quand il a reconquis Jérusalem en 1229, donne à l'ordre teutonique, comme pour mieux montrer le lien qui rattache l'ordre à la maison de Jérusalem, cette maison, qu'il avait possédée avant la prise de la ville par Saladin[3]. Il est donc tout à fait inexact de dire que la relation entre la maison de Saint-Jean-d'Acre et celle de Jérusalem a été inventée dans la suite (in spæterer Zeit) : elle est marquée dans les chartes citées de Clément III, de Célestin III, un an et six ans après la fondation de l'hôpital de Saint-Jean-d'Acre; elle l'est dans cette dernière charte signée en 1229, Hermann de Salza étant à Jérusalem, et si bien marquée que M. P. oubliant, ou tout au moins atténuant à la page 36 ce qu'il a dit à la page 13, écrit : « l'empereur Frédéric II donna ou *restitua* aux chevaliers teutoniques la maison qui, avant la prise de Jérusalem par Saladin, avait appartenu aux Teutoniques, c'est-à-dire à l'ancien hôpital allemand ».

Pour conclure, il y a eu procès engagé entre les Hospitaliers et les Teutoniques, ceux-là voulant retenir ceux-ci sous leur dépendance; dans ce procès qui a longtemps duré, et où les papes sont souvent intervenus, les Teutoniques ont renié leur origine véritable, parce qu'ils avaient un visible intérêt à le faire, et les Hospitaliers, pièces en mains, la leur ont rappelée. M. P., suivant en cela l'exemple de M. Tœppen[4], prend parti pour ses compatriotes, les Teutoniques du XIIIe siècle; mais la cause des Hospitaliers demeure bonne.

1. Fridericus... attendens qualiter domus... ab avo suo Friderico imperatore propagata... et a patre suo Henrico rebus ac libertatibus premunita... Strehlke, n° 255; voir aussi 256, 258, 260.

2. Strehlke, p. 241.

3. Huillard-Bréholles. *Historia diplomatica Friderici II* (t. II, p. 126).

4. Tœppen, *Des Deutschen Ordens Aufange* (in den *Neuen Preussischen Provinzial. Blætter*n, VII, 232); voir aussi *Scriptores rerum prussicarum*, I, 26.

Voilà d'ailleurs le seul point qui prête à une discussion dans ce chapitre où les premières acquisitions de l'ordre teutonique sont relevées d'après Strehlke, en même temps que la topographie est très clairement étudiée d'après Tobler[1], Sepp[2] et Rey[3].

Les mêmes documents, surtout les *Tabulæ Ordinis teutonici*, dans le texte desquels M. P. fait plusieurs corrections[4], et les mêmes travaux auxquels s'ajoutent « Les familles d'outre-mer » de Du Cange, lui ont servi, après avoir été soumis à une judicieuse critique, pour faire au second chapitre le relevé « des possessions de l'ordre teutonique dans le territoire de Saint-Jean-d'Acre, dans les villes de Syrie et à Jérusalem ». C'est l'objet du second chapitre.

Le troisième a pour titre : les efforts de l'ordre teutonique pour fonder une puissance territoriale en terre sainte : 1° le château de Montfort et son territoire; 2° l'ordre teutonique dans le territoire de Toron (Tibnin); 3° possessions de l'ordre teutonique dans le district d'Esch-Schuf. — M. P. y montre comment l'ordre teutonique, demeuré longtemps pauvre en comparaison des Templiers et des Hospitaliers[5], est arrivé à prendre une grande place en terre sainte par la construction d'une forteresse considérable en un endroit stratégique important, et par des acquisitions de territoires dans la Palestine moyenne. La forteresse, c'est le château de Montfort ou *Starkenberg*. M. P. en donne une très bonne description, d'après M. Rey, avec renvoi au livre de M. Van der Velde, *Le pays d'Israël* (Paris, 1857). Le chapitre, bien qu'il n'y soit point cité de documents nouveaux, est neuf et instructif, par la façon dont sont étudiés et groupés les textes des *Tabulæ ordinis teutonici*.

Le quatrième et dernier chapitre, « Administration et valeur des biens de l'ordre teutonique en terre sainte, » laisse au lecteur, en dépit du grand intérêt qu'il y trouve, plus d'un scrupule.

L'intérêt est dans la description exacte et complète de la nature des biens et revenus de l'ordre, et dans les calculs ingénieux au moyen desquels M. P. cherche à établir la somme de ces revenus, qui étaient très considérables. Le scrupule est éveillé par une sorte de parti pris de louer l'ordre teutonique au détriment des deux autres ordres chevaleresques. Il faudrait prouver que l'ordre teutonique a été un administrateur plus économe et plus intelligent de ses biens que n'ont été les Templiers et les Hospitaliers : or cela est seulement affirmé. Il est vrai que, lorsque les Teutoniques ont commencé à faire d'importantes acquisitions terri-

1. *Descriptiones Terræ sanctæ ex saeculis VIII, IX, XII, XV; Topographie von Jerusalem; Siloah Quelle und Oelberg.*

2. Sepp, *Jerusalem und das heilige Land.*

3. *Étude sur l'architecture des croisés en Syrie.* Bulletin de la Société des Antiquaires de France (1867, p. 109).

4. Voir p. 24, n° 3.

5. Les Hospitaliers, d'après Mathieu Paris, possédaient dans toute la chrétienté 19,000 maneria de pays (le *manerium* suffisait à l'entretien d'un chevalier), et les Templiers 9,000, *præter emolumenta et varios proventus*...

toriales, on n'était plus au temps où, le droit de conquête étant appliqué dans toute sa force, les Francs s'enrichissaient par la dépossession pure et simple des vaincus; une sorte d'état légal avait succédé, un siècle après la prise de Jérusalem, à l'état violent des premiers jours : musulmans, chrétiens de Syrie, colons francs établis dans les cantons dépeuplés, avaient leurs droits dont il fallait tenir compte. « Dans ces circonstances, dit M. P., l'ordre teutonique dut se plier aux principes d'une administration rationnelle de ses biens. » Mais on cherche en vain quels sont ces principes, dont la connaissance appartient en propre aux Teutoniques. Ceux-ci possédaient une partie de leurs biens en pleine propriété; à d'autres sont attachées certaines obligations : ces biens consistent en maisons dans les villes, en jardins, vignobles, champs de cannes à sucre, terres à céréales. L'ordre n'exploite pas lui-même tous ses domaines : il a des fermiers, des colonies tributaires de paysans. Mais n'est-ce point le cas des Templiers et des Hospitaliers? Le désir de faire une place à part aux Teutoniques est si visible dans le livre de M. P. que là où il énumère les causes qui ont restreint leur liberté d'acquérir et de posséder, il cite le traité conclu en 1258 à Saint-Jean-d'Acre entre les Templiers, les Hospitaliers et les Teutoniques, en vertu duquel, si un domaine était mis en vente dans le voisinage d'un autre domaine possédé par un des trois ordres, celui-ci devait avoir droit de préemption; mais cette restriction n'était-elle point faite pour les Templiers et les Hospitaliers, aussi bien que pour les Teutoniques?

On voit bien où tend notre critique. Qu'il l'ait voulu ou non, M. P. a une prédilection pour les Teutoniques. La raison en est facile à deviner, mais il la donne lui-même : « La Palestine a été, en quelque sorte, dit-il (p. 8), l'école de l'ordre teutonique;... le système économique qu'il a pratiqué aux bords du Jourdain, il l'a transporté aux bords de la Vistule;... voilà pourquoi entre toutes les questions qu'il me faudra traiter, dans l'histoire que je prépare de la civilisation franque en Syrie, je choisis tout d'abord, pour la traiter à part, celle du développement de l'ordre teutonique et de ses possessions en terre sainte... » Est-ce bien là le point où il faut se placer pour bien voir, dans tout son développement, l'histoire de la civilisation franque en Orient? Et les Teutoniques peuvent-ils réclamer une place à part dans cette histoire, pour avoir conquis la Prusse, et, sans qu'ils s'en doutassent assurément, posé sur la rive droite de la Vistule une des fortes bases de l'état prussien?

C'est un doute que nous soumettons à M. P. Nous sommes bien convaincu qu'il étudiera en elle-même et pour elle-même, *an und für sich*, l'histoire qu'il se propose d'écrire; car il est, dans sa génération, un des travailleurs les plus consciencieux et les plus déterminés que comptent les universités allemandes. Voyageur intrépide, il a récemment visité la côte africaine, comme il avait fait, il y a cinq ans, la côte phénicienne. Point de doute que dans le nouveau champ d'études où il est entré, il ne conquière vite une place aussi distinguée que celle où ses précédents travaux l'ont mis parmi les historiens du moyen âge alle-

mand. Il résistera donc à ces secrets mouvements qui poussent en Allemagne même les meilleurs esprits à chercher en toutes choses la glorification de l'Allemagne. C'est une originale et très intéressante histoire que celle des Teutoniques; cet ordre appartient bien en propre à l'Allemagne, et l'on comprend très bien que M. de Treitschke[1], historien militant, ou, si l'on veut, politique en histoire, se complaise dans le récit des hauts faits d'un ordre chevaleresque purement germanique, et qui a pris soin de se distinguer, par son caractère national, de ceux où trouvait entrée le « Welche » quel qu'il fût. Mais la civilisation franque en Orient appartient à tout le monde : elle est l'œuvre de la chrétienté entière; il est difficile de contester que nous y ayons bonne part, et il ne faut pas que lorsque nous lirons le livre de M. P. nous nous apercevions qu'il a été écrit à Danzig ou à Kœnigsberg, en pays teutonique.

Ernest LAVISSE.

Le catéchisme français de Calvin publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé, et suivi de la plus ancienne confession de foi de l'Église de Genève, avec deux notices, par Albert RILLIET et Théoph. DUFOUR. Genève, Georg; Paris, Fischbacher.

M. Henri Bordier découvrait récemment à la Bibliothèque nationale de Paris un opuscule imprimé en lettres gothiques, intitulé : *Instruction et confession de foi dont on use en l'Église de Genève*. Bien que cet écrit ne contint aucune indication relative à l'auteur, non plus qu'à la date, ou au lieu de l'impression, il a été reconnu comme étant le catéchisme français publié par Calvin peu de temps après son arrivée à Genève, catéchisme qu'on avait cru jusqu'alors entièrement perdu. Après avoir constaté qu'ils avaient sous la main le catéchisme de Calvin dans sa forme la plus ancienne, MM. Albert Rilliet et Théoph. Dufour ont entrepris de le remettre en lumière en y ajoutant la confession de foi qui parut quelques mois plus tard. Les éditeurs ont accompagné cette reproduction de deux notices qui relèvent singulièrement la valeur de leur publication.

La première de ces notices, due à la plume exercée de M. Rilliet, élucide les circonstances dans lesquelles ont été composés les deux écrits sus-mentionnés. M. Rilliet montre que le livre intitulé : *Instruction et confession de foi dont on use en l'Église de Genève,* autrement dit le Catéchisme français de Calvin, se rattache de la manière la plus étroite aux *Articles sur le gouvernement de l'Église baillés par les ministres* et adoptés par le Conseil en janvier 1537. Les deux documents inaugurent une nouvelle phase dans le régime établi à Genève par la Réforme. Le catéchisme est le manuel d'enseignement dont

1. M. de Treitschke a consacré dans ses *Historische und politische Aufsätze* une très brillante étude à l'Ordre teutonique.

Calvin munit l'Église, du moment qu'il s'agit de remplacer par un formulaire précis et explicite la simple résolution de *vivre selon l'Évangile et la parole de Dieu*, qui avait été prise par le peuple de Genève le 21 mai 1536, deux mois avant l'arrivée du docteur picard, et qui paraissait beaucoup trop vague et trop compréhensive à des théologiens tels que Farel et Calvin. Ce premier catéchisme de Calvin est conçu entièrement sur le plan de l'*Institution chrétienne*, et même quelques parties de ce dernier écrit sont textuellement transportées dans l'*Instruction*. Il s'en faut de beaucoup que ce résumé, très-remarquable par la fermeté de composition, soit bien approprié à son but : l'enseignement de la jeunesse; la préoccupation apologétique domine. « C'est, dit M. Rilliet, le manifeste de la doctrine prêchée dans l'Église de Genève pour servir au dedans et au dehors de témoignage public de sa foi. »

Quant à la confession de foi en 21 articles, dont la publication suivit de très près celle du catéchisme, M. Rilliet montre par des arguments qui nous semblent convaincants qu'elle eut pareillement pour auteur Calvin.

Déjà un commencement de résistance s'était manifesté parmi les citoyens de Genève avant que les réformateurs eussent accentué leur programme par cette double publication.

Mais soit l'obligation qu'on voulut imposer à tous les citoyens de signer individuellement les 21 articles de la confession (ce qui n'avait point été fait dans les églises suisses), soit la prétention des ministres de prononcer avec les Anciens sur l'admission à la Cène, à l'exclusion du Conseil (ce qui était encore contraire à la coutume des églises suisses), provoquèrent pendant tout le cours de l'année 1537 un mécontentement dont l'expression devint de plus en plus prononcée. Ce fut à l'occasion de cette recrudescence d'opposition, et pour se justifier, en face d'attaques multiples, que Calvin, au commencement de 1538, fit paraître à Bâle la traduction latine de son catéchisme dont la rédaction remonte à la fin de 1537. Cette intention d'apologie personnelle ressort manifestement du préambule où l'auteur parle de la « puissance des méchantes langues non seulement pour décevoir des esprits d'ailleurs excellents, mais pour bouleverser presque de fond en comble les églises ». Le conducteur de l'Église génevoise, se sentant menacé, se proposait de faire un appel pressant à la sympathie de tous ses collègues dans le ministère en employant l'idiome le plus généralement répandu, le latin.

Mais avant même que le livre de Calvin eût vu le jour, les élections annuelles avaient placé à la tête du gouvernement les adversaires des récentes mesures disciplinaires prises sous les auspices du réformateur, et ces derniers, exploitant habilement l'opposition faite par Calvin et Farel à l'introduction à Genève du cérémonial bernois, réussissaient le 22 avril à obtenir du peuple un décret d'exil contre les réformateurs qui, malgré les injonctions du Conseil, avaient refusé de donner la cène le jour de Pâques.

La notice de M. Rilliet a ainsi placé dans son véritable cadre historique la double édition du catéchisme de Calvin, qui se trouve coïncider avec la première expérience que fit ce dernier des difficultés pratiques inhérentes à la mission d'un réformateur. Les lecteurs qui auront suivi attentivement l'exposé de M. Rilliet pourront reconnaître que, dans la lutte qu'eut à soutenir Calvin, il ne s'agissait pas purement et simplement, ainsi que des écrivains quelque peu fantaisistes l'ont représenté, d'une révolte de gens adonnés au vice et au désordre contre l'empire de la loi religieuse et morale. Ces débats avaient une autre raison d'être et les questions délicates concernant les rapports entre l'Église et l'État, questions qui ne sont pas encore partout réglées définitivement de nos jours, étaient sérieusement engagées dans le conflit dont une communauté de 13,000 âmes était le théâtre. Nous pensons aussi que sous ces querelles, dont la discipline ecclésiastique était l'objet, il y avait beaucoup de rivalités personnelles et même ces antagonismes de famille qui jouent généralement un rôle assez considérable dans l'histoire intérieure des républiques dont la circonférence est très resserrée.

A ce riche commentaire historique, M. Théophile Dufour a joint un commentaire bibliographique non moins abondant en précieux renseignements sur la typographie protestante contemporaine de la Réforme génevoise. L'historien-bibliographe nous présente successivement la biographie de *cinq* typographes qui ont attaché leur nom aux premières productions de la littérature protestante à Genève. Nous résumons en quelques mots ces renseignements : *Pierre de Vingle,* picard d'origine, fut chassé en 1531 de Lyon, où il avait imprimé le Nouveau Testament en français, vint établir ses presses à Genève, et transporta en 1533 son domicile à Neuchâtel; la plus importante de ses publications est la *Bible d'Olivetan* parue en 1535; dès cette époque, on n'entend plus parler de lui. *Wigand Kæhn,* originaire de la Franconie, établi à Genève depuis 1521, reçu bourgeois en 1531, devint membre des Deux Cents et mourut en 1545; c'est lui qui imprima en 1537 le catéchisme de Calvin et la confession de foi. *Jean Gérard,* des vallées du Piémont, vint en 1536 à Genève et imprima peu après son arrivée un Nouveau Testament français en caractères romains. Il fut reçu bourgeois en 1541, devint membre des Deux Cents en 1544 et mourut en 1558; il publia plusieurs ouvrages de Calvin et de Viret. *Jean Michel,* dont l'origine est inconnue, imprima à Genève dès 1538; en 1543, il imprima un Testament français; après 1544, on le perd de vue. *Michel Dubois,* originaire des environs de Mantes, vint à Genève en 1537; il imprima en 1540 l'épître de Calvin à Sadolet et probablement aussi la première édition française de l'*Institution* en 1541. En 1542, il abandonna Genève et l'Église réformée, mais fut réintégré dans l'Église quinze ans plus tard et mourut en 1561. Chemin faisant, notre érudit bibliographe fait ressortir la part qu'ont prise aux publications de cette première période du protestantisme de langue française quelques littérateurs ministres, tels que

Marcourt, Malingre, Froment. Inutile de dire que l'exercice de la profession d'auteur ou d'éditeur était alors accompagné de maints désagréments, voire même des dangers les plus sérieux.

M. Dufour a complété ces détails biographiques sur les imprimeurs en dressant une liste de tous les écrits qui ont été imprimés de 1533 à 1540 à Neuchâtel ou à Genève, seules localités de la Suisse romande pourvues alors d'imprimeries. Le nombre des titres ainsi recueillis et transcrits, avec des notes explicatives, s'élève à 55.

En communiquant au public le résultat de ses patientes et minutieuses recherches, M. Dufour a éclairé d'un jour nouveau les débuts de la littérature protestante dans les pays de langue française.

A. ROGET.

Historisch-biographische Studien von Leopold von RANKE. Leipzig, Duncker et Humblot, 1878 ; un vol. in-8° de XII-544 pages.

On a déjà fait, dans la *Revue* (t. VIII, p. 147), l'analyse des quatre morceaux dont ce volume est formé. Nous n'avons donc pas à y revenir, et nous ajouterons seulement que ces *Études historico-biographiques* réunissent, à différents degrés, presque toutes les qualités du maître : la critique pénétrante des sources, comme dans la dissertation qui précède le mémoire sur Don Carlos, ou dans les recherches plus récentes par lesquelles Ranke a démontré que le livre si souvent cité de Burlamacchi, *la Vita del F. Girolamo Savonarola,* ne peut en aucune façon être de l'auteur dont il porte le nom ; — la finesse des aperçus et l'habileté savante du pinceau, comme dans les portraits du pape Pie VII et du cardinal Consalvi ; — enfin et surtout, le talent de replacer chaque personnage dans son milieu et de résumer à grands traits toute une époque, sans que la figure qui occupe le centre du tableau soit pour cela moins saillante ou moins soigneusement dessinée. C'est là, en particulier, le mérite de l'étude sur *Jérome Savonarole et la république florentine à la fin du* XV^e^ *siècle,* et quand on a dit naguère qu'il était difficile de nous rien apprendre de bien nouveau après les travaux de MM. Perrens et Villari, on a oublié, ce nous semble, qu'entre les appréciations parfois un peu mesquines du premier et les jugements un peu trop favorables du second, il y avait place encore pour une caractéristique plus large et plus sobre, qui, tout en rendant pleine justice à l'infortuné prieur de Saint-Marc, fait admirablement comprendre les luttes incessantes qu'il a dû soutenir et les circonstances dans lesquelles il a fini par succomber.

V.

Congrès international des Américanistes. — *Compte-rendu de la seconde session.* Luxembourg, 1877. 2 vol. in-8°. Paris, Maisonneuve, 1878.

Le congrès des Américanistes s'était réuni pour la première fois à

Nancy, en 1875. On avait cru remarquer dans la publication de ses travaux une certaine inexpérience, non pas que les organisateurs du congrès n'aient pas été à la hauteur de leur tâche — au contraire on n'avait eu qu'à louer l'activité intelligente de MM. le baron de Dumast et Lucien Adam — mais les études américaines naissaient à peine, et les Américanistes ne savaient pas encore sacrifier résolument les hypothèses pour n'admettre que des faits indiscutables ; mais l'exemple avait été donné, de sages conseils avaient été entendus. Ce premier essai d'organisation scientifique eut pour résultat de dégager les voies et d'indiquer nettement la limite entre la véritable érudition et les fantaisies archéologiques ou philologiques.

Depuis 1875 de remarquables progrès se sont accomplis ; nous n'en voulons pour preuve que le compte-rendu de la seconde session qui vient d'avoir lieu à Luxembourg. Sans doute, dans ces deux forts volumes de plus de mille pages in-8°, nous n'aurons pas tout à louer. Il est certain que nous ne partageons pas l'opinion de M. l'abbé Schmitz (I, 360-369) qui croit encore à la prédication de l'Évangile en Amérique par saint Thomas. Le mémoire de M. Hyde Clarke, vice-président de l'Institut anthropologique de Londres, soulèvera également bien des objections. Ce disciple attardé de Court de Gébelin, dédaignant les règles posées par Bopp, Burnouf, Schleicher et les autres fondateurs de la grammaire comparée, ne s'est-il pas avisé, dans ses *Origines des langues, de la mythologie et de la civilisation de l'Amérique dans l'ancien monde* (I, 157-169), d'établir que l'Amérique a été peuplée d'abord par des nains venus d'Asie par le détroit de Behring, puis par des tribus africaines qui auraient traversé l'Atlantique, et enfin par des Sumériens ayant suivi de l'est à l'ouest la voie de l'Australie et de l'Océan Pacifique !

Les études de MM. Robert Robertson (I, 39-55), Henri Gillman (I, 64-79), Allen (I, 79-99) et D. Peet (I, 103-121) sur les *Mound-Builders* manquent également de précision. On nomme *Mound-Builders* les terrassements gigantesques, épars dans la vallée du Mississipi, qu'éleva à une époque inconnue un peuple aujourd'hui disparu. La solution de ce double problème était intéressante, mais, comme le champ des hypothèses s'ouvrait à l'infini, les savants et surtout les savants américains s'y sont lancés avec une ardeur parfois puérile. Ils auraient mieux fait d'étudier et de classer les Mound-Builders qui existent encore, et de rechercher sur le sol la trace persistante du séjour et de la civilisation des aborigènes. Aussi bien quelques-uns d'entre eux ont compris qu'ils faisaient fausse route, et ils ont procédé avec plus de rigueur scientifique. Ce sera pour nous l'occasion de citer avec éloge les *Antiquities of Ohio,* publiées par le docteur Reuben A. Vance dans le *Final Report of the Ohio State board* (1 vol. in-8°. Columbus, 1877).

Pour terminer ces critiques, nous mentionnerons avec peine la singulière protestation d'un Luxembourgeois, M. l'abbé Hengsch, qui a presque réclamé le concours de l'autorité civile pour interdire la parole à de malheureux savants qui avaient eu l'imprudente audace d'avancer

que toutes les langues ne descendaient peut-être pas d'une langue unique, et par conséquent que nous ne descendions pas tous d'une souche commune. Il a fallu rappeler à ce fougueux défenseur de l'unité de l'espèce humaine que la science admet toutes les discussions, et d'ailleurs que la simple courtoisie lui imposait l'obligation de respecter même les erreurs des étrangers auxquels la ville de Luxembourg offrait l'hospitalité.

Ces réserves faites, il ne nous reste qu'à présenter l'analyse des principaux mémoires insérés dans le compte-rendu du congrès.

A. Barber. *Les anciens Pueblos du Colorado, de l'Utah, du Nouveau-Mexique et de l'Arizona* (I, 22-38). On donne le nom de *Pueblos* aux établissements aborigènes découverts dans les régions occidentales des États-Unis actuels par les premiers explorateurs espagnols. L'auteur s'est efforcé de retrouver les traces et même de reconstituer la civilisation de ces prédécesseurs de la race blanche sur le sol américain. Ses essais de restitution des maisons fortifiées construites le long des falaises nous ont paru fort heureux.

Guimet. *Les Chinois en Californie* (I, 55-64). M. G. pense que la Californie, dans un avenir très rapproché, deviendra terre chinoise, et il se demande si les Américains permettront à la race jaune de se substituer ainsi à la race blanche. Grave question qui n'est, aujourd'hui encore, qu'ethnographique, mais qui pourrait bien devenir politique et même sociale.

Beauvois. *Les colonies européennes du Markland et de l'Escociland, et les vestiges qui en subsistèrent jusqu'au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ *siècle*. Dans le précédent congrès, M. B. avait déjà publié une très intéressante étude sur la découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais et les premières traces du christianisme en Amérique avant l'an mil. Son travail actuel est encore un des plus curieux et des mieux étudiés de la présente session. Il a cherché à refaire l'histoire de deux colonies européennes fondées en Amérique avant Ch. Colomb : la première en Escociland, au sud du Saint-Laurent, par des Écossais et des Irlandais, vers l'an mil ; la seconde, par des Norwégiens du Groenland en Markland ou Norimbègue, c'est-à-dire dans le Canada, vers l'an 1300. Grâce aux Sagas et aux annales islandaises, au récit d'un pêcheur reproduit dans la relation italienne des frères Zeni et aussi aux écrits des explorateurs, des missionnaires et des géographes du XVI^e^ et du XVII siècle, M. B. démontre que ces colons n'ont jamais été bien nombreux, et que rapidement ils se sont fondus avec les indigènes, mais sans que les vestiges de leur civilisation aient complètement disparu. C'est ainsi qu'au XVI^e^ siècle le signe de la croix était encore en usage chez toutes les tribus voisines du Saint-Laurent. Le nom de Jésus se retrouvait sous la forme légèrement corrompue de Kesus, Kizoos et Gischi ; le mot *Alleluia* et bon nombre de vocables latins retentissaient encore dans leurs chants ; enfin le nom même du pays, Norimbegue ou Norrenbygdh (contrée des Nor-

rains ou Norvégiens), est encore reconnaissable sous les transcriptions inexactes des cartographes du XVI^e^ siècle.

GRAVIER. *La route du Mississipi* (I, 237-312). M. Gravier a voué un culte véritable à la mémoire de Cavelier de Lasalle. Non content d'avoir déjà consacré deux ouvrages à ce courageux explorateur (*Découvertes et établissements de C. de la Salle dans l'Amérique du Nord*. Paris, 1870, in-8°. — *Cavelier de la Salle de Rouen*. Paris, 1871, in-8°), il a repris ses travaux précédents afin de profiter d'un important dossier de famille que lui avait confié M. Mario de la Quesnerie. M. G. voudrait enlever aux jésuites l'honneur qu'on leur attribue trop légèrement d'avoir découvert le Mississipi, et, tout en rendant justice au zèle infatigable des PP. Jogues, Garnier, Ménard et Marquette, il revendique hautement pour son compatriote la gloire de la découverte.

SCHŒTTER. *Americ Vespuce* (357-360). M. Schœtter, un des principaux organisateurs du congrès, a établi qu'on a donné au Nouveau-Monde le nom d'Amérique, non point parce que le Florentin Vespuce avait usurpé une gloire qui ne lui appartenait pas, mais parce que le premier il avait démontré que les terres découvertes par Colomb ne dépendaient pas des Indes, mais faisaient partie d'un continent nouveau.

GAFFAREL. *La découverte du Brésil par les Français* (I, 397-534). L'auteur de cet article ne peut que renvoyer à la lecture de son ouvrage : *Histoire du Brésil français au* XVI^e^ *siècle*, auquel ce mémoire sert d'introduction.

DESIMONI. *Le voyage de Verazzano* (I, 535). On a longtemps cru que le Florentin Verazzano avait été envoyé, par ordre de François I^er^, pour découvrir de nouvelles terres, et qu'il a reconnu en partie la côte des États-Unis : un savant de New-York, M. Murphy, a nié positivement, en 1875, cette expédition. M. Desimoni s'est attaché à réfuter cette attaque, et il l'a fait avec une sûreté d'argumentation et une richesse de documents qu'on a fort remarquées. Par excès de scrupules, croyant faire mieux encore, il ne publiera son mémoire entier qu'à la prochaine session du congrès. Nous ne pouvons que le féliciter de cette sage réserve, qui nous promet une démonstration plus complète.

La philologie a été l'objet de plusieurs communications importantes. Ce sont en effet les langues anciennes, en Amérique comme partout ailleurs, qui seules peuvent nous livrer quelques-uns des secrets des temps antécolombiens ; mais une pareille étude présente bien des difficultés, car il ne s'agit pas seulement de se procurer les documents, mais aussi de les contrôler, de les éclairer par la raison, de dégager les lois de la formation des mots, de distinguer les particularités de chaque idiome et de les rattacher à certaines familles de langues ; aussi comprend-on que plusieurs des savants qui s'occupent de philologie américaine en soient encore à la période des tâtonnements et même des contradictions. Néanmoins nous citerons avec éloge l'*Examen critique et la réfutation du livre de M. Lopez sur les races Aryennes au Pérou*, par

M. V. Henry (II, 75-157), une *Étude sur les éléments phonétiques dans les écritures figuratives des anciens Mexicains,* par M. l'abbé Jules Pipart (II, 346-370), la *Comparaison des langues ouralo-altaïques avec les langues américaines,* par M. Forschammer (II, 56-75) et surtout l'excellent travail de M. Lucien Adam (II, 161-244) : *Examen grammatical comparé de seize langues américaines.* Voici les conclusions provisoires adoptées par le savant philologue : « Les langues sont actuellement divisées en familles irréductibles, et ainsi elles se trouvent les unes au regard des autres dans l'état où elles seraient s'il y avait eu primitivement plusieurs couples humains. »

En résumé, par l'abondance et la variété des matières traitées, la session de Luxembourg a été de beaucoup supérieure à celle de Nancy, et tout nous permet d'espérer que les Américanistes, lors de la troisième session du congrès qui aura lieu à Bruxelles en 1879, tiendront à honneur de se surpasser encore.

Paul Gaffarel.

Les singularités de la France antarctique, nouvelle édition, par P. Gaffarel. Paris, Maisonneuve, 1878.

En écrivant l'histoire du *Brésil français*, M. G. eut l'occasion d'étudier particulièrement les ouvrages du cordelier Thevet. Il en a tiré pour son livre un excellent parti. La crédulité naïve du vieil auteur rend ses récits assez suspects. Il y a pourtant, dans ses nombreux écrits, beaucoup de remarques d'une justesse et d'une sincérité évidentes. On aurait tort de les négliger ; ce sont pour l'histoire du XVI^e^ siècle de précieux documents, et, avec de la prudence, il est assez facile de les recueillir parmi tant de fables qui se trahissent elles-mêmes. La réédition d'un des plus intéressants ouvrages de Thevet était donc une œuvre utile. Elle a été surveillée avec soin. M. G. a fait reproduire le titre et les bois de l'édition princeps, ce qui ne manque pas d'intérêt. Il a peut-être été un peu loin, en conservant dans la typographie les abréviations des nasales. Mais cette recherche est à la mode aujourd'hui, et l'on ne saurait vraiment pas lui en vouloir d'avoir poussé l'exactitude jusqu'à la minutie.

D. N.

Aperçu historique sur le Parlement de Paris, par M. Fayard, conseiller à la cour de Lyon. Paris, Picard ; Lyon, Scheuring. 1876-78, 3 vol. gr. in-8°.

Il semble que M. Fayard n'a pas fait une étude sérieuse des sources de son sujet et ne s'est pas rendu compte que les matériaux de l'histoire du Parlement se trouvaient dans les archives de cette cour et nulle part ailleurs. En effet, ce n'est qu'à l'époque moderne que les historiens,

chroniqueurs ou rédacteurs de mémoires, s'occupent des affaires de la cour et tous négligent les affaires judiciaires et administratives pour ne faire attention qu'aux luttes entre le Parlement et la royauté à propos des questions religieuses ou des refus d'enregistrement. Mais, même pour les affaires les plus importantes, ces historiens, voire ceux qui appartenaient à la robe et vivaient au palais, n'avaient que des moyens d'information très limités ; car il était interdit aux magistrats de divulguer les délibérations des chambres, et les remontrances et représentations adressées au roi devaient être tenues secrètes ; il est vrai que le Parlement viola souvent cette loi ; il publia et fit imprimer des remontrances ; mais avant le XVII^e^ siècle, ces infractions à la règle sont excessivement rares et même depuis elles ne sont que l'exception. Ainsi pour le XVIII^e^ siècle, où nous avons les journaux de Marais et de Barbier et celui du libraire Hardy, aussi attentif aux choses du palais que les avocats chroniqueurs, ces mémoires ne sauraient dispenser de parcourir et de dépouiller les registres du Parlement, même pour les affaires politiques, à plus forte raison pour les affaires purement judiciaires et administratives. Les collections d'extraits, formées par les anciens membres de la cour au XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, quelque importantes et utiles qu'elles soient, ne peuvent guère servir qu'à faciliter les recherches, à défaut des inventaires que le public ne peut pas encore consulter ; du reste, ces collections n'ont que très peu servi aux historiens, et M. F. les a complètement négligées, aussi bien la collection Lenain que les collections Joly de Fleury et Lamoignon. Si M. F., avant de commencer son œuvre, avait étudié la bibliographie de l'histoire du Parlement ou simplement lu plus attentivement la belle préface de M. de Laborde, il aurait reconnu qu'il lui était impossible d'écrire cette histoire dans les conditions où il entreprenait de le faire, et il n'aurait certainement pas confessé avec une naïveté qui l'honore ses regrets de n'avoir pu fréquenter assidûment les salles de travail de la Bibliothèque et des Archives nationales.

Cependant, si M. F. intitule modestement ses trois gros volumes : *Aperçu historique sur le Parlement de Paris,* il n'en a pas moins la prétention de « réunir, classer, coordonner les principaux documents épars, faire connaitre l'organisation et les transformations du premier Parlement de France, rappeler ses actes les plus importants au triple point de vue administratif, politique et judiciaire, en indiquant d'une manière succincte les faits qui les motivèrent et les causes qui les amenèrent. » Nous ne voyons pas ce que pourrait ajouter à ce programme un auteur, qui voudrait faire sérieusement l'histoire du Parlement de Paris. Mais il faut dire que le livre ne tient pas les promesses de la préface ; on n'y trouve rien sur les origines et les vicissitudes de l'organisation du Parlement, sur l'influence de cette cour sur les progrès de la législation et de l'administration et sur la jurisprudence ; sur toutes ces questions si importantes, qui sont presque tout le sujet, ces trois volumes contiennent bien moins de renseignements que l'article substantiel sur le

Parlement, fourni par le regretté H. Lot au dictionnaire de Lalanne. Ces lacunes, ce vice capital de composition s'expliquent facilement par ce fait que M. F. n'a rien trouvé sur ces points dans les écrivains qu'il copie ou compile, et que pour les traiter il aurait fallu aller aux sources, ce qu'il a eu le regret de ne pouvoir faire. C'est par cette même raison que M. F. ne s'occupe que de l'histoire politique du Parlement; car sur ce point sa tâche, telle qu'il la comprenait, était plus facile; et il n'avait qu'à dépouiller les histoires générales qui lui fournissaient plus de matière qu'il ne lui en fallait. On pourrait peut-être passer sur ces vices de composition, si M. F. nous avait donné une bonne étude sur les rapports du Parlement et de la royauté et sur l'influence exercée par la première des cours souveraines sur l'histoire générale de la France; mais il ne nous apprend rien qu'on ne trouve partout, et cela par l'excellente raison qu'il a uniquement composé son livre avec les travaux des historiens qui l'ont précédé, et souvent même avec les plus mauvais et les moins autorisés.

S'il existait sur l'histoire du Parlement de Paris un grand nombre de monographies, écrites sur les sources par des auteurs judicieux, on pourrait comprendre que M. F. se fût donné la mission de les résumer et de les vulgariser; ces résumés, lorsqu'ils sont bien faits, rendent de grands services, même aux érudits, auxquels ils rappellent rapidement l'état de la science; mais ce n'est pas le cas : les travaux autorisés sur l'histoire du Parlement sont plus que rares et les trois volumes de M. F. n'ont pas même l'apparence modeste d'un résumé. C'est une histoire véritable que M. F. a voulu nous donner, puisqu'il déclare « qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait l'instruire avec exactitude des faits, de leurs causes, de leur enchaînement et de leurs résultats. » M. F. a peut-être pensé faire illusion au lecteur en couvrant le bas des pages de citations, de notes et de renvois; mais cet appareil de l'érudition ne trompera personne, car il ne résiste pas au moindre examen. M. F. choisit ses garants sans aucune critique; il lui arrive parfois de citer un bon livre, mais c'est bien rare, et le plus souvent il renvoie le lecteur aux histoires de France de Velly, de Gabourg, de Villaret, d'Anquetil, aux précis sur l'histoire du droit français de Minier et de Laferrière, aux histoires des avocats Fournel et Gaudry, voire même aux productions si nombreuses du trop fécond M. Desmazes, etc.

Ce sont là les autorités que cite habituellement M. F., et ce n'est que par hasard qu'il emploie des livres de valeur. Cependant il faut faire une exception pour quelques bons ouvrages et principalement pour les études de MM. de Laborde et Grün, placées en tête du premier volume de l'inventaire des actes du Parlement de Paris, publié par notre regretté maître Boutaric, et aussi pour le livre de M. Rocquain sur l'esprit révolutionnaire avant la Révolution, dont on pourrait dire que M. F. s'est trop servi, car il montre sa juste prédilection pour ces excellents travaux en les copiant le plus souvent possible sans

l'indiquer par des guillemets ou de tout autre manière, et en leur empruntant la plus grande partie des citations dont il a cru devoir orner le bas des pages de ses volumes. Nous ne voulons pas discuter la légitimité de ce procédé de composition que les journalistes connaissent sous le nom de démarquage; nous ferons seulement remarquer qu'il ne donne pas une très bonne idée d'un auteur d'un grand ouvrage en trois gros volumes, qui emploie habituellement ce facile moyen de se procurer de la copie. Cependant ce système, dans le cas présent, ne saurait induire personne en erreur sur la valeur du livre, car M. F. en a usé et abusé à tel point qu'il est impossible de ne pas reconnaitre sa manière dès les premières pages. Ainsi, en tête de l'avant-propos on trouve cette citation de Pierre Dupuy : « l'histoire du Parlement est si étendue, si abondante, si variée, qu'elle pourrait contenir plusieurs grands volumes, » avec ce renvoi Mss. de la Bibl. Nat. N° 1,503. M. F. oublie l'indication fonds français, nouvelles acquisitions; cependant M. de Laborde, qui dans la note de la page IX de son travail a fait une ample citation de Dupuy, où M. Fayard a pris cette ligne, a donné une cote complète, et M. F. l'aurait sans doute copiée plus fidèlement s'il eût assez fréquenté la Bibliothèque Nationale pour savoir que les mentions qu'il omettait comme inutiles sont absolument nécessaires pour trouver un manuscrit. Immédiatement après cette citation, on en trouve une autre très longue du procureur général Dupin, empruntée à Grün, qui l'a placée en tête de son étude sur les archives du Parlement. Ainsi la page tout entière est prise dans ces deux ouvrages et non dans les auteurs que cite M. F.; c'est le procédé dont il s'est servi le plus souvent, on pourrait peut-être dire toujours, lorsqu'il renvoie aux registres du Parlement, à un mémoire manuscrit ou même à un bon livre. Ceux de nos lecteurs qui voudraient être édifiés plus complètement sur ce point n'auront pas besoin de se livrer à la fastidieuse besogne de vérifier toutes les citations de M. F.; ils n'auront qu'à comparer le 3e volume de M. F. avec le livre de M. Rocquain et ils verront qu'il doit à ce dernier la plus grande et la meilleure partie de son texte. Après ce que nous venons de dire du mode de composition employé par M. Fayard, il serait plus que naïf de discuter les nombreuses erreurs qui y abondent; ce que nous avons dit nous semble suffire pour mettre en garde le lecteur.

D'après M. de Laborde, l'histoire du Parlement demanderait une vie entière d'étude, et les difficultés sont telles que la tâche serait ingrate pour un esprit supérieur. La meilleure preuve, dit-il, que l'entreprise est impossible, c'est qu'elle n'a jamais été abordée. Nous partageons complètement le sentiment de l'éminent historien; mais ce qu'un seul homme ne pourrait faire, plusieurs peuvent le tenter en se partageant la besogne. Les archives du Parlement forment une mine presque inépuisable de matériaux excellents pour des travaux spéciaux, qui jetteraient certainement de nouvelles lumières sur notre histoire. Les lecteurs de la Revue se souviennent de la curieuse étude que

M. Neuville a publiée ici même sur le Parlement de Poitiers ; malheureusement les travaux analogues sont rares. Cependant, en limitant les recherches à une courte période et à une certaine catégorie d'affaires, répondant aux différentes séries de registres, le travail serait relativement facile et donnerait des résultats importants, et cela même pour les époques que l'on croirait être les plus connues, pour le XVIII^e^ siècle. A propos d'une étude sur la réforme judiciaire de Maupeou, que nous terminons, nous avons eu l'occasion de reconnaître combien on avait jusqu'ici peu tiré parti des registres du conseil secret pour l'histoire des rapports de la royauté avec le Parlement au XVIII^e^ siècle, et cet examen nous a déterminé à entreprendre de publier, en analyses et en extraits, les procès-verbaux des délibérations des chambres assemblées pour les affaires politiques de 1715 à 1790. Il faut espérer que lorsqu'on connaîtra mieux la facilité relative avec laquelle les recherches, entreprises dans les conditions restreintes que nous avons indiquées plus haut, peuvent être accomplies, les travaux spéciaux sur l'histoire du Parlement se multiplieront, et lorsqu'on en possédera un grand nombre, un écrivain de talent pourra tenter d'écrire l'histoire générale du Parlement de Paris ; mais ce jour est encore bien éloigné et il est probable que nous ne le verrons pas.

J. FLAMMERMONT.

L'Alberoni e la sua dispartita dalla Spagna, per Vincenzo PAPA. Turin, Eredi Botta, in-4° de 100 pages.

Alberoni a été apprécié très diversement. Pour la plupart de ses contemporains, ce n'était qu'un aventurier déshonoré par la bassesse de sa naissance, un bouffon arrivé au pouvoir par l'intrigue et ne songeant qu'à mettre le feu à l'Europe. De nos jours même, des Italiens comme Botta et Cantù l'ont accusé d'avoir ruiné l'Espagne en la jetant dans une guerre qu'elle ne pouvait pas soutenir. Il est vrai que d'autres écrivains lui sont plus favorables. La Fuente dans sa belle histoire d'Espagne, Coxe, et plus récemment encore M. Lecky, reconnaissent en lui un véritable homme d'État. Les compatriotes d'Alberoni vont encore plus loin et prétendent détruire toutes les accusations dont ce ministre a été l'objet. Après Romagnoli et Berzani, qui ont publié deux ouvrages où il n'y a pour lui que des louanges, M. Vincenzo Papa annonce qu'il va nous donner un Alberoni réhabilité. En attendant ce travail qui sera sans doute considérable, M. V. P. publie sur Alberoni quelques documents qui ne sont pas sans intérêt. Dans cette brochure, M. V. P. défend la mémoire d'Alberoni contre deux reproches, l'imprudence d'avoir déclaré la guerre à l'empereur, et l'ingratitude dont ce ministre se serait rendu coupable, après sa disgrâce, en faisant au régent Philippe d'Orléans des révélations fâcheuses pour Philippe V.

Sur le premier point, M. V. P. ne nous apprend rien qui ne soit déjà connu depuis longtemps. Alberoni, loin de provoquer cette guerre, s'y

était opposé de toutes ses forces; il savait que l'Espagne avait encore besoin de plusieurs années de repos pour se préparer à une lutte aussi difficile. C'est Philippe V qui voulut la guerre; Alberoni n'eut qu'à la diriger, et il le fit avec une rare vigueur. Sa disgrâce fut donc la suite d'une injustice. Il la supporta plus noblement qu'on ne l'a longtemps raconté. Aussi, dès son entrée en France dans le Roussillon, il voyagea jusqu'à Antibes sous la surveillance d'un officier français, M. de Marcien, qui jour par jour rendait compte au régent de tous les incidents de la route et de toutes les paroles d'Alberoni. Ce sont ces lettres qu'a publiées M. V. P. et elles méritent d'être lues. M. de Marcien, malgré ses prétentions à la finesse, n'était guère capable de surprendre les secrets d'Alberoni; mais il le décida à écrire au régent une lettre où Alberoni se justifie de n'avoir pas voulu la guerre, sans trahir les intérêts de l'Espagne. Cette pièce est curieuse à plus d'un titre; elle confirme ce que nous savions déjà sur son rôle dans la déclaration de guerre et fait en même temps honneur à son caractère; elle augmente de beaucoup l'intérêt offert par la correspondance du chevalier de Marcien.

Hermile Reynald.

Geschichte der Revolutionszeit von 1789 bis 1800, von H. von Sybel. Bd. I, II, III vierte, erweiterte und vervollsstaendigte Auflage, Bd. IV zweite Auflage. Stuttgart, Buddeus, 1877-1878.

M. de Sybel nous donne une quatrième édition de son *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française de* 1789 *à* 1795, qui forme trois volumes, et une seconde édition de la suite de cet ouvrage, qui forme le tome IV et conduit le lecteur jusqu'au traité de Campo-Formio. La première édition de la première partie avait paru en 1853, la troisième en 1865-1866. Depuis lors, des travaux très importants ont été composés sur le même sujet, en Autriche et en Allemagne; de nombreux documents inédits ont été publiés; M. de Sybel a pu lui-même étendre et compléter ses recherches, tant à Berlin qu'à Vienne, dans des recueils manuscrits qui jusque-là n'avaient pas été ouverts au public. Il n'est point de ces historiens qui croient avoir fait une œuvre définitive lorsqu'ils ont mis le mot *fin* sur la dernière page d'un volume. Chercheur infatigable, discuteur actif, toujours en éveil, M. de S., soit pour défendre ses opinions, soit pour critiquer celles de ses contradicteurs, soit pour affermir et confirmer ses propres jugements, a écrit nombre de monographies dont il donne les résultats dans son grand ouvrage. La quatrième édition des volumes qui contiennent l'histoire de 1789 à 1795 résume en réalité un travail de dix années, et ce n'est pas, ainsi qu'il arrive trop souvent, une simple étiquette qu'y a mise l'auteur, lorsqu'il l'annonce comme *revue, corrigée* et *considérablement augmentée*. Le tome IV, qui avait paru en 1870 et 1871, n'avait pas à subir un travail aussi approfondi; il a été modifié dans quelques détails, il n'a pas été

remanié entièrement comme l'ont été plusieurs parties très importantes des trois premiers volumes.

Ni le fond ni les dispositions générales de l'ouvrage ne sont modifiés. M. de S. reste un juge toujours sévère, très souvent pénétrant, très souvent aussi injuste, de la Révolution française. L'*objectivité* qu'il cherche et qu'il espère avoir atteinte, demeure une *objectivité* germanique. Il lui manque, pour les choses de la France, l'instinct national et le tact patriotique, qui donnent un ton si différent aux critiques, même les plus passionnées, dont l'histoire de la Révolution a été l'objet en France. « Un étranger, a dit M. de S. (Préface de la traduction française, p. VII), verra peut-être quelques points sous un jour moins brillant que l'habitude ou l'orgueil national ne les fait envisager aux Français; mais en revanche, il ne risquera pas comme eux d'être entretenu par des erreurs longtemps caressées, ou des jugements injustes et quelquefois dangereux même pour notre époque. » La pensée est vraie; mais elle est d'une application difficile dans la pratique, et M. de S. l'a, certainement sans l'avoir voulu, démontré par son propre exemple dans les passages de la préface du tome IV où il compare la Révolution française de 1789 à la Révolution allemande de 1870 (p. VI-VIII). On aurait cependant grand tort de méconnaitre les efforts qu'il a faits pour séparer dans ses jugements la France et la Révolution française. Il émettait, en 1869, l'espoir que la nation française verrait dans ses écrits, « non un sentiment de malveillance envers un passé glorieux, mais le désir de contribuer à éclairer la politique à venir[1] ». L'intention était excellente et M. de S. a fait, nous n'en doutons pas, son possible pour que son ouvrage y répondit. Le fait est qu'il est fort instructif, tant pour le passé que pour le présent et pour l'avenir, et si, malgré l'auteur, « l'habitude ou l'orgueil national » nous font découvrir, çà et là, quelques traits qui nous paraissent empreints de « peu de bienveillance pour un passé glorieux », ce que nous avons de mieux à faire est de ne pas nous y arrêter et de profiter des notions et des avis que nous donne un des étrangers, à coup sûr, les plus perspicaces et les mieux renseignés, qui se soient occupés de notre histoire nationale. — Pour l'Allemagne comme pour la France, le point de vue de M. de S. reste le même. Son histoire est une critique, presque toujours fondée, de la politique autrichienne; une défense, très rarement victorieuse, de la politique prussienne. Il a, dit-il (Préface de la quatrième édition, p. v), le regret de se séparer, en ce qui concerne l'Autriche, d'un maitre respecté, M. de Ranke. M. de Ranke a voulu, « élever ces études au-dessus de l'opposition des partis[2] ». M. de Sybel croit que pour avoir voulu prendre son point de vue trop haut, l'illustre historien s'est légèrement égaré dans l'abstraction, a attribué trop d'influence au conflit des causes générales, en a attribué trop peu à l'opposition des caractères, a tenu

1. Préface de la traduction française (Paris, G. Baillière), p. VIII.
2. Ranke. *Ursprung und Beginn der Revolutions Kriege*. Préface, p. VII.

trop de compte des idées et trop peu de compte des hommes. Je ne saurais me rallier à ce jugement, et si M. de R. ne parait pas avoir, dans le volume consacré aux *Origines des guerres de la Révolution,* atteint et conservé partout cette supériorité calme du jugement qu'il recherchait, il me semble s'y être constamment élevé et soutenu dans les grandes études historiques qui forment les tomes I et IV des *Denkwürdigkeiten* de Hardenberg. L'étude constante des rapports généraux et des causes profondes des événements n'a nulle part refroidi l'œuvre, et pour être ramenés dans le grand courant de l'histoire, les hommes n'y apparaissent ni moins actifs ni moins vivants. Chez M. de Sybel, au contraire, l'étude minutieuse des documents suspend souvent l'intérêt; les contradictions et les tergiversations des hommes font, en certains moments, perdre de vue les rapports et l'enchainement des événements, la suite même des caractères se perd parfois dans les sinuosités du travail politique. Enfin, il suffit de comparer les deux ouvrages pour se rendre compte des motifs pour lesquels M. de S. a froissé, par instants, les lecteurs français, tandis que M. de R. a montré comment un étranger pouvait parler de cette grande crise de notre histoire, sans qu'on trouvât chez lui la trace « d'un sentiment de malveillance envers un passé glorieux ».

Toute comparaison et toute discussion à part, M. de S. n'en a pas moins le grand honneur d'avoir été, dans ces études, l'un des premiers venus et, en quelque sorte, l'initiateur. Il rappelle, et, avec beaucoup de raison, que quand il a publié son premier volume, en 1853, les historiens n'avaient guère pour archiviste que Beauchamp et pour archives que les *Mémoires d'un homme d'État*[1]. C'est avec quelques communications obtenues à grand'peine que M. de S. commença son ouvrage. Depuis, les portes se sont ouvertes, et personne plus que M. de S. n'a travaillé à les faire ouvrir. Les efforts de ses contradicteurs n'y ont pas moins contribué que ses efforts personnels. Son livre a engendré toute une littérature historique en Allemagne et en Autriche. En Angleterre, en Russie, en Italie enfin le mouvement s'est propagé. Ce mouvement était dans l'esprit de notre temps; M. de S. n'en garde pas moins le mérite d'avoir, avant beaucoup d'autres, senti l'impulsion et de l'avoir ensuite donnée à ses émules.

J'indiquerai brièvement les principaux remaniements apportés par M. de S. à son *Histoire de l'Europe de* 1789 *à* 1795.

Tome I, livre II, chapitre II. *Nootkasund* et *Reichenbach*. Ce chapitre est un de ceux pour lesquels les révélations historiques ont été le plus abondantes. Le récit des conférences de Reichenbach (p. 179) est

1. En ce qui concerne la France, je relève une légère erreur de M. de S. (Préface, p. 1). Il cite parmi les documents dont nul avant lui n'avait fait usage les papiers du Comité de Salut public, conservés aux Archives nationales. Fain en avait eu communication et en avait tiré un livre très estimable : *Le manuscrit de l'an III.*

beaucoup plus détaillé qu'il ne l'était. M. de S. a complété son livre sur ce point; il a ajouté peu de chose à ce qu'avaient rapporté Vivenot et M. de Ranke. Ce dernier a été également fort utile à M. de S. pour les développements qu'il a donnés aux plans politiques de Hertzberg. Cette partie nouvelle du récit n'en a pas moins un caractère très personnel chez M. de S., et mérite l'attention. Le plan de Hertzberg pour faire tourner au profit de la Prusse les affaires d'Orient, où l'Autriche et la Russie étaient alors fort embarrassées, n'est pas moins intéressant par l'analyse qui en est donnée que par les réflexions qui l'accompagnent (p. 157-158). Dans les éditions précédentes, la politique prussienne était fort simplifiée et voilée. On la voit ici dans sa réalité, et ce qui en est dit justifie pleinement le reproche de mobilité, d'ambiguïté et de duplicité que les contemporains lui ont si souvent adressé. Haüsser dans sa *Deutsche Geschichte* et Zinkeisen dans son grand ouvrage sur la Turquie avaient bien élucidé cette diplomatie orientale de la Prusse, et le plan plus qu'équivoque qui amenait Hertzberg à exciter les Turcs à la guerre en les berçant d'une promesse d'alliance; l'alliance ne devait jamais aboutir, mais lorsque la situation serait bien embrouillée et que tous les belligérants seraient dans l'embarras, la Prusse poserait sa médiation, ferait la part de chacun et inviterait chacun à faire la part de la Prusse : *suum cuique*. On recommencerait ainsi le coup de partie qui avait si bien réussi à Frédéric, lors du premier partage de la Pologne (p. 159). Le même système était appliqué partout; partout on trouvait intérêt à troubler les affaires, afin d'en tirer parti le cas échéant. On voit la diplomatie prussienne mêlée, et dans les conditions les plus diverses, à tous les mouvements qui agitaient alors l'Europe. Ce tableau de l'Europe (p. 160 et suiv.) est très élargi. Il est seulement regrettable — et ceci est une remarque générale — que M. de S. soit si économe de notes, si parcimonieux de dates, et qu'il cite si rarement les textes. Son récit y gagne en uniformité, mais y perd en précision, en couleur, en intérêt, et le lecteur a de la peine à saisir la concordance des événements. Il eût été, en particulier, très désirable qu'il citât (p. 160) les sources où il a puisé ce qu'il rapporte de la négociation, en 1789, avant les États généraux, d'un traité d'alliance entre la France, l'Espagne et la Russie. Au lieu de quelques mots qui se trouvaient dans l'édition précédente, nous avons de précieux détails sur la part prise par la Prusse aux troubles de Belgique (p. 162) et aux troubles de Hongrie (p. 163); on connaissait déjà sa participation aux troubles de Pologne; M. de S. y ajoute quelques renseignements (p. 162-163). Bref on voit la diplomatie prussienne préparer partout des difficultés à l'Autriche, tout en se réservant, le jour où elle y trouverait son avantage, les moyens de traiter avec l'Autriche aux dépens des Turcs, des Polonais, des Belges et des Hongrois qu'elle agite de son mieux et pousse à la guerre. Elle joue le même rôle en France, et ce n'est pas un des moins curieux compléments de l'ouvrage. M. de S. nous expose (p. 161) quel « soulagement » apporta « au cœur » du roi de Prusse et

de son ministre la nouvelle des premiers troubles intérieurs de la France. « Le cœur plein de joie », Hertzberg écrivait au roi, le 5 juillet 1789 : « La considération de la royauté est anéantie en France, les troupes n'ont pas voulu donner, Louis a déclaré qu'il considérait la séance royale comme nulle et non avenue; cela nous annonce presque une scène à la Charles Ier, c'est une circonstance dont les bons gouvernements pourront tirer profit. » Le 26 juillet, annonçant la prise de la Bastille et les séditions dans les provinces : « La monarchie parait renversée en France, l'alliance autrichienne est détruite; il semble que c'est pour V. M. le moment opportun, mais aussi le dernier moment de donner à la monarchie le plus haut degré de consistance : les cours impériales ne peuvent plus rien attendre de la France. » Le roi, dit M. de S., partageait entièrement l'avis de son ministre. Il n'en était pas encore à la croisade, et il ne songeait qu'à faire une bonne affaire. Le ministre de Prusse à Paris, le comte de Goltz, reçut pour instructions d'entrer en relations intimes avec le parti démocratique de l'Assemblée et de travailler contre la cour, dont l'affaiblissement était tout à l'avantage de la Prusse (p. 161).

Nous voyons dans le ch. VI, également très remanié, la suite de cette politique. Goltz, qui était en relations tolérables avec le ministre des affaires étrangères, Montmorin, choyait de son mieux ses amis de l'opposition. La Prusse cependant craignit de compromettre son agent officiel, et elle envoya pour nouer des intelligences et tâter en même temps le ministère sur une alliance, un juif, Ephraïm, très mêlé à toutes les spéculations de l'époque. Le traité n'était qu'un prétexte, et on le vit bientôt; l'objet principal était de démontrer à l'opposition l'utilité de l'alliance prussienne et de former à la Prusse un parti dans l'Assemblée. Ephraïm y travailla de son mieux; il vit Barnave, Lameth et les membres du comité diplomatique. Il fréquenta même les clubs, et à telles enseignes que le gouvernement l'expulsa (274-275). Cela n'empêchait pas Bischoffswerder de se mettre en rapports avec le baron de Roll et les agents de l'émigration (p. 275). La diplomatie prussienne avait sa droite et sa gauche; tandis que la gauche travaillait, à tout événement, contre l'Autriche, la droite préparait en secret à Vienne le rapprochement avec cette puissance; la Prusse se réservait ainsi les avantages de deux politiques opposées. Ce fut celle de l'alliance autrichienne qui l'emporta, mais tout en s'accordant avec l'Autriche à Pillnitz, on lui avait enlevé le peu d'amis qu'elle avait en France. L'histoire des missions de Bischoffswerder à Vienne et à Milan est beaucoup plus étendue qu'elle ne l'était.

Des remaniements importants ont aussi été apportés au ch. I du liv. III : *Origine de la guerre de la Révolution,* mais sans en modifier la tournure générale. Il en est de même pour le ch. V du liv. IV; M. de S. s'est mis au courant des publications récentes sur les négociations entre l'Autriche et la Prusse, au moment où la guerre prit ostensiblement le caractère d'une guerre de conquête. Le ch. IV du même livre,

dans lequel sont exposées les négociations entre Dumouriez et les Prussiens, après Valmy, ne contient point de renseignements nouveaux; mais tout parait autoriser M. de S. à maintenir l'opinion qu'il avait exposée à ce sujet : Dumouriez négocia d'abord pendant huit jours pour tromper les Prussiens, se renforcer et tirer tout le parti possible de son succès. Les Prussiens continuèrent la négociation pour diminuer les dangers de la retraite à laquelle ils étaient contraints. On se leurra successivement, et on se laissa d'autant plus aisément leurrer que, de part et d'autre, on aurait eu le même désir de négocier si la négociation avait été possible. Les renseignements recueillis par Fersen confirment entièrement, au moins en ce qui concerne la première partie de la négociation, le récit donné par M. de S. d'après les Archives de Prusse (Fersen, II, p. 389-390). Dans le tome II, le ch. VI du liv. VI : *Changement de ministère en Autriche,* a subi un remaniement presque complet. La politique de Thugut, les négociations de l'échange bavarois et du partage de la Pologne, les relations de l'Autriche et de l'Angleterre sont l'objet d'une étude nouvelle et approfondie. On trouve également de nouveaux détails sur Thugut dans le ch. VI du liv. VII : *Rupture de la coalition.* L'affaire de l'évacuation de la Belgique est et sera longtemps encore l'objet des polémiques des historiens allemands. M. de S. apporte, avec des détails nouveaux, un complément de discussion : tome III, liv. IX, ch. V.

Dans les éditions précédentes (trad., III, p. 431 et 437) M. de S. avait raconté avec certains détails les très hypothétiques négociations de Carletti avec le Comité de Salut public. M. Hermann Hüffer a fait de cette partie de l'œuvre de M. de S. une critique très ferme et très pénétrante[1]. Dans la présente édition (III, p. 414) M. de S. se montre beaucoup moins affirmatif, mais il reste encore beaucoup trop de conjectures.

Albert Sorel.

Grégoire, ein Lebensbild aus der franzœsischen Revolution, von Paul Bœhringer, Privatdocent an der Universitæt Zürich. — Basel, Hugo Richter 1878, 78 p. In-8°.

Il ne s'agit pas ici d'une œuvre qui intéresse en quoi que ce soit les études historiques, mais simplement d'une leçon d'apparat, d'une conférence publique dans laquelle on a résumé la notice de M. Henri Carnot sur Grégoire, et analysé avec force citations les mémoires de ce dernier, publiés comme l'on sait en 1840. Un travail analogue avait été fait il y a quarante ans à Leipzig, par M. G. Kruger ; les deux compilations se valent, et l'auteur de la dernière n'apprendra rien à personne en disant qu'à tout prendre Grégoire était un homme.

1. *Œstreich und Preussen,* livre I, ch. VII. — *Die Politik der deutschen Mæchte,* p. 175-195.

Benjamin von Kallay. Geschichte der Serben von den ältesten Zeiten bis 1815; livraisons I et II. Pesth, Wilhem Lauffer.

Cet ouvrage, dont nous n'avons sous les yeux que les deux premières livraisons, a pour auteur un ancien consul général de l'Autriche-Hongrie à Belgrade. Le texte original est en hongrois; l'édition allemande est due au professeur Schwicker auquel on doit déjà d'intéressants travaux d'histoire et de statistique. M. Kallay a profité de son séjour à Belgrade pour étudier avec soin la langue et la littérature serbe, et il déploie dans les chapitres que nous avons sous les yeux une impartialité que l'on ne rencontre pas toujours chez ses compatriotes les Magyars; l'ouvrage, autant que nous en pouvons juger, n'a aucune prétention à l'érudition; il n'est point accompagné de notes et l'auteur entre brusquement en matière sans même indiquer les sources ou les travaux dont il s'est servi; il laisse prudemment de côté les questions qui échappent à sa compétence et s'attache surtout au récit des faits ou à l'étude des institutions. Nous ne voyons pas qu'il y ait dans cette première partie de graves erreurs à relever. Après avoir exposé la situation de la péninsule thraco-illyrienne jusqu'à l'arrivée des Serbes, M. Kallay retrace leur histoire jusqu'à la fondation du royaume due à la dynastie des Nemanjas; la politique de ces princes est exposée avec clarté; le règne du tsar Douchan le Fort (1335-1356) forme le point culminant du moyen âge, l'auteur le traite avec de larges développements; il étudie en détail les institutions de ce célèbre souverain et esquisse un tableau fort intéressant de la société serbe au quatorzième siècle. Il conclut de cet examen que « si la Serbie de Douchan ne dépassait pas les états les plus avancés de l'Europe au moyen âge, elle ne leur était pas non plus de beaucoup inférieure. » Toute cette partie du volume intéressera vivement ceux de nos lecteurs qui ne peuvent étudier l'histoire des Slaves dans les historiens originaux. Nous attendrons pour émettre un jugement définitif sur l'œuvre de M. Kallay que les dernières livraisons de son ouvrage nous soient parvenues.

Louis Leger.

Correspondance du comte de Serre, 1796-1824, annotée par son fils. Paris, Valon, 6 vol. in-8°.

Cette publication, qui honore beaucoup la famille qui l'a faite, a répondu à l'attente du public. La *Restauration* entre décidément dans l'histoire, et ces six volumes sont précieux pour ceux qui veulent suivre dans la partie la plus critique de cette période — 1814-1824 — le développement des sentiments et des idées parmi les hommes qui s'efforcèrent très sincèrement de réconcilier la France avec les Bourbons et à établir chez nous les institutions représentatives dans le principe de la monarchie traditionnelle. Le caractère de M. de Serre est très noble, très intéressant, et il gagne encore, naturellement, à être

connu de plus près. Le premier volume, 1796-1814, contient beaucoup de lettres de jeunesse et de lettres intimes qui ont aussi leur intérêt historique. On y trouve des détails sur l'organisation de la justice en 1810 dans les pays annexés du nord de l'Allemagne : de Serre était premier président de la cour de Hambourg. Les élections de 1815 l'appelèrent à la vie publique, il entra à la Chambre comme député du Bas-Rhin. A partir de ce moment, sa biographie se mêle à l'histoire parlementaire et sa correspondance touche à toutes les grandes affaires. L'éditeur a joint aux lettres de M. de Serre des lettres de beaucoup de ses amis : on ne saurait trop l'en louer. Une correspondance, si intéressante qu'elle soit par elle-même, perd la plus grande part de sa valeur si l'un des interlocuteurs a seul la parole. Le tome VI, qui contient peu de lettres, est complété par des notes, des mémoires et des écrits administratifs ou politiques, qu'il était indispensable d'avoir sous les yeux pour bien apprécier le rôle de M. de Serre.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 2e livr. — D'Arbois de Jubainville. Senchan Torpeist, poète en chef d'Irlande, et les Irlandais en Armorique. — Marchegay. Les prieurés anglais de Saint-Florent, près Saumur ; notice et documents inédits tirés des archives de Maine-et-Loire. — Douet d'Arcq. Grâce faite à un prisonnier du Châtelet à l'occasion de la naissance de Charles V, 9 fév. 1337. — Comptes rendus critiques : *L. de Valroger*. Les Celtes et la Gaule celtique (art. intéressant pour l'explication de certains mots celtiques contenus dans le cartul. de Redon; juge sévèrement le livre). — *Cte Riant*. Exuviae sacrae constantinopolitanae. — *Lalore*. Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes (publication faite avec un sans-gêne et une absence de critique fort regrettables).— *A. de Maulde*. Coutumes de la république d'Avignon (publication utile, mais peu soignée). — *Chazaud*. Les enseignements d'Anne de France (édition faite avec un grand luxe des enseignements d'Anne, fille de Louis XI, à sa fille Suzanne de Bourbon ; ce texte est publié avec soin, mais le commentaire philologique est très insuffisant). — *Cte de Limminghe*. Chronique de Namur, par P. de Croonendael. — *Turner*. Calendar of charters and rolls preserved in the Bodleian library. — *Flandin*. Des assemblées provinciales dans l'empire romain et dans l'ancienne France (sans valeur). — *Giry*. Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions (excellent ; le texte des pièces justificatives est trop souvent fautif). — Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724. — Livres nouveaux (notons ici une bonne innovation; cette liste est précédée : 1° d'un sommaire des matières, 2° d'un sommaire géographique, l'un et l'autre très utiles).

II. — **Revue historique nobiliaire.** Janv.-fév. 1879. Louvet. Anciennes remarques de la noblesse beauvaisine, suite au n° suiv. — Mannier. Les ordres hospitaliers et militaires de St-Lazare et de N.-D. du mont Carmel (suite, fin dans le n° suiv.). — De Marsy. La collection de décorations militaires française du Musée d'artillerie ; suite. — Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis, par André Du Chesne; fin. — Sandret. Répertoire généalogique et héraldique; suite. = Mars-avril. Cte de Sornay. Epigraphie héraldique de la Nièvre. — Sandret. Une compagnie d'hommes d'armes poitevins au XVIe s. — Cte Le Clerc de Bussy. Armorial de la fin du XVIe s., par Waignart.

III. — **Revue des Documents historiques**. Mars 1879. Privilèges des artilleurs de Paris en 1442. — Louis-Nicolas de Neufville, duc et maréchal de Villeroy (lettre du vieux courtisan de Louis XIV au prince de Vaudemont, à propos des fêtes données à Paris lors de l'arrivée de l'infante d'Espagne, fiancée à Louis XV, en 1722). — Aimeri IX, vicomte de Rochechouart, et Aimeri IV, vicomte de Thouars (acte en français, d'oct. 1254, avec un fac-simile). — Voyage du prince de Dombes en Hongrie, de 1717.

IV. — **Le Cabinet historique.** Mars et avril 1879. Hérelle. Mémoires d'Hippolyte Thibaut, prêtre à Ste-Menehould, sur les deux sièges de cette ville, en 1652 et 1653. — Ch. Paillard. Documents inédits concernant la bataille de Cérisoles. — Omont. Note rectificative au t. XI du *Gallia Christiana* (sur la liste des abbés et abbesses du diocèse d'Évreux, d'après un évangéliaire du xr^e^ s., provenant de l'église cathédrale d'Évreux, et où plusieurs feuillets ont été intercalés, au xrv^e^ et au xvir^e^ siècle, pour recevoir des prestations de serments d'abbés et abbesses, etc., de 1387 à 1490). — Molinier. Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury; suite. — Robert. Inventaire des armoiries, villes, bourgs, etc., contenues dans l'Armorial général de d'Hozier; suite.

V. — **Revue critique.** N° 14. *Grouchy et Travers*. Étude sur Nicolas et Timothée de Grouchy. 1509-1572. = N° 15. *Fialon*. St Athanase (bon livre).— *Dahn*, Paulus Diaconus; *Jacobi*, Die Quellen der Langobardengeschichte des Paulus Diaconus; — Pauli Historia Langobardorum, nouv. éd. p. p. *G. Waitz*. — *Grauert*, Die Herzogsgewalt in Westfalen, seit dem Sturze Heinrich's des Lœwen. — *Brüggen*, Polens Auflœsung. = N° 16. *Baret*, Œuvres de Sidoine Apollinaire (édition sans valeur). — *Rezek*, Geschichte der Regierung Ferdinands I. = N° 17. Mémoires sur les comités de salut public, de sûreté générale et sur les prisons, p. p. Lescure. = N° 18. *Albanès*. Jean Artaudi, évêque de Nice et de Marseille († 1335, excellent mémoire). — *Gœdecke*. Die Politik Œsterreichs in der spanischer Erbfolgefrage. = N° 19. *Heyd*. Geschichte des Levantehandels im Mittelalter. 1. Bd. (très important). = N° 20. *Zimmermann*. Karten u. Plæne zur Topographie des alten Jerusalem. — Frænkische Gesch. von Gregorius von Tours, ub. v. W. v. Giesebrecht (nouvelle éd. remaniée). — Le livre des adresses de Paris pour 1692, par Abr. du Pradel, p. p. Fournier (M. Defrémery fait d'importantes corrections aux notes de M. F.). = N° 21. *Morison*. Gibbon (remarquable monographie). — *Strippelmann*. Beitræge zur Geschichte Hessen-Cassels, 1791-1814. = N° 22. *Person*. De P. Cornelio Scipione. — *Franchetti*. Storia d'Italia dopo il 1789. = N° 23. *Harrisse*. Les restes mortels de Colomb (article important).

VI. — **Revue politique et littéraire.** 29 mars. — Compayré. L'expulsion des jésuites en 1762, et l'esprit laïque dans l'éducation (chapitre

de l'*Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVI^e^ s.*, que M. G. vient de faire paraître chez Hachette, en 2 vol.) = 5 avril. G. DE NOUVION. L'histoire en province (analyse du t. XI, 2^e^ série, de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*). = 12 avril. AN. LEROY-BEAULIEU. La monarchie espagnole; le nouveau cabinet militaire et les élections. = 10 mai. DEBIDOUR. État du Brésil au commencement du XIX^e^ s. (étude intéressante, et neuve pour beaucoup de Français, peu familiers en général avec l'histoire d'Amérique). = 31 mai. ID. La révolution française à l'Académie : MM. Henri Martin et Taine.

VII. — **Revue scientifique.** 19 avril, 3 et 17 mai. — A. RAMBAUD. le congrès de Kazan; la Russie orientale et l'Asie russe (détails abondants, précis et très instructifs sur le congrès archéologique tenu à Kazan, en 1878).

VIII. — **Polybiblion.** Avril 1879. — BEAUVOIS. Les travaux lexicographiques de la Société de littérature finnoise de Helsingfors. — B. DE F. Notes bibliographiques sur le voyage de Louis XVI et de sa famille à Varennes; suite.

IX. — **Nouvelle Revue historique de droit.** N^o^ 2. — BEAUDOIN. Le majus et le minus Latium; explication des § 95 et 96 du commentaire I^er^ de Gaius et des questions qui s'y rattachent. — KLIPFFEL. Étude sur le régime municipal gallo-romain; suite.

X. — **Revue générale de droit.** Mars-avril 1879. — P. DUCROOS. Droit coutumier de l'entravestissement; fin. — GUIZARD. Michel de l'Hospital.

XI. — **Journal des Savants.** Avril et mai 1879. — WALLON. Histoire des Romains; suite (à propos du 1^er^ vol. de la nouvelle édition illustrée de cette histoire, par M. Duruy). — MILLER. Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato, conseiller d'État de la Porte, au XVII^e^ s., publiées par Théogène Livadas. — F. DE SAULCY. Note sur les monnaies frappées pendant la révolte d'Étienne Marcel, 10 déc. 1356-31 juillet 1358. — V. DURUY. La société romaine après les grandes guerres d'Afrique et de Macédoine.

XII. — **Revue des deux Mondes.** 1^er^ mai. — LAUGEL. La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan; suite le 1^er^ juin : Rohan sous le règne de Henri IV (intéressant pour l'histoire du parti protestant au XVI^e^ s.; publie quelques documents inédits). — BARDOUX. Montlozier et les constitutionnels pendant l'émigration, d'après des documents inédits (étude décousue, souvent piquante, où l'on voit de quelle haine les émigrés de la première heure poursuivaient les constitutionnels, émigrés au dernier moment, tels que Montlozier, Cazalès, etc.). — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. La marine de l'avenir et la marine des anciens; suite. Le rappel d'Alcibiade; la bataille des Arginuses (15 mai). — J. CLAVÉ. Kléber, d'après sa correspondance (donne de nombreux et très intéressants extraits de cette correspondance, que vient de publier M. le

général Pajol). — M. Du Camp. La commune à l'Hôtel de Ville. I. Les législateurs; II. (1er juin) les novateurs (tableaux très curieux par l'abondance des détails; voir dans le *Bulletin* du présent numéro ce qui est dit des précédentes études de l'auteur sur cet inépuisable sujet de la dernière insurrection parisienne). — Perrot. L'île de Cypre; son rôle dans l'histoire; suite (art. important sur l'art et la religion à Cypre et sur les éléments phéniciens de la civilisation grecque). — Lavisse. Récits de l'histoire de Prusse; suite. La chute de l'ordre teutonique. = 1er juin. Richet. La découverte de la circulation du sang (l'auteur aurait pu consulter utilement pour son article le mémoire de M. Dardier, inséré dans le précédent n° de la *Rev. histor.*)

XIII. — **Le Correspondant.** 10 avril. — Ant. Lirac. La guerre aux jésuites sous la Restauration, suite le 25 avril; fin le 10 mai. — Ch. Grad. L'Alsace, son histoire et sa population; fin le 25 avril. = 25 avril. Duc d'Almazan. La guerre d'Italie 1859; suite. Palestro (étude critique, fort peu élogieuse pour Napoléon III). = 25 mai. Thureau-Dangin. L'église et l'état sous la monarchie de juillet. 1° Avant la lutte 1830-1841; suite le 10 juin (trace avec verve le tableau de la rénovation religieuse qui s'opéra de 1835 à 1840).

XIV. — **Revue du monde catholique.** 15 janv. 1879. — L'abbé Verlaque. Le cardinal Fleury et les jansénistes (chapitre d'une *histoire du cardinal Fleury et de son administration,* qui vient de paraître chez Palmé; collection à 3 fr.). = 28 fév. Rastoul. La révocation de l'édit de Nantes (d'après le livre de M. Aubineau, publié dans la même collection. La conclusion des deux auteurs est qu'il n'y a pas à « regretter les renégats et les traîtres qui niaient l'ancienne tradition de la France, brisaient le lien qui faisait toute la force du royaume, le lien profond et intime qui unissait l'église et l'état »). = Ragey. Le protestantisme au xie s. (étude sur l'hérésie de Bérenger). = 30 mars. Biré. Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur (fragments d'un ouvrage où l'auteur a essayé de reconstituer, à l'aide des documents du temps, la vie journalière de Paris pendant la Terreur); suite le 30 avr. et le 15 mai. = 15 mai. Aubineau. Augustin Thierry (parle de la conversion incomplète de A. Thierry, et des corrections insuffisantes qu'il fit à ses ouvrages; saisit cette occasion d'injurier MM. Renan et Henri Martin).

XV. — **Revue chrétienne.** 5 fév. 1879. — Massebiau. Les deux conversions de Perrot d'Ablancourt, et le protestantisme à Paris sous Louis XIII; fin en mars.

XVI. — **Revue de Gascogne.** Avril. — Carsalade du Pont. Trois barons de Poyanne. I, Bertrand de Poyanne (se rapporte à l'époque des guerres de religion). — L'abbé Dubord. La fondation de Solomiac; fin. — Documents inédits : réception du duc d'Uzès au Parlement, en 1755. — Lettre du baron de Bénac à Louis XIII (détails intéressants sur la pauvreté de la noblesse béarnaise, vers 1615).

XVII. — **Revue du Dauphiné et du Vivarais.** Janv.-avr. 1879. — Marius Talon. Le camp de Jalès, épisode de la Révolution française, d'après des documents officiels. = Mars-avril : Armorial de l'élection de Vienne, ou état des armoiries des personnes et communautés de la ville et de l'arrondissement.

XVIII. — **Revue du Lyonnais.** Fév. 1879. — M. du Puitspelu. Le testament d'un Lyonnais au XVII^e^ s. — Vingtrinier. Le théâtre à Lyon au XVIII^e^ s.; suite.

XIX. — **Revue historique et archéologique du Maine.** T. V. 2^e^ liv. — Kerviler. Le Maine à l'Académie française : François La Mothe Le Vayer; suite. — L'abbé Ledru. A travers la France, en 1412 (récit des tribulations éprouvées par les religieux du Perray-Neuf, qui ne peuvent, vu l'état du pays ravagé par la guerre, faire parvenir à Prémontré la nouvelle de la mort de leur abbé, ni obtenir l'autorisation d'élire son successeur). = 3^e^ livr. L'abbé R. Charles. Le prieuré de Saint-Guingalois; fin. — Eug. Hucher. Sceau de la prévôté de l'abbaye de la Clarté-Dieu, près St-Paterne (Indre-et-Loire). — Marchegay. Documents inédits et originaux, tirés du chartrier de Thouars.

XX. — **Chroniques du Languedoc.** Janv.-fév. 1879. — État de l'Albigeois au XVIII^e^ s.; rapport inédit du subdélégué du diocèse d'Albi à l'intendant de Languedoc. — État de l'industrie en Languedoc; usines et bouches à feu; enquête de 1788. — Les évêques d'Uzès; leurs usurpations sur le domaine royal, d'après un memoire du XVII^e^ s. — A part : le voyage de Charles IX en France, en 1564, par Abel Jouan, « l'un des serviteurs de S. M. »; suite dans les livr. suiv. = Mars. Mémoires inédits de Guignard de St-Priest, intendant de Languedoc, sur le commerce de la province en 1768. = Avril. Guérin-Ponzio. Aiguesvives pendant la guerre des camisards. — Le diocèse de Béziers vers 1680, rapport confidentiel adressé à d'Aguesseau, intendant du Languedoc. — De Ginestoux, seigneur du Causse de la Celle, et ses paysans en 1779. — Lapierre. Les premiers présidents du parlement de Toulouse. — A. de Lamothe. Aiguesmortes sous la domination des huguenots. — Le maréchal de Richelieu à Montpellier; inventaire de son mobilier.

XXI. — **Le Spectateur militaire.** 15 avr. — L'armée royale en 1789 (montre l'état de désorganisation où elle était arrivée, et réhabilite les volontaires de 1792, si maltraités par M. C. Rousset). — Histoire de la guerre d'Orient de 1875 à 1878; suite. — Poullet. Étude sur les opérations de l'armée de l'Est; suite.

XXII. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** 12 avril-7 juin. — Historique de la gendarmerie; suite et fin. — A partir du 7 juin, commence une étude tactique sur la campagne de 1866.

XXIII. — **Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.** 15 avr. — Origine de l'église réformée d'Alais. — Note relative à l'insurrection des Pays-Bas (1566). — Le protestantisme à Aiguesmortes en 1630. — Lettres et relations des deux Court,

extraites du livre de copie de l'église wallonne d'Amsterdam (1749-1756). — Frossard. Le calendrier historial. = 15 mai. O. Douen. Le chant des martyrs de Meaux; les chants du Pré aux Clercs; le psaume des batailles; les psaumes d'édification (curieuse étude par l'auteur de *Clément Marot, et le psautier huguenot*). — Paillard. Interrogatoires politiques de Pérégrin de la Grange; avril 1575. — Corbière. Les mémoires d'André Delort sur la ville de Montpellier : 2 éditions, 1621 et 1693. = 15 juin. Bonnet. L'église réformée de Paris sous François II; ministère de François de Morel (1559-1560). — Quatre lettres de Henri de Rohan à sa mère, Catherine de Parthenay, 1630-1631. — Sagnier. Une liste des réfugiés nimois en 1686. — Lettre de M. Serres le jeune à M. Lefèvre, prisonnier au fort St-Jean (1702). — Cte de Laubespin. L'amiral de Coligny et le maréchal de Tavanes (extrait d'une étude du Cte de L. sur les *Saulx-Tavanes* de M. Pingaud, publiée dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Coligny*). — Baird. Les Huguenots de 1560 ont-ils conspiré contre la monarchie? (contre un passage de la récente *Histoire du Parlement de Bordeaux*, par M. Boscheron des Portes).

XXIV. — **Bulletin de la Société des Anciens textes français.** 1878. — P. Meyer. De quelques chroniques anglo-normandes qui ont porté le nom de Brut (plusieurs de ces chroniques ont, indépendamment de leur valeur littéraire ou plutôt linguistique, une certaine valeur historique pour les règnes d'Édouard Ier et d'Édouard II. 24 mss. sont cités ou analysés).

XXV. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 1er trim. 1879. — Ledain. Notice historique sur les seigneurs de Vernay, la Bernardière et la Ronde (l'histoire de Vernay touche par un point à l'histoire générale; il est très probable en effet qu'un Vernay fut au nombre des meurtriers de Thomas Becket; du moins une chapelle expiatoire a été élevée à Vernay, près Airvault, en souvenir de cet attentat. Ce Vernay aurait appartenu à la famille des Rataud, dont on connaît la filiation depuis 1268).

XXVI. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.** 1879, 1re livr. — Requête de Diane de France au prévôt de Paris, relativement à l'hôtel d'Angoulême (1598). — Mareuse. Le plan de Paris de Deharme, et ses diverses éditions. = 2e livr. Dufour. L'artillerie de la ville de Corbeil en 1534. — Mareuse. Le plan de Paris de Jouvin de Rochefort. — Biollay. Un écolier insubordonné à la fin du XVIIIe s. (curieux pour qui veut savoir quelles corrections on infligeait alors aux écoliers délinquants).

XXVII. — **Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques.** 1878. R. Dareste. Le Droit criminel athénien. — Lallier. Le procès du Phormion, étude sur les mœurs judiciaires d'Athènes. — Couat. Remarques sur les hymnes de Callimaque (intéressantes remarques sur les allusions contenues dans les hymnes au

règne de Ptolémée Philadelphe). — Maspero. Fragment d'un commentaire sur le 2e livre d'Hérodote (étude excellente sur les sources populaires auxquelles Hérodote a emprunté une partie de ses récits). — Caillemer. Les enfants nés hors mariage à Athènes étaient-ils citoyens ? (oui). — Rayet. Tablettes d'héliastes inédites. — Nous recommandons l'excellente bibliographie qui termine le volume. Le prix Zographos a été décerné en 1878 au *Bulletin de correspondance hellénique*, et le prix Deville à M. Aubé, pour la restitution du *Discours véritable de Celse*.

XXVIII. — **Revue des Sociétés savantes des départements.** 6e série. T. VII. Mai-juin 1878. — Instructions données par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, à ses émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie, entre le 10 et le 15 oct. 1468 (pub. par A. Vayssière). — Copie de 2 lettres de Kléber, du 8 mars 1794 et du 25 janv. 1797 (pub. par M. de Beaurepaire). — Règlements des prix des denrées, marchandises et journées de travail, dressés par les États du comtat Venaissin, de 1593 et 1594 (pub. p. M. Duhamel). — Criée et proclamation de la foire de Beaucaire, le 25 juillet 1499 (p. p. De Lamothe). — Bulle d'Alexandre IV en faveur du monastère de Lérins, 13 mars 1259, p. p. l'abbé Verlaque. — Huit chartes des XIVe et XVe s., relatives à un exécuteur de la haute justice à Prats de Mollo, aux juifs de Perpignan, à des affranchissements d'esclaves, etc. (p. p. M. Alart). — Une nomination de chanoine par le roi de France (quatre lettres et un brevet de François II et de Charles IX nommant, en vertu du droit de joyeux avènement, un chanoine au chapitre de Toulon; celui-ci refuse chaque fois de consentir à cet empiètement sur ses privilèges). — Construction de la grosse tour de Toulon, en 1514 ; pièces pub. p. M. Albanès. — Émeute du 21 fév. 1591 à Marseille ; procès-verbal pour « Messieurs les Consuls au dict Marseille » (pub. p. M. Eiglier). — Documents relatifs à l'histoire de France, conservés dans les archives de Florence, Sienne, Lucques; rapport de M. Perrens au Ministre.

XXIX. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Compte-rendu des séances et travaux.* Avril 1879. — E. Levasseur. De la valeur des monnaies romaines; suite (cet art. important contient : le tableau du poids légal, ou supposé légal, des monnaies romaines; celui des types et poids des monnaies de bronze et d'argent, sous la république; un autre enfin montrant le rapport de la valeur du cuivre à la valeur de l'argent dans ces mêmes monnaies).

XXX. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** *Comptes-rendus des séances.* Janv.-mars 1879. — Ferd. Delaunay. L'église chrétienne devant la législation romaine à la fin du 1er siècle (étude sur la lettre de Pline à Trajan; nous en avons parlé dans le dernier n°). — Ed. Blanc. Discussion sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication pendant le 2e semestre de 1878. = *Séances :* 8 avril, M. Scherer lit une note sur les troubles suscités dans la

Transoxiane, au second siècle de l'hégire, par un faux prophète. = 18 avril, M. Delisle lit un mémoire sur Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême. — Id. Note sur un livre d'heures ms. de la fin du xiv^e^ s., exécuté pour Jean de Berry; on connaît aujourd'hui 85 mss. provenant de la bibliothèque de ce prince, bibliophile éclairé. = 30 mai, M. Guérin lit un mémoire sur les ruines de Tyr.

XXXI. — **Archives historiques du département de la Gironde**. T. XVI (1878). — Ce vol. est consacré tout entier au « Chartularium Henrici V et Henrici VI regum Anglie » conservé à la Bib. nat. sous le n° lat. 9134. C'est sans doute un registre de la connétablie de Bordeaux. Nous reviendrons sur cette importante publication due aux soins éclairés de M. H. Barckhausen.

XXXII. — **Archives municipales de Bordeaux**. T. II. — Le livre des Privilèges (commencé en 1564 par ordre des maire et jurats de Bordeaux, ce recueil fait connaître les points essentiels de la constitution municipale de la ville pendant la seconde moitié du xvi^e^ s. L'éditeur de cet important registre, M. Barckhausen, publie en appendice 171 actes relatifs à l'administration municipale de Bordeaux, de 1451 à 1789).

XXXIII. — **Messager des sciences historiques de Belgique.** 1879, 1^re^ livr. — L'abbé Lavaut. Quelques sceaux du diocèse de Gand. — Helbig. Prix des livres en 1785. — Van der Elst. Gaulois et Germains; causes probables de leurs différences caractéristiques. (« Nous attribuons au niveau dissemblable de l'esprit familial chez les peuples germaniques et les nations celtes la cause dominante des différences qui distinguent ces deux branches de la race aryenne. ») — Un testament du xiv^e^ s. — Eenens. Dissertation sur la participation des troupes des Pays-Bas à la campagne de 1815, en Belgique.

XXXIV. — **Revue de Belgique.** 15 mai 1879. — Buse. La question de l'instruction publique devant la Convention nationale. — Duverger. La St-Office de l'Inquisition en Belgique (superficiel et déclamatoire).

XXXV. — **Revue d'Alsace**. Avril-Juin 1879. — A. Stœber. Les recteurs de l'université de Bâle d'origine alsacienne, 1460-1524. — Rod. Reuss. L'Alsace pendant la Révolution française; suite (publie la correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale; des lettres du magistrat au préteur, M. Gérard, de la bourgeoisie aux députés, etc.). — Fischer. Le comté de la Petite-Pierre sous la domination palatine; origine des comtes, et prise de leur château par le palatin Frédéric I^er^. — Tueffeed. Généalogie de quelques familles nobles de la haute Alsace; fin. — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans, tirés des archives de Colmar. —

BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et ses environs.

XXXVI. — **The Academy**. 12 av. 1879. — Facsimiles of national historical mss. of Ireland, t. II. = 19 av. *Bolles*. The industrial history of the United States (bon). — *Nevins*. Ireland and the Holy See in the Middle Ages (estimable). = 26 av. *Froude*. Cæsar (œuvre de divination, mais non scientifiquement historique). — *Shirley*. The history of the county of Monaghan (consciencieux). = 3 mai. *Green*. History of the english people, vol. III (ce 3e vol. reproduit les mêmes qualités de style que les précédents, mais aussi les mêmes défauts, c.-à-d. un manque de précision dans le détail, et par suite aussi des erreurs graves dans l'intelligence des faits). — Facsimiles of anglo-saxon mss. (très-utile publication). = 10 mai. *Martin*. Life of the prince Consort, vol. IV (très-important). — *Macray*. Catalogue of the Rawlinson mss. in the Bodleian library; division 3. = 17 mai. *Wellhausen*. Geschichte Israels, vol. I (important). = 24 mai. Dean *Merivale*. 4 lectures on some Epochs of early church history (conférences intéressantes sur saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon et saint Grégoire).

XXXVII. — **The Athenaeum**. 19 avril 1879. — *Eyton*. Court, household and itinerary of king Henri II (ouvrage excellent de tout point). = 17 mai. *Addy*. Historical memorials of Beauchief Abbey (travail puisé aux sources originales, mais traité avec une critique insuffisante). = 24 mai. *H. v. Treitschke*. Deutsche Geschichte im XIX. Jahrh. (livre dont il faut se défier, parce qu'il est écrit avec passion). — *Trollope*. Sketches from french history (ces études, toutes consacrées au XVIIe s., ne sont qu'une adaptation agréable, mais dénuée de critique, des principaux auteurs de Mémoires sur le règne de Louis XIV).

XXXVIII. — **The Contemporary Review**. Mai. — FREEMAN. Derniers mots sur M. Froude (répond aux attaques personnelles dont il a été l'objet, au cours de sa longue polémique avec M. Froude). — STUART POOLE. L'Égypte ancienne; fin (attire l'attention sur l'importance qu'offrent les textes égyptiens pour l'intelligence de la Bible).

XXXIX. — **The Westminster Review**. Avril. — Le réorganisateur de l'Allemagne moderne : Stein. = *Comptes-rendus : Burke*. Historical portraits of the Tudor dynasty and the Reformation Period (sans valeur). — *Malleson*. History of Afghanistan (fait trop vite; utile cependant). — *Hittell*. A history of the city of San Francisco (intéressant).

XL. — **Historische Zeitschrift**. Nouv. série, vol. V, 3e fasc. — BRESSLAU. Le testament de Pierre-le-Grand (publie un texte de ce testament, dû à la plume d'un Polonais réfugié nommé Sokolnicki; ce document date de 1797, ce qui prouve qu'il ne peut être l'œuvre de Napoléon Ier; il est d'ailleurs dénué de toute authenticité). — P. BAILLEU. L'origine du Fürstenbund en Allemagne, 1778-1784 (« ce fut un

acte de la politique territoriale et conservatrice de Frédéric II contre les tendances révolutionnaires et impériales de Joseph II »). — Feuerlein. Alfieri et l'essor du mouvement national en Italie. = *Comptes-rendus : Arndt.* Schrifttafeln, 2e fasc. (publication très utile, non exempte de négligences). — *Inama-Sternegg.* Die Ausbildung d. grossen Grundherrschaften in Deutschl. wæhrend d. Karolingerzeit (étude approfondie). — *Beyer.* Der Limes Saxoniae Karl's d. Grossen (travail soigné et réussi). — *Sepp.* Meerfahrt nach Tyrus zur Ausgrabung der Kathedrale mit Barbarossa's Grab. (Sepp n'a pas retrouvé, comme il l'espérait, le tombeau de Frédéric Ier, à Tyr; mais l'ouvrage qu'il a rapporté de ce voyage mérite l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Orient latin). — *Harttung.* Norwegen und d. deutschen Seestædte bis zum Schlusse d. XIII Jahrh. (étude très méritoire). — *Kerler.* Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund; 1re partie 1410-1420 (publication très utile et bien exécutée). — *Horawitz.* Erasmiana (publie 23 lettres d'Erasme, ou à lui adressées). — *Huckert.* Die Politik d. Stadt Mainz 1397-1419 (sujet intéressant, mais traité d'une façon très inégale). — *Horawitz.* Analekten zur Geschichte d. Reformation u. d. Humanismus in Schwaben (publie 72 lettres inédites de Michel Hummelberger, ou à lui adressées). — *Bernhardi.* Geschichte Russlands u. d. europæischen Politik in d. J. 1814-1831, 3 vol. (contient d'excellentes parties; mais d'autres laissent à désirer, surtout en ce qui concerne l'histoire de la Russie proprement dite).

XLI. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** Vol. XIX, 2e fasc. — Irmer. Hans Georg von Arnim, officier de l'empereur en Poméranie et en Pologne (contribution à l'histoire de Trente-Ans, et en particulier de Wallenstein). — Kœhler. La bataille de Marchfeld du 26 août 1278. — Dargun. Le roi Henri (VII); épisode de l'histoire des Hohenstaufen au XIIIe s. — Gerss. La Sibylle de Geoffroy de Viterbe sous une autre forme (d'après un ms. du *Martyrologium* d'Usuardus). — Harttung. Notes historiques sur le monastère de Fulda. — Lütolf. La destruction de la forteresse impériale Schwanau en 1334. — Mühlbacher. La chronologie des Carolingiens primitifs. — Niemann. Le diplôme du roi Thierry IV, pour le couvent de Murbach, en 727 (comparaison du texte donné dans les *Mon. Germ. hist., Diplom.* I, 84 sq., et un autre texte qui se trouve aux archives de Colmar). — Schroeder. Sur la *Ligeris* de la loi salique (désigne la Loire, non la Lys).

XLII. — **Neues Archiv.** Vol. IV, 3e fasc. — Brosien. Guillaume de Nangis et Primat (étude minutieuse et très importante). — Dümmler. Les mss. des poésies latines de l'époque carolingienne; 3e partie. — Waitz. Étude sur des mss. de bibliothèques anglaises et écossaises; suite.

XLIII. — **Jenaer Literaturzeitung.** Ne 14. — Petermann. Die Etnographie Russland's nach Rittich, avec 2 cartes (excellent). = Ne 16. *Bœhringer.* Aurelius Augustinus, Bischof von Hippo (2e et dernière

partie d'une bonne biographie de saint Augustin). — Hüffer. Der Rastatter Congress und die zweite Coalition (ouvrage d'une haute valeur scientifique). — *Guldenpenniny* et *Ifland*. Der Kaiser Theodosius der Grosse (bonne biographie; laisse à désirer au point de vue de l'histoire générale). = N° 18. *Meyer* et *Koch*. Atlas zu Caesars Bellum gallicum (excellent à mettre entre les mains des écoliers). = N° 19. *Wieseler*. Zur Geschichte d. kleinasiatischen Galater und d. d. Volkes in d. Urzeit (tient à tort les Galates d'Asie-Mineure pour un peuple de race germanique et non celtique). — *Hartel*. Studien über attisches Staatsrecht und Urkundenwesen (contient 3 mémoires qui demandent des rectifications nombreuses). — *Smith*. Carthage and the Carthaginians (livre fantaisiste et sans valeur scientifique). = N° 20. *Halévy*. Recherches critiques sur l'ancienne civilisation babylonienne (contestable). = N° 21. *Buser*. Die Beziehungen d. Mediceer zu Frankreich 1434-1494 (ouvrage bien étudié et très méritoire, qui se perd parfois dans le détail). — *Bauer*. Die Benützung Herodots durch Ephoros bei Diodor (bon). = N° 22. *Ehrenberg*. Commendation und Huldigung nach fränkischen Recht (excellent comme forme et comme fond). — *Gædeke*. Maria Stuart (écrit sans parti pris; très utile pour les érudits, ce livre est de nature à satisfaire le grand public auquel surtout il s'adresse). — N° 23. *Günther*. Die Politik d. Kurfürsten von Sachsen und Brandenburg (publie de nombreux extraits de documents inédits très utiles pour l'histoire de la guerre de Trente-Ans, au lendemain de la mort de Gust. Adolphe; n'est pas dans le commerce). — *Kleinschmidt*. Karl Friedrich von Baden (bon). — *Bikélas*. Les Grecs au moyen âge; trad. d'Em. Legrand (bon). — *Willems*. Le Sénat de la république romaine (très remarquable).

XLIV. — **Gœttingische Gelehrte Anzeigen**. N° 18. *Kessler*. Secundum quos auctores Livius res a Scipione majore in Africa gestas narraverit (indique Cœlius comme source de Tite-Live, pour la dernière partie de la 3e décade; hypothèse peu vraisemblable). = N° 19. Monumenta Germaniae historica (art. important de Waitz sur les éditions de Salvien, Eugippius, Etropius et Victor).

XLV. — **Deutsche Rundschau**. Mai 1879. — L. Friedlaender. Les villes italiennes sous l'empire romain (étude sur la vie et les institutions municipales, d'après les monuments et les inscriptions, surtout de Pompéi). = Juin. K. Hillebrand. La fin de la monarchie de Juillet, d'après des documents pour la plupart inédits ou récemment publiés.

XLVI. — **Philologus**. Vol. XXXVIII, 2e fasc. 1879. (Gœttingue). — Gilbert. La légende de Thucydide (aussitôt après la mort de Thucydide, une statue fut élevée en l'honneur de l'historien par Oinobios sur l'Acropole. On ne peut admettre que Thucydide ait séjourné à la cour de Macédoine; polémique contre Wilamowitz et Hirzel).

XLVII. — **Rheinisches Museum für Philologie**. Nouv. série, vol. 33 (Francfort-s.-le-Mein), 1878. — Mueller-Strübing. La stratégie

de Démosthène en 418 av. J.-C. (c'est Démosthène qui bloqua Epidaure en 418; cf. l'inscr. athénienne, C. I. A., n° 180, étudiée avec soin par l'auteur, ainsi que l'essai de restitution tenté par Kirchhoff). — Schaefer. Décret du peuple athénien en l'honneur des fils de Leukon de Bosporos (transcrit et explique une inscr. trouvée au Pirée et publiée par Kumanudis dans l'*Athenaeon*, t. VI, p. 152 et suiv.). — Volquardsen. Les 3 plus anciennes tribus romaines (il est invraisemblable que ces tribus aient eu une existence séparée à l'époque pré-romaine; Rome doit avoir été conquise par les Sabins et être devenue colonie sabine; un tiers du pays, le territoire d'une tribu, dut être alors abandonné, avec le nom de cette tribu, aux vainqueurs qui s'appelèrent désormais Tities). — Zangemeister. La chronique universelle dite de Sulpicius Severus (parle du ms. de Madrid, et complète l'analyse des sources faite par Holder-Egger). — Schaefer. Des inscriptions grecques (1° étudie l'inscr. déjà traitée par M. Foucart, *Rev. arch.*, nouv. série, XXXV, p. 118; 2° Recherches sur Paerisades I, tyran de Bosporos; 3° Remarques sur l'inscr. en l'honneur des fils de Leukon de Bosporos). — Bornemann. De la chronologie romaine (traite des interrègnes dans les anciennes listes de rois italiens, et de la date de la bataille de l'Allia). — Clemm. La convention monétaire entre Mytilène et Phocée (le document est du commencement du IV^e^ s.; essai pour expliquer et restituer l'inscr.). — Klein. Analectes épigraphiques.

XLVIII. — **Neue Jahrbücher f. Philologie u. Paedagogik.** Vol. 117, fasc. 5 et 6. — Lipsius. La réforme des impôts à Athènes dans l'année de Nausinikos. — Gilbert. L'inscription du thébain Xénokratès (traite de l'histoire d'Epaminondas et de la bataille de Leuctres). — Rühl. Remarques diverses (sur l'historien Théopompe, la biographie de Thucydide, les sources du 25° livre de Diodore). — Riese. Le jour de la bataille de Trasimène (27 juin 217). = Fasc. 7. Hœck. Le conseil des alliés dans la seconde ligue athénienne (insiste, contre Busolt et Hartel, sur l'importance de ce conseil de la ligue). — Hausen. La chorographie de Pomponius Mela (recherches sur les sources de cet ouvrage et sur la géographie ancienne en général). = Fasc. 8. Rühl. L'année de la mort de Juba II (23 av. J.-C.). — Bergk. Le recueil d'inscriptions chypriotes de l'ouvrage de Moriz Schmidt (critique détaillée). = Fasc. 11. Wilisch. Les traditions corinthiennes et leur importance historique (cherche à prouver que les Phéniciens formaient une partie importante de la population de l'antique Corinthe). = Fasc. 12. Cuno. Les Étrusques en lutte avec les Hellènes (en lutte constante avec les Phocéens de la Corse, les Syracusains et les Grecs de l'Italie méridionale, les Étrusques se retirèrent peu à peu vers le nord). — Schaefer. Des tribunaux où l'on jugeait les fonctionnaires à Athènes. = Vol. 119, fasc. 2. Rühl. Note sur Justin (Alexandre-le-Grand fit au printemps de 333 une expédition inutile contre la Cilicie; cette contrée se soumit volontairement après la bataille d'Issus).

XLIX. — **Neue Mittheilungen aus d. Gebiet histor.-antiquar.**

Forschungen, p. p. Opel, au nom de la Société pour l'histoire de Saxe et de Thuringe. Vol. XIV, 1878. — Klopfleisch. Rapport sur des fouilles opérées, par ordre ministériel, à Braunshain et à Heuckewalde dans de très anciens tumuli de l'époque païenne. — Heine. L'ancienne seigneurie d'Auerfurt. — Mülverstedt. De l'origine de quelques évêques de Naumbourg et de Mersebourg. — Winter. Les comtés du Hassegau et du Friesenfeld. — Palm. Lettres du Reichstag à Augsbourg. — Opel. Mémoires du professeur et pasteur Christophorus Krause de Magdebourg (importants pour les années 1628-1632). — Seidemann. La fin de la guerre des paysans en Thuringe (d'après les actes des archives générales de la Saxe; publie en entier un acte intitulé : « Register der composicion unnd Straff vonn wegen der aufrur unnd empœrung, eingenommen anno 25 »). — Kirchhoff. Un adultère commis par un prêtre à l'époque du séjour de Luther à Erfurt. — Kindscher. Convention passée en 1174 entre le duc de Saxe Bernard et Siegfried, abbé de Hersfeld, le prévôt Conrard de Memleben et Henri de Kochsted (déjà publié d'après une mauvaise copie dans le *Codex diplomaticus anhaltensis,* I, 3, p. 509; donné cette fois d'après l'original, qui se trouve aux archives de Kœthen). — Kloppleisch. Rapport sur les fouilles opérées dans un tumulus de Leubing (les objets trouvés appartiennent à une double origine celtique et germanique).

L. — **Archivalische Zeitschrift,** p. p. F. von Lœher, 3e vol. 1878. — Wilmans. Compléments aux Regesta pontificum romanorum de Jaffe et de Potthast, surtout d'après les pièces des archives prussiennes à Munster. 731-1245 (la bibliothèque du comte Esterhazy-Plettenbergh à Nordkirchen, Westphalie, contient un fragment du Registrum Honorii III, qui n'a pu être utilisé qu'en partie par Potthast). — Zahn. Deux fonds d'archives du moyen âge en Italie (Odorico de Susana, notaire à Udine, fut chargé par le patriarche d'Aquilée, Markwart, vers 1376, de classer les archives du patriarcat. Vers le même temps, Ser Ettore Miulitta, chancelier d'état d'Udine, dressa le projet d'un classement des archives d'Udine, qui témoigne d'un grand talent d'organisation). — Burkhardt. Esquisse d'une histoire des archives générales de la Saxe ernestine, à Weimar. — Markgraf. Histoire des archives municipales de Breslau. — Wichner. Reconstitution des archives de l'abbaye bénédictine d'Admont en Styrie (détruites par un incendie en 1870, ces archives furent recomposées à l'aide des débris sauvés de l'incendie et de nombreux dons qui leur furent envoyés; elles contiennent beaucoup de chartes des XIIe et XIIIe s.). — Zimmermann. Les archives de la ville d'Hermannstadt et de la nation saxonne en Transylvanie. — Loeffelholz. Les archives de la maison d'Œtingen-Wallenstein, et leur importance pour la généalogie de cette famille. — Schandein. Histoire des archives du cercle de Spire. — Rapide aperçu des matériaux contenus dans les archives locales de Bavière. — Schaefer. Le plus ancien catalogue des évêques de Wurzbourg (ce catalogue remonte au XIIe s. pour la partie la plus ancienne; on y avait jusqu'ici

prêté peu d'attention; recherches sur d'autres catalogues de même provenance, et sur l'administration des premiers évêques de Wurzbourg). — Grauert. Charte de 1167 par laquelle Bertrand, grand-maître du temple, vend au comte palatin Otton de Wittelsbach d'anciennes possessions de l'ordre dans la Haute-Bavière et en Tyrol. — Translation des archives de Transylvanie à Buda-Pest. — *Comptes-rendus : Ficker*. Beitræge zur Urkundenlehre II (excellent). — Publication sur les archives en Italie (analyse 8 mémoires sur les archives italiennes de Trinchera, Silvestri, etc.; elles sont toutes de grande importance pour l'historiographie italienne).

LI. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte.** Vol 3, 2e livr. 1879. — Ullmann. Étude sur le plan d'une réforme de l'Église en Allemagne, conçu par Maximilien Ier en 1510. — Max Lenz. Zwingli et le landgrave Philippe. — Victor Schultze. Revue critique des travaux relatifs à l'archéologie religieuse publiés de 1875 à 1878. — Analectes. Seidemann. Notes sur les Epistolæ reformatorum, publiés dans le t. II de ce journal, p. 119. — Brieger. Addition aux dépêches de Cantarini, publiées par V. Schultze. — Linde. Lettre de Bucer à Melanchthon. — Ad. Harnack. L'auteur de la prophétie de Malachie *De summis pontificibus* (1590) et son but. = *Mélanges*. Krafft. Poésie satirique relative à la combustion du corps de droit canon et de la bulle d'excommunication, par Luther, le 10 décembre 1520. — Id. Lettre de Myconius à Luther du 3 mars 1539.

LII. — **Historisch-Politische Blætter f. d. Katol. Deutschland,** p. p. Jœrg et Binder. Vol. 81, 1878. — Peter Palladius (sa biographie; notes sur l'histoire de la Réforme en Danemark). — Peter Palladius et son livre de visites. — La réforme dans le district de Tullifeld. = *Comptes-rendus : O. Klopp*. Geschichte Western Europa's von 1660-1714 (art. très détaillé et très favorable). = Vol. 82. Bellesheim. Documents relatifs à l'histoire de l'église anglicane aux XVIe et XVIIe s. (parle de *Knox,* Records of the english catholics under the penal laws, vol. I, 1878). — Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, et le palais Caffarelli. — Kœbel, imprimeur à Oppenheim; et son rôle dans l'histoire de la Réforme. — Mayer. Albert Widmanstadius. — Rétablissement de la hiérarchie en Écosse. = *Comptes-rendus : Stillfried*. Kloster-Heilsbronn (important). — *Hergenræther*. Le cardinal Maury (bien écrit).

LIII. — **K. Sæchsische Gesellschaft d. Wissenschaften** (Leipzig). Classe de philologie et d'histoire. I. *Comptes-rendus*. Vol. 29. — Haenel. Sur un ms. du décret de Gratien appartenant à l'auteur. — Zarncke. Une nouvelle rédaction latine, inédite, de la lettre du prêtre Jean (le ms. se trouve dans la bibliothèque du gymnase de Hildesheim; le texte se rapproche beaucoup des remaniements français, anglais et italiens de cette lettre). = II. *Mémoires*. Vol. 17, 1879. Lange. Les Ephètes et l'Aréopage avant Solon (on n'a pas de preuves que les Éphètes aient été institués par Dracon; c'était plutôt une très ancienne institu-

tion ; ils formaient la γερουσία de l'Athènes d'avant Solon, qui siégeait sur la colline d'Arès, et qui ne connaissait que des affaires criminelles. Cette γερουσία se composait de 60 membres, dont 9 étaient chaque année mis à la tête du gouvernement comme ἄρχοντες ou πρυτάνεις. Le jugement désigné dans la loi de Solon par les mots ἐκ Πρυτανείου était un jugement des 9 archontes qui s'appelaient encore πρυτάνεις au temps de Solon). — P. von Falkenstein. Le roi Jean de Saxe, son portrait, son influence sur les sciences et les arts (contient en appendice des traités inédits, des esquisses et des poésies composés par le roi lui-même). — Voigt. Le système Aelius et Sabinus, et de quelques autres systèmes juridiques analogues (les systèmes juridiques de la République romaine se réduisent tous à deux : 1° le système de la Tripartita d'Aelius, adopté et développé par Labeo, Sabinus et son école; 2° le système des libri XVIII juris civilis de Scaevola, adopté par Labeo, Cassius et Cæcilius Africanus). — Id. Sur les Leges regiæ. — Zarncke. Le prêtre Jean (confondu de bonne heure avec le patriarche des Indes, Jean, qui vint à Rome en 1122, auprès du pape Calixte II; quant à la légende, en voici les fondements : Yeliutiache ou Tetsong-tien-yen-hoangti, à la tête d'une armée chinoise, vainquit, en 1147, le sultan de Perse Sandchar, et fonda en Turkestan l'empire de Karakhata. L'ennemi des Turcs gagna les sympathies des historiens chrétiens, et bientôt on en fit un chrétien même, et on lui donna arbitrairement le nom de Jean).

LIV. — **Mittheilungen d. k. Sæchsischen Alterthums-Vereins** (Dresde). Fasc. 28, 1878. — Flathe. Le Landtag saxon de 1681-1682 (longues discussions sur le mauvais état des finances; une lutte très vive éclata entre la noblesse et les députés des villes, lorsque les bourgeois possesseurs de biens de paysans reçurent l'ordre de les vendre dans un délai fixé, sous peine de confiscation). — Richter. Les évêques de Meissen et leurs privilèges comme membres de l'Empire; jusqu'à la fin du XIV^e^ s. ils étaient tout à fait indépendants, mais dans la suite ils devinrent de plus en plus subordonnés aux ducs de Saxe). — Stübel. Extraits de la collection de chartes de la Société allemande à Leipzig (publie 17 chartes de 1375 à 1534, relatives à l'histoire de Saxe). = *Comptes-rendus : Wenck.* Die Wettiner im XIV Jahrh. (bon, mais incomplet). — *Knothe.* Urkundliche Grundlagen zu einer Rechtsgeschichte der Ober-Lausitz (important). — *O-Byrn.* Johann-George, chevalier de Saxe (ouvrage de valeur). — *Id.* Camillo Graf Marcolini (éloge exagéré de ce personnage). — *Alberti.* Geschichte d. d. Hauses zu Schleiz (bon).

LV. — **Archiv f. d. sæchsische Geschichte** (Leipzig). Nouvelle série; vol. V, fasc. 3, 1878. — Ermisch. Histoire du monastère bénédictin de Chemnitz, aux XV^e^ et XVI^e^ s. = Fasc. 4. Ritter. Auguste de Saxe et Frédéric III de Palatinat, 1559 (important pour l'histoire du protestantisme en Allemagne au XVI^e^ s.).

LVI. — **Neues Lausitzisches Magazin**. Vol. 54; fasc. 1, 1878. —

Machatschek. 4 Évêques du diocèse de Meissen au XIV^e^ s. : Albert III, Withego I, Jean I et Conrad II (publie les « statuts conradins », jusqu'ici inédits, du chapitre de Bautzen).

LVII. — **Zeitschrift d. hist. Vereins f. Schwaben u. Neuburg** (Augsbourg). 4^e^ année, 1878, 3^e^ fasc. — Meyer. Études sur l'histoire des institutions et du droit à Augsbourg (la loi municipale de 1104 doit être tenue pour authentique, l'auteur l'imprime en mettant en regard les modifications opérées par la nouvelle loi de 1276; recherches sur les fonctions du bailli, du châtelain, et du directeur des monnaies (Münzer), ainsi que sur la situation respective des 3 classes d'habitants, les ministeriales, les urbani et les censuales). — Baumann. La chronique municipale de Kempten (elle a été retrouvée en 1874; composée au commencement du XVII^e^ s., elle contient d'importants détails sur la guerre des paysans de 1525, dans l'Allgæu; la chronique est suivie d'un récit rédigé par une main postérieure, et qui est important pour l'histoire de Kempten, de 1631-1633). — Id. Études d'histoire locale (traite des possessions des ducs de Carinthie en Souabe). — Événements militaires à Krumbach et dans les environs en 1800, d'après les notes d'un contemporain.

LVIII. — **Zeitschrift d. Vereins f. Thüringische Geschichte u. Alterthumskunde** (Iena). Nouv. série, 1^er^ vol.; fasc. 1 et 2, 1878. — Schum. La situation des paysans et l'organisation des communautés de village dans le territoire d'Erfurth à l'époque de la Réforme (le soulèvement des paysans eut pour causes des motifs politiques et la lourdeur des impôts; exposé très complet des efforts tentés en vue d'une réforme). — Wernebung. Les ouvrages de défense sur les frontières de la Saxe et de la Thuringe. — Stechele. Les noms de lieu thuringiens, de 700 à 900. — Kiesewetter. Les frontières occidentales des possessions de la reine Richza de Pologne, † 1063 (topographie du territoire de la future abbaye de Saalfeld donné par cette reine à l'archevêché de Cologne). — Schulz. Jugement du tribunal royal sous Frédéric Barberousse au sujet des possessions du monastère de Pforte à Porstendorf (intéressante étude sur l'immigration franconienne en Thuringe et sur la propagation du jus Francorum). — Anemüller. Statuts de Leutenberg en Schwarzburg-Rudolstadt, de l'année 1616. — Bechstein. Travaux récents sur Johannes Rothe, auteur d'une chronique thuringienne à partir de 1421. — Compte-rendu : Werneburg, Beitræge zur Genealogie u. Geschichte d. fürstlichen Hauses Schwarzburg (remarquable).

LIX. — **Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte u. Alterthum Schlesiens** (Breslau). Vol. XIV; fasc. I, 1878. — Krebs. Les souffrances de la ville de Schweidnitz dans la guerre de Trente-Ans, et en particulier dans l'hiver 1627, pendant le séjour de l'armée de Wallenstein. — Temple. Le duc Casimir d'Auschwitz, 1414-1433. — Pfotenhauer. Les chevaliers à l'étoile rouge en Silésie. — Doebner. Le procès du margrave Georg-Friedrich de Brandebourg avec l'empereur au sujet

des mines de Tarnowitz, 1560-1570. — Peter. Documents relatifs à l'histoire de la ville de Skotschau. — Schœnborn. Les frais supportés par la Silésie dans la guerre contre les Turcs de 1661-1664. — Jaekel. La chancellerie du duc Henri IV de Breslau, à la fin du XIII^e^ s. — Robertag. Les mss. juridiques de Breslau (traite en détail du plus ancien livre des privilèges de la ville, jusqu'ici non remarqué). — Neuling. Les châtellenies silésiennes de 1251-1280. — Nürnberger. Notes sur l'histoire du comté de Glatz dans la seconde moitié du XIV^e^ s. — Doebner. Un ordre de cabinet de Frédéric le Grand, inédit, en août 1744 (marche à travers la Silésie). — Gruenhager. Un *Pro memoria* polonais sur le monastère de Trebnitz, de 1741. — Le combat d'Ollendorf, du 7 juin 1741. — Kraffert. 27 documents relatifs à l'histoire de Silésie, de 1339-1665. — Schultz. L'élection de Jodocus de Ziegenhals comme abbé des chanoines augustins de Breslau; d'après un document de 1429, conservé à la bibliothèque de l'État à Vienne.

LX. — **Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte u. Alterthumskunde in Hohenzollern** (Sigmaringen), 11^e^ année, 1878. — Lichtschlag. Régestes de Hohenzollern des VIII^e^, IX^e^ et X^e^ s. (d'après les chartes des couvents de Saint-Gall et de Lorsch). — Zingeler. Charte inédite de Hohenzollern du 1^er^ mai 1383 (relative au comte Friedrich de Zollern). — Id. Chartes relatives à l'histoire du monastère de Habsthal 1257-1394 (inédites pour la plupart, elles sont extraites des archives de Sigmaringen; publiées soit intégralement, soit par extraits). — Locher. Les seigneurs de Neuneck (régestes de 1236 à 1371; introduction historique sur les possessions et les destinées de cette famille jusqu'à son extinction en 1671).

LXI. — **Vierteljahrs-Hefte f. Würtembergische Geschichte u. Alterthumskunde**. P. p. le bureau royal de topographie et de statistique. 1878, fasc. 1. — Staelin. Régestes des diplômes des empereurs et rois d'Allemagne jusqu'aux Hohenstaufen, en ce qui regarde le territoire du Würtemberg. — Baumann. Sur l'origine des comtes souabes, I (origine des *kammerboten* Erchanger et Berchtold; leur père était le comte palatin Berchtold de Souabe, qui paraît dans un document de l'année 892). = Fasc. 2 et 3. Id. Suite (il n'y a sans doute jamais eu de comtes de Ruck). — Glatz. Un rapport du temps sur les troupes wurtembergeoises devant la ville autrichienne de Villingen, 1631-1633. — A. v. Seubert. Un général wurtembergeois du siècle dernier (Augé, † 1784). = Fasc. 4. Bossert. Necrologium Elwacense. — Schott. Nikolaus Ochsenbach, commandant du château de Tubingue, 1597-1676.

LXII. — **Zeitschrift f. d. Geschichte d. Ober-Rheins**. Vol. XXX, 1878. — Schneider. Les visites ecclésiastiques dans la seigneurie de Guttenberg, dans le Palatinat du Rhin, 1562-1665 (détails intéressants sur l'administration ecclésiastique et la situation des écoles). — Von Werch. Cartulaire du monastère bénédictin de Saint-Trudpert, 852-1793. — Id. Coutumier du monastère d'Ettenheimmünster. — Glatz.

Chartes recueillies dans les archives de la ville impériale de Rottweil, 1289-1802. — Gmelin. Cartulaire de la commanderie de l'ordre teutonique à Beuggen; suite, 1351-1499. — Wille. Lettres de Rusdorf au magistrat de Frankenthal, 1624-1635 (ajoute une lettre adressée à la veuve de l'électeur palatin Frédéric V, lettre qui a peut-être été écrite par Rusdorf lui-même pour la bourgeoisie opprimée). — Roth von Schreckenstein. Histoire de Conrad II, évêque de Constance, 1209-1233 (rectifie et complète l'ouvrage de Neugart-Mone, *Episcopatus Constantiensis*; publie de nombreux actes inédits de Conrad II). — Id. Les ordonnances souveraines du margrave Philippe II de Baden-Baden, 1570-1581). — Id. Règlement pour le village de Kappel, près de Villingen. = Vol. XXXI, 1er fasc. Id. Contribution à l'histoire de la ville de Pfullendorf; fin dans le fasc. 2. — Baumann. Acta Salemitana (chartes du monastère cistercien de Salem sur l'Uhldinger Ach); fin dans le fasc. 2. =Vol. XXXI, fasc. 2. Les combats de Beuggen et de Warmbach (récit contemporain des opérations de Bernard de Saxe-Weimar sur le Rhin supérieur en 1638).

LXIII. — **Jahrbücher d. Vereins v. Alterthumsfreunden im Rheinlande.** Fasc. 61 (1878). — Schneider. Les routes militaires des Romains sur la rive gauche du Rhin; suite dans les fasc. 63, 64 (donne avec soin le tracé de ces routes et de leurs embranchements; recherches sur les indications de distances fournies par les anciens itinéraires et la table de Peutinger). — Christ. Sept pierres milliaires romaines de Heidelberg (prouve que le pays du Bas-Neckar formait une *civitas* particulière; recherches sur l'histoire de l'empire romain depuis Héliogabal). — Fulda. Les inscriptions de la Société des Antiquaires de Clèves. — Dütschke. Les monuments antiques des collections privées de Cologne. = Fasc. 62. Christ. Antiquités romaines à Heidelberg, II, inscriptions; suite dans le fasc. 63; recherches sur les troupes romaines établies dans les *agri decumates*). — Seeger. Des fortifications romaines dans l'Odenwald. — Christ. Les antiquités romaines d'Obernburg-sur-le-Mein (critique d'un ouvrage de *Kittel* : Geschichte der Stadt Obernburg). = *Compte-rendu : Hœlzermann*. Localforschungen über die Kriege der Franken u. Rœmer (en partie insuffisant, et en partie œuvre de mérite). = Fasc. 63. Hübner. Le mur-frontière des Romains en Allemagne (excellente dissertation; avec l'aide de l'auteur, Kiepert prépare une carte générale de la région frontière). = *Mélanges* (contiennent des rapports sur des découvertes d'inscriptions romaines, de monnaies, de débris de vaisseaux, etc., faites dans les environs du Rhin). = Fasc. 64. Urlichs. Le Rhin dans l'antiquité (montre que les provinces rhénanes atteignirent sous les Romains à un haut degré de civilisation). — Hübner. Un nouveau fort romain en Grande-Bretagne. Ce fort, décrit en détail par Hooppell, se trouve sur le tracé du mur d'Adrien, dans le voisinage de South Shields. — Id. Études sur les antiquités romaines de la vallée du Rhin. — Christ. La véritable pierre milliaire romaine

de Heidelberg. Inscriptions datées de l'Odenwald et de la vallée du Mein.

LXIV. — **Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte** (Kiel), 8e vol. 1878. — G. von Buchwald. Histoire de la fondation du monastère d'Om, et les Cisterciens danois au XIIIe s. (récit des luttes entre le roi de Danemark Erik et l'archevêque de Lund Jacob Erlandsen, † 1274 ; étude approfondie du ms. de l'Exordium Carae insulae, etc.). — Michelsen. L'administration du Sleswig aux XVe et XVIe s. — Kolster. Chronique du pays des Ditmarses, de Karsten Schrœder; texte et introduction (montre les rapports de cette chronique, récemment retrouvée, avec les travaux préparatoires de Johannes Russe, historien de mérite, né en 1517, et recherches sur la biographie de ce dernier). — G. von Buchwald. Rapport sur des recherches faites dans les archives du Holstein. — Schirren. Sources anciennes et nouvelles pour l'histoire de Vicelin, d'après les papiers des Bollandistes. — Hasse. Heinrich Ranzau, 1526-1599 (administra pendant 40 ans les duchés de Schleswig et de Holstein ; exposé minutieux de son rôle politique et littéraire). — Alberti. Compte-rendu des ouvrages publiés en 1877 sur les duchés de Sleswig-Holstein et Lauenburg. — Répertoires des collections de chartes du Sleswig-Holstein.

LXV. — **Monatsschrift f. d. Geschichte Westdeutschlands.** Hgg. von Pick ; fasc. 1 et 2 ; 1878. — Schneider. Les routes militaires des Romains sur la rive droite du Rhin ; suite dans le fasc. 3. — Hartung. Étude sur l'histoire de l'archevêque de Mayence Aribo (raconte la lutte entre l'archev. de Mayence et les évêques de Hildesheim, au sujet du cloître et des limites du territoire de Gandersheim ; l'empereur Conrad II profita de l'occasion pour réduire la puissance d'Aribo et faire réussir ses plans de forte centralisation). — Düntzer. Nouveaux monuments de Mithra à Xanten. — Hartmann. Quel chemin prit Germanicus de l'Ems au Weser ? (il passa l'Ems près de Lathe, s'avança dans la partie N.-O. du duché de Minden, traversa la Haze à Aselage, et une seconde fois à Bramsche ; on a trouvé près de là des vestiges des « pontes longi » et beaucoup de monnaies du temps d'Auguste ; l'armée éprouva un échec près de Barenau ; de là, elle se dirigea vers Bohmte, et arriva par la Bohmterheide et la Wimmerheide vers la « Weserscharte », qui est l'Idistavisus de Tacite). — Goetze. Une lettre d'injures et de défi du comte Jean III de Nassau-Dillenburg au duc Jean de Bavière et de Hollande, traître à sa parole et à ses serments. — Dederich. Rütger de Flandre et son arrière-petit-fils Thierry III, comte de Clèves-Tomberg. = Fasc. 3. Schneider. Aliso (identifié avec Hof Nomke près de Lippstadt, au confluent de la Lise et de la Lippe). = Fasc. 4. Id. Le camp romain de Bonefeld. — Mehlis. Bronzes découverts dans les tumuli près d'Eppstein. — Dederich. Sur la Nabalia de Tacite (l'entretien de Cerealis et de Civilis, Tac., *Hist.*, II, 26, eut lieu

sur le pont du Lech ; ce fleuve a été créé par Civilis lorsqu'en brisant la digue de Drusus, il détourna le Rhin dans le Lech actuel). — Pohl. Reiferscheid et la frontière des Ripuaires (la frontière des Francs ripuaires a été marquée par les quatre localités portant le nom de Reiferscheid ; discussion approfondie). = *Compte-rendu critique* : Die Chroniken der niederrheinischen Stædte : Kœln, t. III (édition très érudite où l'on peut relever cependant mainte erreur de détail). = Fasc. 6. Schneider. La défense des frontières (refuse d'admettre qu'il n'y ait eu qu'une ligne de défense du Rhin au Danube, et cherche à prouver qu'une grande quantité de lignes plus ou moins étendues ont été construites par les Romains pour la défense du territoire transrhénan). — Nordhoff. Les joyaux des Hohenstaufen au couvent Cappenberg en Westphalie. — Rapports sur des antiquités romaines et celtiques trouvées près du Rhin inférieur.

LXVI. — **Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft.** Vol. XXXII, 1878. Fasc. 1. — Halévy. Le déchiffrement des inscriptions du Safa. — Wiedemann. Histoire de la 18e dynastie égyptienne, jusqu'à la mort de Toutmès III ; 2e part.

LXVII. — **Zeitschrift für Rechts-Geschichte.** Vol. XIII, 1878, fasc. 3. — Lamprecht. Note sur l'histoire des *Colliberti* en France. — Boehlau. Extraits d'un livre de copies de Dieterich de Bocksdorf (publie : 1° une sententia de restitutione in integrum de 1456 ; 2° le Consilium pro marchione Brandenburgico minore).

LXVIII. — **Grenzboten.** 1879, nos 5 et 6. — Kaemmel. Une ville hongro-allemande à l'époque des Turcs et des jésuites (Kaschau, au commencement du XVIIe s.).

LXIX. — **Alemannia.** Bonn, 1878 ; fasc. 1. — Crecelius. Les voyages de Josua Ulsheimer en Amérique, et description du pays (publie la 1re partie du « Raiss-Buoches » qui fut écrit vers 1622).

LXX. — **K. Akademie d. Wissenschaften** (Vienne). Classe de philosophie et d'histoire. I. *Mémoires*. Vol. XXVII, 1878. — Pfizmaier. État où se trouvait l'historiographie chinoise à l'époque des Sung (expose les vicissitudes des bibliothèques impériales de Chine depuis le temps des Han ; publie une liste d'ouvrages historiques remontant à Kunglian (1060 ap. J.-C.), et qui contient 857 ouvrages de 571 auteurs, publiés vers cette époque, sans compter les ouvrages inédits de 358 autres écrivains). = Vol. XXVIII. Von Hœfler. Critique et sources des premières années du règne de Charles-Quint (ce mémoire a été tiré à part ; la *Revue* en donnera un compte-rendu particulier). = II. *Comptes-rendus*. Vol. LXXXVIII ; fasc. 1-2. Lorenz. F. Chr. Schlosser, et quelques principes sur la manière d'écrire l'histoire. — Hartel. Études sur Démosthènes, II. = Fasc. 3. Tadra. L'élection à l'empire en 1619. Actes extraits des archives générales de la Saxe à Dresde. — — Busson. L'idée de l'hérédité en Allemagne, et les premiers Habs-

bourgeois. — Pfizmaier. Histoire des soulèvements contre la dynastie Sui en Chine. = Vol. LXXXIX, fasc. 1. Lorenz. De la différence entre les villes d'Empire (Reichsstædte) et les villes provinciales (Landstædte), et de Vienne en particulier (contre Maurer. La qualité de ville d'Empire ne tenait pas au libre exercice de la justice et de la police, ni au droit d'entretenir une force armée, mais au « privilège d'Empire, Reichsstandschaft », en vertu duquel ces villes pouvaient lutter loyalement avec d'autres états de l'Empire, conclure avec eux des traités de paix en pleine indépendance, etc. Ce privilège était conféré par l'empereur. Histoire des institutions des principales villes impériales et des villes autrichiennes. Il est certain que Vienne fut élevée au rang de ville impériale par Rodolphe I de Habsbourg ; le duc Albert I la priva de ses droits politiques ; aussi la ville ne put-elle jamais jouer un rôle politique indépendant, surtout à l'époque de la Réforme). — Horawitz. Analectes pour l'histoire de la Réforme et de l'humanisme en Souabe (publie 72 lettres de Hummelberger, célèbre humaniste, à plusieurs de ses amis, ainsi que les réponses de ceux-ci ; ces lettres vont de 1518-1527 et sont très intéressantes pour l'histoire de la guerre des paysans). — Bauer. Biographie d'Hérodote (Hérodote resta complètement dans l'oubli depuis l'époque de Périclès jusqu'à la période alexandrine ; lorsque l'intérêt pour son œuvre se réveilla, on se mit à rassembler sur sa vie des récits que l'auteur déclare dénués pour la plupart de toute valeur : il est ainsi peu croyable qu'Hérodote soit mort à Pella, mais il n'est pas invraisemblable, comme le disent Eusèbe et Plutarque, qu'Hérodote ait fait des lectures publiques dans les villes de la Grèce). = Fasc. 2. Thaner. Recherches sur les sources du droit canonique.

LXXI. — **Mittheilungen d. hist. Vereins f. Steiermark**. Graz. 26e fasc., 1878. — Peinlich. Affaires religieuses à Leoben en 1576 (la majorité des bourgeois appartenait depuis 1564 à la confession d'Augsbourg ; le grand duc Charles, présent à Leoben en 1576, interdit toute pratique de luthéranisme ; mais les bourgeois résistèrent jusqu'en 1599). — Von Zwiedineck-Südenhorst. Ruprecht von Eggenberg, général autrichien du XVIe s. (il servit jusqu'en 1572 aux Pays-Bas sous Alexandre Farnèse ; prit une part importante au siège de Bonn en 1584, et suivit le prince dans sa campagne contre Henri de Navarre en 1591. Après 1592, il fait la guerre aux Turcs, les bat à Sissetz en 1593 et prend Petrinia ; il fut nommé gouverneur de Raal). — Von Leitner. Georg Gœth (art. nécrologique sur cet historien de mérite). — Rapports sur les découvertes, traditions, inscriptions, etc., relatives à la domination romaine ou aux guerres des Turcs.

LXXII. — **Beitraege zur kunde Steiermaerkischer Geschichtsquellen**, p. p. la Société historique de Styrie (Graz), 15e année, 1878. — Zahn. Styriaca, extraits des archives provinciales à Innsbruck, du temps de Maximilien I. — Mayer. Les livres de correspondance de l'évêque de Freising Sixtus, 1474-1495 (lettres à ses agents et à ses

sujets en Bavière et en Autriche; instructions aux envoyés de l'évêque auprès des princes amis; recherches sur les matériaux propres à faire connaitre l'histoire de Styrie et l'état misérable de l'Autriche au XV^e^ s.). — KÜMMEL. Une œuvre d'histoire perdue (parle de l'histoire d'Autriche de Michael Franckenberger, qui fut adressée par l'auteur à l'empereur Léopold I, avec prière de se charger des frais d'impression; demande à laquelle il ne fut pas répondu). — BISCHOFF. Notice sur un ms. relatif au droit provincial de Styrie.

LXXIII. — **Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte d. Deutschen in Bœhmen.** 17^e^ année, 1878. — N^o^ 1. SCHLESINGER. Histoire ancienne d'Elbogen. — KITTEL. Les mœurs publiques à Eger au XVII^e^ s. (publie plusieurs ordonnances de police du conseil de ville contre les vagabonds, de 1608 à 1648). — KAUFMANN. L'élection de Sigismond de Hongrie comme roi des Romains, I (d'après les matériaux rassemblés par Kerler dans le 7^e^ vol. des Actes de la diète germanique). — S. Nouveaux documents sur l'insurrection des paysans bohémiens en 1775 (réédite des notes d'Anton Hermann, maitre d'école à Kriesdorf, près de Reichenberg). — S. Histoire de la guerre des pommes de terre (d'après les mêmes notes). — SCHMID. Les ouvrages relatifs à Wallenstein (compte 780 de ces ouvrages, de 1626 à 1878). = N^o^ 2. HALLWICH. Wallenstein et Arnim au commencement de 1632 (négociations pour une paix séparée avec la Saxe; publie un grand nombre de lettres inédites de Wallenstein, Arnim, l'électeur de Saxe Jean-Georges et autres, de 1632). — HORČIČKA. Avènement au trône de Bohême du duc d'Autriche Rodolphe III en 1306 (après la mort de Wenceslas III, la descendance féminine des Premyslides était, en vertu du droit féodal germanique, exclue de la succession; les actes sur lesquels la fille de Wenceslas cherchait à appuyer ses prétentions étaient faux). — LOSERTH. Contributions à l'histoire du mouvement hussite (indications biographiques sur le magister Adalbertus Ranconis de Ericinio; publie 2 textes inédits qui montrent que ce personnage était, à la fin du XIV^e^ s., à la tête du mouvement national tchèque). — BERNAU. Biographie de F.-A. Heber, 1815-1849 (auteur d'ouvrages de mérite sur les villes et châteaux de Bohême et de Moravie). — LOSERTH. Un nécrologe du couvent augustin de Wittingau (intéressant pour les familles bohémiennes du XIV^e^ s.). = *Comptes-rendus : Rezek.* Geschichte d. Regierung Ferdinands I in Bœhmen (consciencieux; incomplet par endroits). — *Frind.* Die Kirchengeschichte Bœhmens; 4^e^ vol. (bon).

LXXIV. — **Sitzungsberichte d. k. bœhmischen Gesellschaft d. Wissenschafften in Prag.** Année 1877 (Prague), 1878. — JIREČEK. Les notes marginales dans le ms. des Évangiles de Cividale (ms. du V^e^ ou du VI^e^ s., qui appartenait auparavant à un monastère d'Aquilée; en marge, on a écrit les noms de nombreux pèlerins et voyageurs qui ont été reçus dans le monastère; ce sont entre autres les empereurs Louis II et Charles le Gros, le prince bulgare Michael et ses trois

envoyés, Petrus, Sondoke et Zergobulas; le prince de Moravie Svatopluk et sa femme, dont le nom était jusqu'ici inconnu, Svetežizna, enfin des princes de Pannonie et de Croatie, tous du IXe s.). — Goll. Le texte tchèque du catéchisme des frères bohêmes et son rapport avec la question des enfants (parle des rapports des frères bohêmes avec les Vaudois; fait connaitre un ms., très-important pour la question des enfants, des œuvres de Luc de Prague). — Dudik. La bibliothèque de Charles de Zerotin à Breslau (description de cette importante collection de livres, d'après le catalogue de 1644). — Jireček. La famille de l'archevêque Ernest de Pardubitz. — Goll. Les mss. bohémiens de la bibliothèque de Milich à Gœrlitz (important pour l'histoire de la réforme de l'église bohémienne). — Id. Le ms. bohémien de la bibliothèque du gymnase de Freiberg; cf. *Rev. hist.*, IX, 435. — (*Nota*. Les nombreux articles des *Sitzunsb.* écrits en tchèque ne sont pas analysés ici).

LXXV. — **36 Bericht u. d. Museum Francisco-Carolinum.** Annexé au 30e fasc. des *Beitræge zur Landeskunde von Œsterreich ob der Ens* (Linz), 1878. — Zetl. La chronique de la ville de Steyer (1612-1635), revue par Edlbacher (importante surtout pour la grave guerre des paysans en Haute-Autriche pendant le règne de l'empereur Ferdinand II). —Czerny. Le Calendarium necrologicum de Henri II, prévôt de Saint-Florian, 1313-1321 (publié en entier avec 3 autres fragments de nécrologes de la même abbaye).

LXXVI. — **Sitzungsberichte d. gelehrten estnischen Gesellschaft zu Dorpat** (Dorpat), 1878. — Grewingk. Sur un tombeau en pierre de Wolhynie; sur deux fibules trouvées dans des tumuli à Langensee (intéressant pour l'ethnographie du cercle de Dorpat dans les temps anciens). — Stilda. Sur une pierre runique trouvée en 1873 par Hofberg dans la province suédoise de Westmanland (elle est de fabrication moderne). = *Comptes-rendus : Aspelin*. Antiquités du Nord finno-ougrien, I (art. important, qui complète le livre).

LXXVII. — **Russische Revue.** 3e fasc. — Brückner. Les voyages de Pierre le Grand à l'étranger en 1697 et 1698; fin. = 4e fasc. L'importance historique du Volga.

LXXVIII. — **Archivio storico italiano.** 1879, t. III, 2e fasc. — C. Minieri Riccio. Le règne de Charles I d'Anjou; suite, juillet-déc. 1280. — A. Bazzoni. La correspondance de l'abbé Galiani avec le marquis Tanucci; suite, 1767-1768. — Banchi. La guerre des Siennois contre le comte de Pitigliano (1454-1455). — Reumont. Une ambassade vénitienne en Hongrie (publie un curieux document, qui se rapporte aux années 1500-1503). — L. Leoni. Le statut du château de Canale. — Aar. Les études historiques dans le pays d'Otrante. = *Comptes-rendus : Wattenbach*. Einleitung zur lateinischen Paleographie (très-soigné; quelques inexactitudes). — *Prologo*. Le Carte del Capitolo di Trane (importante collection de chartes allant du IXe au XIIIe s.). —

Grossmann. — Raimund Montecuccoli, 1672-1673 (indispensable pour qui veut étudier l'histoire du XVII[e] s.). — *Banchi*. Gli ordinamenti economici dei comuni toscani nel medio evo, e segnatamente del comune di Siena (n'est que le 1[er] fasc. d'un ouvrage qui promet d'être fort important). — *Campori*. 103 lettere di sommi pontefici (de Léon X à Grégoire XVI; la plupart très-intéressantes). — *G. di Marzo*. Diari della città di Palermo dal secolo XVI al XIX.

LXXIX. — **Archivio storico lombardo**. 31 mars 1879. — BIONDELLI. Bellinzona et ses monnaies, publiées ou inédites. — VISCONTI. Les chroniques du marquis de Mantoue (texte d'un document anonyme sur l'expédition de Charles VIII en Italie). — RICCARDI. 3 documents inédits relatifs à Francesco Sforza, 1436 (intéressants pour les détails qu'ils donnent sur les usages militaires de l'époque). — GHIRON. Catalogue des mss. relatifs à l'histoire lombarde qui se trouvent à la bibliothèque nationale de Brera. = *Comptes-rendus : Lastig*. Entwickelungswege u. Quellen d. Handelsrechts (bon; contestable sur plusieurs points). — *Rubieri*. Francesco I Sforza (mauvais). — *Bollati*. Di un inedito documenti sulla treuga di Dio. (Voy. ci-dessous, p. 502.)

LXXX. — **Archivio storico per le provincie napoletane.** 4[e] année, fasc. 1. — ARENA. Histoire des troubles et révolutions arrivés dans la ville et la province de Cosenza; fin. — DEL GIUDICE. La famille du roi Manfred; suite. — MINIERI-RICCIO. Notes historiques sur les académies qui ont fleuri à Naples. — G. DE PETRA. La monnaie d'Asie dans le Bruttium. = *Comptes-rendus : Rapolla*. Portici, cenni storici (sans valeur; le critique entreprend la défense de la reine de Naples Jeanne II, et publie à ce propos un document inédit tiré des registres angevins de Naples). — *Lud. de Vincentiis*. Storia di Taranto (l'auteur dit avoir fait son livre sur des documents d'archives; mais il n'y a aucune trace de telles études dans son travail). — *Ademollo*. Una nuova narrazione della disfida di Barletta (celle qui se trouve dans les *Chroniques de Iean d'Auton;* intéressant).

LXXXI. — **Archivio storico siciliano.** 3[e] année, fasc. 3. — LANZA DI TRABIA. Notice historique sur le château et le territoire de Trabia. — Bozzo. Un diplôme du roi Pierre II, relatif au siège de Termini en 1338. — LAGUMINA. Deux bulles de Sixte IV en faveur de Guill. Raimon Moncada, et l'usage des réserves ecclésiastiques des bénéfices en Sicile. —. ID. Sur l'inscription phénicienne d'Eryx.

LXXXII. — **Archivio veneto**. T. XVI, 2[e] partie. — STREIT. Venise et la 4[e] croisade; fin. — SALVIOLI. Études nouvelles sur la politique et les actes de l'armée impériale en Italie en 1526-1527, et sur le sac de Rome; fin au n[o] suiv. — CIPOLLA. 2 inscriptions en langue vulgaire du XIV[e] s. — THOMAS. Pacta inter Venetos et Robertum Constantinopolitanum imperatorem (titularem) quo ad commercium in Apulia a d. 1353-1363 (tiré des *Libr. commemor.*, t. X). — CHRISTOFOLETTI. Notes historiques sur l'ancien collège des Notaires de Vérone, 1222-1306. =

T. XVII, 1re partie. Monticolo. La chronique du diacre Giovanni (compare cette chronique au texte très fautif de celle de Dandolo dans Muratori, et montre qu'elle est d'une grande importance pour corriger cette dernière). — Padovan. Documents pour l'histoire de la monnaie vénitienne. — Thomas. Actes relatifs à un bref du pape Clément VI. — Giomo. Régeste des *Misti* du sénat de la République de Venise (registres des délibérations du sénat, de 1293 à 1331, « continentes res terrestres et maritimas »). — Cipolla. Venise et Gautier VI de Brienne; 2 documents de 1343 et 1349. — Giuliari. Les diplômes impériaux récemment découverts dans les Archives capitulaires de Vérone. — Fulin. L'expédition de Charles VIII en Italie, racontée par Marin Sanudo; suite.

LXXXIII. — **R. Istituto veneto.** 9 et 23 mars 1879. — Comte Cipolla. Sur une inscription véronaise de 1221, relative à la restauration des Arènes de Vérone, à l'époque du podestà Riccardo da San Bonifacio (fait l'histoire de ces arènes au m. â., et disserte sur la signification des termes rector et potestas). — E. de Betta. Notes sur l'archéologie véronaise (annonce la prochaine publication d'un catalogue, dressé par L.-A. Milani, de plusieurs milliers de monnaies romaines découvertes en 1876 près de Vérone; ce catalogue sera inséré dans les Actes de l'Académie des Lincei. Détails sur des fouilles opérées dans les stations lacustres du lac de Garde). — Thomas. Sur un ms. historique de la Bib. Marciana (ce ms. contient un abrégé d'histoire universelle, attribué au franciscain Paolino, évêque de Pouzzoles).

LXXXIV. — **R. Accademia di scienze, lettere ed arti.** Lucques, 30 janv. — Comte Sardi. Les protecteurs des lettres à Lucques au XVIe s. = 4 avril. Bertacchi. Histoire de l'Académie de Lucques de 1799 à 1818, sous la domination française et le principat de Baciocchi.

LXXXV. — **R. Deputazione di storia patria.** Modène, 14 et 28 fév. — G. Ferrari. Observations sur un ms. du *Rerum Regiensium* de Panciroli. — Les statuts de Reggio-Emilia de 1265; comment ils ont été rédigés et publiés. — Comte Malaguzzi. Des archives générales des œuvres pies dans les provinces modenaises. = 8 mars. Vischi. Les écoles de Modène (parle spécialement des écoles ecclésiastiques qui existaient à Modène depuis le VIIIe s., et de la création en 1150 d'une école publique de droit). = 14 et 22 mars. Chierici et Crespellani. Rapports sur des découvertes d'antiquités dans le Modenais. = 25 avril. Ferretti. Rapport sur un ouvrage ms. du XVIe s. de l'abbé Pietro Valestri de Reggio, intitulé : Matilda, la gran contessa d'Italia. — Ferrari. Les anciens statuts de Reggio.

LXXXVI. — **Commissione municipale di storia patria.** La Mirandole. 20 mars. — Examen du statut de La Mirandole de 1386; suite des rubriques relatives aux fiefs, taxes et dispositions de police municipale.

LXXXVII. — **R. Deputazione di storia patria.** Turin. T. XVIII (2e série, t. III) des *Miscellanea di Storia italiana.* — Ricotti. Article nécrologique sur le comte Fed. Sclopis, suivi d'une liste des nombreux écrits de l'infatigable publiciste. — Promis. Le testament de Mercurino Arborio di Gattinara, grand-chancelier de Charles-Quint. — Cerruti. Lettres inédites de Ludovico-Antonio Muratori, d'après les autographes du musée municipal de Crémone (publication importante). — Bollati. Un document inédit sur la Trêve de Dieu (pièce non datée, mais qui remonte aux premières années du XIe s., intitulée *Promulgatio treuuarum Dei;* elle provient des Archives du chapitre d'Ivrée. L'éditeur de cette courte pièce croit qu'elle peut contribuer à faire admettre la trêve de Dieu comme originaire d'Italie). — Promis. Mémoires de Carlo Francesco Manfredi de Luserna, de 1551 à 1631. — Chiuso. Étude sur quelques documents anciens conservés dans les archives archiépiscopales de Turin (suivie de ces documents eux-mêmes; important). — Colombo. Notes et documents inédits sur la vie de M. Giov. Francesco Bonomi, évêque de Vercelli et nonce du pape en Suisse et en Germanie. — Manno. La vie et les écrits de Giov. Spano.

LXXXVIII. — **Accademia dei Lincei.** 18 mai. — Gregorovius. Urbain VIII et son opposition à l'Espagne et à l'empereur; épisode de la guerre de Trente-Ans.

LXXXIX. — **R. Accademia delle scienze.** Turin. Classe des sciences morales. 2 et 16 mars. — Prof. Schiaparelli. Mémoire sur les Pélages en Italie (cherche à prouver que les immigrations des Pélages dans la péninsule n'ont pas exercé sur l'ethnographie et la civilisation de ses habitants l'influence que leur attribuent certains écrivains modernes, mais qu'elles n'y apportèrent presque aucun changement). = 30 mars. E. Ricotti. Observations critiques sur les événements militaires qui se sont produits au siège d'Alexandrie en 1175 (défend la bonne foi de la ligue lombarde dans les négociations qu'elle eut alors avec Barberousse; cf. *Rev. hist.*, III, 376 et suiv.). = 22 mai. Deux discours de MM. Ricotti et Buoncompagni, à propos de l'inauguration du buste du comte Sclopis, qui fut président de l'Académie (voy. *Rev. hist.* VII, 235).

XC. — **R. deputazione di storia patria.** Bologne, 9 fév. — Comte Manzoni. Étude sur la sphère de Leonardo ou de Goro Dati (chapitre d'un travail plus développé sur l'histoire de la cosmographie et de la géographie en Italie jusqu'au XVe s. (parle de ce poème bien connu, de sa valeur au point de vue de la science géographique, et en attribue la composition à Leonardo (1365-1424), et non, comme on le croit plus généralement, à Gregorio ou Goro, son frère (1363-1435). = 23 fév. Comte Manzoni. Du prêtre Jean, dont parlent les Cent Nouvelles antiques; suite le 8 mars (rapporte ce qu'on a écrit sur ce personnage imaginaire dans les premiers temps de la civilisation italienne et en particulier d'un poème du XVe s. de G. Dati; de la prétendue correspon-

dance qu'il échangea avec Frédéric, roi de Sicile, et Charles de Bohême, etc.; cite plusieurs passages de chroniqueurs et de voyageurs jusqu'au XVI[e] s. qui se rapportent à ce prêtre Jean). = 23 mars. A. Cosci. Mémoire sur Jérôme Savonarole, d'après des documents récents (dans ce 1[er] art., parle de la jeunesse de Savonarole et de sa vie à Florence jusqu'à la réforme qu'il opéra dans l'état en 1495).

XCI. — **Nuova antologia.** 1[er] avril. — Bonghi. Alphonse La Marmora. — Labruzzi. Beatrice Cenci, d'après les dernières publications (art. important, qui combat les conclusions du livre de M. Bertolotti sur le même sujet, livre où M. B. a cherché à aggraver les accusations contre Beatrice Cenci, à réhabiliter la mémoire de son père Francesco, et à glorifier la justice de la curie romaine). — 15 avril. Boglietti. La politique dans la littérature contemporaine de la France; la légende napoléonienne. — Bonfadini. Cavour, Bismarck, Thiers, à l'occasion du livre récent de M. Bonghi sur le même sujet. = 1[er] mai. Chiala. L'alliance de Crimée; révélations diplomatiques (à l'occasion du livre: Étude diplomatique sur la guerre de Crimée par un ancien diplomate [baron Jomini]; défend la politique piémontaise, en s'appuyant sur d'importants documents inédits).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 3 fév. dernier est mort M. Prosper Levot, conservateur à la bibliothèque de Brest, un des fondateurs de la Société académique de Brest, auteur d'une *Histoire de Brest* (5 vol. in-8°, 1864-1876) et de nombreuses publications sur l'histoire de Bretagne et sur l'histoire de la marine. Il était né à Brest, le 14 déc. 1801.

— M. Edw. Barry, né le 27 mai 1809, est mort le 17 mars dernier, à Toulouse, où il était professeur d'histoire à la Faculté des lettres. Il était un archéologue distingué et a publié de nombreux travaux d'épigraphie et d'archéologie dans les recueils des Sociétés savantes du midi. Il était un des éditeurs de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*.

— M. J. Bastide, né à Paris, le 22 nov. 1800, mort le 4 mars dernier, avait collaboré à l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez et Roux; il a publié le 1er vol. d'une *Histoire de l'Assemblée législative* (1847) et une *Histoire des guerres de religion en France* (1859, 2 volumes in-16).

— M. Armand Bellée, archiviste de la Sarthe, est mort le 25 nov. 1878. Il a publié de nombreux travaux d'histoire locale, et en particulier une *Étude sur l'ancien chapitre cathédral du Mans* et des *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe, avant et pendant la Révolution*.

— L'Académie des Sciences morales a mis au concours les deux sujets suivants : 1° Pour le prix du budget : « étudier l'origine et l'histoire du pouvoir royal à l'avènement de Hugues Capet; exposer l'histoire de ce pouvoir sous les six premiers Capétiens, et particulièrement sous Louis VI et Louis VII. » — 2° Pour le prix Bordin : « de l'origine de la pairie en France, de ses développements, de ses transformations et de ses attributions successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. » — Le terme utile pour ces deux concours est le 31 décembre 1881.

— Le Congrès archéologique de France tiendra sa 46e session à Vienne (Isère), du 2 au 7 septembre prochain. La souscription est de 10 fr., elle donne droit à un exemplaire du volume renfermant le compte-rendu des séances.

— M. Vallée vient de traduire en les abrégeant les *Lettres de Fer-*

nand Cortez à Charles-Quint sur la conquête du Mexique (Dreyfous). Quant aux annotations qu'annonce le titre, elles se réduisent à quelques emprunts à l'*Histoire de la conquête du Mexique*, de Solis.

— M. Petit de Julleville vient de donner une seconde édition de son *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (Thorin). Il est regrettable qu'il ne l'ait pas remaniée de façon à faire d'un bon livre un livre excellent.

— M. Pingaud, dont nous avons déjà signalé la piquante étude sur Béatrice de Cusance, vient de donner à la *Société d'émulation du Doubs* une suite à cette étude en racontant la vie accidentée du fils de Béatrice et de Charles IV, *Le prince Charles-Henri de Vaudémont*, 1649-1723, le dernier des chevaliers errants.

— Le R. P. Ingold, de l'Oratoire, vient de publier des documents inédits intéressants sur les relations du *Chancelier d'Aguesseau avec l'Oratoire* (Sauton).

— M. Célestin Port vient de réunir en volume, sous le titre de *Notes et Notices angevines* (Angers, Germain et Grassin), une série d'essais sur l'histoire de l'Anjou, où l'on retrouve son abondante érudition, son sens critique si droit et son style agréablement bizarre. Signalons en particulier : Les Enfants de France à Fontevrault, le Siège de Rochefort-sur-Loire (1562), les Carmes patriotes (1326) et la polémique avec Dom Chamard sur l'hymne *Gloria Laus*.

— M. Quantin, éditeur, vient d'entreprendre une splendide publication archéologique et historique, *La Renaissance en France*, dirigée par M. Léon Palustre, président de la Société archéologique de France. Elle formera 30 livr. (de 10 à 25 fr.). La première traite de la renaissance en Flandre, en Picardie et dans l'Artois, surtout au point de vue de la sculpture et de l'architecture. M. Palustre ne s'occupe que des œuvres capitales et des artistes les plus marquants; il ne vise point à être complet, mais à faire ressortir les traits caractéristiques du mouvement de la renaissance. Son travail est une œuvre d'artiste et d'érudit qui traite son sujet de première main et l'enrichit de textes inédits. Les eaux-fortes qui illustrent le texte sont de vraies merveilles.

— M. L. Dussieux vient de publier une édition revue d'un *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France* (Lecoffre), couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1839. Ce mémoire est loin de répondre à ce qu'on peut exiger d'une dissertation critique.

— M. Germain continue avec une activité infatigable ses excellents travaux sur l'histoire de Montpellier. Il vient de publier deux nouvelles dissertations dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier : *Le Temporel des évêques de Maguelonne et de Montpellier*; et *La Médecine arabe et la Médecine grecque à Montpellier*.

— M. Guillouard vient de publier une brochure du plus vif intérêt :

Recherches sur les Colliberts (Thorin). En rapprochant les textes connus des textes du .Domesday Book et du Digeste non encore utilisés, il montre que les *colliberts* étaient non des serfs, mais des hommes libres assujettis à certains services et redevances, des affranchis d'une espèce particulière, et qu'à l'origine leur nom et leur condition provenaient de ce qu'ils étaient *les affranchis simultanés d'un même maître*. Nous recommandons cette dissertation aux historiens du droit et des institutions.

— La première partie du second volume de la nouvelle édition de la *France protestante,* confiée aux soins de M. A. Bordier (Fischbacher), vient de paraitre. Nous avons déjà dit la haute valeur de ce travail, qui renouvelle entièrement l'œuvre des frères Haag et deviendra le *Livre d'or* du protestantisme français, et qui est en même temps une des œuvres historiques les plus importantes entreprises dans ces dernières années. Signalons entre autres les articles *Eustorg de Beaulieu, Fr. de Beaumont, baron des Adrets, Isaac Beausobre, Élie Benoist, Mathieu Bérauld, Loys de Berquin, Th. de Bèze.*

— M. Delattre vient de publier (Leroux) une brochure remarquable sur les inscriptions historiques de Ninive et de Babylone.

— Le 1er volume des *Mémoires de Metternich* est sous presse (Plon) ; ils seront curieux, si l'on en juge par les extraits intéressants publiés dans le *Figaro* du 9 mai dernier.

— M. Dareste vient de publier le 9e et dernier volume de son *Histoire de France* (Plon); il contient l'époque contemporaine, depuis 1814.

— La biographie de Rodrigue de Villandrando, un des héros de l'indépendance française au xve s., par M. J. Quicherat (voy. *Revue hist.*, IX, 268), vient de paraitre chez Hachette (1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50).

— La publication de M. Racinet, le *Costume historique,* déjà annoncée dans un précédent numéro, continue son cours (Larose) ; les fasc. 3 et 4 viennent de paraitre; ils contiennent : le chap. 4 : « Gaulois et Francs », et le chap. 5 : « les Barbares sous les armes », avec 8 pl.

— La librairie Augé, de Rouen, entreprend une publication intitulée : *Rouen illustré,* avec 24 eaux-fortes, et une introduction par M. Ch. Deslys. L'ouvrage paraitra en 12 livr. aux prix de 3 fr. 50 chaque.

— Le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, publié dans le *Compte-rendu des séances* de l'Académie (janv.-mars 1879), nous apprend où en sont les travaux des commissions de publication de cette Académie; dans le second semestre de l'année dernière ont paru le t. XXVIII des *Notices et extraits des mss.,* contenant deux mémoires 1° sur les actes en langue vulgaire du xiiie s. contenus dans les collections de Lorraine à la Bibl. nat., par M. Nat. de Wailly; 2° sur les Mélanges poétiques de Hildebert de Lavardin, par M. Hauréau ; et le t. IX, 1re série, des *Mémoires présentés par divers savants,* qui con-

tient un mémoire de M. Robiou sur la chronologie des Lagides, deux études de M. Chabas sur des points d'égyptologie, le mémoire de M. Foucart sur les Colonies athéniennes au Vᵉ et au IVᵉ s. avant notre ère; etc. — Le t. XXIV des *Historiens de France* est prêt à mettre sous presse; le t. IV des *Historiens occidentaux* des croisades est en voie d'impression, ainsi que le t. II des *Historiens grecs*, et le t. III, 1re partie, des *Historiens arabes*. Le t. XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France* est commencé. Le t. IX de *Borghesi* vient de paraitre; on travaille activement au 1er vol. des *Inscriptions sémitiques*.

— La *Société des études historiques* a tenu le 4 mai dernier sa séance publique annuelle. M. d'Auriac, de la Bibliothèque nationale, a lu un mémoire intitulé : *l'Origine de la corporation des ménétriers*; M. Jacques Flach, des fragments d'une *Histoire de la propriété foncière en Angleterre*; M. Georges Dufour, une étude sur *la Galerie des portraits historiques au Trocadéro* (exposition universelle de 1878); M. Quesnel, un article sur *Monsieur, frère de Louis XIV*; M. Vavasseur, une étude sur *les Associations ouvrières dans le passé*. — La Société a remis au concours pour 1882 le sujet indiqué pour le prix Raymond, qui est une histoire des provinces danubiennes, depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skélessi (prix : 1,000 fr.); elle propose deux prix, l'un de 1,500, l'autre de 500 fr., pour une histoire des institutions de prévoyance en France (concours de 1881).

— M. Jules Comte vient de publier chez l'éditeur Rothschild une reproduction de la *Tapisserie de Bayeux*, avec commentaire historique et archéologique.

— M. Henri Bordier, dans un remarquable mémoire sur *la Saint-Barthélemy et la critique moderne* (Fischbacher), a fait connaître un nouveau document, le tableau composé peu après l'attentat à Genève par le réfugié François Du Bois, d'Amiens. Il a étudié à nouveau la question de la préméditation du massacre et de la part qu'y prit Charles IX, et apporté sur ces deux points de forts arguments en faveur de l'affirmative.

Belgique. — Dans le programme d'études secondaires élaboré par la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* on a admis 16 heures par semaine pour l'histoire et 8 pour la géographie. On passerait en revue trois fois toute l'histoire universelle et deux fois l'histoire de Belgique.

— La *Société des sciences, arts et lettres du Hainaut* met au concours pour 1879 les questions suivantes : Biographie d'un homme remarquable appartenant au Hainaut. — Établir au moyen de preuves l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut (excepté Soignies, Peruwelz, Saint-Ghislain, Enghien et Beaumont).

— La *Société bibliographique belge* a mis au concours le sujet suivant : « Faire la bibliographie des travaux belges et étrangers, publiés de

1830 à 1880 sur l'histoire de la Belgique depuis les origines jusqu'à Léopold Ier, avec une introduction sur les ouvrages parus avant 1830. » Le prix est de 600 fr. (Terme utile, le 1er mars 1880.)

— Le prix proposé par l'*Académie royale de Belgique* pour une *Histoire de Jacqueline de Bavière* a été décerné à un mémoire en flamand de M. DE POTTER.

— L'Académie d'archéologie de Belgique a mis au concours les sujets suivants : 1° Présenter la topographie des voies romaines dans la Gaule belgique (prix : 500 fr.). — 2° Donner l'histoire des ouvrages du géographe Abraham Ortelius (id.). — 3° Faire l'histoire du burg et des burgraves d'Anvers (id.). — Les mémoires doivent être rédigés en français et remis avant le 1er déc. 1879 au secrétaire de l'Académie.

— A l'occasion du 50e anniversaire de l'indépendance belge, le *Journal des Beaux-Arts* a ouvert un concours, en proposant un prix de 1,000 fr. à l'auteur de la meilleure histoire des beaux-arts en Belgique de 1830 à 1880. (Terme utile, le 1er mars 1880.)

Allemagne. — M. G.-F. SCHŒMANN, mort le 25 mars 1879, professeur de philologie à Greifswald depuis 1826, s'était occupé avec succès de recherches sur les institutions publiques et privées des Grecs. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons en première ligne : *De comitiis Atheniensium*, 1819 ; — *Der Attische Process* (en collaboration avec Meyer), 1824 ; — *Antiquitates juris publici Graecorum*, 1838 ; — *Griechische Alterthümer*, 1850-59, et souvent réimprimé depuis.

— M. SUDENDORF, archiviste du Hanovre, mort le 25 février, s'est fait connaître par des travaux relatifs à l'histoire de la Basse-Saxe : *Urkundenbuch zur Geschichte d. Herzœge von Braunschweig ; Tabularium f. d. d. Geschichte*, 3 vol., 1851-1854, etc.

— M. PAULI, conseiller à la cour supérieure de Lubeck, mort en févr. à l'âge de 87 ans, s'était beaucoup occupé de l'histoire du droit à Lübeck ; son dernier ouvrage était intitulé : *Lübeck's Mangeld u. Caperwesen*, 1875. Voy. dans le présent numéro le compte-rendu de son livre sur Lubeck au moyen âge.

Nous extrayons du rapport présenté à la Direction centrale des *Monumenta Germaniae* dans sa dernière séance générale (avril 1879) les renseignements suivants : Ouvrages parus en 1878 : 1° Section des *Auctores antiquissimi* : t. II, Eutropi *Breviarium ab urbe condita, cum versionibus graecis, et Pauli Landolfique additamentis*, p. p. H. DROYSEN ; t. III, Victoris Vitensis *Historia persecutionis africanae provinciae sub Geiserico et Hunirico, regibus Wandalorum*, p. p. HALM ; enfin Pauli *Historia romana*, édit. à l'usage des classes. 2° Section des *Scriptores* : t. XXIV, moins la table ; une édition nouvelle des *Gesta Chuonradi II* de Vipon, p. p. H. BRESSLAU. — Ouvrages en préparation : Corippus, par PARTSCH ; Fortunat, par LEO ; Ausone, par SCHENKL ; le Cassiodore de M. MEYER est très avancé, etc. On promet pour la fin de cette année le 25e vol. des *Scriptores* ; les t. XXVI et XIII sont en bonne voie,

ainsi que l'édition, depuis si longtemps attendue, de Grégoire de Tours, par M. Arndt. M. Krusch s'est chargé de Frédégaire. M. Schwenkenbecher travaille aux pamphlets du temps de Henri IV, qui doivent paraître dans le 15e vol. Les éditions de la loi ripuaire et de la loi salique par M. Sohm sont avancées. A l'édition des Capitulaires, préparée par M. Boretius, se joindront une réédition des conciles francs et une collection de formules juridiques. Les *Diplomata* sont restés presque stationnaires, par suite d'une grave maladie de M. Sickel ; de même les *Epistolae,* section pour laquelle on prépare les lettres de Grégoire le Grand. Les poésies de l'époque carolingienne, p. p. M. Dümmler, sont au contraire prêtes à être envoyées à l'impression.

— L'*Académie des sciences de Munich* propose un prix de 2,500 francs (prix Zographos) pour un travail critique sur la chronographie de Théophane (en allemand, en latin ou en grec), et un prix de 6,250 fr. pour une histoire de l'instruction en Allemagne jusqu'au milieu du XIIIe s. (en allemand).

— La *Société Jablonowski,* à Leipzig, a mis au concours les sujets suivants : Pour 1879 : Histoire, d'après les sources, des foires de Leipzig ou de Francfort-sur-le-Mein, ou de Francfort-sur-l'Oder, depuis le milieu du XVIIe s. jusqu'à nos jours. — Pour 1881 : Régeste des rois polonais depuis Przemyslaw II (1291) jusqu'à la mort du roi Alexandre (1506).

— La 9e réunion annuelle du *Hansisches Geschichtsverein* a eu lieu à Munster les 3 et 4 juin derniers. Le prospectus annonçait les lectures suivantes : Dr Th. Lindner, la Hanse et la reine Marguerite jusqu'en 1398; Beckmann, la ville de Munster devant le tribunal de la Hanse en 1454; Nitzsch, les Ghildes des villes de la Basse-Allemagne aux XIIe et XIIIe s.; Niehues, l'organisation de la Hanse en Westphalie.

— Livres en préparation : Meyer. Geschichte des Kœnigreiches Pontos. Leipzig, Engelmann. — Fraas. Hartmann, Karrer, Paulus und Andere, Hohentwiel. Stuttgart, Knapp. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Vol. II. Berlin, Duncker (l'ouvrage comprendra environ 30 vol. publiés à la fois en éd. in-8e au prix de 12 m. le vol., et en éd. in-4e, au prix de 17 m.).

— M. Georg Weber poursuit la publication de son excellente *Allgemeine Weltgeschichte* (Leipzig, Engelmann) ; la 1re moitié du 14e vol. vient de paraître ; elle contient l'histoire de l'Europe depuis le traité de Campo-Formio jusqu'à la restauration des Bourbons en France. On annonce que le vol. sera terminé cette année, et que le 15e et dernier vol. de l'ouvrage paraitra à la fin de l'année prochaine.

Angleterre. — La 3e partie des *Fac-similes of the national mss. of Ireland* est sous presse. On sait que la première a paru en 1874, et la seconde en 1878.

— M. George Fort vient de terminer un volume sur l'Économie politique au moyen âge.

— La Camden Society a décidé de distribuer pour l'exercice 1879 les ouvrages suivants : *The Economy of the Fleet,* p. p. M. Jessopp, intéressant par les détails qu'il donne sur la prison de Fleet street à l'époque de Jacques I ; *The Hamilton papers,* 1638-1684 ; p. p. M. Gardiner ; *The Book of the Puritan visitation of the university of Oxford,* p. p. Burrows. La Société va mettre prochainement sous presse la table générale pour la première série de ses publications ; elle fait à ce propos un appel pressant au public érudit : la Camden Society, qui rend de si grands services à l'érudition en général, ne compte pas en effet plus de 300 souscripteurs.

— La librairie Macmillan va publier un essai de M. T. Arnold, intitulé *The Roman administration down to the time of Constantine the Great;* un traité de M. Alfred Bailey, de Lincoln's Inn, *The succession of the english crown,* qui pourra rendre des services à ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions anglaises; une Histoire de l'Inde par M. Talboys Wheeler, depuis longtemps en préparation.

— La librairie Waterlow et fils prépare un livre de M. Somers Vine sur les institutions municipales de l'Angleterre de 1835 à 1879.

— On prépare une histoire du comte de Lincoln ; elle paraîtra par parties, et commencera par le hundred de Grimsby.

— Le 6e et dernier vol. de la Vie de Milton par M. Masson, dont les précédents vol. ont été déjà mentionnés ici même, vient de paraître (Macmillan), ainsi que le 3e vol. de l'Histoire d'Angleterre par M. Green.

— Sir John Maclean vient de terminer une histoire de Cornouailles, à laquelle il travaille depuis 20 ans.

— M. Thorold Rogers termine une histoire de l'agriculture et du prix des céréales en Angleterre, de 1401 à 1582.

Italie. — Le 5 août dernier, est mort à Pérouse, à l'âge de 68 ans, M. L. Bonazzi, auteur d'une Histoire de Pérouse, dont le 1er vol. a paru en 1875 ; la *Revue historique* en a rendu compte, II, 262, et III, 374.

— M. Luciano Banchi a publié (Sienne, Bargellini) le 1er fasc. d'un ouvrage qui promet d'être très-intéressant, il est intitulé : *Gli ordinamenti economici dei comuni toscani nel medio evo, e specialmente del comune di Siena.*

— M. Wolynski vient de publier à Florence un vol. intitulé : *Nuovi documenti inediti del processo di Galileo Galilei.*

— Le prix proposé par l'Université de Florence pour le centenaire de Machiavel a été décerné à M. Oreste Tommasini, qui se prépare à publier son ouvrage.

— La *Società romana di storia patria,* outre le *Regesto farfense*, dont nous avons déjà annoncé la publication, prépare les *Notabilia sui temporis*, rédigés au xve s. par le notaire A. de Tumulellis ; l'inventaire des collections d'art du cardinal Pietro Balbo (depuis pape Paul II) ;

une statistique de Rome au XV^e^ s., d'après un ms. du temps ; le *Regesto sublacense*.

— M. Giorgio M. Thomas a offert à la commission d'histoire vénitienne de continuer la publication des diplômes vénitiens, dont 3 vol. ont déjà paru dans les *Fontes rerum austriacarum ;* deux vol. sont prêts; l'un, contenant 150 pièces, va de 1300 à 1350, l'autre jusqu'en 1453.

— La *Società siciliana di storia patria* vient de publier des extraits d'un procès du XV^e^ s., en matière féodale ; ils se rapportent aux dernières années du règne de Frédéric III et à la minorité de la reine Marie. Cette édition est due à M. Isodoro La Lumia (T. III de la serie diplomatica ; 1^er^ fasc. de 122 p. ; prix, 3,75 ; Palerme, Virzi). — La même société prépare les Assises et coutumes de la ville de Corleone, avec une introduction historique, par MM. Tirrito et Starrabba. (T. II de la série intitulée : Fonti del dritto sicolo).

— L'*Instituto di Corrispondenza archeologica,* fondé à Rome en 1829, a célébré dans cette même ville le 21 avril dernier son cinquantième anniversaire. A cette occasion, une réunion solennelle a eu lieu, à laquelle étaient représentés les gouvernements des premiers États de l'Europe, et beaucoup d'universités et d'académies ; le caractère international de l'Institut, sur lequel insista fortement le président, M. le prof. Henzen, a été marqué par ce fait que des discours ont été prononcés dans 5 langues : italien, allemand, français, latin et grec. La *Kœlnische Zeitung*, et les *Beilage zur Allgem. Zeitung* du 1^er^ mai ont donné un compte-rendu détaillé de cette solennité. L'École française de Rome y était représentée par son directeur, M. Geffroy, dont le discours a été fort bien accueilli. M. G. Boissier, de l'Institut, était aussi présent. Il est intéressant d'énumérer les écrits publiés à cette occasion, soit par l'Institut lui-même, soit par des sociétés savantes, ou par des particuliers qui voulaient par là apporter leur aide à l'Institut. L'Institut avait fait écrire par M. le pr. Michaelis de Strasbourg, un des membres directeurs, l'histoire de son activité de 50 années; une traduction italienne de cet ouvrage a paru à Rome. L'Institut lui-même a publié en outre l'important ouvrage de M. G. B. de Rossi, *Piante icnografiche e prospettiche di Roma anteriori al sec. XVI,* texte in-4°, atlas in-fol. La gouvernement italien a publié : Bufalini, *Pianta di Roma da un esempl. a penna già conservato a Cuneo,* in-fol., avec un court texte de Lanciani. Bonn a envoyé : R. Kekulé, *Ueber ein griech. Vasengemælde im akadem. Kunstmuseum zu Bonn ;* — Heidelberg, Stark : *Zwei Alexanderkœpfe ;* — Marbourg, v. Sybel : *Athena und Marsyas ;* — Halle, Heydemann : *Nereiden mit den Waffen des Achill ;* — Iena, Gaedechens : *Perseus bei den Nymphen ;* — Kiel, Forchhammer : *das Erechtheion ;* — Kœnigsberg : Trois *Commentationes* en latin de Jordan, Friedlænder, Hirschfeld ; — Würzbourg, Urlichs : *Comment. de vita et honoribus Taciti ;* —Vienne, O. Hirschfeld : *Zur Geschichte des latein. Rechtes ;* O. Benndorf : *Ueber das Culturbild der Athene Nike ;* v. Sacken : *Zeus von*

Dodona; — Munich, Meyer : *Kaiserdiptycha*; — l'Institut archéologique d'Athènes, Furtwængler et Lœschke : *Mykenische Thongefæsse*; — M. Salinas, prof. à Palermę : *Il caduceo degli Imacaresi*; — M. E. Bormann et 6 autres érudits de Rome (v. Dahn, Francke, Kieseritzky, Man, Purgold, Schmidt), une brochure in-4° comprenant des mémoires sur des sujets d'archéologie et d'épigraphie ; — M. Klügmann de Rome : l'*Effigie di Roma nei tipi monetarii più antichi*. Presque tous ces écrits sont accompagnés de dessins et de planches.

Suisse. — M. le chanoine Aloïs Lütolf, professeur de théologie à Lucerne et président de la Société d'histoire des cinq cantons, est mort le 8 avril, à l'âge de 55 ans seulement. Il s'était fait connaître par de nombreux travaux d'histoire littéraire et d'histoire religieuse, entre lesquels on avait remarqué surtout sa belle biographie de J.-E. Kopp (1868), ses Études sur les premiers missionnaires chrétiens en Suisse (1871), et son mémoire sur les *Amis de Dieu* (1877 ; cf. *Revue hist.*, t. III, p. 477).

— Les anciens élèves de M. E. Chastel ont célébré, le 7 mai, par une fête de famille, la 40e année de son professorat d'histoire ecclésiastique. L'Université de Genève a donné, à cette occasion, à M. Chastel le diplôme de docteur honoraire ès lettres ; les Facultés de théologie de Strasbourg, de Paris et de Montauban lui ont présenté, par de respectueuses adresses, leurs félicitations et leurs vœux, et le gouvernement français a reconnu les services que le vénérable professeur a rendus aux Églises protestantes de France en lui conférant la croix de la Légion d'honneur.

— La librairie G. Bridel, à Lausanne, doit mettre prochainement en vente une édition revue et corrigée de l'*Histoire de la Confédération suisse*, par M. L. Vulliemin.

— M. le pasteur G.-F. Ochsenbein vient de publier dans le *Bund* le mémoire qu'il avait lu, le 6 août dernier, à Stans, sur *la question de Winkelried*. Il y a joint un court *post-scriptum*, dans lequel il répond, sans grand succès, aux remarques présentées à cette occasion par M. G. Waitz.

— M. le Dr J. Strickler vient de publier la 4me livraison de son *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte*. Cette livraison, qui termine le 2e volume, renferme, pour la seule année 1530, plus de neuf cents pièces éditées *in extenso* ou par extraits avec l'exactitude parfaite que le savant archiviste de Zurich apporte à tous ses travaux.

— M. P. A. de Segesser vient de publier le tome III de ses *Kleine Schriften*. Ce volume contient les principaux discours prononcés par M. de Segesser dans le Conseil national et forme par là même une importante contribution à l'histoire de la Suisse durant les trente dernières années.

— M. le Dr Imhoof-Blumer, de Winterthur, a publié (Leipzig, Teubner), sous le titre *Portræthæpfe auf rœmischen Münzen der Republik*

und der Kaiserzeit, un ouvrage que nous recommandons vivement à tous ceux qui étudient l'histoire romaine. L'auteur, un des premiers numismates de notre temps, a choisi, dans sa propre collection et dans d'autres collections de médailles, celles qui donnent le portrait des empereurs romains (en commençant par Pompée, César, etc.) ; il les a fait reproduire par la phototypie et accompagner d'un texte très court sous forme de tableau, qui contient les indications historiques et chronologiques les plus essentielles. Les portraits sont fort bien venus et pourront très utilement servir, dans les classes et les universités, pour l'enseignement de l'histoire romaine.

Suède. — M. Abraham Cronholm, historien suédois de mérite, est mort le 27 mai dernier. C'est en 1832 qu'il publia son premier ouvrage important, une étude sur la communauté du moyen âge connue sous le nom de *Væringarne*. Il a publié en outre une histoire de Scanie (1847-1851), une histoire de Gustave-Adolphe (1857), le 1er vol. d'une histoire de la guerre de Trente-Ans (1876), etc.

Russie. — M. Nicolas Kareiev vient de faire paraître un livre important sur les *Paysans français à la fin du XVIIIe s.*, d'après les documents des archives de France.

États-Unis. — M. Parkman, l'historien distingué du Canada français, doit terminer par un volume sur Montcalm la série de ses études sur la Nouvelle-France.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Mis de Belleval. Nos pères, mœurs et coutumes du temps passé. Olmer. — Compayré. Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle; 2 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 chaque. Hachette. — Vte de Meaux. Les luttes religieuses en France au XVIe s. Plon. — Mémoires-Journaux de Pierre Lestoile, t. VI : Journal de Henri IV, 1593-1594. Librairie des Bibliophiles. — Paquier. Histoire de l'unité politique et territoriale de la France. 1re partie, avec cartes. Hachette. Pr. : 7,50. — B. Zeller. Le connétable de Luynes; Montauban et la Valteline, d'après les archives d'Italie. Didier. — J. Zeller. Pie IX et Victor-Emmanuel, histoire contemporaine de l'Italie, 1846-1878. Didier. Prix : 7,50.

Behrim-Schwarzbach. Friedrich-Wilhelm's I Colonisationswerk in Lithauen; vornehmlich die Salzburger Colonie. Kœnigsberg, Harttung. Prix : 8 m. —

Bogusławski. Das Leben des Generals Dumouriez. 2 vol. in-8° de 5 et 7 m. Berlin, Luckhardt. — Schoenberg. Finanzverhæltnisse der Stadt Basel im XIV u. XV. Jahrh. Tubingue, Laupp. — Walter. Die Politik der Hohenzollern bei den deutschen Kaiserwahlen. Berlin, Liebel. Pr. : 4 m. — Wegele. Dante Alighieri's Leben und Werke, 3e édit., revue et corrigée. Iena, Fischer.

S. Sanpere y Miquel. Origens y fonts de la nació catalana. Barcelone, impr. de la Renaissance.

Vreede. La Souabe après la paix de Bâle. Utrecht, Beijers. Francfort et Paris, Baer et Cie.

Erratum du numéro de mars.

P. 533, l. 4, *au lieu de :* Heine, *lire :* Heise.

Numéro de mai.

P. 92, l. 2, *au lieu de :* l'éditeur, *lire :* l'auteur.

Les 4 premières lettres publiées dans le numéro de mai devraient être marquées comme ayant déjà paru dans la *Correspondance inédite de Napoléon Ier*.

P. 176, l. 34,	*au lieu de :*	1135,	*lire :*	1185.
l. 38,	—	1285,	—	1185.
P. 180, l. 13,	—	Chanel,	—	Chmel.
P. 193, l. 14,	—	Gousseville,	—	Gonneville.
l. 39,	—	Duguay-Trouin,	—	du Guay Trouin.
P. 207, l. 9,	—	Hanz,	—	Ilanz.
l. 27,	—	Spreches,	—	Sprecher.
—	—	Juralta,	—	Juvalta.
P. 248, au bas	—	Heine (2 fois),	—	Heise (2 fois).

Dans le présent numéro, p. 494, dernière ligne, *au lieu de :* la véritable pierre milliaire, *lire :* la 8e pierre milliaire.

P. 497, *au lieu de :* Raal, *lire :* Raab.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
Ch. Dardier. Michel Servet, d'après ses plus récents biographes	1
A. Thomas. Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII.	249
G. Depping. Barthélemy Herwarth, contrôleur des finances	285

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

X. Mossmann. De l'épargne au moyen âge; de son emploi et de ses effets.	55
Jean Destrem. Les Mémoires de Larevellière-Lepeaux	68
Baron du Casse. Documents inédits relatifs au premier Empire : Napoléon Ier et le roi Joseph.	91, 349
Albert Sorel. La diplomatie secrète du Comité de Salut public avant le 9 thermidor.	339
Le quatrième centenaire de l'Université de Copenhague.	428

BULLETIN HISTORIQUE.

France. — (G. Fagniez et G. Monod)	116, 383
Italie. — *Travaux sur l'antiquité* (Ad. Holm)	400
— *Travaux sur les temps modernes* (C. Fossati)	127
Orient. — *Travaux sur le moyen âge et les temps modernes* (Fagnan)	144
Pays-Bas. — (J.-A. Wijnne)	415

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Asseline. Histoire de l'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse	211
Babeau. Le village sous l'ancien régime	197
Beautemps-Beaupré. Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe s.	441
Boehringer. Grégoire, ein Lebensbild aus der französischen Revolution	474
Broglio. Federigo il grande	217
Coen. L'abdicazione di Diocleziano.	164
Congrès international des Américanistes; session de 1877	460
Correspondance du comte de Serre	475

Pages
Crozals. Lanfranc, archevêque de Cantorbéry 180
Debidour. De Theodora Justiniani uxore 437
Dépêches de J.-B. Padavino (1607-1608). 206
Fayard. Aperçu historique sur le Parlement de Paris . . . 464
Gaffarel. Les singularités de la France antarctique. . . . 464
Gaffarel. Histoire du Brésil français au xvi^e s. 191
Gœcke. Die Anfænge der Landfriedensaufrichtungen in Deutschland 440
Grauert. Die Herzogsgewalt in Westphalen 189
Heller. Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen 1273-1291. 174
Hurffer. Die Stadt Lyon 879-1312. 174
Huhn. Geschichte Lothringens. Vol. I 440
Hurter. Friedrich von Hurter (1787-1865) 209
Ihne. Rœmische Geschichte 161
Keim. Aus dem Urchristenthum. 161
Klatt. Forschungen zur Geschichte des Achæischen Bundes . 430
Kohl. 10 Jahre ostgothischer Geschichte (526-536) 171
Loutchisky. Katolicheskaja liga. 194
Mège. Le Puy-de-Dôme en 1703, et le proconsulat de Couthon 212
Mémoires-Journaux de Pierre l'Estoile, vol. IV et V. . . . 196
Mœrikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse. . 190
Papa. L'Alberoni e la sua dispartita dalla Spagna. 468
Pauli. Lübeckische Zustænde in Mittelalter. 448
Person. Essai sur l'administration des provinces romaines sous la République 430
Prutz. Die Besitzungen des deutschen Ordens im heiligen Lande 449
Ranke. Historisch-biographische Studien 460
Ravaisson. Archives de la Bastille, t. IX. 203
Rillet et Dufour. Le catéchisme français de Calvin publié en 1537 457
Roth von Schreckenstein. Herr Dielheim von Krenkingen Abt von Reichenau und Bischof von Constanz 441
Sauerland. Die Immunitæt von Metz. 171
Schanz. Zur Geschichte d. d. Gesellenverbænde im M. A. . 189
Scheffer-Boichorst. Deutschland und Philipp II August 1180-1214 174
Schubert. Die quellen Plutarchs. 154
Schum. Die Politik Paschal's II im J. 1112 173
Simonnet. Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386). 438
Sybel. Geschichte der Revolutionszeit von 1789 bis 1800 . . 468
Thierry (Amédée). Récits de l'histoire romaine au v^e s. . . 165
Thomsen. The relations between ancient Russia and Scandinavia and the origin of the russian State. 436
Wagner. Eberhard, Bischof von Bamberg 173
Westphal. Geschichte von Metz. 172

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

	Pages
1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres	224, 483
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . .	223, 483
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . .	226
4. Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques	482
5. Archives historiques de la Gironde	484
6. Archives historiques du Poitou	226
7. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. .	225
8. Archives municipales de Bordeaux	484
9. Bibliothèque de l'École des chartes	218, 477
10. Bulletin de correspondance hellénique	224
11. Bulletin de la Réunion des officiers	223, 481
12. Bulletin de la Société académique de Maine-et-Loire .	225
13. Bulletin de la Société des Anciens Textes français . .	482
14. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . .	482
15. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris	224, 482
16. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme. .	224, 481
17. Le Cabinet historique.	219, 478
18. Les Chroniques du Languedoc.	223, 481
19. Le Correspondant	221, 480
20. Journal des Savants.	220, 479
21. Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire	225
22. Mémoires de la Société de l'histoire de Paris. . . .	225
23. Nouvelle Revue historique de droit	220, 479
24. Polybiblion	479
25. Revue critique	219, 478
26. Revue chrétienne	480
27. Revue d'Anjou	222
28. Revue de Bretagne et de Vendée	221
29. Revue de France	221
30. Revue de Gascogne	222, 480
31. Revue des Deux-Mondes.	220, 479
32. Revue des Documents historiques	219, 478
33. Revue des Questions historiques	218
34. Revue des Sociétés savantes des départements . . .	483
35. Revue du Dauphiné et du Vivarais	223, 481
36. Revue du Lyonnais	223, 481
37. Revue du Monde catholique.	480
38. Revue générale de Droit.	479
39. Revue historique et archéologique du Maine	222, 481
40. Revue historique nobiliaire.	219, 477
41. Revue politique et littéraire.	220, 478
42. Revue scientifique.	479

Pages
43. Romania 220
44. Le Spectateur militaire 223, 481

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 496
2. Alemannia 496
3. Anzeiger f. d. Alterthum u. d. Literatur 234
4. Archivalische Zeitschrift. 489
5. Archiv. f. d. Sæchsische Geschichte. 491
6. Beitræge z. Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen 497
7. Bericht über d. Museum Francisco-Carolinum . . . 499
8. Deutsche Rundschau 230, 487
9. Forschungen zur deutschen Geschichte. 486
10. Gesellschaft f. Pommersche Geschichte. 231
11. Gœttingische gelehrte Anzeigen 230, 487
12. Grenzboten 496
13. Hermes 233
14. Historische Zeitschrift 229, 485
15. Hist.-polit. Blætter f. d. kat. Deutschland 490
16. Hist. Verein f. Oberfranken zu Bamberg 232
17. Jahresbericht f. d. Fortschritte d. class. Alterthumswiss. 233
18. Jahrb. d. Vereins v. Alterthumsfreunden im Rheinlande 494
19. Ienaer Literaturzeitung 229, 486
20. Mittheilungen d. hist. Vereins f. Steiermark 497
21. Mittheilungen d. hist. Vereins zu Osnabrück. . . . 232
22. Mittheilungen d. Vereins f. Anhaltische Geschichte . 233
23. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte in Hohenzollern 493
24. Mitth. d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in Bœhmen . 498
25. Mitth. d. k. Sæchsischen Alterthumsvereins 491
26. Monatsschrift f. d. Gesch. West.-Deutschlands . . . 230, 495
27. Nachrichten v. d. Universitæt zu Gœttingen . . . 230
28. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik 488
29. Neue Mitth. aus d. Gebiet hist.-antiquar. Forschungen 488
30. Neues Archiv 486
31. Neues Lausitzisches Museum 491
32. Ostfriesisches Monatsblatt 231
33. Philologus 487
34. Rheinisches Museum f. Philologie 233, 487
35. Sæchsische Gesellschaft d. Wissenschaften 490
36. Sammelblatt d. hist. Vereins in u. für Ingolstadt . . 234
37. Sitzungsberichte d. k. bœmischen Gesellschaft der Wissenschaften in Prag. 498
38. Verhandl. d. hist. Vereins v. Oberpfalz u. Regensburg 232
39. Vierteljahrshefte f. Würtemberg. Geschichte. . . . 493
40. Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft . . . 496
41. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Sleswig-Holstein. Gesch. 495
42. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Schwaben 492
43. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Nieder-Sachsen. . . . 232

Pages

44. Zeitschrift d. Vereins f. Thüringische Geschichte . . 492
45. Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 492
46. Zeitschrift f. d. Alterthum und Literatur 234
47. Zeitschrift f. d. Geschichte Ermlands 232
48. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Ober-Rheins 493
49. Zeitschrift f. d. œsterreichischen Gymnasien. . . . 232
50. Zeitschrift f. Kirchengeschichte 490
51. Zeitschrift f. Rechtsgeschichte. 496

RUSSIE.

1. Russische Revue 232, 499
2. Sitzungsberichte d. gelehrten estnischen Gesellschaft zu Dorpat 499

ALSACE.

1. Revue d'Alsace 227, 484

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 226, 484
2. Revue de Belgique. 484

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 238

ANGLETERRE.

1. The Academy 227, 485
2. The Athenaeum 227, 485
3. The Contemporary Review 228, 485
4. The Fortnightly Review. 228
5. The Nineteenth Century 228
6. The Westminster Review 485
7. Société jersiaise. 228

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei 237, 502
2. Accademia delle scienze (Turin) 502
3. Accademia de scienze, lettere ed arti (Lucques) . . . 501
4. Archeografo triestino 236
5. Archivio della società romana di storia patria. . . . 235
6. Archivio storico, artistico, etc. 236
7. Archivio storico italiano. 234, 499
8. Archivio storico lombardo. 500
9. Archivio storico marchigiano 237
10. Archivio storico per le provincie napoletane 500
11. Archivio storico siciliano 235, 500
12. Archivio veneto 500
13. Commissione di storia patria (La Mirandole) 264, 501